U d'/of OTTAWA
39003001445989

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/montalembert03leca

MONTALEMBERT

L'ÉGLSE ET LE SECOND EMPRE

PROPRIÉTÉ DE

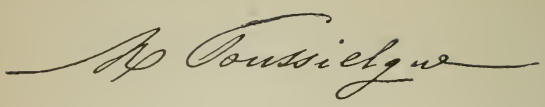

DU MÊME AUTEUR :

MONTALEMBERT, d'après son journal et sa correspondance. In-8° écu.

I. — Sa Jeunesse (1810-1836), 7e mille, avec portrait. . **5** fr.

II. — La Liberté d'enseignement (1835-1850). 6e mille, avec portrait. . . . . **5** fr.

BERRYER : Sa Vie et ses Œuvres. In-8° avec portrait et autographe. 10e édition. (*Lib. Bloud et Barral.*)

UNIVERSITÉ
O. M. I.
OTTAWA

Héliog Dujardin

MONTALEMBERT

d'apres le tableau de Healy

oussielgue éditeur 1860 Imp Lar[illegible]

R. P. LECANUET

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

MONTALEMBERT

TOME III

L'ÉGLISE ET LE SECOND EMPIRE

(1850-1870)

TROISIÈME ÉDITION

6e MILLE

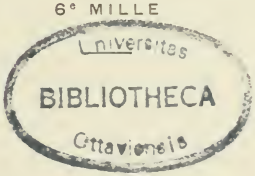

PARIS

LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

1905

Droits de traduction et de reproduction réservés

0012445989

DC
255
.M6L
1905-10
N.3

AVANT-PROPOS

La dernière partie de la vie de Montalembert, que nous racontons en ce volume, commence en 1850, à la fin de la seconde République, et se termine en 1870, quelques mois avant l'effondrement du régime impérial. Elle est remplie par les luttes contre l'école de l'Univers, *mais surtout par la défense du Saint-Siège, par d'importants travaux historiques destinés à honorer et à venger l'Église, et par les nobles exemples de sa vie intime.*

Tout d'abord, reconnaissant des grandes œuvres accomplies sous la présidence de Louis-Napoléon, en particulier de la liberté d'enseignement et de l'expédition de Rome, Montalembert soutient le prince contre l'Assemblée législative. Il le soutient même un instant au lendemain du Coup d'État, par horreur du socialisme révolutionnaire. Mais quand il le voit organiser le pouvoir absolu, confisquer les biens d'Orléans et refuser à l'Église les garanties légitimes qu'il réclame pour elle, Montalembert se ravise : il comprend que les catholiques commettraient une faute impardonnable en désertant le terrain de leurs anciennes luttes et en s'inféodant à l'Empire ; c'est pour les rallier sous le drapeau de la liberté qu'il écrit son

livre célèbre : Les Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle.

Mais sa voix n'est pas entendue; la majorité du clergé et des catholiques, entraînée par Louis Veuillot et par les évêques, se rallie bruyamment à l'Empire. L'Univers *renie toutes les libertés, affiche les thèses les plus absolues, excommunie ceux qui ne pensent pas comme lui. Alors, dans le but de lutter contre des tendances qu'il juge dangereuses, Montalembert, appuyé sur MM. de Falloux, de Broglie, Cochin, Foisset et le P. Lacordaire, relève* le Correspondant. *Ils y défendent la religion d'abord, mais aussi la raison et la liberté sous toutes ses formes. A l'Académie française et au Corps législatif, Montalembert soutient les mêmes causes. L'indépendance de sa parole et la vigueur de son opposition lui attirent deux procès politiques. Abandonné des catholiques aux élections de 1857, il n'est pas réélu et sort de la vie publique.*

Sa vie privée à Paris et à la Roche en Breny offre l'exemple des plus hautes vertus; il préside à l'éducation de ses enfants, cultive de nobles amitiés et entreprend à travers l'Europe d'importants voyages; mais surtout il écrit les Moines d'Occident, *œuvre immense d'érudition, d'histoire et d'apologétique.*

Cependant les faits donnent raison à Montalembert. A l'adhésion enthousiaste du clergé français, Napoléon III répond en livrant le territoire pontifical aux convoitises de l'Italie. Pour défendre le pape, Montalembert n'a plus que le Correspondant; *il y entreprend, il y dirige une campagne énergique et habile de plusieurs années en faveur du pouvoir temporel; il y publie d'éloquentes protestations contre les spoliateurs du Saint-Siège. Puis, en 1863, au Congrès de Malines, il lance un nouvel appel aux catholiques; il leur*

montre la démocratie de plus en plus envahissante et leur prêche la nécessité de la rendre chrétienne en donnant satisfaction à ses aspirations légitimes. Mais les adversaires de Montalembert, vaincus sur le terrain des faits, n'ont pas renoncé pour cela à leurs théories absolutistes; ils accusent l'orateur d'avoir exagéré les droits de la liberté et le dénoncent à Rome. Au mois de décembre 1864, Pie IX publie l'encyclique Quanta Cura *et le* Syllabus. *A cette pénible épreuve que Montalembert accepte en chrétien, d'autres épreuves se succèdent d'année en année. C'est son échec définitif aux élections de 1863; c'est l'entrée en religion d'une fille tendrement aimée, l'honneur et la joie de son foyer; c'est enfin une maladie cruelle qui, pendant quatre ans, consume le reste de ses forces. Sur son lit de souffrances le vaillant chrétien déploie une activité extraordinaire. Lorsque s'ouvre le Concile du Vatican, il n'a plus qu'un souffle de vie; mais il veut que ce dernier souffle soit pour celle qu'il a appelée « une mère », et il se jette ardemment, trop ardemment peut-être, dans la mêlée des partis. Les paroles passionnées qui lui échappent alors ne sont au fond que des cris d'amour pour la Sainte Église; elles ne l'empêchent pas de mourir soumis d'avance comme un enfant aux décisions du Concile.*

*
* *

Telle est l'histoire renfermée en ce volume. Pour l'écrire, nous avons eu à notre disposition tous les papiers inédits de Montalembert, ses lettres à ses amis, leurs réponses, la correspondance qu'il entretenait avec les hommes les plus éminents des deux mondes, et enfin le Journal *intime qu'il rédigea jusqu'à sa mort.*

Nous sera-t-il permis de dire quels sentiments nous ont animé au cours de ce travail? C'est un amour profond de l'Église et un souci constant de la vérité. « Il faut énergiquement s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés, en recourant aux sources; ayant surtout présent à l'esprit que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir; la seconde de ne pas craindre de dire vrai; en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de flatterie ni d'animosité. (1) » *C'est le pape Léon XIII lui-même qui, dans sa remarquable lettre sur les études historiques, rappelle aux écrivains ces règles essentielles. Nous avons conscience de nous y être scrupuleusement conformé. Malgré notre légitime admiration pour Montalembert, nous n'avons dissimulé ni ses erreurs de conduite, ni ses emportements oratoires, ni ses jugements passionnés parfois jusqu'à l'injustice. En agissant autrement, nous n'aurions pas été digne d'être son historien. « Point d'apologie, dit-il lui-même; point de panégyrique, un récit simple et exact; la vérité, rien que la vérité; la justice, rien que la justice. »*

Pourquoi ne dirions-nous pas aussi que nous avons voulu écrire ce livre dans un esprit de charité? Étranger par notre âge même aux luttes que nous racontons, nous regretterions vivement de les réveiller. C'est pourquoi, tout en jugeant avec sévérité certaines théories et certaines méthodes qui nous semblaient funestes, nous nous sommes constamment efforcé de demeurer juste pour les personnes qui les avaient défendues sincèrement. Des deux côtés, nous en sommes convaincu, on apportait la même bonne foi et le même dévouement aux intérêts de l'Église; mais ce dévouement n'était pas également

(1) Enitendum levitati magnopere, ut omnia ementita et falsa, adeundis rerum fontibus, refutentur; ei illud in primis scribentium observetur animo : primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat; deinde, ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (18 août 1883.)

éclairé. D'autre part, comme nos contemporains ont peu de goût pour ces disputes rétrospectives, nous ne leur avons accordé qu'une place secondaire dans notre récit, autant qu'il était nécessaire pour expliquer le mouvement des idées. D'autres insisteront, s'ils le veulent, sur les querelles purement personnelles; nous avons préféré nous en tenir aux côtés élevés et pratiques de l'histoire.

*
* *

En livrant au public cette dernière partie de notre œuvre, nous prions Dieu qu'elle ne reste pas tout à fait stérile. Cette période de la vie de Montalembert renferme d'importantes leçons. Le lecteur les tirera de lui-même facilement. Qu'il nous suffise d'en indiquer une seule.

Tout ce que les Catholiques ont conquis en fait de libertés pendant le siècle dernier, et le peu qu'ils en conservent encore aujourd'hui, n'est-il pas vrai qu'ils le doivent à Montalembert, ou du moins aux méthodes qu'il a lui-même pratiquées? N'est-il pas vrai qu'ils n'ont rien obtenu qu'en se plaçant sur le terrain du droit commun et de la liberté pour tous, et qu'ils ont tout compromis en l'abandonnant?

Donc c'était le bon, le vrai terrain, le seul sur lequel on puisse, présentement et dans l'état de division religieuse où nous sommes, défendre l'Église. Donc Montalembert avait raison de leur dire en 1869, à la veille même de sa mort : « Il est temps d'ouvrir les yeux et les oreilles. Si vous réclamez franchement, loyalement, la liberté pour tous, vous pourrez peut-être l'obtenir pour vous-mêmes. Si vous ne voulez pas du droit commun, si vous réclamez un droit primordial et privilégié, soyez sûr qu'on vous écoutera très

volontiers. Le rationalisme impie ne demande que cela. Seulement, on appliquera le privilège non pas pour vous, mais contre vous. Pendant que tout le monde sera admis à réclamer le droit commun, on fera une exception, mais à votre détriment exclusif, et vous deviendrez les ilotes de la société moderne. (1) »

Il avait raison de leur dire en 1868 : « Prenez garde! L'interrègne de quinze années qu'ont subi nos libertés les plus essentielles a préparé une révolution auprès de laquelle les crises de 1830 et de 1848 paraîtront des jeux d'enfants. Mille symptômes plus clairs que le jour démontrent que cette révolution future aura pour mot d'ordre une explosion d'irréligion, qui formera le contraste le plus frappant avec les principes et les allures de la République de 1848, dès les premiers jours de son existence. La suppression de la vie politique a produit, dans certaines couches de la société française, un développement de sensualisme, de matérialisme et même d'athéisme, dont le dix-huitième siècle lui-même n'a point offert l'exemple... On peut être sûr que le budget des cultes disparaîtra dans l'orage... et ce sera uniquement par haine de l'Église catholique et pour la punir de sa complicité, heureusement plus apparente que réelle, avec l'absolutisme contemporain... Que feront les catholiques, s'ils ne possèdent pas la liberté d'association, la liberté de posséder, d'hériter, d'acquérir, avec les seules conditions imposées par la loi commune?... Toute pensée de privilège, de faveur particulière, de protection spéciale, doit être plus que jamais écartée de nos espérances. Nous n'avons d'espoir que dans la liberté générale. Plus cette liberté entrera dans les mœurs, plus nous aurons contracté pour nous-mêmes et fait contracter autour

(1) *Espagne et Liberté.*

de nous l'habitude d'invoquer cette liberté en tout et pour tous, plus aussi nous pourrons compter sur le respect de nos droits et de nos intérêts particuliers. (1) »

Il avait raison. Ceux qui le combattaient alors le reconnaissent aujourd'hui. Comment triompher des sectaires qui oppriment notre foi? demande l'Univers; *il répond :* « *Pour les vaincre, il convient de se placer avant tout devant les faits et les réalités... De quoi s'agit-il? De défendre et de revendiquer la liberté de l'enseignement. Donc, il faut résolument, nettement, nous placer sur le terrain de la liberté. Nous ne disons pas de* NOTRE *liberté; nous disons de* LA *liberté... En termes propres, attachons-nous à conquérir le suffrage universel, en lui démontrant que nous défendons la liberté, la liberté de tous et la liberté* « *tout court* ». *Au surplus, c'est la vérité!* (2) »

Les Jésuites ne tiennent pas aujourd'hui un autre langage. Les Études *du 20 octobre 1901, dans un remarquable article intitulé :* Le devoir de l'heure présente, *indiquent aux catholiques le programme des prochaines élections par ces deux mots :* Liberté et propriété! « *Je veux insister sur la première de ces promesses, déclare l'auteur, parce qu'on a réussi à faire accepter dans certains milieux que les catholiques, en vertu même de leur doctrine, ne pouvaient pas donner la liberté à tous : c'est là une calomnie!... Quand une fois on a distingué — et il n'y a que le sot ou le brutal à ne pas distinguer — entre la liberté et la licence, les catholiques peuvent se poser hardiment en champions de la liberté...* » *Et abordant la délicate question de la liberté de conscience, il ajoute :* « *Elle ne m'a jamais paru embarrassante. Quand des régions de la théorie on descend sur le terrain de la pratique, on se heurte à un fait clair comme le jour, dont, bon*

(1) *Irlande et Autriche*, 25 mai 1868.
(2) *Univers*, 25 décembre 1898. Article signé Fr. Veuillot.

gré mal gré, il faut tenir compte, c'est que l'unité religieuse n'existe plus en France. Dans cet état de choses, la paix publique n'est possible qu'à la condition d'une tolérance mutuelle. La paix entre citoyens étant le bien indispensable de toute société, la tolérance devient une nécessité en un pays divisé par les opinions religieuses. (1) »

Nous voilà loin de ce qui s'imprimait sous le second Empire. Montalembert n'a jamais dit autre chose, et il faut bénir Dieu d'avoir enfin réuni les catholiques sur le terrain de leurs anciennes victoires. C'est un premier et sérieux avantage. Il leur reste maintenant à fouler aux pieds leurs misérables divisions, à rester fiers et indépendants devant les pouvoirs de ce monde, à s'organiser pour la lutte, à devenir vaillants, actifs, généreux, capables de surmonter pour l'amour de Dieu et de son Église toutes les épreuves et tous les dégoûts. Nous osons espérer que ce livre et les nobles exemples de Montalembert les y aideront.

Oratoire de Paris, 49, rue d'Orsel.
En la fête de sainte Élisabeth, 19 novembre 1901.

(1) *Etudes*, 20 octobre 1901, pp. 160, 161, article signé Alfred Randu.

MONTALEMBERT

L'ÉGLISE ET LE SECOND EMPIRE

1850-1870

CHAPITRE PREMIER

LA LUTTE ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PRÉSIDENT. 1850-1851.

Le 14 mars 1850, les principaux chefs de la droite à l'Assemblée législative, MM. Thiers, Berryer, le duc de Broglie, Montalembert, les généraux Changarnier et de Saint-Priest se réunissent dans les salons du comte Molé. Ils manifestent une vive inquiétude : aux élections partielles du 10 mars, Paris vient de donner une majorité écrasante aux socialistes. La nomination du citoyen Flotte, ancien déporté de Juin, les frappe surtout de stupeur.

Le premier, M. Thiers prend la parole. Pendant une heure, il peint le danger social grandissant. Le parti révolutionnaire déploie une indomptable énergie. Déjà maître de Paris et des principales villes, il s'efforce d'entraîner le paysan par le colportage et « la prédication des instituteurs ». L'armée elle-même est entamée : chaque jour les journaux rouges pénètrent par milliers dans les casernes; les démagogues vont jusqu'à s'enrôler pour débaucher

plus sûrement les troupes. Encore six mois de cette propagande, et la société sera perdue... Mais que faire?

Montalembert prêche l'union, excite les courages, répète à ses amis, comme le 15 décembre précédent : « Messieurs, dans les temps de paix, chacun est libre de choisir le point du rempart social qu'il lui convient le plus de défendre ou de fortifier ; mais quand le rempart tout entier est menacé, attaqué, ébranlé, le bon soldat court à la brèche où qu'elle soit, et il y dépense son dévouement, son courage et sa vie. » En de telles extrémités, il appartient aux chefs de se sacrifier ; MM. Molé, Thiers et Berryer doivent prendre tous les trois le pouvoir et faire tête à l'ennemi. Lui, Montalembert, se fait garant de l'acceptation du Président. Molé est prêt à se dévouer. Thiers déclare qu'il surmontera les répugnances de sa famille, sa mauvaise santé et son humiliation profonde de servir la République, afin de sauver la société s'il en est temps encore. Mais Berryer refuse : « Un tel ministère, dit-il, serait un défi lancé par la Monarchie à la République. — La bataille éclaterait le lendemain, ajoute le duc de Broglie. — Et au profit de qui? » continue Berryer.

Au sortir de la réunion, Montalembert se rend à l'Élysée, et Louis-Napoléon se déclare prêt à accepter ce grand ministère. M. Thiers renouvelle son sacrifice dans les termes les plus énergiques, afin « de ne pas passer pour un j.-f. en présence de l'ennemi! » De leur côté, Berryer, le duc de Broglie, Changarnier et Saint-Priest persévèrent dans leur refus. Les choses en restent là (1).

Un mois plus tard, nouvelle alerte. Le socialiste Vidal, élu deux fois le 10 mars, à Paris et à Strasbourg, avait opté pour le département ; Paris, malgré la résistance acharnée des conservateurs, remplaça Vidal par Eugène Sue. Le même jour, six socialistes étaient nommés en Saône-et-Loire. A ces nouvelles, l'affolement fut au comble ; la Bourse baissa de deux francs ; les étrangers quittaient précipitamment Paris. De nouveau les Burgraves (c'est ainsi qu'on appelait les chefs de la droite) se réunirent ; de nouveau

(1) Montalembert, *Journal*, 10 mars 1850.

M. Thiers prit la parole. Il proposa nettement que, d'accord avec le Président et en lui assurant sa réélection, on déchirât la Constitution de 1848, « la plus sotte, la plus absurde, la plus impraticable de toutes celles qui ont régi la France ». Berryer et ses amis repoussèrent énergiquement ce coup d'État. Après une longue discussion, on décida de modifier la loi électorale; il s'agissait, tout en respectant le plus possible la Constitution, d'éliminer du scrutin plusieurs millions d'électeurs des plus dangereux (1).

Non seulement le gouvernement approuva l'idée des Burgraves, il affecta de la prendre à son compte. Le 1er mai, trois jours après l'élection de Paris, un décret publié au *Moniteur* désignait la commission qui devait préparer la réforme électorale; Montalembert en faisait partie avec tous les chefs de la droite. Très habilement, le prince Louis se réservait de rejeter sur eux la responsabilité de cette loi impopulaire.

En quelques séances la commission eut achevé son œuvre. Le 8 mai, M. Baroche, ministre de l'intérieur, lut à la tribune l'exposé des motifs et le texte du projet; ce projet restreignait le suffrage universel de deux manières, en multipliant les cas d'indignité et en subordonnant le droit électoral à un domicile continu de trois années dans la même commune.

Cette loi, qui d'ailleurs ne fut jamais appliquée, pouvait peut-être enrayer quelque temps le socialisme; elle n'eût fait probablement que l'exaspérer davantage. Bâclée en quelques jours, sous l'influence d'un danger réel, elle avait l'inconvénient d'écarter du scrutin, en même temps que la canaille, des milliers de paysans pauvres et honnêtes. A Montalembert en particulier, combien n'enlevait-elle pas de ses plus fidèles électeurs? Aussi provoqua-t-elle chez les républicains une profonde irritation. Des milliers de pétitions hostiles furent déposées sur le bureau de l'Assemblée. On insultait en les menaçant les Burgraves auteurs de la loi; les journaux publiaient leurs portraits encadrés de noir :

(1) Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, t. II, p. 276.

« Les vieillards entêtés, les hommes pleins d'intrigues qui composent le Comité de Salut public, ont-ils bien réfléchi qu'en faisant ce qu'ils font, *ils vouent leurs têtes aux dieux infernaux de la Révolution*? (1) » Par avance, « le R. P. Montalembert, de la Compagnie de Jésus, » fut brûlé en effigie dans les faubourgs. « Il paraît, écrivait-il à son beau-père, le comte Félix de Mérode, que les conseils des émigrés de Londres l'emportent et que la discussion de la loi sera accompagnée ou immédiatement suivie d'une explosion. Les avertissements les plus significatifs et les renseignements les plus authentiques nous démontrent que M. Thiers et moi devons être les premiers attaqués, soit à l'Assemblée, soit dans notre domicile. Le général Changarnier m'a envoyé ce matin son premier aide de camp pour se concerter avec moi sur les moyens d'établir chez moi un détachement chargé de me défendre (2).... »

Ces injures et ces menaces, loin de troubler Montalembert, excitaient sa nature généreuse et combative. Il n'avait que mépris pour la popularité révolutionnaire. « La seule popularité que j'ambitionne, déclarait-il, est celle des citoyens courageux qui, au milieu des passions déchaînées, savent rester debout, qui ne se laissent pas entraîner par le torrent de l'erreur et du mensonge, mais demeurent inébranlablement attachés aux deux bases de toute vraie politique, le bon sens et le bon droit. » Il avait dit aussi, au mois de décembre 1849, en réclamant le rétablissement de l'impôt sur les alcools : « Je ne sais pas si le discours que je fais aujourd'hui ne me coûtera pas ma réélection... S'il me la coûte, je le dis avec assurance, c'est le discours dont je m'honorerai le plus. (3) »

Dans cette discussion sur la réforme électorale, qui fut enlevée au pas de course, en quelques séances, Montalembert se montra le champion le plus intrépide de la loi. On se faisait fête d'entendre sa parole brûlante, tour à tour ironique et amère, sincère jusqu'à l'imprudence,

(1) *La Voix du Peuple*, 5 mai 1850.
(2) Lettre au comte F. de Mérode, 14 mai 1850.
(3) Œuvres de Montalembert, *Discours*, III, p. 336.

agressive le plus souvent, mais parfois presque suppliante quand elle plaidait la cause de la société menacée (1). Dès que M. Dupin eut prononcé son nom, tous les bancs se garnirent; amis et adversaires se turent comme par enchantement. L'orateur releva d'abord la critique faite au projet, de violer la Constitution : « ... Non, nous n'avons pas voulu porter la moindre atteinte à la Constitution... Si nous l'avions voulu, nous sommes gens à vous le dire, nous vous l'aurions dit. »

Et après avoir raillé ces républicains de la veille, ces conspirateurs émérites qui, ayant passé leur vie à attaquer les pouvoirs établis et les constitutions précédentes, réclament pour leur œuvre nouvelle une idolâtrie injustifiable...

« Savez-vous, dit-il, quels sont les ennemis de la Constitution?... Ce sont ceux qui permettent au socialisme de la prendre pour enseigne. Ce sont ceux qui la représentent comme toujours violée et prête à l'être, qui en font une sorte de *vestale pour rire* dont la pudeur dérisoire serait la fable des carrefours et la risée des nations... Voulez-vous aller à Rome venger l'honneur de la France et suivre les traditions de la fille aînée de l'Église? La Constitution s'y oppose. Voulez-vous réglementer le droit de réunion, mettre un terme aux scandales des clubs? La Constitution s'y oppose. Voulez-vous empêcher les excès de la presse? La Constitution s'y oppose. Voulez-vous rendre la liberté, la vérité au suffrage universel? La Constitution s'y oppose. Il suit de là que chaque fois que ce malheureux pays cherche à se débattre sous l'étreinte du socialisme, chaque fois que cette société aux abois crie au secours, entre elle et le salut, entre elle et l'honneur, entre elle et le bien, on place toujours la Constitution comme une barrière ou comme un abîme. »

Puis, sans craindre les murmures de la Montagne, l'orateur indique nettement le but de la réforme proposée :

« Que voulons-nous? Nous voulons défendre la société par tous les moyens que la Constitution permet et que la justice ne réprouve pas. Nous voulons la guerre légale au socialisme, afin d'éviter la guerre civile... Nous voulons commencer contre l'anarchie une *expédition de Rome à l'intérieur*. On croit nous enfermer dans la Constitution comme dans une espèce de circonvallation; nous avons trouvé une issue, *l'issue du domicile;* nous avons le droit et le devoir d'en profiter. »

(1) De la Gorce, *Histoire de la seconde République.*

En terminant, Montalembert se retourne vers ses amis et les supplie de prendre énergiquement l'offensive...

« Nous avons pour nous le droit et la force, s'écrie-t-il, je ne veux pas douter un instant que nous ayons le courage. (*Interruptions à gauche.*) On a dit dans un journal démocratique, le plus répandu de tous et qui n'a été désavoué par aucun de ses confrères, que nous, vos dix-sept collègues chargés de préparer la loi, nous avions dévoué nos têtes aux dieux infernaux de la Révolution. (*Exclamations à gauche. Vive approbation à droite.*) On sait ce que cela veut dire. L'histoire des hauts faits de vos ancêtres est là pour nous apprendre ce que cela veut dire, ce que c'est que les dieux infernaux de la Révolution : c'est le choix entre l'échafaud de la Terreur ou le poignard démocratique qui a tué Rossi. (*Approbation à droite.*)

« Eh bien, ce sort je l'accepte et je le préfère, je le préfère mille fois à l'infamie et au mépris écrasant dont la postérité accablerait ceux que la France aurait chargés de la sauver et qui, en proie à une pusillanimité sans exemple et sans excuse, auraient livré la patrie déshonorée, la société trahie, la France éperdue, à la servitude, à la honte et à la barbarie que vous lui préparez. » (*Applaudissements prolongés.*)

Dans son journal, Montalembert constate lui-même son « grand succès et l'exaspération des démocrates ». Cette loi, que M. Émile Ollivier appelle « le *Fructidor de la seconde République* », fut votée le 31 mai par 433 voix contre 241. Deux mois après, la Législative se prorogea. Chargé du rapport relatif à cette mesure, Montalembert put, en toute justice, rendre à l'Assemblée le témoignage d'avoir noblement gagné le repos qu'elle s'accordait. Ses votes sur l'expédition de Rome, sur la liberté d'enseignement, sur les caisses de retraite, les sociétés de secours mutuels et l'assistance publique, lui assurent une des premières places entre toutes les Assemblées françaises.

II

Les députés se dispersèrent donc le 11 août, pleins d'agitation et d'inquiétudes diverses. 1852 approchait, échéance redoutable, où tous les pouvoirs devaient être renouvelés, où les révolutionnaires avaient juré de prendre leur revanche. « Aucun de ceux qui vivaient alors, a écrit plus tard Mon-

talembert, ne peut avoir oublié l'angoisse universelle à l'approche du terme fatal... Tous les regards entrevoyaient l'abîme ouvert à nos pieds; tous cherchaient un moyen de salut et, à vrai dire, un sauveur. (1) » Ne perdons point de vue cet état d'esprit si nous voulons juger sainement les événements qui vont suivre.

M. Thiers partit pour Claremont, où Louis-Philippe agonisait. « Je veux, disait-il à Montalembert, baiser une dernière fois la main de mon vieux roi. » Berryer et trente-six représentants légitimistes se rendirent à Wiesbaden, auprès du comte de Chambord, tandis que Montalembert entreprenait le voyage de Rome que nous avons raconté ailleurs : « Puisque tout le monde va voir ses souverains respectifs, je vais voir le mien à Rome. (2) »

La majorité de l'Assemblée était monarchique; mais, pas de restauration possible sans fusion, c'est-à-dire sans le rapprochement des deux branches de Bourbon. Aussi ne parlait-on que de fusion. « Ce serait le salut ! », soupiraient à la fois Berryer, Falloux et Molé. « Votre fusion, répliquait Thiers, épouvantera les bourgeois et en jettera les deux tiers dans le camp des rouges. » — « Elle va se faire, disaient les uns; rien n'est plus facile : les princes la désirent. — Vous l'attendrez longtemps encore, » répondaient les plus avisés.

En cette mêlée confuse, quelle allait être l'attitude des catholiques? Il semblait que la vieille alliance de l'Église et du royalisme, telle que la Restauration l'avait connue, allait se reproduire et s'imposer comme un fait incontesté. L'évêque de Langres, Mgr Parisis, affichait alors un dédain amer pour la vie publique et privée du Président; Mgr de Salinis et Mgr Pie étaient hautement légitimistes; depuis longtemps, Mgr Dupanloup et son organe *l'Ami de la Religion*, menaient

(1) Dans les derniers mois de sa vie, Montalembert, affligé de voir sa conduite politique, pendant les événements de 1851 et 1852, dénaturée et travestie par ses adversaires, écrivit, sous forme de lettre à M. Daru, le récit de ces deux années de sa vie. Cet important écrit de 160 pages est demeuré inédit jusqu'à ce jour. Nous y puiserons souvent.

(2) Montalembert à l'abbé Dupanloup, 16 octobre 1850.

campagne pour la fusion. Mais je laisse la parole à Montalembert :

« M. Louis Veuillot, qui était déjà alors, comme aujourd'hui, l'oracle quotidien du clergé, avait subitement imaginé d'arborer la cocarde blanche et surtout de l'imposer à tous les croyants avec la même arrogance et les mêmes hyperboles qu'il a déployées depuis au service du césarisme napoléonien. Il apportait, selon son habitude, au service de sa nouvelle lubie plus d'invectives personnelles que d'arguments. *M. Bonaparte*, comme il appelait alors le Président de la République, n'était qu'un *cheval civil* et ne pouvait aspirer tout au plus qu'au rôle d'Augustule. Ces diatribes servaient d'ailleurs d'assaisonnement à de nouvelles théories historiques et politiques : « M. le comte de Chambord est le pou- « voir... Hors de lui, il n'y a que la Révolution... La souve- « raineté nationale, c'est l'anarchie... Pendant dix-huit ans « l'anarchie a siégé aux Tuileries et dans les Chambres. (1) » Tels étaient les axiomes qu'il fallait adopter sous peine d'hétérodoxie (2)... » Naturellement, les feuilles religieuses de province faisaient écho à *l'Univers* et à *l'Ami*. Le prince Louis n'était pas insensible à ces attaques, et, quand Montalembert partit pour Rome, il le pria d'exprimer au Pape le regret qu'elles lui inspiraient.

Il va sans dire que Montalembert répudiait énergiquement cette attitude. Il s'indignait de voir de nouveau professée « cette doctrine de l'inamissibilité du pouvoir, doctrine contraire à la théologie ultramontaine, à ce qu'enseigne l'histoire de tous les peuples chrétiens et à ce que nous avons dit et soutenu depuis vingt ans ». Le comte de Chambord ne lui inspirait aucune prévention : « Si lui et moi nous étions seuls à trancher la question, déclarait-il à Foisset, il serait demain roi de France. (3) » Mais il n'admettait ni son principe ni son droit. Le prince s'en attristait et, recevant vers cette époque Charles de Riancey, il lui dit : « M. de Montalembert a trop le sentiment de la foi pour ne pas avoir

(1) *Univers* du 25 septembre et du 3 octobre 1850
(2) Lettre au comte Daru, p. 10.
(3) Montalembert à Foisset, 21 septembre 1851.

tôt ou tard le sentiment de la justice. » A quoi Montalembert riposta : « Je n'admets pas que la justice soit personnifiée dans M. le comte de Chambord, comme la foi peut être personnifiée dans l'Église... Ce n'est pas seulement par le déplacement de la royauté, c'est par l'abolition de l'ancienne société tout entière que la justice a été violée... Si on s'en tient à la question des *droits,* je n'en reconnais pas de plus grands ni de plus sacrés à la maison de Bourbon qu'à la noblesse ou au clergé... Vouloir superposer le privilège le plus excessif et peut-être le moins essentiel de la société hiérarchique et féodale à notre boutique égalitaire et démocratique, cela peut entrer dans une des combinaisons par lesquelles Dieu se plaît à déjouer la raison et la tactique des hommes, mais cela n'excitera jamais ni mon enthousiasme ni ma confiance. (1) »

Du reste, Montalembert jugeait qu'il fallait une restauration dans les idées avant que l'autre fût possible :

« Si vous voulez vous faire accepter par le pays, disait-il aux légitimistes, commencez par le servir sincèrement, avec dévouement, d'après ses goûts et ses volontés, et non en lui imposant à tout prix ce dont il ne veut pas... Après avoir salué la République avec un enthousiasme déplacé, voilà que vous la déclarez impossible, au moment où vous n'avez rien à lui reprocher et où elle a donné partout aux honnêtes gens le haut du pavé... Vous compromettez par vos ridicules impatiences cette union si laborieusement établie entre les diverses fractions du grand parti de l'ordre, union qu'il eût été si facile de rendre définitive et féconde... Vous nous arrêtez, sans prétexte et sans pitié, à moitié chemin de l'œuvre lente mais sûre de la régénération graduelle de notre société malade, à moitié chemin de cette émancipation légale du bien, de l'Église, de la charité et de la propriété religieuse que nous avions si heureusement commencée dans l'enseignement, que nous allions poursuivre ardemment dans le domaine de l'assistance et de toutes les autres institutions du pays... Vous sacrifiez ce bien actuel, certain, incontestable, à une chance éventuelle, problématique... Déjà les préjugés révolutionnaires s'affaiblissaient dans une foule d'esprits : vous allez refouler la bourgeoisie dans le camp du voltairianisme et de la démocratie, réveiller tous ses vieux instincts de jalousie et de répugnance contre le clergé et la noblesse... Voyons, ne vaut-il pas mieux faire, dans des limites sensées et raisonnables, de l'aris-

(1) Montalembert à Charles de Riancey, 31 août 1850.

tocratie et même de la monarchie sous la République, que de faire de la révolution et du rationalisme sous la monarchie? (1) »

Puis, se retournant vers le clergé et les catholiques :

«... De deux choses l'une, disait-il à l'évêque de Langres, ou le comte de Chambord reviendra régner sur la France ou il ne reviendra pas. Si par hasard il ne revenait pas, à quoi bon compromettre le clergé vis-à-vis du pays et de l'avenir, le constituer à l'état d'hostilité latente et systématique contre tous les pouvoirs qui se succéderont, et, dans ce siècle de mécomptes et de surprises, lui ménager une position qui ne saurait manquer d'être à la fois impopulaire et ridicule?... Si, au contraire, Henri V vient s'asseoir sur le trône de ses pères, ce ne seront pas les journaux catholiques qui le ramèneront... Ils ne peuvent agir que sur le clergé et sur quelques fidèles... Or, peut-on croire que le clergé ne soit pas d'avance assez soumis, assez empressé, assez docile envers la nouvelle royauté? Hélas! c'est le contraire qu'il faudrait craindre... Et d'ailleurs, qu'y a-t-il de plus à redouter pour l'Église que *la responsabilité prise d'avance des faits et gestes d'un gouvernement quelconque?*... Si une troisième restauration a lieu, le clergé paraîtra vainqueur sans l'être réellement. Il l'est aujourd'hui sans le paraître. J'avoue que, selon moi, il faut être insensé pour ne pas préférer mille fois cette dernière situation à l'autre. (2) »

III

Que voulait donc Montalembert? Il voulait le maintien du gouvernement existant et restait provisoirement favorable au Président.

Il restait favorable par reconnaissance d'abord. A ses amis, qui déjà critiquaient son attitude, il disait : « Il y a mille raisons de le soutenir et aucune de l'abandonner... Je ne vois en lui ni un principe ni une personnalité éminente, et mes sentiments pour lui sont à mille lieues de cette idolâtrie que les légitimistes professent pour leur prince et pour leur principe... Je vois en lui un homme qui a rendu les plus grands services à la France, à la société et à la religion. Je me sens *son obligé,* et je crois que le pays et le monde entier le sont comme moi... » Puis, rappelant les grands événements qui venaient

(1) Extrait de diverses lettres de Montalembert, spécialement de celle à M. le comte de Vaulchier, 16 mai 1851.

(2) A Mgr Parisis, 8 octobre 1850.

de s'accomplir : « Je lui sais gré, ajoutait-il, d'avoir pris pour ministre le catholique le plus sûr qu'on ait vu au pouvoir depuis Suger, d'avoir rétabli avec les armes de la République le pouvoir temporel du Pape, d'avoir accordé à l'Église la liberté d'enseignement et la liberté des Conciles... Et je suis révolté de la sotte ingratitude de ceux qui, aveuglés par les quelques mois de sécurité qu'ils lui doivent, recommencent contre lui cette éternelle guerre de la critique et de l'opposition, qui rend impossible tout pouvoir et toute sécurité régulière en France. (1) »

Le général Cavaignac disait à Montalembert : « Je n'ai été pour vous qu'un expédient, et le Président aussi n'est pour vous qu'un autre expédient. — Général, répondit Montalembert, vous avez parfaitement raison : en politique et, dans un pays comme le nôtre, je ne connais et je n'adopte que des expédients. (2) » — Dans l'état de division où se trouvait la France, le gouvernement de Louis-Napoléon lui semblait le seul possible, le seul capable de maintenir l'ordre et la vraie liberté. « Eh quoi! gémissaient Falloux et les autres, vous croyez à la continence politique d'un Napoléon! Vous ne voyez pas qu'il veut rétablir l'Empire!... — Non, répondait Montalembert, il n'aura ni l'énergie ni la puissance nécessaires pour cela... Du reste, le meilleur moyen d'empêcher le rétablissement de l'Empire, c'est de ne pas rompre avec le prince, de le modérer, de le contenir tout en le surveillant. »

Aussi bien, le prince Louis se montrait plein d'égards pour l'orateur catholique. Il l'invitait fréquemment à l'Élysée; il l'invita même à Compiègne. Montalembert s'y rendit le 13 juillet avec Changarnier et y fut traité avec honneur. Après la messe, où l'évêque de Beauvais reçut « *le prince en roi* », on fit une promenade aux ruines de Pierrefonds. Le *Journal* nous décrit le retour « à travers les beaux ombrages de cette magnifique forêt », comment ils s'arrêtèrent longtemps sous un chêne, près de Saint-Jean-du-Bois, et prirent un frugal repas tout en discutant « sur le caractère antirévolu-

(1) Montalembert au comte Charles de Mellet, 30 août 1850.
(2) Lettre au comte Daru.

tionnaire de Napoléon Ier ». Le prince affectait des sentiments religieux et libéraux. « Je le trouvais toujours doux et amical, mais souvent triste et contraint, souvent aussi d'un flegme qui me démontait, surtout dans les moments de crise et de péril, où j'aurais voulu le voir plus animé, plus apte aux partis décisifs. » Montalembert n'avait qu'un but en abordant ce candidat mystérieux : lui inspirer des mesures favorables à l'Église ou propres à maintenir la paix sociale.

A la liste des nouveaux recteurs proposés par M. de Parieu, il fit ajouter plusieurs choix excellents. Il obtint de même le chapeau de cardinal pour Mgr Gousset, archevêque de Reims, et pour Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, persécuté jadis par Napoléon Ier. Ce fut par son influence que le marquis de La Valette devint ambassadeur à Constantinople et revendiqua énergiquement, au nom de la France, le protectorat des Lieux saints, abandonné par les gouvernements précédents. Le cardinal Antonelli en remercia Montalembert comme d'un service rendu à la chrétienté tout entière (1).

Cependant, Louis-Napoléon poursuivait ses desseins secrets avec une habileté consommée. Qu'il fût simple et sans arrière-pensée d'ambition, comme le veut son plus récent historien, nous ne saurions l'admettre. Dès le lendemain de la prorogation, il se hâta, lui aussi, de visiter son souverain, le peuple. « Laissez-vous aller doucement au courant de l'opinion qui vous devient chaque jour plus favorable, lui disait Montalembert en le quittant : imitez le roi Léopold, toujours prêt à se retirer, si l'opinion tournait contre lui, au lieu de vouloir s'imposer à elle. (2) »

Successivement, le prince se rendit en Bourgogne, à Lyon, à Strasbourg et en Franche-Comté. Ses discours insinuants achevèrent de lui gagner les cœurs. Partout il fut reçu en souverain. A Montbard, cependant, près de la Roche-en-Breny, puis à Besançon, des manifestations hostiles se produisi-

(1) « Io non posso non ringraziarla distintamente del interesse con cui ella ha incoragiato il signor de La Valette a prendere a cuore una cosi importante questione ed ho riconosciuto in questa sua premura una nuova prova dell' interesse che ella prende in tutto quello puo ridondare a beneficio e gloria di nostra santa religione. » 30 avril 1851.

(2) Lettre au comte Daru et *Journal*.

rent. Comme député de cette dernière ville, Montalembert exprima au prince tous ses regrets de l'incident, et celui-ci l'en remercia cordialement : « Je suis bien sensible à cette nouvelle preuve d'amitié de votre part, lui disait-il... J'ai été enchanté de mon voyage, et j'ai pu me convaincre de la facilité qu'il y aurait à rétablir l'ordre. (1) »

Sans doute, il y avait dans les sentiments de Montalembert une part d'illusion. Il n'était pas assez défiant; sa nature généreuse ne croyait pas facilement au mensonge. Il lui répugnait d'admettre dans le second Napoléon les mêmes fourberies que dans le premier. N'ayant aucune attache de parti, cherchant avant tout l'intérêt de l'Église et du pays, il garda jusqu'à la fin la même attitude droite, loyale, désintéressée. Le réveil allait être cruel; il regretta toute sa vie de s'être laissé tromper. On peut l'en plaindre; qui voudrait lui en faire un reproche?

IV

En rentrant de Rome, le 18 novembre, Montalembert se rendit chez le Président, lui raconta son voyage et lui transmit la bénédiction personnelle du Pape : « Je suis convaincu, dit le prince, qu'elle me portera bonheur. »

La situation s'obscurcissait de plus en plus. Toutes les tentatives de fusion avaient échoué, mais les chefs de la majorité persistaient dans leurs illusions. Chacun s'efforçait d'attirer Montalembert. « Le temps est venu, lui disait Falloux, de lever franchement le drapeau légitimiste et d'indiquer à la France le véritable remède à ses maux, au lieu de se borner à lui couper la fièvre comme en 1848. Je compte beaucoup sur la conversion du juste milieu... — Et que ferez-vous, ripostait Montalembert, le lendemain du jour où vous aurez mis le marché à la main de la France, si la France ne l'accepte pas? Je suis convaincu que sa conversion au royalisme est loin d'être opérée et qu'elle a d'ailleurs des conversions bien autrement pressées et essentielles à faire. (2) »

(1) Lettre du prince L.-Napoléon à Montalembert, 1er septembre 1850.
(2) *Journal*, 19 novembre 1850.

De leur côté, M. Molé, l'évêque d'Orléans et le P. de Ravignan lui-même, prêchaient à leur ami la nécessité de *préparer un nouveau gouvernement*. « Je prétends, leur disait Montalembert, qu'on n'a pas plus le droit de préparer un nouveau gouvernement, pendant que le gouvernement établi reste dans la bonne voie, que de préparer un second mariage, du vivant de sa femme. » Thiers chantait un air différent. Son antipathie pour les légitimistes s'accentuait chaque jour. Que voulait-il? On ne le sait trop. Tantôt il parlait du comte de Paris avec la régence du prince Louis... (1). Rêve étrange! Tantôt il penchait pour le prince de Joinville. On peut croire qu'il préparait son propre avènement. Le Président se moquait des divisions de ses adversaires : « C'est moi seul, disait-il, qui pourrais faire *la fusion,* mais il faudrait d'abord que j'en fisse *fusiller* quelques-uns pour mettre les autres à la raison. »

En face de lui se dressait Changarnier, commandant de Paris et fondé de pouvoirs de l'Assemblée. Vraiment ce preux soldat manqua de tactique et multiplia les imprudences. S'il demeurait *sphinx* entre les orléanistes et les légitimistes, il ne cachait guère son hostilité contre le Président. « Chaque dimanche, raconte M. Émile Ollivier (2), il réunissait à sa table, aux Tuileries, un certain nombre d'amis, surtout d'officiers, et là il criblait le prince d'épigrammes, blâmait ses actes, ridiculisait sa personne et s'ébaudissait sur ses dettes et ses galanteries; il l'appelait un perroquet mélancolique. » Ne vint-il pas un jour proposer à Montalembert d'entrer au ministère avec lui et Falloux, afin de lâcher la bride au Président, surtout en fait de politique étrangère, et de le perdre ainsi (3)?

A la revue de Satory (16 octobre), le ministre de la guerre, sur le désir du prince Louis, prescrit aux troupes de crier : *Vive le Président! Vive Napoléon!* Changarnier leur ordonne de défiler en silence. Le malheureux commandant de la ligne, Neumayer, obéit à Changarnier, et, pour l'en punir, le prince Louis l'envoie en province. Sur ce, fureur de Chan-

(1) *Journal*, fin juin 1850.
(2) Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, II, 293.
(3) *Journal*, 1850.

garnier, qui court chez le préfet de police, parle d'arrêter le Président et de le conduire à Vincennes dans un panier à salade. Le prince, maître de lui-même, dissimule longtemps, puis, le 4 janvier 1851, à l'occasion d'une sortie violente du général à l'Assemblée, déclare à ses ministres qu'il va le destituer. A cette nouvelle, les ministres effarés démissionnent; les chefs de la droite, réunis chez M. Molé, exigent comme condition absolue de leur concours le maintien du général. Que va-t-il advenir? On parle d'un soulèvement de l'armée. Montalembert inquiet court à l'Élysée. Il avoue que Changarnier s'est rendu impossible, mais supplie le prince de prendre patience, de ne pas frapper le général au moment où il vient de s'identifier en quelque sorte avec l'Assemblée. « J'échoue complètement, raconte-t-il; je trouve chez le Président une résolution calme, inébranlable, d'en finir, de ne pas reculer : « Je ne passerai pas sous les Fourches Caudines « de l'Assemblée. (1) » — En sortant, Montalembert rencontre Daru, l'envoie faire une nouvelle tentative qui échoue pareillement.

Quelques jours après, Montalembert est rappelé à l'Élysée avec MM. Molé, Thiers, Berryer et quelques autres. Le prince leur annonce sa résolution définitive. Pendant une heure on le supplie, on le menace même. Montalembert soutient toujours que la mesure est dangereuse, inopportune. Thiers affirme que Changarnier a loyalement servi le Président, et celui-ci, regardant fixement son interlocuteur, réplique : « Vous oubliez qu'il a voulu me faire enfermer à Vincennes. » Puis il ajoute : « Je veux rester strictement dans la légalité et la Constitution. Rien ne vous empêche de nommer contre moi des commissions de permanence et même le président de l'Assemblée; mais vous ne pouvez m'imposer le général de l'armée de Paris. » Les Burgraves se retirent dans la plus grande agitation.

Le 10 janvier, rapporte le *Journal*, la bombe éclate enfin : Changarnier est destitué! Thiers perd la tête (un peu par peur, à ce que dit Daru); Lasteyrie est plus vif que jamais.

(1) *Journal*, 4 janvier 1851.

« Il faut le mettre en accusation ! » crient les uns. — « Nommons un Comité de salut public ! » disent les autres. — « Proclamons Changarnier président de l'Assemblée ! » insinue Thiers. Montalembert, tout en protestant contre les fautes commises par ses collègues, se range à cet avis. Mais, quand ils parlent à Dupin de donner sa démission, celui-ci se fâche tout rouge et les envoie promener.

Après une discussion de quatre jours, plus calme qu'on ne l'attendait, l'Assemblée, par 416 voix contre 286, blâma la conduite du pouvoir exécutif et déclara que Changarnier conservait sa confiance. D'accord avec le duc de Broglie, Odilon Barrot, Vitet et Casimir-Perier, Montalembert vota contre l'ordre du jour. Ce fut au cours de ces débats, dans un discours « merveilleux de finesse et de perfidie », que Thiers rompit avec l'Élysée et prononça la phrase célèbre : « L'Empire est fait ! » Montalembert, tenté de lui répondre, fut retenu par l'incertitude du devoir : « Je recule, écrit-il dans son *Journal,* devant l'idée de me brouiller tout à fait avec les notables de l'Assemblée et de compromettre les intérêts religieux dont je suis, quoique indigne, spécialement chargé. (1) »

V

Les royalistes de l'Assemblée ne pardonnaient pas à Montalembert sa fidélité au prince Louis. Il avait pu s'en apercevoir le 10 décembre. Ce jour-là, l'orateur lut à la tribune un rapport sur la proposition de M. d'Olivier, relative à l'observation du dimanche. Prenant la question de très haut, il proposait simplement et franchement de rétablir « ce qui est dû à la majesté de Dieu et à la dignité du pauvre ». Il énumérait les raisons de cette mesure, raisons supérieures, éternelles, qu'un Parlement anglais eût applaudies et respectées ; il disait :

« On se plaint partout que le secret du commandement est perdu, que l'autorité n'existe plus, qu'elle a perdu toute force morale, toute sécurité,

(1) *Journal,* 12 janvier 1851.

tout prestige, et cette plainte universelle n'est que trop fondée. On se demande avec surprise et avec effroi d'où sortent ces masses d'hommes sans foi ni loi, qui apparaissent aux jours des discordes sociales, et, comme les hordes barbares d'il y a quinze siècles, menacent d'engloutir toute une civilisation. (*Approbation à droite.*) On a raison de s'en alarmer, mais on n'a pas le droit de s'en étonner. Elles sortent de ces abîmes où on a refoulé les populations en les forçant de travailler le dimanche (*Exclamations à gauche*), en les arrachant à tout ce que la religion avait si naturellement imaginé pour les instruire et les consoler en ce grand jour, en permettant que le sceau de l'ignorance soit imprimé sur leurs âmes par la main d'une insatiable cupidité. Elles sont affamées, parce qu'on les a privées de tout aliment moral; elles sont sans foi, parce que des hommes riches et instruits ont travaillé pendant un siècle (*Vive approbation à droite*), avec une infatigable persévérance, à extirper ce trésor de leurs cœurs. (*Applaudissements ironiques à gauche.*) Elles sont sans lois, parce que, trop souvent, en violant eux-mêmes la première des lois, leurs maîtres et leurs guides leur ont appris à n'en respecter aucune. »

Montalembert montrait que la profanation du dimanche est un attentat à la liberté, à l'égalité et à la dignité de l'ouvrier; il protestait, lui, l'ardent libéral, contre la neutralité de l'État en matière religieuse : « L'intervention de l'État, quand elle se renferme dans les limites tracées par la nature même des deux pouvoirs, spirituel et temporel, est non seulement licite et utile, mais nécessaire. Il en est de la religion comme de la justice, comme de l'innocence, comme de la vérité; celui qui ne la défend pas la trahit ou l'opprime. L'État qui assiste tranquillement à la ruine du principe fondamental de toute société, devient le complice de cette ruine avant d'en être la victime. » La loi proposée interdisait les travaux publics le dimanche, défendait dans les contrats toute clause obligeant l'ouvrier à travailler le dimanche, et permettait enfin aux municipalités de faire fermer les cabarets pendant les offices.

Ce rapport, Montalembert le remarque lui-même, fut accueilli « par les huées, les interruptions les plus insultantes de la gauche et par l'abandon le plus complet de la droite ». — « Assez! assez! » lui criait-on. Debout dans l'hémicycle, M. de la Rochejacquelein disait en gesticulant : « Heureusement, ce monsieur-là n'a jamais été de notre parti! Le mandement ne prend pas! Renvoyé à Charenton! »

Pas un membre de la majorité ne daigna féliciter l'orateur; les prêtres de l'Assemblée le désavouèrent et Mgr Parisis lui reprocha vivement de ne pas être légitimiste. « Je dois trembler, écrivait Montalembert, que cet échec ne soit le signal de la réaction contre le mouvement religieux qui marchait si bien depuis deux ans. Je cherche à en profiter pour mon âme, qui a tant besoin de semblables coups et qui, heureusement, tout en étant inondée d'amertume, sait reconnaître la main d'où ils partent et la vénérer. (1) »

Cependant la lutte s'aggravait entre l'Assemblée et le Président; Montalembert le constatait avec douleur; mais il semblait que le prince Louis cherchât l'occasion d'un conflit. Huit jours après la destitution de Changarnier, le Président demandait à l'Assemblée un crédit de 1 800 000 francs pour ses frais de représentation. En vain Montalembert le suppliait d'attendre. Pourquoi s'exposer à un échec certain? Au fond, cet échec valait mieux pour le Président que la dotation elle-même : il rendait l'Assemblée impopulaire.

Par 13 voix sur 15, la commission repoussa les crédits demandés. L'Assemblée allait les rejeter elle-même sans discourir, lorsque Montalembert prit la parole. Il trouvait injuste et dangereuse la guerre faite au Président et ne craignit pas de le dire. Il examina la conduite générale du prince depuis son avènement, et soutint qu'il avait tenu beaucoup plus qu'il n'avait promis, à la différence de la plupart des princes et des pouvoirs de ce monde, qui promettent en général beaucoup plus qu'ils ne tiennent :

« Vous me direz qu'il a fait des fautes? Vraiment? Vous avez découvert cela? Permettez-moi de vous demander si vous avez connu un gouvernement quelconque au monde qui ne fît pas de fautes?... Il y a bien des

(1) *Journal*, 10 décembre 1850. En dehors de l'Assemblée, l'effet fut différent. Ce rapport valut à l'orateur de nombreuses sympathies; il ne nuisit point à son élection académique, comme il l'avait craint tout d'abord. « M. Guizot a dit au chancelier que tout ce que j'avais dit était excellent, et qu'il n'y avait à blâmer que la conduite du président Dupin et celle du parti religieux qui m'avait abandonné. M. Thiers a pris ma défense avec la plus grande chaleur et a dit à M. Dupin que ce rapport était un titre de plus à l'Académie et ne renfermait pas un mot qui ne fût *noble, sincère* et *digne de moi.* » (Lettre au comte F. de Mérode, 20 décembre 1850.)

points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le Président. Il pourra me faire regretter un jour d'avoir cru en lui; il pourra me faire rétracter le témoignage que je lui rends; mais, comme je ne lui dois rien, comme je ne lui demande rien, comme il ne peut rien pour moi, il y a une chose dont je suis sûr : c'est que jamais, par aucune faveur, par aucune complaisance, il ne pourra gâter le plaisir que j'éprouve et l'honneur que je me fais en venant lui rendre ici ce public témoignage, et en venant protester contre une des ingratitudes les plus aveugles et les moins justifiables de cette longue série d'ingratitudes qu'on appelle l'histoire de France.

« Et quand même il eût commis toutes les fautes dont vous l'accusez continuait l'orateur, ne représente-t-il pas parmi nous l'autorité, la seule possible, la seule légitime? Je suis frappé, quant à moi, de la facilité avec laquelle, en France, dès qu'on est parvenu, au lendemain d'une révolution, à rétablir un fantôme, une ombre d'autorité quelconque, immédiatement, sans se soucier de l'avenir, sans la moindre idée arrêtée sur ce que sera cet avenir, sans avoir rien combiné, rien fait adopter d'avance à la conscience du pays, de gaieté de cœur et comme par une sorte de récréation, on se plaît à miner, à attaquer et à défaire moralement cette autorité. »

Puis, se tournant vers la droite et s'adressant aux monarchistes :

« Vous vaincrez peut-être, je le veux bien; mais c'est ce jour-là, c'est le lendemain de ce jour que commenceront vos embarras et vos dangers. Vous verrez renaître contre vous, surgir contre vous, employer contre vous toutes les armes, toutes les perfidies, toutes les iniquités, tous les outrages, toutes les ruses qui ont été employés de votre temps contre les pouvoirs que vous attaquiez; vous les subirez tous, et j'ajoute que vous les aurez tous mérités. »

Mais ce n'est pas seulement l'autorité qui est en péril, c'est la vraie liberté, c'est le régime parlementaire :

«... Oui, je suis pour le gouvernement parlementaire... Qu'est-ce que je serais au monde sans le régime parlementaire? Je ne suis ni un écrivain ni un soldat; je dois tout le peu que je suis à cette tribune, et vous m'accuseriez de vouloir la renverser!... Je veux son intervention dans toutes les matières de législation, dans toutes les matières de politique générale et sociale; mais je ne veux pas de son intervention taquine, bavarde, quotidienne, omnipotente et insupportable dans toutes les affaires du pays. Exiger cela, c'est, selon moi, dans notre temps et dans notre pays, le véritable moyen de l'amoindrir, de l'affaiblir et de le dépopulariser en France et en Europe... »

En terminant, Montalembert suppliait l'Assemblée de ces-

ser cette lutte impie, dénaturée, dans laquelle elle serait infailliblement vaincue et qui ne profiterait qu'au socialisme. Pour toute réponse, l'Assemblée, par 396 voix contre 294, repoussa la dotation.

Tel fut le dernier discours de Montalembert à la Législative. Faut-il ajouter que les journaux républicains et royalistes l'accablèrent d'injures? Depuis lors, plusieurs de ses amis, entre autres MM. Molé et Thiers, affectèrent de lui tourner le dos.

« Il n'est bruit que de ma défection, disait-il lui-même; tout le monde pleure sur mon immense chute! (1)... Je ne me suis jamais plus examiné devant Dieu qu'en prenant le parti de parler sur cette question. Ce qui me console et me *rassure* plus que tout, c'est que j'ai déplu à l'Élysée.. (2). Louis-Napoléon, moins flatté sans doute de mon appui que méfiant de mes réserves et froissé par ce que les journaux appelaient la hauteur et les dédains de mon langage, ne m'a pas même remercié. (3) »

Vers le même temps, Louis Veuillot, par une de ces évolutions politiques qui lui coûtaient peu, lâcha le légitimisme et mit sa plume au service du Président. Montalembert se réjouit de se retrouver d'accord avec le grand polémiste. Hélas! leur rapprochement ne devait durer qu'une seule année.

(1) *Journal*, 10 février 1851.
(2) Lettre à M. de Dumast, 19 février 1851.
(3) Lettre au comte Daru.

CHAPITRE II

LE COUP D'ÉTAT. — 1851

I

A la suite des discussions que nous avons rapportées, la majorité de l'Assemblée se divise; d'un côté, les légitimistes, les orléanistes et les fusionistes, nettement hostiles au Président; de l'autre, les 270 députés qui viennent de le soutenir. Au point de vue politique, rien de plus bariolé que ce dernier groupe : on y voit des légitimistes découragés, des orléanistes préoccupés avant tout du péril social, des bonapartistes pleins d'ambition et beaucoup de modérés. Le duc de Broglie, Montalembert, Odilon Barrot et Daru en sont les personnages les plus marquants. D'ordinaire, on se réunit dans une grande salle de la rue des Pyramides pour y agiter les plus graves questions.

Comment franchir la redoutable échéance de 1852 et assurer la paisible transmission des pouvoirs? C'est en mai 1852 que la Législative doit faire place à une autre Assemblée; c'est aussi le second dimanche de mai que le prince Louis doit sortir de charge, et il n'est pas rééligible. Cependant les masses populaires le réclament; qui les empêchera de voter pour lui? Les Élyséens ne voient qu'un moyen de conjurer la crise : reviser l'article 45 de la Constitution et proroger les pouvoirs présidentiels.

Malheureusement, cette mauvaise Constitution de 1848 est entourée de forteresses qui la rendent presque inabordable. Pour l'atteindre, il faut que les trois quarts des représentants

consentent à une revision, que cette revision soit soumise à trois délibérations successives, et enfin à une nouvelle Constituante nommée tout exprès. Malgré tout, Président, ministres, députés et journaux s'acharnent à l'assaut de la Constitution. Quatre-vingts Conseils généraux en réclament la revision ; des pétitions s'organisent et, en quelques mois, recueillent 1 100 000 signatures ; les fonctionnaires suspects de tiédeur sont impitoyablement révoqués. Parmi les victimes se trouve le préfet de Dijon accusé de légitimisme ; Montalembert se plaint de cette révocation, et le prince lui exprime ses regrets de l'avoir mécontenté :

« Toutes les fois que je ne suis pas d'accord avec vous, lui écrit-il, j'en éprouve un véritable chagrin, car vous ne pouvez douter des sentiments que je vous porte... Comptant sur le sentiment populaire pour sortir *par un vote pacifique* de la crise de 1852, je dois porter tous mes soins à ce que les fonctionnaires publics préparent par leur influence les populations à cet acte important. Or, lorsque j'apprends de sources certaines que les dépositaires de mon autorité dans les provinces non seulement n'emploient pas leur influence dans un sens qui peut m'être favorable, mais qu'ils font tout le contraire, alors je crois qu'il est dans mon droit comme dans mon devoir de leur retirer ma confiance... J'espère, mon cher Monsieur de Montalembert, que vous ne m'en voudrez pas. C'est pour le coup que je prendrais M. P. en grippe, s'il était une cause de brouille entre nous... (1) »

Dans sa réponse, Montalembert prend la défense des légitimistes et engage le prince à faire tout au monde pour se les concilier : «... Votre rôle est, ce me semble, de regarder comme vos partisans les honnêtes gens et les cœurs droits de tous les partis. Vos ennemis les plus acharnés, ce sont les *roués*, les *ambitieux*, les *orgueilleux* surtout. Il y en a parmi les légitimistes, mais pas plus et peut-être moins que dans les autres partis qui divisent la France... (2) »

Le 31 mai 1851, le duc de Broglie dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition signée de 233 députés et ainsi conçue : « Les représentants soussignés, dans le but de remettre à la nation le plein exercice de sa souveraineté, ont

(1) Le Président de la République à Montalembert, 17 mars 1851.
(2) Montalembert au Président de la République, 19 mars 1851.

l'honneur de proposer à l'Assemblée législative d'émettre le vœu que la Constitution soit revisée. » Dans les bureaux, Montalembert se prononce énergiquement pour la revision. Il ne cache pas ses préférences pour une royauté limitée, mais il croit que la France actuelle est trop révolutionnaire pour supporter cette forme excellente. « Puisque nous sommes condamnés à la République, je désire que cette République soit la meilleure possible. J'ai toujours travaillé dans ce sens depuis qu'elle a été proclamée. C'est pourquoi je demande la revision de la Constitution, parce qu'elle empêche la République de coexister avec l'ordre et la prospérité publique. Elle est mauvaise surtout lorsqu'elle empêche le pays de renouveler le mandat du pouvoir exécutif, mais elle l'est encore parce qu'elle consacre la permanence des agitations parlementaires et le conflit nécessaire entre les deux pouvoirs... Si on empêche la revision, qu'une opinion de plus en plus nombreuse regarde comme un remède réel ou imaginaire des maux actuels du pays..., on n'aura fait qu'augmenter l'impopularité de la Constitution et de la République. Elles seront l'une et l'autre emportées par le flot de la réprobation universelle. Veut-on les sauver, il faut ouvrir la porte; autrement, elle sera enfoncée... » A la suite de ce discours, Montalembert est nommé membre de la Commission chargée d'examiner le projet et prend une part active à ses travaux.

Pour aboutir, la revision devait rallier le chiffre exorbitant de 546 voix; jamais l'ancienne majorité n'avait atteint une telle proportion. S'il souhaitait vraiment cette revision légale, le Président ne devait-il pas se rapprocher de l'Assemblée et rompre avec la politique provocante qu'il pratiquait depuis quelque temps? Il fit tout le contraire. Le 18 juin, il assistait à l'inauguration solennelle du chemin de fer de Dijon; Montalembert l'accompagnait, ainsi que le président de l'Assemblée et le ministre de l'intérieur, Léon Faucher. Le soir, au banquet, il prit la parole et se répandit en critiques amères contre l'Assemblée. Les convives étaient effarés; Dupin s'assit pour protester; Montalembert adressa au prince de vifs reproches, et Léon Faucher déclara qu'il démissionnerait si les phrases aiguës ne disparaissaient pas du texte officiel. Le Président

accorda tout ce qu'on voulut, mais le coup était porté.

Les débats sur la revision s'ouvrirent le 14 juillet. Nous n'avons pas à les raconter ici. Berryer y prononça en faveur de la royauté le plus éloquent peut-être de tous ses discours. Mieux que personne, Odilon Barrot exprima les sentiments de Montalembert. Il dit les vices de la Constitution : une Chambre unique, deux pouvoirs issus de la même source et, pour ainsi dire, armés l'un contre l'autre ; il montra qu'il y avait quelque chose de plus redoutable qu'une prorogation des pouvoirs présidentiels, c'était un coup d'État. Il conjura l'Assemblée de céder à la France, qui voyait dans la revision son salut, et ne pardonnerait pas à ceux qui méconnaîtraient sa volonté. Quelques amis pressaient Montalembert de parler; il était prêt, mais crut devoir s'abstenir. « Après avoir entendu M. de Falloux et M. Berryer, écrivait-il à Mgr Dupanloup, après les avoir admirés comme ils méritent de l'être, je n'en suis pas moins demeuré convaincu qu'ils étaient *dans le faux*, et qu'ils n'avaient ni l'un ni l'autre le sentiment de ce que pense et de ce que veut la France actuelle. Sans avoir la prétention de croire que j'eusse pu les réfuter victorieusement, je n'ai pas voulu qu'on pût me reprocher d'avoir atténué en quoi que ce soit l'effet de leurs discours. Nous verrons dans trois mois combien ils auront fait de conversions dans la Chambre et dans le pays. Personne ne me saura gré de cette abstention : les illusions et les injustices seront aussi tenaces les unes que les autres ; mais je m'y résigne d'avance... (1) »

On connaît le résultat de ces discussions. Le projet de revision réunit 446 voix contre 278; il manquait 97 voix pour que le chiffre légal fût atteint. M. Thiers était en grande partie responsable de cet échec ; c'est alors qu'il eût pu dire : « L'Empire est fait! » En refusant de reviser la Constitution, l'Assemblée venait de la condamner à l'étranglement.

(1) Montalembert à Mgr Dupanloup, 25 juillet 1851.

II

Après ce beau coup, la Législative s'accorda des vacances et Montalembert partit pour la Roche-en-Brény. Son généreux dessein de rétablir l'union entre le Président et l'Assemblée avait échoué; il s'attendait à tout. Bientôt, au fond de sa province, lui arrivèrent des bruits de coup d'État; on a su depuis qu'ils étaient fondés. Le 22 septembre, profitant de l'absence de l'Assemblée, le prince avait voulu la dissoudre, rapporter la loi électorale du 31 mai et en appeler immédiatement au peuple. Mais Saint-Arnaud déclara qu'il n'acceptait point ce coup d'État à l'eau de guimauve. Il lui en fallait un où l'on empoigne, où l'on réprime, où l'on disperse. Le prince céda, et quand Daru vint lui demander : « Que faut-il penser de tous ces bruits? » il affecta l'indignation : « Monsieur Daru, on vous dira de moi beaucoup de mal. Lorsqu'on attaquera devant vous ma capacité ou mon esprit politique, croyez-en tout ce que vous voudrez. Mais, vous qui êtes mon ami, rendez-moi au moins la justice de me tenir pour un honnête homme, incapable de manquer à mon serment. (1) »

Dans le courant d'octobre, les bruits de coup d'État prirent plus de consistance. Les ministres sentaient qu'il se tramait quelque chose en dehors d'eux, dans les régions présidentielles. M. de Crouseilhes, ministre de l'instruction publique, écrivait à Montalembert : « Il se joue un jeu terrible en ce moment. Je crois que votre présence aurait un avantage inappréciable... (2) » Le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, mandait de son côté : « Je ne puis me défendre des plus sinistres pressentiments... (3) » Il ajoutait que le Président leur ayant annoncé sa volonté d'abroger la loi électorale du 31 mai, les ministres avaient remis leur démission.

Montalembert crut devoir faire entendre au prince un nouvel appel en faveur de la patience et de la conciliation :

« ... Je suis convaincu, lui écrivait-il, que, depuis le commencement

(1) Lettre inédite à Daru, p. 33.
(2) M. de Crouseilhes à Montalembert, 13 octobre 1851.
(3) Léon Faucher à Montalembert, 24 octobre 1851.

de l'entreprise où vous venez de vous engager, plus d'une grave difficulté, plus d'un obstacle imprévu s'est présenté à vous; je vous conjure de regarder ces difficultés et ces obstacles comme un avertissement de Dieu. Je vous conjure de vous arrêter sur la pente fatale où, sans le vouloir assurément, vous allez nous entraîner. Je vous conjure enfin de ne pas achever la désorganisation de ce malheureux parti de l'ordre que tout le monde sacrifie, et de ne pas désespérer les honnêtes gens qui ont mis leur confiance en vous...

« ... Je le dis avec assurance, vous n'avez jamais eu d'ami plus sincère, plus désintéressé que moi. Vous allez peut-être me condamner à devenir votre adversaire. Ma conscience me défend de vous quitter sans vous donner une dernière preuve de mon attachement...

«... A tort ou à raison, la loi du 31 mai est regardée comme le drapeau du parti de l'ordre; elle n'a été combattue que par quelques légitimistes, aveugles admirateurs du suffrage universel, et par l'unanimité du parti révolutionnaire. C'est avec celui-ci que vous allez désormais vous ranger. Vous croyez que la loi du 31 mai a diminué de beaucoup le nombre des électeurs disposés à voter pour vous. C'est, à mon avis, une erreur. Les deux tiers de ceux que cette loi a atteints ne tiennent pas à voter et restent chez eux; l'autre tiers votera toujours pour le candidat des rouges, et il me répugne de croire que vous le soyez jamais...

« ... Mais l'abrogation de notre loi n'est rien en soi auprès de la situation qu'elle vous fait en vous éloignant du parti des honnêtes gens. Dans une société déracinée comme la nôtre, les raisonnements parlent moins haut que les noms. Or n'est-il pas à craindre que *bientôt il ne reste autour de vous pas un seul homme considérable et respecté?* Ne serez-vous pas alors obligé d'aller chercher des sympathies, peut-être des conseils, auprès des hommes les plus décriés de notre temps?... Vous serez à la fois leur dupe, leur complice et leur victime... (1) »

La réponse du prince fut cordiale mais vague. Il exprima la peine extrême qu'il éprouvait de ne pas être d'accord avec Montalembert, puis il ajouta : « ... Permettez-moi de vous dire que je ne changerai jamais de principes. La cause que je me crois appelé à défendre est celle de l'ordre et de la civilisation; je sacrifierai tout pour remplir consciencieusement cette grande mission. Il est possible que je me trompe sur les moyens; mais, quant au but, il restera invariablement le même dans ma pensée comme dans mon cœur. J'espère que mon message à l'Assemblée expliquera bien des choses et fera évanouir bien des appréhensions... (2) » Dans le même

(1) Montalembert au Président de la République, 17 octobre 1851.
(2) Le Président de la République à Montalembert, 22 octobre 1851.

temps, le prince remplaçait le ministère Faucher par une réunion d'hommes obscurs et dociles; le général Saint-Arnaud était seul maintenu à la guerre.

III

L'Assemblée reprit ses séances le 4 novembre. Rien de pénible comme la situation de Montalembert et de ses trois collègues, le duc de Broglie, Daru et Odilon Barrot. Chargés par le groupe des Élyséens de s'entendre avec le Président et les diverses fractions de la majorité, ils s'obstinaient à empêcher la rupture ouverte entre les deux pouvoirs; ils allaient de l'un à l'autre, prêchant la concorde et la paix et n'aboutissaient qu'à mécontenter tout le monde. Le prince leur montrait de la froideur et de la méfiance, tandis qu'ils devenaient de plus en plus suspects aux royalistes et aux parlementaires. « Malgré tous vos efforts, disait à Montalembert le poète polonais Sigismond Krasinski, Louis Bonaparte viendra à bout de tout renverser, et vous, ses amis, comme ses adversaires. Il est de l'espèce de ces princes de la fin du moyen âge qui ont abattu les républiques italiennes. »

Dès la première séance, le Président demanda l'abrogation de la loi électorale du 31 mai. Par un euphémisme singulier, M. Émile Ollivier voit là une caresse, une avance du prince aux représentants (1). L'Assemblée, elle, y vit une provocation. Pouvait-elle se déjuger de la sorte, déclarer mauvais ce qu'elle avait voté cinq mois auparavant, à une majorité considérable? Aussi la commission chargée d'examiner le projet et composée en grande partie d'Élyséens conclut-elle au rejet pur et simple. Toutefois, pour montrer ses intentions conciliantes, elle délégua Montalembert auprès du Président. « Nous ne pouvons accepter la reculade déshonorante que vous nous demandez, dit-il; mais une loi sur l'organisation municipale est à l'ordre du jour. Nous sommes prêts à y introduire un article réduisant à une année le domicile que la loi du 31 mai a fixé à trois ans pour les électeurs. Cette modifica-

(1) *L'Empire libéral*, II, p. 439.

tion sera applicable aux élections politiques comme aux élections municipales. Nous proposons également de substituer à toutes les formalités compliquées de la loi actuelle, la simple notoriété comme preuve légale du domicile d'une année. De la sorte, plusieurs millions de citoyens rentreront dans leur droit électoral. » Le prince répondit qu'il n'accepterait aucune transaction; sa volonté d'en finir semblait irrévocable. « Prince, souvenez-vous de Charles X! » lui dit Montalembert en le quittant. Il répliqua : « Je ne suis pas un Bourbon, mais un Bonaparte. (1) » D'ailleurs, ses affidés travaillaient en secret le groupe de la rue des Pyramides et, à la stupéfaction générale, l'abrogation de la loi du 31 mai ne fut rejetée qu'à trois voix de majorité.

Le jour même où le Président réclamait l'abandon de la loi électorale, les quatre délégués élyséens, Montalembert, Daru, Odilon Barrot et le duc de Broglie se réunirent aux délégués des fractions adverses, Molé, Thiers et Vitet. Ces derniers firent part aux autres d'une proposition qui venait d'être arrêtée et que devaient déposer les questeurs de la Chambre. Elle avait pour but de promulguer comme loi, en le faisant mettre à l'ordre du jour de l'armée et afficher dans toutes les casernes, un décret rendu par la Constituante en 1848, et qui permettait au président de l'Assemblée de requérir directement, sans aucune intervention du ministre de la guerre, la force armée nécessaire à la sûreté des représentants. Cette mesure eût été justifiée, si les députés eussent connu les préparatifs militaires du coup d'État; autrement, elle semblait une déclaration de guerre. C'est pourquoi Montalembert la combattit énergiquement. « Si le Président nous provoque, dit-il, je ne veux pas répondre à sa faute par d'autres fautes. Après avoir repoussé sa proposition, je ne m'associerai à aucune des mesures qui auraient le caractère de représailles, qui alarmeraient le pays déjà trop inquiet et achèveraient de perdre l'Assemblée dans l'opinion publique. »

La proposition des questeurs fut discutée le 17 novembre, « dans la séance la plus orageuse peut-être que j'ai vue de

(1) Lettre à Daru et *Journal*.

ma vie », déclare Montalembert. Craignant que cette loi ne tournât au profit des royalistes, la gauche entière vota contre et la fit rejeter. Le prince dut regretter sa victoire, car tout était dispose pour disperser l'Assemblée, si elle eût adopté le projet des questeurs.

Que faire? Comment sortir de cette crise chaque jour plus alarmante et plus aiguë? C'était la préoccupation incessante de Montalembert. N'ayant à cœur que le salut et le repos du pays, il voulait à tout prix écarter les terribles éventualités d'une lutte à main armée entre les deux pouvoirs. Dans sa pensée, le triomphe des révolutionnaires, s'il avait lieu, serait de longue durée. Si, au contraire, le prince l'emportait, ne fallait-il pas craindre l'abus d'une victoire trop prompte et la concentration dans une seule main d'un pouvoir sans frein et sans contrôle?

C'est pourquoi, d'accord avec quelques amis, Montalembert voulut tenter un suprême effort de conciliation. Le 21, le 25 et le 30 novembre, quinze représentants (1) se réunirent chez Daru, discutèrent longtemps et résolurent de soumettre à l'Assemblée un nouveau projet de revision. Ce projet, au lieu de se tenir dans le vague, comme celui qui avait échoué au mois de juillet, comportait la division du pouvoir législatif en deux Chambres et la rééligibilité du Président. Si cette proposition n'obtenait pas les trois quarts des suffrages exprimés, les partisans de la revision, formant la majorité réelle de l'Assemblée, réclameraient un appel au peuple sur les modifications nécessaires (2).

Le 22 novembre au soir, Montalembert, accompagné de MM. de Mortemart et de Mouchy, se rendit à l'Élysée pour

(1) C'étaient MM. Baroche, Boinvilliers, Buffet, Chadenet, Chassaigne-Goyon de Crouseilhes, Daru, Fould, de Goulard, de Montalembert, de Mortemart, de Noailles, Quentin-Bauchard et Rouher.

(2) Pas un seul instant, les auteurs de ce projet n'eurent l'idée qu'il fallait imposer par la force un vote quelconque à la minorité, comme ont osé le soutenir MM. Granier de Cassagnac, Ténot et Taxile Delord. « C'est, en ce qui me concerne, déclare Montalembert, une calomnie grossière et absurde, comme le reconnaîtront tous ceux qui ont conservé le moindre souvenir de mon caractère public et de ma position dans l'Assemblée. » (Lettre à Daru, p. 60.)

communiquer au prince le nouveau plan d'action. L.-Napoléon reçut ses visiteurs avec son flegme habituel; sans repousser leurs avances, il s'informa du nombre des représentants qui devaient appuyer le projet. « Dès demain, répondit Montalembert, je m'occuperai de recueillir les signatures... Souvenez-vous, prince, ajouta-t-il, que les âmes fières et honnêtes qui vous offrent leur concours, aujourd'hui que vous êtes le plus faible, n'auraient pas le même empressement au lendemain d'une victoire et qu'ils pourraient fort bien alors se refuser au lieu de s'offrir. (1) »

Montalembert se mit aussitôt à l'œuvre. Ses efforts ne furent point stériles. Le 30 novembre, son projet avait déjà réuni 160 signatures. Le lendemain, il écrivit au prince pour solliciter une nouvelle entrevue et la promesse d'une action commune. Le prince répondit par le coup d'État.

IV

Le matin du 2 décembre, Montalembert lit les journaux au coin de son feu, quand le docteur Delpech entre en s'écriant : « Le coup d'État est fait... L'Assemblée dissoute... Thiers et les généraux arrêtés. » Montalembert court à l'Assemblée : les troupes avec l'artillerie entourent le palais. Il va chez Daru : son hôtel est gardé à vue et on n'y peut pénétrer. « La foule qui, peu à peu, remplit les rues, paraît curieuse, mais fort indifférente à notre sort. » Après beaucoup d'efforts, il réussit à grouper, rue des Pyramides, un certain nombre de députés qu'il exhorte vivement à signer cette protestation contre le coup d'État :

« Dans l'impossibilité de se réunir au palais de l'Assemblée, les soussignés, représentants du peuple à l'Assemblée législative, déclarent protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale et contre sa dispersion par la violence.

« Fait à Paris, le deux décembre, mil huit cent cinquante et un, à deux heures de l'après-midi. »

(1) *Journal*, 22 novembre 1851.

Quelques-uns hésitent, par crainte, dit Baroche, de donner le signal de la guerre civile. La nouvelle que 217 députés viennent d'être arrêtés rue de Grenelle les décide, et Montalembert finit par recueillir 65 signatures. Mais comment faire connaître cette protestation? Les journaux qui subsistent encore tremblent, sous la menace d'une censure omnipotente. Montalembert en est réduit à porter sa feuille chez M. Dupin, président de l'Assemblée dissoute. « Vous la joindrez, dit-il, à celle que vous avez sans doute dressée, lorsque la force armée vous a interdit de monter au fauteuil, et vous voudrez bien me remettre le texte de votre protestation, pour que je puisse la communiquer à mes collègues. » Mais Dupin regarde Montalembert d'un air goguenard et lui demande : « Est-ce que vous êtes devenu procureur ou notaire?... Sachez, mon cher collègue, que je ne donne jamais ma signature... C'est comme pour ma consultation aux journalistes, en juillet 1830 : je la leur ai donnée verbalement, mais de signature, point. » Cependant, il laisse Montalembert prendre copie du procès-verbal dressé par son secrétaire après la violation de l'enceinte législative, et lui raconte, en se moquant, les détails burlesques de l'expulsion des députés. « Quant à leur tentative de déchéance à la mairie du X^e^, ç'a été une pure *singerie!* » En congédiant Montalembert, il lui dit : *Novus rerum nascitur ordo !*

Mais voici que le *Moniteur* du 3 décembre annonce la création d'une *Commission consultative*, destinée à remplacer provisoirement l'Assemblée nationale et le Conseil d'État. « En attendant la réunion du Sénat et du Corps législatif, affirme ce décret, le Président de la République veut s'entourer d'hommes jouissant à juste titre de l'estime et de la confiance du pays. » Sur la liste des membres de cette Commission Montalembert trouve son nom, à côté de ceux de MM. Léon Faucher, Drouyn de Lhuys, Chasseloup-Laubat, de Mouchy et autres Élyséens. On les fait ainsi adhérer au coup d'État et à toutes ses conséquences, sans même avoir pris la peine d'obtenir leur consentement.

Montalembert écrit aussitôt à M. de Morny :

« Monsieur le ministre,

« Nous apprenons par les journaux que nous sommes appelés à faire partie d'une Commission consultative, créée par un décret d'hier que vous avez contresigné.

« En présence de l'injuste et douloureuse incarcération d'un si grand nombre de nos collègues et amis, nous ne pouvons accepter ces fonctions. »

Quatorze députés signent avec Montalembert. Mais, par ordre des ministres assemblés en conseil, le *Moniteur* refuse l'insertion de cette lettre; *l'Univers* seul ose la publier; Morny le fait saisir à la poste. Aux réclamations indignées de Léon Faucher il répond : « Vos noms nous sont nécessaires et nous les gardons. » Puis il écrit à Montalembert :

« Mon cher Montalembert,

« Les représentants détenus n'ont été retenus que parce qu'ils l'ont bien voulu. On leur a offert de sortir plusieurs fois... Maintenant laissez-moi vous dire un seul mot. Il n'y a plus en ce monde que le prince et les rouges... Pouvez-vous hésiter? On se bat en ce moment au faubourg Saint-Antoine. Refuser son concours au gouvernement, c'est un crime, pour ne pas dire plus...

« Vous qui avez tant d'esprit, croyez-vous sérieusement à la détention de nos amis? Je vous garantis qu'ils sortiront quand ils le voudront. (1) »

On raconte qu'Odilon Barrot, monté sur une chaise, harangua le général qui l'invitait à sortir : « Les représentants arrêtés, s'écriait-il, protestent contre le nouvel attentat qu'on veut accomplir sur leurs personnes; ils ne céderont qu'à la force pour quitter la prison et reprendre leur liberté. » Dans le fond de son âme, Montalembert s'étonnait de ne pas se trouver pour une fois avec les vaincus. « Restés en liberté, écrivait-il plus tard, nous nous sentions embarrassés et quelque peu humiliés de notre attitude passive et impuissante. » Et je trouve dans son *Journal* cette phrase prophétique : « Le changement actuel, tout en donnant raison à mes prévisions et prédictions, pourra plus tard me valoir d'amers mécomptes. »

(1) M. de Morny à Montalembert, 4 décembre 1851.

V

En attendant que les événements l'éclairent, Montalembert se demande anxieusement s'il doit accepter d'entrer dans la Commission consultative. Grave question. L'acceptation implique en effet une adhésion plus ou moins formelle au coup d'État. Jamais Montalembert n'a tant prié, réfléchi, consulté, qu'en cette occasion.

Tout d'abord, le 5 décembre, il se rend à l'Élysée; il tient à s'éclairer par un entretien personnel sur les dispositions du prince. « Je le trouvai, dit-il, aussi calme et aussi flegmatique qu'auparavant. Je lui rappelai mes dernières paroles du 22 novembre, en venant lui offrir notre concours et lui demander le sien, pour la seule issue légale et pacifique que nous devions entrevoir à la crise qu'il venait de trancher par la violence. J'ajoutai : « Je ne suis plus rien, vous êtes tout. Je n'en viens pas moins comme autrefois vous demander quelles sont vos intentions et vous soumettre mes propres appréciations. »

Le prince répond : « Ma mission et mon intention sont de rétablir l'ordre dans ce pays. Je veux, autant que possible, le mettre en état de ne pas retomber, si je suis tué, sous le joug des journalistes et des démagogues... Vous me reprochez de vouloir faire de l'ordre en invoquant toujours la Révolution. Mais je ne vois dans la Révolution que les faits accomplis et les intérêts nouveaux qu'elle a créés. Quand je lis l'histoire de 1789, je suis pour Louis XVI et Marie-Antoinette : j'aurais voulu être officier aux gardes-françaises et me faire tuer pour eux... Je vous assure, d'ailleurs, que rien n'est changé dans mes dispositions à l'égard de la religion et du Pape : je veux leur triomphe, mais je le veux sans aucune des exagérations qui pourraient leur nuire au lieu de les servir. »

Il promet ensuite de respecter la liberté d'enseignement; Montalembert hasarde quelques objections sur le rétablissement du suffrage universel illimité : « Soyez tranquille, réplique le prince ; j'admets le suffrage universel comme

origine du pouvoir, mais non comme moyen habituel de gouvernement. Je veux bien être baptisé, mais ce n'est pas une raison pour vivre toujours dans l'eau. (1) »

Cette entrevue ne termine point les perplexités de Montalembert et il se livre à une curieuse consultation auprès des notabilités politiques et religieuses, au sujet de son entrée dans la Commission consultative. Rien ne prouve mieux que cette enquête combien il était difficile, au milieu de la division profonde des meilleurs esprits, de connaître la vérité.

L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, conseille l'abstention et la pratique lui-même, d'une façon peut-être excessive. Le Président vient de rendre le Panthéon au culte : « Je ne remercierai point, dit-il ; on pourrait prendre mes remerciements pour une adhésion. » Mgr Dupanloup est plus hostile encore. « Ce serait une faute irréparable d'accepter », écrit-il à Montalembert. A l'entendre, le pays tout entier repousse le prétendu sauveur. « Je ne crois pas qu'il y ait eu jamais une puissance humaine capable de lutter contre une telle insurrection des âmes (2)... » Avec la plus tendre énergie, le P. de Ravignan engage aussi son ami à se réserver. L'avis du P. Lacordaire, avis fondé sur des raisons vraiment graves, est nettement pour la négative. Dans le même sens se prononcent le comte Félix de Mérode, l'abbé Desgenettes et Cornudet. Au seul nom de Bonaparte, Villemain écume de colère. « Que ne peut-on, s'écrie-t-il, rétablir la peine de mort contre ce misérable ! » La consultation de Foisset, inspirée, comme toujours, par une haute sagesse, mérite d'être citée.

« *Le péril du moment,* écrit-il, *c'est l'anarchie.* Au point où en sont les choses, une dictature est nécessaire. Je souhaite qu'elle ait un terme; mais, ce terme, qui peut l'assigner? *Nescio, Deus scit.*

« *Le péril de demain, c'est le despotisme,* c'est-à-dire l'infatuation de la force dans le pouvoir et, au-dessous, l'abâtardissement des caractères : *Obsequium deforme.*

« Plus la dictature est nécessaire, plus il faut aviser à sauvegarder sa dignité personnelle.

(1) *Journal* du 5 décembre et Lettre à Daru.
(2) Mgr Dupanloup à Montalembert, 8 décembre 1851.

« L'exécution d'un coup d'État est presque toujours mêlée d'hypocrisie et d'immoralité, sinon dans le but, au moins dans les moyens. Puissante raison d'abstention : *Incontaminatum se custodire ab hoc sæculo.*

« Mais alors on se rend inutile. Erreur! Il y a dans l'attitude réservée d'un honnête homme une vertu qui se fait rechercher... Défiez-vous d'une fausse générosité qui vous porte à vous immoler toujours à ce qui vous paraît le bien de la religion. L'esprit de sacrifice est ce qu'il y a au monde de plus héroïque, mais il faut être bien sûr que le sacrifice profite à la cause du bien. (1) »

Mais d'autres personnages, beaucoup plus nombreux et d'une autorité au moins égale, supplient Montalembert d'accepter. « Vous ne le pouvez pas seulement, *vous le devez*, déclare le cardinal Gousset. *Le doigt de Dieu est ici!* Il veut nous sauver; nous le prions de consommer l'œuvre qu'il a si miséricordieusement commencée. » Le nonce, Mgr Garibaldi, Mgr Parisis, Mgr Jacquemet, le saint évêque de Nantes, Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, et bien d'autres lui répètent sur tous les tons : *Dieu le veut!* Louis Veuillot, Donoso-Cortès, Mme Swetchine, le supplient de garder auprès du Président la position d'ami et de conseiller. « Qui mieux que vous, disent-ils, saura défendre auprès de lui les intérêts religieux et cette liberté d'enseignement si laborieusement conquise? » En dehors du clergé et des catholiques, M. Guizot et le chancelier Pasquier (2) lui font un devoir d'appuyer la dictature qui vient de sauver le pays.

Cependant, plus encore que tous ces conseils, les nouvelles alarmantes des départements entraînèrent l'adhésion de Montalembert. A Paris, une tentative d'insurrection, exagérée d'ailleurs par le pouvoir, avait été durement réprimée. En province, surtout dans l'Hérault, dans le Var, les Basses-Alpes, la Nièvre, le Cher et le Jura, la lutte fut plus sérieuse. Le mot de Jacquerie était sur toutes les lèvres. Trente-deux départements mis en état de siège, cent mille arrestations

(1) Foisset à Montalembert, 6 décembre 1851.

(2) « Cet illustre octogénaire, a écrit Montalembert, était alors tout de feu pour l'acte où il croyait voir, comme tant d'autres, le salut de la France. Il a depuis noblement racheté son erreur, en manifestant, pendant les douze années qu'il lui restait à vivre et jusqu'à son dernier jour, une opposition aussi tranchée que persévérante contre le second Empire. » (*Lettre à Daru.*)

opérées avec plus ou moins de discernement et d'équité, prouvent assez l'étendue, sinon la profondeur du mal. Toutes les correspondances de Montalembert s'accordaient à dénoncer et peut-être à grossir le danger. Entre cent témoignages analogues, voici une lettre du président du tribunal de Toulon : « Ce que les socialistes de la Provence, déconcertés et surpris en 1851, viennent de tenter, écrivait-il, montre bien ce qu'ils auraient fait en 1852, prêts et organisés... Nous avons vu les premières lueurs de l'incendie qui nous aurait dévorés. » Cette idée, ou plutôt cette image d'incendie, revenait sans cesse : « N'oublions jamais, disait l'abbé Gerbet, les sinistres lueurs de l'incendie universel qui restera longtemps menaçant. » De la Creuse, l'abbé Texier jetait un cri de délivrance : « De quels barbares le Président nous a délivrés!... L'explosion devait avoir lieu partout à la même heure... Les paysans sont joyeux, les ouvriers partagés, les bourgeois rassurés, le clergé respire... » Ces émotions, universelles en France, on les éprouvait dans l'Europe entière et même hors d'Europe. Un correspondant de Montalembert, à Mossoul, lui exprime sa joie de voir la France « échapper à une *guerre de sauvages* » (1).

Voilà pourquoi Montalembert accepta de faire partie de cette fameuse Commission consultative qui, d'ailleurs, ne devait être consultée sur rien. « Si j'écoutais mes goûts, ma renommée, mon avantage personnel, écrivait-il à son beau-frère, Mgr de Mérode, je n'hésiterais pas à refuser; car je n'ai plus rien à gagner, je n'ai qu'à perdre dans la vie pu-

(1) Cette lettre du consul de France à Mossoul mérite d'être citée : « Il est impossible d'imaginer le retentissement qu'il a eu (le coup d'État) jusque dans ces contrées lointaines. Dès que la nouvelle se fut répandue qu'une grande révolution venait d'éclater en France, tous les chrétiens sont accourus au Consulat. Avec quel bonheur je leur traduisais les journaux et les lettres que j'avais reçus, et avec quelle satisfaction ils écoutaient les moindres détails. C'est que la France est encore pour eux le grand pays, la protectrice, la sauvegarde, et qu'ils savent bien qu'ils reçoivent le contre-coup de ses moindres mouvements. Les musulmans eux-mêmes, le pacha, le cadi, m'ont prié de les mettre au courant de ce qui s'était passé, car ils étaient dans l'attente de grands malheurs qu'ils ne savaient pas définir, et ils disaient qu'il avait fallu la main d'Allah pour les écarter. Depuis ce moment, j'ai senti mon influence s'accroître, et je suis sûr qu'il en aura été de même pour chaque agent... »

blique. Dieu m'est témoin que, si j'accepte, c'est uniquement pour ne pas manquer une occasion de faire mon devoir en servant l'Église et les intérêts religieux, et cela au prix de mille déboires et de mille calomnies. (1) »

Il ajoutait dans cette lettre : « Je suis impatient de savoir ce que vous aurez pensé et ce qu'on en pensera *au-dessus de vous*... » La réponse ne se fit pas attendre. « ... Le Saint-Père m'a autorisé à vous dire, écrivait le 14 décembre Mgr de Mérode, qu'il approuvait entièrement votre adhésion à la Commission consultative. Je puis même ajouter que j'ai vu une vive satisfaction sur son visage quand il a vu votre nom et celui de Werner (de Mérode) sur la première liste qui a été publiée, et, au contraire, un sentiment de regret quand est arrivée la seconde sur laquelle vos noms ne se trouvaient plus. N'allez pas croire, cependant, que l'on se fasse ici l'illusion que tout soit sauvé; seulement on se réjouit à chaque crise favorable qui semble augmenter l'espoir de guérison.... (2) »

VI

Malheureusement Montalembert ne s'en tint pas là. Le Président avait convoqué le peuple français dans ses comices pour le 20 décembre. Il devait dire s'il voulait, oui ou non, le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon, et s'il lui déléguait le pouvoir d'établir une Constitution *que les As-*

(1) Montalembert à Mgr de Mérode, 6 décembre 1851. — Il ne se trompait pas, cette fois, dans ses prévisions pessimistes. Ce fut, dans le camp des adversaires du Président, un déchaînement de colères et d'injures contre l'orateur catholique. Nous n'en citerons pour preuve que ces quelques lignes d'une lettre à L. Veuillot : « Je passe pour le chef du *parti des cochons;* c'est le terme élégant dont on se sert, en y ajoutant force invectives contre les *dévots*, seuls capables de tant d'ignominies, au dire de ces purs et fiers chrétiens... M. Thiers dit tout haut que je suis le *Judas de la Chambre*.... un traître, et qu'il m'insultera publiquement à la première occasion. » Cependant, Montalembert réclamait énergiquement la mise en liberté de M. Thiers et lui faisait porter, par M. de Mortemart, des paroles de paix et de réconciliation.

(2) Mgr de Mérode à Montalembert, 14 décembre 1851. Dans une lettre de Montalembert à M. de Kersauson, je trouve ce jugement de Pie IX sur le coup d'État : « Le Ciel vient de payer à la France la dette de l'Église. »

semblées développeraient plus tard (1). Cette Constitution avait pour bases un chef responsable nommé pour dix ans, des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul et le partage du pouvoir législatif entre un Conseil d'État, une Assemblée élue au suffrage universel et un Sénat.

Qu'allaient faire les catholiques? De tous côtés, prêtres et laïques écrivaient à Montalembert : « Vous êtes notre chef; avant de voter, nous attendons vos instructions. » Il résolut donc de répondre publiquement dans *l'Univers* aux questions qui lui étaient adressées. Dans cette lettre pleine de réserves, il se gardait bien de juger le coup d'État. « Je ne prétends pas plus garantir l'avenir que juger le passé. Je ne m'occupe que du présent, c'est-à-dire du vote à émettre dimanche en huit. Il y a trois partis à prendre : le vote négatif, l'abstention, le vote affirmatif. » Après avoir écarté dédaigneusement les deux premiers procédés, il ajoutait :

« Reste donc le troisième parti, le vote affirmatif. Or, voter pour Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait; c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. Ce n'est pas dire que son gouvernement est celui que nous préférons à tout; c'est dire simplement que nous préférons un prince qui a fait ses preuves de résolution et d'habileté à ceux qui font aujourd'hui les leurs *par le meurtre et le pillage*.

« Ce n'est pas confondre la cause catholique avec celle d'un parti ou d'une famille; c'est armer le pouvoir temporel, le seul pouvoir possible aujourd'hui, de la force nécessaire pour dompter l'armée du crime, pour défendre nos églises, nos foyers, nos femmes, contre ceux dont les convoitises ne respectent rien, qui *tirent* à *l'habit*, qui visent aux propriétaires, et dont les balles n'épargnent pas les cures.

« Ce n'est pas sanctionner d'avance les erreurs ou les fautes que pourra commettre un gouvernement faillible comme toutes les puissances d'ici-bas; c'est déléguer au chef que la nation s'est déjà une fois choisi le droit de préparer une Constitution, qui ne sera certes pas plus dangereuse et plus absurde que celle dont les 900 représentants élus en 1848 ont doté la France, et contre laquelle j'ai eu le bonheur de voter.

« J'ajouterai qu'en revenant à l'unité de pouvoir, sans exclure les tempéraments et les freins qui sont le premier besoin de tout gouvernement, on franchit l'étape la plus difficile dans la route de la véritable restauration sociale, celle des idées et des mœurs.

« Remarquez bien que je ne prêche ni la confiance absolue ni le dévouement illimité; je ne me donne sans réserve à personne, je ne professe au-

(1) Ce sont les expressions mêmes de l'*Appel au peuple*.

cune idolâtrie, pas plus celle de la force des armes que de la raison du peuple. Je me borne à chercher le bien dans la limite du possible, et à choisir, au milieu des secousses par lesquelles Dieu nous éprouve, le parti qui répugne le moins à la dignité du chrétien et au bon sens du citoyen. »

La lettre se terminait par ces mots décisifs :

« ... Je ne vois (hors de lui) que le *gouffre béant du socialisme vainqueur*. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte, pour la conservation contre la destruction, pour la société contre le socialisme, pour la liberté *possible* du bien contre la liberté *certaine* du mal et, dans la grande lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, du parti du catholicisme contre la Révolution. »

Seize ans plus tard, consumé par un mal incurable, sentant ses forces diminuer et la mort venir, Montalembert repassait devant Dieu sa vie pleine de généreux combats. Arrivé à la période que nous racontons, le vieil athlète s'accusait sévèrement lui-même d'avoir commis, en publiant la lettre du 12 décembre, « une faute capitale » :

« Je n'aurais pas dû, disait-il, qualifier avec tant d'indulgence un acte qui avait le parjure pour condition et pour base, et dont j'ignorais encore les circonstances. J'aurais dû surtout attendre, en présence d'un vainqueur si équivoque, des symptômes plus positifs de l'usage qu'il comptait faire de sa victoire, avant de songer à la faire sanctionner par l'adhésion implicite des honnêtes gens. J'ai manqué à la fois de prudence et de perspicacité. Cette faute pèse encore sur mon âme comme sur ma renommée. J'ose dire que c'est la seule que ma vie publique ait à se reprocher, la seule dont j'aie conservé un remords sérieux. Mais ce remords dure encore. C'est à peine s'il est amorti par le repentir cuisant que j'en ai toujours éprouvé et toujours avoué, ou par une opposition sans relâche, et qui n'a pas toujours été sans péril, contre les fautes et les excès du nouveau régime. Ma douleur ne finira qu'avec ma vie. Mai j'ai au moins la conscience d'avoir expié ma faute, d'abord par mes protestations aussi publiques, aussi prolongées et aussi énergiques que possible, contre le césarisme triomphant, puis par le néant où ce régime m'a fait tomber.

« Je défie ceux-là même qui me reprochent ridiculement d'en avoir été le parrain (1) de me contester l'honneur d'en avoir été plus que personne la victime. (2) »

(1) M. Taxile Delord, *Histoire du Second Empire*. — C'est un devoir d'ajouter que cet historien, informé de son erreur par Montalembert lui-même, s'en excusa et promit de la rectifier. Nous avons sa lettre même sous les yeux.

(2) Lettre à M. Darn.

L'histoire, en enregistrant cet aveu loyal et touchant, doit-elle le ratifier pleinement? Ne lui est-il pas permis de chercher à la conduite de Montalembert en 1851 quelques circonstances atténuantes? Que n'avait-il pas fait pour empêcher le coup d'État? Avec quelle ardeur il suppliait ses collègues, légitimistes et orléanistes, de cesser l'opposition stérile qui devait fatalement amener cette catastrophe? N'a-t-on pas vu Montalembert, dans les derniers jours de novembre, se rendre à l'Élysée, conjurer le prince de se contenir, d'attendre, de ne faire appel au pays qu'après avoir essayé encore une revision légale, et en s'appuyant sur les trois cents représentants fidèles à sa cause?

Quand le coup d'État est consommé, l'orateur proteste aussitôt contre l'abus de la force brutale : « Je n'approuve, dit-il, ni la forme ni le moment. » Sans doute, comme l'immense majorité du pays, il voit avec bonheur la déroute du parti révolutionnaire; sans doute cette heureuse défaite dissimule trop à ses yeux la profonde blessure faite au droit. Il se rappelle la révolution de Février; il jouit franchement de voir cette révolution humiliée, châtiée, reniée par le pays qui l'avait subie : « Oui, s'écrie-t-il, j'applaudis à cette revanche du 24 février prise par le pouvoir et l'armée contre les sophistes, les rhéteurs et les démagogues. Je vois une indignation fulminante chez tous les représentants, tous les journalistes, tous les gens de salon. Je leur dis : « J'ai déjà été chassé une fois « de mon siège législatif, quand j'étais pair de France en 1848; « personne alors ne m'a plaint ni ne s'est indigné. Les légiti- « mistes disaient que *l'air était plus pur* depuis que la monar- « chie et les Chambres étaient tombées; les députés chassés fai- « saient des proclamations d'adhésion à la République; tout le « monde s'empressait d'accepter MM. de Lamartine et Crémieux « comme sauvegarde de l'ordre et de la société... Quant à moi, « chassé pour chassé, j'aime mieux l'être par des lanciers et « des tirailleurs de Vincennes que par une horde d'ivrognes « commandés par des journalistes.... (1) » Après cinquante ans écoulés, et au milieu des épreuves que traverse la France,

(1) Montalembert à Mgr de Mérode, 6 décembre 1851.

qui n'excuserait la joie et les préférences de Montalembert?

Nous connaissons les graves raisons qui le décidèrent à entrer dans la Commission consultative; celles qui le portèrent à écrire la lettre du 12 décembre ne furent pas moins sérieuses. C'est un devoir strict pour les bons citoyens, disait-il, de participer à la vie publique, si pénibles ou laborieuses qu'en soient les conditions. L'abstention en politique répugnait à sa nature ardente, comme un suicide moral. Au moment où les légitimistes, renouvelant leur funeste tactique, déclaraient qu'ils allaient s'abstenir, faire le vide autour du Président, Montalembert voulut prévenir les catholiques contre ce piège mortel; il crut nécessaire d'appuyer le pouvoir qui, aux yeux de l'immense majorité des Français, venait de sauver la société. Après avoir vu 1830 et 1848, pouvait-il prévoir que le triomphe de ce gouvernement se transformerait en dictature permanente, en autocratie sans frein? Pouvait-il prévoir qu'après un mois d'illusion il allait retrouver sa chère liberté, l'idole de son âme, bâillonnée et étranglée sur le champ de bataille?

Aussi bien sa conscience était en paix, car il foulait aux pieds, avec une abnégation supérieure, ses intérêts personnels pour ne voir que ce qu'il pensait être le bien de l'Église et du pays. « Personne n'a plus perdu que moi, disait-il, à la révolution qui vient de renverser le gouvernement parlementaire, et personne n'a moins à espérer du régime qui le remplacera. » Vis-à-vis du prince, son attitude ne cessa jamais d'être fière, indépendante, subordonnée au bien qu'il en attendait. Il écrivait à Mgr Dupanloup : « ... Je crois que *quant à présent* le Président est l'instrument de Dieu; demain peut-être il ne le sera plus. Le jour où l'orgueil, l'ingratitude, l'enivrement de la force, le rendront infidèle à sa mission, Dieu saura bien le briser comme verre ou le laisser misérablement périr. Ce jour-là, *dont je ne perds jamais de vue la proximité toujours possible*, je n'aurai, croyez-le bien, rien à me reprocher en ce qui touche à mes rapports avec lui. (1) »

(1) Montalembert à Mgr Dupanloup, décembre 1851.

CHAPITRE III

LA DICTATURE. — LA CONFISCATION DES BIENS D'ORLÉANS. — LE CORPS LÉGISLATIF. — 1852.

I

Par sept millions de voix contre six cent quarante mille, la France sanctionna l'œuvre de Louis-Napoléon. Depuis le Consulat et l'Empire aucun homme n'avait joui d'un tel pouvoir ; le prince allait-il l'employer pour le bien? Montalembert se le demandait avec angoisse. « Nous sommes, disait-il, à une de ces heures solennelles qui se retrouvent rarement dans l'histoire des peuples ; il semble qu'on puisse atteindre en un instant ce qu'on aurait vainement poursuivi pendant de longues années. » C'est pourquoi, au cours de ce mois de décembre, nous rencontrons souvent Montalembert à l'Élysée ; il eut cinq ou six entrevues avec le Président. « J'étais conduit près de lui, écrit-il, par une sollicitude trop naturelle à l'égard des intérêts religieux, de cette liberté et de cette dignité de l'Église dont j'avais été jusque-là le champion attitré, puis aussi par le désir de sonder ses intentions au sujet de cette Constitution dont la France lui abandonnait le soin de la doter. (1) »

Il est facile, à l'aide du *Journal intime*, de se représenter leurs entretiens. Louis-Napoléon se montrait aimable, mais plein de réserve ; il goûtait peu les leçons de son visiteur ; ce n'était pas avec cette fière indépendance qu'il entendait être

(1) Lettre à Daru, p. 100.

servi (1). Bien que la lettre de Montalembert aux catholiques lui eût valu plus d'un million de voix (2), le prince trouva qu'elle contenait trop de restrictions et oublia de l'en remercier. Sur le gouvernement futur, il avait son conseiller, le président Troplong, et son idéal, la Constitution de l'an VIII. Aussi refusait-il de s'engager à fond avec Montalembert. Un jour, celui-ci attaquait vigoureusement l'idée d'un sénat à dotation : « Si vous avez une assemblée élective et gratuite, disait-il, et à côté d'elle une autre assemblée nommée par vous et payée, personne, absolument personne ne voudra faire partie de celle-ci. — Vous croyez? » repartit le prince avec une légère pointe d'ironie. Pour excuser sa naïveté, Montalembert a écrit plus tard : « Personne en France ne se doutait encore que l'on verrait bientôt l'appât d'une dotation annuelle et viagère de 30 000 francs accoupler, dans le même Sénat et par le choix du même souverain, M. Dupin aîné, M. de la Rochejacquelein et M. Sainte-Beuve. (3) »

Montalembert accuse encore dans son *Journal* une méprise assez piquante. On venait d'apprendre la chute de lord Palmerston, l'agent le plus habile et le plus dangereux de la révolution en Europe. Croyant voir dans cet événement un contre-coup du Deux Décembre, Montalembert en fit son compliment à Louis-Napoléon. Le prince dut le trouver bien mal renseigné, car lord Palmerston était le seul ami qu'il possédât en Europe. Ce fut même son empressement à reconnaître le coup d'État qui amena sa disgrâce.

Sur la question religieuse, Montalembert ne fut pas plus

(1) Quand le général Vaillant fut nommé maréchal de France pour sa conduite pendant l'expédition de Rome, Montalembert reprocha au prince d'avoir commis une injustice envers Oudinot, qui avait commandé en chef cette expédition : « Vous avez voulu le déshonorer, disait-il avec sa rude franchise, pour le punir d'avoir été le général de l'Assemblée. Moi, je l'aurais fait venir et je lui aurais dit : « Général, on vous a nommé commandant en « chef d'une armée destinée à me combattre. Eh bien, voilà le bâton de ma- « réchal que vous avez gagné devant Rome... Allez maintenant retrouver « votre armée... » (*Journal*, 17 décembre 1851.)

(2) « On m'a écrit de Toulon qu'elle avait retourné 20 000 votants dans ce seul département. Les ministres du Président reconnaissent qu'elle a dû lui valoir au moins un million de voix. Et certes la qualité de ces voix est bien supérieure à leur quantité. » (A Mgr de Mérode, 26 décembre 1851.)

(3) Lettre à Daru.

heureux. Tout d'abord, craignant de voir le clergé se livrer à des manifestations d'une sympathie excessive pour le parti victorieux, il supplia le prince de ne pas les provoquer. Il lui lut une lettre fort digne de Mgr Jacquemet en faveur de cette réserve. « Il serait souverainement impolitique, écrivait l'évêque de Nantes, de commander à notre Bretagne autre chose que la neutralité... Obtenez, Monsieur le comte, dans l'intérêt du gouvernement et dans celui de la religion, qu'on ne nous demande pas de prières publiques. L'émotion est encore trop vive. On n'a pu voir jusqu'ici d'assez haut l'événement qui vient de s'accomplir. On ne voit que des flots de sang répandu et la Constitution violée par celui qui l'avait seul jurée. Il est douteux que nous puissions ordonner un *Te Deum*, s'il nous était demandé; douteux aussi que nous soyons obéis si nous venions à l'ordonner. (1) » Le prince promit qu'on ne demanderait point de prières publiques au clergé. Vingt jours plus tard, le 1er janvier 1852, il réclamait un *Te Deum* officiel à Notre-Dame et y assistait en personne.

Montalembert exhortait Louis-Napoléon à s'appuyer sur l'Église dans l'œuvre de réforme sociale qu'il entreprenait : « Vous connaissez, disait-il, le mot de votre oncle à Fontanes : — A la longue, le sabre est toujours vaincu par l'esprit. — Cela étant, sur quel esprit comptez-vous vous appuyer? L'esprit rationaliste et universitaire vous est nettement hostile ; votre coup d'État vient de lui causer une profonde humiliation. L'esprit catholique seul peut être votre auxiliaire. » Dans ce but, Montalembert désirait obtenir des garanties constitutionnelles pour la liberté religieuse et la liberté d'enseignement; il présenta au prince deux projets de statuts organiques qu'il eût voulu voir annexer à la Constitution future. Le premier, se référant au texte primitif du Concordat de 1801, abrogeait toutes les dispositions des Articles organiques et du Code pénal, incompatibles avec la liberté du culte et des associations religieuses (2). Le prince remit ce

(1) Mgr Jacquemet à Montalembert, 9 décembre 1851.

(2) Voici le texte de ce projet :

Article 1er. — La liberté de la religion catholique, apostolique, romaine,

projet à M. Troplong, qui l'enterra dans ses cartons, et il n'en fut plus question.

Rien de plus vague, de plus flottant que les idées du prince Louis sur l'enseignement. Tantôt il parlait d'introduire en France le système des Universités allemandes qu'il avait fréquentées dans sa jeunesse ; un autre jour, il proposait à Montalembert de nommer l'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu, ministre de l'instruction publique : « Il faudrait, ajoutait-il, rétablir l'Université, telle que l'Empereur l'avait créée et la faire diriger par le clergé. » Montalembert repoussa de toutes ses forces ce présent funeste. « Ce serait détruire dix mille existences fondées sur l'organisation actuelle de l'Université ; ce serait condamner toutes les familles qui préfèrent l'éducation *laïque* à la même oppression dont, nous catholi-

professée par l'immense majorité des Français, sera pleinement garantie et respectée, conformément au Concordat du 15 juillet 1801.

Art. 2. — En conséquence, la liberté du culte extérieur, celle des Ordres religieux et des institutions de charité, d'éducation et de retraite autorisées par l'Église, ne pourra être limitée que par les règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique et par les dispositions du droit commun en ce qui touche à la propriété.

Art. 3. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions des codes, lois, décrets, ordonnances et règlements qui seraient contraires à la liberté de l'Église catholique, et notamment les art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 24, 26, de la loi du 26 messidor an IX et les articles 207 et 208 du Code pénal *.

Des négociations seront ouvertes avec le Saint-Siège pour régler définitivement les questions mixtes entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Art. 4. — Les autres cultes professés en France et reconnus par le gouvernement jouiront des mêmes droits et libertés que la religion catholique.

* *Articles organiques à abroger.*

N° 1. Placet exigé pour tous les actes du Saint-Siége, publics ou particuliers.
N° 2. Exclusion des nonces-légats, etc.
N° 3. Interdiction de publier les décrets des Conciles généraux ou autres sans autorisation préalable.
N° 4. Tenue des conciles et synodes prohibés à moins d'autorisation préalable.
N° 6. Appels comme d'abus au Conseil d'Etat.
N° 11. Suppression de tous autres établissements que chapitres et séminaires.
N° 24. Enseignement de la Déclaration de 1682 imposé aux séminaires.
N° 26. Agrément du gouvernement pour les ordinations.

Articles du Code pénal.

Art. 207. Amende et prison pour toute correspondance de tout ministre d'un culte avec une puissance étrangère.
Art. 208. Bannissement, si cette correspondance a été accompagnée de faits contraires à une loi ou à une ordonnance.

ques, nous nous sommes plaints pendant quarante ans; ce serait déshonorer l'Église de France qui ne réclame que la liberté, réprouve tout monopole et désavoue jusqu'à la pensée du moindre privilège. — Soit, dit le prince, formulez-moi donc par écrit les mesures que vous jugerez les plus opportunes dans les circonstances actuelles. (1) »

Quelques jours après, Montalembert lisait à Louis-Napoléon un projet de statut organique. Ce projet fondait la liberté de l'enseignement supérieur. « Les cours d'instruction supérieure, déclarait l'article 6, pourront être érigés par nous en établissements d'utilité publique, et recevoir le droit de conférer des grades qui auront la même valeur que ceux conférés par les Facultés de l'État. » Il maintenait les lycées, les facultés, l'inamovibilité des professeurs, c'est-à-dire la dignité et l'indépendance de l'Université; mais il affranchissait l'enseignement secondaire libre des dernières entraves maintenues par la loi de 1850. Désormais, plus d'inspection universitaire; les préfets et les procureurs généraux auraient seuls le droit de visiter ces établissements, pour s'assurer de l'hygiène et du bon ordre. L'État, les départements et les communes pourraient les subventionner à leur gré. Les boursiers ne seraient plus contraints d'entrer dans les écoles officielles. Aux termes de l'article 7, « l'épreuve du baccalauréat ès lettres sera remplacée, pour les carrières publiques, par des examens spéciaux exigés à l'entrée de ces carrières ».

Le président écouta très attentivement la lecture de ce projet, en discuta chaque article, parut en admettre le plus grand nombre et dit en levant l'entretien : « Je consulterai Fortoul sur tout cela. » Fortoul était ministre de l'instruction publique : « J'en conclus, ajoutait tristement Montalembert, qu'il ne fera rien et que j'en serai pour ma peine. (2) »

(1) Lettre à Foisset, 31 mars 1852.

(2) Non seulement M. Fortoul se moqua du projet de statut, mais « il dressa sur-le-champ, raconte Montalembert, tout un appareil de récits mensongers sur mes propositions, disant aux évêques que c'était moi qui faisais maintenir l'Université et qui ébranlais la loi du 15 mars; disant aux universitaires que j'exigeais la destruction de l'Université, etc... » (Lettre à Foisset.)

Néanmoins, sans se décourager, il abordait la question sociale ; il eût voulu obtenir pour les œuvres de charité privée la même liberté que pour l'enseignement. « Aujourd'hui, l'État se contente de tolérer ces œuvres ; qu'il fasse davantage ; qu'il leur permette de vivre indépendantes et d'accomplir tous les actes nécessaires à leur bonne administration et à leur développement... Puisqu'on veut revenir aux institutions de l'Empire, qu'on emprunte à ce temps la manière dont se faisait la charité publique à Paris, sans employés, sans paperasses, par la main et le cœur des Sœurs de Saint-Vincent de Paul... »

Montalembert engageait aussi le prince à favoriser la création d'associations ouvrières chrétiennes. « A mon avis, lui disait-il, tout ce qui sera fait, dans les limites de la sagesse et de la justice, pour reconstituer, sous une forme adaptée à nos mœurs, les anciennes corporations, profitera à la paix sociale et contribuera puissamment à arracher le peuple à l'influence des sociétés secrètes. » Idées excellentes, communes à la fois à Montalembert et à M. de Melun et qu'ils avaient élaborées ensemble dans la grande Commission d'assistance. « Agissez avec énergie dans ce sens, écrivait M. de Melun, et, pour consoler vos anciens collègues et amis de votre facilité à sacrifier l'Assemblée au Président, *les morts au vivant*, faites faire au vainqueur le plus de bien que vous pourrez. (1) » Mais le vainqueur, toujours bienveillant en apparence, refusait de s'engager. « Nous étudierons plus tard, disait-il, ces intéressantes questions. »

Montalembert ne pouvait continuer indéfiniment à se répandre en conseils superflus et stériles. « J'en avais assez vu pour me convaincre que Louis-Napoléon se croyait seul nécessaire, et par conséquent en état de se dispenser de tout avis comme de tout concours. » Aussi bien, le parti des aventuriers et des conspirateurs qui avaient fait le coup d'État de concert avec le prince, l'engageait à ne pas se compromettre avec les cléricaux. « Dès lors, remarquait dédaigneusement Montalembert, il ne me convenait plus de

(1) M. de Melun à Montalembert, décembre 1851.

m'égarer dans une atmosphère viciée par de pareils souffles. (1) » A partir du 26 décembre, il ne reparut plus à l'Élysée.

II

Il était seul à Paris (2), malade, mécontent d'avoir été rebuté, de ne rien obtenir, résolu à rester sous sa tente et à sauvegarder sa dignité. Ses mécomptes pourtant commençaient à peine. Du mois de janvier au mois d'avril, il vit successivement paraître une série d'actes et de décrets qui achevèrent de l'éclairer.

Ce fut d'abord, dès le 10 janvier, l'exil arbitraire et indéfini prononcé contre les plus illustres citoyens du pays, Thiers, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Rémusat et autres. Montalembert en ressentit un vif chagrin.

Quatre jours après, parut la Constitution, œuvre étrange, renouvelée de Sieyès et du Consulat, inspirée par le plus parfait dédain des institutions parlementaires. Montalembert en blâma nettement le préambule, si offensant pour les monarchies tombées; sa nature loyale s'effraya de tous ces rouages compliqués, « de tous ces traquenards cachés, que les règlements organiques sur les élections et le régime interne des Assemblées allaient bientôt mettre en lumière »; mais l'exigence du serment de fidélité le révolta plus que tout le reste : « Quelle effronterie! s'écriait-il. Est-ce donc parce que, seul en France, il a violé son serment à la Constitution républicaine, qu'il se dispense seul d'en prêter désormais, et qu'il s'arroge le droit d'y obliger tous les autres? »

Puis vint le décret organique sur la presse, soumettant le journalisme français à un régime draconien, superposant à la censure déjà existante l'autorisation préalable, les cautionnements excessifs, les avertissements, les suspensions et les suppressions administratives. Certes, Montalembert avait

(1) Lettre à M. Daru.
(2) Mme de Montalembert se trouvait alors à Bruxelles, auprès de son père.

déploré plus d'une fois les excès de la presse ; il déplora plus encore qu'on l'étouffât à ce point. Signalons aussi le décret qui, pour assurer au dictateur des magistrats dociles, imposait la retraite aux juges septuagénaires. Montalembert vit avec douleur abroger cette inamovibilité de la justice, qu'il avait eu l'honneur de faire maintenir par la Constituante. Un autre décret supprima de même l'inamovibilité des professeurs de l'Université et remit au Président la nomination des membres du Conseil supérieur, élus depuis 1850 par les grands corps sociaux. C'était porter atteinte à la loi Falloux et, par conséquent, à Montalembert lui-même. Chacune de ces mesures arbitraires étouffait dans son âme une espérance et dissipait une illusion.

Cependant, le 17 janvier, M. Fould, ministre des finances, vint lui offrir, de la part du prince, la dignité de sénateur. « Je repousse, dit-il dans son *Journal*, cette offre dérisoire, sans dissimuler au ministre l'indignation que m'inspire la conduite du Président envers moi, la manière dont il s'est servi de mon nom comme d'une affiche, d'une enseigne, trompant la France et l'Europe, qui ont cru que j'étais son conseiller, tandis qu'il ne m'écoutait ni ne me consultait sur rien... Il ne me convenait pas, ajoute-t-il, d'accepter une place dans cette Assemblée dont j'avais déjà, dans mes entretiens avec lui, caractérisé la méprisable destinée. Cela me convenait moins que jamais après les paroles injurieuses du préambule de la Constitution sur le rôle politique et judiciaire de la Chambre des pairs, où je m'honore d'avoir siégé pendant tant d'années. » Informé de ce refus, le prince écrivit à Montalembert cette lettre affectueuse (1) :

« Mon cher Monsieur de Montalembert,

« J'espère que vous savez tout l'intérêt que j'ai pris à votre indisposition. J'apprends avec peine que vos sentiments pour moi ne sont plus ce qu'ils étaient. Je ne sais à quoi attribuer ce changement, car j'éprouve pour vous une véritable amitié et je serais désolé que quelque chose vînt troubler nos bons rapports.

« Recevez-en l'assurance sincère.

« LOUIS-NAPOLÉON. »

(1) Louis-Napoléon à Montalembert, 19 janvier 1852.

Celte lettre, la dernière qu'il ait reçue du prince, toucha Montalembert; mais, le 23 janvier au matin, en ouvrant le *Moniteur*, il y trouva deux décrets qui mirent le comble à son irritation et à son désenchantement. Ces « honteux décrets », comme il les appelle, fondés sur des considérants plus honteux encore, interdisaient à la famille d'Orléans de posséder en France aucuns biens meubles et immeubles; les uns devaient être vendus dans le délai d'une année, les autres réunis au domaine. « Quelle indignité! s'écriait Montalembert. Reconnaître la clémence deux fois éprouvée du roi Louis-Philippe par la spoliation de ses enfants!... Rétablir la confiscation, inconnue en France depuis cinquante ans! Au lendemain d'une révolution faite pour sauver le droit de propriété, porter à ce droit le coup le plus grossier et le plus perfide!... Enfin, pour légitimer sans doute cet acte de brigandage, faire à l'Église la suprême injure de lui offrir cinq millions sur ce bien volé!... Je suis consterné... Personne n'est plus rudement frappé que moi... » Dès lors, il n'eut plus qu'une pensée, se dégager immédiatement de toute solidarité, de tout contact avec le pouvoir qui venait de lui infliger une si cruelle déception. Il écrivit le jour même à M. de Casabianca :

« Monsieur le ministre,

« En présence des décrets qui ont paru ce matin, je remplis un devoir impérieux en vous priant de vouloir bien faire agréer au Président de la République ma démission des fonctions de membre de la Commission consultative, créée le 2 décembre dernier.

« Bien que cette Commission n'ait été consultée sur aucun des actes du pouvoir, il n'en résulte pas moins aux yeux du public, pour ceux qui la composent, une sorte de solidarité avec la politique du gouvernement qu'il m'est désormais impossible d'accepter.

« J'en appelle à votre loyauté, Monsieur le ministre, et au besoin à celle du prince Louis-Napoléon lui-même, pour que ma démission soit rendue publique par la même voie que l'a été ma nomination, c'est-à-dire par insertion au *Moniteur*. »

On interdit à tous les journaux d'insérer cette lettre et le simple fait de la démission ne parut dans le *Moniteur* que cinq jours plus tard. MM. de Mérode, de Mortemart, de Mous-

tier, Pepin de Halleux et quelques autres, suivirent l'exemple de Montalembert. Déjà quatre ministres, MM. de Morny, Rouher, Fould et Magne, avaient démissionné. La réprobation était générale. « C'est le premier vol de l'aigle », dit M. Dupin, et le mot fit fortune. Lorsqu'au mois d'avril les agents de la force publique saisirent les domaines de Neuilly et de Monceau, les propriétaires spoliés se pourvurent devant le tribunal de la Seine. Le gouvernement prit un arrêté de conflit et soumit l'affaire au Conseil d'État. Il s'y trouva un certain nombre de magistrats qui ne craignirent pas de combattre énergiquement la spoliation. A leur tête était Léon Cornudet, l'ami d'enfance de Montalembert. Il fut destitué pour sa noble indépendance. On juge de l'indignation de Montalembert à cette nouvelle, car son affection pour Cornudet était restée ce que nous l'avons connue autrefois.

« J'étais bien sûr de ta tendre sympathie, lui écrivait Cornudet, et j'en lisais à l'avance l'expression dans mon cœur. J'ai eu deux grands bonheurs dont je ne saurais trop bénir Dieu, celui de naître d'une mère chrétienne dans toute l'étendue du mot et celui de rencontrer de bonne heure dans la vie deux amis, toi et Rio, toi surtout, cher bien aimé ami, qui ont été pour moi la personnification de l'honneur chrétien. C'est à ces deux influences que je dois d'avoir conservé dans ce temps d'abaissement quelque honnêteté. J'aime donc, dans cette circonstance où je suis frappé pour un acte de devoir fort simple d'ailleurs et qui ne mérite pas qu'on l'exalte, j'aime t'en reporter une bonne part et te dire qu'il m'est doux de me sentir par cette souffrance plus digne de ton amitié. (1) »

III

Montalembert se séparait donc du nouveau régime, et cela pour trois raisons. D'abord, le prince refusait d'user de son pouvoir pour affranchir l'Église des Articles organiques et compléter la liberté d'enseignement. A une dictature qui pouvait être provisoirement nécessaire, il substituait, par la Constitution du 14 janvier, une autocratie permanente et répressive des libertés légitimes. Enfin, par la confiscation du patrimoine d'Orléans, il éloignait de toute participation

(1) Léon Cornudet à Montalembert, 10 août 1852.

à son gouvernement les hommes considérables, les âmes indépendantes qui avaient servi la France sous le roi Louis-Philippe. « Il dressait ainsi les Fourches Caudines de la spoliation à l'entrée de la carrière, afin de forcer tous ceux qui voudraient le servir à lui sacrifier d'avance leur conscience et leur honneur, afin d'écarter pour toujours ceux dont l'âme droite et fière pourrait lui opposer quelque résistance. »

Montalembert obéissait avant tout à ces hautes raisons. Cédait-il également à son dépit, comme l'a insinué M. Louis Veuillot? Assurément, ses griefs contre le prince étaient graves. Pour le soutenir dans sa lutte contre l'Assemblée, il avait généreusement bravé toutes les colères et sacrifié d'excellentes relations. Le prince ne le trouvait pas compromettant alors; il acceptait volontiers ses loyaux services. Au lendemain du coup d'État, il l'inscrivait malgré lui dans sa Commission consultative. Devenu le maître, il oublia tout; il crut qu'un siège au Sénat payerait largement tant de dévouement. « Si j'écoutais M. de Montalembert, déclarait-il, on le saurait, et cela me porterait préjudice. » Il envoya donc M. de Persigny lui dire : « Le Président ne peut, ni ne doit, ni ne veut vous consulter. » Enfin, en apprenant sa démission, il n'eut pour tout regret qu'un haussement d'épaules. « Je suis enchanté d'être débarrassé de M. de Montalembert : il n'aurait fait que me gêner. (1) »

« Fallait-il donc me tenir pour content, demandait Montalembert, baisser la tête devant cet orgueil ingrat et accepter humblement et silencieusement l'affront immérité qui m'était fait? J'estime que si les honnêtes gens en agissaient ainsi à l'égard des roués et des méchants, ils feraient à ceux-ci la partie vraiment trop belle. Les mauvais qui, dans ce monde, ont déjà tant d'avantages sur les bons, en auraient un autre bien étrange contre eux, s'il n'était pas permis aux bons de leur tenir quelquefois tête et de rester debout, ne fût-ce que pour éclairer ceux à qui le rôle de dupes serait également réservé. De deux choses l'une, ou les chrétiens, les vrais honnêtes gens doivent s'abstenir de la vie politique, ou y étant, ils doivent parer les coups qu'ils reçoivent et repousser toute complicité, même celle du silence, avec la ruse et l'iniquité... (2) »

(1) Montalembert à M. Brownson et *Journal.*
(2) Montalembert à Mgr de Mérode, 2 mai 1852.

Et comme certains hommes d'Église lui répétaient : *Abnega temetipsum!* et l'engageaient à courber le front, il répondait :

«... En servant de mon mieux l'Église pendant toute ma vie, je n'ai jamais cru ni prétendu la servir comme un saint, ou comme un moine, ou comme un *immaculatus in via!* Non, je l'ai simplement servie par ma plume et ma parole, comme je l'eusse servie avec mon épée, si j'avais vécu dans d'autres temps, comme l'ont servie les croisés, les ligueurs, les Saxons et les Normands dans la guerre des Investitures, c'est-à-dire en portant et en recevant des coups, mais sans renoncer à l'honneur humain et sans se croire obligé de pratiquer la mansuétude et la résignation des religieux. L'Église, jusqu'à nos jours, n'avait pas coutume de dédaigner ce genre de services, quoique, à coup sûr, elle puisse s'en passer et que tout son secours vienne d'En-Haut... »

Cependant l'opposition de Montalembert était loin d'être aussi ardente qu'elle devint plus tard. Il conservait l'espoir que le Corps législatif pourrait contrôler avec quelque indépendance les actes du gouvernement. Les élections avaient été fixées au 29 février. Républicains et royalistes s'abstenaient. Montalembert allait faire comme eux, quand les électeurs de Baume-les-Dames et de Besançon lui offrirent spontanément de les représenter. Il accepta l'offre de cette dernière ville, mais sans empressement :

«... Je ne veux songer à cette candidature, écrivait-il, que si elle est l'œuvre commune du clergé et du parti conservateur pris dans son ensemble. Si l'on croit qu'un autre candidat ait plus de chances de réunir toutes les fractions de l'opinion conservatrice et puisse mieux représenter les dispositions actuelles du pays..., je me résignerai avec la plus grande facilité à quelques années de silence et de repos... La nature des fonctions que la nouvelle Constitution réserve au Corps législatif n'est pas tellement relevée ou tellement agréable qu'on doive les rechercher avec ardeur. »

Sa profession de foi fut la même qu'aux élections précédentes : soutenir le pouvoir, « tant qu'il restera fidèle à la mission de restauration sociale que tant de millions de Français lui ont conférée; lui résister par tous les moyens légaux et légitimes, s'il s'écarte de cette voie salutaire... Le premier besoin du nouveau gouvernement est d'avoir un *frein*... Il

trouvera ce frein dans le Corps législatif, espérons-le du moins, et souhaitons qu'il y soit manié par des mains prudentes mais énergiques, amies du pouvoir, mais encore plus amies de la justice et de l'honneur national... (1) » Montalembert ne prit même pas la peine de venir à Besançon et fut élu sans concurrent par 20000 suffrages.

IV

Sous la monarchie de Juillet, Louis-Philippe se rendait en personne au Parlement pour y ouvrir les travaux législatifs. Louis-Napoléon ne daigna se déranger pour si petite besogne et, le 29 mars 1852, convoqua les Chambres en son palais des Tuileries. Un trône fut dressé sur une estrade dans la grande salle des Maréchaux. C'est de là que le prince fit entendre ses volontés aux représentants de la France et reçut leurs serments. Les cardinaux le prêtèrent d'abord, « avec une sorte de componction enthousiaste », nous dit Montalembert. Quant à lui, ce n'était pas de l'enthousiasme, mais une répugnance profonde qu'il éprouvait : « Je subis à mon tour, dit-il, cette torture indigne; ç'a été, je pense, le moment le plus triste de ma carrière politique. (2) »

Le lendemain, 30 mars, première séance du Corps législatif. « Quel contraste, remarque Montalembert, avec la vie et l'agitation des Assemblées précédentes! On dirait le royaume

(1) Lettre à l'abbé Goguillot, 9 février 1852. — M. de Persigny, ministre de l'intérieur, eut d'abord l'idée de combattre la candidature de Montalembert : « Il a le caractère *trop chevaleresque*, disait-il; il aime trop défendre les faibles pour que le gouvernement le voie arriver avec plaisir au Corps législatif. » Finalement, Persigny demeura neutre. Je trouve même un curieux billet adressé par le ministre au nouveau député, quelques semaines après les élections : « Cher et illustre, Nous avons l'apparence de tant de torts à votre égard que je n'ose ni aller vous voir ni vous écrire. Je me vois cependant obligé de prendre mon courage à deux mains dans une circonstance qui vous paraîtra peut-être bien puérile. Je donne un bal mardi prochain... et me hasarde à vous dire que, si vous pouviez honorer, vous et les vôtres, mes salons de votre présence, j'en serais profondément fier et reconnaissant. » (14 mars 1852.) Montalembert n'alla point danser chez M. de Persigny.

(2) *Journal*, 29 mars 1852.

des ombres! Deux cents fantômes errent dans ces vastes salles qui naguère ressemblaient à une fourmilière... » La tribune a été abattue; on a diminué de moitié les places réservées au public, comme s'il s'agissait de l'écarter d'un spectacle indécent, d'un amphithéâtre d'hôpital. Tout est habilement combiné pour gêner et paralyser l'éloquence. Il est interdit à la presse de publier les discours des orateurs et même d'en parler; un procès-verbal officiel, le plus sec et le plus froid possible, rendra seul compte des travaux de l'Assemblée. Les députés n'auront même pas le droit de faire leur règlement, d'organiser leurs bureaux, de nommer leur président. On leur impose d'office M. Billault.

Cet ancien député, libéral sous Louis-Philippe, débute par attaquer le régime parlementaire. « Et on a la servilité de l'applaudir, rapporte Montalembert; Cavaignac, Carnot, Hénon donnent leur démission dans une lettre assez digne. Les valets applaudissent encore. (1) »

Le seul personnage vraiment illustre de l'Assemblée, c'est Montalembert, écrit M. de La Gorce. « De tous les côtés on se le montre, et il est facile à reconnaître à sa longue redingote boutonnée comme celle d'un prêtre, à ses longs cheveux qui commencent à blanchir et qu'il rejette constamment en arrière, à son beau regard mêlé de douceur, d'ironie et de fierté. A vrai dire, il éveille la curiosité plus encore que la faveur, car il représente surtout la puissance démodée de l'éloquence. Lui, cependant, dans cette enceinte où la tribune a été renversée, d'où la foule a été bannie, où, faute de pouvoir supprimer la discussion, on s'est appliqué à l'assourdir, il semble opprimé comme si l'air eût manqué à sa poitrine, ou comme si sa voix n'eût point été mise au diapason des temps nouveaux. (2) » Toutefois, il ne désespère pas encore d'arriver à « constituer un groupe d'hommes résolus, capables d'entretenir le foyer d'une indépendance relative et de la dignité personnelle, jusqu'au jour où le vent de l'opinion soufflera de nouveau du côté de la liberté et de la publicité ». Parmi

(1) *Journal*, 30 mars 1852.
(2) De La Gorce, *Histoire du Second Empire*, I, 67

ceux qu'il rêve ainsi d'entraîner à sa suite, on peut nommer MM. de Chasseloup-Laubat, de Flavigny, de Mortemart, le duc d'Albuféra, de Kerdrel, Anatole Lemercier, Ancel et le marquis de Talhouët.

L examen du budget fut l'œuvre principale de cette première session. A la grande surprise de Montalembert, ses collègues le nommèrent de la commission budgétaire, avec MM. Gouin, de Chasseloup-Laubat, Louvet, de Flavigny et quelques autres indépendants. Les commissaires s'étant permis d'apporter un certain nombre d'amendements au projet du Conseil d'État, celui-ci les rejeta presque sans discussion. Ce fut, disait Montalembert, un *véritable massacre des Innocents*. La seule prétention de mentionner ces amendements dans le rapport valut à M. Gouin, président de la commission, une réprimande verbale de Louis-Napoléon. On ne pouvait pourtant empêcher les députés de protester contre cet étouffement systématique. Les débats publics s'ouvrirent le 22 juin par un excellent discours de M. de Kerdrel. Montalembert hésitait à prendre la parole, lorsqu'il vit entrer le Prince-Président, qui venait en personne assister à la séance. Je ne pense pas qu'il se soit jamais depuis lors accordé ce plaisir. Montalembert se leva et, la curiosité dominant tout le reste, un grand silence se fit.

Comme on l'accusait déjà de regretter et de vouloir rétablir le régime parlementaire, l'orateur s'accorda la satisfaction de rappeler l'état prospère des finances sous la Restauration et le gouvernement de Juillet. De 1818 à 1848, la dette publique payée aux particuliers était restée à 173 millions, sans subir la moindre augmentation. Comment cela? « Par la vigilance et le contrôle de ce gouvernement parlementaire qui trouve aujourd'hui tant de critiques parmi ceux qui l'encensaient naguère. » Ce contrôle est bien autrement nécessaire sous un gouvernement absolu que sous un gouvernement libre. Et Montalembert signala les précautions excessives, presque injurieuses, prises contre le pouvoir législatif :

« Voilà comme on nous a traités, Messieurs, disait-il. S'est-on plaint? Non, nous avons tout accepté... Nous nous disions : Attendons le budget, tout est là. C'est pour le voter, pour le discuter, pour le contrôler que nous existons... Or, le budget est arrivé et tout s'est trouvé impossible;

c'est là le mot de la situation. On vous condamne à voter le budget tout entier ou à le rejeter; on vous pose cette alternative : tout ou rien. Eh bien, cette alternative toujours funeste et dangereuse en politique, me paraît absurde et révoltante en matière de finances. »

Et cherchant à piquer l'émulation de ses collègues, il continuait avec une humilité ironique :

« Ne croyez pas que j'aie rêvé pour le Corps législatif une condition puissante et brillante. Je sais très bien, et je le disais tout à l'heure, quel est le sort modeste qui nous est réservé par la Constitution. Nous ne sommes pas des illustrations; elles sont ou elles seront toutes au Sénat, aux termes de la proclamation du 2 décembre. (*Rires.*) Nous ne sommes pas des capacités hors ligne; elles sont toutes au Conseil d'État, toujours selon la proclamation du 2 décembre. (*Nouveaux rires.*) Que sommes-nous donc? Mon Dieu! nous sommes une poignée d'honnêtes gens qu'on a fait venir du fond de leur province pour prêter leur concours au gouvernement en le contrôlant... Je rêvais donc pour le Corps législatif une existence modeste et utile, comme celle d'un grand conseil général de département, sans prétentions oratoires, sans prétentions politiques, qui ne s'occupât pas le moins du monde de faire ou de défaire des ministres. Sommes-nous cela? Non. Nous sommes une espèce de conseil général, mais un conseil général à la merci du conseil de préfecture que voilà! »

Et l'orateur montrait de la main le banc où siégeaient les conseillers d'État, tout étourdis d'une attaque si chaude; il terminait en répudiant toute pensée d'hostilité systématique contre le nouveau régime :

« Il n'y a pas, disait-il, de gouvernement auquel j'aie fait la guerre dans le cours de ma carrière; il y en a un que j'ai défendu. Et lequel? C'est celui du chef du pouvoir actuel, c'est l'autorité qui se personnifiait en lui. Je l'ai défendu quand il y avait plus de mérite à le faire qu'il n'y en aurait à enregistrer complaisamment aujourd'hui ses moindres volontés. Je l'ai défendu au prix de mes plus chères amitiés et des meilleures alliances de ma vie politique; je l'ai défendu dans une enceinte voisine au milieu des hurlements de la gauche, des défections et des dérisions de la droite. Je le défendais alors contre l'ingratitude et l'injustice des partis; je voudrais le défendre aujourd'hui contre les dangers de la toute-puissance, contre les enivrements de la victoire, contre les éblouissements de la dictature, contre ses propres entraînements, contre ceux de ses conseillers imprudents ou de ses adulateurs, s'il en a. Je voudrais vous défendre vous-mêmes, Messieurs, contre le plus grand danger des corps politiques, contre le découragement et l'abandon de soi. Aujourd'hui, je le

sens, je le prévois, vous ne me suivrez pas dans mon abstention; vous me laisserez seul; mais, tôt ou tard, il en sera autrement. Vous possédez non seulement les germes d'indépendance qu'a tout honnête homme dans la conscience, mais vous possédez, dans votre organisation même, les conditions de toute indépendance, la gratuité et l'élection. Ces conditions vous amèneront un jour sur le terrain de la résistance à des institutions fausses, à des prétentions abusives. Je ne vous demande qu'une grâce : ne me sachez pas mauvais gré de vous y avoir devancés! »

Le Corps législatif accueillit avec faveur l'éloquente protestation de Montalembert, mais l'irritation fut vive aux Tuileries et dans le monde gouvernemental. « Le parlementarisme relève donc la tête, s'écriait M. de Persigny. Montalembert est un serpent, mais je l'écraserai! » — « Ce petit satellite, riposta dédaigneusement Montalembert, après avoir fait Strasbourg et Boulogne, ose qualifier de *serpents* les honnêtes gens qui font une opposition loyale et légale à un régime de flibustiers! (1) » Le prince n'était pas moins mécontent. En sortant de la séance, après avoir entendu Montalembert déclarer qu'une assemblée gratuite et élective finirait toujours par avoir raison des corps nommés et payés par le pouvoir, il dit à M. Lejeas, gendre du duc de Bassano qui l'accompagnait : « Je vois où est la lézarde de l'édifice! » On sait comment la lézarde fut bouchée; cinq mois plus tard, un sénatus-consulte octroyait à chaque député une indemnité mensuelle de 2 500 francs.

Il importait du moins que ce discours ne franchît point l'enceinte du Palais-Bourbon. « Le discours de M. de Montalembert, avait dit encore le prince, a été fort agréable à entendre, mais il serait très dangereux à laisser lire. » Quelle ne fut pas son irritation d'apprendre que le Corps législatif en avait autorisé l'impression par 75 voix contre 58! Persigny en fit saisir à la poste le plus d'exemplaires possible, et les gendarmes de Semur vinrent, par ordre, demander aux notables de la Roche-en-Breny s'ils n'avaient pas reçu la brochure factieuse.

Cela n'empêcha point Montalembert de protester, dans la séance du 26 juin, contre la confiscation des biens d'Orléans.

(1) *Journal.*

Il avait préparé contre les décrets du 23 janvier une philippique véhémente dont j'ai le brouillon sous les yeux. Au dernier moment, il crut plus sage de se borner à une simple protestation. Nous en citerons seulement les dernières paroles :

« ... Il faut qu'on sache que nous n'y sommes en rien associés ni compromis. Quant à moi, je profite de cette première occasion pour élever, dans le triple intérêt de la propriété cruellement ébranlée, de la justice méconnue et d'une auguste infortune, mes solennelles réserves contre une faute qui a été sans excuse, sans prétexte, sans provocation aucune, et que l'on s'attache chaque jour davantage à rendre irréparable. » (*Quelques voix: Très bien! — Profond silence sur les autres bancs.*)

L'année suivante, on proposa d'inscrire au budget des recettes le produit de la vente des biens d'Orléans; Montalembert combattit très vivement cette proposition. Et comme Billault, jadis avocat du duc d'Aumale, aujourd'hui président du Corps législatif, l'interrompait à chaque phrase, l'orateur le réduisit au silence par ces simples paroles :

« Monsieur le Président, j'en appelle à votre délicatesse, à votre bonne renommée, à tout votre passé ; vous ne voudrez pas, vous ne pourrez pas m'interrompre davantage; et voici pourquoi : Quand le roi Louis-Philippe était sur son trône, quand nous vivions tous deux, vous et moi, à l'ombre de cette Charte qu'il avait jurée et qu'il a si fidèlement gardée, vous étiez l'avocat de son fils, le duc d'Aumale. Comment pourriez-vous aujourd'hui me fermer la bouche, à moi l'avocat désintéressé du roi mort et du prince exilé? » (*Vive approbation.*)

Ce noble langage ne parvenait pas jusqu'à la foule, car il était interdit aux journaux de le reproduire. Il semble pourtant y avoir eu, au moins dans les classes élevées, un certain écho, si l'on en juge par les nombreuses lettres que Montalembert reçut en cette circonstance. La reine Marie-Amélie et les princes d'Orléans le remercièrent avec effusion. « C'est excellent, écrivait M. Guizot, excellent par la franchise et par la mesure, et faisant à votre caractère et à votre talent un égal honneur. Je vous en remercie pour nous, je m'en réjouis pour vous. Vos discours et

vos succès me plaisaient, même quand nous n'étions pas du même avis; j'en ressens aujourd'hui une vraie satisfaction de politique et d'amitié. Je ne vous promets pas, et je ne me promets pas un succès autre que celui de l'orateur et de l'honnête homme, prochainement du moins; mais vous êtes de ceux qui peuvent attendre, étant jeune, et qui savent attendre, ayant de la foi. (1) » M. Dupin aîné, qui bientôt allait se rallier à l'Empire, se montra plus chaleureux que tous les autres : « Un discours *libre* au milieu de discussions *serviles,* c'est une oasis dans le désert. Et votre voix, en effet, était bien *vox clamantis in deserto*... Je suis certain, du reste, que votre opinion a trouvé de la sympathie même parmi ceux de vos collègues qui n'auraient pas voté ouvertement en ce sens : car, dans les assemblées les plus tyrannisées, règne toujours ce sentiment du droit et du juste que Dieu a placé invinciblement au fond de toutes les consciences. (2) »

V

Depuis près d'une année, Montalembert est sur la brèche. Fatigué, brisé par tant d'émotions diverses, il cède aux prières de son beau-père, le comte Félix de Mérode, et vient se reposer à Bruxelles. La Belgique est le pays de ses rêves, un pays de foi catholique et de véritable liberté. Là, sa parole est encore écoutée et applaudie; ses discours, proscrits en France, sont reproduits par une presse hospitalière et indépendante.

La cour et la ville font fête à l'orateur français. A plusieurs reprises, le roi Léopold le reçoit et l'entretient longuement des affaires politiques. Le comte de Flandre et le duc de Brabant lui témoignent d'affectueux égards : « Soyons amis, Monsieur le comte, lui demande ce dernier; je compte sur vous et sur votre influence pour le bien. » L'aristocratie multiplie les invitations; les hommes politiques sollicitent des

(1) M. Guizot à Montalembert, 11 juillet 1852.
(2) M. Dupin à Montalembert, 2 juillet 1852.

conseils. « Bref, déclare Montalembert, je suis traité comme un burgrave avant sa chute. »

L'attitude du clergé et des catholiques belges touche plus encore Montalembert. Le vénérable cardinal Stercks, archevêque de Malines, l'accueille comme un prince de l'Église. A l'Université de Louvain, professeurs et élèves rivalisent d'enthousiasme. A Courtrai, réception triomphale : le bourgmestre, les magistrats et la municipalité y prennent part. On organise un banquet et les murs de la salle sont couverts d'inscriptions extraites des discours de l'orateur. Entre tous les catholiques belges, les deux frères Dechamps, le ministre et le religieux, plus tard cardinal de Malines, frappent Montalembert par leur piété profonde et leur haute intelligence. Il les estimait depuis longtemps, il leur voue dès lors une amitié qui ne se démentira jamais. Que ne pouvons-nous faire revivre les entretiens de Montalembert avec le P. de Buck, de la Compagnie de Jésus? L'orateur et le bollandiste conversent des heures entières sur le passé et le présent de l'Église; ils tombent d'accord sur tout et paraissent enchantés l'un de l'autre.

Mais Montalembert ne fréquente pas seulement la cour, l'aristocratie et le clergé; il éprouve un noble plaisir à pénétrer dans les mansardes des indigents. Nous le trouvons un jour dans un grenier presque inaccessible, visitant une pauvre octogénaire. C'est au cœur de l'hiver; elle n'a ni feu ni meubles; elle coud assise sur un peu de paille qui lui sert de lit. Pourtant sa physionomie respire une paix toute céleste. « Je suis parfaitement contente, dit-elle, *je sers mon Dieu et ne veux rien de plus.* »

Cependant Montalembert reçoit à l'hôtel de Mérode une hospitalité digne de lui. Toutes les notabilités de la Belgique viennent l'y visiter. Les proscrits de décembre, Changarnier, Bedeau, Lamoricière, se réconcilient avec lui et le félicitent de ses récents discours. Ces relations ne l'empêchent pas de travailler; il s'est remis passionnément à ses *Moines*. Mais surtout il goûte à plein cœur les joies de la famille et de sentir tous ceux qu'il aime réunis autour de lui. Sa grande joie à Bruxelles est de faire venir dans sa chambre son neveu, Her-

man de Mérode, un charmant enfant de dix ans qu'il aime tendrement et dont il fait cet éloge : « Il a sous tous les rapports les meilleures dispositions : sa piété est vraiment étonnante, sa charité aussi tendre qu'ingénieuse, son intelligence tout à fait précoce. » Il l'interroge sur l'histoire et jouit d'éveiller dans cette jeune âme des sentiments généreux, de l'entendre s'écrier, par exemple, au récit des violences et des déprédations du roi d'Angleterre Jean sans Terre : « Avec un roi comme cela il n'y a rien à faire; il faut le renvoyer et en prendre un autre! »

Mais un soir, le 23 décembre, Montalembert, sortant de chez lui, trouve le pauvre Herman tombé au pied de l'escalier, la tête fracassée. Deux jours après, l'enfant expire entre ses bras. « Le 29, à quatre heures, dit-il, on transporte le corps à l'église des Minimes. Le triste cortège passe à travers le grand jardin de l'hôtel de Mérode, où il s'était tant amusé le soir même de ce terrible accident... Le soleil, à son déclin, voilé de nuages, illumine de ses dernières lueurs cette scène funèbre. (1) » Montalembert pleura longtemps Herman de Mérode, puis il finit par le trouver bienheureux d'avoir gagné si facilement le ciel, sans éprouver l'ingratitude des hommes et les amères déceptions de la vie.

(1) *Journal*, décembre, 1852.

CHAPITRE IV

LES INTÉRÊTS CATHOLIQUES AU XIX^e SIÈCLE. **1852.**

Cependant la France, lassée de tant d'agitations, s'endormait dans les bras de son maître. Un scepticisme profond dominait les âmes. Parmi les légitimistes, la plupart se terraient en province, dans leurs châteaux; quelques autres, plus naïfs, continuaient à voir dans Louis-Napoléon le précurseur du Roi. Rassurés désormais contre le socialisme, les bourgeois ne demandaient que le repos et le bien-être. Les ouvriers se résignaient : c'est du despotisme démocratique, leur disait-on, que viendra l'émancipation des travailleurs. Quant aux paysans, leur ravissement était au comble; ils pressentaient une ère indéfinie de gains et de prospérité.

Et les catholiques? Quelle allait être leur attitude vis-à-vis du nouveau pouvoir? Hélas! ils se divisèrent profondément. C'est la triste histoire de ces divisions que nous avons la tâche de raconter dans ce chapitre et au cours de ce volume.

I

En face de la dictature toute-puissante, les catholiques avaient le choix entre deux politiques, l'une d'adhésion et de ralliement, l'autre de réserve et même de résistance. Laquelle valait le mieux pour l'Église? L. Veuillot adopta résolument la première; Montalembert suivit la seconde avec son ardeur habituelle. De là le conflit funeste et irréparable.

Montalembert et Veuillot étaient sans contredit les hom-

mes les plus éminents du parti catholique. Sous Louis-Philippe, malgré quelques tiraillements, ils avaient marché d'accord. En ce temps-là, Veuillot réclamait la liberté de l'Église au nom du droit commun; il proclamait comme un dogme l'alliance de la religion et de la liberté : « Rien de bon ne peut se faire, écrivait-il le 16 septembre 1846, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. » Il exaltait de même le régime parlementaire : « Ces institutions sont belles et bonnes; nous devons les aimer, les défendre, nous y attacher avec amour... Si les gens de bien peuvent désirer quelque chose, c'est le pouvoir de faire entendre la vérité. Nos institutions nous donnent ce droit. Qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur? (1) »

Au lendemain du 24 février, bien qu'il trouvât Veuillot trop républicain, Montalembert maintint l'accord. La loi d'enseignement les divisa profondément, et la réconciliation n'eut lieu qu'en 1851, lorsque Veuillot abandonna le légitimisme pour se rapprocher du Président. Pendant la lutte du prince contre l'Assemblée, l'union subsista.

Vers cette époque, l'abbé Gaume publia son *Ver rongeur des sociétés modernes,* et *l'Univers* entreprit une campagne ardente contre les classiques païens; il les accusait de corrompre le cœur aussi bien que l'esprit de la jeunesse, et réclamait l'introduction des Pères de l'Église dans l'enseignement. Tout d'abord Montalembert avait écrit à l'abbé Gaume pour l'encourager :

« ... J'ai d'autant plus le droit de m'intéresser au succès de votre généreuse entreprise, disait-il, que je me regarde à la fois comme votre complice et votre précurseur. Votre complice, parce que depuis quinze ans j'amasse les matériaux d'un grand ouvrage, auquel je compte consacrer les dernières années que Dieu m'accordera ici-bas et qui aura pour titre : *Histoire de la Renaissance du Paganisme depuis Philippe le Bel jusqu'à Robespierre.* Votre précurseur, parce que, dès 1833, dans un *Essai sur le Vandalisme et le Catholicisme* et dans mon *Introduction à l'Histoire de sainte Élisabeth,* j'ai exprimé les mêmes pensées que vous sur la supériorité de l'art, de la science, de la poésie catholique, et spécialement de

(1) *Univers,* 24 mai 1844.

ce *latin chrétien*, créé par les Pères de l'Église et si admirablement adapté à tous les besoins intellectuels par les écrivains du moyen âge. (1) »

Mais si Montalembert souhaitait une réaction contre le paganisme littéraire, il refusait de suivre les adversaires des classiques dans leurs revendications excessives :

« J'ai dit, et je maintiens, écrivait-il, que l'éducation n'a pas été l'unique ni même la principale source du paganisme moderne... En général on croit trop à l'influence de l'éducation sur la société et de l'enseignement proprement dit dans l'éducation... Si l'éducation était tout, le monde romain, élevé par les rhéteurs et les sophistes païens, ne serait pas devenu chrétien, et le monde chrétien, élevé par les moines et par les prêtres jusqu'au XVe siècle, ne serait pas redevenu païen... Je ne voudrais donc à aucun prix pousser les choses à l'extrême et substituer un excès à un autre excès. L'exclusion à peu près absolue des auteurs classiques que vous proposez, me semblerait une rupture fâcheuse et inutile avec la tradition des écoles catholiques, non pas seulement depuis deux ou trois siècles, mais depuis qu'il y a des écoles.... (2) »

Montalembert ne prit d'ailleurs à cette campagne qu'une part indirecte. Lorsque Mgr Dupanloup, se jugeant blessé par les attaques de *l'Univers*, interdit ce journal dans ses séminaires et fit signer contre lui une déclaration par 46 évêques, Montalembert blâma ce procédé. « Il passe à côté de la vraie question, écrivait-il, et punit le journal par où il n'a point péché. (3) »

II

Nous avons vu comment Montalembert, un mois après le coup d'État, s'est ravisé, par souci de l'honneur, de la justice et de la vraie liberté. L'attitude équivoque du prince, son refus de faire aucune concession à l'Église, ses décrets dictatoriaux ont dissipé les illusions de l'orateur. Louis Veuillot a gardé les siennes; il trouve Montalembert trop impatient; *l'Univers* enregistre sans protester les décrets qui suppriment toutes les libertés. « La liberté, écrira bientôt un de ses ré-

(1) Lettre à l'abbé Gaume, 16 octobre 1851.
(2) Lettre à M. Danjou, 1er août 1852.
(3) *Journal*, 1er août 1852

dacteurs, nous n'avons pas à peser ou à discuter ses droits; nous les nions tous. » Quand les biens d'Orléans sont confisqués, Montalembert supplie Veuillot d'exprimer au moins quelques réserves; il refuse : « Chose à jamais lamentable, dit le *Journal,* le clergé et les catholiques ne sont ni scandalisés ni indignés. *L'Univers* ne laisse pas deviner le moindre blâme; je vois Veuillot changer à vue d'œil; il m'avoue qu'il a reçu des articles faits par des prêtres favorables à la mesure. (1) » Le lendemain de l'injuste destitution de Cornudet, *l'Univers* entonne un dithyrambe sur la popularité du prince. Comme celui-ci rêve de rétablir le monopole universitaire et d'en faire bénéficier le clergé, Louis Veuillot exalte ce projet et renouvelle ses attaques contre la loi de 1850, l'accusant d'avoir « reconnu, consacré et fortifié la suprématie de l'État ».

« ... Il peut paraître singulier, répond Montalembert, que l'on vienne accuser d'avoir *consacré* et fortifié la suprématie de l'État, une loi qui a précisément mis un terme à cette suprématie en détruisant le monopole, en organisant la liberté de l'enseignement et en substituant à l'autorité exclusive de l'État l'intervention de toutes les forces sociales dans le gouvernement de l'enseignement public. »

Et, après avoir rappelé les bienfaits de cette loi et les dangers qui la menacent, il ajoute :

« Déjà mortellement atteinte par le décret du 9 mars dernier, qui a supprimé la plupart des garanties qu'elle donnait à la liberté de l'enseignement, elle doit être remplacée par une législation qui supprimera radicalement cette liberté et rétablira l'ancien monopole en le partageant avec l'Église. Cela étant, il conviendrait peut-être de la laisser mourir en paix ; et, si l'on veut oublier le bien qu'elle a fait, de ne pas lui imputer le mal dont elle est innocente. L'avenir montrera ce que la prudence et la justice auront gagné à la disparition de ce principe de la liberté de

(1) Montalembert supplie un archevêque de repousser la « honteuse aumône » des cinq millions offerts au clergé sur les biens d'Orléans. « Vous serez *déshonorés*, dit-il, si, sur soixante évêques nommés par Louis-Philippe, il ne s'en trouve pas un pour repousser toute solidarité avec la spoliation ! » L'archevêque répond : « L'acte de spoliation a été une iniquité..., mais le bien de l'Église exige que nous restions avant tout en paix avec le pouvoir... *Nous serons déshonorés*, mais nous devons accepter ce déshonneur dans l'intérêt de l'Église ! » Un autre, un cardinal, répond : « Quand on me paie ce qu'on me doit, je ne m'inquiète pas d'où vient l'argent ! » *Journal.*

l'enseignement qui a servi de bannière à l'Église militante dans presque toute l'Europe, et qui a présidé à ce merveilleux développement de l'énergie catholique, dont nous sommes depuis vingt ans les témoins et auquel vous avez pris une part si éclatante. (1) »

Ainsi, sur tous les points, la division s'accentue, la tension se produit, les rapports s'enveniment. Ce qui exaspère le plus Montalembert, ce sont les attaques virulentes du journal contre le parlementarisme vaincu, ses éloges outrés de la dictature et de l'absolutisme (2), l'affirmation d'une alliance nécessaire de l'Église et de la monarchie, la résurrection de la théorie de Bossuet : Le roi aura pour seul frein son propre intérêt, etc. Dès le mois de mai 1852, on peut prévoir l'inévitable rupture. Vers ce temps, le Hollandais Cramer, rédacteur en chef du *Tijd* d'Amsterdam, propose de former une ligue des principaux journaux catholiques d'Europe pour la défense des intérêts religieux. Cette ligue offrirait de grands avantages; mais Louis Veuillot en repousse l'idée. Vivement contrarié de ce refus, Montalembert, dans une lettre à Cramer du 5 mai 1852, expose ses griefs et ses appréhensions au sujet de *l'Univers*. Il reconnaît « la piété, le désintéressement et le merveilleux talent » de Veuillot, mais il blâme sa mobilité politique.

« Il fait sans cesse des *pirouettes*, comme dit le spirituel abbé Martinet (auteur de *Platon Polichinelle*), et, quoiqu'il accomplisse cet exercice avec grâce et énergie, il n'en résulte pas moins de graves inconvénients pour la conduite des affaires catholiques... Chose beaucoup plus grave, il engage *l'Univers* et tout ce qu'il peut entraîner de catholiques à la suite de ce journal dans une voie diamétralement opposée à celle où les catholiques de France et de l'Europe entière ont trouvé la force de lutter et de vaincre depuis vingt-cinq ans; il admet et il approuve

(1) Lettre à *l'Univers*, 25 avril 1852.

(2) « La France rejettera le *parlementarisme* comme elle a rejeté le protestantisme, ou elle périra en essayant de le vomir... Lorsqu'on a vu crouler soudainement la tribune et la presse, quelques-uns disaient : C'est le triomphe de la force. Nous répondions : C'est le triomphe du bon sens... Le peuple a trouvé un homme dont le nom lui rappelait moins encore des triomphes militaires qu'une éclatante victoire de l'autorité et de l'unité contre vos idées folles et vos *prétendus principes de liberté*. Il a dit à cet homme : « Mes orateurs me fatiguent; *débarrasse-moi*, gouverne-moi... » *Univers*, 26 décembre 1851.

les brillants paradoxes de M. Donoso Cortès, les divagations et les déclamations de MM. Coquille et de la Tour contre la liberté, contre le droit, contre toutes les idées et les institutions que nous avons tous invoquées et utilisées dans tous les pays de l'Occident. Il reine la liberté d'enseignement; il proscrit la publicité, la discussion, tous les tempéraments, tous les freins qui sont la première condition de tout gouvernement durable et légitime. Il ne rêve plus que le pouvoir absolu s'appuyant sur l'Église. Enfin il ressuscite toutes les théories qu'avaient inventé les théologiens de la Renaissance, théories qui ont été contemporaines de la décrépitude des nations catholiques, qui ont fait tomber l'Espagne par exemple de Ximenès à Godoy, et qui ont contribué plus que toute autre chose à soulever les générations modernes contre la salutaire et généreuse autorité de l'Église.

« ... Quant à moi, je suis énergiquement résolu à ne pas suivre cette route fatale qui a déjà conduit le clergé et les intérêts catholiques au bord de l'abîme sous la Restauration. Je suis résolu à ne pas briser les armes dont les catholiques se sont si loyalement et si utilement servis, non seulement en France, mais en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Piémont. Je ne veux pas encourir la responsabilité de faire dire aux adversaires de l'Église que les catholiques ne réclament la liberté que là où ils sont les plus faibles, avec la secrète intention de la détruire quand ils seront les plus forts. Je ne veux pas prêter ainsi les mains aux tentatives que cette découverte semblera justifier et qui auront pour résultat, dans tous les pays que je viens d'énumérer, d'encourager les légistes et les *libéâtres* à resserrer les liens dont le catholicisme est encore chargé (1). »

Dominé par ces pensées, Montalembert décide de s'adresser encore aux catholiques. Il prévoit d'avance qu'ils ne l'écouteront pas; ils ont cessé de comprendre leur ancien chef. « Le dévouement que j'ai pu montrer, dit-il amèrement, et l'expérience que j'ai pu acquérir pendant les vingt-deux années de luttes que j'ai livrées pour la liberté et la dignité de l'Église, ne suffisent pas pour contrebalancer l'effet ordinaire de la jalousie, de l'indiscipline et de la passion quotidienne, au sein d'une société démocratique comme la nôtre. Les catholiques de France ressemblent à la plupart des Français : ils ne savent ni accepter ni conserver un chef; c'est pourquoi ils sont si souvent condamnés et si facilement résignés à subir un maître. » Cependant il va leur parler avec toute son âme, au nom de leurs anciens combats, au

(1) Lettre à M. Cramer, 5 mai 1852.

nom de l'honneur, au nom des intérêts les plus sacrés; il va les supplier de réfléchir, de ne point renier leur drapeau victorieux, de s'arrêter sur la pente fatale où ils se précipitent. C'est dans ces sentiments qu'au mois de septembre 1852 il écrit sa brochure célèbre : *Les Intérêts catholiques au XIXe siècle.*

III

L'ouvrage a pour épigraphe ces paroles significatives de Tacite : *Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, ambitione ac periculis vacuum.* Ce n'est pas « dans le domaine de la théologie, de la philosophie ou de la science » que Montalembert transporte son lecteur, mais sur le théâtre des événements contemporains. En un tableau saisissant de vie et de vérité, il décrit l'état déplorable de l'Église au début de ce siècle : Pie VI vient de mourir à Valence, prisonnier d'une république athée ; en France, l'épiscopat tout entier est en exil, le clergé décimé par la guillotine et la déportation ; les Ordres religieux, après mille ans de gloire, gisent déracinés et anéantis. Dans le reste de l'Europe, la religion n'est guère plus vivante. Le catholicisme doit paraître aux sages de ce monde un cadavre qu'il ne reste plus qu'à enterrer.

Un demi-siècle s'écoule, et partout l'Église a repris sa place au premier rang. En Angleterre, les catholiques sont émancipés; les Belges ont affranchi leur patrie et leur religion ; en Allemagne, à la suite des archevêques de Cologne et de Posen persécutés pour leur foi, les fidèles s'associent et réclament leur liberté. Mais c'est en France que la transformation est la plus complète. Et Montalembert nous montre, à l'entrée des carrières libérales, une jeunesse ramenée aux croyances et aux pratiques chrétiennes; au sommet de la nation, les maîtres de la pensée ou de la parole professant, ou du moins respectant sincèrement la religion ; les œuvres laïques de charité et d'apostolat, la société de Saint-Vincent de Paul et la société de la Propagation de la foi florissantes; les Ordres religieux restaurés et multipliés; la liberté d'en-

seignement conquise et mise à profit par l'Église; nos évêques, à qui l'on interdisait naguère de s'entendre même par écrit, donnant à la chrétienté étonnée le spectacle de douze conciles provinciaux; enfin la Papauté restaurée et affranchie par la valeur française.

« Celui qui a vu, s'écrie Montalembert en terminant, celui qui a vu nos soldats agenouillés dans leur force et dans leur simplicité sur la place du Vatican, inclinant leurs bannières libératrices, ayant devant eux Saint-Pierre, la cathédrale du monde, sous leurs pieds la poussière des martyrs, sur leur tête la main de Pie IX étendue pour les bénir, celui-là peut se dire qu'il a vu le plus beau spectacle que puisse éclairer le soleil; et il ne lui reste plus qu'à répéter, avec l'accent d'une reconnaissante admiration, les paroles gravées par Sixte-Quint sur l'obélisque de Néron : VICIT LEO DE TRIBU JUDA : FUGITE, PARTES ADVERSÆ. CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS AB OMNI MALO PLEBEM SUAM LIBERAT. »

Comment le catholicisme a-t-il vaincu? se demande ensuite Montalembert. Comment s'est produit en si peu d'années cet incroyable changement? Est-ce par Napoléon? Non, certes. Est-ce par la Restauration? Non encore. « En 1830, l'Église était en France au ban de l'opinion et de la popularité, et peu s'en fallut qu'elle ne fût entraînée, comme en 1792, dans la chute de la royauté. »

« Qu'est-ce donc? Il faut le dire : c'est la liberté et la lutte rendue possible par la liberté. La même cause a produit partout le même effet. Il suffit de citer l'Angleterre et O'Connell, la Belgique et sa constitution, la Hollande et l'Allemagne tout entière... Je ne veux marcher qu'avec des précautions extrêmes; je me mets en garde contre ce paralogisme signalé par l'école : *Cum hoc, ergo propter hoc*. Je ne veux m'arroger aucun droit contestable. Je parle dans l'ordre des choses permises : je ne pose aucun principe; je ne promulgue aucune doctrine; je ne constate que des faits et j'en tire des conséquences purement politiques. Je ne consulte que l'expérience; je fais de l'empirisme, mais de l'empirisme de croyant, en regard de cet empirisme incrédule qui a dominé le monde moderne jusqu'à nos jours. »

Craignant ensuite qu'on ne dénature sa vraie pensée, Montalembert distingue prudemment la vraie liberté de la liberté illimitée :

« Ce que j'aime et ce que je désire, dit-il, c'est la liberté réglée, contenue, ordonnée, tempérée, la liberté *honnête et modérée;* la liberté telle

que l'ont proclamée, recherchée, conquise ou rêvée les grands cœurs et les grandes nations de tous les temps, dans l'antiquité comme depuis la Rédemption; la liberté qui, bien loin d'être hostile à l'autorité, ne peut coexister qu'avec elle, mais dont la disparition fait trop souvent dégénérer l'autorité en despotisme... Partout où elle existe, elle a cet incomparable avantage qu'elle crée ou qu'elle réclame des avantages contre les abus du pouvoir. Elle les place dans les constitutions écrites ou traditionnelles, dans les lois qui lient réciproquement les peuples et leurs chefs, dans ces pactes qui, depuis l'origine du monde, ont toujours été la condition et le palladium des sociétés régulières et durables... (1) »

Montalembert montre ensuite que le gouvernement représentatif est aujourd'hui, dans l'état actuel des mœurs et des institutions de l'Europe, *la seule forme possible de la liberté politique*. Certes il ne s'illusionne pas sur les défauts et les inconvénients de ce régime :

« J'ai vu de près ses abus, ses dangers, les folles illusions, les jeux stériles et cruels des partis. Je les ai signalés, j'en ai gémi à la tribune, alors que la tribune était encore debout, en présence des maîtres du jeu, qui ne me l'ont pas pardonné. J'ai pu subir comme un autre, plus qu'un autre, les mécomptes, les tristesses, les défaillances inséparables de ce laborieux régime. Je pourrais le juger d'autant plus sévèrement que nul ne m'a jamais vu tremper à un degré quelconque dans ces intrigues, ces coalitions, ces campagnes de couloirs, ces manèges de parti qui l'ont compromis et déconsidéré. »

Ce régime a ses défauts, mais par quoi le remplacer? Il faut choisir entre le pouvoir absolu, sans tempérament aucun, et le pouvoir modéré par l'autorité des assemblées. Lequel vaut mieux pour l'Église? C'est sans contredit le régime *représentatif*, répond Montalembert. Rien n'est plus funeste à l'Église que le despotisme exercé ou qui semble s'exercer avec le concours de la religion.

(1) Il semble que Léon XIII, dans son encyclique *Immortale Dei*, fasse écho a Montalembert, en exaltant « cette vraie et légitime liberté, (germana atque expetenda libertas)... qui dans la vie publique trace de sages règles aux citoyens, augmente dans de larges proportions les avantages et les ressources de la vie sociale et défend l'intérêt de tous contre l'arbitraire d'autrui. Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Église la patronne ouvertement, et c'est pour en garantir aux peuples la jouissance et le bienfait intégral qu'elle n'a jamais cessé de combattre... Accuser l'Église de voir de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques et de réprouver en bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une vraie calomnie qui ne repose sur rien. »

« Il révolte les meilleurs sentiments de notre âme, parce qu'on y sent l'exploitation d'une chose sainte au profit d'un intérêt profane. D'une part, il fomente au sein du sacerdoce les plus incurables infirmités de la nature humaine, l'orgueil et la mollesse; de l'autre, il fournit aux éternels ennemis de la vérité le prétexte le plus commode et le plus fécond. Ils s'en prévalent avec un infaillible succès. L'Église perd graduellement l'empire des âmes; elle commence par être dupe; elle prend peu à peu les airs de complice; elle finit toujours par être victime.

« ... Sous le gouvernement parlementaire, au contraire, l'Église ne domine pas dans l'ordre politique,... mais elle a ce qui vaut mille fois mieux que le pouvoir, elle a des droits... Les catholiques ne sont pas les maîtres; ils sont obligés de compter avec beaucoup de monde; mais, en revanche, on compte avec eux; et, ce qui vaut mille fois mieux, ils apprennent à compter un peu sur eux-mêmes. A la longue, comme ce qu'ils réclament est à la fois légitime et sensé, ils finissent par avoir le dessus. Mais il faut savoir discuter, raisonner, combattre, attendre, user à la fois de courage et de patience, tenir tête à de redoutables adversaires : je conviens qu'il est plus commode et plus court de baisser la tête devant un maître, en implorant son appui, de ne plus parler que pour louer, avec l'espoir de parler un jour tout seul. Le tout est de savoir par où cela finit. *Respice finem.* »

Et Montalembert rappelle les victoires de l'Église sous le gouvernement parlementaire :

« Même pendant les jours les plus difficiles du règne de Louis-Philippe, quels n'ont pas été les succès de la cause catholique? Les journaux religieux n'ont-ils pas joui d'une liberté immense?... Les évêques n'ont-ils pas fait entendre le langage le plus énergique et le plus efficace, sans rencontrer d'autre obstacle que d'impuissants appels comme d'abus? Les religieux n'ont-ils pas reparu dans les chaires de la capitale sous leur habit et sous leur nom prohibés?... A qui faut-il rappeler que c'est au régime parlementaire et *uniquement à lui* que nous devons la liberté de l'enseignement... Si elle n'avait pas été votée il y a deux ans, l'obtiendrions-nous aujourd'hui? On sait bien que non... Quels pouvoirs ont jamais témoigné plus de respect au chef de l'Eglise que ces deux Assemblées, dont l'une semblait vouloir se précipiter tout entière au devant de Pie IX, lorsqu'elle le croyait au moment d'aborder sur la plage française; dont l'autre a su forcer le pouvoir exécutif de renfermer l'intervention armée de la France dans les limites de la justice et du respect, après avoir salué l'immortelle maternité de l'Église par des acclamations qu'il doit m'être permis de rappeler avec autant d'émotion que de reconnaissance? »

Or, aujourd'hui, la liberté n'est plus; le gouvernement re-

présentatif, atteint par le revers du coup qui ne devait abattre que le socialisme, s'est éclipsé :

« Des hommes qui ont invoqué toute leur vie la liberté; qui ont conquis la confiance et la juste admiration des catholiques en leur montrant comment la liberté pouvait servir au bien et au vrai; ces mêmes hommes en sont venus aujourd'hui jusqu'à la déclarer inutile et dangereuse. Les constitutions, les discussions, les parlements, le contrôle des législatures, des assemblées, n'excitent plus chez eux que la risée ou le dédain... Ils ont trouvé un maître qui leur veut du bien et ils semblent se confier en aveugles à la faveur de ce maître et à la durée de cette faveur. Ils se ferment les yeux, se bouchent les oreilles sur des actes qui ont révolté tous les honnêtes gens, sur des violations manifestes du Décalogue, sous prétexte que ce sont des questions indifférentes à la religion ou des représailles excusables. »

Montalembert proteste de toutes ses forces contre « cette grande palinodie... Je ne veux pas qu'on dise de mes amis et de moi que nous n'avons défendu et obtenu la liberté que pour en trafiquer, ou la sacrifier à la première occasion .... On saura qu'il y a au moins un vieux soldat du catholicisme et de la liberté, qui, avant 1830, avait distingué la cause catholique de la cause royaliste; qui, sous le régime de Juillet, a plaidé la cause de l'indépendance de l'Église à l'encontre du pouvoir civil; qui, en 1848, a combattu de toutes ses forces la prétendue identité du christianisme et de la démocratie et qui, en 1852, a protesté contre le sacrifice de la liberté à la force sous prétexte de religion. »

Que veut-il donc? Que demande-t-il aux catholiques? Faut-il entreprendre contre le nouveau régime une opposition stérile et dangereuse? Montalembert n'y songe même pas.

« A titre d'épreuve utile, à titre de châtiment mérité, je conçois et j'accepte la dictature, le despotisme même. Dût cette dictature durer non seulement dix ans, comme le veut la constitution, mais plus longtemps encore; si ce n'est que comme régime provisoire, comme remède temporaire, je m'incline devant l'arrêt que la France a sanctionné. Je reconnais volontiers que la démocratie française, cette grande débauchée qui n'a rien ménagé, rien respecté, rien épargné, ne mérite guère d'être ménagée et qu'on est en droit de la traiter comme les débauchées, en la mettant à l'hôpital. Elle y mourra peut-être : peut-être aussi y guérira-t-elle à force d'abstinence et de silence. Mais je me permets de croire qu'il ne nous convient pas de prendre l'hôpital pour la terre promise, ni la diète du malade pour la nourriture de la santé et de la nature. »

Montalembert supplie donc les catholiques de ne pas se

livrer aveuglément au nouveau pouvoir, de ne pas associer la cause de l'Église à celle de l'absolutisme : « La cause de l'absolutisme est une cause perdue. Malheur à ceux qui voudraient enchaîner à cette idole décrépite les intérêts immortels de la religion! » Que faire encore? ENTRE UNE OPPOSITION SYSTÉMATIQUE ET UNE SOUMISSION SANS DIGNITÉ, GARDER UNE ATTITUDE RÉSERVÉE ET INDÉPENDANTE.

« Ne versons pas des larmes sur ce qui est tombé, soit; mais ne l'insultons pas. Ne blasphémons pas notre propre passé, pour mieux nous affubler de la mode courante, pour nous faire bien voir, même dans l'intérêt de la bonne cause, des puissances du jour. La liberté nous a valu d'inappréciables conquêtes, d'éclatantes réparations; au lieu de la renier, sachons l'honorer par notre reconnaissance, notre patience et notre espoir... Si je peux éveiller dans quelques esprits le désir de profiter des enseignements du passé, la résolution de ne pas engager l'avenir, de ne pas tout sacrifier à l'entraînement du présent, mon but sera atteint. Et, dussè-je n'être écouté ou cru de personne, je rentrerai dans le silence avec la conscience d'un devoir ingrat humblement accepté, mais loyalement accompli, et avec le droit de dire : *Liberavi animam meam!* »

IV

De cet admirable écrit, dont notre pâle résumé ne saurait donner une juste idée, nous ne dirons qu'un mot : jamais la sagesse ne revêtit pour persuader les hommes une forme plus éloquente. Cependant Montalembert hésite longtemps à le publier. « A quoi bon? se dit-il. Les catholiques sont entraînés dans le courant universel; ma voix sera impuissante à les retenir. » Il faut pour le décider que le sage Foisset multiplie les raisons et les prières : « Je vous jure que vous n'avez rien fait de meilleur. J'y retrouve toute la sève de l'*Introduction à Sainte-Élisabeth,* toute la chaleur, toute l'abondance de votre brochure sur les *Devoirs des catholiques*, et pourtant une abondance sobre, une chaleur qui se contient, l'abondance et la chaleur de l'âge mûr. Il y a une foule de traits qu'on voudrait détacher et enchâsser dans sa mémoire comme des diamants. — Mais on ne m'écoutera pas. — Vous avez écrit pour l'honneur et non pour le succès. Ce qu'il importe surtout que vous fassiez, c'est une protesta-

tion, c'est un acte... Je maintiens que c'est le moment de parler : *tempus loquendi*... Seulement je voudrais que vous fussiez résolu à l'insuccès, que vous l'offrissiez dès à présent à Dieu, en expiation du grand faible que nous avons tous pour les applaudissements des hommes. — Mon livre ne peut manquer de déplaire à Rome. — Vous déplairez à Rome, je le crois. Mais il vaut mieux servir le Saint-Siège que de lui plaire. Or, vous le servez, en signalant d'avance les périls d'asservissement ultérieur qui le menacent; et vous rendez Louis-Napoléon plus circonspect à l'endroit de l'Église ainsi avertie. — Cela aura l'air dicté par un ressentiment personnel. — En quoi? En quoi, si l'on ne sent nulle part l'accent du dépit dans votre livre? En quoi, si vous évitez le ton amer, les paroles blessantes...? Vous accordez la dictature, vous n'en voulez pas assigner le terme; il vous suffit qu'en principe elle ait un terme, qu'elle ne soit pas considérée comme le gouvernement normal de la France. Où en sommes-nous, si une thèse aussi modérée n'est pas soufferte? (1) »

Les Intérêts Catholiques paraissent le 20 octobre; le public les dévore; les exemplaires s'enlèvent par milliers; trois traductions allemandes, d'autres anglaises, espagnoles, italiennes, attestent le grand succès du livre. Bientôt les lettres affluent si nombreuses qu'à peine Montalembert suffit à les lire; elles formeraient un volume. En voici de Cousin, de Villemain, de Guizot, de Barante, d'Odilon Barrot, de Blanc-Saint-Bonnet, de Donoso Cortès, du vicomte de Saint-Priest, de Buffet, etc... Naturellement les anciens parlementaires sont ravis. Guizot dit à Montalembert : « Vous représentez la générosité dans un siècle aplati... » M. de Tocqueville, qui avait vivement blâmé l'attitude de Montalembert après le coup d'État, lui écrit :

« Votre livre m'a soulagé; il m'a rendu un peu d'air et de lumière. Courage! Ce que vous venez de faire ne sert pas seulement à la liberté régulière, mais plus encore peut-être à la religion. Croyez-moi, mes impressions ne sont pas isolées; tandis que ceux de ses ministres qui se livrent, comme vous le dites si justement, à un maître qui paraît leur

(1) Foisset à Montalembert, 5 et 16 octobre 1852.

vouloir du bien, croient remettre la main sur la foule, les cœurs élevés et droits, les âmes hautes et délicates qui approchaient de toutes parts s'éloignent; c'est-à-dire que, tandis qu'ils saisissent le corps de la société, l'esprit est prêt à leur échapper. Votre livre a relevé, consolé, rapproché les hommes dont je parle. C'est un grand acte... (1) »

Mais c'est le clergé que Montalembert s'est surtout proposé d'atteindre. Il a adressé son livre aux cardinaux et aux principaux évêques en leur disant :

« ... Persuadé que la reconnaissance envers le présent ne doit exclure ni la justice envers le passé ni une prudente appréhension de l'avenir, j'ai tâché, dans cet essai, de rester sur le terrain où la cause catholique a remporté des succès si imprévus. J'ai cherché en même temps à ménager quelques ressources pour le cas éventuel où l'on pourrait avoir lieu de regretter les armes et les arguments que certains journalistes religieux paraissent avoir si promptement et si complètement abandonnés.

« Je ne suis qu'un soldat et je n'ai que du zèle. Votre Grandeur voudra bien remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une question de dogme, mais d'une question mixte, plus politique évidemment que théologique. Je me suis permis de l'examiner selon mes forces et selon l'expérience qu'ont pu me donner vingt ans de vie publique. Je soumets humblement à ceux qui ont mission de gouverner l'Église le résultat de cet examen. »

Les réponses des évêques sont curieuses; toutes respirent la plus entière bienveillance; toutes louent les intentions, le zèle et le talent de l'écrivain; la plupart refusent d'aborder la question brûlante, ou, comme le cardinal de Bonald, l'esquivent d'un mot : « Je peux n'être pas tout à fait d'accord avec vous sur certaines appréciations; nos goûts, nos affections ne sont pas tout à fait les mêmes; mais nous sommes parfaitement du même sentiment sur l'Église, sa liberté, sa constitution; c'est l'essentiel. (2) » Ainsi parlent, à peu près dans les mêmes termes, les archevêques de Paris, de Reims et de Besançon (3). « Rassurez-vous, déclare le cardinal Donnet; l'Église se doit à tous et n'appartient à personne. » — « La question que vous traitez, écrit l'archevêque de Cambrai, peut être l'objet d'appréciations diverses, mais on ne pourra

(1) M. de Tocqueville à Montalembert, 1er décembre 1852.
(2) Le cardinal de Bonald à Montalembert, 11 novembre 1852.
(3) Mgr Sibour, les cardinaux Gousset et Mathieu.

contester ce qu'il y a de digne et de noble dans la position que vous conservez, ni ce que renferment de prudent et de sage les conseils que vous donnez aux catholiques, relativement aux incertitudes et aux éventualités de l'avenir. (1) » — Les archevêques de Tours et de Rouen (2) louent sans réserve. « Je suis enchanté, écrit ce dernier. On ne parle pas un plus beau langage, on n'a pas de plus nobles sentiments. Vous vengez dignement les vaincus sans insulter aux vainqueurs. Vous avez une puissance de raisonnement, une manière d'évoquer les faits et de les mettre en lumière qui donne à votre argumentation une autorité et un charme extrêmes... Le contentement l'a tellement emporté chez moi que je ne me souviens pas d'une contre-impression. »

Personne n'est plus ardent à exprimer son admiration que l'évêque d'Amiens, Mgr de Salinis. Il a lu l'ouvrage de son ami avec un bonheur indicible : « Vous m'avez procuré réellement une des jouissances les plus vives que j'aie eues depuis longtemps... Il y a si longtemps que c'est un bonheur pour moi de vous entendre dire éloquemment tout ce que je pense, tout ce que je sens (3)... » Un mois après, le même évêque soutenait, avec la même ardeur, dans un mandement célèbre, la thèse opposée à celle des *Intérêts Catholiques*.

Mgr de Bonnechose admet avec empressement les conclusions de Montalembert : « L'esprit qui les a dictées m'a dirigé moi-même dans les conjonctures délicates que nous venons de traverser... Sans blâmer l'exercice du pouvoir absolu depuis un an, je blâme les écrivains qui prétendent en glorifier la théorie et la montrer comme l'idéal et la perfection du gouvernement. (4) »

Mgr Rendu, évêque d'Annecy, adresse à Montalembert une importante lettre publiée dans les *Annales catholiques de Genève*. Il réclame des libertés très étendues et se montre sous ce rapport plus libéral que Montalembert lui-même;

(1) Mgr Régnier à Montalembert, 3 novembre 1852.
(2) Mgr Morlot et Mgr Blanquart de Bailleul, Rouen, 7 novembre 1852.
(3) Mgr de Salinis à Montalembert, 25 novembre 1852.
(4) Mgr de Bonnechose à Montalembert, 1er décembre 1852.

mais il nie que le gouvernement représentatif se soit montré plus qu'un autre favorable à la liberté et il excuse Louis Veuillot, son intime ami, d'attaquer ce régime. « Ne sachons pas trop de gré au gouvernement représentatif du bien qui s'est fait sous son régime, dit-il. Dans la réalité, le bien ne s'est fait que par surprise, quand le gouvernement ou les hommes du gouvernement se sont crus trop faibles pour l'empêcher. » Cela est possible, mais ce régime au moins permettait la lutte, et si les catholiques, unis et disciplinés, avaient combattu plus énergiquement, les résultats eussent été meilleurs encore.

Dans sa réponse, Mgr Pie, évêque de Poitiers, reproche à Montalembert, en termes affectueux d'ailleurs, d'avoir lui-même donné aux catholiques « un signal de complète volte-face vers l'autorité...

« ... Avant et après le deux Décembre, vous avez travaillé de toutes vos forces à diriger le parti catholique vers le pouvoir qui triomphait peu à peu de toutes ces institutions que l'on était convenu d'appeler jusqu'alors libérales... Je crois comme vous, Monsieur le Comte (et chacune des publications pastorales que j'ai faites depuis le 2 décembre en font foi), que l'Église doit s'attendre, pour un avenir prochain, à rencontrer beaucoup d'embarras et d'entraves dans la prétendue protection d'un pouvoir trop personnel pour ne pas mêler à ses dons de déplorables exigences. (1) »

Très sensible au reproche qu'on lui adresse, Montalembert le repousse avec énergie :

« ... Si je pouvais faire passer sous vos yeux, répond-il, tout ce que j'ai dit et écrit depuis la révolution de février jusqu'à celle du 2 décembre, vous verriez que, bien loin de *donner le signal d'une complète volte-face vers l'autorité*, je n'ai jamais invoqué les droits de celle-ci que comme sauvegarde de la liberté. Je défendais alors la liberté contre les suppôts de la démocratie, comme je la défends aujourd'hui contre les prôneurs de l'absolutisme. J'ai prédit ce qui est arrivé, qu'en laissant dominer la démocratie on condamnait à mort la liberté... Je n'ai pas non plus, permettez-moi, Monseigneur, de vous l'affirmer, je n'ai jamais travaillé à diriger le pouvoir ou le parti catholique dans une lutte contre les institutions libérales : il n'y a pas un mot de moi qui puisse justifier une pareille im-

(1) Mgr Pie à Montalembert, 10 novembre 1852.

putation. J'ai seulement cherché à éclairer les partis sur la folie de leurs illusions et sur le danger que ces illusions faisaient courir aux institutions qui nous étaient chères et nécessaires à tous. Je pensais et je pense encore qu'il valait mieux traiter avec le Président pendant qu'il était faible, le maintenir et le contenir, que de lui faire la guerre sans raison et pour se prosterner devant lui après son triomphe. (1) »

V

Voici venir maintenant Dom Guéranger. Le célèbre moine a pris son air le plus rébarbatif. Montalembert ne reconnaît plus l'ami fidèle qui l'accueillait avec tendresse dans son monastère, en 1834, au lendemain de sa rupture avec Lamennais. L'abbé de Solesmes, inféodé à *l'Univers*, est devenu le contradicteur acharné de Montalembert. Sa lettre est un désaveu aussi complet que possible des *Intérêts Catholiques :* « Je regarde cette publication comme une faute et je vous le dis rondement... Avant dix ans vous parlerez comme moi et vous regretterez d'avoir sacrifié à des moments d'impression une carrière aussi providentielle qu'était la vôtre. »

Dom Guéranger condamne absolument la thèse de Montalembert. Il faut, d'après lui, attribuer les magnifiques progrès de l'Église depuis cinquante ans au Concordat de 1801, aux persécutions de Napoléon I^er^ contre Pie VII, aux théories du comte de Maistre appliquées par M. de Lamennais et à diverses autres causes indépendantes du régime parlementaire : « Vous n'appellerez pas régime parlementaire l'affreuse République que nous avons dû subir pendant cinq ans. Nous y avons obtenu un réel et salutaire progrès dans la liberté d'enseignement; mais nous ne l'eussions pas conservée, ni l'existence même de l'Église en France, si cette terrible mêlée n'eût fini par l'apparition subite du pouvoir absolu. »

Le pouvoir absolu ! Dom Guéranger ne conçoit pas d'autre régime possible en France :

« Toute supériorité sociale ayant été nivelée par la Constituante, dit-il, il s'ensuit que notre malheureux pays ne peut être en repos que sous un

(1) Montalembert à M^gr^ Pie, 17 décembre 1852.

régime despotique. A la moindre suspension de ce régime, ce qu'on appelle l'opposition se déclare, et ce n'est pas à telle ou telle loi que cette opposition s'attaque, c'est au pouvoir lui-même et bientôt aux principes de la sociabilité humaine. Tout cela n'est pas gai, mais il en est ainsi et, en fin de compte, il vaut mieux n'avoir affaire qu'à un seul tyran que d'en avoir cent mille sur les bras. (1) »

Cette contradiction sincère mais brutale de ses plus chères idées, exaspère Montalembert à l'égal d'une félonie. Aussi sa réponse est-elle véhémente, indignée, amère, laissant prévoir une rupture complète. Dédaigneusement il écarte la discussion sur *Les Intérêts Catholiques;* il reproche à Dom Guéranger ses changements, sa variation étrange d'attitude et d'opinion, d'avoir exploité vingt ans la liberté pour l'insulter dans sa défaite...

« En 1849.., vous me reprochiez d'avoir attaqué la liberté de la presse et de n'être pas assez indépendant du pouvoir... Vous me disiez que ma vie entière avait été une *mission d'opposition* et vous m'exhortiez à y persévérer... Si je m'étais conformé à vos conseils et à vos opinions, j'aurais gardé un silence prudent devant les excès et les dangers de la presse démocratique et socialiste, parce que la popularité et la force étaient de ce côté. Et aujourd'hui que la fortune a changé, j'irais, infidèle à toute ma vie, réclamer une place dans les antichambres du pouvoir nouveau... Alors ma carrière eût sans doute continué à être *providentielle* à vos yeux. Je me sers de vos propres expressions. »

La fin de la lettre est un adieu définitif et une prédiction qui s'est malheureusement réalisée :

« Je ne vous demande aucune réponse ; nous sommes trop éloignés l'un de l'autre pour pouvoir espérer de nous convaincre. Nous voici engagés dans deux voies diamétralement opposées. Je reste dans celle que je n'ai pas quittée depuis mon adolescence, dans celle où vous m'avez connu et aimé il y a bientôt vingt ans... Voici mon pronostic sur vous et sur ceux dont vous arborez les nouvelles couleurs : Vous serez fouettés avec les verges que vous aurez vous-mêmes bénies. Vous apprendrez à connaître les bienfaits de la *liberté sous l'absolutisme*, comme dit M. Veuillot. Et quand vous vous débattrez sous la main du maître que vous vous serez donné, vous gémirez en vain. On rira de vos maux. Vous n'aurez droit ni à la pitié ni au secours de personne. L'Église se re-

(1) Dom Guéranger à Montalembert, 22 novembre 1852.

levera de l'abaissement que vous lui aurez préparé, comme elle se relève toujours; mais ce sera en désavouant votre mémoire, comme vous avez si longtemps désavoué la mémoire des courtisans cléricaux du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. (1) »

Au moment même où se consommait cette rupture douloureuse, Dieu ménageait à Montalembert une compensation. Dom Guéranger s'éloignait; un autre moine, plus grand encore et plus tendrement aimé, Lacordaire, revint. On sait pour quels motifs les deux amis s'étaient séparés en 1849; depuis lors ils ne s'écrivaient plus. Lacordaire avait vivement blâmé l'attitude de Montalembert au coup d'État, et celui-ci négligea même de lui envoyer *les Intérêts Catholiques*. Un bon curé de campagne prêta ce livre à Lacordaire; il le lut et tressaillit de bonheur. «... Ce m'est une joie inénarrable, écrivit-il à son ami, de te retrouver tel que je te tenais dans mes bras il y a vingt-deux ans... (2) »

Naturellement, la presse française et étrangère s'occupe des *Intérêts Catholiques*. L'espace nous manque pour reproduire ses appréciations variées. A Rome, la *Civilta Cattolica,* organe des Jésuites et dirigée par le célèbre P. Curci, attaque en les défigurant les idées de Montalembert, si bien que celui-ci en est réduit à protester publiquement. En revanche, le P. de Buck, le savant bollandiste de la Compagnie de Jésus, réprouve sévèrement les doctrines de la *Civilta* : « Toutes les fois que je la lis, dit-il à Montalembert, je suis tenté de la percer à coups de canif! » Le P. de Ravignan de même, bien qu'il n'aime guère le gouvernement représentatif, félicite tendrement son ami : «... Vous m'avez ému, ravi, profondément pénétré de reconnaissance envers Dieu et envers vous. Cet historique de l'Église depuis 50 ans, ces tableaux divers sont remplis d'aperçus et de sentiments qui transportent l'âme. Merci mille fois. L'Église vous bénira et la main du juste Juge vous couronnera. (3) »

L'Univers consacre une série d'articles aux *Intérêts Catho-*

(1) Montalembert à Dom Guéranger, 6 février 1853.
(2) Lacordaire à Montalembert, 10 novembre 1852.
(3) Le P. de Ravignan à Montalembert, 26 octobre 1852.

liques, et ces articles achèvent d'élargir le fossé profond qui sépare Montalembert de Louis Veuillot. *L'Univers* appelle le livre « une *Marseillaise parlementaire* ». L'unique motif de cette publication, dit-il, est l'ennui. Montalembert cède au dépit de n'être rien, à l'envie de faire figure parmi les vainqueurs de l'avenir... Il manque de franchise... N'étant plus rien dans l'État et n'étant pas doué d'une abnégation aussi haute que sa pensée, il ne sait pas se tenir tranquille et jouir des victoires de l'Église... ; il travaille à faire sortir l'Église du terrain de la liberté catholique et à teindre son drapeau des couleurs d'un parti... *L'Univers* au contraire n'est jamais sorti du rôle de spectateur silencieux et paisible... Il est toujours prêt à servir sous les ordres de Montalembert comme il l'a toujours fait... Au fond, ils ont toujours été d'accord et ils le sont encore... etc... (1) » Louis Veuillot prouve cette entente quelques jours plus tard, les 17 et 18 novembre ; en deux articles intitulés : *De la liberté sous l'absolutisme,* il entreprend l'éloge de la monarchie absolue, et présente le règne de Louis XIV comme l'idéal du gouvernement catholique et vraiment libéral :

« En ce qui regardait l'Église comme en ce qui regardait l'État, la Constitution permettait et secondait tout bon dessein de réforme ; elle offrait au Bien sécurité et facilité... Personne en ce temps-là ne trouvait nécessaire qu'une tribune fût dressée en permanence sur la place publique. On croyait que les grands intérêts de l'État se discutaient mal devant un peuple ignorant. On ne voulait donner ni aux orateurs la tentation de chercher la popularité, ni à la foule l'occasion de s'émouvoir et la tentation d'intervenir. »

On juge par ces citations combien le désaccord s'accentuait chaque jour entre l'orateur et l'écrivain. Ils conservaient pourtant quelques relations. Vers cette époque, le directeur de *l'Univers* ayant eu la douleur de perdre sa femme, Montalembert s'empressa de lui adresser ses consolations :

(1) V. *l'Univers* des 1er, 6, et 13 novembre 1852. — Mgr Pie écrivait à Montalembert : « ... Je n'entends en aucune manière approuver la ligne politique ni les articles récents de *l'Univers* en ce qui vous regarde ; je suis et je serai toujours plein du plus sympathique et respectueux dévouement envers votre personne... » 10 novembre 1852.

« Je vous remercie tendrement de la sympathie que vous me témoignez, répondit Louis Veuillot. J'y comptais, et je puis vous dire en toute sincérité que quelque chose se fût ajouté à l'immense douleur que j'éprouve, si votre voix ne s'était pas fait entendre parmi celles qui ont la charité de me vouloir donner quelque soulagement. Cette pauvre et humble créature qui connaissait tout mon cœur savait quels sentiments y vivent pour vous. Je regarde comme l'un des fruits de sa sainte mort et comme un premier signe des grâces que Dieu lui fait, la joie pure que vous me donnez. Si notre dissentiment subsiste, l'aigreur n'y est plus. Oubliez ce que j'ai dit de trop, et croyez bien que si mes appréciations diffèrent des vôtres, je n'ai pas d'autres résolutions. (1) »

Il écrivait de nouveau le 30 novembre :

« ... Je serais consolé si je pouvais l'être. Je suis du moins heureux des sentiments que vous me gardez. Il est bien vrai que j'ai pris pour moi plusieurs passages de votre écrit et que j'en ai souffert. Je regrette maintenant d'avoir par cette illusion mis de mon côté les torts qu'elle me faisait voir du vôtre. Daignez ne vous souvenir que d'un dévouement et, j'ose le dire, d'une amitié assez solide pour subsister encore, lors même que cette erreur aurait continué de me paraître aussi fondée qu'elle l'est peu.

« Que Dieu vous bénisse dans la joie et dans la paix ; qu'il vous conserve tous ceux que vous aimez et qu'il vous garde à tous ceux qui vous aiment. »

VI

Hélas ! ces lettres étaient un adieu ; ces témoignages d'une amitié si précieuse à l'Église ne devaient plus jamais se renouveler. Montalembert ne se faisait aucune illusion. On s'était avancé trop loin pour reculer. *L'Univers*, nous le verrons bientôt, s'enfonça de plus en plus dans la voie de l'absolutisme, entraînant à sa suite la majorité du clergé et des catholiques. Montalembert demeura inflexible dans son attitude fière et indépendante, obéissant à sa seule conscience, à ce qu'il croyait les véritables intérêts de l'Église et du pays.

On a osé dire que le dépit de n'être rien dans l'État avait

(1) Louis Veuillot à Montalembert, 26 novembre 1852. De sa main Montalembert a écrit sur cette lettre : *précieuse*.

déterminé son opposition. Est-il nécessaire de réfuter cette calomnie? Il ne tenait qu'à lui d'être quelque chose; il préféra rester lui-même. Que de fois le prince essaya de le rattacher à sa personne et à son gouvernement! Persigny lui fit maintes avances à ce sujet. Comme Rio demandait un jour au ministre de favoriser la création d'une chaire de l'art chrétien : « Vous êtes l'ami de M. de Montalembert », répondit Persigny. Aux yeux de l'Empereur, c'est la première recommandation. Il accordera sur-le-champ ce que vous lui demandez... Mais dites à votre ami de se réserver, de ne pas se rendre impossible, afin qu'il puisse un jour relever et purifier le gouvernement actuel. » Un cousin de Montalembert, le marquis de Moustier, qui devint plus tard ambassadeur à Berlin et ministre des affaires étrangères, vint de la part de Napoléon livrer un grand assaut à M^me^ de Montalembert, dans le but de *raccrocher* son mari : « Il se dit autorisé à demander à quel prix je mettrais une réconciliation désormais nécessaire, et affirme que j'obtiendrais sans difficulté la première ambassade ou le ministère que je voudrais. J'ai eu le tort, selon lui, de ne pas savoir attendre, mais tout peut se réparer. Anna reçoit et repousse ces ouvertures avec la fierté qui convient à notre passé et à notre avenir. » Enfin, Napoléon lui-même, dans une réception aux Tuileries, prit à part le lieutenant colonel de Montalembert et lui demanda des nouvelles de son frère : « Je l'aimais beaucoup, dit-il, et j'éprouve un regret sincère de son éloignement. Je voudrais le revoir, dites-le lui. Nos deux cœurs sont faits pour s'entendre, mais je ne peux pas prendre l'initiative. Qu'il m'écrive et je lui accorderai sur-le-champ une audience. » Montalembert repoussa ces avances : « Il pourra venir à bout des factions et des intrigues, dit-il ; il ne viendra pas à bout de la dignité d'un homme de cœur. »

Il écrivait encore avec un noble orgueil dans son *Journal :* « J'ai tout sacrifié, crédit, influence, puissance, ambition, fortune, nécessité de ma position, de mon avenir, de l'avenir de mes enfants, tout enfin, au désir de traverser la vie la tête haute et sans fléchir, sans transiger avec les partis et les passions de mes contemporains. »

Mais ces sortes de sacrifices ne s'accomplissent pas sans de grandes souffrances. Montalembert souffrait cruellement de se voir, à 42 ans, abandonné par les catholiques, plongé dans le néant « où vont désormais se confondre toutes les grandeurs de la France constitutionnelle et parlementaire... J'y tombe plus bas que les autres, ajoutait-il, plus bas que tous mes rivaux, adversaires ou supérieurs : ils y gisent à titre de témoins, j'y suis à titre de dupe.

« Je ne crois ni ne tiens guère à la justice de la postérité ; j'ai vu trop d'exemples de l'incroyable injustice des hommes envers leurs contemporains, pour me figurer qu'ils puissent devenir d'une équité parfaite envers leurs ancêtres.

« Je crois heureusement à la souveraine et infaillible justice de Dieu... Je sais qu'il faut *souffrir*, surtout quand on a autant à *expier* que moi ; je sais qu'il vaut mieux souffrir ici-bas que dans l'autre monde. Je vois et je veux croire que les humiliations auxquelles Dieu me condamne sont précisément le genre d'épreuves qui me convient le mieux. Ainsi donc FIAT VOLUNTAS TUA ! »

CHAPITRE V

DIVISION DES CATHOLIQUES. — LA POLITIQUE DE *L'UNIVERS*. 1852-1856.

Les catholiques, nous venons de le voir, se sont divisés en 1852 au sujet de l'attitude à garder envers le nouveau pouvoir. Pendant les années suivantes, le mal grandit et devient irrémédiable. Depuis longtemps l'Église de France n'a subi pareille épreuve. Une persécution violente eût été moins funeste. L'historien qui entreprend de raconter ces temps difficiles sent encore, à un demi-siècle de distance, le sol lui brûler les pieds. Il voudrait passer en courant sur ces querelles déplorables, de peur de les réveiller. Sa tâche est ingrate et pénible. Il découvre tant de passion au fond des plus nobles âmes qu'il craint de se passionner lui-même. Quel que soit son amour de la paix et de la vérité, ne va-t-il pas, sans le vouloir, blesser de respectables sentiments? Puisse-t-il du moins inspirer à ses frères, si de nouveaux changements politiques bouleversent encore notre pays, la volonté de se maintenir toujours dans une indépendance pleine de dignité et de réserve.

I

C'est cette fière réserve que Montalembert reproche à certains évêques et à *l'Univers* de ne point conserver; il les accuse de pousser l'adhésion jusqu'à ses dernières conséquences et de compromettre la religion en la solidarisant avec l'absolutisme. A vrai dire, le prince agit avec une habileté con-

sommée ; il redouble pour l'Église de respectueuses attentions. Dans son voyage des mois de septembre et d'octobre 1852, il tient un langage vraiment chrétien, multiplie les dons et les promesses. Le cardinal Donnet est spécialement l'objet de sa munificence et croit devoir écrire à son clergé pour lui faire connaître les riches présents qu'il a reçus : douze fauteuils en tapisserie de Beauvais qui « n'étaient pas estimés à moins de trente mille francs » ; en outre, cinq mille francs pour la réparation d'un calvaire et d'un clocher ; puis « deux riches tableaux » dont l'heureux archevêque ne sait évaluer le prix.

Aussi le rétablissement de l'Empire est-il accueilli avec enthousiasme par le clergé. Bientôt le P. Ventura, prêchant aux Tuileries, comparera la résurrection de l'Empire à la résurrection de N.-S. (1). En attendant, un certain nombre d'évêques saluent dans leurs mandements le prince chrétien qui va faire revivre les jours de Constantin et de saint Louis. Les Livres saints ne leur fournissent pas d'expressions assez fortes pour louer « l'homme de la droite de Dieu, l'instrument des bontés de la Providence » (2). Mgr Parisis, qui, naguère encore, flétrissait la vie privée de Louis Bonaparte, exalte « ce prince étonnant de qui l'on peut dire ce que nous enseignent les saintes Écritures : *Attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter* » (3). Mgr de Salinis, après

(1) Sermons pour le Carême de 1858, à la chapelle des Tuileries.

(2) Lettre pastorale de l'évêque de Saint-Flour, citée par M. de la Gorce, *Histoire du Second Empire.*

(3) *Discours prononcé lors de l'inauguration du nouveau Palais de Justice à Boulogne.* — Le comte Félix de Mérode lui écrivit à ce sujet : « Dans cette Belgique que vous avez quelquefois proposée comme modèle à la France en fait de liberté religieuse, personne, Monseigneur, ne voit la sagesse divine empreinte sur la spoliation sans forme de procès, appliquée aux enfants d'une Reine qu'aucune critique n'a essayé d'atteindre. Ce qu'on voit malheureusement empreint sur quelques allocutions épiscopales, c'est une tendance à flatter avec excès le pouvoir, parce qu'il flatte le clergé, et si l'on peut dire en toute vérité de l'autocrate improvisé de la France : *Callide a fine ad finem sequitur iter*, on ne peut y ajouter : *laudatur prudenter...* » L'évêque ne tint nul compte de la leçon, et deux ans plus tard, dans un discours prononcé à Arras, il disait de l'Empereur : « ... Ce prince fait sans efforts ce qui paraît impossible, parce que Dieu le fait avec lui : C'est *beaucoup trop peu* de dire qu'il est un grand homme, puisqu'il est manifestement l'instrument efficace et glorieux de Celui qui seul est grand. »

avoir proclamé en 1848 *le sens divin du peuple de Février* (1) et approuvé sans réserves en 1852 *les Intérêts Catholiques*, écrit un mandement qui cause l'indignation de tous ses amis; il engage son clergé à prêter à l'Empire, non seulement une obéissance passive, mais le concours le plus actif. L'Empereur a donné la liberté à l'Église : voilà pourquoi elle aime « à déclarer hautement qu'elle est l'obligée de ce prince, qu'elle a pour lui le sentiment de la plus profonde gratitude... On a accusé le clergé dans ces derniers temps d'avoir, en passant au pouvoir, déserté trop facilement la cause de la liberté. Il semble qu'on voudrait qu'il n'eût consenti à être libre qu'à la condition que tout le monde serait libre comme lui... Or, sommes-nous rigoureusement obligés à ne souffrir qu'on soit juste envers nous qu'après que l'on aura été juste envers tous? (2) »

Naturellement *l'Univers* fait écho à ces évêques. Montalembert relève avec amertume les flatteries du journal envers l'empereur, « l'homme simple et bon, le grand homme qui a rétabli le vicaire de J.-C. sur son siège, qui a appelé dans le Sénat les princes du sanctuaire... (3) » — « Il ne peut rien redouter sérieusement de ses ennemis révolutionnaires, dont les doctrines font horreur, ni de ses adversaires parlementaires, dont les entêtements font pitié. Contre cette troupe en désarroi, deux armées se don-

(1) Profession de foi aux électeurs de la Gironde, 5 avril 1848.
(2) Instruction pastorale de M^gr^ l'évêque d'Amiens sur *le Pouvoir*.
(3) *Univers*, 3 octobre 1854. — Voir encore dans *l'Univers* du 13 décembre 1855 l'article enthousiaste de L. Veuillot sur la rentrée de la garde à Paris. — Montalembert lisait chaque jour *l'Univers* et notait soigneusement tout ce qui, dans le journal, blessait ses idées et ses sentiments. A ce recueil d'extraits qui forme plusieurs volumes, j'emprunte ces quelques citations. En consultant *l'Univers* lui-même, j'ai constaté qu'elles sont exactes et que le contexte n'en atténue pas le sens. Loin de moi d'ailleurs la prétention d'exposer ici l'ensemble des doctrines de *l'Univers*. Ma tâche est plus pénible; elle se borne à indiquer, d'après les notes de Montalembert, celles des opinions du journal dont l'intransigeance l'irritait davantage. J'ai longtemps hésité à exhumer ces textes, mais comment expliquer sans cela l'opposition irréconciliable de Montalembert envers *l'Univers*? Il est juste de remarquer que la plupart de ces citations ne sont pas de Louis Veuillot, mais de collaborateurs disparus depuis longtemps, MM. Coquille, Rupert, Aubineau, du Lac, Segretain, l'abbé Jules Morel, etc...

nent la main pour sa cause au sein du peuple qui les a fournies et qui l'aime : l'une composée de quatre cent mille hommes de guerre, pleins de discipline et de jeunesse, sous le vieil honneur de leur drapeau ; et l'autre, celle que Napoléon Ier n'eut pas et qu'aucun peuple peut-être n'eut jamais si florissante et si belle, l'armée de charité, *forte de quarante mille prêtres et de cinquante mille religieuses.* (1) »

A cette question d'adhésion à l'Empire s'en rattachent une foule d'autres. *L'Univers* les soulève et les tranche avec raideur et intransigeance. En histoire, ses préférences marquées sont pour les régimes absolus : « L'Empire est l'expression la plus haute de la civilisation romaine. La république n'était connue des peuples que par ses déprédations ; elle n'est restée populaire que dans la cervelle de quelques spéculateurs oisifs... Le génie romain, épuisé par la république, reprend vie pour une longue carrière en se personnifiant dans les Empereurs... Le monde en a gardé une profonde reconnaissance. (2) »

Charlemagne est loué d'avoir édicté la peine de mort contre les Saxons, qui se cachaient pour ne pas être baptisés et qui manquaient à la loi du jeûne par esprit de mépris pour l'Église (3). Henri IV au contraire n'a point les sympa-

(1) *Univers*, 28 janvier 1854 ; article de L. Veuillot.

(2) *Univers*, 21 mars 1856 ; article de M. Coquille ; il reprend cette thèse le 14 novembre 1856, à propos d'un article de M. Ampère sur Auguste : « La république fut une anarchie sans fin... L'Empire achève et couronne la grandeur romaine... » etc. — C'est le même M. Coquille qui écrira plus tard (24 août 1862) : « Les littérateurs effarés se demandent que serait devenue l'humanité si Xercès eût vaincu ? L'humanité ne s'en serait pas plus mal portée. Elle aurait eu de moins une grande école d'immoralité, car c'est par l'enseignement de la Grèce que la corruption s'est glissée dans la société chrétienne. » — « En effet, ajoute Montalembert, l'humanité eût été débarrassée d'Aristide, de Périclès, de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Démosthène, de Phocion, etc., tous postérieurs à la défaite de Xercès. »

(3) *Univers*, 29 janvier 1855. « Le bienheureux empereur qui aimait l'Église de toutes ses forces, écrit M. Aubineau, la servait de toute sa puissance... Il n'était pas de ceux qui pensent que l'erreur peut avoir des droits à faire valoir en présence de la vérité. Après avoir, à plusieurs reprises, vaincu les Saxons et renversé leurs idoles, avoir reçu leur promesse d'embrasser la religion chrétienne, et les avoir vus, à diverses reprises, retourner au culte des démons et à l'outrage de l'Église et de la foi, il édicta contre eux des peines terribles : la violence contre les églises, la violation du jeûne en esprit de mépris de la religion catholique, la sépulture donnée selon les

thies de *l'Univers*. On lui reproche d'avoir voulu abaisser l'Église catholique et établir en France le protestantisme (1). Son crime est l'Édit de Nantes, qu'il a signé « au mépris de sa parole, de son abjuration et de son sacre » (2). Mais la révocation de cet édit funeste est un des grands mérites de Louis XIV (3). *L'Univers* proteste sans cesse qu'il n'est pas absolutiste. Cependant il adopte les théories politiques du grand roi et il repousse comme chimériques et impossibles toutes garanties constitutionnelles. Le gouvernement qu'il rêve n'aura d'autre frein que l'autorité religieuse et les mœurs nationales. « Les rois et les empereurs, déclare M. Coquille, sont les mandataires de la Providence; à elle seule ils doivent compte de leur conduite... Chercher des garanties contre le pouvoir est en politique ce qu'est en géométrie la quadrature du cercle. Le pouvoir, et le mot l'indique, est une force supérieure à toutes les forces. Une force capable de lui résister serait elle-même le pouvoir et la constitution est détruite; dans le cas contraire, elle n'est plus une garantie. Le pouvoir sera-t-il donc sans limites? Assurément non; mais il n'a pas de limites tracées d'avance, car il est

rites païens, étaient punis de mort. Il allait plus loin : le Saxon non baptisé qui se cachait et dédaignait de se présenter au baptême devait être aussi puni de mort... » Après avoir affirmé *sans preuve* que « le pape Adrien approuvait *tout cet effort royal* qui faisait plier vers les fonts du baptême ces peuples rebelles, » l'auteur ajoute : « Ce n'est pas aux yeux de la science moderne qu'il faut chercher à justifier la conduite de Charlemagne. Ce bienheureux roi se conduisait par une autre règle que celle du jugement des hommes, etc. »

(1) « Henri IV, écrit Louis Veuillot, forcé par la Ligue d'embrasser le catholicisme pour monter sur le trône, n'avait jamais perdu de vue le dessein d'abaisser le catholicisme. Son plan était de constituer le calvinisme et le luthéranisme à l'état de puissances politiques exclusives; il atteignait merveilleusement son but. » *Univers*, 31 décembre 1848.

(2) « Henri IV, écrit M. Aubineau, a essayé entre la religion romaine et la religion anglicane je ne sais quel compromis, au mépris de sa parole, de son abjuration et de son sacre. Il avait fait serment de chasser l'hérésie; l'Édit de Nantes qui assurait un traitement aux ministres réformés fut sa réponse... » *Univers* 5 janvier 1855. Plus tard *l'Univers* appellera l'Édit de Nantes « un chef-d'œuvre d'iniquité et d'imprévoyance, » et soutiendra que « le nom de Gabrielle d'Estrées, gagnée par l'argent des protestants, y reste ignominieusement attaché ».

(3) V. l'article de Léon Aubineau sur la révocation de l'Édit de Nantes; il en approuve tout, même les dragonnades. — *Univers*, 26 octobre 1853.

de sa nature autonome. Sa limite est dans les autres pouvoirs qui se sont développés dans la société et qui constituent des intérêts moraux indépendants; l'autorité religieuse, l'autorité paternelle, les corporations et avant tout les mœurs nationales sont autant de contrepoids qui retiennent le gouvernement. Il n'y a pas d'autres garanties... (1) »

La monarchie française a fini avec Louis XV. Quant à Louis XVI, il a fait descendre la royauté à une banale philanthropie. « Les idées philosophiques lui avaient brouillé toute idée de justice et de devoir. (2) » Il lui a manqué de connaître et d'appliquer la parole de Napoléon Ier à son frère Joseph : « La force et la justice sévère sont la bonté des rois. » — « En 1789, la nation ne demandait pas de réformes. Et qu'y avait-il à réformer dans la plus parfaite et la plus libre des monarchies? La sécurité était générale. Toutes les classes de la société vivaient en paix sous la protection de la royauté... La France repoussa les innovations par une opinion unanime. La Révolution lui fut imposée par le gouvernement. (3) »

Mais Dieu a « prédestiné » Napoléon Ier pour nous arracher à la Révolution, « pour venger l'Église et la société de la tyrannie du XVIIIe siècle ». — « Sur les grèves d'une île sans gloire, il y avait un enfant, non pas de race royale, non pas même de race illustre, un enfant pauvre, presque un enfant du peuple, le neveu d'un pauvre prêtre; cet enfant, Dieu le gardait pour châtier la félonie des rois, pour relever par un acte de sa volonté l'Église qu'ils s'étaient flattés d'avoir abattue... Enfin Dieu l'appelle, il paraît... Dieu le conduit partout... Il était le plus grand roi et le plus grand homme de la terre, sagace, éloquent,... digne de sa gloire. (4) »

(1) Article de M. Coquille contre le régime constitutionnel. — *Univers*, 5 janvier 1854.

(2) *Univers*, 4 avril 1852.

(3) *Univers*, 24 décembre 1853. Article de M. Coquille contre Turgot et Louis XVI.

(4) Article de L. Veuillot sur les *Souvenirs contemporains*, de M. Villemain, *Univers*, 24 et 28 janvier 1854. Dans cette étude, d'ailleurs fort éloquente sur Napoléon Ier, l'auteur ne trouve guère autre chose à lui reprocher que de ne pas s'être suffisamment appuyé sur l'Église.

Qu'on ne proteste pas au nom de la raison humaine, au nom de l'honneur, du progrès et de la liberté contre certains de ces jugements. *L'Univers* se moque bien de l'imbécile raison humaine et M. Coquille traite Descartes de la belle façon : « Descartes est un pauvre philosophe, un esprit bizarre, entêté, ayant plus qu'un grain ordinaire de folie. (1) » Quant à l'honneur, il n'en faut point parler ; *l'Univers*, dans un article consacré aux *Symphonies* de M. de Laprade, reproche au poète d'avoir invoqué *cinq fois* dans la dédicace à son père ce « *sentiment païen* » (2). Et la science ? « La science, dit Segretain, c'est du même vocabulaire que la liberté et le progrès. Qui les définira, qui les comprendra jamais ? En attendant, on les trouve comme des mèches incendiaires dans toutes les sociétés qui font explosion. (3) »

Mais c'est surtout la liberté qui est attaquée et condamnée sous toutes ses formes. « Pourquoi, demande M. Coquille, employer si souvent le mot de liberté, qui signifie si souvent anarchie ? Ce mot qui nous vient des pays à esclaves est sans usage dans un pays chrétien. (4) » Dans un autre article il va plus loin et affirme que « le principe idéal de la liberté est anti-chrétien » (5). Au fond, *l'Univers* n'admet d'autre liberté que celle de l'Église. « Nous n'avons jamais eu qu'une définition et une pratique de la liberté, et c'est celle-ci : il faut que l'Église soit libre. (6) » Par *libre* ils entendent *reine* et *maîtresse*, et ne s'aperçoivent pas que leurs revendications aveugles sont comme autant de chaînes fournies à leurs adversaires pour asservir l'Église.

Que dire de la liberté de conscience ? « En principe, déclare M. Coquille, nous sommes opposés à la liberté de conscience. (7) » — Mais en pratique, quel sort réservez-vous aux

(1) *Univers*, 16 janvier 1856. Article de M. Coquille sur l'*Histoire de la Philosophie cartésienne*, par Francisque Boullier.
(2) *Univers*, 8 janvier 1857. Cette parole est une de celles qui indignèrent le plus Montalembert.
(3) *Univers*, 25 décembre 1857.
(4) *Univers*, 27 décembre 1855.
(5) *Univers*, 30 mars 1853.
(6) *Univers*, 24 août 1856. (Article de M. de la Tour).
(7) *Univers*, 5 avril 1855.

dissidents? demande-t-on. Voulez-vous rallumer les bûchers? — Non, répondent-ils; « rien n'autorise à induire que nous appellions aujourd'hui de nos vœux l'emploi des mesures dont on a dû se servir autrefois... L'Église admet le droit des protestants et des juifs, comme elle admet chez les Turcs la polygamie et dans les pays idolâtres toutes les abominations qui y sont en usage. A ses yeux, le vol et l'adultère ne sont pas des crimes plus grands que l'hérésie. (1) » Ils consentent à admettre la bonne foi pour les partisans des autres cultes, mais non pour les impies et les sectaires. Comment donc traiteront-ils ces derniers? « Nous croyons que la plupart de ceux qui répandent aujourd'hui le scandale céderaient facilement à une répression analogue à celle qui s'exerce en matière politique. (2) » Et Léon Aubineau ajoute : A la liberté de conscience accordée par un gouvernement parlementaire, « nécessairement indifférent et athée, nous préférons le *bras séculier des gendarmes*. Il nous paraît sans contredit le plus honorable et surtout de beaucoup le meilleur défenseur de la vraie liberté de conscience (3). »

Quant à la liberté de la presse, l'abbé Jules Morel la limite ainsi qu'il suit : « Nous sommes un journal qui se confesse... telle est toute la raison du bénéfice d'écrire et de parler chaque jour que nous nous attribuons, en le refusant à d'autres qui n'offrent pas les mêmes garanties. La législation actuelle sur la presse est celle de l'Église : l'avertissement et la suppression. (4) »

Est-il besoin d'ajouter après cela que *l'Univers* professe pour le régime parlementaire un éloignement mêlé d'horreur? C'est un « bourbier de servilisme et de corruption » (5). — « C'est à coup sûr, en théorie, de tous les systèmes

(1) *Univers*, 24 décembre 1855. (Article de M. du Lac.)
(2) *Univers*, 1er mai 1854. (Article de M. Rupert.)
(3) *Univers*, 20 février 1856. (Article de M. Aubineau.)
(4) *Univers*, 22 décembre 1855. (Article de l'abbé J. Morel contre le livre de Montalembert, *De l'avenir politique de l'Angleterre*.)
(5) *Univers*, 10 avril 1853. (Article de M. Rupert.) Citons encore ces paroles du même auteur : « Si les libertés constitutionnelles conservaient quelques partisans parmi nous, nous prendrions la liberté de demander à ceux-ci si leur bonne foi de chrétien ne se révolte pas à la vue des conséquences que peut produire un pareil système et s'ils ne sentent pas au fond de leur

politiques le plus faux, le plus plein de dangers, le plus difficilement compatible avec la satisfaction des intérêts bien compris. (1) » Par suite, *l'Univers* considère la Restauration comme un régime néfaste et Louis XVIII comme un prince « profondément perverti de cœur et d'esprit. (2) » — La Charte a été imposée au pays par les étrangers. « La France restait attachée à la forme monarchique que l'Empire lui avait conservée. Elle ne demandait à son roi que de continuer en l'améliorant le régime impérial. Ce régime se rapprochait beaucoup plus de la royauté française que la Charte de 1814, qui avait pourtant la prétention de renouer la chaîne des temps. Les idées politiques étaient plus saines en 1815, après dix ans de domination impériale, qu'elles ne le furent pendant les quinze ans du régime constitutionnel que la Restauration avait inauguré. (3) » En somme, la Restauration ne compte qu'un beau jour, celui des Ordonnances de Juillet. Mais ce ne fut « qu'un Deux Décembre manqué, le pauvre coup d'État d'un monarque aux abois... Harcelé par la meute libérale, dont les piqueurs sonnaient déjà l'hallali de la monarchie, le vieux cerf royal voulut leur tenir tête : c'est la vraie gloire de ses derniers moments. (4) » — La constitution belge est peut-être plus maltraitée encore que les autres. « ...En Belgique, la liberté de la tribune est aujourd'hui prépondérante. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir dans ce pays l'Église menacée et atteinte. (5) » Quel malheur que la Belgique ne soit plus au temps du duc d'Albe et de

conscience quelque chose qui s'élève pour les maudire à jamais et pour appeler sur toute société le règne des puissances qui forcent l'impiété à se taire. » *Univers*, 22 octobre 1854.

(1) *Univers*, 28 avril 1855. (Article de M. Paul Henry.)

(2) *Univers*, 10 janvier 1856 : « Si *l'Union* était catholique.., ou même honnêtement protestante, elle ne consacrerait pas ses apologies au régime gouvernemental si nouvellement et si déplorablement inauguré en France; elle lutterait plutôt contre la pente qui y entraîne aujourd'hui tant d'esprits et qui en rend le retour trop facile; car, pour le voir remis en pratique, il n'y aurait plus besoin d'un homme aussi profondément perverti de cœur et d'esprit que l'était l'auteur de la Charte, il suffirait aujourd'hui d'un prince faible. » (Article de M. Rupert.)

(3) *Univers*, 24 juin 1853. (Article de M. Coquille.)

(4) *Univers*, 10 mars 1853. (Article de M. Segretain.)

(5) *Univers*, 4 juillet 1854. (Article de M. Aubineau.)

l'Inquisition! On sait que « le génie du duc d'Albe a préservé l'indépendance et la religion de la Belgique » (1).

II

Comme conséquence encore, *l'Univers* poursuit de ses invectives tous ceux qui, dans le passé et le présent, ne partagent point ses théories absolutistes et regrettent la liberté. Les catholiques qui ont le malheur de ne point penser comme *l'Univers,* sont des défectionnaires, des pactisans, des transfuges, des égarés. Qu'ils prennent garde! Ils sont bien près d'être des hérétiques et ne tarderont pas à le devenir.

Il ne nous appartient pas de raconter ici les démêlés de *l'Univers* avec l'épiscopat, son interdiction par Mgr Sibour et son appel à Rome. Montalembert n'intervint point dans ces querelles. Mais les citations que nous venons de faire étaient nécessaires pour bien comprendre son état d'esprit. Les idées de *l'Univers* choquaient violemment celles qu'il avait professées toute sa vie. Aussi s'exprimait-il dans ses lettres avec la plus grande indignation. L'une de ces lettres, adressée à l'historien Cantu de Milan, pour le féliciter d'un de ses ouvrages, parut, à l'insu de Montalembert, dans la *Rivista contemporanea.* Elle contenait ces mots :

« ... J'avoue qu'il y a de quoi se décourager, quand on voit la défense de la vérité catholique dans le passé et dans le présent livrée à des organes comme *l'Univers*... Le renaissance catholique est aujourd'hui sérieusement compromise par cette école fanatique et servile qui cherche à l'identifier partout avec le despotisme. Une réaction formidable se prépare ; il n'en faut pas moins rester fidèle à notre drapeau, qui est celui de la justice, de la vérité et de la liberté. (2) »

Louis Veuillot releva ces paroles avec hauteur. Pour la première fois, il fustigea devant ses lecteurs l'ancien chef du parti catholique, l'accablant de ses pardons et de sa compassion dédaigneuse :

(1) *Univers*, 23 mars 1855. (Article de M. Coquille.)
(2) Montalembert à C. Cantu, 14 décembre 1854.

« Jadis, dit-il, nous pardonnions ces procédés en considération de l'avenir; nous les pardonnons maintenant en considération du passé. Ils expliquent pourquoi, avec le plus beau talent et le plus honorable caractère, M. de Montalembert n'a jamais pu se faire que des admirateurs et point d'amis (!). C'est un grand malheur pour lui. Il eût pu être un chef politique incomparable, il ne sera jamais qu'un auxiliaire embarrassant et embarrassé. (1) »

A défaut d'amis, Montalembert trouvait du moins de nombreux compagnons attaqués comme lui par *l'Univers*. Le 29 mars, il écrivait à son beau-frère, Mgr de Mérode :

« ... S'il est parmi les catholiques de France un homme inoffensif, irréprochable et aimé de tous, c'est à coup sûr Armand de Melun, le fondateur ou le propagateur de toutes les œuvres charitables de Paris, le type du dévouement et de l'amour du prochain. Mais il a commis le crime irrémissible de siéger à l'Assemblée législative entre M. de Falloux et moi, de s'être associé à mes efforts pour émanciper, par la voie de la persuasion et de la discussion, l'enseignement et la charité. Il a de plus le tort de ne pas compter parmi les disciples de M. Veuillot. Il faut donc que justice se fasse. Et *l'Univers* du 27 mars se charge de l'attacher, lui et ses œuvres, au carcan d'un premier Paris en trois colonnes, où il est accusé d'être *plus heureux de rencontrer une tribune que soucieux de l'intérêt des pauvres*, et de *se parer de panaches, de mots ambitieux*, dans le but de satisfaire *des calculs particuliers*, sur lesquels on ne s'explique pas.

« Et il en est ainsi tous les jours : avant-hier, c'était le tour de M. Auguste Nicolas; hier, c'était le mien, aujourd'hui celui de Melun. Nous y passerons tous, et quand ce sera fini, on recommencera. Le gouvernement des intérêts catholiques en France appartient à un proconsul entouré d'une bande de licteurs armés de verges et chargés de nous flageller jusqu'au sang, au moindre signe du maître, lorsque ce saint personnage ne daigne pas nous consacrer lui-même l'activité de sa main fraternelle. Comme des pauvres nègres sur une habitation coloniale, on nous prend un à un et on nous lie au poteau de cette publicité orthodoxe, d'où l'on ne nous renvoie que bien et dûment écorchés par une correction tirée à dix mille exemplaires, le tout, pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand profit de la justice et de la charité. (2) »

A quelque temps de là, M. Augustin Cochin rencontrant M. Léon Aubineau, rédacteur à *l'Univers*, lui adressa d'humbles remontrances sur l'âpreté de ses polémiques. Que répondit le doux auteur des *Serviteurs de Dieu?* « Le seul tort de

(1) *Univers*, 16 mars 1855.
(2) Montalembert à Mgr de Mérode, 29 mars 1855.

l'Univers, dit-il, est de trop ménager ses adversaires. Il faut leur casser les reins du premier coup : cela ne fait pas crier davantage et cela ne fait crier qu'une fois. (1) »

III

Quels furent cependant les résultats de ce ralliement à outrance? Louis Veuillot et ses collaborateurs cherchaient avant tout, comme Montalembert lui-même, l'intérêt de la religion. Ils espéraient obtenir du prince, en retour de leur retentissante adhésion, des garanties et des avantages pour l'Église catholique. En rapprochant le nom de Napoléon III des noms de Constantin, de Charlemagne et de saint Louis, certains évêques comptaient sincèrement voir renaître les temps privilégiés de ces grands souverains. L'intérêt n'excuse pas certaines palinodies, mais il les explique. Or, l'adhésion enthousiaste du clergé à l'Empire fut pour l'Église une vaste déception.

On le reconnaît aujourd'hui; Montalembert le pressentait dès lors et le déclarait à tout venant. Quand je ne sais quel prélat l'accusa faussement d'avoir dit : « *Par malheur, le bien que nous redoutions se fait* », il protesta de toutes ses forces :

« La parole que l'on m'attribue, écrivait-il, est d'autant plus absurde que d'abord je n'ai jamais craint le bien, et ensuite que je ne crois pas à celui que l'on se plaît à attribuer au régime impérial en France... L'empereur Napoléon III n'a rien fait ni *pour* ni *contre* la cause catholique, rien du moins de significatif et de durable. Je le crois personnellement bienveillant pour l'Église, je crois qu'il a un fond de foi sincère, quoique très peu éclairée, et pendant les trois années que j'ai passées dans son intimité politique, il m'a toujours semblé voir chez lui la résolution de ne pas imiter son oncle dans ses luttes avec le clergé et le Saint-Siège. Mais de là à être un saint Louis ou un Charlemagne, ou même un Ferdinand II, il y a loin... Je suis de ceux qui estiment très haut le service qu'il nous a rendu en écrasant le socialisme qui nous serrait de près en 1851. Je trouve seulement qu'il nous a fait payer trop cher la rançon de ce service. Si un gendarme m'avait délivré d'une bande de voleurs sur la grande route, je me regarderais comme son obligé; mais s'il me demandait ma

(1) *Journal* et lettres diverses.

fille en mariage comme récompense de son courage, je lui dirais : *Mon ami, vous vous faites payer trop cher.* Tel est le sentiment de la France intelligente à l'endroit de son *sauveur*... Il a d'ailleurs lui-même le bon goût de ne se vanter de rien ; il ne répond aux adulations épiscopales que par le silence, ou bien comme il l'a fait à l'archevêque de Rouen par une parole simple et adroite : « Quand je viens à l'Église avec ma femme, je « ne fais que remplir mon devoir de chrétien... »

« En réalité, tout le bien qui se fait aujourd'hui est le résultat du dévouement catholique sous les régimes que l'on se plaît aujourd'hui à renier et à calomnier... Il ne s'est rien fait sous le nouveau gouvernement qui n'ait été préparé et rendu possible de 1830 à 1848, conquis et assuré de 1848 à 1851. On a semé sous Louis-Philippe, grâce à la lutte ; on a récolté sous la République, grâce à la peur, et on mange ce qu'on a récolté. Il n'y a pas de quoi être si fier...

« ... Quand j'ai dit que l'Empereur n'avait rien fait pour le clergé, je me suis trompé. Il lui a conféré quelques faveurs pécuniaires... Il lui a de plus infligé la honte d'une sorte de complicité avec l'acte le plus odieux de son règne. Après avoir dépouillé les fils de saint Louis et de Henri IV de leur patrimoine séculaire, il a rendu un décret qui accorde au clergé une somme de cinq millions à prendre dans le produit de cette spoliation... J'admets que les catholiques comme tels n'ont ni le droit ni le devoir de le renverser. Mais doivent-ils l'adopter avec enthousiasme, le vanter de préférence à tous les autres régimes...? Je crois pouvoir répondre *non.* Je dis que cette attitude manque essentiellement de justice, de dignité, de prudence... (1) »

Pendant les premières années de l'Empire, les revendications catholiques portèrent sur quatre points : obtenir l'abrogation des Articles organiques qui gênaient les relations du pape avec les évêques et des évêques entre eux ; — faire modifier la loi qui subordonne le mariage religieux à la célébration préalable du mariage civil ; — revenir à la législation de 1814, qui interdisait le travail du dimanche, comme en Angleterre et aux États-Unis ; — enfin, soustraire l'enseignement libre au gouvernement de l'Université. — Des négociations s'engagèrent sur ces divers points : aucune n'aboutit.

Non seulement on n'abolit point les Articles organiques, on se réserva de les faire revivre toutes les fois que cela parut opportun et utile :

« L'empereur savait très bien ce qu'il voulait, écrivait Montalembert à

(1) Montalembert à Döllinger, 30 octobre 1853.

Mgr Dupanloup, quand, au lendemain de son coup d'État, il repoussait la proposition que je lui faisais d'user de son omnipotence pour abroger tout ce que les Articles organiques renfermaient de contraire aux stipulations du Concordat.

« Voici en outre un symptôme significatif. Le libraire Lecoffre ayant publié un écrit anonyme intitulé : *Réponse d'un ultramontain à Mgr Clausel de Montals*, a été mandé au parquet du procureur impérial et y a subi deux interrogatoires. On lui a signifié que cet écrit, en attaquant les quatre articles de 1682 et les Articles organiques, constituait un délit. Sur sa réponse que toutes ces prétendues lois étaient tombées en désuétude, qu'elles avaient été reconnues inapplicables et sans aucune sanction possible dans nos grandes discussions de 1844 et 1845, on lui a répliqué que *tout cela était bon sous le gouvernement parlementaire, mais que sous le régime actuel, le gouvernement se faisait sa loi à lui-même*, que d'ailleurs les décrets consulaires et impériaux de l'an XII, de 1810, etc., étaient encore en pleine vigueur, qu'on entendait bien les appliquer, et on a fini par lui dire que cette publication lui serait comptée comme une condamnation et que, s'il récidivait, on lui retirerait son brevet, ce qui équivaudrait à la confiscation de sa fortune.

« D'un autre côté, on a sans doute remarqué à Rome le décret impérial du 23 décembre 1854, par lequel on autorise la publication de l'encyclique sur le jubilé avec l'ancienne réserve contre tout ce qui, dans cet acte, serait *contraire aux franchises et maximes de l'Église gallicane*.

« Je sais avec certitude que l'on attend au Conseil d'État la bulle relative à l'Immaculée-Conception pour lui faire subir la même opération. Ces formalités avaient lieu, comme on sait, sous le gouvernement représentatif de 1814 à 1848; mais elles n'avaient alors aucune importance et aucune conséquence possible, en présence de la liberté de la presse et de la tribune qui garantissait aux évêques comme aux simples fidèles, les moyens de publier et de prêcher tout ce qu'ils voulaient et surtout tout ce qu'ils recevaient de Rome. Ce n'était qu'un souvenir puéril des temps anciens. Mais aujourd'hui que le pouvoir est maître absolu de la publicité, le maintien du placet impérial pour tous les actes émanés du Saint-Siège peut devenir un danger sérieux. Dans tous les cas, cela devrait suffire pour atténuer l'enthousiasme de certains ultramontains à l'endroit d'un pouvoir qui se montre si fidèle gardien des traditions gallicanes... (1) »

D'autre part, les vœux des évêques sur le mariage religieux et le repos dominical demeurèrent lettre morte. Quant à l'enseignement libre, au lieu de l'affranchir de l'Université, on prit soin de l'y enchaîner davantage. La loi de 1850 fut altérée dans une de ses parties principales. On se rappelle

(1) Montalembert à Mgr Dupanloup, 16 janvier 1855.

qu'elle confiait la direction de l'instruction publique, non plus à l'Université, mais à des conseils départementaux composés de représentants des diverses autorités sociales. En 1854, l'Empire enleva de fait toute autorité à ces conseils par le rétablissement des seize Académies et des seize recteurs universitaires supprimés depuis quatre ans.

Malgré tout, certains évêques demeuraient comme hypnotisés par ce qu'ils appelaient *le bras séculier*.

« Avouez, Monseigneur, écrivait Montalembert à l'un d'eux, Mgr Doney, évêque de Montauban, avouez que, depuis votre procès de 1830 jusqu'à la République, le recours à ce fameux bras était bien, comme on l'a dit familièrement, le cadet de nos soucis. Nous proclamions et nous invoquions une tout autre force, la force divine et intime de la foi, puis celle de la liberté, de la discussion, de l'opinion; et c'est par cette force que nous avons vaincu. Ceux qui, comme moi, ont donné leur vie et leur cœur à cette grande cause, ainsi présentée et défendue, se sont peut-être trompés; mais il eût été équitable et charitable de les en prévenir dès lors, au lieu d'attendre le moment où il peut être commode, mais peu généreux de les désavouer. Quant au *bras séculier*, il ne saurait entrer dans mon esprit de contester à l'Église le droit de l'invoquer, ou de blâmer l'usage qu'elle en a fait dans le passé. Je me borne à remarquer que faire de ce droit la base de la polémique catholique, dans un pays comme la France, me semble peu utile, peu adroit et surtout peu loyal, après l'attitude contraire qu'a prise l'Église de France tout entière de 1830 à 1852... (1) »

Aussi bien, les attaques contre le dogme et le culte catholique se multipliaient dans la presse antireligieuse, et le bras séculier demeurait comme paralysé. On prétend même qu'il provoqua plus d'une fois ces attaques, quand cela servait ses intérêts.

« Les journaux les plus répandus, écrit encore Montalembert, et notamment *la Presse* et *le Siècle*, qui ont à eux seuls trois fois plus d'abonnés que tous les autres journaux réunis, contiennent des attaques presque quotidiennes contre la religion et le clergé, attaques quelquefois si outrageantes que, même sous le gouvernement parlementaire, on n'aurait pas hésité à les faire poursuivre devant le jury. Et cependant le gouvernement, actuel qui est, comme chacun sait, investi des moyens les plus sûrs et les plus faciles pour imposer silence à la presse, ne dit rien.

(1) Montalembert à Mgr Doney, 14 août 1856.

Il a donné le 29 avril dernier un avertissement à un journal de province, le *Journal de Loudéac*, qui osait contester le mérite d'un *engrais animal* recommandé par un préfet. Mais il ne trouve ni opportun ni nécessaire de réprimer les outrages contre l'Immaculée-Conception, contre les Jésuites, contre la plupart des institutions et des vérités consacrées par l'Église. Je ne juge pas cette conduite, j'en conçois même les motifs, mais je me borne à constater qu'il doit en résulter pour tous ceux qui ne sont pas volontairement aveuglés, la démonstration d'un fait essentiel, savoir : que la suppression de la liberté politique n'a point pour résultat la répression de la licence irréligieuse... (1) »

On le voit, les résultats du ralliement étaient au moins... bien négatifs.

IV.

Hélas! il y en avait de positifs aussi. « Certes! je n'ai pas à me plaindre personnellement de M. Veuillot, disait Napoléon III à l'évêque d'Autun, Mgr de Marguerye, au mois de mai 1856, il m'a fait beaucoup de bien; mais je dois convenir qu'il vous a fait beaucoup de mal. »

L'Univers est en effet le principal organe quotidien de la presse religieuse. On le regarde, il se donne lui-même comme exprimant la véritable doctrine catholique. Les thèses excessives qu'il prêche chaque jour, l'intolérance qu'il témoigne, les agressions violentes auxquelles il se livre, tout cela se fait au nom de l'Église. Son saint et maternel visage apparaît ainsi, défiguré sous des traits inflexibles. D'autant que visiblement, la majorité du clergé subit l'influence de *l'Univers*. Les curés raffolent de Louis Veuillot; ils ne voient que lui, n'écoutent que lui, ne pensent que par lui. Il est leur oracle, leur théologien, il est bien plus que leur évêque. Non seulement ils embrassent ses doctrines, ils les exagèrent, ils les dépassent; ils deviennent agressifs et arrogants, du moins dans leur langage et prennent, pour défendre leur foi, des allures de matamore. Nous avons tous connu dans notre enfance d'ex-

(1) Montalembert à Mgr Dupanloup, 16 janvier 1855.

cellents prêtres, très doux par nature, qui semblaient prêts à rallumer les bûchers. — Et les évêques? Ils sont profondément divisés : quelques-uns, les plus ardents, appuient chaudement *l'Univers,* d'autres le blâment, la plupart le craignent et trouvent son joug insupportable.

Que deviennent cependant les fidèles? Ils se divisent comme leurs pasteurs. Beaucoup, parmi les plus éminents, s'attristent et se désolent : « Si c'est là le catholicisme, s'écrie l'un d'eux, *je n'en suis plus*, ou du moins je n'ai plus qu'à me voiler la face et à m'ensevelir dans le silence. » — Un autre écrit : « Après le meurtre de son ami le duc de la Rochefoucauld, à Gisors, M. de Lafayette disait : « La cause du peuple ne m'est « pas moins sacrée; je me reprocherais chaque instant de ma « vie qui ne lui serait pas uniquement dévoué, mais le *charme* « *est rompu*. J'en suis là.» — « Je ne lis jamais *l'Univers* parce que je veux rester chrétien », déclare à un ami M. Lefèvre-Pontalis. « Et moi, réplique l'autre, comme je ne veux pas devenir chrétien, je lis *l'Univers* tous les jours. » — En somme, *l'Univers* exaspère les catholiques les plus éminents et les plus fidèles, il déconcerte ceux qui sont revenus d'hier à l'Église, arrête ceux qui seraient revenus demain; « il repousse les hésitants, irrite les incertains, change les indifférents en adversaires et les adversaires en ennemis ». En maudissant la philosophie, la science, le progrès, la liberté, en jetant l'outrage aux royautés exilées et l'anathème à toutes les formes de gouvernement, hors le pouvoir absolu sans contrôle et sans frein, il paralyse le mouvement qui depuis un demi-siècle rapprochait la société de la religion, désaffectionne de l'Église des milliers d'âmes, excite contre elle une impopularité dangereuse et prépare, pour un avenir plus ou moins rapproché, une formidable réaction.

C'est du moins ce que déclarent, ce qu'appréhendent les meilleurs esprits, les catholiques les plus éminents, MM. de Melun, de Corcelles, de Falloux, de Vatimesnil, Barthélemy, Foisset, Lenormant, Beugnot, de Carné, de Riancey, etc.; un grand nombre de religieux et d'évêques, Lacordaire, Dupanloup, Jacquemet évêque de Nantes, Guibert, évêque de Viviers, Rivet évêque de Dijon, Angebault évêque d'An-

gers, Landriot évêque de la Rochelle, Sibour archevêque de Paris, etc.. Bornons-nous à deux témoignages.

Effrayé des excès de langage de *l'Univers*, Mgr Guibert, le futur cardinal de Paris, dont personne n'a jamais contesté la haute sagesse, croit devoir conseiller publiquement à ses prêtres de renoncer à la lecture de ce journal. Il lui reproche son immixtion continuelle et intempestive dans les matières religieuses et surtout ses violences :

« C'est presque toujours, dit-il, la colère, l'ironie, le sarcasme; ce qui provoque, ce qui blesse, ce qui irrite; l'intention d'humilier leurs adversaires est partout manifeste; le désir de les ramener à la vérité et au bien, nous l'avons rarement aperçu. Si *l'Univers* brille quelquefois au dessus des autres par le côté de l'esprit, il les surpasse toujours par son emportement et par sa violence. Il a converti certaines discussions en disputes indécentes, dans lesquelles il n'a pas craint de couvrir de boue le caractère sacerdotal de ses contradicteurs... (1) »

Mgr Guibert fait plus : il dénonce à Rome le grave danger que *l'Univers* fait courir à la religion :

« ... Le trouble est dans nos églises, écrit-il; les évêques sont divisés entre eux; une certaine agitation règne dans le clergé du second ordre; les fidèles sont scandalisés. Chacun déplore cette fâcheuse situation, personne ne peut en contester la triste réalité. — On ne peut assigner d'autres causes à ce mal que les imprudences commises par ce parti qui s'appelle catholique, qui est représenté par le journal *l'Univers*. — Ceux qui composent ce parti sont des hommes de piété et de talent, mais d'un jugement peu sûr, d'une imagination très exaltée, et d'une obstination peu commune. Telle est l'opinion qu'en ont conçu toutes les personnes calmes et sensées. Ce sont ces écrivains qui ont mis le trouble parmi nous sous le vain prétexte de défendre les droits de l'Église romaine, que nous aimons et respectons autant et plus qu'eux. Malheureusement ces hommes sont soutenus par quelques évêques (cinq ou six, autant que je puis en juger), et c'est ce qui leur donne tant de confiance et tant d'audace. Je ne juge pas ces évêques, je n'en ai pas le droit; mais ma conviction intime est qu'avec d'excellentes intentions, ils donnent la main à un parti qui fait beaucoup de mal à l'Église... (2) »

(1) 2 février 1852, *Œuvres pastorales*, I, p. 352.

(2) Mgr Guibert au cardinal Antonelli, 12 février 1853, citée par l'abbé Paguelle de Follenay, II, 158. — Citons encore ce qu'écrivait Mgr Rivet, évêque de

Mgr Sibour, archevêque de Paris n'est pas moins alarmé. Sa lettre à Montalembert et la réponse qu'il en reçoit offrent un grand intérêt; elles expliquent la scission de l'école ultramontaine française, dont une partie demeurait libérale, pendant que l'autre devenait autoritaire. Après avoir annoncé la renaissance prochaine des institutions libérales, Mgr Sibour ajoute :

« ... Jugez, monsieur le Comte,... le cas que je fais de ces partis qui dans l'Église ou au dehors, jettent chaque matin l'anathème à la liberté, déifient le pouvoir absolu, en font l'idéal et la perfection même des gouvernements, brûlent ce qu'ils avaient adoré, refusent en politique aux peuples tout droit, en philosophie à la raison humaine toute force, et en religion nous bâtissent une constitution faite à l'image de ces belles théories. Oui, voilà où nous mène cette école prétendue ultramontaine, à une double idolâtrie : idolâtrie du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

« Quand vous avez fait comme nous, il y a 25 ans, profession éclatante d'ultramontanisme, vous n'entendiez pas les choses ainsi; l'école ultramontaine était alors l'école de la liberté. Nous défendions contre les prétentions et les empiètements du pouvoir temporel l'indépendance du pouvoir spirituel; mais nous respections la constitution de l'État et la constitution de l'Église. Nous ne faisions pas disparaître tout pouvoir in-

Dijon, à Montalembert : « Il y a plus de six ans que j'entrevoyais et signalais les envahissements de cette presse et sa quasi-intrusion dans le sanctuaire. D'auxiliaire utile, elle est devenue un tyran... et Dieu sait ce qu'elle nous prépare encore d'ennuis et de dangers. Rome qui, PEUT-ÊTRE, pourrait la ramener à son devoir, ne comprend pas ce qu'il y a à faire. *L'Univers*, puisqu'on peut le nommer, y trouve au contraire la plus grande faveur... Ce serait à se voiler la face, si à côté des nuages qui s'amoncellent et des orages qui se forment, nous n'avions pas la parole de N.-S. qui nous promet secours et protection. » 29 mars 1853.

— «... Où allons-nous, mon Dieu! s'écrie un autre évêque. Les évêques se taisent. Ils ont peur d'un parti qui s'efforce de tromper Rome. Ils le connaissent bien et presque tous lui sont secrètement opposés; mais ils tremblent.

« Il faudra voir ce que Dieu nous réserve. Quant à moi, je suis épouvanté de l'avenir. Le fanatisme de *l'Univers* a fait plus de mal à la religion que celui de Voltaire. Les esprits revenaient à nous : on s'est trop pressé de leur montrer ce qu'ils ne cherchaient pas; ils voulaient Dieu et la vérité, on leur a montré l'homme et ses violences.

« Je suis trop peu de chose pour me flatter de mettre un obstacle au triomphe de ce parti : je ne puis que protester, mais je ne me lasserai pas. Je sais à quoi je m'expose : j'aurai des ennemis acharnés à qui tous les moyens sont bons et qui n'épargneront rien pour me perdre... mais ma conscience est à moi et ils ne l'étoufferont pas... » 8 septembre 1853.

termédiaire, toute hiérarchie, toute discussion raisonnable, toute résistance légitime, toute individualité, toute spontanéité. Le Pape et l'Empereur n'étaient pas l'un toute l'Église et l'autre tout l'État. D'un côté, il y avait des évêques et des conciles avec une autorité réelle; de l'autre, il y avait des éléments aristocratiques et démocratiques qui avaient leur place et leur droit.

« Sans doute il y a des temps où le Pape peut s'élever au-dessus de toutes les règles, qui ne sont que pour les temps ordinaires et où son pouvoir est aussi étendu que les nécessités de l'Église, comme il y a des cas où dans les sociétés civiles, ainsi que nous venons de le voir, le pouvoir politique peut s'affranchir des lois et sauver le pays malgré elles; mais ce sont là des circonstances exceptionnellement transitoires. Les ultramontains anciens en tenaient compte, mais ils ne faisaient pas de l'exception la règle. Les nouveaux ultramontains ont poussé tout à l'extrême, et se plaçant au sommet pour ainsi dire de la notion du pouvoir, ils ont raisonné à outrance contre toutes les libertés, celles de l'État comme celles de l'Église. Sans doute, on a abusé beaucoup de ce mot de liberté. Il y avait de soi-disant libertés politiques et de soi-disant libertés religieuses qui, par une pente contraire, menaient les unes à la destruction du pouvoir civil, les autres à la destruction du pouvoir ecclésiastique; mais les abus n'ont jamais rien prouvé, et la sagesse comme la vérité consiste à marcher entre les abus opposés et les abîmes qui s'ouvrent de part et d'autre.

« Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à compromettre les plus graves intérêts de la religion dans le présent et surtout dans l'avenir, on pourrait se contenter de les mépriser; mais, quand on a le pressentiment des maux qu'ils nous préparent, il est difficile de se taire et de se résigner. Vous avez donc bien fait, Monsieur le comte, de les stigmatiser... (1) »

— « Votre lettre, Monseigneur, répond Montalembert, m'a pénétré de reconnaissance et de satisfaction. Toutes les pensées, toutes les paroles qu'elle renferme sont d'accord avec mes convictions les plus intimes... Oui, vous avez mille fois raison, et je ne me lasse pas de le répéter sous toutes les formes : quand nous défendions naguère, nous autres ultramontains de la veille, les droits du Saint-Siège, de la justice et de la vérité contre le gallicanisme des légistes et des universitaires, l'école ultramontaine était une école de liberté. On veut la transformer en une école de servitude, et on n'a déjà que trop bien réussi dans cette déplorable tentative. Des hommes lâchement serviles dans l'ordre temporel et insolemment oppressifs dans l'ordre spirituel, s'efforcent d'établir entre le catholicisme ultramontain et le despotisme une abominable solidarité. Comme vous le dites si bien, Monseigneur, ils renversent à la fois les lois fondamentales de la société et de l'Église, en refusant tout droit aux peuples, toute force

(1) Mgr Sibour, archevêque de Paris à Montalembert, 10 septembre 1853.

à la raison, toute liberté aux évêques, toute tolérance même civile à l'erreur. Ils ont aujourd'hui gain de cause auprès des esprits superficiels et peureux : le courant du moment entraîne les masses dans le sens du pouvoir absolu et, pour remonter ce torrent, il faudra une dose de courage et de bon sens qui se trouve rarement dans les cœurs vulgaires... (1) »

(1) Montalembert à Mgr Sibour, 23 septembre 1854.

[…] 7 septembre 1853

[…]n cher Prince, je suis quelque
[…]ligé de n'avoir pas de vos
[…]uvelles. Vous avez certainement
[…] lettre que je vous ai écrite de Cantley
[…] Juillet, et qui en renfermait une à
[…]lun - car j'ai lu dernièrement une
[…]nse de celui-ci qui se montre plein
[…]mpressement pour le travail dont j
[…] avais parlé. Mais vous, cher
[…]pagnon d'infortune, que devenez vous
[…]ue faites vous ? J'ai besoin de votre
[…]is sur un point délicat le plus
[…]mplement possible. M. Douniol
[…]fait remarquer que le Correspondant
[…]mmence un nouveau volume le
[…] Octobre. Il nous supplie de faire
[…]r de cette première livraison du
[…]uveau volume notre direction
[…]uvelle et surtout notre collaboration
[…]udrait que ce volume inaugurât
[…] nouvelle Série du recueil qui a déj[à]

elques uns à s'abonner plus volo
ne sais trop s'il y aurait à cela be
avantages - Je n'aime pas trop ce sy
nouvelles séries dont la Revue des D
ndes a tant abusé. Je préfère l'exem
Revues anglaises qui continuent
numération de leurs volumes depuis l
leur publication - Mais je me range
n peine à votre avis sur ce détai
'autre question est plus difficile - Q
moi, je serai prêt au 25 Octobre, c'e
ce que je pourrai donner pour cet
te un travail sur l'Angleterre, q
rédige en ce moment - Ce sont mes
pressions de voyage sur l'avenir
itique de ce pays et sur les motifs
spérer qu'il restera debout au mil
la débâcle universelle - Mais je
e notre collaboration active ne de
s être inaugurée par un travail
genre - Il doit être précédé par le
nifeste dont vous vous êtes chargé
ne sais là d'un mauvais mot, ca

…s convaincu que votre article n'au…
le caractère solennel que comporte
…dée d'un manifeste – mais enfin cha…
…nopos que notre entrée en scène
…t annoncée et expliquée avec précis…
…ec tact et avec énergie – c'est ce dont
…us acquitterez mieux que personne
vous pouvez être prêt à la fin de
…is, tout sera bien. Vous pourriez
…voyer votre article en placard ic…
à M. Cochin et M. Foisset devant ve…
… 1er Octobre – nous vous ferions part
…s observations, s'il y a lieu – et n…
…us arrangerons tant bien que ma…
…ur les autres articles de ce numér…
… mois paraîtront dans celui du
… novembre, et nous ferions en sor…
…voir quelque chose du P. Lacordaire
… M. de Falloux pour le 25 Décemb…
…tre rendez-vous du 15 novembre : l…
…en tiendrait pas moins – Mandez-m…
vous prie ce que vous pensez de tou…
… – Je n'ai pas besoin de vous dire que
…s pourriez venir présider au comité a…

…ellin dans la première semaine
…tobre, ce serait parfait. mais je n'o…
…ster là dessus, vu la distance et la man…
…lité de nos voitures de Montbard ic…
…e vous crois pas encore capable d…
…e mortification.—
J'ai eu plusieurs fois des nouvell…
M. de Falloux qui est toujours en…
bonnes dispositions.— Il a reçu de Rom…
communications très précieuses, et a…
…ndues de main de maître — ceci to…
…nt entre nous —
Ne me faites pas trop attendre…
…e réponse, cher Prince, et croyez
…à mon attachement

Ch. de Montalembert

Bibliothèque des Élèves
U. O.
Students' Library

CHAPITRE VI

LA RENAISSANCE DU *CORRESPONDANT*

Le courage ne manque point à Montalembert. Sans s'inquiéter des graves difficultés qui l'attendent, il décide de se jeter au travers du torrent. Mais de quelle manière agir sur l'opinion? Avec les lois draconiennes qui régissent la presse, on ne peut songer à fonder un journal. Après bien des réflexions, Montalembert s'arrête à l'idée de relever *le Correspondant*. Depuis sa fondation en 1828 (1), cette revue a subi de nombreuses vicissitudes, tantôt brillante et pleine de vie, tantôt obscure, languissante et sur le point d'expirer. Jamais du moins elle n'a failli à son but primitif, prêcher l'alliance du catholicisme et de la vraie liberté. Montalembert ne se flatte pas d'ailleurs d'arrêter le courant presque invincible qui entraîne le clergé et les catholiques vers les doctrines absolutistes, mais d'élever contre elles, au nom de l'honneur chrétien et des véritables intérêts religieux, une protestation incessante, de fournir aussi aux âmes indépendantes qui partagent ses appréhensions et ses répugnances, un lieu de refuge et l'occasion de se grouper pour défendre l'Église sur tous les terrains.

Tout d'abord, il s'occupe de recruter ses principaux collaborateurs. Le premier auquel il s'adresse est Albert de Broglie. Sous la monarchie de Juillet ils se connaissaient à

(1) Voir notre premier volume, p. 81.

peine et combattaient dans des camps différents. Le jeune prince était catholique, mais doctrinaire et gallican. Les événements de 1848 et des années suivantes l'ont éclairé; il s'est rapproché des catholiques militants. Montalembert a tout de suite compris quelle précieuse recrue la Providence lui envoyait, et quels services rendrait à l'Église ce descendant d'une race illustre, animé d'une foi profonde et doué d'un talent supérieur. L'entente parfaite sur les idées et la situation établit bientôt entre eux une amitié réciproque. Dès le 4 décembre 1853, le prince écrivait à son nouvel ami :

« ... Je jouis de me trouver en pleine sympathie politique et religieuse avec le petit noyau de catholiques libéraux qui veut bien m'appeler dans ses rangs... Je sais presque bon gré aux événements qui, en modifiant un peu et mes opinions et celles de tout le monde, me permettent de me trouver aujourd'hui entièrement d'accord avec les plus éminents de mes coreligionnaires. Aussi, quand vous me parlez du temps où nous étions adversaires (c'est vous qui vous servez de ce mot qui implique plus d'égalité qu'il n'y en a même aujourd'hui et qu'il n'y en avait surtout alors), vous me rappelez une époque qui me semble antédiluvienne. Que d'événements écoulés et déjà presque oubliés! A quelle profondeur la terre a été remuée! Depuis cette époque, j'ai trouvé chez vous le plus aimable accueil et j'ai placé dans votre famille une affection que le temps et le malheur consacrent chaque jour davantage.

« En me reportant à ces souvenirs lointains, je trouve que vous aviez dès lors donné, avec une netteté et une force incomparables, la vraie devise de notre âge, l'union du catholicisme et de la liberté. Peut-être portais-je un meilleur jugement de quelques personnes et du danger de certaines alliances et de certaines attaques. Puis vous donniez parfois à votre liberté religieuse les apparences d'une hostilité implacable contre le vieux libéralisme politique de Mme de Staël et de Royer-Collard; sentiment fort mélangé, j'en conviens; souvent injuste et ingrat pour l'Église, mais qui a pourtant rendu, même contre la tyrannie des consciences, de glorieux combats. Vous faisiez peut-être ainsi à la liberté religieuse des ennemis, même parmi les amis ordinaires de la liberté.

« Tous ces malentendus se dissipent aujourd'hui et j'espère que le temps n'est pas loin où les libéraux de toute sorte marcheront ensemble. Former un parti franchement catholique et franchement libéral, en y réunissant les néophytes de toute espèce, et les catholiques devenus libéraux et les libéraux devenus catholiques, me paraît la meilleure œuvre à laquelle on puisse travailler et notre unique chance de salut. C'est le seul moyen d'épargner à l'Église une nouvelle réaction d'impiété, et à la liberté, quand elle renaîtra, de nouveaux égarements révolutionnaires. Travaillez-y, mon

cher Comte, avec votre grand talent et votre infatigable activité. Songez à tous les moyens de propagande soit publique, soit personnelle qui peuvent hâter ce résultat. Je serai trop heureux si le nom que je porte et ma bonne volonté peuvent vous y aider en quelque chose... (1) »

Aussi M. de Broglie accueille-t-il avec empressement l'idée de relever *le Correspondant :* « Son adhésion est pleine et entière, écrit Montalembert... Il est tout à fait avec nous et en tout. (1) »

M. de Falloux, au contraire, résiste longtemps : il objecte sa faible santé et son éloignement de Paris. Légitimiste militant, il craint de ne pouvoir mener une action commune avec un orléaniste comme Albert de Broglie. Celui-ci nourrit en effet contre les légitimistes bien des préventions. Pour comble, en 1854, M. de Falloux brigue le fauteuil académique de M. de Sainte-Aulaire qui l'a désigné pour son successeur. Le vieux duc de Broglie se porte contre lui, est élu, et l'alliance devient plus difficile encore.

« Je vous en supplie, mon cher ami, écrit Montalembert à M. de Falloux, ne vous laissez pas arrêter par les inconvénients que vous avez signalés à M. Foisset et qui se rapportent surtout à la personne du prince de Broglie. Songez d'abord qu'il y a des inconvénients partout et en tout. Jamais on n'a rien tenté d'utile et de bon sans rencontrer des obstacles immenses, sans s'exposer à des blâmes nombreux. Ne perdons pas de vue l'*essentiel*. Il faut à la fois une action et une transaction. Il faut agir contre *l'Univers;* il faut transiger entre les différents éléments qui composent la force et la vie de ce qui nous reste. Est-ce à l'auteur de la loi sur l'enseignement que j'ai besoin de prêcher cette nécessité? Certes, il sera bien moins difficile de faire marcher ensemble MM. de Falloux et de Broglie qu'il ne l'a été de faire concourir à la même œuvre MM. Thiers et Dupanloup, MM. Cousin et Montalembert. Laissez-moi donc la satisfaction de travailler, d'après vos exemples, à cette tâche si inférieure à celle où vous avez réussi. (2) »

Mais M. de Falloux demeure de glace et, plus d'une fois encore, Montalembert doit revenir à la charge :

«... Je vous reproche, cher ami, de ne pas croire assez à la force des *idées,* des paroles, des efforts souvent obscurs et en apparence inutiles,

(1) Le prince de Broglie à Montalembert, 4 décembre 1853.
(2) Montalembert à M. de Falloux, 18 juillet 1855.

mais dont l'ensemble constitue la vraie direction des âmes et des événements *pour l'âme et l'honneur*. Vous croyez trop à la *politique* et aux *politiques*. Leur impuissance et, j'ajouterai leur incapacité, est cependant mieux démontrée encore que celle des *bons jeunes gens* dont vous vous moquez quelquefois. Quant à moi, pendant toute ma carrière, j'ai marché d'échec en échec, d'avortement en avortement et cependant je ne suis pas encore découragé; je veux marcher et lutter encore... non seulement contre le *fanatisme* de *l'Univers*, mais surtout contre le *scepticisme* de la jeune génération, scepticisme politique et moral plutôt que religieux. On ne demande pas mieux que de dire son *Credo*, mais à condition de n'être astreint à rien, ni comme croyances, ni comme pratique dans la vie publique... Nous avons tous gémi sur votre silence, qui *désoriente* la France à votre endroit. On vous croit indifférent, indulgent pour le régime actuel, complice prudent de *l'Univers*... (1) »

Lorsque, vaincu par tant d'instances, M. de Falloux promet son concours absolu au *Correspondant*, Mme Swetchine dit à Montalembert : « Vous avez fait là un véritable coup de maître! (2) » Et lui-même écrit à Foisset : « Je regarde comme un des exploits les plus méritoires de ma vie le rapprochement que j'ai effectué entre deux hommes aussi distingués sous tous les rapports que M. de Falloux et le prince de Broglie. (3) »

Mgr Dupanloup et M. Foisset sont acquis d'avance. A condition de remonter de temps en temps ce dernier et de ne pas le lancer trop avant dans la bataille, sa collaboration peut être des plus précieuses. Augustin Cochin a depuis longtemps ravi Montalembert par sa rare intelligence, son esprit délicat et plein de saillies, sa piété sincère, son libéralisme élevé et le dévouement passionné qu'il porte à toutes les grandes causes. Il met au service du *Correspondant* sa plume et ses idées.

Tout d'abord Lacordaire hésite : non point qu'il ne partage les sentiments de Montalembert; il les exagère plutôt; il n'est pas seulement sévère, il est dur pour l'école de *l'Univers*. « Mais, dit-il, un prédicateur, un restaurateur d'ordre religieux, un directeur de maison d'éducation ne peut être un polémiste actif et vigoureux, surtout contre des gens dont l'insolence et la

(1) Montalembert à M. de Falloux, 13 octobre 1855.
(2) M. de Meaux, *Mémoires inédits*.
(3) Montalembert à Foisset, 1er mai 1855.

versatilité n'inspirent pas d'estime et qu'on ne pourrait corriger comme ils le méritent sans manquer à la loi de douceur et de charité... » Il craint d'ailleurs qu'une polémique directe ne produise pas les résultats qu'on en attend.

« *L'Univers* s'appuie sur les peurs et les passions du moment où nous sommes. Apostat public, il a choisi son terrain au centre même de toutes les réactions, et il a couvert sa lâcheté propre de la lâcheté de tous, en y ajoutant, pour se dérober encore plus à la vindicte de sa conscience, l'audace immesurée des opinions contraires à celles qu'il avait auparavant soutenues. Le prendre au corps, si l'on veut s'y résoudre, c'est prendre au corps tout ce qui ne sait plus où il en est, et le nombre en est considérable. Il y a des torrents dont le seul remède est de les laisser couler; l'obstacle doublerait leur force, la liberté leur ôte la puissance de se créer un lit. La saison change et ils se dessèchent sur un sable stérile. Tel sera le sort de *l'Univers*. Les événements de 1848 l'ont fait ce qu'il est; les événements que Dieu prépare le feront ce qu'il doit être, un triste souvenir de faiblesse dans la pensée, d'orgueil et de honte. (1) »

Néanmoins, comme il ne s'agit point de se prendre corps à corps avec *l'Univers*, mais de soutenir ses principes avec constance et honneur, Lacordaire promet de seconder Montalembert de toutes ses forces.

« *Le Correspondant*, écrit-il, n'est pas destiné à vaincre, mais à s'honorer, et à honorer l'Église de son honneur. Un temps viendra où on sera bien aise de le citer, comme, en nous rappelant la pose servile de l'épiscopat français sous le premier Empire, nous sommes bien aises de pouvoir nommer MM. de Boulogne, d'Astros, de Frayssinous, l'abbé Emery. Ce rôle est même le plus beau de tous, et rien n'a laissé dans l'histoire une place plus lumineuse que les noms représentants de la dignité humaine dans les temps de bassesse. (2) »

II

Le Correspondant est alors dirigé par M. Lenormant, savant réservé, exact, scrupuleux, qui, jadis professeur en Sorbonne, brisa noblement sa carrière pour servir la cause catholique. Cependant, il faut bien le dire, sa direction est

(1) Lacordaire à Montalembert, 18 janvier 1855.
(2) Lacordaire à Montalembert, 6 décembre 1855.

languissante et la revue ne compte en 1855 que 672 abonnés. Il en coûte au vieux soldat d'abandonner la forteresse qu'il commande; il donne sa démission, puis la reprend et la redonne encore. Mais Montalembert et ses amis ne consentent point à le laisser partir et le gardent avec eux. Les principaux actionnaires du *Correspondant*, entre autres MM. de Vogüé et de Saint-Seine, continuent de lui prêter leur généreux concours. Comment va-t-on s'organiser? Il faudrait un directeur jeune et énergique qui sacrifiât sa vie à l'œuvre. Montalembert ne trouve personne.

« C'est incroyable, mais c'est vrai, écrit-il à Foisset. On ne trouve plus de jeunes gens comme il me semble que j'étais à 25 ans; ceux qui n'ont pas de quoi manger travaillent et bien, mais n'ont pas de loisirs à consacrer au *Correspondant*. Ceux qui ont quelque chose vont à la campagne et veulent bien donner de temps à autre un article, mais avant tout ils veulent prendre leurs aises. Du dévouement à une mission, à une noble ambition, à une œuvre sérieuse et pénible, pour le seul amour du bien, *pour l'âme et l'honneur*, on n'en voit pas trace... (1) »

En attendant qu'on découvre ce directeur, un comité de rédaction est constitué. Montalembert le préside; il a pour membres MM. de Falloux, le prince de Broglie, Lenormant, Foisset et Augustin Cochin; pour secrétaire, le dévoué M. Douhaire. Au mois d'octobre 1855, la plupart d'entre eux se réunissent à la Roche en Breny. Mgr Dupanloup se joint à eux et, dans la grande salle du château, le prince de Broglie donne lecture d'un article sur la polémique religieuse qui doit servir de programme au nouveau *Correspondant*. C'est dans ce remarquable travail, approuvé par tous les membres du comité, qu'il convient de chercher les idées de la revue.

En 1852, Montalembert avait tracé dans ses *Intérêts catholiques* les progrès accomplis au nom de la liberté. Le prince de Broglie rappelle ce grand réveil des idées religieuses et la sympathie générale dont jouissait l'Église de 1848 à 1850. Il constate qu'en ces dernières années le mouvement s'est arrêté, l'opinion s'est retournée, Qu'on interroge les organes quotidiens ou périodiques qui représentent cette opi-

(1) Montalembert à Foisset, 12 mai 1855.

nion dans les genres les plus divers, on remarquera aisément que la religion, loin d'être en faveur et en progrès, voit au contraire s'éloigner d'elle ceux qui paraissaient naguère s'en approcher. Si ce danger n'est conjuré, on peut s'attendre, avant peu d'années, à une violente éruption d'incrédulité.

A quoi attribuer un changement si menaçant? Les causes en sont complexes. M. de Broglie l'attribue en grande partie à la manière déplorable dont la religion a été défendue depuis 1852. Au lieu de la défendre comme un homme de bien se justifie, en appelant à son aide la vérité et son innocence, on la défend comme un duelliste de profession relève un démenti, sans se soucier d'éclairer son adversaire ou de rétablir l'exactitude des faits.

— L'opposition de la foi et de la raison est le grand thème de tous les adversaires du christianisme. Or les polémistes religieux dont il s'agit ne cessent de dénoncer et de vilipender tous les efforts, tous les progrès de la raison humaine. « Toutes les fois qu'ils parlent de la raison, on dirait qu'ils voient passer une ennemie qu'ils menacent du geste, et sur laquelle ils se précipiteraient si une main prudente ne fermait sur eux les grilles du sanctuaire. »

— La société moderne, fondée sur les principes de 1789, se vante d'être tout entière l'œuvre de la raison humaine. Or, s'il y a une opposition radicale entre la foi et la raison, il doit y avoir une hostilité irréconciliable entre la société présente et l'Église. C'est ce qu'affirment les incrédules, c'est ce que déclarent également les polémistes en question. Pour eux toute la société moderne est radicalement excommuniée. Tout est mauvais, anti-chrétien, anti-catholique dans les principes de la révolution, excepté pourtant le second Empire qui se réclame de ces principes.

— Au premier rang parmi les principes de 1789, figure une liberté précieuse, inscrite dans tous nos codes et à laquelle toutes nos constitutions depuis soixante ans ont rendu hommage, c'est la liberté des cultes et de la conscience. L'incrédulité déclare que l'Église est l'ennemie irréconciliable de cette liberté et qu'elle ne l'acceptera jamais de bonne foi.

— Vous avez raison, répondent nos polémistes. L'intolérance civile est un article de foi pour tout catholique et la liberté religieuse une hérésie. L'Église châtie les hérétiques par la force quand elle peut, où elle peut, tant qu'elle peut. Si elle les tolère quelquefois et quelque part, c'est comme on supporte un mal nécessaire, en cherchant à s'en débarrasser le plus tôt possible.

— Il y avait enfin une vieille calomnie représentant l'Église comme l'alliée naturelle de toute tyrannie et l'adversaire de toute liberté publique. L'incrédulité l'avait presque abandonnée ; la polémique religieuse l'a reprise pour son compte, prêchant comme un dogme le pouvoir absolu, proscrivant comme des fruits de l'orgueil humain toutes les garanties de liberté individuelle et politique.

Ainsi l'Église est l'ennemie de la raison, de la société moderne, de toute liberté religieuse et politique. Ces quatre points sont accordés de part et d'autre. L'incrédulité les affirme, la polémique religieuse, loin de les contester, les développe et les amplifie.

« Ainsi, conclut M. de Broglie, ainsi s'éclaircissent nos rangs, ainsi se grossissent ceux de nos adversaires ; ainsi s'arrête et se détourne le fleuve qui coulait vers nous ; ainsi se prépare contre la religion une des réactions les plus redoutables qu'elle ait encore eu à affronter. Car cette fois ce ne seront pas seulement les mauvaises passions et les préjugés, ses adversaires naturels, qu'elle aura à combattre. On se sera arrangé de manière à mettre contre elle des idées justes et des sentiments nobles ; on aura réuni contre l'Église, dans une formidable coalition, non seulement le sophisme des esprits faux, mais le raisonnement des esprits sensés ; non seulement l'orgueil des ambitieux, mais la dignité des gens de bien. On aura mis ensemble, en un mot, dans cette lutte, les bons et les mauvais sentiments du cœur naturel de l'homme. Ce sera une réaction de toute la nature contre la grâce, de toute la raison contre la foi, de toute la société contre l'Église. »

Or les rédacteurs du *Correspondant* tiennent à le déclarer dès le premier jour, ils repoussent de toute leur énergie ces affirmations communes à la fois à l'incrédulité et à la polémique religieuse.

1° Ils n'admettent point l'antagonisme qu'on se plaît à établir entre la foi et la raison. Dans un très beau langage,

conforme à la plus stricte théologie, M. de Broglie trace le domaine de l'une et de l'autre. Il se déclare prêt à combattre le rationalisme sous toutes ses formes ; mais, dit-il, « nous n'avons pas besoin d'aller plus loin et de nous complaire dans l'humiliation de la raison : nous ne sommes point ses ennemis, nous sommes ses défenseurs modestes, et, si nous osons ainsi parler, ses amis raisonnables... Le langage des chrétiens sur toute raison qui cherche Dieu et le bien, doit être celui d'une affection inquiète qui avertit et qui attend, non celui d'une haine qui outrage, encore moins d'une jalousie qui dénigre. »

2° Ils ne sont pas davantage les ennemis de la société moderne. Cette société, née de la raison humaine, nous offre exactement l'image de ce que peut cette raison, quand elle s'affranchit de tout joug et ne veut en dehors d'elle ni reconnaître aucune limite, ni chercher aucun complément. L'Église doit être pour la société moderne ce qu'est la foi pour la raison, non l'ennemi qui la combat, mais l'autorité qui la règle. Les principes constitutifs de cette société, et tout d'abord celui de l'égalité civile, sont pleinement compatibles avec l'esprit de la religion ; ils ont besoin de trouver en elle un tempérament et un contrepoids.

3° Les catholiques du *Correspondant* admettent également la liberté religieuse, non point comme un principe absolu et incontestable, non point pour tous les temps et pour tous les pays. Ils reconnaissent l'immense avantage de l'autorité doctrinale et ne veulent rien renier de l'histoire de l'Église au moyen âge. Mais ce qui était possible alors ne l'est plus aujourd'hui, et on ne saurait trouver un autre terrain d'action que la liberté et le droit commun.

4° Enfin les libertés politiques n'ont rien d'incompatible avec la foi catholique. L'Église a été constituée par son divin fondateur, de manière à se prêter à toutes les formes politiques, sans s'identifier avec aucune. S'il fallait à toute force la faire sortir de cette noble indifférence, ce serait pour la liberté à coup sûr que nous réclamerions la préférence, et par une raison bien simple, c'est que l'Église a pour elle-même, pour son culte, pour sa doctrine, pour ses intérêts,

pour tout son gouvernement intérieur, besoin de la plus grande somme de liberté qui soit au monde.

« Telles sont nos idées et nos convictions, conclut M. de Broglie; tels sont, suivant notre jugement, dans une exacte mesure, mais dans leur pleine franchise, les principes qui devraient gouverner, dans le conflit divers des opinions dont nous sommes témoins, une polémique religieuse qui prend souci de l'avenir de l'Église et se préoccupe de ses périls. Notre ambition serait de les voir soutenir par des champions dignes d'elle, en distinguant toujours avec soin ce qui est facultatif et personnel dans nos convictions, ce que nous avons le droit de défendre avec énergie, mais ce que chacun a le droit de nous contester, de ce qui fait partie de la foi catholique et ne souffre pour des chrétiens ni transaction ni discussion. Nous savons à quoi ces idées exposent ceux qui les professent, de quelles attaques contradictoires, de quels feux croisés ils se verront l'objet. Tournée en dérision par les uns, leur foi sera mise en suspicion par les autres. Une polémique qui goûte beaucoup les personnalités se donnera carrière, à son aise, sur leurs personnes. S'ils peuvent rendre quelques services à leur cause, si leur ligne de conduite est rigoureusement contenue dans ces règles infranchissables posées aux discussions par l'infaillible autorité qui les régit, c'est peu de chose que de tels risques, et toutes les censures humaines doivent leur être indifférentes. Ils auront pour eux, en dehors de l'Église, ceux qui estiment une sincérité courageuse et, parmi les chrétiens, ceux qui veulent consacrer à la foi toutes les forces de leur raison et défendre l'autorité spirituelle avec l'énergie d'âmes libres. (1) »

III.

Montalembert déploie pour diriger *le Correspondant* la même activité qu'il a mise à l'organiser. Pendant plusieurs années et jusqu'à ce que la revue soit lancée, il se multiplie, il ne quitte plus le gouvernail. Aussi bien la tâche est délicate et complexe. « *Le Correspondant,* dit-il lui-même, est une coalition de forces diverses qui doivent agir et prévaloir par leur diversité même. » Entre ces éléments différents, il faut maintenir l'accord. Montalembert y réussit; pas un nuage ne s'élève au sein du conseil. D'ordinaire, on se réunit rue Saint-Guillaume, chez M. Cochin. Comme il n'y a pas de rédacteur en chef, tous les articles à insérer sont distribués entre les divers membres du co-

(1) A. de Broglie, *Correspondant*, janvier 1856.

mité. Chacun d'eux fait un rapport sur les articles qui lui sont confiés et, d'après ce rapport, l'insertion est accordée ou refusée. Si l'article doit engager la politique ou la doctrine de la revue elle-même, il est soumis à l'examen préalable de tous les membres du conseil. On juge quel travail nécessite ce contrôle collectif, d'autant qu'aux approches de l'été les directeurs se débandent et partent pour la campagne. Impossible d'imaginer organisation plus compliquée. « J'estime, disait plus tard Montalembert, que la durée de notre œuvre, en présence d'une pareille difficulté, n'est rien moins qu'une sorte de miracle. »

Montalembert exerce sévèrement son droit de censure. Il veut qu'on rejette sans pitié tout ce qui est lourd, terne et ennuyeux, tout ce qui n'est pas catholique, cela va de soi, mais aussi tout ce qui n'est pas franchement libéral.

« Il faut nous être amis, non seulement par la foi, dit-il mais par un ferme et sincère attachement à la liberté, si ce n'est à telle forme précise de la liberté, du moins à la liberté générale, telle que la comporte l'état moral et social que nous voulons servir... Je vous conjure, écrit-il à M. Cochin, n'ayez plus *la fibre molle*... Nous avons péché jusqu'ici par excès d'indulgence. J'ai encore sur le cœur certains articles qui, j'en ai la preuve chaque jour, n'ont pas été compris par une grande portion de nos lecteurs. Il faut désormais être impitoyables et agir en *triumvirs*. Si j'avais, comme Octave, un oncle *littéraire* à vous sacrifier, je le ferais sur-le-champ. A son défaut, je vous livre tous mes amis à commencer par X... A votre tour, sacrifiez-moi tous vos Cicérons de contrebande... (1) »

Comme il sait en revanche attirer au *Correspondant* tout ce qui peut l'honorer, lui donner du relief ou de l'éclat! M. de Pontmartin en devient le collaborateur assidu ; MM. Villemain, Saint-Marc-Girardin, de Barante, J. J. Ampère, de Carné, X. Marmier, Wallon, de Champagny, Nettement y donnent d'excellents articles; M. de Laprade y publie ses plus beaux poèmes. En même temps, une phalange de jeunes écrivains vient se grouper autour de la revue, heureuse d'encourager leurs débuts. Au premier rang, le vicomte de Meaux,

(1) Montalembert à Cochin, 4 février 1856.

qui entrera si avant dans le cœur de Montalembert; puis Léopold de Gaillard, Reslay, H. et C. de Lacombe, Albert Gigot, Desportes, H. Moreau, etc. Montalembert entretient avec ses nombreux collaborateurs une correspondance incessante; il les gronde ou les félicite, il les encourage et les stimule :

« C'est une corvée effroyable, écrit-il à Foisset, que cette direction collective du *Correspondant;* mais puisque nous l'avons *volontairement* prise sur nous, sachons ne pas nous en plaindre et marchons gaillardement de l'avant. Vous surtout, mon ami, ne vous laissez pas engloutir par le torrent de vos occupations trop nombreuses et trop diverses. Faites le triage d'une main hardie et rapide... D'ici à un an *le Correspondant* doit être votre principale affaire, après le soin de votre âme et l'accomplissement de votre devoir de magistrat. Envoyez promener tout le reste. Dans un an, le vaisseau sera à flot ou bien sombré, et vous pourrez alors vous donner du bon temps.... (1) »

Vers quels rivages Montalembert dirige-t-il ce vaisseau et à quoi aboutissent tant d'efforts? *Le Correspondant* va-t-il devenir un organe d'opposition politique? Oui, certes. Tant que l'Empire ne sera pas parlementaire et libéral, Montalembert le combattra par tous les moyens en son pouvoir.

« Si l'Église de France, dit-il, avait imité le Saint-Siège et s'était contentée de témoigner au pouvoir impérial une bienveillance digne et une neutralité politique,... on concevrait fort bien la possibilité d'une œuvre catholique où l'élément politique serait neutre ou insignifiant, et où dominerait l'élément littéraire, scientifique, etc.

« Mais les choses n'en sont pas là. Après ce qui a été dit et fait dans le camp catholique pour identifier la cause de l'Église avec celle de l'absolutisme, je tiens pour inutile et nuisible toute œuvre de polémique catholique qui ne professe pas en première ligne *l'indépendance* politique.

« Or, *l'indépendance*, on ne le sait que trop, sous le régime actuel, c'est l'opposition.

« — Opposition *constitutionnelle*, comme le prêche M. de Girardin, je le veux bien; je suis le moins dynastique des hommes et j'accepterai la liberté de toutes les mains, même des plus sales. — Opposition *mitigée*, condamnée, ou, pour mieux dire, ramenée à la prudence, à la mesure, à la sagesse, par le tact de M. Cochin, qui rend un très grand service à ses

(1) Montalembert à Foisset, 3 novembre 1855.

collaborateurs en leur rognant parfois les ongles; rien de mieux encore; — mais enfin *opposition*, je ne saurais sortir de là; et opposition sans équivoque, sans repentir, sans complicité surtout avec cette odieuse hypocrisie des publicistes officiels, qui prétendent nous donner le régime impérial comme un régime libéral. Et, dans la situation de la France, le silence est une complicité.... (1) »

L'Empire d'ailleurs ne s'y trompe pas et multiplie ses avertissements et ses menaces. Au fond, la plupart des travaux que Montalembert donnera au *Correspondant*, et en particulier ses études sur les institutions anglaises dont nous parlerons plus loin, sont des articles d'opposition. Il les soumet d'avance au jugement de ses amis Foisset et Cochin, et en reçoit force conseils de modération : «... Je ne vous *dépersuaderai* pas, soupire M. Cochin, après un long sermon sur la prudence. Vous allez vous *recrobiller*... Cependant, je vous en conjure pour nous et pour vous, souffrez quelques-unes de mes ratures *émollientes*... »

— « *Touchez là, vous n'aurez pas ma fille*, riposte Montalembert: c'est-à-dire que vos objections m'intéressent et m'amusent même extrêmement mais je n'y ferai pas droit... C'est vous, jeunes gens, qui êtes aujourd'hui les *sages*, les *prudents* et aussi les *mous* et les *timides*. Nous autres, vieux ou mûrs, nous sommes les fous, les violents, les passionnés. Je ne dirai pas les *braves*, car personne ne l'est par le temps qui court. Vous avez une foule de vertus que nous n'avons pas, que nous n'avons même jamais eues; mais enfin, vous ne pouvez pas avoir la prétention de nous rajeunir... Qu'on me laisse avec mes rugosités, Je suis assez vieux et assez compromis pour qu'on ne rende pas *le Correspondant* responsable de mes faux pas.... (2) »

Mais, l'œuvre de la revue est surtout apologétique; elle se propose d'abord de servir les intérêts religieux, d'après la méthode résumée plus haut. Qu'on se donne la peine d'en feuilleter la collection depuis 1855 et jusqu'à nos jours. Quelle publication a plus longtemps, plus sagement, plus courageusement défendu l'Église? Quelle autre mérite davantage d'être appelée *une grande institution catholique*?

(1) Montalembert à Cochin, 15 décembre 1857.
(2) Montalembert à Cochin, 19 janvier 1857.

Mais bornons-nous aux années qui suivent sa transformation et aux principaux articles. C'est dans *le Correspondant* que Lacordaire publie ses admirables conférences sur la Vie, les plus éloquentes et les plus irréprochables de son œuvre oratoire. C'est là aussi qu'il donne son étude sur Ozanam, au sujet de laquelle Montalembert lui écrit : « Je suis de l'avis de M. Veuillot. Il dit dans *l'Univers* que tu n'as jamais rien fait de si touchant que ta notice sur Ozanam. Et véritablement, je crois que cette fois il a raison. Jamais, à ce qu'il me semble du moins, ton talent toujours si original et si élevé, n'avait atteint ce degré de délicatesse et de flexibilité. Tout dans cette œuvre est admirable et irréprochable, langage, images et doctrine... Enfin je crois que cette œuvre, en rendant hommage à une douce et pure renommée, accroîtra la tienne. (1) » A la même place et, pour ainsi dire, dans la même chaire, Lacordaire prononce l'éloge de son frère en éloquence, le P. de Ravignan, et de sa maternelle amie, Mme Swetchine. Il y fait paraître ses *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne,* œuvre inachevée, mais dont l'action sur les âmes a été si profonde.

Après Lacordaire, il faut nommer Albert de Broglie ; ses études sur l'Église et l'Empire romain au IVe siècle demeurent, en dépit des critiques injustes de Dom Guéranger, la meilleure œuvre d'histoire religieuse parue en France depuis cent ans (2). Contestera-t-on que *les Moines d'Occident,* dont les plus belles pages revinrent au *Correspondant,* furent une œuvre apologétique de premier ordre? Dans un autre do-

(1) Montalembert à Lacordaire, 4 décembre 1855.

(2) « L'histoire, a écrit Lacordaire au sujet de cet ouvrage, est une des branches de la science qui, en dévoilant ou en obscurcissant la trame des choses morales, peut davantage affermir ou ébranler la vérité. Il ne suffit pas, pour y servir, d'une bonne volonté sérieuse et de la connaissance matérielle des faits ; il y faut une pénétration rare, une sincérité contre soi-même, un discernement profond de la part de Dieu et de la part de l'homme, et dans l'expression des causes saisies, de l'ordre, de la sobriété, du nerf et de l'éloquence. M. Albert de Broglie a sur son front l'auréole de ces grandes qualités. Il voit, il entend, il peint, il anime; la foi l'éclaire de tout son génie et une raison honnête le contient partout dans une mesure qui satisfait. Sa sévérité n'incline pas vers ceux qu'il condamne, et sa modération ne désarme jamais la justice. » *Correspondant,* septembre 1856.

maine, tandis que le prince de Broglie, accusé de rationalisme, démontre l'insuffisance de la *Religion naturelle* de Jules Simon, le Père Gratry réfute le système de M. Saisset; le P. de Valroger et M. Foisset, en de savantes et vigoureuses études, combattent les théories subversives de M. Renan. Nous ne disons rien des travaux de Mgr Dupanloup, de Lenormant, d'Auguste Nicolas et de l'abbé Perreyve. Mais comment ne pas signaler les écrits de M. de Melun et de M. Cochin, cet autre Ozanam, sur les questions sociales, l'organisation de la charité, le paupérisme et l'esclavage? Parler en chaque époque le langage le plus élevé de cette époque, être aussi savant que les plus savants, aussi éloquent que les lettrés, en même temps les dominer tous par les lumières de la foi, tel est, tel fut toujours le but des catholiques du *Correspondant*. Ils pensent ainsi servir utilement l'Église et ils ont raison. Le succès du reste ne tarde pas à récompenser leurs efforts : la revue qui en 1855 n'a guère plus de 600 abonnés en compte bientôt plus de 3 000.

IV

Cependant *l'Univers* voit avec dépit surgir le rival qui vient combattre ses théories absolutistes. Il lui fait une guerre acharnée et quotidienne. Dès le 4 novembre 1855, il dénonce ces enragés de modérés, qui ont l'audace de penser autrement que lui. Il raille ces journalistes *temporisateurs, endormis,* qui *biaisent avec le symbole catholique, qui rougissent du Christ, de ses saints, des lois de son Église.* Il recommence le 19 décembre et continue les mois et années suivantes. Il a beau jeu contre un numéro de revue mensuelle, avec trente numéros de journal tirés à dix mille exemplaires et chargés de ce que Louis Veuillot appelle le *métal naïf de la vérité.* Les directeurs du *Correspondant* ne manquent pas, quand il le faut, de relever le gant. C'est d'ordinaire M. Cochin, qui, en quelques pages ironiques et dédaigneuses, riposte à Louis Veuillot. M. de Falloux intervient dans la lutte en esquis-

sant d'une plume vengeresse l'histoire du *Parti catholique*. Quant à Montalembert, il n'écrit guère d'article sans exhaler un cri d'indignation contre « les fanatiques serviles » ; mais il refuse de suivre ses adversaires sur le terrain des personnalités. « Ces gens-là, dit-il, attaquent toujours les *personnes*, jusque dans les détails les plus intimes et les plus minutieux, et tout le clergé applaudit. Quant à nous, nous signalons sans détour les extravagances et les palinodies d'une œuvre *collective,* d'une école tout entière, et les mêmes gens qui applaudissent aux grossièretés de *l'Univers,* nous reprochent de faire une guerre d'*allusions!* (1) »

Dans cette lutte, *l'Univers,* soutenu par de puissantes amitiés, affiche une confiance sans réserve. Ses rédacteurs et ses partisans déclarent hautement qu'il est l'organe du Saint-Siège. « Quand on est contre *l'Univers*, dit à Montalembert un des principaux curés de Paris, on est contre le Pape. » Toutes sortes de faits et de récits, mis chaque jour en circulation, accréditent cette idée.

Tout d'abord, Montalembert et ses amis refusent de croire à cette solidarité : « Le Saint-Siège, disent-ils, n'est représenté par aucun journal. Il règle les croyances et non les opinions. Il parle par lui-même, ou par les cardinaux, les congrégations, les évêques. Il n'intervient dans la polémique religieuse entre catholiques que pour laisser à tous pleine latitude en ce qui n'est pas la foi, conseiller à tous de mutuels égards, rappeler à ceux qui l'oublient l'immortelle devise de l'Église : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* (2) »

Cependant M. de Falloux prie M. Sauzet, ancien président de la Chambre des députés, qui voyage alors en Italie, de voir le Souverain Pontife et de connaître sa vraie pensée. Dans toutes ses lettres, Montalembert interroge son beau-frère, M^gr^ de Mérode. « ... Nous ne sommes pas, écrit-il, de ceux qui exigent qu'on supprime ou qu'on bâillonne nos adversaires. Nous demandons seulement que les gens de *l'Uni-*

(1) Lettre à Cochin, 1857.
(2) M. Sauzet à M. de Falloux, 1856.

vers ne puissent pas, comme des roquets hargneux, aller se réfugier entre les jambes du Pape, pour y aboyer à leur aise contre nous. » Enfin, le 2 mars 1856, MM. de Falloux, de Montalembert et de Corcelle s'adressent au Pape lui-même, non pour dénoncer leurs rivaux, mais pour soumettre leur méthode de polémique :

« Notre ferme résolution, disent-ils, sera toujours de nous conformer dans l'accomplissement des devoirs qui peuvent être imposés à chacun de nous, aux exemples de modération, de prudence, de charité que le vicaire de Jésus-Christ, depuis son avènement, au milieu de tant d'afflictions et d'épreuves, n'a cessé de donner au monde catholique. Si nous nous sommes justement inquiétés de la conduite de quelques écrivains qui semblent s'attacher par de continuelles témérités à compromettre cette œuvre de miséricorde, de douceur et de conciliation, que le règne de Pie IX a fait resplendir aux yeux de l'univers, nous nous efforcerons de ne pas les imiter en les combattant, d'ajouter ainsi aux troubles, aux divisions, aux embarras que notre plus ardent désir serait précisément de prévenir... »

Pie IX reconnaît et déplore les violences et les exagérations de *l'Univers* (1), mais il s'en tient là. Il rit beaucoup de la comparaison *pittoresque* des roquets qui aboient dans les jambes du Pape. Volontiers lève-t-il le doigt d'un air courroucé pour les faire taire quand ils crient trop fort. Mais cela

(1) Mgr de Mérode, malgré sa sympathie bien connue pour *l'Univers*, ne reflète-t-il pas la pensée du Pape, lorsqu'il écrit à son beau-frère : « ... Je suis loin d'être avec *l'Univers* dans toutes ces discussions politiques où il tranche et taille à tort et à travers, absolument comme si on ne venait pas de lui montrer à quel point il a soutenu le pour et le contre, affirmant les contradictions les plus opposées avec la plus ridicule versatilité. Comment le suivre dans cet infatigable culte du succès qui lui fait mépriser aujourd'hui toutes les garanties politiques qu'il regardait, il y a si peu de temps, comme une base et un point de défense inébranlable; et ce, non pour une circonstance, non pour un pays, mais pour tous les temps et tous les lieux; condamnant la liberté en Belgique en 1856, comme il la louait à Rome en 1848.... Il est encore difficile de ne pas trouver que *l'Univers* a un style injurieux, qui blesse inutilement ses adversaires... »

La Civilta Cattolica, organe des Jésuites de Rome, ayant publié une déclaration en faveur de *l'Univers*, Mgr de Mérode écrit : « Je suis sûr que cela va vous causer comme à moi et, qui plus est, comme à..., une certaine impatience. On n'a pas trouvé qu'en faisant la dite déclaration, elle ait agi avec prudence, et suivant la règle de conduite qu'on s'est fixée ici, et qui consiste à rester complètement neutres dans cette belle guerre sinon civile, du moins intestine. » (Lettre du 4 septembre 1856.)

ne l'empêche pas d'apprécier beaucoup ces fidèles serviteurs, qui mordent à belles dents les ennemis de l'Église, voire même de leur prodiguer souvent des caresses. En règle générale, le Saint-Siège ne soutient guère les oppositions faites aux gouvernements, de quelque nature qu'ils soient, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un pouvoir bienveillant pour l'Église, comme paraissait l'être Napoléon III dans les premières années de son règne. Enfin Pie IX a fait, au début de son pontificat, un essai loyal, mais très malheureux des idées libérales; il en a gardé un pénible souvenir, il s'en défie et en voit surtout le côté dangereux.

Dans sa réponse, il supplie avec instances Montalembert et ses amis de faire trêve à leurs divisions pour défendre l'Église menacée de tous côtés; puis il leur répète ce qu'il a déjà dit à M. Sauzet, que *l'Univers* n'est nullement son organe :

« Quant aux journaux en question, il me plaît aussi de vous déclarer, mes très chers fils, que je ne prends la responsabilité d'aucun d'entre eux, attendu qu'aucun n'est l'organe de mes sentiments et de mes pensées. Quiconque dirait et soutiendrait le contraire se tromperait du tout au tout (1).

« Il me reste à invoquer le Dieu des miséricordes, qui est aussi le Dieu de la paix et de la charité. Je le prie d'illuminer d'un rayon de sa lumière l'âme de ses fils; car vous êtes assurément ses fils très dévoués et très aimés... Qu'il vous éclaire donc et vous inspire la généreuse volonté de vous réunir tous dans les mêmes rangs pour combattre ensemble et confondre les fils des ténèbres et de l'erreur... »

(1) « Ora in fatto di questi giornali, mi piace di dichiararvi, o Dilettissimi Figli, che Io non parteggio affatto con veruno di quelli, giacche niuno é l'organo dei nostri sentimenti e dei nostri pensieri : e chi dicesse e sostenesse il contrario, s'ingannerebbe a partito... » 17 mars 1856.

CHAPITRE VII

L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — *DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE.* 1851-1856.

Louis Veuillot n'aimait point l'Académie française. « J'y entrerai, disait-il plaisamment, quand le ministre de la police en nommera les membres. » Volontiers accusait-il la célèbre Compagnie d'avoir été le grand dissolvant du parti catholique. « Il y a là, écrivait-il, plusieurs sirènes dont l'influence est redoutable sur certains esprits. M. de Montalembert, si supérieur à la plupart de ces fameux personnages, a été leur écolier et les regarde toujours comme ses maîtres. Leur habileté l'enlace, leur renommée lui impose, il leur voit toujours des mines d'oracle, il craint leurs épigrammes et se laisse gagner à leurs cajoleries. (1) » Est-il vraiment nécessaire de réfuter ces assertions? Le simple récit des faits y suffira.

I

Jusqu'en 1848, Montalembert n'avait point songé à l'Académie. Aux obsèques de Chateaubriand, Cousin lui dit : « C'est à vous de remplacer l'auteur du *Génie du Christianisme*. Présentez-vous : je serai fier d'être le patron de votre candidature. » L'idée flatta Montalembert. De son côté, Cousin rêvait de devenir député de Paris, où il n'avait d'ailleurs aucune chance de passer. Il vint solliciter les suffrages des

(1) Louis Veuillot, *le Parti catholique*, p. 124.

catholiques : « Certainement, mon cher Monsieur Cousin, répondit Montalembert ; mais nous avons décidé de n'accorder nos voix qu'aux partisans de la liberté d'enseignement. » Cousin se retira fort mécontent. A quelque temps de là, dans son discours sur la Constitution, Montalembert signala les tendances socialistes de l'Université et se permit, en passant, de railler le *Dieu vague de l'éclectisme*. Cette fois, la colère de Cousin fut au comble ; il écrivit à Montalembert qu'il se dégageait et appuierait M. de Noailles pour le fauteuil de Chateaubriand :

« ... Je suis resté stupéfait et j'ai fait sur cela plus d'une réflexion. Me demander l'abandon de mes opinions pour me faire entrer à la Chambre m'a paru aussi extraordinaire que si je vous avais demandé l'abandon des vôtres pour vous faire entrer à l'Académie. Depuis, je ne vous ai pas revu. Mais voilà que, cet été, à propos de je ne sais quoi, à la Chambre, vous faites une philippique contre l'Université, qui prêche, dites-vous, le communisme. A la bonne heure ; mais, dans cette diatribe, vous me mêlez, ou du moins mes leçons de la Faculté des lettres sur *l'éclectisme*. L'éclectisme, bon Dieu ! Après le 24 Février ! Je ne suis pas l'Université, mais je suis un peu l'éclectisme.

« Demandez à vos deux collègues, M. Fresneau et M. Leroux : c'était une attaque personnelle..... Pour moi, je me crois au moins dégagé. Tel est l'état de mon âme..... (1) »

« — Mon cher Monsieur Cousin, répondit Montalembert, je viens de relire mon discours de septembre dernier, qui vous a, dites-vous, dégagé de votre parole ; je ne puis pas y trouver un seul mot offensant pour vous, et je m'assure que tout juge impartial sera de cet avis, à moins de vous prendre pour *ce Dieu vague de l'éclectisme* dont vous me reprochez d'avoir médit. Si je voulais récriminer, je vous dirais que ce discours n'a été fait qu'après votre manifeste inséré dans *le Constitutionnel*, et où vous déclarez de nouveau que pas une seule école de France ne devait échapper à la main de l'Université. Je ne sais pas même si vous n'aviez pas déjà imaginé alors de donner au peuple pour antidote à Proudhon et à Raspail la profession de foi du Vicaire savoyard...!

« Du reste, vous me rendez bien fier en me laissant supposer que l'accomplissement d'un devoir de conscience envers ma foi et mon pays me coûte la seule distinction que j'aie ambitionnée de ma vie. Il est rare de pouvoir offrir un tel sacrifice à la cause que l'on aime et que l'on sert comme l'on peut. Je ne puis en savoir mauvais gré à ceux qui me l'imposent, et à vous surtout, avec qui je désire vivement rester en paix et en amitié, toutes les fois que vous n'attaquerez pas ce que je crois être la

(1) M. Cousin à M. Montalembert, 12 décembre 1848.

vérité. Si la guerre doit recommencer, je ne vous la ferai jamais, j'espère bien, qu'avec équité et courtoisie. Tel est, comme vous dites, l'état de mon âme... (1) »

Deux ans plus tard, le siège de M. Droz étant devenu vacant, l'ancien président de la Chambre des Pairs, M. Pasquier, engagea vivement Montalembert à se présenter. La sympathie du vénérable Chancelier pour son jeune collègue datait du procès de l'école libre et s'était accrue avec les années. Peut-être n'a-t-on pas oublié, qu'après le discours sur le Sunderbund, le président descendit de son siège et embrassa l'orateur en pleurant de joie. Malgré ses 85 ans, il s'occupa de la candidature de son ami avec une sollicitude paternelle. Par ses relations avec le prince Louis et son récent rapport sur le dimanche, Montalembert avait fort irrité les parlementaires ; le Chancelier triompha de toutes les résistances et assura l'élection. Elle eut lieu le 9 janvier 1851. « Le bon vieux Dupaty, écrivit ce jour-là Montalembert, vient m'annoncer ma nomination à l'Académie française à la majorité considérable de 25 voix sur 30 votants. Je m'attendais trop à ce résultat pour en être très ému. Cependant j'en remercie Dieu, car cet honneur conféré par des adversaires politiques et religieux après mon rapport sur le Dimanche, acquiert toute l'importance d'une victoire pour la bonne cause. (2) »

Montalembert doit, selon l'usage, prononcer l'éloge de son prédécesseur. M. Droz a vécu longtemps et beaucoup écrit. Ses œuvres, fort oubliées aujourd'hui, embrassent les sujets les plus variés, littérature, histoire, philosophie, économie sociale et politique. Montalembert les lit avec conscience, les juge de même ; mais sa nature expansive, abondante, cicéronienne, l'entraîne trop loin; le discours écrit contient 85 pages et se trouve être deux fois plus long qu'il ne conviendrait. Que résoudre ? Le courage lui manque pour faire les abréviations nécessaires et il écrit à son fidèle Foisset : « Je m'en sens incapable et je vous passe le couteau

(1) Montalembert à Cousin, 14 décembre 1848.
(2) Chapitre Ier, p. 18. *Journal*, 9 janvier 1851.

d'Abraham, en vous conjurant d'être impitoyable, de supprimer tout ce qui est faible, banal, superflu.... (1) »

Se figure-t-on l'embarras du bon Foisset, attelé à cette besogne chirurgicale? « ... Quel ingrat labeur vous avez imposé à mon amitié, s'écrie-t-il! Biffer sans pitié des pages entières qui vous plaisent qui vous émeuvent, appliquer le lit de Procuste aux membres vivants de son ami!

Bis nostræ cecidere manus...

« Et pourtant je vous suis plus reconnaissant que je ne puis le dire de ce témoignage inouï d'une confiance sans mesure et sans limites... (2) » Après cette plainte, il se met à l'œuvre, coupe d'abord quinze pages, puis dix autres, puis quatorze encore, et renvoie le manuscrit réduit de moitié. Montalembert subit toutes ces coupures avec docilité et remercie son ami de son courageux dévouement.

La réception est fixée au 5 février 1852, et Montalembert nous en fait dans son *Journal* un récit touchant : « ... Enfin ce grand jour arrive, dit-il, et se passe heureusement. Je me lève tard, quoique ayant peu dormi. Je prie de mon mieux et m'humilie tant que je puis devant Dieu, et, fortifié par l'invocation spéciale de N.-D. de la Salette, je pars pour l'Institut. La séance de l'Académie s'ouvre à deux heures. Aucun des pronostics fâcheux lancés contre moi ne se réalise : non seulement on n'a pas fait le vide autour de moi, mais, depuis la réception de M. Royer-Collard en 1827, on n'a jamais vu une telle affluence, une foule plus élégante ni surtout plus sympathique. Je puis lire mon discours qui dure une heure et demie en restant debout, malgré ma faiblesse (3). Il est admirablement accueilli par l'auditoire; les applaudissements éclatent à chaque moment, surtout au passage le plus hardi contre l'égalité.... (4) »

L'orateur nous montre M. Droz traversant jeune encore la

(1) Montalembert à Foisset, 21 novembre 1851.
(2) Foisset à Montalembert, 26 novembre 1852.
(3) Montalembert venait d'être sérieusement indisposé.
(4) *Journal*, 5 février 1852.

Révolution française, imbu de ses principes et prévenu contre l'Église. Peu à peu, les années, l'étude, le spectacle des événements l'éclairent, dissipent ses préjugés, le détachent des fausses doctrines. C'est une marche ascendante vers la lumière; il monte de la morale à la religion, de la raison à la foi, de la philanthropie à la charité, de la discussion à l'autorité. Montalembert s'arrête surtout à l'important ouvrage de M. Droz, l'*Histoire du règne de Louis XVI*. Son discours, on le sent, a été composé avant le coup d'État, pendant ces heures d'angoisse où s'agitaient dans l'ombre les passions révolutionnaires et socialistes. Aussi juge-t-il sévèrement la Révolution, et le principal grief qu'il lui fait, c'est d'avoir étouffé la liberté. Il dresse contre la Constituante un formidable réquisitoire et, à part les écrits plus récents de M. Taine, je ne connais rien d'aussi accablant pour la célèbre assemblée :

« Elle avait peut-être le fol espoir que le flot déchaîné par elle s'arrêterait devant la distinction qui naît de la richesse, après avoir effacé toutes celles qui naissent de la gloire, des services rendus, des droits acquis; comme si la richesse et la propriété elle-même n'était pas, aux yeux du pauvre et du prolétaire, de tous les privilèges le plus exorbitant et de toutes les inégalités la plus blessante. Non, la propriété, dernière religion des sociétés abâtardies, ne résistera pas seule au bélier des niveleurs. N'a-t-on pas vu de nos jours contester jusqu'au privilège de l'intelligence, et faire un appel à l'ignorance pour abriter la révolution? Tant il est vrai que, pour rester dans la logique, le dogme de l'égalité ne doit pas plus respecter le mérite et la fortune que la naissance. »

M. Guizot répondit à Montalembert. Ce fut une fête d'entendre cette grande voix demeurée muette depuis la chute du trône. Avec un tact exquis, l'orateur rappela ses premières relations avec Montalembert, en 1828, au retour de Suède; il le définit justement « un homme de guerre dans la vie civile » et le félicita de la constance de ses opinions libérales :

« Catholique et fervent fidèle, vous pouviez tomber dans l'erreur de ceux qui, par esprit, soit de routine, soit de réaction, soit de système, feraient de l'Église catholique l'alliée exclusive du pouvoir absolu et la placeraient en hostilité permanente avec ces libertés de l'ordre temporel, acquises

par le travail de tant de siècles, et toujours chères et nécessaires au nôtre, malgré les fatigues qu'elles lui coûtent et les égarements où elles l'ont jeté. Vous n'avez point touché, Monsieur, sur ce dangereux écueil : dangereux et pour de nobles esprits et pour la religion elle-même, qu'ils ont quelquefois méconnue et compromise, au moment même où ils la défendaient glorieusement. Vous avez mieux compris et votre temps et l'Église; vous savez que si elle est l'appui naturel de l'ordre et du pouvoir social, elle se prête aux diverses formes de gouvernement, aux grandes nécessités de l'histoire, et qu'elle peut aussi accepter et protéger ces belles libertés de l'âme et de la vie humaine, plus ou moins développées et praticables selon les temps, mais qui, une fois reconnues et réglées, deviennent l'honneur civil des nations. Vous avez, vous-même, Monsieur, constamment défendu ces libertés, celles de votre pays comme celles de votre foi, et vous avez ainsi bien servi la cause de la religion chrétienne et de son autorité sur les peuples... Ce qui fait peut-être votre caractère le plus original et votre principal attrait, c'est que vous avez su réunir, à un degré rare, dans votre âme, le respect du passé et le mouvement vers l'avenir, la fidélité à la tradition et le goût de la liberté. (1) »

II

Dans son discours, Montalembert appliquait à l'Académie la fière parole de Lafayette, qu'il avait lui-même prise pour devise : *Je me suis tenu debout.* « Depuis que la forte et dure main du cardinal de Richelieu l'a fondée, disait-il, elle a subi bien des orages sans y succomber, traversé bien des régimes sans s'inféoder à aucun. Quelles qu'aient pu être les défaillances individuelles, elle n'a jamais complètement abdiqué devant le monopole de l'opinion dominante ou devant l'éternité chimérique de la force contemporaine. »

(1) Le croira-t-on ? Le discours de Montalembert, écrit au moment même où ses relations avec le prince étaient excellentes, ne trouva point grâce devant la censure. Le ministre de l'intérieur interdit à l'éditeur, M. Bray, d'en tirer même une épreuve. Et, comme celui-ci protestait, demandait des raisons, on lui répondit : « Nous n'en avons pas à vous donner. » Bref, la police, reprenant après Foisset le couteau du sacrificateur, exigeait quatre nouvelles mutilations. Montalembert déclara qu'il ne supprimerait rien et l'on n'insista point.

L'entrevue avec le prince Louis eut lieu le 18 février. — « ... Il dit : Je ne discuterai pas sur la Révolution française avec M. de Montalembert, car nous ne serions pas du même avis. Au bout de dix minutes, il nous congédie en me disant : « J'espère que nous nous reverrons comme par le passé. » — Je ne lui conseille pas d'y compter. »

Cet éloge, l'Académie le mérita sous le second Empire comme sous les précédents régimes. Elle demeura pendant dix-huit ans l'asile de toutes les nobles indépendances, le foyer de toutes les aspirations généreuses, le centre de toutes les résistances légitimes et libérales. Aussi bien, ses membres étaient l'élite de la France, la gloire de la tribune, l'honneur de la philosophie, de la critique et des lettres; plusieurs avaient inscrit dans notre histoire une page ineffaçable; ils s'appelaient Guizot, Thiers, Pasquier, Tocqueville, Molé, Cousin, Villemain, Saint-Marc-Girardin, pour ne nommer que les principaux. Sans doute de profondes divergences existaient entre eux; mais leur amour de la liberté, leur répugnance de la servitude se trouvaient les mêmes; sans compter qu'ils étaient tous également vaincus, tous éloignés du pouvoir et condamnés à l'ostracisme. Autant de raisons de s'unir et de faire à Montalembert un cordial accueil.

Qu'on se rassure d'ailleurs. L'Académie ne se livre point à de ténébreux complots. C'est tout au plus une petite fronde littéraire qu'elle se permet contre l'Empire. Le soir, on se rencontre dans les principaux salons libéraux du temps. Chez M^me^ Lenormant, Guizot, de sa voix solennelle, communique des fragments de ses Mémoires. Un autre jour, Villemain lit ses souvenirs de 1815. « La flamme de l'indignation et du véritable libéralisme court à travers toutes ces pages qui me ravissent. (1) » Mais surtout on se plaît à rapprocher le passé du présent; on cause, et quelles causeries variées, spirituelles, satiriques! Malheur au ministre, au rallié, au courtisan qui en sont l'objet! Que de critiques mordantes, que d'épigrammes et de traits anonymes, lancés dans l'ombre et répétés le lendemain dans l'Europe entière! L'opposition s'exerce ainsi, non point bruyante, mais discrète, vive, tenace, incommode et, à la longue, plus dangereuse qu'on ne pense. Montalembert y prend part, pour son compte, le mieux qu'il peut. Qu'on en juge par ce passage de son *Journal :*

(1) *Journal*, 27 avril 1853.

« ... Le soir, j'assiste à un spectacle curieux et humiliant, si tant est qu'il reste encore des humiliations dont on ne soit pas rassasié. Je vais chez l'archevêque de Paris, qui reçoit à l'occasion de la fête des Écoles qu'il a instituée et célébrée ce matin à Sainte-Geneviève; et là, je vois sortir de la salle à manger pour passer au salon S. Exc. Mgr Fortoul, ministre de l'instruction publique et des cultes, la tête dans les nues, le jabot et le ventre en avant, *le grand cordon de Pie IX* étalé sur son gilet blanc, se dandinant sur l'une et l'autre jambe, et passant lentement et fièrement entre deux haies de solliciteurs et de sacristains, qui se plongeaient en révérences et baissaient la tête à la hauteur de son ventre. Ce pédant d'antichambre, ce chien couchant des couloirs de l'Assemblée, que nous avons vu successivement nous lécher les pieds, à nous autres les burgraves, de 1849 à 1851, semblait accepter tous ces hommages comme un homme déjà blasé et repu. Je me retire en songeant au contraste entre ces façons et celles des ministres sous le gouvernement parlementaire. (1) »

Cette opposition a ses jours de fête. Dans le recrutement de ses membres, l'Académie apporte une grande indépendance. Il lui plaît d'ouvrir ses portes aux amis de la liberté, aux orateurs et aux hommes d'État victimes du Deux Décembre. Chaque réception est un évènement; il semble que la tribune soit restaurée au Palais Mazarin. Mgr Dupanloup est admis le 9 novembre 1854. On pense avec quel zèle Montalembert s'est employé à l'élection de son ami. « Je me sens confus, lui dit-il, quand je pense que je suis de l'Académie française et que vous n'en êtes pas encore. » Aussi revient-il tout exprès de la Roche en Breny pour lui servir de parrain et pour l'applaudir. Tout en trouvant le discours « médiocre », il constate l'accueil enthousiaste qui lui est fait. « On sent, dit-il, comme un courant électrique qui va de l'orateur au public... C'est une excellente journée pour la cause de la religion, de la liberté et du bon sens. C'est ce qu'exprime en son langage un ex-légitimiste, rallié à l'Empire, le jeune Belbœuf, qui s'écrie en sortant : *Cela pue l'Orléanisme !* (2) »

Trois mois plus tard, le 23 février 1855, c'est le tour de Berryer. Guizot et le duc de Noailles l'assistent. On le com-

(1) *Journal*, 27 novembre 1853.
(2) *Journal*, 9 novembre 1854.

prend et on l'applaudit, quand, de sa voix puissante, il flétrit le Césarisme romain et s'écrie : « Il ne s'agit pas pour le nouveau souverain de conquérir des intelligences et des âmes ; il est assez puissant tant qu'il possède de quoi les corrompre. Le peuple-roi n'est plus qu'un peuple d'esclaves, qui se complaît et s'enorgueillit dans les folies et les bassesses de son esclavage... »

La même année, M. de Sacy fait son entrée à l'Institut. En un temps où la liberté de la presse est proscrite, l'Académie est heureuse de recevoir un homme qui est le modèle et l'honneur des journalistes. Elle pense ensuite au vieux duc de Broglie, un des hommes les plus éminents du gouvernement de Juillet. L'éloge qu'il prononce alors du marquis de Saint-Aulaire est aussi l'éloge de la monarchie tombée, en même temps qu'un chef-d'œuvre d'éloquence (1).

Pendant que l'Académie accueille le duc de Broglie, la mort lui enlève le comte Molé. Pour le remplacer, Montalembert songe aussitôt à M. de Falloux, avec lequel il a repris ses cordiales relations d'autrefois, et il le recommande chaudement à M. Guizot. Mais Thiers se plaît à contredire Guizot et boude encore Montalembert ; il reproche à Falloux d'avoir dit que « le Deux Décembre était autant l'œuvre de ses victimes que de ses auteurs », et s'oppose à l'élection projetée. En vain Mgr Dupanloup s'agite, multiplie les démarches et les prières ; il ne parvient point à désarmer M. Thiers et n'obtient que son abstention. M. de Falloux est néanmoins élu, le 10 avril 1856, après trois tours de scrutin et Montalembert court lui porter cette bonne nouvelle. « Notre joie, dit-il, est d'autant plus vive qu'elle a été plus incertaine et plus contestée. »

Cependant le gouvernement commence à perdre patience.

(1) Le discours du duc de Broglie contient aussi l'éloge du Dix-huit Brumaire qu'il voulait opposer au Deux Décembre. Mais la commission académique retrancha comme dangereuse la critique du second coup d'État, en maintenant l'éloge du premier. Ce qui valut au nouvel académicien, lorsqu'il fut présenté aux Tuileries, ce compliment de l'Empereur : « J'espère que votre petit-fils dira du Deux Décembre ce que vous avez dit du Dix-huit Brumaire. » M. de Broglie répondit : « *L'histoire en jugera.* » Mais il s'était attiré cette riposte par sa maladresse.

Chaque jour ses journaux dénoncent l'Académie et appellent à grands cris un coup d'État contre elle. On répète une menace de M. Baroche, ministre de l'Intérieur : « Ces gens-là se conduisent comme s'ils étaient un club, on les traitera de même. » — « Ne perdez pas de vue l'Académie, écrit Montalembert à Mgr Dupanloup : elle est le point de mire de toutes les haines, de toutes les jalousies et de toutes les bassesses... Tous crient : A bas l'Académie! parce que c'est encore une aristocratie et une liberté qui a survécu au naufrage général. Il nous importe beaucoup, à vous et à moi, qu'elle ne veuille pas prêter le flanc à des critiques fondées. (1) »

Loin de montrer, comme on l'en accuse, une condescendance excessive pour le rationalisme de certains académiciens, Montalembert ne manque pas une occasion de les combattre. « Quand je vais à eux, dit-il, ils me rappellent à mon passé, en restant trop souvent fidèles au leur; témoin la lutte qui a éclaté entre M. Cousin et moi au mois de juin dernier; témoin les implacables rancunes de MM. Mignet, Thiers et de Rémusat, avec qui je n'échange que des paroles de guerre dans mes discours académiques. » Il s'agit ici de ces deux séances pendant lesquelles Montalembert s'efforce d'empêcher que le fameux livre de J. Simon sur *le Devoir* ne soit couronné! « Nous sommes battus, écrit-il, mais non sans honneur et sans avoir recueilli d'utiles désaveux. »

D'accord en politique avec MM. Cousin et Villemain, il cherche à les rapprocher de l'Église et à les y faire entrer. Tout en s'indignant de l'acharnement avec lequel certains évêques réclament à Rome la condamnation de Cousin, Montalembert le supplie de corriger ses ouvrages et de les soumettre à l'autorité religieuse. Dès le 12 novembre 1853, à la suite d'une discussion sur la volonté divine, Cousin répond à son contradicteur :

« ... J'ai mis à cet endroit deux citations de saint Thomas, qui s'exprime plus directement que je ne le fais; en sorte que s'il vous plaisait encore de chercher ici à mordre, c'est au seigneur saint Thomas que vous auriez à faire. Enfin, pour plaire à de beaux yeux que vous pouvez regarder

(1) Montalembert à Mgr Dupanloup, 10 janvier 1857.

tout à votre aise, j'ai mis quelque part une addition sur le christianisme qui ne vous satisfera pas encore, mais qui vous donnera, j'espère, quelque mal à critiquer.

« La vérité est, mon cher ami, que nous sommes des insensés de nous quereller sur des détails, quand nous sommes d'accord sur le fond. Je veux sérieusement et fortement le triomphe du christianisme, non pas tant dans le monde matériel, mais dans les cœurs. Tout ce qui est vrai, grand et beau, peut aller avec tout ce qui lui ressemble. Ne divisons pas les forces de l'âme. Unissons toutes les bonnes causes, religion et philosophie, liberté et monarchie, grande littérature, art, poésie; mettons en commun tout cela pour le service de l'humanité. Formons une juste ligue, à l'imitation et en sens opposé à celle de la détestable philosophie du XVIIIe siècle. Ne nous proposons pas tel ou tel but politique particulier, proposons-nous, mon ami, un grand objet, et qu'on ne peut nous interdire, l'amélioration des âmes, l'agrandissement des esprits et des caractères; et de là il ne peut manquer de sortir tôt ou tard un progrès politique, sur lequel on pourra compter, parce qu'il aura des fondements solides... »

Ainsi chante l'harmonieuse sirène. Qui ne prendrait plaisir à l'entendre? Mais Montalembert ne s'y fie pas outre mesure.

III

Plusieurs écrits importants de Montalembert datent de cette période. Tous paraissent au *Correspondant;* tous sont inspirés par le regret de la liberté perdue et un sentiment d'opposition très profond, mais très élevé. Le premier de ces travaux remonte à l'année 1853; il est consacré à Donoso Cortès, marquis de Valdegamas. A peine Montalembert eut-il rencontré, en 1851, le jeune ambassadeur d'Espagne, récemment arrivé à Paris, qu'il fut sous le charme. Lui-même emploie cette expression et il ajoute :

« Ce sage, ce pénitent, ce fervent chrétien portait en lui le bonheur et le répandait au dehors à grands flots... Jamais personne n'a rendu la religion plus aimable et n'a donné plus d'attrait à la vertu chrétienne. La paix et la félicité qu'il avait goûtées, au moment de sa conversion à Dieu, semblaient s'être gravées en traits ineffaçables dans son cœur et se faisaient jour jusque dans son langage et dans son regard. Il avait la vivacité expansive de l'innocence, le tendre et généreux élan d'une âme rajeunie d'avance par l'éternel bonheur. Son œil brillait de la joie

limpide et naïve d'une jeune épousée. La *lune de miel* de son union avec la vérité durait encore et toujours. »

On n'attend pas que nous racontions ici la vie de Donoso Cortès, sa jeunesse merveilleusement précoce, sa conversion, sa brillante carrière politique; mieux vaut renvoyer le lecteur aux pages de Montalembert; elles sont exquises et fort touchantes. C'est qu'il aimait vraiment son nouvel ami et qu'il en était aimé. Tous deux avaient le même âge, les mêmes goûts, la même éloquence, la même foi ardente. Ils se voyaient souvent et ne se lassaient point de converser. Leur humeur différente, leurs vues opposées en politique, le pessimisme de Donoso et sa tendance au paradoxe n'altéraient point leur mutuelle affection. Ils rêvaient de vivre en commun, de visiter ensemble l'Espagne et l'Europe. Hélas! la mort vint déjouer tous ces rêves.

Donoso Cortès tombe malade au mois d'avril 1853. Le 1er mai, le mal s'aggrave. Montalembert prévenu accourt en hâte. « Hélas! dit-il, ce devait être notre dernière entrevue. Je le trouve déjà très changé, très abattu, étouffant... Toujours son même regard animé, tendre et rempli de douces larmes en regardant le crucifix. Je lui offre en vain les services de tous ses amis... Il ne veut rien. Je lui dis qu'il est ici dans sa vraie patrie, plus aimé et mieux compris en France qu'en Espagne. Je lui parle de la tendresse qu'il nous inspire... Il me dit : « Vous avez un cœur d'ange! » Il se plaint de ne pouvoir prier autant qu'il voudrait. Je lui baise la main et me retire, sans me douter que c'était la dernière fois que je le verrais les yeux ouverts ici-bas.... (1) »

Donoso Cortès mourut en effet deux jours après, le 3 mai, dans des sentiments de foi et de piété admirables.

Après avoir rendu hommage aux nobles qualités de son ami, Montalembert fit des réserves sur quelques-unes de ses idées philosophiques et politiques. Bien qu'il servît un gouvernement libéral, Donoso Cortès se défiait de la liberté et penchait vers l'absolutisme. Il ne voyait dans l'homme qu'un malade, ayant régulièrement la fièvre quand il n'a pas le

(1) *Journal* 1er mai 1853.

délire. La Révolution a tellement altéré le tempérament de la société, disait-il, « qu'elle ne peut rien supporter ni en bien ni en mal... Je ne dirai rien sur ce qui est possible à présent : je crois en mon âme et conscience que rien n'est possible ». Montalembert protesta de toutes ses forces contre ce pessimisme désolant, qui sert trop souvent d'excuse à la mollesse des catholiques :

« ... La vie n'est qu'une lutte, écrivait-il, mais la lutte répugne profondément à l'infirmité de notre nature déchue... Il est si commode de n'avoir ni à agir, ni à parler, ni même à penser... Il est si commode de laisser aller les choses, de critiquer tout ce qui s'est fait et même tout ce qui se pourrait faire, en soutenant que si l'édifice est reconstruit avec les mêmes matériaux, il s'effondrera de nouveau. Mais où donc trouver des matériaux nouveaux? Pour construire des gouvernements et des constitutions au temps où nous sommes, y en a-t-il d'autres que les hommes et les idées de ce temps lui-même ?... Pour moi, ce sont les ouvriers qui me préoccupent bien plus que les matériaux... Cessons d'absoudre les hommes pour charger les événements et les institutions d'une responsabilité qui ne retombe que sur nous-mêmes. Je ne crois pas qu'on puisse citer un seul malheur de ces derniers temps qui n'eût pu être évité par ceux qui en ont été les victimes, s'ils avaient eu plus de courage, de bonne foi et de bon sens. Je ne connais pas d'entreprise qui n'ait réussi lorsque ses auteurs étaient suffisamment pourvus de ces trois qualités... Ce qui manque surtout à la société moderne, c'est l'énergie du bien... Après tout, ce doit être quelque chose, même aux yeux du chrétien le plus austère et le plus absorbé par la contemplation des choses célestes, que ces efforts, ces sacrifices, ces longs dévouements, cette foi sans cesse renaissante que l'amour de la liberté a produit parmi les hommes. Sans doute l'erreur est là comme partout à côté de la vérité, l'abîme à côté du port. Là aussi les mécomptes sont nombreux, amers, et plus qu'ailleurs d'odieux fantômes viennent usurper la place de l'idéal qu'on avait aimé et servi. Mais la poursuite de cet idéal n'en est pas moins, après celle du salut éternel, la plus noble carrière où puisse s'agiter l'esprit humain, et la mieux faite pour lui rappeler sa divine origine. (1) »

De tout temps, mais surtout depuis l'Empire, Montalembert avait beaucoup apprécié le duc de Saint-Simon. C'est trop peu dire qu'il l'appréciait, il l'aimait. Les *Mémoires* étaient, après Bossuet, son livre de prédilection. Il en recommandait la lecture aux jeunes gens, avec, il est vrai, beaucoup de notes

(1) *Œuvres polémiques*, II, p. 226.

explicatives. On ne saurait trop appuyer sur cette réserve. « Il n'y a point, disait-il, de lecture plus utile, point de nourriture plus saine, plus substantielle pour notre jeunesse, si étrangement attiédie et qui se proclame désabusée de l'indépendance, pour un pays lassé de toute lutte régénératrice et tombé en proie aux spéculateurs de tout ordre, enfin pour une société envahie par tous les scepticismes à la fois, où le goût et le sentiment de l'honneur tendent à disparaître. » Il eût voulu voir se lever, « des entrailles de notre temps », quelque Saint-Simon pour fustiger les platitudes et les apostasies, qu'on croit ensevelies à jamais dans le silence et le succès. A peine entré à l'Académie, il lui proposa de couronner le meilleur éloge de Saint-Simon, et, quand M. Chéruel publia, en 1856, la nouvelle édition des *Mémoires*, il ne résista pas à célébrer dans *le Correspondant* celui qu'il appelait « un grand homme de bien et d'honneur ». Ses pages débordent de verve et d'ironie. « Votre article sur Saint-Simon est du Saint-Simon, lui écrivait Cochin. Il fera crier, oui, mais surtout crier bravo... »

Nous ne discuterons point les jugements de Montalembert. Il déclare ne vouloir contraindre personne à partager son enthousiasme : nous profiterons de la permission. On peut trouver qu'il passe trop rapidement sur les défauts de son héros pour en grossir les mérites. C'est qu'il y a entre eux plus d'une ressemblance de situation et de caractère. Leur état d'esprit est le même, un esprit de mécontentement et d'opposition. L'un et l'autre protestent avec énergie contre les abus de la monarchie sans limites. Pourquoi ne pas avouer qu'ils ont aussi certains défauts communs ? A un degré bien moindre que Saint-Simon, Montalembert pousse l'indignation jusqu'à la colère et l'invective. « Né orateur comme vous l'êtes, lui disait Foisset, vous avez pour les dissidents des paroles qui jaillissent de source et qui brûlent comme un fer rouge. Vous n'avez pas conscience de la douleur cuisante que vous causez ainsi à vos adversaires du moment; mais ceux que vous marquez au front le sentent et en gardent le souvenir. » Ajoutons que le caractère moral de Montalembert est très supérieur. Il est bien plus que Saint-Simon «... un

noble cœur, implacable contre la bassesse, loyal, hardi pour le bien public, ayant toutes les délicatesses de l'honneur véritablement épris de la vertu. »

VI

Montalembert aime Saint-Simon, mais combien plus l'Angleterre! Sentiment très naturel. N'est-ce pas dans ce pays qu'il est né, qu'il a puisé dès l'enfance le goût de la liberté? On se rappelle ses voyages enchanteurs de 1830 et de 1839. Il y revient seize ans plus tard, au mois de mai 1855, et son enthousiasme grandit encore. Aussi bien, pour recevoir son amant, la vieille Angleterre a dissipé ses brouillards. Il fait à Londres un temps magnifique. « Pensez, remarque Montalembert, qu'on voit le soleil en plein midi et les étoiles à travers la nuit! » L'aristocratie anglaise réserve au voyageur le plus chaleureux accueil; les invitations se succèdent, se multiplient dans des proportions effrayantes; son journal n'est qu'une nomenclature de lords et de ladies, si longue qu'il faut renoncer à la reproduire. Il s'entretient avec les principaux hommes d'État, lord Aberdeen, lord Canning, gouverneur général des Indes, lord Brougham, lord Lyndhurst, Gladstone surtout qu'il visite à plusieurs reprises : « Je trouve en lui, dit-il, un cœur ouvert, une âme droite, une intelligence singulièrement élevée. »

Montalembert apprécie fort Macaulay, malgré les vives discussions qu'ils ont ensemble. « Il me *crucifie*, écrit-il le 30 mai, par ses opinions inconcevables sur la nature et les avantages des diverses formes de gouvernement. Cet historien whig, ce grand adversaire du despotisme des Stuarts me soutient que le meilleur gouvernement est celui sous lequel la vie humaine se prolonge, que la politique n'est qu'un art qui se perfectionne matériellement comme la chirurgie, que Démosthène était un fripon, et qu'Antipater, le soudard macédonien, avait à lui seul plus de bon sens que tous les orateurs athéniens!!! » Pour se remettre de cette discussion, Montalembert se plonge pendant trois heures dans les

manuscrits monastiques du British Museum. Ajoutons qu'il y va fréquemment : c'est sa manière de se reposer de ses fatigues mondaines. Il est fort sévère pour Carlyle, « espèce de faquin paradoxal, qui jouit d'une réputation usurpée et n'a de remarquable que son accent écossais ». En revanche, il goûte beaucoup le Dr Manning : « Il me plaît et me frappe plus que tous les autres convertis anglais : ses sentiments me semblent tout à fait identiques avec les miens sur l'état général de l'Église et sur les intérêts du catholicisme en Angleterre et ailleurs. » Montalembert ne parlera pas ainsi de Manning à la fin de sa vie.

Il existe dans les environs de Londres deux petits coins de terre française, habités par d'illustres bannis : à Twickenham résident le duc d'Aumale et ses frères ; à Claremont, la reine Marie-Amélie. C'est en partie pour les visiter que Montalembert est venu en Angleterre. Il s'y rend avec plus d'empressement qu'il n'allait jadis aux Tuileries, et on l'accueille avec une cordialité touchante. Dans son journal il décrit ses impressions sur les princes exilés : « Le duc de Nemours me remercie en termes plus affectueux qu'aucun autre de ce que j'ai fait et dit pour eux, des paroles par lesquelles j'ai interrompu la prescription de l'iniquité commise contre eux... Le prince de Joinville avec qui j'ai un assez long entretien dans sa petite chambre, arrangée comme la cabine d'un officier de marine, a beaucoup plus d'aplomb et de fermeté ; il me charme par son patriotisme, sa confiance dans l'avenir qui n'a rien d'aveugle et son bon sens sagace, qui le préserve de toute illusion sur la solidité actuelle de l'Empire... Un mot de lui me frappe : « Si jamais nous revenons en France, il ne faudra exiler aucun Bonaparte. »

Mais plus que tous les autres, le duc d'Aumale séduit Montalembert. Le prince lui fait admirer ses magnifiques manuscrits, ses missels, ses incunables, ses souvenirs d'Afrique, ses tableaux apportés de Chantilly. « Pendant les deux heures de conversation que j'ai avec lui, je suis complètement satisfait de sa tenue, de son langage, de ses opinions. C'est un vrai prince, viril et fier, religieux et libéral, plein de

goût pour les lettres et les arts, qui réunit toutes les conditions propres à réussir. » Le duc d'Aumale conduit lui-même Montalembert à Claremont. « Je suis frappé, écrit-il, de la grandeur triste mais vraiment royale du château ; je le suis bien plus encore de la majesté incomparable de la Reine, entremêlée à une douceur, à une sérénité délicieuse. Elle me donne le bras pour aller dîner et, pendant tout le repas comme après, elle me charme par son noble et doux langage sur la France, sur sa famille, sur le feu roi, sur le clergé. Pas un mot de blâme ou d'aigreur. Parlant des évêques, elle se contente de dire : « Ils croient sans doute faire le bien... » Montalembert quitte à regret ce noble séjour. Dans son cœur, mille sentiments s'agitent de respect, d'attachement et d'espérance.

A Londres, rien n'attire Montalembert comme le palais de Westminster. « On ne doit fouler ce sol qu'avec respect : il est plus sacré mille fois que celui du Pnyx d'Athènes ou du Forum romain, car il est depuis mille ans le sanctuaire politique et législatif d'un peuple chrétien et le berceau des libertés du monde moderne. » Dès son arrivée, il y court, il y revient et y retourne encore. Il nous décrit en détail ce splendide édifice : « Cette masse énorme découpée à jour, cette forêt de pignons, de créneaux, d'arcs-boutants, cette profusion de sculptures au dehors et au dedans, ces tours colossales, ces innombrables clochetons, cette façade sur la Tamise avec sa double terrasse baignée par les flots du fleuve, qui viennent jeter aux pieds du législateur la grandeur navale et commerciale de l'Angleterre ; tout cela mérite bien le cri d'admiration que jeta l'empereur Nicolas, à la vue du monument encore inachevé : *C'est un rêve en pierres!* »

Pénétrons avec Montalembert dans l'enceinte législative. Voici la Chambre des Lords. Les vitraux représentent les rois et les reines d'Angleterre. Entre les fenêtres se dressent les statues des barons qui imposèrent en 1215 la Grande Charte au roi Jean. Revêtus de leurs cottes de maille, appuyés sur leurs glaives et leurs écussons armoriés, ils semblent promener un regard austère et paternel sur leurs descendants qui siègent à leurs pieds et qui ont reçu d'eux l'inestima-

ble patrimoine de la liberté et de l'honneur. Mais Montalembert préfère l'aspect plus simple de la Chambre des communes. Là, rien d'affecté, rien de théâtral. Quelques hommes en frac et en paletot, le chapeau sur la tête, s'y occupent des intérêts du plus grand empire de l'univers et y font avec une lenteur salutaire des lois qui vont régir les destinées de deux cent millions d'hommes répandus dans les cinq parties du monde.

On y reçoit Montalembert avec tous les égards imaginables. C'est jour de grande discussion. La guerre de Crimée dure depuis plus d'une année, et le ministère songe à traiter. « Nous entendons la charge à fond de train de Disraéli, l'orateur des tories, contre le ministère, au sujet des négociations de Vienne et de la direction de la guerre. Il est éloquent, mais trop personnel et trop long. Dans une magnifique harangue, Gladstone proclame la nécessité de traiter avec la Russie et l'obligation morale de ne pas tenter Dieu en continuant la guerre au delà du temps nécessaire. Il parle avec éloquence, noblesse, sincérité, comme M. Guizot dans ses plus beaux jours. Il brave l'impopularité, le courant du moment. Enfin, c'est l'homme supérieur, à mon avis, de l'Angleterre actuelle. Lord John Russell lui répond. Il est très inférieur par l'éloquence, très supérieur par le succès qu'il obtient, car il représente un parti et une passion, tandis que Gladstone ne règne que par la conscience et le talent... Mais enfin, quelle vie, quelle force dans toute cette organisation, et quel contraste avec le marasme humiliant et mortel où la démocratie a plongé la France ! (1) »

Il faudrait maintenant suivre Montalembert dans ses visites aux collèges et Universités anglaises, à Eton, à Cambridge et à Oxford ; mais le temps nous presse. Arrêtons-nous seulement à Oxford où Montalembert, par un privilège spécial, va être reçu docteur ès lois. Il y arrive le 18 juin, accompagné de Gladstone et de lord Stanhope. A Christ Church, Hope et Pusey lui font un accueil charmant. Il passe la soirée et la journée du lendemain à visiter les principaux collèges et à par-

(1) *Journal*, 21 mai 1855.

courir les parcs merveilleux qui les entourent. L'entrain et la gaîté des étudiants l'enchante ; il jouit beaucoup aussi de voir errer sur d'immenses pelouses, à l'ombre de ces arbres séculaires qui sont, là comme partout, la plus belle parure de l'Angleterre, des troupes de cerfs et de paons que l'on entretient respectueusement, parce que le fondateur l'a ainsi voulu il y a trois ou quatre siècles. « Ce sont, dit-il, les jardins d'Armide, transportés des régions de la féerie dans celle de l'histoire et de l'éducation réelle. »

Le 20 juin, séance solennelle de réception. Montalembert endosse la robe de drap rouge doublée de satin cramoisi avec la toque de velours, et va rejoindre à Worcester-College le chancelier et les autres *doctorandi*.

« Là, raconte-t-il, nous formons une procession et, précédés par les massiers de l'Université, nous traversons la ville pour aller jusqu'au *School of Divinity*. Nous y attendons pendant que le chancelier et son cortège pénètrent dans le théâtre. Ils y trouvent une brillante réunion de femmes élégantes et les *Undergraduates*, qui ont le droit d'exprimer en ce jour leurs préférences et leurs répugnances par les cris les plus divers à l'adresse de tous les personnages présents ou absents. On leur propose successivement les individus désignés pour le doctorat ; il paraît que mon nom est assez bien reçu.

« Cependant je fais la connaissance de ceux qui vont partager avec moi cet honneur, M. Buchanam, ministre des États-Unis, les généraux de Lacy, Evans et Burgogne, le poète Tennyson, etc. ; en tout dix-sept. On vient enfin nous introduire dans le théâtre. Il nous faut traverser un à un ce formidable assemblage, pendant que le *public orator* fait l'éloge de chacun en latin. Alors le chancelier se lève et s'adresse à chacun selon son rang : *Prænobilis domine, auctoritate mea et totius Universitatis, ego te declaro doctorem,* etc. Cela dit, je monte au trône du chancelier qui me donne une poignée de main et me fait un compliment aimable en français. C'est pendant tout cela que l'opinion des *Undergraduates* se prononce. On craignait quelque opposition antipapiste, mais je suis au contraire fort suffisamment applaudi. Un malin crie : *Vive l'Empereur!* mais cela ne prend pas. Je passe le premier après Buchanam, ministre d'Amérique et vais m'asseoir à ses côtés pendant que l'on procède à la réception des quinze autres. Les généraux *Crimées* et le poète Tennyson sont reçus avec un enthousiasme extraordinaire. Cette portion de la cérémonie terminée, un orateur fait un discours latin sur les protecteurs de l'Université. Il est sans cesse interrompu par les marques d'impatience des étudiants : *think of the ladies! Now then that's enough!* (1) Puis vient la lecture des poèmes

(1) *Grâce pour les dames! Assez! Assez!*

et des discours anglais couronnés. Un discours sur les conditions du gouvernement représentatif par un jeune Broderick est tout à fait remarquable. La séance est ensuite levée, mais pendant que le cortège défile, la jeunesse académique s'en donne à cœur joie. Elle siffle un peu Gladstone à cause de son discours pacifique; elle siffle surtout les *Proctors* qui font la police; elle applaudit à outrance les dames par catégories diverses : *the ladies in pink, the la dies with blue eyes*, et, par un trait cruel, *the ladies in glasses*! (1) »

Après s'être reposé quelques jours à la Grâce-Dieu, chez son ami M. Ambroise Lisle Philipps, Montalembert repart pour la France le 1er juillet, désolé, dit-il, « de quitter la terre des Vivants pour rentrer dans la mer Morte ».

V

Nous venons de voir le côté pittoresque du voyage; il y en eut un autre plus sérieux. En visitant les villes de l'Angleterre, en conversant avec ses hommes d'État, Montalembert songeait surtout à la France. Ce fut pour elle qu'au retour il écrivit son beau livre, *De l'avenir politique de l'Angleterre*.

La guerre de Crimée touchait à sa fin; elle avait fortement atteint le prestige militaire de nos voisins et l'on se demandait sur le continent : que va-t-il advenir de la puissance anglaise? Montalembert se propose de répondre à cette question. Certes, personne n'a jugé plus sévèrement que lui la politique extérieure de l'Angleterre. « Dans tout ce qui touche à ses relations avec les nations étrangères, dit-il, sa mobilité, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice, quand cette justice ne lui offre pas d'intérêt à servir ou à faire respecter, en voilà plus qu'il n'en faut pour armer contre elle l'indignation des honnêtes gens. » Toutefois, Montalembert écarte ce point de vue pour n'envisager que la situation intérieure de ce peuple, en quoi peut-être il a tort, car l'égoïsme cruel et implacable des Anglais pourra bien un jour ou l'autre amener leur perte.

(1) Les dames en rose, les dames aux yeux bleus et les dames à lunettes.

L'Angleterre est-elle en décadence et va-t-elle disparaître? Non, répond résolument Montalembert. Sans doute, la démocratie y fait des progrès constants et finira par triompher; sans doute des symptômes alarmants se manifestent : la littérature commence à dénigrer les classes supérieures et les institutions anciennes; M. Carlyle prêche le culte des héros, c'est-à-dire l'idolâtrie de la force et du succès; le niveau général du talent, de la capacité et des influences a baissé.

Mais il y a, pour se rassurer, de nombreux et puissants motifs. Montalembert les étudie successivement.

Le bon sens supérieur des Anglais est une première garantie. Il répugne aux utopies et sait tenir un juste milieu entre le despotisme et l'anarchie. — De plus, l'aristocratie subsiste en Angleterre; elle ne forme point dans le pays une caste ou un parti : elle se mêle avec activité à la vie publique; elle est pleine d'initiative et d'émulation pour le progrès et la satisfaction légitime des vues de la nation. Par un mécanisme admirable, elle demeure accessible à tous les talents, à tous les mérites, attirant à elle les grandes notabilités de la politique, de la magistrature, de l'armée et de la finance. La *gentry* ne dédaigne point, comme l'ancienne noblesse française, les fonctions législatives, administratives et judiciaires; elle les exerce au contraire presque exclusivement. Vivant avec le peuple, elle en est respectée et aimée. Quel est le secret de sa force et de son influence? C'est la liberté de tester, qui a pour résultat l'indivisibilité du patrimoine foncier des familles. Cette législation, aussi longtemps qu'elle sera maintenue, sauvera l'Angleterre.

Montalembert étudie ensuite les institutions parlementaires anglaises; il nous en trace le tableau le plus brillant et y voit pour l'avenir du pays une force considérable. Tant qu'elle restera debout, la tribune opposera une barrière insurmontable au despotisme du club comme à celui de la caserne; elle servira aussi de barrière à l'ordre et à l'autorité légitime comme à la liberté individuelle.

Aux yeux de Montalembert, les établissements d'instruction sont pour la vieille société anglaise une garantie plus sûre même que le gouvernement représentatif. Les col-

lèges et les Universités, que l'auteur a étudiés avec soin et dont il parle avec admiration, ont été institués pour faire des hommes et non des livres. Tout observateur impartial conviendra qu'ils ont merveilleusement rempli leur mission.

Plus peut-être que tout le reste, la renaissance de foi religieuse et de mœurs chrétiennes qui s'est accomplie en Angleterre depuis le commencement du siècle, paraît à Montalembert une sérieuse raison d'espérer. En décrivant cette renaissance, il tient à rendre pleine justice au clergé anglican, « où il y a toujours, dit-il, beaucoup d'éléments inférieurs et imparfaits, mais qui renferme aussi une foule d'hommes studieux, austères, pieux et charitables » ; il célèbre cependant avant tout la marche ascendante dans l'empire britannique du catholicisme, qui attire à lui les plus nobles âmes par la seule force de la conviction et de l'étude, sans aucune contrainte, sans aucun secours du pouvoir ou de l'opinion. Si ces progrès continuent, si l'Angleterre redevient catholique, que ne fera-t-elle pas pour la foi, avec son infatigable activité, son indomptable énergie, la propagande illimitée de son commerce et de ses flottes?... Mais l'Église aussi lui communiquera quelque chose de son immortelle stabilité.

Arrêtons-nous sur cette grande espérance. Laissons de côté les autres symptômes favorables que Montalembert découvre encore. Supposons toutes les institutions aristocratiques de l'Angleterre anéanties, supposons la pairie détruite, la Chambre des communes renversée par le suffrage universel, les Universités et les écoles publiques supprimées, la vieille Angleterre submergée dans un océan de ruines, comme la France l'a été en 1789; Montalembert soutient qu'elle survivrait à une telle catastrophe, parce qu'elle possède en elle des qualités vitales essentielles, entre autres l'amour de l'action et l'amour de la liberté. Puis il se tourne vers la France, il l'adjure de se ressaisir et de songer elle-même à son avenir. Qu'importe si l'idéal qu'il lui présente n'est pas complètement exact; qu'importe si l'écrivain n'a vu que les beaux côtés du peuple anglais; qu'importe si la situation actuelle de la France, la destruction de son aristocratie et son tempé-

rament national ne comportent pas des institutions pareilles à celles de l'Angleterre! Faut-il donc se passer à tout jamais d'abri, parce que celui de notre enfance a disparu? Faut-il nous résigner à nous passer de liberté, parce que nous n'avons plus d'aristocratie pour la protéger? La démocratie seule reste debout, aveugle, jalouse, ignorante. Travaillons à l'éclairer, à l'organiser, à la moraliser, à la christianiser. L'œuvre est immense, mais splendide. Mettons-nous-y résolument, l'Évangile à la main, et nous triompherons.

« Nous marchons dans la nuit, s'écrie Montalembert en terminant, mais sur un terrain qui nous est connu, où nous pouvons à la fois nous souvenir du jour et l'attendre. Les éclipses n'étonnent que les enfants et n'effrayent que les sauvages. Sachons les traverser la tête haute et le cœur tranquille. Poursuivons de ce *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet, les jeux et les insultes de la fortune adverse.

Donec fortunam criminis pudeat sui.

« Tenons tête au scepticisme comme au fanatisme, à ceux qui professent l'indifférence en matière politique comme à ceux qui prêchent la proscription de toute garantie et de toute indépendance. Au-dessous de notre foi aux vérités divines et à l'autorité infaillible, gardons aussi la foi aux nobles instincts de notre jeunesse, à ces principes de liberté, de justice et d'honneur qui font seuls ici-bas la force et la dignité du moindre citoyen comme des plus grandes nations. Au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies qui nous assiègent, que du moins notre voix et notre vie restent d'accord avec notre passé : *Manet immota fides.* (1) »

(1) Les belles études sur l'Angleterre que nous venons d'analyser, parurent dans *le Correspondant* en 1855 et 1856. Elles eurent un grand succès; cinq éditions s'enlevèrent en quelques mois. Dans une discussion à la Chambre des Communes (25 avril 1856) sur le concours pour la nomination aux emplois civils, divers orateurs, parmi lesquels Sir Stafford Northcote, Sir Cornewall Lewis et M. Gladstone, invoquèrent en faveur de leur opinion l'autorité de Montalembert et lui rendirent un égal hommage. Parmi tant de lettres d'adhésion qu'il reçut au sujet de son ouvrage, deux sont remarquables, l'une du duc d'Aumale qui l'approuve sans réserves, l'autre du prince de Joinville qui contredit ses conclusions. Nous ne citerons que ce dernier :

« Cette liberté, dit-il, dont on apprend à jouir dès l'enfance et dont l'usage sauve les caractères de ces défaillances dont nous voyons chez nous de si tristes exemples, tout cela arrêtera-t-il l'Angleterre sur la pente de la décadence?

« Je suis sur ce point moins affirmatif que vous.

« On n'a pas ici le triste tableau d'une société qui ne croit plus à rien, ne

se respecte plus elle-même et ne pense qu'à jouir à tout prix du présent.

« Mais la vieille confiance des Anglais en eux-mêmes n'existe plus; ils sont inquiets, incertains; ils se croient sans cesse menacés et de partout; et ils se montrent prêts à se lancer dans les aventures les plus hasardeuses pour conjurer des dangers imaginaires.

« L'excès du mal amènera chez nous une réaction salutaire. Mais ici, le mal est plus haut, moins apparent, et il fait des progrès d'autant plus dangereux qu'on les soupçonne moins... »

Le prince de Joinville à Montalembert, Richmond, 21 avril 1856.

CHAPITRE VIII

L'OPPOSITION AU CORPS LÉGISLATIF. — LA LETTRE A M. DUPIN. — LES ÉLECTIONS DE 1857

Montalembert avait interrompu son voyage d'Angleterre pour assister à une session du Corps législatif. C'est là ce qu'il appelait passer de la terre des Vivants dans la mer Morte. On n'a pas oublié ses énergiques protestations de 1852 contre la confiscation des biens d'Orléans. A la fin de cette même année, l'Empire fut proclamé; un sénatus-consulte du 25 décembre diminua les attributions financières du Corps législatif et, en même temps, par la plus injurieuse des faveurs, accorda aux députés une indemnité mensuelle de 2 500 francs. Montalembert indigné songea à quitter le Corps législatif et rédigea même sa lettre de démission :

« Je serais infidèle, disait-il, à l'idée que je me suis toujours faite de l'indépendance et de la dignité de l'homme public, si je consentais à siéger plus longtemps dans une assemblée réduite à un pareil rôle et que l'on prétend consoler de son néant en lui imposant un salaire... Je dois à ce pays et à ma conscience de ne pas prêter mon concours à un mécanisme politique dont tous les rouages sont faussés, à un système qui offre la plupart des dangers et des humiliations du despotisme sans en avoir la franchise, en un mot, à une fiction qui aboutit à rendre un seul homme maître de tout, de la paix et de la guerre, du commerce et de l'industrie, de la fortune publique et particulière... »

Cependant la plupart des notabilités politiques que Montalembert consulta, lui conseillèrent de rester à son poste. Citons seulement le roi Léopold, le général Changarnier, MM. Guizot, Villemain, Buffet et Reichensperger. Une lettre

du P. Dechamps, le futur cardinal de Malines, termina ses hésitations. Cette lettre est du 10 février 1853. A cette même date, on lit dans le journal intime : « Après avoir prié devant le Saint Sacrement, je m'arrête, non sans la plus vive répugnance, au parti que cet homme de Dieu me recommande. Je sens qu'il est le plus pénible des deux, mais aussi le plus politique et le plus méritoire. Dieu veuille seulement m'accorder la grâce et la force nécessaires pour ne pas me compromettre sans retour dans cette voie semée d'épines, de trébuchets et d'abîmes. »

I

C'est donc le devoir seul qui retient Montalembert au Corps législatif. Servir de son mieux l'Église et la France, élever contre les abus du pouvoir absolu une protestation incessante, établir dans l'assemblée un foyer de libéralisme qui plus tard grandisse et rayonne sur le pays, tel est son rêve. Et il se trouve à peu près seul pour le réaliser, car ses premiers compagnons, MM. de Kerdrel, de Mérode, de Mortemart et quelques autres, se sont retirés, afin de ne pas adhérer même indirectement à la nouvelle dynastie. « J'ai été en cela comme en bien d'autres choses un précurseur, disait-il... Le premier j'ai montré, malgré les entraves et les bâillons, les dégoûts et les déboires, les poursuites et les ostracismes, comment il fallait et comment on pouvait lutter contre les triomphes du mensonge et du mal, pendant les cruelles années où j'ai été, dans le Corps législatif, la sentinelle perdue de la justice, de la liberté et de la dignité du pays. (1) »

Le premier usage que font les députés de leur nouveau traitement, pour bien caractériser l'attitude qu'ils comptent prendre, est de donner un bal à l'Impératrice dans l'enceinte même de la salle des séances. Chacun est taxé à cinq cents francs pour couvrir les frais de la fête. Montalembert refuse

1) Lettre à M. Daru.

de s'y associer et envoie mille francs au maire de Besançon. Cette somme devra être versée à l'Œuvre des apprentis de cette ville.

« ... Je ne pense pas, écrit-il, qu'il entre dans les attributions des corps politiques même salariés, de faire danser la cour et la ville. Je cherche en vain un précédent analogue dans la chronique des législatures antérieures, même sous le premier Empire. Nos travaux ne paraîtront, je le crains, ni assez importants ni assez laborieux, pour faire comprendre au public que nous ayons besoin de pareilles distractions. Je suis d'ailleurs bien sûr que les électeurs du Doubs, dont j'ai trois fois reçu le mandat, n'ont jamais prévu qu'on dût un jour substituer un ballet législatif à l'intervention sérieuse du pays dans ses affaires et remplacer la tribune renversée par un orchestre. (1) » Faut-il le dire? Pour complaire au gouvernement, les curés de Sainte-Madeleine et de Notre-Dame de Besançon, qui dirigent le Comité de patronage, font repousser l'offrande de Montalembert. L'effet de cette courtisanerie est déplorable (2).

Cette attitude fière et indépendante, Montalembert ne s'en départit jamais; elle se remarque dans tous ses discours. — Quand le gouvernement propose de rétablir la peine de mort en matière politique, il le confond par cette seule question : Comment l'Empereur, ayant commis lui-même trois attentats de ce genre, oserait-il rétablir une pénalité que les mœurs si douces et si libérales de la monarchie constitutionnelle avaient fait disparaître?

Quand le ministre présente une loi pour régler le système des retraites, Montalembert s'élève avec énergie contre la limite d'âge que cette loi prétend établir, dans l'intention

(1) Lettre à M. Convers. maire de Besançon, 30 mars 1853.

(2) L'année suivante. un de ces prêtres s'en alla quêter pour son patronage chez le président Bourgon, « type du vieux magistrat comtois, à 80 ans plein d'esprit et de courage, tenant tête à la défection et à la défaillance universelles : « Je ne donne rien, répondit le magistrat, à ceux qui refusent l'argent qu'on leur offre. » Le prêtre parut ne pas comprendre : — « Vous avez refusé les mille francs de M. de Montalembert. — Oui, parce que le gouvernement nous en promettait quinze cents! — Eh bien, allez dire au gouvernement que je vous ai refusé 20 francs, il vous en donnera 30. »

évidente de créer un personnel plus jeune et plus audacieux; il s'étonne qu'on s'attaque à cette aristocratie des cheveux blancs, la dernière de toutes, la seule que l'on puisse conserver; il s'indigne qu'on frappe indistinctement, à l'heure fatale marquée par le calendrier, tous les serviteurs de l'État qui ont vieilli sous le harnais, sans tenir compte non pas seulement de leurs services passés, mais de leur état moral, intellectuel, physique même, comme si tous les hommes, à un âge donné, pouvaient être placés sous le même niveau, comme si tous se ressemblaient à 60 et à 70 ans, comme si l'on ne voyait pas des vieillards pleins de vigueur, d'énergie et de sève, tandis que d'autres, à un âge moins avancé, devraient être relégués dans la retraite, si l'on consultait les indications de la nature et du bon sens. Et le projet gouvernemental ne passe qu'à la majorité de 128 voix contre 98 (1).

L'année suivante, le Corps législatif discute le projet Fortoul, qui modifie profondément la loi de 1850 et rétablit les seize rectorats. Montalembert ne va-t-il pas défendre l'œuvre essentielle de sa vie? Il est tout prêt pour la bataille. Mais, d'une part, à ce moment même, il se trouve sous le coup du procès Dupin que nous racontons plus loin, et vient d'être livré par la Chambre. D'autre part, les évêques et les catholiques se désintéressent de la loi Fortoul; le nonce déclare qu'il n'y a rien à faire; Lacordaire presse son ami de s'abstenir; il obéit, la mort dans l'âme.

Il prit sa revanche dans la discussion de la loi militaire au mois de mars 1855, et, quelques mois plus tard, en combattant l'arrêt qui exigeait l'autorisation des préfets pour distribuer les bulletins de vote. Peut-être eût-il réussi à former au sein du Corps législatif un noyau d'opposition parlementaire, si la campagne de Crimée n'avait absorbé presque exclusivement l'opinion publique. La guerre contre la Russie réalisait un des rêves de Montalembert et, d'ailleurs, le patriotisme domina toujours dans son âme l'esprit d'opposition; il vota les crédits demandés par le pouvoir et applaudit de toutes ses forces aux succès de nos troupes.

(1) Séance du 14 mai 1853.

« Quand je songe à la conduite de la guerre actuelle, disait-il, je ne vois qu'une seule chose, notre armée; je n'éprouve qu'une seule émotion, la fierté, la profonde et légitime fierté d'appartenir à la race et au pays qui ont produit une telle armée... Elle a versé par torrents le sang le plus généreux et le plus pur que la France ait jamais offert aux nécessités de la guerre et de l'honneur national. Elle a déployé, dès le début de l'expédition, toutes les vertus militaires et, depuis lors, aucune de ces vertus ne s'est démentie, ni le courage, ni l'élan, ni la patience, ni la résignation, ni la discipline, ni l'humanité. Tous, généraux, soldats, officiers, se sont montrés dignes de leur noble mission. Mais si, parmi tant de noms inscrits désormais dans la mémoire nationale, il en était un qu'il fallût entourer d'une gloire spéciale, ce serait le nom de l'intrépide et modeste Canrobert. Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu, mais mon cœur lui rend un hommage auquel vous vous associez tous. Investi par la confiance impériale de la plus belle mission qu'un homme puisse remplir ici-bas, celle de commander à 150 000 Français devant l'ennemi; puis, descendu de ce faîte par un scrupule d'abnégation et de modestie, il va reprendre le commandement d'une simple division dans la même armée, devant le même ennemi, sans murmure, sans regret, sans aucun témoignage d'amour-propre froissé. Messieurs, cela me paraît tout simplement sublime et je ne sache rien de plus moralement beau dans les plus belles pages de l'antiquité et de la chevalerie. (1) »

Cependant les victoires de Crimée et les fêtes de l'Exposition de 1855 contribuèrent à affermir le régime impérial et étouffèrent les protestations de Montalembert. Le Corps législatif les écoutait avec un mélange d'admiration et de crainte. Il était la gloire de l'Assemblée, mais il en était aussi le trouble-fête. « Les députés, dit très bien M. de la Gorce, subissaient dès le début son prestige, puis s'inquiétaient de ses véhémences croissantes, passaient de l'attention courtoise à un silence glacial, du silence au murmure, enfin modelaient humblement leur attitude sur celle des conseillers d'État et ne se sentaient tout à fait rassurés que quand l'orateur s'était rassis. » Quant au public, il restait profondément indifférent aux débats législatifs. Comment d'ailleurs s'y serait-il intéressé, puisqu'il ne les connaissait pas? En dehors d'un procès-verbal officiel, monotone, presque illisible, défense expresse était faite à tous les journaux de parler de ces discussions, soit pour les louer, soit pour les

(1) Séance du 5 juillet 1855.

blâmer, soit même pour donner une idée de l'aspect général des séances.

Ajoutons que les comptes rendus altéraient et mutilaient souvent à plaisir la pensée de l'orateur. « Chaque fois que je prenais la parole, raconte Montalembert, il me fallait livrer le lendemain matin une lutte acharnée pour obtenir la reproduction tant soit peu fidèle, non pas des paroles que j'avais prononcées la veille, mais des principaux arguments que j'avais employés, — et qui étaient tantôt entièrement supprimés, tantôt remplacés par des non-sens ou des contresens. Chaque phrase, chaque mot devenait l'objet d'une dispute fastidieuse entre l'orateur écourté ou travesti et les familiers de cette nouvelle congrégation de l'Index. On ne devinerait jamais les dégoûts et les déboires que se plaisaient à m'infliger ces valets subalternes de l'autocratie byzantine dont nous étions la proie. — « Certes, disait un des moins « serviles, un certain général Vast-Vimeux, qui avait été notre « collègue à l'Assemblée nationale, certes, il ne faut pas « mettre tout ce qu'il a dit, mais il ne faut pas non plus lui « attribuer ce qu'il n'a pas dit. » Mais les Revoil, les Boissy d'Anglas et autres plats valets dont je veux oublier les noms, n'avaient pas de tels scrupules. Plus d'une fois, j'ai dû me plaindre de leur obséquiosité de faussaires au Corps législatif lui-même, en séance publique, mais sans obtenir de lui la justice qui m'était due, pas plus que l'attention du public, qui semblait alors irrévocablement étranger ou indifférent aux délibérations de ce *corps mort,* comme nous l'appelions entre nous. (1) »

Comprend-on le dégoût et l'exaspération de Montalembert? « Certes, disait-il encore, si j'ai failli par une trop grande indulgence pour le parjure du 2 décembre,... j'ai cruellement expié ma faute pendant ces six années de purgatoire législatif... L'histoire dira, si elle prend la peine de s'en occuper, quelle fut l'infatigable complaisance et l'incommensurable abaissement de cette première assemblée du second Empire. L'étouffement de la parole le disputait à la prestesse du vote.

(1) Lettre à M. Daru.

Mutum et turpe pecus! Mais nul ne dira, nul ne saura jamais ce que j'ai souffert dans cette cave sans air et sans jour, où j'ai passé six ans à lutter contre des reptiles. (1) »

II

Cette opposition au Corps législatif ne fut pas seulement pénible et stérile; elle faillit un jour devenir dangereuse. Le 19 août 1853, Montalembert recevait à la Roche en Breny la visite de M. Dupin aîné. « Je le promène tant que je puis par un temps magnifique, dit le *Journal* intime. Il est comme toujours pétillant d'esprit et de verve, me raconte une foule d'anecdotes impayables et me fait des citations classiques dont je suis ravi. » Le sujet de ces piquantes railleries, on le devine, c'était l'Empire, contre lequel M. Dupin manifestait une vive opposition.

Or, quelques semaines après, le 11 septembre, de retour dans la Nièvre, son pays natal, le même M. Dupin prononçait au comice agricole de Corbigny, un discours qui peut se résumer ainsi : Avant la Révolution (l'orateur s'adresse aux paysans), vous étiez les esclaves des seigneurs, payant la dîme, assujettis aux corvées les plus odieuses, attachés à la glèbe, vendus et transmis avec elle comme de véritables cheptels de bestiaux. Vous avez été affranchis en 1789 par la bourgeoisie et plus tard par Napoléon I^er^, l'Empereur des paysans et des plébéiens. Je vous félicite donc d'avoir par vos suffrages ratifié le 2 décembre et consacré le succès de l'Empereur, dont la fibre répond si attentivement à la fibre populaire.

Ce discours fit grand bruit; le *Moniteur* s'empressa de l'insérer, et chacun de dire : C'est l'acte de contrition exigé de M. Dupin pour entrer au Sénat. Avec une inconscience parfaite, l'auteur adressa son allocution à Montalembert, en regrettant qu'il n'eût pu venir l'applaudir à Corbigny. La réponse ne se fit pas attendre.

(1) *Ibidem.*

« Mon cher confrère et voisin,

« Vous voulez bien regretter mon absence au Comité de Corbigny je n'y avais pas été invité, et je vous avoue que je m'estime heureux de n'y avoir pas assisté. Je n'aurais pas su dissimuler ma douleur, en entendant le président de la dernière assemblée libre que la France ait possédée, se faire l'écho de M. Troplong, flatter la démocratie au profit du despotisme, et vanter le plébiscite du 20 décembre comme la conquête suprême de 89. Vraiment, les pires ennemis de ce que vous appelez *la grande et glorieuse révolution de* 1789 ne sauraient, à mon avis, lui faire une plus sanglante injure que de lui donner pour conséquence et pour sanction, un système qui condamne toutes les intelligences au néant, tous les caractères à l'abaissement, toutes les consciences au silence ou à la prévarication. Cet admirable axiome de Bodin : *le pouvoir de tout faire n'en donne pas le droit,* me paraît une étrange introduction à l'éloge d'une constitution qui donne expressément à un seul homme *le pouvoir de tout faire* et qui ôte hypocritement à tous les autres le *droit* d'empêcher quoi que ce soit. « *La fibre de* l'Empereur, avez-vous dit, *répond « attentivement à la fibre populaire.* » Il y a fibres et fibres chez le peuple. Il y en a de bonnes et de saintes; il y en a de perverses et de détestables, comme celles que vous avez si bien disséquées dans votre description du Morvan; comme celles qui vibrent lorsqu'on dépouille les *gros*, lorsqu'on réveille les souvenirs et les pratiques révolutionnaires. lorsqu'on enlève aux princes de la maison de France leur patrimoine légitime et séculaire. Il fallait, ce me semble, laisser à M. Delangle et à ses pareils, le soin de faire des compliments publics au prince qui a rétabli la confiscation, pour payer sa dette de reconnaissance envers la royale famille dont vous avez été le conseiller et l'ami.

« Pardonnez-moi la franchise de ces observations; mais la lecture de votre discours m'a navré comme ancien collègue, comme confrère, comme Français. Que deviendrons-nous si les hommes qui, sous le noble régime de la liberté, ont conquis la renommée et l'autorité, s'en servent pour fomenter les passions surannées, réveiller les vieilles dissensions et donner raison aux scribes et aux sophistes qui nous déclarent indignes de la liberté et capables seulement de goûter l'égalité sous le niveau de la servitude universelle? Faut-il donc à jamais perpétuer le souvenir de nos anciennes divisions? A quoi bon les éternelles récriminations contre la noblesse? N'est-elle pas assez vaincue, assez humiliée, assez anéantie? Nous assistons à la renaissance du Bas-Empire; mais où aperçoit-on le moindre symptôme d'une renaissance de la féodalité? Et d'ailleurs, l'histoire, telle que vous l'écrivez, est-elle bien la véritable histoire? Cette nuit du 4 août, dont vous voudriez faire avec raison la fête patronale des paysans, n'a-t-elle pas été l'œuvre spontanée des gentilshommes de l'Assemblée nationale? Les Sully, les Liancourt, les Mathieu de Montmorency, les Lafayette n'étaient-ils pas les vrais et sincères amis du peuple? La magistrature française a fourni à l'histoire des noms immortels; mais en

revanche, depuis Louis XI jusqu'à Napoléon III, où le pouvoir absolu a-t-il trouvé des instruments plus dociles, de plus lâches adulateurs, et (pour trancher le mot) de plus plats valets que parmi ces légistes dont vous faites les seuls défenseurs du juste et du vrai? Si la noblesse de France a toujours manqué d'esprit politique, que ne m'avez-vous pas dit vous-même chez moi, il y a à peine un mois, sur l'esprit exclusif, étroit, aveugle, de cette bourgeoisie qui a cru triompher en 1830? Vous exagériez, à mon avis, ses défauts; mais j'en concluais qu'il était grand temps de renoncer une bonne fois à nos misérables divisions, à nos dédains mutuels, à des souvenirs et à des antipathies qui n'ont aucun prétexte dans le présent.

« Pour moi, je ne connais plus, en France et dans le monde, que deux castes ou classes : celle des gens de cœur, d'esprit et d'honneur, que l'iniquité révolte, qui croient à la conscience, à la liberté, à la dignité de l'honnête homme, et celle des courtisans de la peur, de la force et du succès, qui exploitent et entraînent les masses au détriment de toutes les supériorités légitimes, et par le seul appât des profits matériels et de la jalousie assouvie. Entre ces deux castes, je suis bien résolu à rester toujours de la première, et il me déplaît de vous voir, même de loin, tendre la main à la seconde. Vous avez été un des maréchaux de cette armée parlementaire, où j'ai servi quelque temps avec vous et dont le drapeau m'est resté cher. C'est sous ce drapeau que j'ai contracté l'habitude de dire ce que je pense, toutes les fois que cela m'est possible. Pardonnez donc à ma philippique qui se ressent de cette mauvaise habitude, et n'en croyez pas moins à mon cordial dévouement et à ma haute considération.

« Ch. de Montalembert. »

Dupin a trop d'esprit pour se fâcher. Dans une longue épître assaisonnée de plaisanteries, il essaye de justifier ses points de vue. Les choses en seraient restées là. Malheureusement Montalembert a montré sa lettre à un ami; celui-ci, la trouvant fort belle, en demande copie et la communique à d'autres; elle court les salons de Paris, franchit la frontière, circule dans Bruxelles et, finalement, à l'insu de Montalembert et contre son gré, paraît dans le *Journal de Liège*. L'orage éclate aussitôt.

On croit d'abord que Montalembert a lui-même envoyé sa lettre aux journaux et l'agitation est à son comble. Pendant deux jours, au Corps législatif, les députés perdent la tête. Les plus échauffés tiennent conseil chez M. Billault. Il faut l'interpeller, disent les uns, lui arracher sa démission. « D'autres proposent de me siffler, de se lever et de sortir de la salle quand j'entrerai. »

Le gouvernement n'est pas moins ému. Il demande au Corps législatif l'autorisation de poursuivre Montalembert, prévenu : 1° d'offenses envers la personne de l'Empereur; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement impérial; 3° de trouble à la paix publique. L'inculpé se borne à répondre que la lettre qui contient tous ces crimes a été publiée sans son aveu et à son insu. Cette simple déclaration, dont il est impossible de suspecter la loyauté, calme beaucoup d'esprits, et la commission, nommée par le Corps législatif, conclut contre les poursuites.

Mais le gouvernement ne désarme pas. « Nous sommes résolus à pousser l'affaire jusqu'au bout, déclare Persigny. Si la Chambre refuse de poursuivre, elle sera dissoute et nous combattrons à outrance tous les opposants. » En même temps, on prévient officieusement le comte F. de Mérode que son gendre fera bien de s'éloigner de Paris, « s'il ne veut courir les plus grands dangers... L'autorisation de poursuivre M. le comte de Montalembert n'est pas douteuse, ajoute-t-on; il peut être arrêté d'un instant à l'autre, et il y a tout à craindre pour lui, car l'Empereur ne lui pardonnera jamais. (1) »

Montalembert ne s'effraye point de ces menaces; il choisit pour défenseurs MM. Berryer et Dufaure, et il attend. Bientôt, ne pouvant l'intimider, on change de tactique; on cherche à négocier avec lui : « Voyons! insinuent certains amis, que, sur votre demande, la commission autorise les poursuites, et le gouvernement satisfait renoncera au procès. — Non, répond Montalembert, je ne me prêterai point à cette comédie. — Dites seulement, insiste M. de Morny, que vous retirez votre lettre et que vous regrettez sa publicité. — Je ne dirai rien de plus que ce que j'ai déjà dit. »

Les débats publics sont ouverts le 3 avril. MM. Remacle et Rouher soutiennent l'accusation, M. Chasseloup-Laubat la repousse éloquemment : « Prenez garde, dit-il, que les juges devant lesquels vous voulez traduire M. de Montalembert, ne se rappellent qu'en 1849 il a sauvé l'indépendance de la magistrature française et, qu'après l'avoir acquitté, ils ne des-

(1) Papiers de Montalembert, lettre du 29 mars 1854.

cendent de leurs sièges pour le remercier. » M. Baroche, président du Conseil d'État, ayant imprudemment engagé la discussion sur le fond même de la lettre, l'accusé se lève pour répondre.

Si l'on attend qu'il fasse amende honorable, on est vite détrompé. Il répète que sa lettre, écrite uniquement pour M. Dupin, a été publiée à son insu ; il s'afflige qu'elle ait paru au moment de la guerre d'Orient, car, dit-il, « aucun Français ne peut vouloir discréditer le pouvoir qui représente la France devant l'ennemi ». Il rejette dédaigneusement la pensée d'avoir voulu offenser personnellement l'Empereur : « Aux yeux du public, il est mon obligé, dit-il, et je ne suis pas le sien. Si j'avais eu la sotte pensée de l'offenser et si j'y avais cédé, nous serions quittes; or je tiens beaucoup à ce que nous ne le soyons pas. »

Ce n'est pas l'Empereur que Montalembert a voulu attaquer, c'est le pouvoir absolu :

« ... Eh bien, oui, s'écrie-t-il, je le confesse, je n'aime pas le pouvoir absolu. Je ne l'ai jamais aimé. Oui, je crois que le despotisme abaisse les caractères, les intelligences, les consciences; et ce n'est pas moi qui l'ai cru ou dit le premier : tous les grands esprits, tous les grands cœurs, tous les génies politiques que le monde écoute et admire depuis trois mille ans l'ont proclamé à l'envi. Oui, je déplore le système qui rend un seul homme tout puissant et seul responsable des destinées d'une nation de 36 millions d'hommes. (*Nouveaux murmures.*) Je trouve que cela ressemble trop au gouvernement russe, contre lequel nous allons en guerre, et trop peu à l'Angleterre, dont nous avons raison de priser l'alliance si haut. Je trouve ce système mauvais en théorie, plus mauvais encore dans l'application que cette théorie reçoit chaque jour parmi nous. »

L'orateur tient à répondre aux objections de ses adversaires. On lui a dit : Et votre serment?

« Mon serment? répond-il. Qu'ai-je donc juré? Fidélité à l'Empereur et obéissance à la Constitution. En quoi y ai-je manqué? Est-ce que par hasard la fidélité et l'obéissance impliquent l'approbation et l'admiration? J'ai juré d'être fidèle aux lois, non aux abus de pouvoir. J'ai juré de ne pas conspirer, de ne pas m'insurger : non pas d'admirer ou d'approuver tout ce qui se fait. J'ai cru qu'on pouvait être de l'opposition sous l'Empire, comme sous la monarchie constitutionnelle, sans manquer à son

serment, pourvu qu'on acceptât, sans les discuter, l'origine et l'existence du pouvoir, et en se bornant à contrôler et à juger ses actes. Je crois qu'on rend ainsi service aux institutions mêmes que l'on désapprouve, en montrant qu'elles peuvent coexister avec un certain degré d'opposition. Les gouvernements qui en sont arrivés au point de ne pas pouvoir supporter la contradiction, touchent à un excès avant coureur de leur fin. Ils entrent en lutte avec la nature humaine, et surtout avec la nature française, telle que nous l'avons connue jusqu'à présent. »

Nous nous plaisons à citer ce discours demeuré inédit jusqu'à ce jour. On le voit, rien de moins insinuant. L'orateur dédaigne l'habileté; au lieu d'excuser sa faute, il la réitère et court avec joie au devant de la condamnation.

Cependant la Chambre se cabre devant ces vérités imprudentes; elle murmure, elle interrompt violemment Montalembert. Il ne s'en émeut guère, et, pendant deux heures, poursuit avec une audace croissante :

« ... Permettez-moi de détourner un moment mes regards de ma propre cause pour les reporter sur le pays et sur vous. J'ai deux titres pour le faire. C'est peut-être la dernière fois que j'élèverai la voix dans cette enceinte : et en outre, quoique plus jeune que beaucoup d'entre vous, je crois que je suis depuis plus longtemps que vous tous dans la vie publique. Permettez-moi donc de vous soumettre en deux mots les résultats de mes vingt ans d'expérience politique. Nous habitons un pays qui va toujours d'un excès à l'autre, qui aime en tout les systèmes à outrance, mais qui punit toujours par son instabilité même les pouvoirs qui se fient en aveugles à leur vogue d'un moment. Il a tout subi, mais il n'a rien gardé. Il a donné à tout son adhésion et la durée à rien. Il a été implacable envers les princes doux et traitables : il a été silencieux et docile devant les maîtres qui se faisaient craindre; mais il n'a pas plus sauvé les uns que les autres. Il a voulu tantôt la liberté souillée par la licence, tantôt l'autorité dégénérée en despotisme; tantôt la guerre avec l'univers entier, tantôt la paix à tout prix; tantôt le gouvernement exclusif des assemblées, tantôt le pouvoir concentré entre les mains d'un seul homme. Et chose à jamais déplorable, ce sont les mêmes partis, et quelquefois les mêmes hommes, qui ont voulu ces choses si contradictoires. On a vu les jacobins et les conventionnels devenir comtes et sénateurs sous l'Empire, et finir par se transformer en candidats de l'opposition libérale sous la Restauration. Qui sait à quelles transformations nous assisterons encore, lorsqu'aura sonné l'heure de la réaction libérale que tout annonce, et qui sera d'autant plus excessive qu'elle aura été plus retardée?

« Messieurs, dit-il en terminant, vous tenez le corps de la France : mais vous ne tenez pas son âme; vous avez oublié de compter avec elle :

cette âme aujourd'hui effrayée, engourdie (*violents murmures*), endormie, cette âme, c'est la liberté : elle se réveillera un jour, et vous échappera. La certitude de ce réveil suffit pour consoler et fortifier ses vieux et fidèles soldats à travers la nuit de l'épreuve. Cette liberté honnête et modérée, cette liberté sainte et sage, j'y ai toujours cru et j'y crois encore. Je l'ai toujours aimée, toujours servie, toujours invoquée, tantôt pour la religion, tantôt pour le pays, hier contre le socialisme, aujourd'hui contre le despotisme : et quelle que soit votre décision, je me féliciterai toujours d'avoir eu cette occasion solennelle de la confesser encore une fois devant vous, et, s'il le faut, de souffrir un peu pour elle. (1) »

Explosion de murmures et réclamations diverses, remarque le compte rendu officiel; et Montalembert ajoute dans son *Journal* : « Indignation comique de Baroche et autres serviles. Mes amis m'accablent de reproches. Ils affirment que j'ai perdu volontairement ma cause et changé la majorité. Beaucoup s'abstiennent. On va aux voix, et l'autorisation de poursuivre est votée par 184 voix contre 51. Je suis stupéfait de voir qu'il me soit resté 51 voix après mon discours. (2) »

A vrai dire, Montalembert ne courait pas un grand danger. Le gouvernement était trop avisé et aussi trop débonnaire pour continuer un procès si mal engagé. Peut-être l'Empire eût-il trouvé des légistes assez dociles pour condamner l'accusé, mais il se serait rendu odieux. « Si l'on ne peut plus écrire une lettre et la montrer à ses amis, remarquait Lacordaire, sans encourir, à cause d'une publicité éventuellement possible, sans, dis-je, encourir une poursuite devant les tribunaux, c'est là, à mon sens, le dernier degré de la tyrannie. Montesquieu a dit quelque part : « Lorsqu'un « gouvernement ne respecte plus les communications et les « épanchements privés, le despotisme est arrivé au dernier « terme qu'il puisse atteindre parmi les hommes. (3) »

L'instruction commença donc. A plusieurs reprises, Montalembert comparut devant le juge qui, volontairement, laissa traîner l'affaire. Les vacances arrivèrent, pendant lesquelles

(1) Discours inédit du 4 avril 1854.
(2) *Journal*, 4 avril 1854.
(3) Lacordaire à Montalembert, 11 avril 1854.

une ordonnance de non-lieu fut rendue. Et ce fut ainsi beaucoup de bruit pour rien.

« ... Vous avez eu l'honneur, écrivit M. Dufaure à son client, de voir attaquer en votre personne la liberté de penser et d'exprimer même confidentiellement ce que l'on pense. Vous étiez ainsi constitué le défenseur d'une noble cause et vous avez bien voulu m'associer à cette défense. J'y ai été d'autant plus sensible qu'en ce temps d'apostasie trop commune et d'abattement général, on est heureux, non par vanité et par amour du bruit, mais pour l'honneur de son nom et des enfants qui doivent le porter, de proclamer de temps en temps sa foi persévérante en des principes que l'on a cru vrais et qui n'ont pas cessé de l'être pour avoir été proscrits par la force, combattus par des sophistes et désertés par des lâches... (1) »

« ... Nous ne plaiderons donc point, mandait de son côté Berryer. J'en suis satisfait, parce que vous voici tout à fait délivré de l'incertitude des jugements, si grande au temps où nous sommes; mais ce n'est pas sans regretter l'occasion de montrer mes convictions liées aux vôtres et de parler de vous dans les sentiments que vos principes, votre haut talent et votre nature m'ont inspirés. J'espère qu'il me sera donné de vivre encore assez pour trouver de plus heureuses occasions de manifester à tous ce lien d'estime et d'affection sincère. (2) »

Le vœu du grand orateur devait s'accomplir. Il lui fut donné, quatre ans plus tard, de défendre son ami traîné de nouveau devant les tribunaux et d'ajouter ainsi une belle page à sa propre gloire.

III

Montalembert devait-il reparaître dans cette assemblée qui venait de le livrer aux tribunaux? Il se le demanda un instant, puis, surmontant son dégoût, reprit sa place dans ce

(1) M. Dufaure à Montalembert, 4 avril 1854.
(2) Berryer à Montalembert, 19 juillet 1854.

qu'il appelait ironiquement le *corps mort* et le *corps aux pieds*. Quelques-uns des discours analysés plus haut sont postérieurs au procès Dupin. Pendant la session de 1856, la santé de sa femme l'obligea à partir pour la Franche-Comté. Il s'y trouvait à peine, qu'il apprit la mise en discussion d'un projet de loi qui lui tenait fort à cœur. Le gouvernement impérial proposait d'accorder 600 000 francs de rente aux princesses d'Orléans, dépossédées par les décrets du 22 janvier 1852. Les trois filles de Louis-Philippe devaient recevoir chacune 200 000 francs de pension. Comme elles avaient épousé des princes étrangers, on s'avisait un peu tard que les conventions relatives à leurs mariages revêtaient un caractère international et obligeaient la France. Montalembert jugea ce projet aussi arbitraire que la confiscation elle-même, et adressa pour le combattre une lettre éloquente à M. de Morny, président du Corps législatif. Nous n'en citerons que les dernières paroles :

« S'il y a de par le monde des princes assez humbles, assez oublieux de l'honneur du sang dont ils sont issus, pour accepter un pareil bienfait, je ne veux pas être du nombre des législateurs qui leur infligeront cette humiliation. Je n'obéis en cela à aucune considération de parti ou de personnes; et si jamais des princes de la maison d'Orléans pouvaient être induits à agir de la sorte envers les princes de la dynastie napoléonienne, j'éprouverais les mêmes sentiments et je tiendrais le même langage, car je suis de ceux qui servent la justice et non la fortune.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien donner lecture de cette lettre au Corps législatif et de faire en sorte qu'elle soit mentionnée au compte rendu officiel. (1) »

Les princes d'Orléans approuvèrent cette lettre, en remercièrent l'auteur et protestèrent eux-mêmes contre le projet impérial. Leur sœur, la princesse Clémentine, refusa la pension offerte par le spoliateur; mais le roi des Belges l'avait acceptée d'avance et, se trouvant atteint par la lettre de Montalembert, il s'en plaignit à M. de Mérode. Celui-ci, en excusant son gendre, ne cacha point qu'il partageait ses sentiments :

(1) Montalembert à M. de Morny, 28 juin 1856.

« Sire, dit-il, les hommes de cœur qui prennent la défense des causes justes et réprouvent courageusement, à leurs risques et périls, les actes d'iniquité, sont vifs et ardents dans leurs expressions. Dans sa haute intelligence, Votre Majesté réserve nécessairement des excuses pour la vigueur parfois extrême avec laquelle ils manifestent leurs sentiments. Ce défaut est rare par le temps qui court chez les hommes honnêtes et, pour mon compte, je les trouve trop souvent dépourvus d'énergie.

« Quant aux princes chargés du gouvernement d'un pays, ils ont des *intérêts nationaux* à ménager; c'est pourquoi je ne me permets pas de juger l'acceptation que Votre Majesté a cru devoir subir de l'espèce de grâce que l'empereur actuel des Français semble accorder aux enfants de notre Reine de noble mémoire, après les avoir brutalement dépouillés de leur héritage.

« Ce n'est pas sans peine toutefois, et Votre Majesté me comprendra, que j'ai vu son consentement à la prétendue générosité que s'attribue une main spoliatrice et despotique. Grâce aux révolutionnaires de tous les pays, beaucoup de Français la regardent comme une main de sauveur. Mais, lorsqu'on est sauvé de la sorte, on n'a pas le droit d'être fier, eût-on conquis le monde (1) »...

La grandeur de tels sentiments n'a pas besoin qu'on la fasse ressortir. Quelques mois plus tard, le comte Félix de Mérode suivait à Sainte-Gudule une station de l'abbé Combalot; un refroidissement le saisit et détermina une grave pneumonie. Appelé en toute hâte, Montalembert arriva juste à temps pour recevoir son dernier soupir. Le grand vieillard était tombé dans une prostration profonde. Quand il entendit qu'on lui apportait Notre-Seigneur, il se dressa sur son séant et, tenant le cierge à la main, reçut son Dieu avec une foi pénétrante. Quelque temps après, il semblait dormir. Un prêtre se pencha vers lui, s'aperçut qu'il ne respirait plus et dit : « Je crois qu'il est déjà dans le ciel. » C'était le 7 février 1857.

« Quand un Mérode meurt, a-t-on dit, le sang de la Belgique coule. » Bruxelles tout entier prit le deuil et fit à celui qui avait refusé d'être son roi, de royales funérailles. « La Belgique, écrivait Montalembert à son beau-frère Mgr de Mérode, a compris sans effort tout ce que valait votre père; et il y avait à cela quelque mérite, car jamais homme n'a

(1) Le comte de Mérode au roi des Belges, 19 juillet 1857.

moins travaillé à se faire valoir, n'a moins agi en vue de sa propre renommée ou de la popularité même la plus légitime. Cette absence complète de charlatanisme ne réussirait point en France ou ailleurs. Ici, elle a certainement contribué à répandre sur l'existence de M. de Mérode ce prestige de vertu désintéressée et de dévouement modeste que tout le monde a reconnu et signalé avec une unanimité si touchante. La Belgique s'est honorée en honorant ainsi un homme qui était chrétien avant tout et qui a offert un type accompli de ce que peut et doit être, au XIX^e^ siècle, un chrétien dans la vie publique. (1) »

IV

Dans la succession du comte Félix de Mérode se trouvent la terre et le château de Maiche. Maiche est une bourgade de 1500 habitants, à huit lieues environ de Montbéliard. Une demoiselle de Grammont, devenue marquise de Maiche en 1801, a laissé ce domaine à ses nièces et il est entré avec elles dans la maison de Mérode. A la mort du comte Félix, le sort l'attribue à son fils, le comte Werner, qui le cède généreusement à sa sœur. Rien ne saurait être plus agréable à Montalembert, car Maiche est l'endroit qu'il aime le plus au monde. Le château, ou plutôt l'hôtel, bâti au XVI^e^ siècle par le cardinal Granvelle, regarde d'un côté le bourg, de l'autre un gracieux horizon de vergers et de bois. Que d'heures charmantes Montalembert a passées à l'ombre des tilleuls séculaires de la grande avenue avec ses enfants et ses amis. Mais, le plus souvent, il les entraîne sur les montagnes voisines, qui offrent des points de vue variés. Le Doubs coule à quelque distance de Maiche, et c'est un enchantement de suivre son cours jusqu'à Saint-Hippolyte :

« La Franche-Comté de Bourgogne est comme le Tyrol de la France, a écrit Montalembert : une nature grandiose et pittoresque y tient lieu de monuments, et le cœur de l'homme semble emprunter à cette nature quelque chose de sa force et de sa grandeur. Sur les flancs du Jura, de-

(1) Montalembert à M^gr^ de Mérode, 2 mars 1857.

frichés par les moines, au milieu des forêts de sapins et dans les gorges profondes que creusent le Doubs et ses affluents, il s'est formé une race austère, énergique, intelligente, jadis passionnée pour ses antiques franchises, de tout temps célèbre par son ardeur belliqueuse, son attachement enraciné à la foi catholique, son fier et opiniâtre dévouement à ses maîtres. « On ne les soumet qu'à coups d'épée, et il faut abattre jusqu'au dernier, » disait d'eux, il y a deux cents ans, un capitaine français qui avait éprouvé leur valeur, en essayant de les détacher de la monarchie espagnole, dont l'amour se confondait dans leur cœur avec celui de leurs vieilles et chères libertés. Au XVII^e siècle, les paysans comtois se faisaient enterrer la face contre terre pour témoigner de l'aversion que leur inspirait la conquête française et la domination de Louis XIV. Et toutefois, à la fin du dix-huitième, tous les cœurs y étaient tellement imprégnés du sentiment national, que nulle province n'a fourni à la patrie menacée des bataillons de volontaires plus nombreux, plus intrépides, plus prodigues de leur vie. Cette terre généreuse n'a cessé de produire des héros que lorsque la France eut cessé de combattre. Elle a montré la même fécondité dans le domaine de l'Église, des lettres et des sciences; et, jusqu'à nos jours, elle n'avait enfanté que des esprits dont la hardiesse, tempérée par l'étude et la foi, n'affligea jamais la conscience et la raison. (1) »

Voilà pourquoi Montalembert affectionne la Franche-Comté. Il l'aime encore parce qu'elle l'a recueilli au lendemain du naufrage de la pairie et de la royauté. Trois fois, les habitants du Doubs l'ont choisi pour représentant. En 1851, la population de Maiche l'a reçu en triomphe. « C'est vous, lui disait un paysan, que nous voudrions nommer président de la République. » Aussi, chaque année, revient-il avec joie au milieu de ses électeurs; il pénètre dans les chaumières et s'entretient avec les paysans; il aime à s'asseoir à la table des curés comtois et les invite fréquemment à Maiche. « Je sens, écrit-il, que je suis vraiment l'enfant adoptif de cette contrée dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. » Et il répète avec le vieux président Jean Boyvin : « *Toute mon ambition se termine à vouloir être tenu pour naïf et véritable Franc-Comtois.* »

Au mois de juillet 1856, pour créer un lien de plus entre sa famille et son pays d'adoption, il conduit M^me^ de Montalembert à Maiche. Elle y donne le jour à sa dernière fille. Comment la nommera-t-on? Généreuse : « C'est un nom très

(1) *Discours de réception à l'Académie française.*

répandu parmi les filles de ces montagnes, nous dit Montalembert, et outre l'avantage qu'il a d'indiquer un sentiment fort original par le temps qui court, il rappellera toujours à ma fille son origine comtoise et *maichoise*. » Mais, qu'est-ce que sainte Généreuse? Vainement il interroge Godescard et autres livres du presbytère, impossible d'en trouver trace. Il écrit enfin, à Besançon, au savant auteur des *Saints de Franche-Comté*, et ce qu'il apprend le comble de joie : non seulement sainte Généreuse est reconnue par l'Église, mais elle a été martyrisée à Catane, en l'an 202, *pour n'avoir pas voulu jurer par le génie de l'Empereur*. C'est donc, à n'en pouvoir douter, une sainte d'opposition. Les anciens de Maiche gardent encore le souvenir des fêtes de ce baptême, qui furent célébrées par la population avec une joie et un entrain extraordinaires.

Pendant les mois d'août et de septembre 1856, Montalembert fait dans son arrondissement une tournée électorale. Il chemine dans une affreuse voiture appelée *filette*, « voiture faite pour les veaux, dit-il, plutôt que pour les hommes ». Son journal nous le montre s'arrêtant pour admirer les gorges du Doubs et les bords du Dessoubre. « Je me sens tout triste à la pensée que, l'an prochain, tout lien officiel cessera entre moi, ce beau pays et ces excellentes gens. » Le lendemain, nous le voyons gravir une côte escarpée, par un soleil tropical, tout en lisant, pour adoucir ses maux, le récit des supplices et des tortures endurés pendant la Révolution par les prêtres et religieux comtois. Après quoi, il lui faut assister à des banquets interminables, répondre aux toasts, haranguer les curés qui l'accueillent cordialement, mais ne lui pardonnent pas son opposition à l'Empire.

L'un d'eux lui propose de visiter Alaise. C'est un village situé entre Salins et Besançon, sur des plateaux inaccessibles. Un architecte bisontin, M. Delacroix, soutient que ce n'est pas à Alaise-Sainte-Reine (Côte-d'Or,) comme le veut la tradition, mais à Alaise (Doubs), que s'est livré le fameux combat entre César et Vercingétorix. Montalembert et son compagnon partent donc pour Alaise, sous la conduite d'un guide aussi infatigable que compétent. On gravit des collines, on s'avance à travers champs, on franchit des plateaux arides. Montalem-

bert est exténué. A chaque instant, le guide l'arrête. — « Prenez garde, dit-il, vous venez de passer le Todeure. — Le Todeure? — Mais oui, c'est un des deux fleuves dont parle César : *duo flumina !* — Comment donc? Mais je ne l'ai pas vu ! — Ni moi non plus. N'empêche qu'il coulait là du temps de César... Voyez-vous maintenant ces murailles élevées? — Vous voulez dire des rochers. — Des murailles, Monsieur le comte : *munimenta*. C'est encore dans César, et le nom s'est conservé dans notre langue. C'est aujourd'hui des *mouniots*. »

Ces savantes démonstrations continuent toute la journée. Là où le guide ne voit que *tumulus*, fossés, retranchements, Montalembert écarquille les yeux, met et ôte son binocle sans rien apercevoir. Un orage éclate et n'arrête pas l'intrépide Alésien. Mais Montalembert saisit l'occasion, s'enfuit jusqu'au village le plus proche, s'enferme dans la première auberge qu'il rencontre et crie par la fenêtre à ses compagnons qu'il n'en peut plus et qu'il va dormir.

Le lendemain, grand dîner d'archéologues, de curés et de notables au presbytère d'Amancey. Le député du Doubs espérait pouvoir enfin parler de sa candidature ; on ne l'écouta point. Le siège d'Alaise fut encore fait, refait, disputé avec autant d'ardeur qu'il y a deux mille ans. Montalembert en prit bravement son parti et feignant presque d'être devenu Alésien : « Eh bien ! s'écria-t-il, puisque c'est ici que Vercingétorix a livré contre César le dernier combat de la liberté gauloise, buvons à Vercingétorix, l'ennemi de César ! » Un convive releva le dernier mot : « *A l'ennemi de César !* » et chacun but, sans trop y prendre garde, à l'ennemi de César.

A quelques jours de là, le préfet du Doubs rencontrant l'abbé Besson : « Je sais tout, lui dit-il, je vous ai suivi dans vos courses électorales ; on m'a raconté ce que M. de Montalembert a dit; mais je suis fort content de lui; il ne s'est occupé que d'Alaise et n'a parlé que de César et de Vercingétorix. »

V

Le préfet du Doubs pouvait se rassurer. Ce stérile voyage fut l'unique effort de Montalembert en vue des élections.

Depuis longtemps, le gouvernement songeait à se débarrasser du seul adversaire qu'il eût rencontré au Corps législatif. Déjà, en 1854, le maire de Besançon, M. Convers, ancien républicain rallié à l'Empire (*Cæsari conversus*, disait Montalembert), avait eu une entrevue avec M. de Persigny. Il sollicitait je ne sais quelle faveur relative au chemin de fer de Besançon : « Vous n'obtiendrez rien, absolument rien, déclara le ministre, tant que M. de Montalembert restera votre député. Il faut que cet homme soit *brisé,* expulsé de la Chambre et plongé dans une obscurité profonde. » Aussitôt, suivant ce mot d'ordre, l'administration se met en campagne. On colporte chez les paysans les bruits les plus absurdes : M. de Montalembert est l'ennemi de l'Empereur. Pendant la dernière guerre, il a trahi la France, fourni des renseignements aux Russes et envoyé à nos soldats des cartouches de son!

M. Billault, qui remplace Persigny, se montre plus acharné encore. Par ses ordres, un chambellan de l'Empereur, M. de Conegliano, est opposé à Montalembert et la candidature officielle fleurit dans tout son éclat. Les élections sont fixées au 21 juin 1857. Le préfet réunit les maires, les instituteurs, les principaux fonctionnaires, excite leur zèle, multiplie les promesses et les menaces. Que va faire le clergé? Que va faire *l'Univers,* son organe? De tous côtés, on le presse de prendre parti. Le 17 juin, il s'exécute de mauvaise grâce par cette phrase dédaigneuse de Louis Veuillot « ... A Besançon, par exemple, qui pourrait blâmer un électeur catholique de préférer M. de Montalembert, malgré ses torts, au concurrent sans doute très honorable, mais très nouveau, qui lui est opposé? » Les prêtres ont compris et désertent la lutte; les uns voteront pour Montalembert, les autres contre, et, le jour de l'élection, on refusera aux séminaristes l'autorisation d'aller voter en sa faveur.

Cependant, à Besançon, *l'Union Franc-Comtoise*, dirigée par M. Michel, soutient ardemment Montalembert; un comité des principaux citoyens s'est organisé dans le même but. Lui, ne conserve aucune illusion et la lettre pleine de fierté qu'il adresse aux électeurs du Doubs semble moins un appel qu'un adieu suprême.

« En me présentant de nouveau à votre choix, je ne crois pas avoir besoin de vous adresser une profession de foi détaillée. Vingt-cinq années de service public à la Chambre des pairs et dans les assemblées électives disent assez ce que j'ai été. Je n'ai point changé. Je suis resté en tout l'homme que vos libres suffrages ont choisi en 1848 pour l'associer à ceux qui, alors et depuis, ont tenu tête aux dangers dont la France était menacée. Je veux encore tout ce que je voulais alors, ce que j'ai voulu pendant toute ma carrière, ce que je voudrai jusqu'à mon dernier jour : le triomphe de la justice et de la vérité par la liberté et la probité.

« Si toutes vos opinions d'autrefois vous sont devenues indifférentes, ne pensez plus à moi; mon nom ne saurait vous convenir.

« Mais si vous croyez qu'il y a encore des vérités à dire, des garanties à réclamer, des droits à préserver, des progrès à obtenir, des idées généreuses à servir, des abus à corriger, des impôts à réduire, une fortune publique à surveiller;

« Si vous ne voulez pas que toutes les forces vitales de la France soient concentrées à Paris;

« Si vous tenez encore à ce que votre député conserve l'indépendance et la dignité qui conviennent à un homme public;

« Si enfin l'honneur et le devoir ont conservé leur ancien prix à vos yeux;

« Alors je suis prêt à recevoir de nouveau le mandat que vous m'avez déjà trois fois confié.

« Quel que soit d'ailleurs le résultat du vote qui aura lieu le 21 de ce mois, je n'en conserverai pas moins une profonde et sincère reconnaissance pour les suffrages si désintéressés dont vous m'avez honoré jusqu'ici et dont j'ai la conscience de ne m'être jamais rendu indigne. »

La catastrophe fut plus complète qu'il ne pouvait le prévoir. Il n'obtint que 4.378 voix sur 29.000 votants. « Je demande à me taire sur cet échec qui fut la honte du pays, a écrit Mgr Besson, alors supérieur du collège Saint-François-Xavier à Besançon. Il étonna l'Europe entière; il affligea les partisans les plus dévoués et les meilleurs amis du second Empire; la justice, la liberté, l'honnêteté publique, l'éloquence, la religion, toutes ces grandes choses qui sont les maîtresses de la vie humaine, se sentirent frappées par ce coup fatal, dont le contre-coup a porté plus loin qu'on ne le croit. On ne s'est jamais demandé ce qu'aurait pu arrêter ou prévenir de mal cette fière parole, si elle eût été conservée à nos Assemblées. Il eût fallu compter avec elle pendant la guerre d'Italie, si désastreuse pour l'Église, et dont le souvenir pèsera comme un remords, malgré nos victoires,

à la conscience catholique de la France. Ne nous rassurons pas trop en nous disant que l'orateur n'eût pas été écouté. Serait-il donc rentré au Corps législatif sous des auspices plus défavorables qu'à la Constituante? Un tel homme, dès qu'il a sa place dans les Assemblées, y trouve toujours son heure. En lui fermant la porte du Corps législatif, nous avons méconnu un grand devoir, et cependant nous étions sûrs que notre représentant ne faillirait pas à son mandat. (1) »

Montalembert, quand lui parvint cette nouvelle, se trouvait à Enghien, seul et malade. Le jour des élections, il s'en était allé, à travers la forêt de Montmorency, prier sur les tombes du cimetière polonais. Parmi toutes les réflexions que lui inspirèrent cette défaite qui mettait fin à sa vie publique, je veux relever cette seule prière : « Mon Dieu, donnez-moi la résignation et faites-moi accepter toutes les épreuves que vous m'enverrez comme le juste châtiment de mes fautes. »

Il lisait à ce moment, avec le plus vif intérêt, la *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon ; et les sublimes paroles que le baron de Chantal, blessé à mort, adresse à sa femme, lui servirent de consolation : « Madame, les ordres de Dieu sont justes. Il faut les respecter, les aimer et MOURIR ! »

(1) Mgr Besson, *Montalembert en Franche-Comté*, p. 131.

CHAPITRE IX

UN PROCÈS DE PRESSE SOUS LE SECOND EMPIRE. 1858

I.

Une âme sainte avait dit de Montalembert : « Avant de mourir, il lui faudra passer par toutes les épreuves. » Cette prophétie se réalise. En 1852, il a perdu la confiance des catholiques; en 1857, à 46 ans, il est rejeté de la vie publique. Ce ne sont là pourtant que les premières étapes du calvaire. Déjà la maladie, la cruelle maladie de reins qui doit le dévorer tout vivant, commence ses ravages. Au mois d'août 1857, une crise plus aiguë l'oblige à partir pour Évian : il y apprend la mort de M^me^ Swetchine. « Quelle perte pour moi, écrit-il, pour Anna, pour nos enfants, pour nous tous qu'elle a tant aimés! Depuis trente ans, elle n'a cessé de veiller sur moi... ; elle m'a toujours traité comme *un fils de prédilection,* toujours écouté, consolé, adouci, éclairé... Sa maison était la seule où je fusse sûr d'être bien accueilli. Ah! qui me rendra cette porte et ce cœur, toujours ouverts à mes douleurs comme à mes joies! (1) »

Quelques mois se passent, nous trouvons Montalembert, rue de Sèvres, près du P. de Ravignan qui vient de mourir. Il perd en lui un ami fidèle et plein de tendresse. Rien dans leur correspondance, qui s'est continuée jusqu'à la fin, n'in-

(1) *Journal,* 12 septembre 1857.

dique un désaccord sérieux dans les idées. « Mon âme, dans sa mesure, écrivait le saint religieux, vous a voué les plus tendres et les plus profonds sentiments. Veuillez le croire : c'est trop peu de chose en soi, mais je tiens cependant à vous le dire et à vous répéter que tout ce qui vous touche me touche, tout ce qui vous blesse me blesse, tout ce qui vous honore me réjouit. (1) »

Pour comble, à ce moment même, la lutte avec *l'Univers* redouble d'âpreté. Une lettre de Montalembert, adressée à M. Galvagno, paraît, à l'insu de son auteur, dans *l'Independante* de Turin. Dans cette lettre, Montalembert se plaint que les différents partis se laissent *mener par leur queue*, que les hommes les plus violents prennent le pas sur les chefs naturels des diverses opinions. Sur quoi, M. Veuillot jette les hauts cris, se dit provoqué (2) et répond par quinze colonnes d'invectives à la phrase de Montalembert. Il parle avec pitié de ce « sergent d'un petit peloton de relégués », le compare à don Quichotte soupirant aux pieds de sa Dulcinée parlementaire, l'accuse d'avoir abandonné la voie droite, d'être préoccupé avant tout de sa très maigre popularité, de biaiser comme Falloux et de faire affront à sa parole, etc... Montalembert dédaigne de répondre ; M. Cochin le fait, dans *le Correspondant*, en termes spirituels et vigoureux. D'autres s'attarderont, s'ils le veulent, sur ces tristes querelles : elles nous semblent indignes de l'histoire.

(1) Citons encore cette lettre que le P. de Ravignan adressait à son ami au lendemain de l'élection du P. Beck au généralat : « Mon bien cher comte, je devais et je voulais vous écrire hier, fête de saint Ignace : c'était bien le jour de nous rappeler à votre souvenir. Le P. Général m'avait chargé lui-même de vous exprimer en son nom et de sa part tout ce que mon cœur me dicterait de meilleur. Il sent profondément (le P. général) et tous nous sentons avec lui ce que le plus généreux dévouement vous inspira avec une si grande abnégation de vous-même pour notre petite Compagnie. Elle demande à son bienheureux Père, qui fut si reconnaissant toujours envers les bienfaiteurs de ses enfants, d'acquitter la dette contractée envers vous. Je suis heureux de remplir cette mission, au nom de notre nouveau chef et de toute la congrégation générale... » (1er août 1853.)

(2) « Il est clair comme le jour, écrivait le sage Foisset, que c'est *l'Univers* qui nous a provoqués, non pas seulement le premier, mais *au centuple*. Il retourne chaque jour le fer dans la plaie, et, s'il nous échappe un cri, après six mois de torture morale, il crie à l'assassin... »

Tant de défaites, d'épreuves et de souffrances ne découragent pas Montalembert. Chassé d'une position, il s'attache avec ardeur à celles qui lui restent et continue la lutte. Pour protester contre son échec électoral, l'Académie française l'a nommé son directeur. A ce titre, il doit assister, le 15 août 1857, à la réception impériale. Il ne tarit pas dans son *Journal* contre le luxe insolent des courtisans, leurs équipages pompeux, leurs « cochers en maillot rose comme des danseuses et tenant des rênes d'or. C'est bien le type de la France, dit-il, réduite à l'état animal, mais avec une bride dorée. » Deux jours plus tard, il préside la séance publique annuelle des cinq Académies. Le discours qu'il prononce alors est une protestation énergique contre le matérialisme qui, de plus en plus, envahit les âmes. Il supplie la jeunesse de sortir de son indolence et de se préparer aux nobles combats de la justice et de la liberté :

«... Il est au sein de cette chère jeunesse une portion trop nombreuse, plus nombreuse qu'autrefois, qui semble déjà languir indifférente et énervée, les yeux détournés de tout but élevé, de toute responsabilité personnelle, tiède et défiante à l'endroit de tout ce qui s'élève au-dessus du niveau commun, idolâtre de la force et de la multitude qui en est le symbole. On la dirait fatiguée avant d'avoir combattu, découragée par des périls qu'elle n'a pas courus, affamée d'un repos qu'elle n'a pas mérité et résignée aux fausses joies d'une sécurité éphémère. Souhaitons-lui les délicates fiertés et les nobles ambitions qui sont la marque assurée des âmes bien nées; souhaitons-lui ces poésies de l'adolescence et ces enthousiasmes de la jeunesse qui enfantent les sacrifices et transforment les mondes.

« Souhaitons-lui jusqu'à des passions, s'il le faut; oui, des passions à dompter, à discipliner, à féconder, parce que tout vaut mieux pour elle que la décrépitude précoce et le scepticisme corrupteur.

« Jeunes et vieux, sortons tous de cette basse et servile condition des âmes. Ne soyons à aucun degré complices de l'engourdissement moral et intellectuel de notre temps. Ne laissons pas éteindre en nous le feu intérieur, la lumière et la chaleur, la volonté et la vie. Portons au delà de l'horizon des intérêts grossiers et frivoles un regard intrépide; et, en rendant justice et hommage à toutes les gloires du passé, tâchons de respirer le souffle d'un meilleur avenir. (1) »

(1) *Discours aux cinq Académies*, 17 août 1857. L'auditoire semblait gla-

Mais *le Correspondant* surtout est son champ de bataille et remplace pour lui la tribune. De ce côté du moins, ses efforts ne restent point stériles. La revue d'abord mensuelle paraît maintenant deux fois par mois, et les abonnements se multiplient. MM. Buffet, de Meaux et H. Moreau sont venus rajeunir et fortifier le conseil primitif. Pendant cette période et en dépit de la maladie, Montalembert donne trois articles au *Correspondant*. Le premier est une vive attaque contre les Articles organiques (1), à propos du décret impérial rendu en Conseil d'État et qualifiant d'abus certains actes administratifs de Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins. Il vaut à la revue un avertissement du Ministre de l'Intérieur. Quelques mois plus tard, paraissent un travail sur l'*Histoire de la Monarchie de Juillet* par M. de Nouvion, et un autre plus important encore sur *le nouveau Ministère et la dissolution de la Chambre en Belgique* (2).

Le ministère catholique, dirigé par le comte Vilain XIV et M. de Decker, avait présenté un projet sur la liberté de la charité, autorisant des fondations faites en dehors des bureaux officiels de bienfaisance. Vivement attaqué par les libéraux, il fut renversé à la suite d'une émeute. « Vous avez bien fait, dit Montalembert aux catholiques belges, de vouloir étendre la liberté du bien, de vouloir réprimer l'intolérance et la confiscation en matière de charité. » Et il les engageait à demeurer fiers et forts après leur défaite, comme après la plus

cial. Villemain ne parvenait pas à faire éclater les applaudissements. De guerre lasse, il improvisa les vers suivants :

Ce public est bien mort, et ta voix éloquente
Ne pouvait ranimer sa langueur indolente;
Il aurait peur de vivre et se croirait suspect
Si, voulant t'applaudir, il manquait de respect
A quelque agent zélé du pouvoir arbitraire,
Qui, s'il ne fait parler, force au moins à se taire.

En revanche, le discours de Montalembert eut au dehors un « retentissement considérable et imprévu ». Pendant que *le Siècle* accusait l'orateur de pessimisme et le représentait comme un ennemi de la jeunesse, la plupart des journaux le soutenaient avec énergie.

(1) *De l'appel comme d'abus et des articles organiques du Concordat*, 25 avril 1857.

(2) 25 novembre 1857.

brillante victoire, à s'appuyer sur les libertés que la constitution leur accorde pour défendre leurs droits.

« Avec la liberté de la presse, de la tribune, de l'enseignement et de l'association, avec le droit électoral dans toutes les sphères de la vie publique, avec une magistrature qui elle-même se recrute à moitié par l'élection, avec une Université catholique, source intarissable de jeunes talents et de jeunes dévouements, vous n'avez à craindre que vos propres défaillances, et vous seriez inexcusables d'y céder. Certes, il vous faudra lutter, résister, souffrir pour le bien, lui rendre témoignage par votre patience et votre courage. Mais est-ce là une calamité irrémédiable? Non, c'est un sort digne d'envie pour tout chrétien et pour tout homme de cœur... Aucune peine supportée pour la justice, pour la vérité, pour l'honneur, n'est sans profit ni sans gloire. »

Il nous reste à parler d'un troisième article qui déchaîna sur *le Correspondant* et sur Montalembert lui-même un dangereux orage.

II

Le 3 mai 1858, Montalembert arrive à Londres; il y séjourne jusqu'aux 23; journées vivantes et remplies d'émotions diverses. Ses relations sont les mêmes qu'en 1855. Nous nommerons seulement les Norfolk, les Granville, les Campden, Gladstone, Manning, Macaulay, Robert Peel, lord Aberdeen et lord Palmerston lui-même qui lui paraît « infiniment agréable, intelligent et d'une jeunesse incompréhensible... »

La société des princes d'Orléans attire beaucoup notre voyageur; presque chaque jour il visite les exilés qui le reçoivent « avec la plus affectueuse effusion ». A Claremont, la reine Marie-Amélie présente son hôte à la reine de Portugal et à la reine Victoria. La duchesse d'Orléans n'habitait point l'Angleterre lors du dernier voyage de Montalembert, et depuis longtemps elle désire le connaître. « J'espère que vous l'avez *convaincu,* écrivait-elle à la comtesse de Laigle, du plaisir que me ferait sa visite et de l'intérêt extrême que mon fils attacherait à faire sa connaissance. Cette intelligence si féconde et si élevée rejaillit dans toutes ses paroles et rend un entretien avec lui aussi attrayant que fertile en aperçus

nouveaux. Pour un jeune esprit comme celui de mon fils, *rien* ne me semble plus désirable et plus utile que le frottement avec des hommes de cette trempe. (1) »

Dès le 6 mai, le duc d'Aumale conduit Montalembert à Cranbourne-House. C'est une villa d'aspect sévère, entourée de grands arbres et située sur les coteaux de la Tamise. La duchesse reçoit « très cordialement » le visiteur et lui présente son fils, le comte de Paris, âgé de dix-neuf ans, « la taille élancée, l'air ouvert et de façons amicales ». Deux jours après, Montalembert revient dîner dans l'intimité et l'on aborde le sujet brûlant, la fusion des deux branches de la famille royale. Montalembert en avait vivement désiré le succès; il ne cache pas à la princesse ses regrets qu'elle ait contribué à faire échouer cette combinaison si désirable pour la France. Mais elle défend avec chaleur, avec passion, sa conduite et ses idées. Elle souffre, dit-elle, de penser autrement que ses amis, mais elle se croit d'accord avec la France qui, en 1830, a confié à la famille d'Orléans la défense de ses libertés. Son devoir de mère ne lui prescrit-il pas aussi de maintenir à ses enfants le seul bien qui leur reste, l'avenir? « Si mon fils n'a pas de droits, s'écrie-t-elle, il a des titres et des chances! » — « Ce fils intervient très activement dans la conversation, raconte Montalembert. Il partage les idées de sa mère, mais il les exprime avec plus de mesure. Il est vraiment intéressant et agréable. (2) »

Les jours suivants, Montalembert revoit plusieurs fois le comte de Paris dont il gagne la confiance. Ensemble ils assistent aux débats du Parlement; le jour de l'Ascension, ils entendent la messe dans la petite chapelle catholique de Richmond, dédiée à sainte Élisabeth : « Je prie de tout mon cœur avec lui et pour lui, raconte le *Journal*, pour que Dieu lui ouvre le cœur et l'esprit et en fasse son instrument pour le triomphe de la justice et pour le règne de la paix entre les hommes de bonne volonté! »

Mais il ne revit jamais la duchesse d'Orléans : elle tomba

(1) La duchesse d'Orléans à la comtesse de Laigle, 6 juillet 1856.
(2) *Journal*, 8 mai 1858.

malade le lendemain de leur entretien et mourut quelques jours après, le 19 mai. Montalembert, bouleversé par cette mort inopinée, mêla ses larmes à celles des jeunes princes et suivit « l'ardente exilée » jusqu'à la chapelle de Weybridge où elle fut inhumée.

A ce moment, la question de l'Inde préoccupait tous les esprits. La révolte des cipayes touchait à sa fin; les Anglais venaient de reprendre Lucknow, centre de l'insurrection. Pour assurer sa victoire, lord Canning, gouverneur de l'Inde, prononça la confiscation des territoires de l'Aoude. Cet acte arbitraire souleva en Angleterre une réprobation générale, et le ministre pour l'Inde, lord Ellenborough, signifia à lord Canning le blâme solennel du gouvernement métropolitain. Mais on le blâma sévèrement à son tour d'avoir rendu publique cette censure, avant que le gouverneur eût pu justifier sa conduite. Vainement essaya-t-il de dégager ses collègues du ministère Derby en envoyant sa démission à la reine; lord Palmerston et ses collègues de l'opposition proposèrent un vote de blâme contre le cabinet. Les débats s'ouvrirent le 14 mai, d'abord à la chambre des Lords, puis aux Communes. Montalembert les suivit avec un intérêt passionné. Cinq jours durant, les principaux orateurs des deux partis se livrèrent une lutte acharnée et sans résultat.

Le 19 mai, trêve générale. Les Chambres et la ville se précipitent aux courses d'Epsom. Ce sont les jeux Olympiques de l'Angleterre. Il ne s'agit plus de savoir si lord Derby gardera le pouvoir, mais si *Toxophylite,* le cheval de lord Derby, gagnera le prix qui porte son nom. Montalembert aussi se laisse entraîner, et, par un beau soleil de printemps, se mêle à l'immense foule réunie sur les coteaux d'Epsom :

«... Après quelques intermèdes insignifiants, raconte-t-il, la course décisive s'engage : vingt-quatre chevaux partent à la fois. Comment peindre l'anxiété dévorante, les flots tumultueux, les soubresauts, les bruissements divers de ces cent mille individus dont les yeux et le cœur se concentrent sur un seul objet? L'étranger désintéressé se rappelle involontairement son Virgile et les vers immortels du cinquième chant de *l'Énéide,* qui ont familiarisé tous les gens bien élevés et tous les esprits cultivés avec tant de détails insignifiants, à jamais ennoblis par la muse épique. La course, qui dévore un espace de trois quarts de lieue, dure

moins de trois minutes. Il y a un moment où, grâce à un pli de terrain, tous les chevaux disparaissent aux yeux des spectateurs : quand ils reparaissent, les chances diverses des concurrents commencent à se prononcer. Encore un instant d'anxiété dévorante : cent mille têtes se tournent vers le poteau qui indique le but. Le sort a prononcé. Ce n'est pas lord Derby qui a vaincu. Son fameux cheval n'est arrivé que le second. Le *Cordon bleu* lui échappe. Le prix échoit au cheval d'un baronnet inconnu, qui réalise de ce seul coup quelque chose comme un million de bénéfice. »

Le lendemain, l'autre lutte reprend avec ardeur aux Communes et se prolonge pendant deux jours. MM. Roebuck et Bright, lord John Russell et Gladstone décident la victoire du ministère et contraignent l'opposition à retirer son projet de blâme. Mais il y avait là autre chose qu'un conflit pour le pouvoir. Le débat offrait le beau spectacle d'une nation debout, délibérant sur ses propres affaires. Quel système de gouvernement l'Angleterre allait-elle suivre dans l'Inde? Les mesures violentes annoncées par lord Canning seraient-elles maintenues? Allait-on au contraire reconnaître et proclamer les véritables maximes du droit éternel, les lois de la morale et de l'humanité? Or, et c'est là ce qui enthousiasmait Montalembert, « la force morale avait été ouvertement et noblement préférée à la force matérielle, par les organes d'une grande nation, qui peut et qui veut faire elle-même ses affaires,... sans avoir besoin de se mettre en tutelle et de chercher le salut en dehors de sa virile et intelligente énergie ».

Il revenait en France, ému et satisfait de ce qu'il venait de voir, lorsque les derniers numéros de *l'Univers* lui tombèrent sous les yeux. Il y trouva une série d'invectives violentes contre l'Angleterre et cette déclaration de Louis Veuillot au sujet des récents débats : « Le Parlement anglais vient de jouer à grand appareil une de ces farces, comme on en trouve beaucoup dans l'histoire des assemblées délibérantes. » Ces paroles injustes l'indignèrent : de là son fameux article : *Un débat sur l'Inde au Parlement anglais.*

Montalembert y raconte en des pages pleines de vie, de couleur et d'éloquence l'importante discussion résumée plus haut. Çà et là, quelques traits visent la situation politique de la France. On peut trouver qu'il voit cette situation trop

en noir et que son amour du parlementarisme anglais déborde parfois jusqu'au panégyrique. Mais le lecteur, entraîné par le récit, remarque à peines ces légères exagérations. Elles paraîtraient aujourd'hui d'une modération exemplaire. On en jugera par le début, dans lequel la censure impériale découvrit toute sorte de délits :

« Il est des esprits mal faits pour qui le repos et le silence ne sont pas le bien suprême. Il y a des gens qui éprouvent de temps à autre le besoin de sortir de la tranquille uniformité de leur vie habituelle. Il y a des soldats qui vaincus, blessés, enchaînés, condamnés à une mortelle inaction, se consolent et se raniment à la vue des luttes et des périls d'autrui. ... Je confesse ingénument que je suis de ces gens-là : et j'ajoute que, à ce mal, dont il est si peu reçu aujourd'hui de souffrir, j'ai trouvé un remède. Quand je sens que le marasme me gagne, quand les oreilles me tintent, tantôt du bourdonnement des chroniqueurs d'antichambre, tantôt du fracas des fanatiques qui se croient nos maîtres et des hypocrites qui nous croient leurs dupes; quand j'étouffe sous le poids d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, je cours respirer un air plus pur et prendre un bain de vie dans la libre Angleterre. »

Les principaux rédacteurs du *Correspondant*, auxquels Montalembert communique son travail, n'aperçoivent pas le danger. A vrai dire, MM. Foisset et Moreau jugent l'article imprudent, en raison de l'impopularité de l'Angleterre ; mais MM. de Falloux, de Broglie, Cochin, de Meaux, Buffet et l'abbé Meignan se déclarent pour l'insertion immédiate. Mieux vaudrait, remarquent pourtant ces deux derniers, supprimer la première page. L'avis de Lacordaire dissipe tous les doutes :

« Ce travail, dit-il, en laissant de côté le style qui est vif, spirituel, éloquent, me paraît sainement pensé. Tes réserves sur les cruautés anglaises dans la guerre de l'Inde sont énergiques; elles le sont aussi à l'endroit de lord Palmerston; et enfin, tu ne caches nullement les défauts du caractère anglais, qui le rendent peu aimable aux peuples de l'Orient et de l'Occident... Quant à l'estime que tu fais des coutumes, des institutions, de l'esprit public, des libertés et des tendances progressives de l'Angleterre, je n'ai rien à y contredire; ce sont aussi mes sentiments. Rendre justice à un peuple protestant, ce n'est point attaquer l'Église; nous rendons bien justice à la Grèce et à Rome; combien plus à un peuple qui fut catholique, dont les lois et les traditions se sont formées sous l'influence de l'Église et qui, malgré sa défection schismatique, a

conservé plus qu'aucune autre nation séparée des restes de son ancienne foi... L'attaquer, comme on le fait, au lieu de l'encourager dans le bien, c'est une inhabileté politique comme une injustice morale... Le clergé doit être servi et non pas flatté dans ses fausses tendances... Nous n'avons pas de popularité à atteindre ou à conserver; nous ne cherchons que l'honneur de nous tenir en tout sur le terrrain de l'équité, de l'humanité, de la prévoyance et du bon goût chrétien... L'heure est venue de dire ce que l'on estime la vérité, quoi qu'il puisse en advenir, et, du reste, cette heure-là est toujours sur l'horizon pour les hommes d'un grand cœur. » (1)

L'article parut dans *le Correspondant* du 25 octobre 1858.

III

Anxieux et pessimiste comme toujours, Montalembert attendait à la Roche en Breny le résultat de son travail.

L'attente ne fut pas de longue durée. Les ministres réunis à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur, et furieux d'être comparés à des laquais d'antichambre, décidèrent de poursuivre Montalembert et *le Correspondant*. L'occasion leur paraissait excellente. Personne en France ne s'intéresserait au panégyriste de l'Angleterre. Le clergé et les catholiques eux-mêmes l'abandonneraient. Bien que l'idée ne vint pas de lui, l'Empereur s'y rallia. « Je regrette bien ce qui va se passer, dit-il au lieutenant-colonel de Montalembert, mais je n'ai pu l'empêcher. J'espère que cela servira d'avertissement pour l'avenir. » Il dit aussi à lord Clarendon, ambassadeur d'Angleterre : « Il y a dans notre pays une véritable conspiration des gens de lettres contre mon gouvernement. Se gardant des attaques directes et procédant de la façon la plus insidieuse, ils introduisent dans des sujets qui en apparence ne touchent ni à la politique ni à la France, les allusions les plus hostiles et les plus injurieuses pour moi. En frappant un homme aussi illustre que Montalembert, j'ai voulu faire un exemple qui jette dans ce parti une salutaire frayeur. (2) »

(1) Lacordaire à Montalembert, 14 octobre 1858.
(2) *The Greville Memoirs*, VIII, p. 219.

Rentré en toute hâte à Paris, Montalembert comparaît le 4 novembre, jour de sa fête, devant le juge d'instruction. Quatre chefs d'accusation pèsent sur lui : d'avoir 1° excité à la haine et au mépris du gouvernement; 2° violé le respect dû aux lois; 3° attaqué les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la constitution et du suffrage universel; 4° cherché à troubler la paix publique, en provoquant la haine des citoyens les uns contre les autres. On sourit de pitié en constatant sur quels fondements imaginaires reposent ces prétendus délits (1).

Comme toujours, en pareil cas, des bruits excessifs circulent : il est question d'appliquer à Montalembert la loi de sûreté générale, c'est-à-dire de le soumettre à l'internement ou à l'expulsion. Ces menaces ne le troublent pas un instant. D'ailleurs, Berryer et Dufaure qu'il a choisis pour avocats, l'encouragent, Berryer surtout, « ardent comme un lion », « heureux, dit-il, de défendre et de venger les principes que je me fais gloire de partager avec vous ». — « Il faut parler haut et du fond de nos cœurs, écrit-il, et de façon à faire rougir les juges de leur servilité, et à émouvoir tôt ou tard cette nation hébétée dans le mutisme et dans les lâches calculs de la cupidité. Votre cause est si grande, si belle, laissez-moi ajouter si opportune, que s'il y faut succomber, j'y veux succomber avec vous. (2) »

De toutes parts parviennent à l'accusé des témoignages de respectueuse sympathie. Lacordaire regrette de ne pouvoir, comme au temps de *l'Avenir*, partager le sort de son ami :

« Quoi qu'il arrive, je ne regrette cette affaire ni pour toi, ni pour *le Correspondant*. Un procès, surtout quand il est immérité, est une chose utile aux idées que l'on défend. Cela laisse trace et atteste ce que l'on fut à une époque critique. Je crains seulement que ta santé ne souffre de cette affaire; voilà le côté qui m'attriste. Nous ne sommes plus, comme en 1830,

(1) Cette phrase par exemple : « Au Canada, une noble race, française par le cœur et par les mœurs, doit à l'Angleterre d'avoir conservé ou acquis, avec une entière liberté religieuse, toutes les libertés politiques et municipales que la France a répudiées »; cette simple phrase est taxée d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement!

(2) Berryer à Montalembert, 5 novembre 1858.

à ce beau procès de *l'Avenir* ; nous étions jeunes alors, et nous n'avions pas éprouvé les revers, les trahisons, les inconstances et les lâchetés qui ont assombri notre âge mûr. Que Dieu soit avec toi et avec nous!... Tout à toi, comme au temps de *l'Avenir* (1) »

La Reine Marie-Amélie, le duc d'Aumale, le prince de Joinville manifestent la plus affectueuse sollicitude. Dans l'ardeur de ses dix-neuf ans, le comte de Paris s'étonne que des jeunes gens ne se fassent pas arrêter en exprimant leur indignation. « L'exil seul, dit-il, m'empêche d'aller lui faire cortège à la barre du tribunal. (2) »

«... Je tenais à vous dire sans retard, lui écrit-il, avec quel intérêt je suis le procès qu'on fait en votre personne à toute la cause libérale que vous avez si courageusement défendue. Je ne veux pas croire que cette cause soit aussi oubliée en France qu'elle le paraît, et si ceux qui, attachés aux mêmes principes, se serrent certainement autour de vous, brillent plutôt par leurs talents que par leur nombre, je ne doute pas que bien des gens ne s'associent à eux en secret par leurs vœux et leurs sentiments. (3) »

Après avoir dans sa réponse remercié le prince de sa sympathie, Montalembert ajoute :

« Si les nombreuses espérances qui se rattachent à votre personne viennent à se réaliser un jour, s'il vous est donné de contribuer ou de présider à la renaissance de nos libertés, daignez, Monseigneur, vous rappeler alors ce qu'un vieux soldat de cette cause que vous aimez s'est déjà permis de vous dire : pénétrez-vous de la nécessité absolue d'élargir autant que possible la sphère des questions politiques et de tenir les rangs du parti libéral ouverts à tous les *honnêtes gens*, quelles que soient leurs origines, leurs opinions ou leurs préférences particulières. Il ne faut leur demander que deux choses : d'être gens d'honneur et de vouloir la liberté pour les autres comme pour eux-mêmes. Les circonstances que je viens de traverser m'ont de plus en plus convaincu, que la principale source de nos maux se trouve dans l'opiniâtre persévérance de nos anciennes divisions et dans cet esprit d'exclusion qui porte un très grand nombre de nos hommes politiques à priver de tout appui et de toute sympathie tous ceux qui ne sont pas identifiés avec leurs prétentions, leurs passions ou leurs rancunes surannées. (4) »

(1) Lacordaire à Montalembert, 30 octobre 1858.
(2) Le Comte de Paris à M. Paul de Ségur, 11 novembre 1858.
(3) Le Comte de Paris à Montalembert, 15 novembre 1858.
(4) Montalembert au Comte de Paris, 3 décembre 1858.

Le 24 novembre, Montalembert comparaît devant la sixième chambre du tribunal de la Seine. Jamais salle d'audience n'a réuni plus de célébrités : le duc de Broglie, Odilon Barrot, Villemain, etc. Le président Berthelin, petit-fils du régicide Merlin de Douai, interroge le prévenu et provoque l'hilarité en attribuant à Horace les vers si connus de Lucrèce : *Suave mari magno...* Après le réquisitoire du procureur Cordoen, Berryer prend la parole. En termes magnifiques, il retrace la carrière de son client, exaltant plutôt ses actes qu'il ne les excuse :

« Me Berryer, interrompt le Président, le tribunal a laissé passer des expressions bien chaudes, des allusions bien vives; mais il est forcé de vous arrêter dans la voie périlleuse où vous vous engagez; vous plaidez ce qu'a écrit M. de Montalembert, et vous renouvelez le délit, en cherchant à le justifier.

« Me Berryer. — Des allusions, monsieur le Président! ma parole m'a bien trahi, si elle a rien caché de ma pensée. (*Rires dans l'auditoire.*)

« Le Président. — Je ne puis pas vous laisser dire qu'il n'y a plus de liberté en France.

« Me Berryer. — Ah! monsieur le Président, s'il en est ainsi, s'il faut nier ce qui est plus éclatant que la lumière du jour, s'il faut mentir, mentir, mentir à mon intelligence, mentir à ma conscience, je n'ai plus qu'à me taire, je n'ai plus qu'à m'asseoir, je renonce à la défense.

« Le Président. — Me Berryer, vous ne mentirez pas. En 1811, lorsque vous vous êtes fait inscrire à ce barreau que vous avez illustré, vous avez prêté un serment que vous avez renouvelé depuis, celui de garder le respect dû aux lois. Vous avez toujours tenu ce serment et vous le tiendrez aujourd'hui encore.

« Me Berryer. — Je viole mon serment! mais vous me faites frémir, monsieur le Président; vous portez ma pensée vers des temps où l'éloge d'un homme de bien, l'éloge d'une vertu, d'un bon sentiment, d'une bonne loi, était considéré comme un crime. — Non, non, je ne veux pas rappeler ces temps, — *legimus capitale fuisse.* Non, je n'accepte pas que l'éloge d'un gouvernement libre soit une injure, par cela seul que ce gouvernement contraste avec les institutions actuelles de la France. Cet éloge, dans la bouche de M. de Montalembert, était patriotique. Ce n'était pas chez lui une idée passagère; car, en 1847, à une époque où on ne pouvait se méprendre sur sa pensée, il vantait déjà les libertés anglaises; mais en même temps il ajoutait : « J'aime mieux être Français qu'Anglais; il y a quelque chose de plus beau que de posséder la liberté, c'est de la conquérir. » Et c'est ce sentiment, cette vertu patriotique, que vous voulez lui dénier!

« Ah! messieurs, s'écriait-il en terminant, ne nous faites pas un crime de nos légitimes regrets. Nous vieillissons, nous n'avons plus qu'une cha-

leur qui s'éteint, laissez-nous mourir tranquilles et fidèles! Nous sommes assez malheureux de voir notre cause, notre sainte et glorieuse cause trahie, vaincue, reniée, insultée; laissez-nous croire que nous pouvons lui garder au fond de nos cœurs un inviolable attachement; laissez-nous le penser, laissez-nous le dire! Laissez-nous garder et rappeler le souvenir de ces grands combats de la parole qui nous ont fait connaître, qui nous ont fait aimer les généreuses institutions que nous avons défendues, que nous défendrons toujours et auxquelles nous serons fidèles jusqu'à notre dernière heure. »

Dufaure parle à son tour. « Il ne laisse pas debout le moindre débris de l'accusation, raconte Montalembert. Tout le monde croit, sinon à un acquittement, du moins à une peine insignifiante; mais, tout au contraire. Après une heure de délibération (animée pour l'assistance par la conversation facétieuse de Villemain), après des mesures brutales prises par le président contre la moindre démonstration du public, le tribunal prononce une sentence qui me condamne à *six mois de prison,* 3 000 francs d'amende, me soumet à la loi des suspects de 1848, qui me rend passible d'expulsion ou de déportation en Algérie, et enfin a l'impudence d'affirmer que j'écris « *comme des gens qui ne se respectent point* ». Il est 7 heures 1/2 du soir. L'assistance s'écoule assez étonnée. Je reviens à pied avec mon gendre et le bon Cochin, très fier d'avoir été ainsi purifié de mes anciens attouchements avec l'Empire. »

A cette nouvelle, le sentiment public semble se réveiller; on prodigue au condamné les marques de la plus vive sympathie. En Angleterre, l'émotion est générale et la police impériale doit faire saisir aux frontières onze journaux anglais. L'Académie française pense à lever sa séance en signe de protestation. Le vieux chancelier Pasquier, malgré ses 93 ans, se montre le plus ardent de tous : « Il n'y a plus de magistrats en France, s'écrie-t-il; il n'y a plus que des *jugeurs,* des paltoquets! (1) »

(1) *Journal.* — Il écrivait encore, le 25 novembre, à la comtesse de Boigne : « Je gémis profondément en pensant qu'il s'est trouvé en France des magistrats capables de rendre un tel arrêt. Un jour viendra où la victime du jugement rendu hier sera suffisamment et noblement vengée. Pour le moment, le coup porte sur un homme cruellement affaibli par la maladie. S'il succombait malheureusement, ceux qui le poursuivent en seraient sûrement peu affligés mais on leur demanderait compte, ils peuvent en être sûrs, de la vie

Que résoudre cependant? Faut-il en appeler? MM. Guizot, Villemain, de Vatimesnil, Beugnot, Berryer et Dufaure le conseillent énergiquement; d'autres supplient Montalembert de quitter la France, de ne pas s'exposer aux tortures d'un internement ou d'une détention. Tel est l'avis du chancelier Pasquier, du vieux duc de Broglie et surtout du P. Lacordaire :

« C'est sans doute un grand sacrifice, écrit-il, de quitter sa patrie; mais il est des occasions où c'est un honneur. Tu as consacré ta vie à l'établissement en France d'une liberté sérieuse et honnête; tu as obtenu pour elle une liberté qui n'y a pas péri jusqu'à présent, la liberté de l'enseignement et de l'éducation. Que te restait-il, sinon de souffrir pour cette cause qui te doit déjà tant et à qui tu dois aussi ton illustration civile et religieuse? Tu seras, parmi les hommes honorables de ce temps, du très petit nombre qui aura sacrifié quelque chose aux convictions de leur vie et à la cause du droit. Dieu seul sait si nous verrons des jours meilleurs et si la France est digne de ressaisir sous nos yeux les institutions qu'elle a perdues par sa faute. Mais, quoi qu'il arrive de notre temps, l'avenir se lèvera sur notre tombe. Il nous y trouvera purs de trahison, de défection, d'adulation du succès, et constants dans notre espérance d'un régime politique et religieux, digne du christianisme dont nous sommes les enfants. Nous avons méprisé pour notre foi l'appui du despotisme, quelque part qu'il règne; nous n'avons attendu son triomphe que des armes qu'employaient les apôtres et les martyrs, et, s'il doit triompher en effet dans ce monde livré à tant de désordres de cœur et d'esprit, il ne le fera que par ces moyens qui lui donnèrent l'empire sur le paganisme, et qui l'ont sauvé jusqu'à présent des haines conjurées d'une fausse philosophie et d'une fausse politique. Voilà, mon cher ami, notre consolation, la tienne en particulier. Rien de grand jamais ne fut exempt du signe sensible de la croix; la souffrance, qui a sauvé le monde, est le sacrement immortel de toute grandeur... (1) »

Montalembert ne se rendit pas aux conseils de son ami; il avait résolu d'affronter la lutte jusqu'au bout; mais le 2 décembre, en ouvrant le *Moniteur,* il y trouva ces lignes : « L'Empereur, à l'occasion du Deux Décembre, a fait grâce à M. de Montalembert de la peine prononcée contre lui. »

ainsi tranchée de l'un des plus beaux talents que la France ait possédé dans l'art oratoire, d'un homme qui a constamment fait servir ce talent à la défense des plus justes causes et quelquefois des plus saintes, d'un homme qui a surtout pris en main la cause de la religion, entendue dans ses plus respectables, ses plus divins principes... »

(1) Lacordaire à Montalembert, 26 novembre 1858.

IV

Quelle ne fut pas son indignation? Trois jours auparavant, il avait supplié le cardinal Morlot, archevêque de Paris, de ne faire aucune démarche en sa faveur. « Fier et honoré d'une condamnation qui constate ma fidélité aux principes politiques de ma vie entière, et qui vient si à propos pour justifier aux yeux de l'Europe ce que j'ai dit ou pensé sur la condition actuelle de la France, je n'ai en ce moment d'autre ambition que de laisser à mes juges la responsabilité de leurs actes; je ne pourrais donc regarder que comme une véritable injure la moindre faveur émanée du pouvoir impérial. (1) » Le choix du Deux Décembre lui parut une espièglerie blessante, indigne d'un souverain. Cette grâce était d'ailleurs illégale. L'appel à une juridiction supérieure suspendait à la fois la sentence des premiers juges et l'exercice du droit de grâce. Montalembert repoussa donc dédaigneusement l'injurieuse faveur qu'on lui offrait. Le jour même, il écrivit au *Moniteur :* « Condamné le 24 novembre, j'ai interjeté appel de la sentence prononcée contre moi. Aucun pouvoir en France n'a eu, jusqu'à présent, le droit de faire remise d'une peine qui n'est pas définitive. Je suis de ceux qui croient encore au droit et n'acceptent pas de grâce. »

Il fallut bien le juger encore une fois. Ce fut le mardi 21 décembre, au milieu d'une foule sympathique, dans laquelle on remarquait MM. Guizot, de Falloux, Vitet, Villemain, de Corcelles, Odilon-Barrot, etc. Le président de la cour, M. Perrot de Chezelles, ne fit subir à Montalembert aucun interrogatoire. Bien que l'accusé eût préparé sa défense, il s'abstint de la présenter et en laissa le soin à ses défenseurs. Dufaure parla le premier, non plus cette fois pour *le Correspondant* qui n'avait pas interjeté appel, mais pour Montalembert lui-même. Il saisit l'un après l'autre les chefs d'accusation, les prétendus délits reprochés à son client et les

(1) Montalembert au cardinal Morlot, 29 novembre 1858.

écrasa de sa vigoureuse logique. L'inanité des charges relevées contre Montalembert apparut avec une impérieuse évidence. La péroraison de ce plaidoyer restera, dit Montalembert, dans les annales de l'éloquence judiciaire :

« Eh quoi, dit-il, les hommes qui ont servi Napoléon Ier ou les autres souverains, pourront garder pour ces princes de respectueux et ineffaçables regrets, et il ne sera pas permis d'en conserver pour des idées dont notre intelligence s'est nourrie, pour des institutions dont nous espérions voir sortir la grandeur de notre patrie. Un homme est entré dans la vie publique à l'âge où, nous autres, nous cherchons laborieusement une profession. Il y est entré avec toutes les illusions et toutes les ardeurs de la jeunesse; il a eu le bonheur de prendre en main, dès les premiers jours, une sainte et grande cause, et il l'a prise en main avec une telle autorité que personne en France n'a pu lui contester le droit d'en porter le drapeau; il l'a défendue pendant vingt ans au milieu des luttes les plus vives; il a obtenu des succès personnels éclatants, et ce qui lui était bien plus précieux encore, des succès réels pour la cause qu'il défendait; et il a obtenu tout cela par la liberté de la discussion, de la tribune; je ne m'étonnerai vraiment pas, lorsque la tribune sera tombée, lorsque tout fera silence autour de lui, s'il va dans un pays voisin et s'il assiste à l'un de ces grands drames de la libre discussion, dans lesquels se succèdent les plus éminents orateurs d'un pays très éclairé, je ne m'étonnerai pas s'il s'anime avec eux, s'il se passionne avec eux. Il croira revoir ses rivaux, ses amis, ses combats d'autrefois; il éprouvera le besoin de dire, d'exprimer tout haut ses émotions. Son langage sera vif et coloré. Et si, au milieu de ses expressions, quelque terme de comparaison avec des pays qui s'accommodent d'une autre vie publique lui échappe, vous ne saisirez pas ce mot au passage; vous n'oublierez pas l'impression générale d'un écrit de 70 pages pour ne garder en mémoire qu'une page isolée, une expression trop vive, y voir un délit et le condamner! »

Le procureur général, M. Chaix d'Est-Ange, soutint l'accusation, tâche difficile et indigne de son réel talent. De l'avis de tous ceux qui l'entendirent, il s'en acquitta médiocrement et ne s'éleva guère au-dessus du magistrat de la correctionnelle. Il parla sans conviction, s'efforça d'être sarcastique et fournit à Berryer qui lui répliqua, l'occasion d'un nouveau triomphe. Jamais peut-être l'indignation et le dédain n'avaient paru à ce point dans le langage de Berryer; chacune de ses paroles, en justifiant Montalembert, cinglait ses accusateurs et flétrissait les transfuges de la liberté. L'auditoire tressaillit

lorsqu'au sujet de la note du *Moniteur*, il prononça ces audacieuses paroles :

« ... Nous n'avons point le décret qui promulgue officiellement cette grâce. Nous ne connaissons que ces deux lignes sans signature, que ces deux lignes anonymes de la partie non officielle du *Moniteur*. Si le rédacteur qui les a écrites avait eu quelque dignité morale, s'il avait eu quelque délicatesse et quelque élévation dans l'âme, il aurait compris qu'il était indigne de venir mêler le sarcasme et le bel esprit à l'exercice de la plus noble, de la plus touchante prérogative de la souveraineté. Ce rédacteur anonyme comprend bien mal la grandeur du pouvoir; il faut qu'il ait une triste âme!... »

M. Chaix d'Est-Ange reprochait à Montalembert d'avoir insulté la magistrature : « Les opinions de M. de Montalembert sur la magistrature sont connues, répliqua Berryer. Rendez-moi votre discours de 1849 ; voyons ce que vous disiez de cette magistrature qu'on prétend que vous insultez aujourd'hui... » Et prenant le livre que Montalembert lui tendait, il franchit les degrés du prétoire et lut aux juges le passage du discours de 1849, dans lequel la magistrature est comparée à un sacerdoce : « Voilà, Messieurs, ce qu'il pense de vous. La magistrature serait bien ingrate si elle l'avait oublié. »

Mais, plus que tout le reste, la façon dont Berryer justifia la conduite de Montalembert pendant et après le coup d'État, combla celui-ci de joie. « Cette seconde partie de la plaidoirie, écrivait-il, est l'un des plus grands honneurs et l'un des plus grands bonheurs de ma vie. Me voir ainsi non seulement défendu, mais encore vengé sur le point le plus sombre et le plus équivoque de ma carrière publique, par le plus grand orateur de France, et par celui-là même qui était alors mon adversaire, c'est une consolation et une satisfaction que je n'aurais jamais osé espérer, et qui m'est accordée avec une plénitude incomparable. Que le Dieu des miséricordes en soit à jamais béni et remercié! »

La Cour rendit son arrêt le soir même. Elle écarta le délit d'attaque aux droits que l'Empereur tenait du suffrage universel et de la Constitution, supprima le considérant inju-

rieux sur les écrivains qui ne se respectent pas, et réduisit l'emprisonnement de six mois à trois mois.

Montalembert considéra cet arrêt comme une victoire. « Tout, dans cette grosse affaire, disait-il, a tourné à mon profit et à la confusion de mon tout puissant adversaire. » Sans doute, cette confusion ne fut pas aussi profonde que l'espérait Montalembert. Rien ne transpira au dehors des éloquentes plaidoiries de Dufaure et de Berryer. En France, l'opinion bâillonnée ne pouvait s'exprimer librement. Mais la presse européenne ne craignit pas de blâmer ces poursuites étranges. L'Empereur sentit qu'il avait commis une maladresse et que l'exécution de l'arrêt serait une faute. Dès le 28 décembre, il imposa sa grâce à Montalembert.

Lui cependant s'estimait heureux d'avoir souffert pour la liberté. De toutes parts, on le félicitait de son attitude : « Vous avez fait la première brèche à cet esprit de lâcheté et de servilité sous lequel notre pauvre pays succombe depuis sept ans, lui écrivait le prince de Joinville. Espérons que la brèche s'élargira et que l'exemple sera contagieux. En pareille matière, un commencement est immense. (1) » Ajoutons avec M. de Meaux que Montalembert « conquit ce jour-là ce qu'il ambitionnait à cette époque, une place incontestée parmi les vaincus de l'Empire, les vaincus qui ne désarmaient pas. Les parlementaires qu'avait éloignés de lui son attitude à la suite du coup d'État s'en rapprochèrent et ne s'en séparèrent plus. La rare jeunesse qui commençait à se fatiguer du repos et du silence publics, se tourna vers lui. En dépit des préjugés soulevés contre sa foi religieuse, son amour de la liberté cessa d'être contesté. Déjà délaissé par le parti qu'il avait formé, le parti catholique, il reprit pied dans le parti libéral, parti qui avait perdu son crédit dans le présent, mais qui avait chance de le reprendre dans l'avenir. « Soyez, lui écrivait le prince de Broglie, retenu loin du théâtre de l'action en Algérie pour soigner la santé de sa femme, soyez le Chateaubriand du second Empire. (2) »

(1) Le prince de Joinville à Montalembert, 29 décembre 1858.
(2) *Mémoires inédits.* — Plein de reconnaissance pour MM. Berryer et Du-

V

Un éminent religieux, plus tard cardinal, envoyant à Montalembert deux modèles d'inscriptions pour les statues qu'il voulait offrir à ses défenseurs, se permettait d'en proposer une troisième à graver aux pieds de la croix :

†

POSITIS ARMIS
PACE FRATRUM PERCUSSA
OMNES
PRO ECCLESIA MATRE
JUNXERE DEXTERAS
IN CHRISTO.

faure, « *ses deux chers vengeurs,* » comme il les appelait, Montalembert offrit au premier une réduction en argent de la statue de Démosthènes, et à Dufaure la statue d'Aristide. Sur les socles étaient gravées ces inscriptions :

HANC ANTIQUI DEMOSTHENIS EFFIGIEM
DEMOSTHENI NOSTRO
PETRO ANTONIO BERRYER
QUEM PATRONUM ET ULTOREM
HABUIT
DIE XXI DECEMBRIS MDCCCLVIII
CAROLUS COMES DE MONTALEMBERT.
QUID SI IPSUM TONANTEM AUDIVISSES!

HANC PRISCI ARISTIDIS EFFIGIEM
ARISTIDI NOSTRO
JULIO DUFAURE
VIRTUTE ET ELOQUENTIA PRÆCELLENTI
GRATUS OBTULIT AC DICAVIT
CAROLUS COMES DE MONTALEMBERT
ACCUSATIONE MAJESTATIS
EXSOLUTUS AC VINDICATUS
DIE XXI DECEMBRIS MDCCCLVIII.

« Oserai-je montrer un tel hommage, comme si je croyais le mériter, répondit Berryer? Vous me mettez, mon ami, dans un grand embarras. Enfin, je vous dirai comme Racine à Saint-Simon : « Je déteste la trahison, mais « j'aime bien le traître. » — Dufaure écrivit de son côté : « Vous avez introduit dans ma famille un monument qui doit faire l'orgueil de mes enfants et leur servir de leçon. Ils comprendront sans doute ce qu'il y a de trop

Hélas! le vœu de dom Pitra ne semblait pas à la veille de se réaliser. Pendant le procès de Montalembert, Louis Veuillot, tout en se défendant de l'avoir suscité, ne dissimulait guère ses vrais sentiments : « Si *le Correspondant* succombe, écrivait-il, nous n'en aurons aucun regret. Sa ligne politique n'est qu'un tapage ou stérile ou malheureux; sa ligne religieuse est effacée ou incertaine, sans lumières pour les incrédules, sans chaleur pour les catholiques. » En dépit de quelques nuages passagers, la devise du clergé était toujours : *Dieu et l'Empereur!* On le vit bien au mois d'août 1858, lorsque Napoléon III et l'Impératrice visitèrent la Bretagne. Le 15 août, jour de leur fête, ils vinrent prier à Sainte-Anne d'Auray. « Désormais, disait le préfet du Morbihan, l'Empereur, l'Impératrice et le prince impérial seront, comme tous les vrais Bretons, placés sous la protection de sainte Anne... Que vos acclamations disent à la France que votre dévouement est acquis au souverain qui a rendu au monde la paix et à notre Saint-Père le Pape son trône! » Comment dépeindre la joie de *l'Univers* et l'enthousiasme du clergé! Les Bretons affluaient sur toutes les routes, croix et bannières en tête; dociles à la voix de leurs pasteurs, ils répétaient : *Vive l'Empereur,* comme on chante *Ora pro nobis* à la procession. Ils semblaient n'avoir pas assez de langues pour louer leurs augustes visiteurs, et les curés employaient tour à tour le français, le latin et le bas-breton. Mais le fond des harangues était le même. Après avoir exalté « le prince que la Providence avait suscité pour arrêter sur le bord de l'abîme la France et l'Église », ils eussent cru lui manquer de respect en ne réclamant point quelques subsides pour leur église ou leur clocher. Dans une lettre à Montalembert, M. de Carné montre les anciens voltairiens, les hurleurs démocrates qui formaient jadis en Bretagne le cœur de l'opposition, « s'inclinant jus-

flatteur dans l'assimilation écrite au pied de cette statue ; mais ils pourront se glorifier des relations que j'ai eues avec un homme dont le nom restera célèbre longtemps après que le mien sera oublié, et ils sentiront ce que devient la reconnaissance, accordée même à des services secondaires, lorsqu'elle est inspirée par un grand et noble cœur et exprimée par une intelligence supérieure. »

qu'à terre devant les curés qui, depuis le passage de l'Empereur, ont conquis le haut du pavé et se promènent le tricorne sur l'oreille d'un air tout à fait vainqueur. (1) »

Le pélerinage impérial prit fin à Rennes. L'évêque de cette ville, Mgr Brossais Saint-Marc, reçut les souverains au seuil de sa cathédrale. C'était lui qui, par ses démonstrations antérieures, ses circulaires et son impitoyable pression sur son clergé, avait imposé le diapason à ses voisins. Il les dépassa tous en flagornerie : « Sire, il convient surtout au clergé, dit-il, de vous offrir son tribut de gratitude, à vous l'héritier du restaurateur de notre sainte religion, à vous le soutien de la papauté au XIXe siècle, à vous, de tous les monarques français depuis saint Louis, le plus dévoué à l'Église et à son œuvre de civilisation et de progrès. » Flatté d'être transformé en saint Louis, l'Empereur transforma l'évêque de Rennes en archevêque, « comme on met, au terme du voyage, le pourboire dans la main du conducteur » (2).

C'est là ce que Louis Veuillot appelait « un grand événement religieux... L'influence, disait-il, en sera considérable dans le monde... L'Empereur a fait un acte et prononcé des paroles qui valent mieux que le gain d'une bataille. On nous reproche notre zèle impérialiste : ce zèle est celui de la religion d'abord, celui de la paix civile ensuite, enfin celui de la gloire française, trois choses qui sauveront la liberté. (3) »

Quand Louis Veuillot écrivait ces lignes, il ignorait qu'un mois auparavant, dans l'entrevue de Plombières (20 juillet 1858), Napoléon III avait livré le pape à l'Italie et accordé à Cavour le démembrement des États pontificaux. Depuis longtemps, Montalembert, qui suivait de près les événements, voyait monter ce grand orage. Vers la fin de cette année 1858, il se promenait avec M. Besson autour des ruines du vieux château de Maiche, et l'abbé l'engageait à renoncer à la politique pour s'occuper des *Moines d'Occident*. Mais lui, sentant que de graves dangers menaçaient l'Église, s'indignait à l'idée de laisser dormir son épée. Ce fut avec un

(1) M. de Carné à Montalembert; du Pérennou, 30 août 1858.
(2) M. de Falloux.
(3) *Univers*, 24 août 1858.

accent de tristesse amère qu'il prononça ces paroles prophétiques : « On veut maintenant que je ne m'occupe plus de politique... Il déplaît à certaines gens de voir leur ancien porte-drapeau demeurer à son poste tandis qu'ils l'ont déserté. Ils ont trouvé d'autres défenseurs, ce sont les gendarmes, c'est le bras séculier ; ils n'ont plus besoin de moi. Nous ne sommes plus d'accord ni sur le bonheur, si sur l'honneur. Le bonheur, on le met à vivre tranquille et à fermer les yeux sur les périls de l'Église ; l'honneur, à se taire quand il faudrait parler et signaler l'ennemi. Mais attendez un peu ; les évènements nous ramèneront bientôt à la triste réalité. Nous livrons le Pape au Piémont ; le Piémont nous livrera un jour, et NOUS TOMBERONS AVEC LE PAPE. (1) »

(1) Mgr Besson, *Montalembert en Franche-Comté*, p. 167.

CHAPITRE X

LA GUERRE D'ITALIE. — LA DÉFENSE DU POUVOIR TEMPOREL.
1856-1861.

I

Le rôle joué par Montalembert, M. de Falloux et M. Thiers pendant l'expédition de Rome, en 1849, demeurait un des grands actes de leur vie politique. Or, depuis 1852, *l'Univers* s'efforçait d'amoindrir ce rôle. A l'entendre, le principal mérite en revenait au prince président. L'expédition de Rome était la première croisade du nouveau saint Louis. Un certain nombre d'évêques, acceptant cette opinion comme tout le reste, saluaient dans l'Empereur « le restaurateur de Notre Saint-Père le Pape »! Une fois du moins, Montalembert voulut protester contre ces allégations injustes.

Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, avait dit en prononçant l'éloge du général de Pontevès : « Ceux qui la décrétèrent n'en voulaient faire qu'une expédition politique. Pour eux, il ne s'agissait de protéger ni la religion ni son chef, mais bien de défendre la république romaine contre les influences de l'absolutisme autrichien... Tels qu'ils l'avaient conçue, l'expédition pouvait susciter au Souverain Pontife d'étranges embarras. Telle que la firent la folie des républicains de Rome et *la haute sagesse qui de France en prit la direction*, elle servit à le rétablir sur son trône et à consolider son autorité. »

— « J'ose affirmer, Monseigneur, lui écrivit Montalembert, que vos souvenirs ou vos renseignements vous ont trahi et que vos paroles présen-

tent l'origine et la conduite de l'expédition de Rome sous un jour diamétralement contraire à la vérité historique. Je suis un de ceux qui ont conçu et *décrété* l'expédition de Rome. Peu de personnes ont pris aux délibérations qui l'ont précédée et dirigée une part plus décisive et plus compromettante que moi, et c'est pourquoi je proteste de toute l'énergie de ma conscience, pour mes amis comme pour moi, contre votre accusation. »

Montalembert résume et précise les évènements avec une clarté parfaite ; il rappelle comment l'expédition fut votée dans la séance du 31 novembre 1848, à la suite du meurtre de M. Rossi, pour défendre la personne et la liberté du chef de l'Église; comment le prince Louis, alors simple député, s'abstint de prendre part au vote; comment M. de Falloux fit de la restauration du Souverain Pontife à Rome une des bases principales de sa politique; comment l'Assemblée législative se montra plus favorable que la Constituante à ses projets :

« Mais bien loin d'approuver la politique des ministres et de la majorité parlementaire dont ils étaient sortis, le prince auquel seul vous attribuez, Monseigneur, *la haute sagesse* qui a dirigé l'expédition, profita de la prorogation de l'Assemblée pour signifier quelles étaient ses intentions au sujet du rétablissement de l'autorité pontificale, et les conditions qu'il entendait mettre au retour du Pape dans ses États. Il le fit dans sa fameuse lettre au colonel Ney. Est-il possible, Monseigneur, que vous l'ayez oublié?

«.. Le premier soin de l'Assemblée, dès qu'elle rentra en session, fut de trancher la question dans un sens exactement contraire aux prétentions émises dans la lettre de Louis-Napoléon. M. Thiers, dans un rapport qu'il lut le 10 octobre au milieu des clameurs de la Montagne et qui honorera à jamais sa mémoire, établit que la France n'avait *que le droit de supplier le Saint-Père* d'introduire les réformes désirables, et, le 19 octobre, j'eus le bonheur de me rendre l'organe des vœux de la majorité catholique de l'Assemblée nationale par des paroles qui marquent le sens de ce vote triomphant, après lequel le Pape n'hésita plus à rentrer libre et souverain dans la capitale.

« Sans doute, il faut savoir gré au prince d'avoir cédé, de n'avoir pas, sous son nouveau ministère, essayé de paralyser les décisions de l'Assemblée... Il aurait pu faire beaucoup plus de mal qu'il ne l'a fait. Mais lui attribuer exclusivement tout le bien qu'il n'a pas fait et qu'il n'a pas même voulu, c'est donner un bien triste échantillon de la justice humaine, c'est réaliser une fois de plus et bien durement envers des vaincus le *sic vos non vobis* de Virgile.

« ... N'est-ce donc pas assez, continue amèrement Montalembert, que par nos services de ce temps-là et surtout par l'expédition de Rome, nous ayons attiré sur nos têtes la haine implacable et les vengeances toujours menaçantes du parti démocratique? (Voir par exemple les articles de *la Presse* du 6 février et du *Siècle* du 10 sur M. de Falloux). Fallait-il encore que les mains les plus vénérables vinssent immoler le souvenir de nos luttes et l'honneur de notre mémoire au besoin de glorifier la force et le succès?... Je me persuade que vous me saurez gré de vous mettre à même de rectifier vos propres impressions et celles que vos paroles, parties de si haut, ont dû produire autour de vous. Je laisse à votre conscience d'évêque, à votre cœur d'honnête homme, le choix du moyen que vous jugerez à propos d'employer pour réparer le tort que vous nous avez fait.... (1) »

II

Hélas! les événements eux-mêmes allaient cruellement venger Montalembert. Depuis six ans, il conseillait aux catholiques de garder envers l'Empire une attitude digne et réservée; les affaires d'Italie ne justifièrent que trop ses appréhensions. Dans son pessimisme, il n'eût jamais osé prévoir pour ceux qui avaient repoussé ses conseils une si profonde déception.

Le principal souci politique de Napoléon III, on le sait, fut l'affranchissement et l'unification de l'Italie. Il y songea tout son règne, pour ne pas dire toute sa vie. C'est dans ce dessein qu'il entraîna le Piémont en Crimée et lui fit prendre rang, au Congrès de Paris, parmi les grandes puissances. M. de Cavour y représenta son maître Victor-Emmanuel. Les lettres du célèbre ministre nous le montrent se multipliant dans toutes les classes de la société, s'appliquant avec la souplesse de son esprit et l'aimable simplicité de ses manières à conquérir des sympathies à son pays. Dix ans auparavant, sous Louis-Philippe, Cavour avait séjourné à Paris et s'était vivement intéressé aux efforts de Montalembert pour émanciper l'enseignement. En 1855 et en 1856, ils se rencontrèrent par hasard chez la duchesse de Galliera et M. Duvergier de Hauranne. « J'essaie, raconte Montalembert, de lui prêcher la conciliation et la modération à l'endroit des inté-

(1) Montalembert à Mgr Cousseau, 16 février 1856.

rêts catholiques de son pays et surtout du Saint-Siège. Il répond par *des gorges chaudes* sur la platitude des évêques français envers leur maître. « Jugez, dit-il, de mon étonne-« ment : la première lettre que j'ai reçue, en débarquant en « France, était de l'évêque de Marseille. On sera bien embar-« rassé à Rome, quand on saura comment les évêques et car-« dinaux français ont reçu des excommuniés comme moi. »

Au Congrès de Paris, Napoléon III eût bien voulu, comme le demandait Cavour, arracher les Légations au domaine pontifical pour les donner au Piémont. De son côté, lord Palmerston ne demandait pas mieux que de laisser manger un morceau du Pape. Mais Pie IX devait être le parrain de l'enfant impérial; on attendit donc une meilleure occasion et l'on se contenta d'ouvrir la question italienne. Dans la séance du 8 avril 1856, M. Walewski, ministre des affaires étrangères et président du Congrès, parla des États de l'Église : « La nécessité de ne pas laisser ce pays livré à l'anarchie, dit-il, a déterminé la France à faire occuper Rome par ses troupes... On ne saurait méconnaître ce qu'il y a d'anormal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par des troupes étrangères. » Sur quoi, le ministre anglais, lord Clarendon, surenchérit, déclara avec une vivacité inouïe que le gouvernement pontifical était le plus détestable des gouvernements, une honte pour l'Europe, flétrit les prétendues cruautés du roi de Naples et railla l'inepte despotisme des petits princes italiens.

C'est une énormité; c'est aussi une première menace. Seul, parmi les catholiques, Montalembert en comprend la gravité. Il proteste dans *le Correspondant*, ne pouvant plus le faire à la tribune. Au milieu des solennités du baptême du prince impérial, en présence du légat spécial de Pie IX et des évêques réunis à cette occasion, il fait entendre un premier cri d'alarme. Que signifie, dit-il, cette démonstration étrange, qui a terminé d'une façon si inattendue le Congrès de Paris? Le 18 mars, on déclarait sous la sanction la plus redoutable, qu'aucune puissance n'avait le droit de s'immiscer ni individuellement, ni collectivement avec d'autres, dans les rapports d'un souverain avec ses sujets. Et cela au profit de

qui? de la Turquie. Le 8 avril, on inscrit dans les actes publics du Congrès la violation manifeste de ce principe. Et au détriment de qui? de la souveraineté la plus ancienne et la plus légitime du monde chrétien. On met ainsi publiquement le Pape sur la sellette, sans même lui permettre de se faire défendre au sein du Congrès. Après avoir établi la nécessité du pouvoir temporel, Montalembert venge Pie IX de tous les outrages que lui avaient prodigués Cavour et Palmerston. Il a exalté récemment les institutions nationales de l'Angleterre et il maintient ce qu'il en a dit; mais plus que jamais aussi il réprouve, il flétrit les lâches allures de sa diplomatie et l'égoïsme effréné de sa politique. Dans une apostrophe accablante, il rappelle à lord Palmerston le cynisme de ses alliances et de ses antipathies, de ses préférences et de ses abandons : « Vous êtes très fort, très fier, très romain devant les faibles, Milord; vous l'êtes beaucoup moins devant des rivaux dignes de vous. L'histoire dira que jamais on n'a retourné plus effrontément la noble maxime où Virgile a résumé l'histoire de vos modèles les Romains :

« Parcere subjectis et debellare superbos. »

La brochure de Montalembert, *Pie IX et lord Palmerston* eut un grand retentissement en France, en Angleterre et à Rome. « Votre admirable article, écrivait Mgr de Mérode, était déjà dans les mains du Saint-Père, à Porto d'Anzio, lorsque j'allais l'annoncer à Sa Sainteté, qui m'a prévenue en me disant : « Nous avons aujourd'hui un article, un article très « beau. » Votre succès a été complet. J'ai reçu des compliments de chacun, comme à vos plus beaux jours de 1849 et 1850. C'est certainement vous qui avez les honneurs de cette discussion, soulevée si étourdiment au Congrès de Paris. Vous êtes resté d'ailleurs dans les plus strictes limites du vrai, ce que ne font pas tant de panégyristes, qui non seulement défendent ce qui est insoutenable, mais encore vantent des défauts que ce pays-ci n'a heureusement pas, comme si c'étaient de vraies qualités. (1) »

(1) Mgr de Mérode à Montalembert, 10 juillet 1856.

III

La question italienne, la question romaine elle-même étaient posées devant l'Europe ; il s'agissait d'en hâter la solution, de préparer un conflit avec l'Autriche, conflit dans lequel l'Empereur interviendrait en faveur du Piémont. Par quel enchaînement d'habiletés et de perfidies Cavour s'y employa, nous n'avons pas à le raconter ici. Il savait qu'à l'heure fixée, Napoléon III entrerait en scène. « Dans trois ans, avait-il dit en quittant Paris, nous aurons la guerre, *la bonne*. » Montalembert n'en doutait pas davantage et attendait d'un moment à l'autre l'explosion de la guerre. Quand tout fut prêt, Napoléon III et Cavour se réunirent à Plombières et prirent leurs dernières dispositions. C'était, nous l'avons dit, quelques mois avant ce pieux voyage de Bretagne, qui avait porté au comble l'enthousiasme impérialiste de *l'Univers*. On convint entre autres d'enlever au Pape les Marches et l'Ombrie, mais de lui donner en compensation le titre de *Président de la Confédération italienne,* « décoration vaine, dit très bien M. de la Gorce, pompe dérisoire, assez semblable à la pourpre jetée par les Juifs sur les épaules du Christ mourant (1) ».

La France entra en campagne contre l'Autriche à la fin d'avril 1859 : le nouveau saint Louis commençait sa seconde croisade. Le ministre des cultes ayant promis que le Pape serait respecté « dans *tous* ses droits de souverain temporel », plus que jamais *l'Univers* prêchait la confiance. Combien plus clairvoyants se montrèrent les catholiques du *Correspondant!* Dans un article paru en février 1859, M. de Falloux exprima leurs sentiments communs et signala les dangers auxquels cette guerre exposait le Saint-Siège. En cette grave circonstance, ils eurent la douleur de voir Lacordaire se séparer d'eux. Tout entier à ses souvenirs de 1832 et de 1841, à sa vieille et ardente sympathie pour l'Italie, à son horreur du

(1) *Histoire du second Empire*, II, p. 358.

joug autrichien, il n'aperçut pas les périls de la papauté et applaudit publiquement à la guerre :

« L'Autriche ne pèse pas seulement sur l'Italie d'un poids injuste et oppressif, écrivait-il à l'abbé Perreyve, elle pèse aussi sur l'Église, en empêchant la papauté de conserver en Italie le caractère qu'elle avait toujours eu et qui la rendait chère à ses habitants... *Si la politique actuelle de l'Empereur ne cache aucun piège*, s'il soutient à la fois la cause de l'indépendance italienne et la cause de la liberté de l'Église, je ne pourrai m'empêcher de lui être reconnaissant. (1) »

Évidemment, par générosité, par excès de confiance, Lacordaire se trompait. Personne ne connaissait alors les dessous de la politique impériale; Montalembert les ignorait comme tout le monde, mais il se défiait. Aussi l'attitude de Lacordaire lui causa-t-elle un vif chagrin :

« Habitué à n'avoir rien de caché pour toi sur des matières si graves, lui écrivait-il, je dois t'avouer que ce dissentiment profond entre nous m'a affligé au delà de toute mesure. C'est au point que j'en ai été malade pendant plusieurs jours. Comment s'en étonner ? Plus j'approche du terme de ma carrière et plus je me sens le besoin de conserver le peu qui m'est resté des affections de ma jeunesse. Tu es à la fois le plus ancien, le plus fidèle, le plus illustre de mes amis. Ton souvenir est indissolublement uni aux luttes les plus honorables et aux croyances les plus enracinées de ma vie. Je ne crains pas d'ajouter que notre union et notre amitié ne peuvent pas t'être indifférentes. Il est rare, bien rare, que deux hommes soient attachés par des liens aussi forts et aussi tendres que ceux qui nous unissent. Non, j'en suis sûr, il n'est personne ici-bas qui puisse t'aimer d'une affection comme la mienne. Aucune jalousie de métier ou de position, aucune considération d'amour propre n'est là pour élever une barrière ou un nuage entre nous. Cela est plus vrai aujourd'hui que jamais. Ma carrière publique est terminée; je n'aurai plus jamais, quoi qu'il arrive, le chagrin de te voir siéger, comme en 1848, dans des rangs opposés à ceux où je serai moi-même placé; sur la question qui nous divise, je n'ai rien publié et ne compte rien publier. C'est donc uniquement l'intérêt de la vérité, celui de notre union intime et cordiale qui m'animent en t'écrivant ces lignes : c'est aussi l'habitude que j'ai, depuis bientôt trente ans, de regarder ta gloire comme *mienne* et de frémir lorsque je vois s'élever le moindre souffle qui pourrait en ternir l'éclat. Laisse-moi donc épancher en toute liberté la cuisante douleur que j'éprouve en te voyant exposé à devenir le complice involontaire, l'instrument indirect du césarisme napoléonien. »

(1) Le P. Lacordaire à l'abbé Perreyve, 23 avril 1859.

Montalembert s'efforce ensuite de ramener Lacordaire à son point de vue. Tous deux se placent sur le même terrain, celui de la liberté ; l'un envisage surtout la France, l'autre l'Italie ; ils ne semblent pas soupçonner le dépouillement du Saint-Siège qui sera le résultat de cette guerre :

« Là où tu vois un triomphe pour la liberté, dit Montalembert, je ne vois qu'une trame victorieuse du césarisme ; là où tu salues l'aurore d'une ère nouvelle, je recule devant une nouvelle conquête de l'hypocrisie et de l'iniquité. Comment la France, n'étant pas libre, affranchirait-elle les autres peuples ? Un apostat n'a jamais le droit de se faire le missionnaire de la foi qu'il a reniée. Il lui faudrait commencer par reconquérir le droit de faire ses propres affaires, avant de songer à régenter celles des autres. Il lui faudrait savoir s'émanciper elle-même, avant de prétendre émanciper l'Italie. Je plains beaucoup les Lombards et les Vénitiens, mais je me trouve plus à plaindre qu'aucun d'eux. Ils sont asservis par la conquête étrangère, je le suis par l'abdication volontaire de mon pays. Quand je vois ce grand et beau pays *volontairement* dominé et exploité par ce qu'il renferme de moins digne et de moins capable, je me sens plus humilié que ne saurait l'être n'importe quel Lombard, sous le joug détesté d'un censeur allemand ou d'un gendarme croate. Je suis de ceux qui trouvent la *servitude volontaire* plus humiliante et plus corruptrice que la domination étrangère... Tout homme qui applaudit à cette guerre contribue indirectement à propager et à consolider le césarisme en Europe. »

Montalembert développe enfin cette considération très élevée qu'il juge plus capable encore de modérer l'enthousiasme de son ami : « Émanciper l'Italie de l'influence autrichienne, c'est assurément un but légitime et même glorieux. Mais c'est aussi un but auquel il n'est permis d'arriver que par des moyens honnêtes. La guerre qui doit amener cette émancipation peut avoir des conséquences très heureuses. Mais avant d'y applaudir, un honnête homme, un chrétien surtout, est *tenu* d'en étudier l'origine et d'examiner de quel côté est partie la provocation. Or, je ne pense pas qu'il y ait en Europe un seul homme politique pour qui cette question soit douteuse : dans la politique impériale, le mensonge ; dans la politique sarde, la violence mêlée à la ruse ; voilà ce qui ressort manifestement de la série des négociations et des démonstrations, qui nous ont conduit de l'attentat d'Orsini à la déclaration de la guerre. (1) »

Lacordaire ne se rendit pas aux raisons de son ami, mais les faits ne tardèrent pas à dissiper ses illusions. On sait que la guerre fut de courte durée. Quand parvenait la nouvelle de quelque victoire, Montalembert souffrait de ne pouvoir partager la joie populaire.

(1) Montalembert à Lacordaire, 14 mai 1859.

« Je sens bien profondément, écrivait-il, combien il est triste de se sentir étranger ou même hostile aux succès et aux joies de son pays. Malheureux ceux qui naissent dans un temps de révolution et dans un pays qui change sans cesse de dynastie, de drapeau, de principes et même de passions! La patrie n'est pas la basse-cour où l'on pâture, ni même le jardin où l'on se repose, c'est l'ensemble des idées, des institutions, des *souvenirs* qui se personnifient en elle; c'est aussi l'ensemble des hommes de cœur et de bonne renommée qui la représentent et l'honorent. Or, j'ai vu les principes et les institutions, en qui s'était résumé la France depuis trente ans, non seulement reniées et abolies, mais ce qui est bien pire, odieusement confisquées et parodiées par leurs plus ardents ennemis; j'ai vu tous les princes et tous les hommes éminents dont j'étais fier d'être le compatriote, refoulés comme moi-même dans le néant. De quoi voulez-vous que se compose mon patriotisme? Et où chercherai-je désormais la patrie? Dans un camp? Ce n'est pas là ce à quoi m'ont disposé les enseignements du passé, ni ceux de ma vie antérieure. J'admire l'héroïsme de notre armée, mais je redoute la force invincible de tous ces millions d'hommes qui évidemment ne croient qu'à la force et qui se battent pour une cause à mes yeux plus que suspecte. (1) »

Au mois de juillet, l'armistice de Villafranca termina brusquement les hostilités. Tandis que Louis Veuillot s'extasiait sur ce coup de théâtre, qu'il qualifiait d' « illumination de génie », Montalembert s'attristait que l'Empereur pût imposer à l'Europe tantôt la guerre, tantôt la paix, au gré de son caprice omnipotent. « Jamais, non, jamais, dans l'histoire, écrivait-il, les hommes n'ont été plus assimilés à des marionnettes sans intelligence, sans conscience, sans volonté et sans âme. Le trois pour cent et le Crédit mobilier peuvent monter indéfiniment après un tel coup; mais, certes, les actions du progrès et de la liberté de l'espèce humaine n'ont jamais été plus bas. (2) » Hélas! les actions de la papauté n'allaient pas tarder non plus à baisser.

IV.

L'Autriche vient d'abandonner la Lombardie au Piémont, maigre morceau pour sa dévorante avidité. Le Piémont veut

(1) Montalembert à Aug. Cochin, 2 juillet 1859.
(2) Montalembert à Aug. Cochin, 14 juillet 1859.

Florence, Parme, Plaisance, Venise, les Légations, Naples, les Deux-Siciles, Rome elle-même, en un mot toute l'Italie. Et au fond, l'Empereur est résigné à tout lui céder.

A peine l'armée française a-t-elle repassé les Alpes, les émissaires piémontais agitent les provinces de l'Italie centrale. La Toscane chasse les princes lorrains et se donne à Victor-Emmanuel; à quelques jours de là, l'Assemblée de Modène proclame sa réunion à la Sardaigne; les Parmesans se déclarent sujets de la maison de Savoie. Les Légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne s'insurgent contre Pie IX, leur légitime souverain, et votent leur annexion au Piémont. Victor-Emmanuel annonce qu'il prendra volontiers au Pape un bon tiers de ses États, si l'Europe n'y a pas trop de répugnance; puis, il ajoute : « Prince catholique, je conserverai toujours un profond et inaltérable respect pour le chef suprême de l'Église. »

On devine l'émotion des catholiques à ces nouvelles. Ils se tournent avec anxiété vers l'Empereur. Le nouveau Charlemagne laisserait-il détruire l'œuvre de son grand prédécesseur? Mais Napoléon III s'obstine à se taire et, d'après ses ordres, un agent du ministère de l'intérieur engage *l'Univers* à faire de même : « On nous prie respectueusement de nous taire, sous peine de mort, » écrit Louis Veuillot.

Déjà Mgr Dupanloup et Mgr Pie ont dénoncé avec éloquence la confiscation des Romagnes. De toutes parts, on supplie Montalembert de parler à son tour. Il résiste d'abord : sa santé est déplorable; il craint aussi que sa parole ne soit inefficace en France et ne déplaise à Rome. « J'ai pour m'éclairer là-dessus l'exemple de M. de Falloux, dont l'article du mois de juin, si prophétique et si explicite, a déplu à Rome et n'a fait aucun effet en France... Ah! si nous avions conservé le gouvernement parlementaire, tout cela eût été impossible...

« Les évêques vont faire des mandements, dit-il encore, mais ils ont si tristement usé de cette arme au profit même du pouvoir dont ils voudraient aujourd'hui diriger le bras, qu'elle a perdu toute valeur. Je doute qu'il soit possible à un épiscopat qui s'est ainsi vautré devant la puissance temporelle, de se redresser avec efficacité et dignité sur une

question qui, après tout, ne tient pas à la foi ni aux mœurs. Elle tient essentiellement à l'indépendance de l'Église et à la *morale politique*, mais c'est précisément ce dont le clergé français a fait litière depuis huit ans! Quand l'Empereur a violé son serment, le cardinal Gousset nous a dit : *Si cela réussit, c'est bien!* Quand il a violé le patrimoine de la maison royale, qui lui avait fait deux fois grâce de la vie, et qu'il a offert une part de sa dépouille au clergé, le clergé a accepté, et l'évêque d'Arras l'a comparé au Saint-Esprit. Quand il a détruit toutes les garanties politiques et libérales, le clergé a applaudi avec enthousiasme. Aujourd'hui même, les journaux nous apportent un discours de l'évêque de Versailles, où il est dit qu'il faut remonter *jusqu'à saint Louis* pour trouver un souverain aussi pieux et aussi charitable. Et maintenant, parce que ce même souverain entame le patrimoine de saint Pierre, parce qu'il touche à ce qui dans l'opinion vulgaire n'est que le côté matériel de la religion, vous croyez qu'il sera donné à ce même clergé d'émouvoir les cœurs et les esprits par des doléances! Je vous prédis qu'on haussera les épaules et voilà tout. (1) »

Cependant Foisset et Cochin insistent vivement. « Soit! répond-il plaisamment : si j'en meurs, vous mettrez sur ma tombe : *Ci-gît Montalembert, assassiné par Foisset et embaumé par Cochin. Ses collaborateurs éplorés continuent son œuvre.* » Et il prend la plume. On pourrait dire : il prend la parole, car ce qu'il écrit est un de ses plus beaux discours, une habile et vigoureuse attaque contre la politique néfaste suivie par l'Empereur en Italie.

Il l'intitule : *Pie IX et la France en 1849 et en 1859.* Rappelant le grand débat soulevé dix ans plus tôt à la suite de l'expédition de Rome, il fait ressortir le contraste entre ce qui se passait alors et ce qui se passe aujourd'hui. « C'est la France qui a sauvé l'indépendance temporelle du Saint-Siège

(1) A Foisset, 1er octobre 1859. Qu'on nous permette de citer ce qu'écrivait à Montalembert, au sujet de ces événements, Mgr Landriot, évêque de la Rochelle. « Il y a dans l'Église, disait-il, un mal plus grand, plus universel, plus effrayant que la perte des Romagnes. Ce mal profond, plusieurs le voient, mais on garde le silence... Nous avons eu depuis dix ans dans l'Église de France *une expédition de Garibaldiens à l'intérieur*. Ils ont tout démoli, même le respect. Qu'a fait la cour de Rome? Elle les a encouragés par tous les moyens possibles; elle s'est montrée aussi dure qu'injuste pour les hommes de cœur qui n'ont pas voulu accepter ce que vous nommez vous-même une secte odieuse... Rome n'a pas voulu entendre ses vrais amis. Aujourd'hui, la parole est aux événements. La flatterie a perdu la *partie humaine* de l'Église... Dieu est là pour relever la partie divine... » 21 septembre 1860.

en 1849, et c'est celle qui le laisse amoindrir et diminuer en 1859. Voilà le fait, voilà la vérité, que des aveugles seuls peuvent nier. » La grande et suprême responsabilité des annexions italiennes retombe sur la France. Montalembert ne nie pas que d'autres puissances ne soient coupables. L'Angleterre spécialement a suivi en Italie « une politique tortueuse et immorale... Faire tout son possible pour provoquer la guerre ; n'y prendre, quand elle est déclarée, aucune part directe ni indirecte ; mais, dès que la paix est faite, intervenir avec une arrogance et une insistance que justifieraient à peine les sacrifices les plus généreux, intervenir pour envenimer toutes les difficultés et grossir tous les dangers, ce rôle là n'a qu'un nom, il est ignoble. (1) »

Mais la question demeure tout entière concentrée entre la France, le Saint-Siège et l'insurrection romagnole. Pour tout

(1) La juste sévérité de Montalembert pour la politique anglaise ne fit que s'accentuer au cours des évènements. Ses appréciations méritent d'autant plus d'être remarquées qu'elles viennent d'un ami fidèle et constant de l'Angleterre. Il écrivait à Mme Austin en 1860 : « Il me paraît impossible de méconnaître que, dans ses relations internationales, l'Angleterre a, depuis quelques années, atteint un degré de perversité dont l'histoire moderne offre peu d'exemples. Délivrée de tous les antécédents fâcheux qui pèsent d'un poids si lourd sur tant d'autres États, ayant la pleine et entière liberté de choisir entre le bien et le mal, le vrai et le faux, la justice et l'iniquité, elle s'est partout prononcée pour le mal et l'a partout fait triompher.

« De 1852 à 1856, elle a applaudi avec une servilité plus que byzantine au triomphe corrupteur du parjure, de l'arbitraire et de l'autocratie en France.

« De 1856 à 1860, elle a misérablement conspiré avec Napoléon III contre le droit des gens, contre le droit public de l'Europe qu'elle avait si noblement défendu contre Napoléon Ier. Elle a lâchement sacrifié à son fanatisme protestant et révolutionnaire le droit qu'ont les faibles de n'être pas engloutis par les forts. Elle a fomenté de toutes ses forces la spoliation sacrilège du pouvoir le plus ancien, le plus inoffensif et le plus vénérable de la terre. Elle a employé contre le chef spirituel de 150 millions de chrétiens, dont dix millions au moins sont des sujets anglais, des moyens dont l'iniquité révolterait le plus bigot des calvinistes, s'il les voyait mis en œuvre contre le grand prêtre des boudhistes de l'Inde.

« Et pendant qu'elle déployait ainsi sa puissance dans l'Occident, en Orient elle obtenait et méritait les sympathies des massacreurs Druses, et par la bouche de son premier ministre, que nul Anglais n'a contredit, elle n'a pas rougi de déclarer que le gouvernement du Sultan polygame, triste héritier du pire ennemi du nom chrétien, était, de tous les gouvernements modernes, le plus progressif!

« Il faudrait douter de la justice de Dieu sur la terre, si elle laissait impunies de si honteuses prévarications... »

empêcher, la France n'aurait qu'un seul mot à dire, et ce mot elle doit le dire, puisqu'elle s'est engagée publiquement et solennellement à garantir le Pape contre toutes les conséquences de la guerre.

Montalembert réfute ensuite les prétextes invoqués pour justifier l'annexion des Romagnes et la politique impériale. On fait valoir la mauvaise administration pontificale, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable. Certes, l'orateur ne prétend pas que tout soit parfait dans le gouvernement des États de l'Église; il déclare avoir horreur de cette adulation puérile, de cet enthousiasme frivole qu'on voit régner chez tant d'écrivains religieux, dès qu'il s'agit d'un Pontife ou d'un prince de l'Église; mais la stricte équité oblige de reconnaître que le Pape est le souverain le plus irréprochable de son siècle :

« Quel serment a-t-il violé? Quelle constitution a-t-il abolie? Quel sang a-t-il versé? Quelle propriété a-t-il confisquée? Quel piège a-t-il tendu? Quel mensonge a-t-il proféré? Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté? Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siège : ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite? Il les avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quoiqu'elle ait paru imprudente à beaucoup : on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'assiéger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin quelle bassesse a-t-il commise? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes amies, mais étrangères : or, je le demande aux plus délicats et aux plus dédaigneux, quel prince a eu, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne? »

On parle de réformes, comme si les États de l'Église étaient le seul pays qui ait besoin de réformes, comme si toutes les réformes du monde pouvaient suffire à contenter un seul des ennemis du Saint-Siège! Ce qu'on veut, c'est l'unité italienne avec Rome pour capitale. C'est à cette chimère fatale, aussi répugnante à la véritable politique de la France que contraire aux gloires passées de l'Italie, qu'on sacrifie des droits sacrés, garantis en même temps par la foi des traités et par nos meilleures traditions. Cet attentat du moins ne s'accomplira pas sans que les catholiques du monde entier,

unanimes en faveur du droit pontifical, aient protesté de toute l'énergie de leur conscience :

« Il se peut bien qu'il périsse, conclut Montalembert, ce vieil et saint édifice qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages; il se peut que le principat sacré aille rejoindre, dans une ruine commune, tout l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrement attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible; tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du pouvoir temporel. Quoi qu'il arrive, nous savons que la papauté survivra, et avec elle notre foi et notre filial amour. La Providence, s'il le faut, saura bien trouver d'autres voies pour que l'indéfectible mission de Pierre s'accomplisse,

« Fata viam invenient.

« Mais aussi, si l'on détruit cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle; *si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler et les autres pour la renverser*, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, QU'ILS ONT MAL FAIT. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus éclatante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de *l'astuce* et de *la violence* sur l'honneur, sur la faiblesse native, sur la bonne foi bafouée. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, il est de mode de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ses foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence et les foudres de la justice. On ne nous fermera la bouche ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le *Non licet* de l'Évangile. Entendez bien : *Non licet*. Ce n'est rien, et c'est tout. *Cela n'empêche rien dans le présent :* cela détermine tout dans l'avenir, au jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé bon; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode? ... »

Montalembert en était là, lorsqu'une crise aiguë de son mal le reprenant, la plume lui tomba des mains. Son gendre, M. de Meaux, le vit entrer dans sa chambre, pâle et défiguré : « Je n'en puis plus, dit-il; je souffre trop. Voici mon article; il n'est pas fini et je suis hors d'état de l'achever. Vous verrez quel parti on peut en tirer. » Ce fut M. de Meaux qui ajouta le trait final visant directement l'Empereur : « Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triom-

pher les passions d'un peuple aveuglé et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté? » Le lendemain, Mgr Dupanloup, le prince de Broglie et M. Foisset arrivèrent à la Roche pour s'entretenir avec leur ami des dangers du Saint-Siège. Ils approuvèrent l'article, qui parut dans *le Correspondant* du 25 octobre 1859.

Quelques jours après, cet article, publié en brochure, était saisi par la police impériale et Montalembert poursuivi de nouveau, sous l'inculpation d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement. Pour comble, il apprenait à ce moment même la mort de son frère que nous raconterons plus loin. Accablé de douleur, rongé par la maladie, il dut revenir en toute hâte à Paris et comparaître devant le juge d'instruction. « J'y occupe dit-il, la place encore chaude d'un escroc qui ne sait pas signer, mais qui sait assez bien voler pour qu'on le déclare *disponible*, c'est-à-dire bon à être reconduit en prison par l'alguazil de service. » Montalembert, lui, ne fut pas déclaré disponible, et le juge d'instruction abandonna les poursuites.

Au milieu de ses angoisses, la grande consolation de l'orateur fut de trouver à la fin d'une lettre de Mgr de Mérode ces paroles que le Saint-Père y avait ajoutées de sa propre main : « Je bénis avec une paternelle affection le comte de Montalembert. Je désire que le Seigneur lui accorde la santé du corps, et qu'il le comble surtout de ses célestes bénédictions, avec toute son excellente famille. PIE IX, PAPE. »

Vivement touché de cette marque de bienveillance, Montalembert crut devoir en remercier le Saint-Père : «... Du sein de la tristesse universelle des fidèles, lui disait-il, mon âme prend naturellement son vol vers Rome, *quasi avis ex Egypto et columba de terra Assyriorum*. Ma pensée erre sans cesse dans ce Vatican où j'ai eu, il y a dix ans, le bonheur de m'agenouiller devant le vicaire de Jésus-Christ et de m'entretenir avec lui. En ce temps là, les institutions publiques de la France nous avaient permis, à moi et à d'autres honnêtes gens, de servir la cause du Saint-Siège et de la préserver des trames qui dès lors menaçaient Votre

Sainteté. Ç'a été l'honneur de notre vie. La douceur et le légitime orgueil de ces souvenirs sont assombris aujourd'hui par l'intense affliction que nous inspire l'impuissance à laquelle nous sommes désormais réduits. Mais nous savons que si l'Église ne dédaigne le secours d'aucun de ses enfants, elle peut toujours s'en passer. Nous savons que Dieu infligera tôt ou tard un inévitable châtiment aux auteurs des attentats commis contre la sainte faiblesse de son épouse. Nous sommes pleins de confiance dans l'invincible fermeté du successeur de saint Pierre. (1) »

V

Pendant les premiers mois de 1860, l'anxiété des catholiques continue. Les amis de *l'Univers* refusent encore de croire à la défection de l'Empereur. Vous verrez, disent-ils, tout s'expliquera. On connaîtra bientôt sa vraie pensée. Cette pensée se laisse en effet entrevoir dans la célèbre brochure : *le Pape et le Congrès,* qui conclut à la nécessité de dépouiller Pie IX pour le mieux honorer, et, suivant l'expression pittoresque de Cochin, condamne Rome à n'être qu'une « lamaserie endormeuse et endormie, berçant les hommes sur ses genoux comme des enfants avec des cantiques, et les enivrant d'encens et d'eau bénite ». Mais la pensée impériale apparaît surtout dans la lettre de Napoléon III au Souverain Pontife, publiée le 11 janvier. « Quelque pénible que soit la solution, déclare cette lettre, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées... »

Il n'y a plus à douter, c'est l'abandon du pape. Quelle déception profonde pour les catholiques impérialistes! Ils en restent d'abord stupéfaits. Tandis que certains prélats politiques ou timides interdisent d'aborder en chaire la question romaine (2) et adressent secrètement à l'Empereur

(1) Montalembert à Pie IX, 21 janvier 1860.

(2) Le prédicateur du carême à la cathédrale de Versailles écrit à Montalembert : « D'un côté, l'évêque (Mgr Mabile) m'a défendu de parler du pape.

de respectueuses doléances, les plus ardents, Mgr Dupanloup et Mgr Pie, protestent de nouveau contre la spoliation qui se prépare. Mgr Brossais Saint-Marc, l'archevêque de Rennes qui naguère comparait Napoléon III à saint Louis, exprime son complet désenchantement : « Je n'ai plus ni foi, ni espérance, ni charité, dit-il ; il ne me reste que la contrition. » Cependant Pie IX répond à la lettre impériale : il déclare qu'il ne se reconnaît pas le droit d'aliéner la moindre portion du territoire pontifical et, dans une encyclique solennelle, il dénonce au monde catholique les projets du Piémont et de ses alliés.

Le gouvernement, décidé à étouffer l'opposition naissante des catholiques, frappe un grand coup et, sous prétexte que *l'Univers* vient de publier l'encyclique pontificale, il le supprime brutalement. A vrai dire, le journal reparaît quelques jours plus tard sous le nom de *Monde ;* mais, pendant quelques années, Louis Veuillotn'y pourra combattre. Hélas ! la division ne demeure pas moins profonde de part et d'autre. C'est au point que *l'Univers* n'a pas même mentionné le dernier écrit de Montalembert et les poursuites auxquelles il a donné lieu. Louis Veuillot reconnaît volontiers qu'il s'est trompé sur l'Empereur (1), mais il persiste plus que jamais à soutenir

Son chapitre qui tremblait autant que lui, et ce n'est pas peu dire, avait pris la loupe et relevait chacune de mes expressions avec une unanimité touchante. D'un autre côté, le préfet avait chargé le commissaire central d'assister à tous mes sermons. Le pauvre homme ! S'il ne s'est pas converti, il a dû bien s'ennuyer. Pensez donc : 40 sermons à subir, à entendre, à éplucher ! » Mgr Mabile, nommé évêque de Saint-Claude sur la recommandation de Montalembert, était devenu fervent impérialiste. Tout récemment, il avait qualifié le *Débat sur l'Inde* « l'acte d'un mauvais citoyen et d'un mauvais catholique ». Plus tard, il défendra de célébrer dans son diocèse un service funèbre pour l'âme de son promoteur à l'épiscopat.

(1) Quelques mois après, Foisset écrivait à Montalembert : « Figurez-vous que ce matin, vers dix heures, comme j'avais chez moi le supérieur des Jésuites, de céans, la porte de mon cabinet s'ouvre, et je vois paraître, qui ? Louis Veuillot... Il arrivait d'Époisses et ne s'était arrêté à Dijon, entre deux trains, que pour voir votre serviteur. Il a eu le bon goût de me dire tout d'abord qu'il était fort aise de rencontrer chez moi un témoin et de me dire devant le R. P. qu'assurément j'avais mieux jugé les choses que lui en décembre 1851, que je l'avais averti et qu'il aurait bien fait de me croire. Il est vrai qu'il n'a pas manqué d'ajouter qu'au surplus, quand il eût suivi mes conseils, « il n'en serait arrivé ni plus ni moins ». Je n'ai pu m'empêcher

ses théories absolutistes. Volontiers Montalembert oublierait tout ce qu'il a souffert, il ne peut oublier tout ce qu'on a dit et écrit depuis dix ans. Quand M. Keller vient le supplier « de mettre fin à un malentendu satanique » : — « Il ne s'agit pas d'un *malentendu*, répond-il, mais d'un *dissentiment* profond et radical. Si nous sommes d'accord sur la question du pouvoir temporel (et encore, n'est-ce pas bien sûr), nous ne le sommes sur aucune autre, ainsi que le démontre suffisamment chaque ligne de *l'Univers*. Il serait par trop commode pour la bassesse et la violence, lorsqu'elles sont tombées dans le piège qu'elles ont elles-mêmes creusé, de nous tendre la main pour que nous les en retirions, au risque de paraître leurs complices. (1) »

Il écrit de même à Mgr de Mérode :

« Vous ne me faites pas l'injure de croire que je suis du nombre de ces *bons citoyens* que *réjouit* la mort de *l'Univers*. Je déteste tous les bâillons et n'ai jamais voulu réfuter mes adversaires par d'autres armes que celles de la raison et de la libre discussion. Mais je déclare très haut que je n'éprouve pas la moindre pitié pour des gens qui ont certifié d'avance la justice de l'arrêt qui les frappe, quand ils ont dit : (n° du 22 décembre 1855) « *Nous nous attribuons le bénéfice de parler et d'écrire chaque jour, en « le refusant à d'autres qui n'offrent pas les mêmes garanties que nous... « La législation actuelle sur la presse est celle de l'Église : l'avertissement et « la suspension.* » Je leur envie l'honneur d'une si belle mort, que ne méritait pas une si triste vie. Le châtiment que méritait *l'Univers* était de vivre et d'enregistrer chaque matin le démenti flagrant que les événements se chargent de donner à ses théories et à ses pratiques. »

Puis, précisant ses griefs et la part qu'il attribue à ses adversaires dans la crise actuelle :

« D'où vient, demande-t-il, que la situation est plus dangereuse en 1859 qu'en 1849 et même qu'en 1809? C'est qu'alors l'*opinion publique* en France et en Europe était sympathique à la papauté et qu'aujourd'hui elle lui est hostile : et c'est dans cette hostilité incontestable que l'Empereur puise l'audace nécessaire pour agir comme il agit... Et d'où vient

de répliquer sur-le-champ que, s'il m'eût écouté alors, on ne serait pas fondé du moins à lui dire : *Patere legem quam laudasti*, ce dont il est tombé d'accord d assez bonne grâce. » 24 juillet 1860.

(1) A M. de Falloux, 7 janvier 1860.

ce changement dans l'opinion?... Pie IX a-t-il changé de caractère ou de principe? Non, mais il a changé d'organes, d'auxiliaires, de défenseurs dans la publicité européenne... Depuis dix ans, *l'Univers*, *la Civilta*, *l'Armonia*, *le Bien public* et *tutti quanti* ont consumé toutes les forces de la presse religieuse à faire trois choses : 1° à traîner dans la boue les institutions et les hommes qui, depuis 1830, avaient le mieux servi la religion et spécialement le Saint-Siège; 2° à soutenir sur toutes les questions de politique, de philosophie, de littérature, d'histoire, d'économie sociale, les thèses les plus exagérées, les plus insolentes, les plus dangereuses, les plus répugnantes à la société moderne, à tout ce que les catholiques eux-mêmes avaient affirmé pendant vingt ans, jusqu'au jour où le comble a été atteint par l'insertion dans le *Journal de Rome* de la fameuse tirade du P. Guéranger déclarant, dans l'affaire Mortara, que l'*autorité paternelle et la liberté individuelle* (au nom desquelles nous avions réclamé et conquis la liberté d'enseignement), *n'étaient que des chimères naturalistes;* 3° enfin, à vanter sans mesure, sans raison et sans pudeur l'autocratie napoléonienne, à remplacer la *neutralité*, l'impartialité digne et respectueuse que le nouveau César pouvait reclamer, par la plus vile et la plus inexcusable adulation que le monde ait vue depuis Bysance...

« Vous survivrez probablement, conclut Montalembert, à la crise que l'Église va traverser et Dieu vous réserve peut-être la noble mission de rendre d'éclatants services à son Épouse. Rappelez-vous alors qu'elle ne doit avouer pour serviteurs ou pour auxiliaires que *des honnêtes gens*, et que l'orthodoxie liturgique et canonique ne peut pas tenir lieu de conscience et d'honneur... Je vous envie le bonheur d'être associé aux épreuves du Saint-Père, dans ces jours qui seront *les plus grands*, quoique peut-être les plus douloureux de son grand règne. Ce n'est pas à lui que pourra s'appliquer le beau texte que vous me citez : *Ecce quomodo moritur justus... et nemo considerat.* Le monde, malgré ses folies et ses crimes, a les yeux fixés sur Rome; et il est impossible qu'il ne soit pas saisi et à la longue touché par le plus beau spectacle qu'il soit donné aux hommes de contempler ici-bas, la lutte de la force morale contre la force matérielle, de la vérité contre le mensonge, du bien contre le mal (1) »

Toutefois, il ne s'agit pas de récriminer mais de combattre. A la suite et sous la direction de Montalembert, *le Correspondant* mène une campagne habile et sans trêve. Dans le seul numéro du 25 janvier 1860, MM. de Falloux, de Broglie, de Corcelle et Cochin publient chacun un article sur les affaires romaines. Sans négliger le côté religieux, ils élargissent le débat, proclament les principes du droit public euro-

(1) Extrait de diverses lettres des mois de décembre 1859 et janvier 1860, à Mgr de Mérode.

péen, transforment en une question de morale universelle ce que le gouvernement voudrait réduire à une simple agitation cléricale.

Pour son numéro de janvier, *le Correspondant* a reçu deux avertissements; un troisième doit amener la suppression du recueil. Cette perspective n'effraye point ses rédacteurs. « J'envie à *l'Univers* sa mort, écrit à Montalembert le prince de Broglie : la nôtre ne tardera guère, car nous ne pouvons faire autrement que de nous y exposer le 25 février. Il faut continuer à faire ce que nous avons fait, tranquillement et hardiment, comme si la presse était libre, et tant qu'on nous laissera un souffle de vie poursuivre ce jeu là. Il faudrait que cette fois-ci, ce fût le Père Lacordaire qui parlât... Il ne peut seul rester muet quand tout le monde parle ou a parlé.... (1) »

Montalembert en communiquant cette lettre à Lacordaire insiste vivement : « ... Il est certain, très cher ami, que maintenant ton silence serait inexcusable et inexplicable... » La réponse du Père montre bien les sentiments divers qui agitent son âme :

« ... Rien n'est plus simple que de faire dans les circonstances présentes de l'indignation, des pages ardentes, un grand tumulte d'éloquence; il suffit de ne considérer qu'un seul côté de la question, celui de la papauté cruellement et *odieusement menacée* dans ses domaines temporels. Mais, à côté de ce point de vue, il y a celui d'un peuple tenu en servitude depuis un demi-siècle par une puissance *détestable*, que le comte de Maistre a déclarée l'ennemi du genre humain; il y a celui de réformes vainement sollicitées par les princes et les peuples de l'Europe dans les États du Saint-Siège; il y a enfin celui de la direction morale du Saint-Siège dans les affaires du monde, direction résumée en ces derniers temps par *l'Univers* et la *Civilta Cattolica*. Or, je ne veux pas et ne peux pas en conscience prendre sur moi *la solidarité de tout cela*. Je suis pour le Saint-Siège contre ses oppresseurs, je crois à la nécessité morale de son domaine temporel (2), je plains les maux qu'il souffre et je

(1) Le prince de Broglie à Montalembert, 1er février 1860.

(2) Tout le monde, même dans le clergé, ne jugeait pas nécessaire le maintien du pouvoir temporel du Pape. L'abbé Meignan, plus tard cardinal archevêque de Tours, écrivait à Montalembert : « Je crois que les conditions actuelles ont de grands inconvénients pour la religion. On dit qu'elles assurent l'indépendance spirituelle du Pape. Je ne veux pas le nier absolument. Néanmoins, je trouve encore le Pape trop dépendant, et je m'imagine que Dieu, bientôt peut-être, lui assurera une meilleure indépendance que celle

donnerais pour lui jusqu'à la dernière goutte de mon sang; mais, en même temps, je désire l'affranchissement de l'Italie, des modifications sérieuses dans le gouvernement des États romains et un changement plus grave encore dans la direction générale des affaires de l'Église. J'imagine que c'est aussi ta pensée, ou tu n'es plus le même homme que j'ai connu... Ce que tu appelles mon *honneur* dans la question d'aujourd'hui me touche médiocrement, c'est le devoir qui me touche, et je l'accomplirai le moins mal que je pourrai, sans avoir l'espérance de satisfaire ni toi, ni Rome, ni ses amis, ni ses ennemis... »

Lacordaire se trompe : sa brochure *sur la liberté de l'Église et de l'Italie*, dans laquelle il défend nettement le pouvoir temporel, paraît à Montalembert calme, équitable, impartiale, animée d'un sentiment vraiment filial pour la papauté.

Bientôt, en dehors du monde catholique, d'illustres écrivains, séduits par ce libéralisme élevé, se lèvent pour défendre la papauté. M. Thiers, se rappelant ses nobles combats de 1849, affirme hautement ses sympathies pour Pie IX. M. Saint-Marc Girardin dans les *Débats*, M. Guizot à l'Académie, dénoncent les dangers de la politique impériale. « Que Rome mette à l'Index mon livre *du Vrai, du Beau et du Bien*, déclare Cousin; il n'importe; moi, je lui demeure fidèle. Malgré mon indignité, je prends la liberté dans cette dé-

d'un prince toujours flanqué de baïonnettes étrangères, toujours obligé à se défendre contre des populations qui le subissent à regret. Lorsque j'étais à Rome en 1846, Grégoire XVI bénissait et fusillait tour à tour ses sujets. Pie IX emprisonne. Cela était nécessaire, cela est encore nécessaire pour maintenir le Pape à Rome. Ce sont de dures nécessités. Je fais des vœux pour que la Providence mette fin à un scandale, qui, s'il dure longtemps, ruinera le catholicisme en Europe et encore ailleurs.

« Lorsque Dieu déchaîna la révolution française sur la France et enleva au clergé ses privilèges temporels, on crut tout perdu. Dieu ne se laissa point émouvoir par des supplications aveugles, et il fit bonne justice. J'espère qu'il en sera de même, et il délivrera le Pape *malgré lui* et *malgré nous*. J'aimerai mieux un Pape béni dans les catacombes que maudit sur un trône. Je ne suis rien. Si j'étais quelque chose, je défendrais probablement le pouvoir temporel en public; je prierais en secret pour l'affranchissement du Pape des liens d'une société qui le paralysent et l'abaissent... Alors, on verra si le catholicisme condamne et a condamné la liberté chrétienne. Les catholiques, le clergé surtout, seront désabusés des dernières illusions qu'ils conservent relativement à l'appui de la force en matière de religion... » (28 mars 1859). Inutile d'ajouter que Montalembert ne se plaçait pas au point de vue de l'abbé Meignan.

plorable circonstance de me ranger parmi ses plus déclarés défenseurs. » Alors aussi, M. Villemain publie son admirable brochure : *La France, l'Empire et la Papauté* : il y démontre, sans réplique possible, comment la justice, la conscience, l'ordre social européen sont blessés plus encore que la religion par l'attentat dont le pape est victime.

« J'espère, écrit Montalembert à Mgr de Mérode, que le Pape aura donné quelque marque signalée de sa bienveillance à M. Villemain. Depuis la publication de son écrit, ce pauvre homme a été si bassement et si grossièrement insulté par les journaux impérialistes de France et d'Angleterre, qu'il est tombé dans un sombre et morne abattement. Sa santé déjà mauvaise en a été de plus en plus ébranlée. Il ne répond plus à aucune lettre et ne se relève pas des coups qu'il a reçus.

« La démonstration faite par M. de Sacy, quoique bien moins éloquente, est encore plus significative que celle de M. Villemain qui, depuis plusieurs années déjà, était dans la bonne voie. M. de Sacy, au contraire, gallican et janséniste décidé, était, il y a trois mois encore, sous le coup de l'affaire Mortara et très hostile à la cause de Rome. J'ai vu s'opérer jour par jour sa conversion. Dieu s'est servi de l'iniquité d'autrui pour l'éclairer.

« Somme toute, « *la détestable engeance des académiciens et des parlementaires* », dénoncée depuis dix ans aux catholiques comme leurs plus dangereux ennemis, ne me paraît pas avoir été tout à fait inutile au Saint-Siège dans cette grave occurrence. Ils ont toujours jeté un tout autre éclat, une tout autre impression sur le public que leurs dénonciateurs, malgré le soin que ceux-ci ont pris d'obscurcir autant que possible et de cacher ce qu'ils ont fait. Je ne sais si vous partagerez mon impression, mais je trouve que l'article d'Albert de Broglie, dans *le Correspondant* du 25, dépasse en hardiesse comme en éloquence tout ce qui a été publié jusqu'ici. Cependant le clergé qui ne lit que *l'Univers* ne sait pas seulement qu'il a écrit quelque chose. On ne fera pas plus mention de lui que de mon écrit d'il y a deux mois, à moins qu'on n'y soit forcé par le fait d'un avertissement ou d'un procès. Il ne faut pas laisser croire qu'un homme qu'on a poursuivi dans *quarante articles* comme un écrivain dangereux, puisse intervenir avec cette résolution et ce talent hors ligne pour la bonne cause. (1) »

Cet appel à la reconnaissance pontificale fut entendu. Le 10 février, le cardinal Antonelli écrivait à Mgr Sacconi, nonce apostolique :

« J'ai lu avec avidité dans *le Correspondant*, comme j'avais lu du reste en brochures séparées, les travaux que le prince de Broglie, de Corcelle, Cochin, le vicomte de Falloux, Villemain, de Sacy, de Montalembert, Va-

(1) Montalembert à Mgr de Mérode, 28 janvier 1860.

lory, Nettement, Poujoulat et autres ont consacré à la défense de la bonne cause.

« Ces écrits, vraiment catholiques, ont été applaudis de tous, soit par la force des arguments qu'ils présentent, soit par l'élévation et l'éloquence de leur langage. Ils persuaderont et convaincront quiconque ne veut pas renoncer à son bon sens. Je me réjouis du fond du cœur de voir de tels écrivains fouler aux pieds tout respect humain, pour faire triompher la vérité attaquée de tant de côtés et de tant de façons.

« Que le Seigneur leur accorde la force nécessaire pour continuer avec courage la lutte qu'ils ont entreprise. A cette fin, le Saint-Père leur accorde à tous la bénédiction apostolique. »

VI

Cependant Rome aussi se prépare à la lutte suprême. Les Romagnes sont perdues, l'Ombrie et les Marches menacées; on ne veut pas du moins les abandonner sans résistance, et Mérode, ministre des armes, prend la place d'Antonelli. Nos lecteurs connaissent de longue date cette noble et originale figure. Séduit par son éminente piété, son dévouement infatigable et plus encore par son impétueuse franchise, Pie IX en a fait son confident intime. Jamais sujet n'a dit la vérité à son souverain avec une telle liberté. Il la dit de même à Montalembert et en reçoit, à l'occasion, d'énergiques bourrades. Car Mgr de Mérode a le tort impardonnable de ne pas détester Veuillot et de n'être pas aussi libéral qu'il le faudrait. Ne s'est-il pas permis d'aller, de la part du Pape, offrir le cierge de la Chandeleur à Mlle Veuillot?

« Vous devez, mon cher Xavier, écrit Montalembert, vous regarder comme un des principaux auteurs de la situation, vous qui, en allant porter récemment le cierge du Pape à Mlle Veuillot, avez dit (s'il faut en croire les récits de cette dame et de ses amis) : « Je suis heureux d'être « chargé de cette commission, afin de montrer que je ne partage aucune *des « bêtises de mon beau-frère.* » A ce sujet, je me borne à vous présenter ce simple rapprochement : Quand *les bêtises de votre beau-frère* avaient cours parmi les catholiques de la France et des pays voisins, la France envoyait une armée en Italie pour rétablir l'autorité du Saint-Père. Aujourd'hui que ces bêtises ont fait place au régime auquel Mgr Parisis a appli-

(1) Le cardinal Antonelli à Mgr Sacconi, 10 février 1860.

qué le texte : *attingens a fine usque ad finem, disponit omnia suaviter atque fortiter,* la même France envoie dans la même Italie une armée et un César pour y faire ce que vous savez... »

Les deux beaux-frères ne laissent pas pour cela de s'aimer tendrement et d'avoir l'un envers l'autre une absolue confiance :

« Soyez assuré, mon cher Xavier, continue Montalembert que ces graves dissentiments n'altèrent pas mon affection pour vous et ne me font pas douter de celle dont vous m'avez donné tant de preuves. Je ne vous confonds pas avec vos clients. Je sais que vous seriez très capable, le cas échéant, de me faire brûler vif, mais ce serait uniquement pour le plus grand bien de mon âme... C'est pourquoi, ayant la confiance qu'il ne vous sera jamais donné de transformer vos théories en pratique, je vous embrasse cordialement et fraternellement.... (1) »

Au mois de mars 1860, Mgr de Mérode arrive à Paris. Pour la première et la dernière fois de sa vie, il aborde Napoléon III : « Eh bien, Monseigneur, les choses ne vont pas très bien à Rome! — Hé, sire, où les choses vont-elles bien? » riposte le spirituel prélat. Il découvre secrètement à Montalembert le but de son voyage. Il vient de voir Lamoricière et lui a demandé, de la part du Pape, d'organiser l'armée pontificale : « Quand un père appelle son fils pour le défendre », a répondu le général, il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'y aller. » Mgr de Mérode parle des dangers de l'entreprise, et Lamoricière réplique : « Je n'ai ni peur ni espoir! » Ils partent ensemble à travers la Belgique et l'Allemagne. Montalembert les suit avec admiration et envie. Que ne peut-il les suivre en réalité et finir ses tristes jours en combattant pour l'Église! Quel désespoir d'être malade, « métamorphosé en poisson, réduit à faire trois saisons d'eau par an, à rester deux ou trois heures par jour dans une baignoire et à m'incorporer quinze ou seize verres d'eau minérale entre le lever et le coucher ». Pour se consoler, il place sur son bureau le portrait de Lamoricière, « afin, dit-il, d'avoir toujours devant moi l'image

(1) Montalembert à Mgr de Mérode, 8 décembre 1859.

de l'homme qui, au temps où nous sommes, honore le plus et sert le mieux son pays, sa cause et sa foi ». Du fond de sa retraite, il applaudit aux efforts du général et de Mgr de Mérode : « Je ne saurais assez vous dire, écrit-il à ce dernier, combien je suis fier de vous, du rôle que vous jouez dans cette grande tragédie, de l'honneur *immortel* que vous ajoutez à un nom dont la gloire m'a toujours été si chère. *Dilexi decorem domus tuæ*, puis-je dire en vérité, depuis que mon mariage m'en a rapproché : et rien n'a plus contribué à ce *decus* que votre attitude récente et actuelle. »

Cependant les événements se précipitent. Au mois de mai 1860, Garibaldi débarque en Sicile, la conquiert, passe le détroit, soumet le royaume de Naples et menace l'État pontifical. De son côté, Cavour brûle d'entrer en campagne. Mais l'Empereur le permettra-t-il? Cialdini le lui demande à Chambéry, et en reçoit, s'il faut l'en croire, la réponse fameuse : *Fate presto*. Cavour ne se le fait pas redire ; il n'est pas longtemps à trouver le prétexte : ce sont les armements du Pape. Ces armements « *offensent profondément la conscience de l'Italie et de l'Europe!* » Aussitôt les troupes piémontaises fondent, dix contre un, sur la petite armée de Lamoricière et l'écrasent à Castelfidardo (1). Comme au temps des antiques croisades, les soldats du Pape n'ont réussi qu'à sauver l'honneur.

VII

Quelques semaines après, le 12 octobre, dans un discours

(1) Dans une lettre à M. de Falloux pour l'exciter à protester contre ce guet-apens, Montalembert écrit : « J'ai vu le nonce deux fois, et jamais je n'ai vu d'homme plus exaspéré. Il trépigne, il crie, il étend les bras, enfin il *casse les vitres*. Il dit tout haut que l'Empereur ment toujours et qu'il faut que personne ne soit dupe de la « *détestable comédie* » qui se joue par le renvoi de M. de Goyon à Rome et le rappel du ministre français de Turin. Il insiste pour que le Pape quitte Rome, afin de se dérober à la mensongère protection de ses pires ennemis... L'essentiel, ajoute Montalembert, est que nous parlions haut et ferme et, comme je vous l'ai dit, que notre parole soit une arme à deux tranchants, qu'elle frappe à la fois la honteuse politique de l'Empire et l'adulation plus honteuse et plus mensongère encore de l'épicopat. Dieu veuille qu'on vous fasse un procès... Méritez-le de votre mieux, je vous en conjure. » 14 septembre 1860.

au Parlement de Turin, M. de Cavour déclarait que le progrès des idées libérales amènerait, dans un avenir plus ou moins éloigné, la solution de la question romaine. « La liberté, disait-il, est hautement favorable au développement du véritable sentiment religieux. Ma conviction est que cette vérité triomphera bientôt. Nous l'avons déjà vue reconnue par les défenseurs les plus passionnés des idées catholiques; nous avons vu un illustre écrivain, dans un moment lucide, démontrer à l'Europe, dans un livre qui a fait grand bruit, que la liberté avait été très utile pour relever l'esprit religieux. »

Montalembert, mis personnellement en cause et indigné de voir le spoliateur du Saint-Siège dissimuler ses desseins pervers sous le masque d'un accord trompeur entre la religion et la liberté, protesta avec vigueur :

« Grâce à Dieu, dit-il, votre politique n'est pas la mienne.

« Vous êtes pour les grands États centralisés, je suis pour les petits États indépendants.

« Vous méprisez les traditions locales en Italie, je les aime partout.

« Vous êtes pour l'Italie unitaire; je suis pour l'Italie confédérée.

« Vous violez les traités et le droit des gens; je les respecte, parce qu'ils sont entre les États ce que sont entre les hommes les contrats et la probité...

« Vous détruisez le pouvoir temporel du Souverain Pontife; je le défends avec toute l'énergie de ma raison et de ma tendresse.

« Vous réprouvez la politique qui a fait l'expédition de Rome en 1849, et je me fais gloire de l'avoir soutenue. Malgré les cruels et inexcusables démentis qu'elle a reçus depuis, je lui rends grâce encore, car c'est la dernière et vacillante conséquence de cette expédition qui, aujourd'hui même, contraint la France et le Piémont à se rencontrer face à face devant le Capitole.

« Vous donnez aux *héros* de Garibaldi les éloges que je réserve aux *mercenaires* de l'immortel Pimodan.

« Vous êtes avec Cialdini, je suis avec La Moricière. Vous êtes avec le père Gavazzi, je suis avec les évêques d'Orléans, de Poitiers, de Tours, de Nantes, avec toutes ces voix catholiques qui, dans les deux mondes, ont protesté et protesteront contre vous.

« Je suis surtout avec Pie IX, qui fut le premier ami de l'indépendance italienne, jusqu'au jour où cette grande cause passa aux mains de l'ingratitude, de la violence et de l'imposture...

« ... Je dis sans hésiter : *L'Église libre au sein d'un État libre, voilà pour moi l'idéal....* »

« ... Non, non, vous n'êtes pas la liberté, vous n'êtes que la violence. Ne nous condamnez pas à ajouter que vous êtes le mensonge. Nous sommes vos victimes, soit : mais nous ne serons pas vos dupes. Vous pouvez annexer au Piémont des royaumes et des empires, mais je vous défie bien de rallier à vos actes une seule conscience honnête. L'accord bienheureux et nécessaire de la religion et de la liberté aura son heure; mais si elle est pour longtemps retardée, ce sera votre faute et votre éternel déshonneur. »

Mais M. de Cavour tenait à son idée. Sentant son œuvre achevée, il eût voulu l'affermir, rendre à son pays la paix religieuse, et peut-être, qui sait? en rassurant les catholiques, rassurer aussi sa propre conscience. Il insista donc. Le 27 mars 1861, il déclara qu'une fois à Rome, il proclamerait le grand principe de Montalembert : *L'Église libre dans l'État libre*. Quelques jours plus tard, le 9 avril, il nomma l'orateur français parmi les précurseurs du libéralisme dont il souhaitait le succès.

« Que va dire M. de Montalembert, demande ironiquement *le Monde*, en entendant M. de Cavour invoquer le principe de liberté? » En vérité, Montalembert n'éprouve aucun embarras, mais il est fort souffrant. M. Cochin lui vient en aide et, ensemble, ils improvisent une réponse véritablement triomphante. Jamais l'indignation, jamais la foi blessée n'ont parlé un langage plus éloquent. D'une main vigoureuse il arrache de nouveau à M. de Cavour le masque sous lequel il se cache et venge à la fois l'Église et la vraie liberté :

« Pour nous gagner, dit-il, vous nous promettez, par un ordre du jour, la liberté pleine et absolue de l'Église, et vous vous faites fort de signer la paix entre l'esprit religieux et les grands principes de liberté.

« Cette promesse, vous ne la tiendrez pas. Je ne parle pas de votre bonne foi : *je constate votre impuissance*. J'ai pour garants de cette impuissance *vos ancêtres, vos auxiliaires, vos antécédents*. »

Et ouvrant l'histoire, il y recherche les ancêtres de M. de Cavour : Arnaud de Brescia, Frá Paolo Sarpi, Giannone, voilà de belles autorités en fait de liberté, de justice, de conscience! « Le soufflet de Nogaret, le poignet de fer de Napoléon étreignant la main désarmée de Pie VII pour lui faire signer sa honte et son abdication, ce sont bien là les actes qui servent de précédents à vos actes. » — Vos auxiliaires, ce sont partout les ennemis implacables de la liberté de l'Église. — Vos antécédents :

« Dans tous les pays de votre domination, l'Église entravée, insultée et dépouillée, les évêques exilés, les écrivains emprisonnés, les journaux catholiques ruinés, les prêtres outragés et traqués, les monastères fermés et profanés, les religieuses arrachées de leurs cellules violées : voilà vos titres à notre confiance et à notre reconnaissance. Vous êtes depuis dix ans l'auteur ou l'agent de la persécution, de la spoliation, de l'incarcération, de l'usurpation, de la violence; et tout ruisselant d'oppression et d'iniquité, vous osez bien nous regarder en face et nous tendre la main, en nous criant : Voici la liberté! »

Mais laissons là, poursuit Montalembert, ce que vous avez déjà fait et parlons de ce que vous comptez faire. Vous offrez à l'Église la liberté, mais en échange de quoi? de la violation du droit la plus scandaleuse dont l'histoire offre le spectacle. Et revenant sur les motifs qui ont inspiré les conquêtes italiennes, il n'en trouve d'autres que la convoitise la plus éhontée. Qu'on ne parle plus de l'antagonisme entre le Pape et son peuple :

« Cet antagonisme prétendu, il ne faut pas cesser de le répéter, c'est vous qui le créez et le maintenez. Vous avez conspiré depuis douze ans et vous vous en vantez, pour rendre tout gouvernement impossible dans les États romains. Quand le Pape a des ministres ecclésiastiques, on lui demande des laïques; quand il appelle un laïque, on le lui égorge sur les marches du Parlement; quand il n'a pas d'armée, on lui reproche de ne pas pouvoir se défendre; quand il en forme une, on la dénonce comme un péril pour ses voisins, et on court sus comme à des bêtes fauves. »

Montalembert termine en montrant les difficultés sans nombre, les impossibilités de tout genre qui se dresseront devant les conquérants :

« Non s'écrie-t-il, vous pourrez être maître de Rome, comme l'ont été tous les barbares et tous les persécuteurs depuis Alaric jusqu'à Napoléon, mais vous ne serez pas le souverain ni le collègue du Pape. Pie IX sera peut-être votre prisonnier, votre victime, il ne sera jamais votre complice; il ne capitulera ni avec la ruse, ni avec la spoliation, ni avec le vol. Captif, il sera pour vous le plus cruel des embarras, le plus impitoyable des châtiments; exilé, il sera contre vous, sans même ouvrir la bouche, le plus formidable accusateur que jamais royauté naissante, que jamais peuple affranchi ait rencontré sur la terre... Prenez garde que les Italiens ne deviennent les Juifs de la chrétienté future! Des extrémités de l'Irlande à celles de l'Australie, prenez garde que nos enfants n'appren-

nent dès le berceau à les maudire, et que la tiare outragée ne devienne comme le crucifix un symbole de douleur et d'amour pour les fidèles, mais aussi un souvenir ineffaçable de la cruauté et de l'ingratitude italiennes. »

« *Vivat! Vivat!* s'écria Pie IX en recevant Mgr de Mérode; notre cher Montalembert s'est surpassé. J'avais lu une première fois avec une complète satisfaction cette belle défense du Saint-Siège; je viens de la relire et je l'ai trouvée plus belle encore. » — « Mon très cher beau-frère, ajoutait Mgr de Mérode, j'entends mettre par tout le monde votre lettre à M. de Cavour au-dessus de tout ce qui a été écrit dans ces derniers temps sur la conduite du Piémont. Vous venez encore une fois de remporter un des plus beaux triomphes qui puissent être donnés à la parole. (1) » Montalembert, on le comprend, recueillit ces paroles avec une joie profonde.

Un mois plus tard, à la fin de mai 1861, M. de Cavour allait rendre compte à Dieu de ses spoliations. Il devait avoir un successeur, ou, si l'on aime mieux, un imitateur, non pas en Italie, mais en Allemagne. Montalembert écrivait à M. Reichensperger le 18 décembre 1860 : « Les princes allemands, protestants et catholiques, qui ont laissé dépouiller le Pape et immoler à petit feu le brave roi de Naples avec l'héroïque Allemande qu'il a pour femme, ces princes-là ont signé d'avance leur arrêt de mort. L'unité italienne aura pour conséquence nécessaire et inévitable l'unité allemande faite par la révolution, soit que la Prusse veuille être son instrument ou non... Et tenez pour certain qu'elle le voudra bien. »

Quelques semaines auparavant, dans le numéro du 25 novembre 1860, *le Correspondant,* par la plume de M. Raudot, expliquait et précisait, d'une manière véritablement saisissante, la prophétie de Montalembert : « La Confédération germanique, disait-il, d'après les derniers recensements, a 43 286 116 habitants; les Allemands sont bons soldats et, si cette confédération se change en un seul État centralisé, la France immédiatement descend au second rang. Si, à un moment donné et qui pourrait bien arriver, l'Angleterre,

(1) Mgr de Mérode à Montalembert, 1er mai 1861.

l'Allemagne et l'Italie se réunissaient contre la France, notre pays pourrait être réduit aux dernières extrémités. La France n'aurait qu'une seule ressource alors, ce serait de former avec la Russie une alliance intime...

« On a reproché à M. le comte de Montalembert d'avoir dit à M. de Cavour : « Je suis pour les petits États libres « contre les grands États centralisés. » Un jour peut-être, la France apprendra à ses dépens que cette politique est celle du bon sens et du vrai patriotisme.

« Si la France dépensait ses richesses, son sang, son honneur, pour faire de l'Italie un seul grand État, ce serait une de ces erreurs, une de ces folies qu'un aveugle esprit de parti pourrait seul trouver sublime. La France travaillerait de ses propres mains à saper les bases de sa grandeur. Cette faute capitale serait un jour maudite par tous les vrais Français... »

Héliog Dujardin

Vve Ch. Poussielgue. Éd.

CHÂTEAU DE LA ROCHE EN BRENY

CHAPITRE XI

LE CHATEAU DE LA ROCHE EN BRENY.

I

Il est temps de suivre Montalembert dans la retraite où l'Empire l'a confiné. Le spectacle de sa vie privée, au milieu de sa famille et de ses amis, n'offre pas moins d'intérêt et d'attrait que ses luttes politiques et religieuses.

Au numéro 40 de la rue du Bac, presque à la hauteur de Saint-Thomas d'Aquin, s'ouvre une impasse assez longue, fermée par une maison de modeste apparence. Montalembert occupe le premier étage de cette maison. Pour visiter Montalembert, choisissons le mercredi qui est le jour de ses réceptions. Jetons en passant un coup d'œil sur le cabinet de travail où l'orateur, entouré de ses livres familiers, passe ses matinées et une partie de ses nuits. Un buste exquis de M^me^ de Montalembert et une statue de saint Pierre y attirent le regard. Cependant les maîtres de la maison reçoivent leurs invités dans le grand salon. Il est rare de n'y point trouver d'abord quelque prince de l'Église, de ceux qui n'ont pas oublié les services passés et présents; mais les personnages politiques, les anciens parlementaires et les hommes de lettres sont les plus nombreux. En outre des amis de vieille date, Guizot, Cousin, Odilon Barrot, le prince de Broglie s'y montrent assidus; Berryer y vient le plus qu'il peut, Villemain n'y manque presque jamais. Quelle jouissance pour Montalembert de voir groupés autour de lui ses antagonistes d'autrefois! « Je n'ai rien connu, dit-il, qui

vaille cette émotion intime, cette joie généreuse qu'éprouve un honnête homme à rendre justice et hommage à un noble adversaire, à lui tendre une main toujours loyale, mais naguère armée et désormais amie. »

Aux Français éminents que nous venons de nommer se joignent d'illustres étrangers. Donoso Cortès, jusqu'en 1853; le baron de Hubner, ambassadeur d'Autriche; M. Bigelow, ministre des États-Unis; le marquis Brignole, héritier des anciens doges de Gênes; le duc de Norfolk, Gladstone, le docteur Manning, le prince Adam Czartoryski, le comte Ladislas Zamoyski et bien d'autres, fréquentent, pendant leurs séjours à Paris, le salon de la rue du Bac.

On devine le charme et l'intérêt de pareilles réunions. Personne plus que Montalembert n'apprécie l'art si délicat et si français de la conversation et, entre tant d'hommes remarquables rassemblés dans son salon, il tient, sous ce rapport, le premier rang. Sa parole a quelque chose d'ailé, d'entraînant, de très élevé. La vulgarité lui répugne essentiellement. Volontiers s'arrête-t-il à narrer quelque anecdote piquante, à commenter l'événement du jour, à persifler quelque courtisan ridicule; mais il passe bientôt à des sujets supérieurs. Les questions d'art, d'histoire, de religion et de politique l'attirent de préférence. Avec quelle verve indignée il flétrit les bassesses de la politique contemporaine; tantôt il se livre à des épanchements profonds de regrets et d'espérances; tantôt il jette sur le passé, sur l'avenir de la France et du monde chrétien des aperçus pleins de lumière; il évoque l'histoire, il fait appel à ses souvenirs personnels. Que n'a-t-il pas vu en effet au cours de sa vie déjà longue! Que de pays il a visités depuis sa première jeunesse! Que de personnages divers il a fréquentés, que de révolutions il a traversées! Sa mémoire est une source précieuse et inépuisable, qu'une question, un seul mot, suffisent à faire jaillir. Et comme l'orateur n'est jamais absent, comme il parle toujours la même langue chaude, colorée, débordante de vie et de passion, on recueille en l'entendant, affirme un de ses auditeurs, « des chapitres de Plutarque, des pages de Tacite, qui n'auraient besoin que d'être transcrites par une sténo-

graphie fidèle, pour se fixer comme des chefs-d'œuvre ».

Cependant Montalembert aperçoit quelques jeunes gens, un peu perdus et intimidés parmi tant d'hôtes illustres, et il quitte tout pour s'en occuper. « Cette bienveillance attentive, raconte un témoin des plus autorisés[1], cette sollicitude ardente et minutieuse pour la jeunesse, je l'ai comme bien d'autres alors éprouvée, et j'en ai comme bien d'autres été touché. S'il pensait pouvoir intéresser quelque homme célèbre ou considérable à un obscur débutant, il ne manquait pas de les rapprocher. C'est ainsi que, comptant sur l'érudition de M. Villemain, il me présenta à lui comme l'auteur d'un article sur Bodin. Et voilà M. Villemain qui, se souvenant ou bien imaginant que Bodin avait écrit contre le suffrage universel et s'était inspiré d'Aristote, me récite avec un accent passionné un texte d'Aristote contre ce mode de suffrage. J'ai su depuis qu'un autre jour, il avait débité avec plus de chaleur encore des vers grecs à M^me^ de Montalembert. Nous n'avions rien compris ni l'un ni l'autre, mais nous applaudîmes de confiance en admirant une telle mémoire. »

Comment s'étonner après cela que Montalembert soit recherché par les salons les plus en vue de l'époque? Le soir, après ses journées laborieuses, volontiers accepte-t-il de s'y récréer quelques instants. Chez M^me^ de Gontaut, l'amie de M^gr^ Dupanloup, il converse, comme jadis avec M^me^ Swetchine, des intérêts religieux les plus actuels. Dans le salon de la duchesse de Galliera, plus politique, plus mélangé, il rencontre les débris du gouvernement de Juillet et les membres du corps diplomatique. Montalembert apprécie fort cette noble et généreuse étrangère; il entretient avec elle une correspondance assez suivie. Bien d'autres maisons, les Duchâtel, les d'Harcourt, M^me^ de Forbin, la princesse Liéven, se disputent la présence de l'orateur catholique... Mais de bonne heure, ordinairement dès les premiers jours de juin, il part pour les eaux ou pour les champs. C'est là qu'il nous faut l'accompagner.

(1) M. le vicomte de Meaux, *Mémoires inédits.*

II

Déjà nous avons visité Maîche : rendons-nous à la Roche en Breny. L'accès n'en est pas facile. Il faut descendre à Montbard, sur la ligne de Lyon, et suivre par Semur une longue route de voitures. Au bout de quelques heures, après avoir traversé la bourgade plate et banale de la Roche en Breny, on s'engage dans une avenue plantée de tilleuls et d'accacias. Un pont de pierre remplace l'ancien pont-levis et introduit le visiteur dans la cour du château. C'est en 1841, nous l'avons dit, au moment où la bande noire allait le démolir, que Montalembert a découvert et acheté le vieux manoir bourguignon. L'aspect en est imposant et sévère. Les massives tourelles qui le flanquent plongent leurs murs gris dans des fossés remplis d'eau. Un lierre épais, soigneusement taillé, tapisse la façade d'entrée. D'élégantes fenêtres du quatorzième siècle, restaurées par Montalembert, portent des inscriptions significatives : *Ni espoir, ni peur* (1) — *Ferrum fero, ferro feror — Plus d'honneur que d'honneurs* — et cette autre empruntée à Phèdre : *Donec fortunam criminis pudeat sui.* De l'autre côté, la vue s'étend au loin, dans un horizon presque sans bornes, sur les bois, les étangs et les gracieuses collines du Morvan.

Mais pénétrons à l'intérieur. Voici à droite la salle à manger, qui renferme les portraits des ancêtres. A gauche, s'ouvre le grand salon d'honneur. Sur les murs, décorés comme au moyen âge, apparaissent les anciens ducs de Bourgogne, avec de fières inscriptions empruntées à l'histoire de cette province. Aux poutres du plafond, les écussons de la famille et des devises cueillies par le maître en de vieilles chroniques : *Pour l'âme et l'honneur — Ou bien ou rien — J'obéis à qui je dois, je sers à qui me plaît, je suis à qui me mérite.* « C'est tout un cours de morale ! » s'écriait le

(1) Cette devise a été parfois mal comprise, et l'on a été jusqu'à en faire un grief à Montalembert. On ne saurait mieux l'expliquer qu'en la rapprochant de ces belles paroles du Taciturne : « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. »

sceptique Dupin, en visitant la Roche. Plus loin, le salon de famille, où nous reviendrons passer la soirée, et, entre les deux salles, dans un enfoncement de la muraille, la petite chapelle tout embaumée de prières et de souvenirs, où les plus saintes âmes de ce temps, Lacordaire, Dupanloup, Mérode, Muard, Hecker et bien d'autres, offrirent le saint sacrifice.

Un escalier de grand style conduit aux appartements supérieurs. Le long des corridors, pour en dissimuler la froideur un peu monacale, sont suspendus des gravures, des cartes, des plans d'abbayes et d'antiques cités. Voici les barons et les évêques anglais jurant leur Grande Charte, Washington à Mount-Vernon au milieu des siens, Louis XVIII signant sur le bureau qu'il a rapporté d'exil la Charte française. La chambre de Montalembert occupe une des extrémités du château ; mais bien qu'il y ait réuni les portraits de ses meilleurs amis, et que, sur le conseil de Lacordaire, il y ait fait construire un balcon d'où l'on découvre une vue admirable, il n'y séjourne guère. C'est dans la bibliothèque qu'il passe une bonne partie de ses jours et même de ses nuits.

On ne saurait entrer sans émotion dans cette grande pièce où l'historien des *Moines* a tant travaillé et tant souffert. Tout y est en quelque sorte imprégné de sa présence, tout y est encore à la même place. Le dernier journal qu'il a tenu dans sa main défaillante, la dernière lettre qu'il écrivit, et jusqu'aux petites plumes de corbeau dont il aimait à se servir, sont là sur le vaste bureau qui remplit le milieu de la salle. Là aussi son *Livre d'heures,* où il trouvait la force de supporter ses souffrances, et Bossuet, devenu depuis quelques années son auteur préféré. « Je me sens ébloui d'admiration et de bonheur, écrit-il, tant c'est une joie pure et profonde que de voir le génie d'un grand homme planer si haut et verser de tels torrents de lumière. (1) » Comment ne pas noter encore l'inscription si humble et si fière placée au-dessus de la porte d'entrée : *Da mihi, Domine Deus, cor pervigil, quod nulla abducat a te curiosa cogitatio; da nobile, quod nulla*

(1) *Journal*, 18 août 1857.

deorsum trahat indigna affectio; da rectum, quod nulla seorsum obliquat sinistra intentio; da invictum, quod nulla frangat improvisa tribulatio; da liberum, quod nulla sibi vindicet perversa cupido (1).

La bibliothèque offre une réunion des ouvrages les plus rares et les plus précieux : rares, par le choix, le nombre et l'importance; précieux, par l'intelligence de la collection, la pureté des éditions, l'assemblage des sources les plus variées. L'histoire des Ordres religieux, celle des Cisterciens en particulier, est aussi riche et aussi complète que les plus célèbres dépôts de France et d'Angleterre. On en peut dire autant pour la politique contemporaine et les questions religieuses actuelles. Et cette bibliothèque s'accroît chaque jour de tous les ouvrages qui paraissent sur ces divers sujets, non seulement en France, mais à l'étranger. Trop à l'étroit dans la vaste enceinte qui lui est consacrée, elle déborde dans les corridors. — Telle est dans son ensemble la demeure de Montalembert. En 1836, l'austère comte de Mérode surnommait plaisamment son gendre *lord Sybariton Comfort*. Par nature, en effet, Montalembert eût aimé le luxe et l'élégance; il les sacrifia toujours à des intérêts supérieurs, réservant pour les causes qu'il servait le superflu de sa fortune, et vivant dans une noble simplicité, qui atteste une fois de plus sa grandeur d'âme.

III.

Après Dieu et son Église, la famille remplit le cœur de Montalembert. L'heure n'est pas venue de dire la part que prit à ses travaux et à ses luttes la grande chrétienne à laquelle il avait uni sa vie. Il est à craindre d'ailleurs qu'on ne le sache jamais, car l'humilité de M^me^ de Montalembert a eu soin de faire disparaître le plus de traces possible de

(1) « Donnez-moi, Seigneur, un cœur vigilant qu'aucune vaine pensée ne détourne de vous, un cœur noble qu'aucune affection indigne ne déshonore, un cœur droit dont les intentions soient toujours élevées, un cœur intrépide et au-dessus des plus graves épreuves, un cœur libre que les passions mauvaises ne dominent jamais. »

son action personnelle. Foisset pouvait en toute justice écrire à son ami : « C'est la grâce des grâces d'avoir reçu de Dieu une femme comme Mme de Montalembert. Tous les dons à la fois : la noblesse du sang et celle de l'âme, la beauté et la bonté, l'étendue et la grâce de l'esprit, la foi des croisés et l'amour de la liberté moderne, le culte du moyen âge et l'intelligence des temps nouveaux. (1) » Pendant trente-quatre années, personne n'a secondé l'orateur catholique avec plus de dévouement, personne ne l'a soutenu avec plus de persévérance et conseillé avec plus de sagesse. Montalembert avait pleine confiance en ses lumières; il la consultait en toutes ses entreprises, et une joie délicieuse lui montait au cœur, lorsqu'après avoir lu à sa femme quelque article consacré à la défense de l'Église, il pouvait écrire : « Anna s'est identifiée d'une manière très active à mes dernières préoccupations... Elle admire ce que j'ai dit et elle baise tendrement les doigts qui ont écrit ces pages, qui répondent, dit-elle, à toutes ses convictions. » Dans son portrait du duc de Saint-Simon, Montalembert insiste à dessein sur « l'union intime, parfaite et si pleinement réciproque » qui régna toujours entre lui et celle qu'il appelait « sa perle unique »; il cite avec complaisance les témoignages de reconnaissance et de fidélité de l'auteur des *Mémoires* pour cette femme « toujours plus sage que moi »; il nous montre le vieux grand homme, seul, oublié de tous, sans postérité masculine pour hériter de cette pairie qu'il prisait si fort, ordonnant que, dans le caveau de famille, son cercueil fût attaché par une chaîne de fer à celui de la duchesse, et « si bien rivé qu'il soit impossible de les détacher l'un de l'autre sans les briser tous deux ». Sous ces traits touchants Montalembert se peint lui-même autant que Saint-Simon.

Quatre filles restaient de cette sainte union : Élisabeth, Catherine, Madeleine et Généreuse-Thérèse, née à Maiche en 1856. Montalembert n'éprouvait-il pas quelque mécompte de ne point se survivre dans un fils qu'il eût formé à son image? « Bah! disait-il plaisamment, un fils eût peut-être

(1) 10 janvier 1861.

mal tourné; il serait devenu sénateur ou chambellan... Je ne puis que répéter la belle parole de Bourdaloue au bon Dieu : « Mon Dieu, je ne sais si vous êtes content de moi; mais je « suis, moi, très content de vous... » En vérité, je ne saurais assez remercier Dieu de m'avoir donné une succession de filles, également délicieuses, quoique si différentes les unes des autres. » Aussi bien, ces qualités d'esprit et de cœur qu'il appréciait chez elles, c'était lui qui les avait en grande partie semées et entretenues. Avec quelle sollicitude il veilla à leur éducation! M^me^ de Montalembert et lui se partagèrent cette œuvre délicate.

Dès le matin, à la première heure, il s'occupait de ses enfants, leur donnant, tout en faisant sa barbe, une leçon de langue vivante ou d'histoire. Elles apportaient leur page d'anglais, d'allemand, voire même de latin; et chaque phrase, chaque mot, étaient examinés et discutés avec le plus grand soin. Le professeur savait répandre sur toutes choses une vie, un intérêt extraordinaires. S'agissait-il d'histoire, il fallait juger les événements, apprécier les caractères, dire ce qu'on pensait de tel ou tel personnage. Celle qui, de préférence, se prononçait pour les causes vaincues et les héros malheureux recevait des éloges. Surtout on ne devait jamais trouver quelque chose d'ennuyeux ou de difficile : « Sachez, disait-il, que ces deux mots sont synonymes de *niais* et de *paresseux*. Je ne permets pas qu'on les prononce devant moi. » Même de loin, il suivait les progrès de ses filles; il exigeait qu'elles lui écrivissent en anglais ou en allemand, et que leurs lettres fussent un compte rendu sérieux de leurs lectures et de leurs travaux.

Avant tout Montalembert recommande à ses enfants le bon emploi du temps. *Tuer le temps!* cela l'indigne à l'égal d'un sacrilège. Il veut que chaque heure, chaque instant de la journée soit rempli par une obligation ou un devoir. Il se soumet strictement lui-même à cette loi, et sa vie à la Roche est des plus réglées. Levé à sept heures, il se rend, malgré la distance et autant qu'il le peut, à la messe du village, puis, de retour au château, s'enferme dans sa bibliothèque jusqu'à midi. Pendant ce temps, il reste inabordable; il compose *les*

Moines d'Occident, écrit ses brochures politiques, parcourt les nombreux articles qui doivent paraître dans *le Correspondant.* On lui apporte un volumineux courrier : lettres, journaux, revues, livres, de toutes les contrées du monde et dans les langues les plus diverses. Il trouve le temps de répondre à toutes ces lettres et de les classer dans des dossiers spéciaux qui font à la fois l'admiration et le désespoir de son historien. Il lit tous les journaux, toutes les revues, non point d'une lecture distraite, non point « du pouce et de l'œil », mais le crayon rouge à la main, marquant d'un signe ou d'un mot les passages qui l'ont frappé et qu'il veut conserver. Car ces journaux, ces revues sont ensuite découpés; ces fragments mis en ordre et collés sur de grands registres; les registres eux-mêmes, munis chacun d'une table spéciale, deviennent pour l'orateur de véritables arsenaux de guerre et de controverse.

IV

Cependant, l'heure est venue du déjeuner de famille. De parti pris, lorsqu'il n'a point d'invités, Montalembert n'arrive que le repas commencé. C'est un procédé pour gagner du temps et prolonger son travail. A table, il est tout aux siens, plein d'entrain, de gaieté et d'esprit. La causerie se continue au salon. D'ordinaire, Montalembert y apporte son courrier; il signale, dans les lettres et les journaux reçus le matin, les passages qui présentent quelque intérêt et les commente avec une verve intarissable. Puis il fait une longue promenade dans ses bois, quelquefois seul, le plus souvent avec ses enfants et Sylvain. Sylvain, à la fois intendant et garde forestier, très dévoué à son maître, est le confident et l'exécuteur de ses travaux champêtres.

La Roche en Breny n'est point un pays de grande culture. Qu'on se représente une succession de collines arides et nues, revêtues çà et là d'épais taillis de chênes et, dans le creux des vallons, quelques étangs solitaires et tristes. Tel était, vers 1840, quand Montalembert en fit l'acquisition, l'aspect de ce domaine. Il n'est plus le même aujourd'hui. Son nou-

veau propriétaire a deviné l'arbre qui convenait à ce sol granitique. Il a introduit dans le Morvan les diverses espèces résineuses du Jura et planté sur ses terres plus de trois millions de pins. A ce travail il a mis la même ardeur, la même persévérance qu'à tout le reste et est devenu en peu de temps un sylviculteur consommé. Quel plaisir de constater le progrès de ses plantations! Frappant de sa canne le tronc vigoureux de ses arbres, il dit avec une fierté mélancolique : « C'est la seule entreprise où j'aie réussi. »

Il a vraiment le droit d'être fier. Son œuvre n'est pas celle d'un forestier vulgaire, mais d'un véritable artiste. En peu de temps le pays se transforme; les collines dénudées se parent d'un riche manteau de verdure, les étangs s'environnent de feuillage aux teintes harmonieuses. Jamais on ne vit plus de poésie dans l'ombrage des bois. Montalembert y a fait ouvrir plusieurs routes carrossables; de gracieux sentiers serpentent sur le flanc des coteaux ou s'enfoncent le long des ruisseaux, coupés par des ponts rustiques. Çà et là, d'agréables points de vue, ménagés avec art par les soins du maître. Les excursions sont nombreuses et variées. Aujourd'hui on se dirige vers le moulin et l'étang de Villerin; demain on se rendra au Grand Buisson ou à l'étang Matrot; un autre jour à Pierre-Plot ou au Perron-Murger. Chemin faisant, Montalembert converse avec ses enfants, il joue avec eux, fait des défis, prépare des surprises, se cache tout à coup pour se faire chercher. Un soir qu'il se promenait seul, sous le poids de je ne sais quelle tristesse, il rencontra une de ses filles, âgée de cinq ans, accompagnée de sa gouvernante. « Mon enfant, lui demanda-t-il gravement, pourquoi êtes-vous en ce monde? — Pour vous aimer! » répondit-elle, en se jetant dans ses bras. Comme un chaud rayon de soleil éclaircit le ciel, cette douce parole dissipa la tristesse de Montalembert.

Il est rare qu'avant le dîner Montalembert ne se ménage pas encore deux heures de travail; mais pendant la soirée, il ne s'appartient plus. Comment peindre l'exquise douceur de ces réunions intimes? C'est là, au milieu de sa famille, qu'il faut entrevoir Montalembert pour apprécier la cordialité char-

mante de sa nature. Adieu la politique et ses soucis accablants! Son front se déride et s'épanouit dans la joie. Il n'est plus lui-même, il se fait enfant avec les petits et partage leurs jeux innocents. Tantôt il leur montre les belles gravures du grand-père Forbes et leur explique les scènes de chasse dans les Indes. Tantôt il les porte sur son pied tenu en l'air pour aller au pas, au trot, au galop, et finalement être jetées à terre par le cheval fictif. Mais le jeu préféré est celui de la bête, renouvelé d'Henri IV. Recouverte d'un tapis de peaux de renards, la bête s'avance lentement à travers le salon pour saisir le gibier. Celui-ci court, crie, cherche à s'échapper, finit toujours par être pris et dévoré de baisers.

Après la prière, récitée à la chapelle, vers neuf heures, en commun avec toute la maison, la soirée devient plus grave. On fait parfois de la musique, écoutée avec délices par Montalembert; mais, le plus souvent, il prend un livre et lit à haute voix. C'est *Sainte Élisabeth de Hongrie*; ce sont *les Moines d'Occident; les Fiancés* de Manzoni; *Sybille* d'Octave Feuillet; *la Chanson de Roland*, que sais-je encore? Il lit, et en l'écoutant, on croit assister au drame lui-même et voir revivre les personnages dont il exprime les sentiments. Sa voix, tour à tour simple, indignée, caressante ou pleine de passion, prend les intonations les plus variées. On l'entendrait ainsi des nuits entières. « Il semble, dit un témoin, que son âme passe dans sa lecture. Je n'ai jamais rien entendu de plus émouvant. »

Cependant l'heure est venue de prendre un repos nécessaire. Montalembert n'y consent point pour lui-même. A force d'énergie il a dompté sa nature qui l'incline au sommeil, et il s'enferme seul dans sa bibliothèque pour continuer ses études. Minuit, une heure, deux heures le trouvent encore plongé dans ses manuscrits. « Quelquefois, me disait un vieux serviteur, en me rendant le matin à l'ouvrage, j'apercevais la lampe de M. le comte encore allumée. » Ne lui parlez pas de sa santé qui se consumera vite à un tel régime, il vous citerait la parole de Bossuet : « Le sommeil, ce grand ennemi de l'homme...! », ou cet autre argument irrésistible : « Arago regardait comme un paresseux quiconque ne travaillait pas

quatorze heures par jour! » Aussi bien éprouve-t-il en ces veilles prolongées d'indicibles émotions :

« Que de fois, raconte-t-il, dans le silence des nuits, sous le toit du vieux manoir où j'ai écrit la plupart de ces pages, derrière les massifs in-folio où leurs actes ont été enregistrés par une laborieuse postérité, n'ai-je pas cru voir apparaître autour de moi tout cet imposant cortège des saints, des pontifes, des docteurs, des missionnaires, des artistes, des maîtres de la parole et de la vie, issus de siècle en siècle, des rangs pressés de l'ordre monastique! Je contemplais en tremblant ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloire méconnue. Leurs austères et bienveillants regards semblaient errer de leurs tombes profanées, de leurs œuvres oubliées, des monuments dédaignés de leur infatigable industrie, du site effacé de leurs saintes demeures, jusque sur moi, leur indigne annaliste, confus et accablé du poids de mon indignité. De leurs mâles et chastes poitrines j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive : tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu, pour le bien des hommes! Et pour prix, la calomnie, l'ingratitude, la proscription, le mépris! Ne se lèvera-t-il donc personne, dans ces générations modernes, à la fois comblées et oublieuses de nos bienfaits, pour venger notre mémoire?

« *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!* Point d'apologie, point de panégyrique; un récit simple et exact; la vérité, rien que la vérité; la justice, rien que la justice : que ce soit là notre seule vengeance!

« Et alors je sentais courir dans mes veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion. Je ne suis, leur répondais-je, qu'une pauvre poussière, mais cette poussière s'animera peut-être au contact de vos ossements sacrés. Peut-être une étincelle de votre foyer viendra-t-elle allumer mon âme. Je n'ai pour arme qu'une triste et froide plume, et je suis le premier de mon sang qui n'ait guerroyé qu'avec la plume. Mais qu'au moins elle serve avec honneur, qu'elle devienne un glaive à son tour dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal! (1) »

V

Montalembert ne s'isolait pas dans son manoir; il se mêlait le plus possible à la vie des villageois qui l'entouraient. Le curé de la Roche, un saint homme, au cœur simple et droit, était

(1) Dernières paroles de l'*Introduction aux Moines d'Occident*. La Roche en Breny, janvier 1860.

son ami et son confesseur. Ensemble ils restaurèrent l'église : Montalembert suggéra le plan et fournit une partie de l'argent. On le voyait chaque dimanche assidu aux offices, édifiant tout le monde par sa piété. Il paraît que le bon curé, intimidé par la présence de l'illustre orateur, fermait les yeux en prêchant pour ne point l'apercevoir. Montalembert passait souvent l'hiver à la Roche. En parcourant les allées de ses bois couvertes de neige, il se rappelait les beaux vers de Saint-Amand :

> Cette saison me plaît; j'en aime la froideur;
> Sa robe d'innocence et de pure splendeur
> Couvre en quelque façon les crimes de la terre.

Noël était sa fête de prédilection. Huit jours d'avance, sous la direction de ses filles, les gens du château préparaient les guirlandes de houx qui, à la messe de minuit, devaient orner la crèche divine.

Faut-il parler de la sollicitude de Montalembert pour les pauvres? Chaque vendredi, en souvenir de la Passion de Notre-Seigneur, « ces amis des tabernacles éternels », comme les appelle l'Évangile, étaient reçus au château. Les jours suivants, on leur rendait leur visite. Souvent Montalembert accompagnait ses filles jusqu'aux hameaux éloignés; il pénétrait avec elles dans les plus misérables chaumières et, pendant qu'elles prodiguaient aux malades leurs soins et leurs aumônes, l'historien de sainte Élisabeth y mêlait des paroles de consolation et d'espérance.

Les environs de la Roche abondent en châteaux et en souvenirs historiques. A quelque distance se trouvent Bourbilly, illustré par le séjour de sainte Chantal; Époisses, manoir des Guitaut, habité par le grand Condé et visité par M^me^ de Sévigné; Chastellux, où résidait la vénérable M^me^ de Chastellux dans la majestueuse demeure de ses pères. Mais, de toutes ces excursions, l'abbaye de la Pierre-qui-vire, située à 8 kilomètres de la Roche, a toutes les préférences de Montalembert. Là, dans une des gorges les plus sauvages du Morvan, un saint prêtre bourguignon, le P. Muard, s'est retiré pour se livrer à la prière et à la pénitence. Il a groupé autour de lui quelques disciples et fondé un monastère où fleurit dans toute sa ri-

gueur la règle primitive de saint Benoît. Comment l'historien des *Moines* ne s'intéresserait-il pas vivement à cette restauration, qui rappelle les fondations héroïques du treizième siècle? Aussi vient-il souvent à la Pierre-qui-vire. Il s'y rend même à pied, à travers ses bois. « Il voit ces hommes dont plusieurs ne sont nullement accoutumés au travail des mains, s'y livrer avec une ardeur pleine de joie. Vêtus de haillons, couverts de poussière et de sueur, ils arrachent des arbres, fendent des blocs de granit et les transportent avec mille fatigues. Ils creusent un chemin, ils élèvent une terrasse, ils servent les maçons. Pour nourriture, des légumes, sans autre assaisonnement que le sel, du pain et de l'eau. Le matin, avant le lever du soleil, et le soir quand le travail est fini, on récite l'office divin autour d'une lampe dont la flamme fumeuse est agitée par le vent qui pénètre à travers les planches mal jointes de la pauvre demeure. » Bientôt, entre Montalembert et le P. Muard une touchante amitié s'établit. Le saint prie pour son ami, qui lui prodigue en retour ses aumônes et son influence la plus énergique. Pas un hôte important ne vient à la Roche sans être conduit au monastère, et personne ne voit de près la vie pénitente de ces religieux sans être édifié et pénétré d'admiration.

Dans la belle chapelle romane que les moines ont élevée en leur solitude, ils montrent volontiers l'emplacement choisi par Montalembert pour son tombeau. Il avait fait ce beau rêve, s'il mourait à la Roche en Breny, de dormir son dernier sommeil au milieu des moines, d'être porté en quelque sorte par leurs ferventes prières jusqu'aux pieds du souverain Juge. On eût pu alors reproduire dans la chapelle du monastère le mausolée du vieux sénéchal bourguignon qui se trouve au Louvre : six moines à la face énergique et désolée portent sur un bouclier le corps du vaillant chevalier qui jusqu'à la fin combattit pour eux.

CHAPITRE XII

LA FAMILLE ET LES AMIS. — LE COLONEL ARTHUR DE MONTALEMBERT.

I

Dans son manoir, le *laird de la Roche*, comme l'appelle Foisset, pratique largement l'hospitalité. Chaque année, à l'automne, il y réunit ses meilleurs amis. Avec quelles affectueuses instances il les appelle et les retient auprès de lui. Quelle déception, si un obstacle imprévu les empêche de venir. « Sachez bien, écrit-il à l'un d'eux, que mon séjour à la Roche ne me paraît pas complet cette année. Je m'étais fait une si douce habitude de vous voir, que ce lieu, sans vous y avoir eu au moins quelques jours, me paraît comme dépeuplé. » Ils viennent parfois seuls, le plus souvent ensemble et dans l'intention de se rencontrer. Ils restent une semaine ou deux et, cependant, le château déborde de vie et d'animation. Le jour, ce sont des promenades sans fin, à pied à travers les bois, en voiture dans les villages voisins; le soir, à la veillée, des causeries prolongées sur les sujets les plus divers.

Essayons de reconnaître les hôtes illustres qui d'ordinaire remplissent le salon de la Roche. Ce prélat, au visage animé, qu'entoure un groupe d'enfants, c'est M^gr^ Dupanloup. En ce moment, il leur conte des histoires de revenants, qui leur font ouvrir de grands yeux, et cette nuit les empêcheront de dormir. Presque chaque année il vient voir son ami : « J'aime vos solitudes, dit-il, vos lacs, vos bois, votre granit et surtout votre amitié qui a la netteté et la solidité de ce

granit et parfois sa tendresse. » L'évêque ne travaille point à la Roche; c'est un repos complet qu'il s'accorde pour *se récréer* de ses accablants travaux. A part ses exercices de piété qu'il n'abrège jamais et sa nombreuse correspondance qu'il dicte à son dévoué secrétaire, l'abbé Lagrange, son temps se passe en causeries et en courses à travers les bois. Son bonheur, quand il vient à Maîche, est de parcourir la montagne dans une vieille guimbarde attelée à quelque cheval de ferme. « Dans ces promenades, raconte M. de Meaux, où l'évêque très sensible aux spectacles de la nature se plaisait fort, il était placé en avant pour mieux jouir du paysage et chargé à travers les descentes rapides de manœuvrer la mécanique. Là, on frayait volontiers avec les paysans propriétaires établis à côté de leurs troupeaux, au milieu de leurs bois de sapins et de leurs prairies, dans les vastes fermes de la montagne, et l'on goûtait fort leur esprit religieux et indépendant, leur parler lourd et narquois. (1) »

Ce personnage à la figure osseuse, aux yeux brillants, qui domine tous les autres par sa haute stature, c'est le sage Foisset, le plus fidèle des amis de Montalembert. Nul ne l'égale pour la sûreté du jugement, la prudence dans les conseils, l'étendue de ses connaissances sacrées et profanes ; nul ne l'égale surtout pour le dévouement, pour la sollicitude vraiment maternelle qu'il porte à son ami. Pas de semaine qu'il ne lui écrive au moins une fois.

A la Roche même, levé à quatre heures du matin selon son habitude, il revoit avec une attention scrupuleuse tous les écrits de Montalembert. « Mon ami, vous en faites trop, lui écrit ce dernier... Je ne saurais assez vous dire combien je suis touché de la fidélité, du zèle infatigable et tendre de votre amitié pour moi. Quand je suis avec vous, je suis trop absorbé par les faits du dehors dont nous avons toujours à nous entretenir pour vous parler comme je le voudrais et comme je le devrais de votre dévouement et de ma reconnaissance. Et puis j'éprouve une sorte de pudeur qui m'empêche de vous dire trop de bien de vous-même, parlant à votre personne.

(1) Vicomte de Meaux, *Mémoires inédits.*

Mais, de loin, je me sens plus de courage et je me soulage en vous priant de croire que vous occupez une place hors ligne dans mon cœur, tant pour le passé que pour le présent... (1) »

Et Foisset répond : « Il est si simple que je vous aime! Quand nous nous sommes rencontrés pour la première fois en 1837, je vous aimais d'avance et il eût été contre nature que je ne me fusse pas donné à vous comme à un frère d'armes. Mais depuis, (et même avant que le bon Dieu me fît voir en vous mon général), vous m'avez montré tant de confiance d'abord et plus tard tant d'affection que je n'ai aucun mérite à être profondément à vous. Vous avez fait pour moi ce que personne au monde n'avait fait pour nul autre. Dieu vous le rende! Pour moi je sens toute mon impuissance, quoi que je puisse faire jamais. (2) »

Voici Augustin Cochin et le prince Albert de Broglie qui discutent avec le maître. Celui-ci, dans un accès de découragement, vient d'exprimer la crainte de s'être trompé en poursuivant l'alliance de la religion et de la liberté. Cochin relève vivement ces paroles. Il est jeune, sympathique, spirituel, éloquent, généreux, plein d'avenir et par conséquent optimiste : « Ce dont vous ne vous consolez pas, dit-il à Montalembert, c'est que votre conviction ne soit pas partagée par la foule; vos principes sont indifférents à la foule. Depuis quand cette noble famille des Fénelon et des Turgot, à laquelle vous appartenez si légitimement, s'est-elle crue populaire? Qu'importe la foule à l'élite? Vous, le plus courageux des hommes, vous à qui le combat plaît sans la victoire, vous qui, comme M. Bunsen dans ses dernières et admirables paroles, pouvez dire : *je n'ai jamais servi que le noble!* avez-vous vraiment cru que la foule était pour vous comprendre? Non! Dès lors, pourquoi se plaindre et pourquoi l'accuser? Et pourquoi se croire échoué parce qu'on est sur un promontoire? Est-il vrai que la liberté politique et religieuse soit éteinte? Regardez l'Europe : le gouvernement libre est, fut ou sera le gou-

(1) Montalembert à Foisset, 23 août 1853.
(2) Foisset à Montalembert, 8 septembre 1853.

vernement de tous les États... Même vaincu, il serait toujours vrai! Ah! laissez-moi opposer vos exemples à vos paroles! Qui fut plus persévérant, plus ferme, plus insistant? Une éclipse, une trahison, une panique ont tout arrêté, mais est-ce pour toujours?... »

Il ajoutait encore : « ... Cher ami, ne laissons pas les nuages s'amonceler sur le sommet où nous sommes isolés, délaissés et glacés. Montons plus haut pour retrouver l'azur. Quelle belle parole du P. Lacordaire a citée Foisset : « Il faut sa « voir descendre devant les hommes pour s'élever devant « Dieu... » Pour moi qui me suis uni à vos travaux en 1855, au moment du retour de l'adverse fortune..., je me regarde comme ayant été destiné à vous consoler, à vous aider dans ce passage et je garde mes espérances. Pourquoi nous plaindre si nous sortons avec des cheveux plus blancs, mais sur un front plus calme, de cette série d'heures pénibles? C'est le moment de préférer à nos idées quelques vertus.... (1) »

Cependant les divers groupes se sont réunis et font cercle autour du général Changarnier. De sa retraite d'Autun, il vient tous les ans passer quelques jours à la Roche. C'est pour lui une épreuve cruelle de ne pouvoir servir son pays. « Dieu seul peut mesurer tout ce que j'ai souffert, avoue-t-il, en me voyant privé de toute participation à la gloire conquise par mes camarades et mes subordonnés en Crimée et en Italie. (2) » Cependant il dissimule son chagrin sous une humeur enjouée. Il conte avec verve ses campagnes d'Afrique et donne de curieux détails sur les événements auxquels il s'est trouvé mêlé. « Il est intéressant à entendre sur le passé et le présent, dit Montalembert... Il a reçu du roi de Naples l'offre de prendre le commandement de son armée, mais trop tard, le 1er octobre seulement. Six semaines plus tôt il aurait pu changer la face des choses en Italie et dans le monde entier.... (3) »

Combien d'autres personnages viennent s'asseoir au foyer du vieux manoir? Lacordaire y séjourna en 1853 et, dans l'ora-

(1) Ces paroles que je me permets de placer sur les lèvres de Cochin, sont extraites de ses lettres à Montalembert du 30 décembre 1860 et du 11 août 1865.
(2) *Journal*, 9 novembre 1861.
(3) *Journal*, 29 octobre 1860.

toire du château, une inscription touchante rappelle ce souvenir (1). M. de Falloux, Léon Cornudet, l'abbé Perreyve, le savant baron d'Eckstein, M^me^ Craven, etc., y sont reçus à maintes reprises.

A leur tour, les amis de Montalembert se font une fête de l'accueillir. Berryer l'attire deux fois à Angerville. « C'est un des lieux les plus agréables dont mon âme ait gardé la mémoire », écrit-il dans son *Journal*. Nous le trouvons en 1860 à Broglie, ravi du château, de ses alentours et plus encore de ses habitants. Il se rend fréquemment à Orléans, heureux de se retremper dans l'intimité du grand évêque. En 1858, il visite M. de Falloux au Bourg d'Iré avec le P. Lacordaire. Le collège de Combrée a gardé souvenir de la visite que lui firent alors les deux orateurs catholiques. Ils prirent successivement la parole; Lacordaire parla de l'éducation, Montalembert fit une courte mais éloquente harangue sur la dignité morale et sur l'honneur.

Quelques années plus tard, Montalembert revient au Bourg d'Iré avec le prince de Broglie, M. Cochin et un Irlandais, M. Monsell, devenu plus tard lord Emly. Un soir, tandis qu'ils causaient, arrive *le Correspondant*. Ils y trouvent un article du P. Lacordaire sur l'*Histoire de l'Église et de l'Empire romain au quatrième siècle*, par Albert de Broglie. « Nous étions donc avides d'en entendre la lecture, raconte M. de Falloux, et nous demandâmes à M. de Montalembert, qui lisait avec un naturel et une verve incomparables, de nous procurer le triple plaisir d'une si belle prose si bien lue, en présence de celui qu'elle touchait si directement. Nous voilà donc tous empressés et vraiment émus autour de notre lecteur ému lui-même. Au bout de quelques pages, M. Monsell incline la tête et s'endort; une page plus loin, il ronfle. M. de Montalembert s'interrompt et s'écrie: « Monsell! dormir, passe encore; mais « ronfler, c'est trop fort! » M. Monsell se réveille en sursaut,

(1) « Hoc in sacello sacrosancta mysteria celebravit, Henricus Dominicus Lacordaire, Ord. Fratrum Prædicatorum in Gallia instaurator, oratorum hujus ævi facile princeps ac vere dux verbi, amicorum optimus, apud adolescentiæ suæ amicum et commilitonem, die XXII^a^, XXIII^a^, et XXIV^a^ septembris, A. R. S. 1853. »

et avec un flegme plus britannique qu'irlandais, répond : « Eh ! « mon cher, c'est l'heure du Parlement ! » Le mot nous est resté avec le plus affectueux souvenir pour M. Monsell, et lorsqu'un de nous s'endort à une lecture, on dit sans reproche : « C'est « l'heure du Parlement ! (1) »

II

En outre des hôtes illustres que nous avons mentionnés, Montalembert invite chaque année à la Roche plusieurs jeunes gens, en qui il a remarqué des qualités exceptionnelles et qu'il appelle *les espérances de la France*. Là, tout en se promenant et conversant avec eux, il dirige leurs travaux, encourage leurs efforts et leur inspire le feu sacré, l'amour de l'Église et de la vraie liberté. Parmi eux, Albert Gigot, les deux frères Charles et Hilaire de Lacombe, et surtout le vicomte Camille de Meaux. Ce dernier, particulièrement attiré par la lecture des *Intérêts catholiques* s'est fait présenter à Montalembert en 1855, au moment où celui-ci cherchait pour *le Correspondant* de jeunes rédacteurs. Divers travaux sur le publiciste Bodin et sur l'*Histoire de l'Empire* de M. Thiers révèlent un esprit juste, vigoureux et très cultivé. En l'approchant, Montalembert constate qu'en ce jeune homme les qualités du cœur ne le cèdent point à celles de l'esprit. Il appartient à une vieille famille du Forez. Son aïeul, lieutenant-général au bailliage de cette province, a été guillotiné sous la Terreur; son grand-père, député de la Loire sous la Restauration, après avoir fidèlement servi la cause du roi et celle de la religion, est allé saintement finir ses jours à la Trappe d'Aiguebelle; son père, Augustin de Meaux, a été l'un des fondateurs du premier *Correspondant*. Bref, si Dieu avait donné un fils à Montalembert, il l'eût voulu semblable à Camille de Meaux, ardemment catholique et libéral, dévoué à toutes les nobles causes, doué surtout de cette qualité suprême, la bonté, que Shakespeare appelle *the milk of human kindness*. Malgré son légitimisme, il l'a toujours regardé, écrit-il

(1) De Falloux, *Mémoire d'un royaliste*, II, 245.

à Mgr Dupanloup, comme l'un des plus distingués d'entre les jeunes catholiques de sa génération.

Aussi, lorsqu'au commencement de 1858, M. de Falloux vient demander pour M. de Meaux la main de Mlle Élisabeth de Montalembert, obtient-il une réponse favorable. Le mariage est célébré le 16 septembre dans la chapelle de Mme Swetchine, à l'hôtel de Luynes. Tous les amis de Montalembert l'entourent en cette fête touchante. Avant de recevoir les promesses des jeunes époux, Lacordaire prononce un discours admirable, « l'un des plus délicieux bijoux de son incomparable écrin, d'une suavité et d'une profondeur d'émotion qui m'arrachent des larmes bien douces », remarque Montalembert. Il paraît qu'en l'entendant Villemain trépigne d'enthousiasme et répète : « Que c'est beau! que c'est beau! »

Ce n'est pas sans une grande tristesse que Montalembert se sépare de cette chère fille qui, pendant plusieurs années, a été la joie de sa vie, et, « dans le sens le plus relevé du mot, la *servante* dévouée, active et intelligente (1) » de ses travaux. Il souffre de voir les jeunes époux s'en aller loin de lui, loin de Paris, jusqu'au fond des montagnes du Forez. Pour se consoler de leur absence, il leur écrit souvent, et rien ne montre mieux que cette correspondance intime quelle tendre sollicitude il portait aux siens. Au commencement de l'année 1859, M. et Mme de Meaux partent pour l'Italie. Sa pensée les suit au delà des monts; il trace lui-même leur itinéraire, évoque pour eux les souvenirs lointains de sa jeunesse, écrit pour les recommander à ses principaux amis dans la péninsule.

Jusqu'à la fin de sa vie, l'avenir politique de M. de Meaux restera une des grandes préoccupations de Montalembert. « Il me semble, dit-il, que, quand même il ne serait point mon gendre, je m'intéresserais tout particulièrement à lui. La vieillesse ne diminue nullement chez moi mon goût déjà si ancien pour les jeunes gens. Combien je désire que la Providence veuille bien lui fournir enfin le théâtre dont il a besoin pour montrer tout ce qu'il vaut. (2) »

(1) Montalembert à Mme de Meaux, 13 mai 1861.
(2) A Mme de Meaux, 25 février 1866.

Mais Montalembert trouve que le Forez est un théâtre bien étroit et bien lointain pour le rôle important qu'il voudrait lui voir jouer. Aussi le prévient-il contre l'engourdissement de la vie de province, contre le danger des relations stériles et absorbantes :

« La campagne où l'on est assommé périodiquement ou à l'improviste par ses voisins est, à mon sens, la plus cruelle et la plus stérile des servitudes. Dans les pays où l'administration provinciale et locale, et par conséquent le pouvoir et l'influence politique, sont entre les mains des propriétaires ruraux comme en Angleterre et en Autriche, ces relations de voisinage sont nécessaires et fécondes. Mais en France, où, depuis si longtemps et dès avant la Révolution (comme l'a si bien démontré M. de Tocqueville), les fonctionnaires et les villes sont tout, cette façon de se livrer pieds et poings liés à ses voisins pour leur servir d'aliment et de distraction, est une invention fatale. Elle offre tous les inconvénients de la *vie la plus frivole* dans les salons de Paris, sans aucun de ses agréments. Quelle perte de temps et d'argent! Et combien toutes les invectives des prédicateurs et des moralistes contre les paroles oiseuses, la dissipation, les conversations frivoles, les visites inutiles, le mauvais emploi du temps (je copie Griffet, méditation 1re), combien ne s'appliquent-elles pas aux relations de la vie de province, où l'on consume tant de journées précieuses en courses fatigantes et en repas sempiternels. Je compare, quant à moi, les provinciaux *pur sang* aux cannibales; et encore les cannibales ne vous mangent-ils qu'une fois, tandis que le provincial vous ressuscite pour vous mettre périodiquement sous la dent de son oisiveté impitoyable. Comme l'insecte parasite qui se fait un nid dans le corps de certains animaux, il pompe votre substance intellectuelle et morale et s'engraisse à vos dépens jusqu'à ce que vous soyez exténué et réduit au même néant que lui.... (1) »

M. de Meaux défendit les relations et les habitudes de la vie provinciale avec des arguments qui désarmèrent Montalembert; mais celui-ci continua à lui prêcher la nécessité de se préparer à la vie publique par des études spéciales :

« Vous êtes à l'âge où l'on se décide, écrivait M. de Lamennais à un jeune homme de votre âge. Plus tard on subit le joug de la destinée qu'on s'est faite. On gémit dans le tombeau qu'on s'est creusé, sans pouvoir en soulever la pierre. Prenez garde que la vie de province, trop livrée au prochain et au public, ne devienne pour vous ce tombeau. Écoutez encore ce que m'écrivait Mme Swetchine : « Travaillez, je vous en prie, sau-

(1) A Mme de Meaux, 13 juillet 1859.

« vez le plus de temps que vous pourrez. On ne se dit jamais assez jeune « que la moisson n'a qu'un temps. » Et savez-vous quand elle m'écrivait cela? Non pas à l'âge que vous avez, mais en 1844, quand j'avais déjà trente-quatre ans, que j'étais déjà une manière de personnage, au plus fort de ma grande lutte à la Chambre des pairs contre l'Université! Et elle avait raison; quoique je fusse toujours occupé, je ne travaillais pas assez, je me laissais aller à une foule de petits devoirs, de petites relations, et quoique ce fût toujours en vue d'un grand but, je sens que je n'ai pas assez bien usé du temps et des facultés que Dieu mettait à ma disposition. »

Plus tard, après 1860, lorsqu'apparaissent les premiers symptômes du réveil parlementaire, avec quelle force il pousse son gendre à prendre rang dans la mêlée, à sortir de l'abstention funeste imposée aux légitimistes, à se présenter aux élections communales, départementales et législatives. Il voudrait, suivant son énergique expression, « lui mettre le feu sous le ventre »; il voudrait qu'il se fît, chaque matin, comme Saint-Simon, réveiller par un valet de chambre chargé de lui dire : « Monsieur, vous avez aujourd'hui de grandes choses à faire »; il voudrait que sa femme lui prêchât l'action de tout son pouvoir. « Hélas! soupire-t-il, le temps est passé où les femmes excitaient leurs maris *à faire les cent coups*. C'était bon pour Sparte, la Rome républicaine ou les féodaux du moyen âge... Je tiens pour avéré que la vie publique en France n'a pas de pires ennemis que les *femmes*, si ce n'est peut-être les *prêtres*. Oui, les prêtres et les femmes qui gardent, comme je l'ai dit à l'Académie, le trésor des vertus et des vérités chrétiennes dans la *vie privée*, en empêchent presque toujours le développement et le triomphe dans la *vie publique* et nationale... »

Certes, il n'y avait pas de reproche sérieux dans la pensée de Montalembert pour celui auquel il adressait ces vives exhortations. Mais combien de jeunes Français d'aujourd'hui peuvent les entendre avec profit! On nous pardonnera donc de les avoir citées.

« Encore une fois, mes chers amis, je n'ai aucun motif actuel et pressant de vous faire cette algarade, mais je la crois utile en soi. J'aime mieux vous l'adresser sans y être poussé par une occasion plus ou moins fâcheuse. D'ailleurs, je ne serai pas toujours là pour vous morigéner uti-

lement. Je m'en vais mourant et grognant comme la plupart des gens qui se font vieux. Mais j'emporterai avec moi dans l'autre monde la conviction que dans celui-ci la *fatalité,* la *force des choses* et autres fantômes invoqués par les niais, ne jouent qu'un tout petit rôle; et que le triomphe des méchants est dû à leur énergie, à leur résolution, à leur audace, à leur persévérance, si étrangement supérieures à la mollesse, à la paresse, à la maudite, à la sordide avarice de ce qu'on appelle *les honnêtes gens...* (1) »

Quand Montalembert vint visiter ses enfants, il s'expliqua pourquoi ils aimaient tant leur pays de Forez. Le château d'Écotay s'élève aux environs de Montbrison, sur la pente des montagnes qui entourent cette ville. On y accède par une route escarpée et pittoresque. De la terrasse, le regard plonge d'abord sur un océan de verdure, embrasse la belle vallée de la Loire toute parsemée de villages et d'églises, puis, au delà, les monts du Lyonnais et l'imposante chaîne des Alpes du Dauphiné. Plus encore que cet horizon splendide, Montalembert apprécie « les environs de cette belle résidence et surtout ce parc admirable, grâce à ses eaux et aux ombrages séculaires de ses hêtres et de ses pins ». Combien plus encore appréciera-t-il tout à l'heure la chrétienne population de ces montagnes. Dieu vient, en effet, de donner au serviteur de son Église une de ses dernières joies; un petit-fils lui est né, et c'est pour en être le parrain qu'il est venu à Écotay.

« Le 18 août, à trois heures, dit-il, commence la cérémonie du baptême de mon petit-fils Charles-Camille-Augustin de Meaux, dont je suis parrain. Il est impossible d'imaginer une solennité plus touchante, plus populaire, plus flatteuse pour l'honnête et chrétienne famille dans laquelle ma fille est entrée. Il n'y manque rien. Toute la population mâle d'Écotay, au nombre de deux cents, vient chercher et escorter le nouveau-né du château à la paroisse. Dans le village et autour du vieux château, une foule immense est groupée : les harangues pleuvent, surtout à mon adresse. Un propriétaire paysan, nommé Brunel, m'en fait deux, l'une au perron du château, l'autre sous un arc de triomphe auprès de l'église et insiste sur les services que j'ai rendus à notre cause, c'est-à-dire à celle de l'Église. Partout des inscriptions, des guirlandes, des arcs de triomphe en mon honneur et en celui de la famille. Une foule étouffante se

(1) A Mme de Meaux, 10 novembre 1862.

presse dans l'église et contemple le nouveau-né avec des transports de bonheur. Je suis sûr qu'il n'y a pas un endroit en France, et peut-être en Europe, où un enfant serait reçu avec un enthousiasme si désintéressé, et j'étais loin de me figurer qu'il pût en être ainsi de notre temps. (1) »

III

Dans sa notice sur Montalembert, Mirecourt conte cette anecdote. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, trois voyageurs reviennent de Compiègne dans le même wagon. L'un, âgé d'une quarantaine d'années, au visage pâle et régulier, avec de longs cheveux qui lui tombent sur le cou, est plongé dans un livre de Joseph de Maistre. A ses côtés, un capitaine de dragons dont la lèvre supérieure est ornée d'une large moustache noire qu'il relève en croc d'un air martial, et dans l'angle opposé, vis-à-vis d'eux, un jeune homme qui, le lorgnon dans l'œil, fixe le lecteur avec impertinence. — « Voyez donc la bonne tête de jésuite, » murmure-t-il, en se penchant vers l'officier. — « Monsieur, riposte le capitaine, cette tête de jésuite est celle de mon frère, le comte de Montalembert, pair de France. »

A peine avons-nous entrevu, au cours de ce récit, la figure du comte Arthur de Montalembert. Pourtant les deux frères sont demeurés toujours étroitement unis. Charles, plus âgé, devenu de bonne heure chef de famille, a veillé sur la jeunesse d'Arthur. Il l'a vu avec plaisir embrasser la carrière des armes et rester fidèle à l'énergique devise de ses pères : *Ferrum fero, ferro feror!* On découvre à chaque page du *Journal* les traces de cette tendre sollicitude ; à l'École militaire, et plus tard dans ses diverses campagnes, il ne le perd pas de vue un seul instant. Le mariage d'Arthur avec Mlle de Rochechouart, en 1845, le comble de joie. En 1850, le capitaine de Montalembert a poussé le premier cri de : *Vive l'Empereur!* sur le passage du prince Louis, au camp de Satory ; il est depuis lors demeuré fidèle à son premier mouvement et, malgré l'admiration qu'il professe pour son frère, a plus

(1) *Journal*, 18 août 1861.

d'une fois blâmé son opposition irréconciliable. Montalembert ne songe même pas à lui en vouloir; il évite le plus qu'il peut toute discussion politique à ce sujet et se plaît à le recevoir à la Roche avec sa famille. Aussi bien, en dépit de ses sympathies pour l'Empire et au risque de compromettre sa carrière, Arthur de Montalembert n'hésite pas en 1858 à venir s'asseoir aux côtés de son frère, à l'audience de la police correctionnelle, lorsque l'auteur du *Débat sur l'Inde* est poursuivi.

Au mois d'août 1859, nous trouvons Arthur de Montalembert au château de Maiche. Il arrive d'Italie où, comme lieutenant-colonel des lanciers de la garde, il a fait merveille. Il vient d'être nommé colonel du 1er chasseurs d'Afrique, le plus beau de nos régiments de cavalerie. Gai et plein d'entrain, il est cependant très modeste au sein de son triomphe. « Tous les soirs, raconte Montalembert, nous allons fumer ensemble, assis sur le banc de la grande allée de tilleuls. Nous nous félicitons de sa nouvelle promotion : « Jusqu'à présent, dit-il, je n'avais pas le pied à l'étrier; « maintenant, me voilà en selle! » Ensemble les deux frères s'abandonnent à de beaux rêves d'avenir. Arthur, devenu général, obtiendra un commandement à Dijon ou à Auxerre, puis achètera un château dans le voisinage de la Roche. En attendant, on fait fête au nouveau colonel; tout le monde veut le voir et entendre le récit de ses campagnes. Les curés surtout s'en montrent insatiables et l'accablent de questions. Il y répond simplement et avec finesse. Un jour qu'il raconte dans une réunion d'ecclésiastiques le siège de je ne sais quelle forteresse du nord de l'Italie : « Pourquoi donc, demande l'un des auditeurs, n'a-t-on pas fait avancer nos chaloupes canonnières? — Hé, Monsieur le curé, pour la bonne raison qu'il n'y a pas d'eau autour de cette ville. » Et tout le monde de rire. Hélas! l'heure de pleurer allait suivre de près.

En effet, une expédition s'organise en Algérie pour réprimer les incursions des tribus marocaines. Le 1er chasseurs est désigné pour en faire partie, et Arthur de Montalembert le rallie à Oran le 15 octobre. Le même jour, il ordonne le

départ pour la frontière. Alors commence une véritable marche funèbre, sous un soleil brûlant, dans une région sauvage, aride et desséchée. Au bout de quelques jours, l'eau commence à manquer; hommes et bêtes sont à bout de forces. Une longue route poudreuse s'étend devant eux, semée, çà et là, de cadavres de mulets, à côté de voitures du train vides et abandonnées. Puis, brusquement, sur les troupes harassées de fatigue le choléra éclate, bénin et modéré tout d'abord, mais violent au bout de quelques jours et frappant les soldats comme des mouches. Au milieu des morts et des mourants, deux hommes se multiplient, le colonel de Montalembert et le capitaine de Sonis qui sert sous ses ordres. L'un et l'autre rivalisent d'héroïque charité : ils soignent les malades, leur parlent de Dieu, les aident à bien mourir et leur rendent les derniers devoirs, sans crainte de la contagion. Cependant, le 29 octobre, Arthur de Montalembert ressent les premières atteintes du terrible mal. De sa main tremblante, il écrit, pour relever le courage de ses hommes, cet ordre du jour admirable :

Mes braves chasseurs,

Nous sommes tous éprouvés par Dieu : ayez confiance et priez. Il n'abandonnera pas le 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Mettons toute notre confiance en Lui; et, s'il y en a qui succombent, qu'ils n'oublient pas qu'ils remplissent une mission, qu'ils sont des martyrs et qu'ils iront au ciel. Si votre colonel doit être du nombre, n'oubliez pas non plus qu'il priera pour vous. En attendant, bravons la mort, c'est notre métier, et que le découragement ne nous gagne pas. Dieu fait bien ce qu'il fait et nous sommes ses enfants.

Votre colonel,

DE MONTALEMBERT.

Le mal fait de rapides progrès. Couché sous sa tente, en proie à d'horribles souffrances, le colonel attend anxieusement le prêtre qui n'arrive pas. Il presse avec amour le crucifix sur ses lèvres. Sonis est à ses côtés, lui prodiguant ses soins. Alors se renouvelle la scène sublime qui se passa sur le champ de bataille où Bayard allait mourir : « Capitaine, dit le malade, le prêtre n'arrive pas; je n'aurai plus

la force de parler quand il viendra. Veuillez entendre ma confession, vous la lui répéterez ensuite pour moi. » Sonis, profondément ému, s'excuse et supplie Montalembert d'attendre encore. « J'aidai de mon mieux, dit-il, mon pauvre colonel à se préparer à cette confession, en lui exprimant des sentiments de foi et d'amour de Dieu, et en priant ensemble pour que le prêtre lui fût envoyé au plus tôt. »

Le prêtre n'arriva que le lendemain soir, 2 novembre. C'était un Jésuite de la résidence d'Oran, qui faisait le service de l'ambulance à Lalla-Maghnia. Montalembert se confessa sur-le-champ. « Maintenant, dit-il, que Dieu fasse de moi selon sa volonté, je me soumets à tout. » Il ajouta, parlant à Sonis : « Dites bien à tout le régiment que je mourrai content, parce que j'ai rempli mon devoir de chrétien. Il n'y a que cela qui reste. Dites-leur aussi que je ne les oublie pas et que je compte bien les revoir tous là-haut.

Dieu prolongea pendant huit jours encore l'agonie de l'héroïque soldat. Comme l'ordre était venu de rentrer en Algérie, il fit un effort pour se mettre en selle, mais ne put s'y tenir plus d'une heure et fut contraint de monter en cacolet. Il suivit de la sorte son régiment du 4 au 10 novembre jusqu'à Isly, en proie à d'affreuses tortures. « La nuit, raconte son frère, il avait des accès de fièvre chaude, il tordait son mouchoir baigné de larmes, il appelait sa femme et ses enfants, et gémissait de mourir ainsi loin de tous. » Le 10, il fut dirigé vers l'ambulance de Lalla-Maghnia et installé, faute de mieux, dans la chambre d'un pauvre cabaret. « Dans la nuit du 10 au 11, écrit Mgr Baunard, dont je ne fais que résumer le touchant récit, le colonel appela de nouveau sa femme et ses enfants, puis il pleura. Il se raffermit en baisant le crucifix et en faisant sur lui-même à plusieurs reprises le signe de la croix. « J'espère, répétait-il, que Dieu me pardon-« nera. » Il s'assoupit ensuite. Le P. Mermillod, qui se présenta alors, n'osa interrompre son repos : c'était le repos suprême. Vers trois heures du matin, le colonel Arthur de Montalembert s'éteignit doucement. (1) »

(1) Mgr Baunard, *Le général de Sonis*, p. 138.

Comment peindre la douleur de son frère en recevant la fatale dépêche? Il quitte aussitôt la Roche pour se rendre auprès de sa belle-sœur, mais il est atteint en route d'une nouvelle crise de son mal et obligé de revenir sur ses pas. Pendant les semaines suivantes, la pensée de celui qu'il vient de perdre ne le quitte pas; il recherche dans son *Journal* les souvenirs de leur mutuelle affection, il se reproche de ne pas l'avoir apprécié comme il le méritait, mais surtout il prie et fait prier pour son âme. *Fiat voluntas tua!* répète-t-il au milieu de ses souffrances. « Puissé-je comme mon cher frère accepter mon sort, quel qu'il soit, en expiation de mes péchés! (1) »

IV

Arthur de Montalembert mourait à quarante-cinq ans, laissant cinq enfants en bas âge. Son testament contenait ces paroles dignes de remarque : « L'homme est en ce monde pour travailler et pour souffrir. . Je conjure mes fils de ne jamais oublier Dieu, ni les charges et les devoirs d'un homme d'honneur, ni les pratiques de la religion catholique, apostolique et romaine, la seule véritable... En ce siècle où les plus grands noms s'éteignent dans l'oisiveté, je veux que mes fils prennent tous une carrière et au besoin un métier. »

Montalembert lui-même n'eût pas mieux dit. D'accord avec sa belle-sœur, il travailla sans relâche à réaliser ce pro-

(1) Au milieu des grands bois qui entourent la Roche, sur le rocher granitique de Pierre-Plot, Montalembert a fait élever une croix monumentale qui rappelle à la fois le vingt-cinquième anniversaire de son mariage et la mort glorieuse de son frère. On peut lire en effet sur le piédestal de la croix cette inscription :

AD MEMORIAM
DILECTI FRATRIS ET LEVIRI
J. A. M. C. DE MONTALEMBERT,
EQUITUM PRÆFECTI,
QUI ADVERSUS MAROCCANOS
PRO FIDE ET PATRIA
DIMICANS,
LETHALI MORBO CORREPTUS,
PIE OCCUBUIT
IN FESTO S. MARTINI MDCCCLIX.

gramme. Dès ce moment, les enfants de son frère devinrent ses enfants. Il surveilla leurs études, leur éducation, le choix de leur carrière, et le succès couronna ses efforts. René, le second, suivit comme son père la carrière des armes; Geoffroy, le plus jeune, s'engagea en 1870 dans les zouaves de Charette, se battit vaillamment à Patay, et défend aujourd'hui dans nos assemblées républicaines les mêmes causes que son oncle; André, l'aîné, embrassa la vie religieuse et s'élança d'un bond jusqu'à la sainteté. Qu'on nous permette d'esquisser en passant cette angélique figure. Aussi bien Montalembert joue dans ce drame intime un rôle important (1).

Son père a placé André au collège de Vaugirard, sous la direction du P. Olivaint, et Montalembert est heureux de l'y maintenir (2). Tout d'abord, à part sa foi profonde, rien ne laisse prévoir sa destinée. Il est bien doué, mais indolent, fier et légèrement dédaigneux. Volontiers fait-il comme ses camarades des rêves de jouissances mondaines. Montalembert s'inquiète de ne pas retrouver chez le premier héritier de son nom les généreuses ardeurs de ses jeunes années : « André n'a point le *mens divinior* », écrit-il avec tristesse dans son *Journal*.

Un jour que son oncle l'interroge sur son avenir, l'enfant déclare qu'il songe avant tout à *jouir de sa jeunesse*. On devine l'indignation de Montalembert. Quelques mois plus tard,

(1) Nous nous servons pour ce récit de la notice si attachante et si édifiante que le R. P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus, a consacrée à son cher élève. En le remerciant d'avoir bien voulu nous la communiquer, nous nous permettrons, d'accord en cela avec le vénéré P. Olivaint, d'en solliciter une prochaine publication.

(2) Je trouve dans une lettre du P. Olivaint à Montalembert ces paroles touchantes : « ... Si nos collèges sont ouverts, si depuis dix ans nous pouvons travailler nous aussi au salut des nouvelles générations, n'est-ce pas à vous surtout que nous le devons, à votre zèle, à votre éloquence, à votre amour pour la liberté de l'Église?

« Aussi, que je suis heureux pour ma part, en donnant mes soins à vos neveux, j'allais dire à vos enfants, de pouvoir essayer en quelque manière, au nom de la Compagnie de Jésus, d'acquitter sa dette envers vous, dette sacrée de foi et d'honneur. Veuillez agréer, Monsieur le comte, cette pensée qui nous anime auprès de ces chers enfants et qui nous les rend si chers... »

23 juillet 1860.

à la suite d'une retraite spirituelle. André annonce à son oncle qu'il est *converti*.

« Vous sembliez, mon très cher enfant, en avoir grand besoin, » riposte Montalembert. Et revenant sur la boutade que nous venons de citer, il ajoute « : C'était le mot d'un vieil épicurien plutôt que d'un jeune gentilhomme chrétien, petit-fils des croisés! J'en ai été, du reste, plus affligé que surpris, car j'y reconnaissais l'influence trop naturelle du temps où nous vivons et aussi celle du milieu social où vous êtes né. — j'entends ce monde *religieux* et *conservateur* où, sauf quelques trop rares exceptions, on ne comprend absolument rien aux conditions de la vie publique et où, à force de mollesse, de paresse, de faiblesse et de sordide avarice, on laisse le pays et la société en proie à l'audace, à l'énergie et à la résolution des méchants.

« Tous nos maux (ou du moins la plupart) viennent de là : les *méchants* ont toutes les qualités qui font les vrais soldats; les *bons* (ou ceux qui se croient et se disent tels) n'en ont aucune et n'en veulent point avoir. A quoi cela tient-il? Question immense et fondamentale que nous discuterons à notre aise dans la suite. En attendant, et au moment où votre jeune âme s'ouvre à la vie morale et intellectuelle, tâchez, en restant bon et en devenant meilleur, de servir le bien avec quelques-unes des qualités que déploient les méchants au service du mal. *Violenti rapiunt illud*, dit l'Apôtre du royaume des cieux. Mais cela est tout aussi vrai du royaume terrestre, c'est-à-dire de tout ce qu'il est permis de désirer et de conquérir ici-bas : la renommée, la considération, l'admiration légitime, le crédit et l'influence sur son temps et son pays pour la cause de la justice et de la vérité. *Violenti*, entendez bien, *violenti*, c'est-à-dire ceux qui se font sans cesse violence à eux-mêmes et dont la vie n'est qu'une longue suite d'efforts, de luttes et de sacrifices. Tout confesseur, tout docteur de la science de Dieu vous dira que ce sont là les conditions élémentaires de la vie *spirituelle;* moi qui puis être regardé par vous comme un docteur de la science du monde, je vous assure que ce sont là les conditions *sine qua non* de la vie publique. Vous voyez que je prends très au sérieux tout ce que vous m'avez écrit et que je vous parle *en homme*. Je vous dis comme David à Salomon : *Esto vir!* et la virilité chrétienne que je vous souhaite suffira pour vous distinguer de cette tourbe de jeunes gens soi-disant *bien nés* et *bien élevés*, dont toute l'ambition se borne à être *bons propriétaires* et *bons pères de famille*, et dont la sottise et la fainéantise ont compromis plus qu'on ne pourrait dire la famille, la propriété et la religion, c'est-à-dire les trois bases de toute société. (1) »

André de Montalembert comprit la parole évangélique : *Violenti rapiunt illud*, mais dans le sens même où le docteur

(1) A André de Montalembert, 11 novembre 1852.

divin l'avait prononcée. Ce fut dans les derniers mois de 1862 que, pour la première fois, il entendit l'appel d'enhaut. L'année suivante, la voix intérieure devint plus nette, plus impérieuse. L'enfant s'en déclare obsédé : « Tu ne seras pas seulement prêtre, tu me feras un sacrifice complet de toi-même dans la vie religieuse. » A cette idée, la nature d'André frémit d'horreur et, pendant trois ans, une lutte désespérée s'engage dans son âme entre Dieu et le monde. L'éminent religieux qui fut le témoin discret et prudent de ce drame intime, nous décrit en pages émues cet « état étrange, violent, douloureux, plein de brusques changements et de contradictions soudaines ». D'un côté, Dieu l'attire avec une force irrésistible et lui fait entrevoir la sublime beauté de la vie religieuse; de l'autre, le monde cherche à l'éblouir par l'éclat de ses fêtes et le charme de ses relations. Quoi! Un Montalembert se résignerait à passer sa vie dans la dépendance, à exercer pendant de longues années les plus humbles fonctions! « Non! s'écrie-t-il avec colère, je ne veux pas de votre obscurité, je ne veux pas de vos humiliations. » Mais il a beau se débattre contre l'esprit divin, celui-ci finit toujours par le ressaisir.

Cependant Montalembert ne soupçonne rien de ces orages et, inquiet de l'avenir de son neveu, continue à le presser de questions. « Mon oncle, lui déclare André, j'ai le désir d'embrasser la vie religieuse. » Surpris tout d'abord, Montalembert loue son neveu d'un dessein si généreux. Il aborde aussitôt la question pratique, exclut de lui-même le clergé séculier, les Franciscains et les Dominicains. Enfin, non sans se plaindre un peu du fameux *moule* qui amoindrit l'originalité personnelle du Jésuite, il répète par deux fois : « A tout prendre, ce qu'il y a de mieux pour vous, c'est encore la Compagnie de Jésus. » Puis il offre au jeune homme, pour éprouver sa vocation, de faire sa philosophie dans un milieu aussi sûr, mais différent. André refuse formellement : « Mon indépendance est entière, déclare-t-il; je désire rester à Vaugirard. »

La lutte intérieure est pourtant loin d'être terminée; elle se prolonge pendant deux ans avec des alternatives diverses.

Un moment Dieu semble vaincu. André, résolu d'étouffer sa vocation, se livre au monde; il paraît dans les salons, fréquente le théâtre, meuble avec luxe son appartement. Sa déception est complète. « Un poison mystérieux est répandu sur toutes ses joies, un inexorable ennui flétrit et décolore l'un après l'autre tous les objets qui l'ont enchanté à distance. » Bientôt il n'y tient plus et, le 5 janvier 1866, vient frapper au noviciat d'Angers. Huit jours après, il annonce à son oncle sa détermination irrévocable :

« Mon cher oncle, je vous écris sous le coup de la profonde émotion causée en mon âme par la décision que je viens de prendre. La retraite dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre et que j'ai achevée hier ne me laisse plus aucun doute sur ma vocation. Je suis résolu à la suivre... Je ne puis croire que ce n'est pas vous qui me valez cette grande grâce! Longtemps je me suis senti très humilié à la pensée de me faire Jésuite; mais maintenant je vois là bien plutôt une gloire et surtout une bénédiction que Dieu accorde à votre race, en reconnaissance de tous vos travaux pour lui et d'une vie tout entière dévouée à l'Église. Maintenant, mon cher oncle, il faut que je vous dise adieu. Je vous parlais tout à l'heure de pardon; je n'ai pu vous le demander de vive voix, mais je vous le demande à présent tout en larmes; je tiendrais beaucoup à ce que vous me l'envoyiez, si vous m'écrivez prochainement... »

La réponse de Montalembert est bien, comme l'appelle le P. Longhaye, « un hymne touchant en l'honneur de la grâce divine » :

« Mon très cher enfant, il m'a fallu quelques jours pour me remettre de la vive et profonde émotion que j'ai éprouvée en apprenant votre décision. Je vous avoue que je ne m'y attendais pas. Je vous avais mal jugé, et je vous dois avant tout une réparation. Je ne vous croyais pas l'énergie nécessaire pour faire au matin de votre vie un sacrifice si difficile et si généreux. J'en suis pénétré d'admiration et je reconnais dans cette victoire remportée sur votre nature un des plus beaux et des plus signalés triomphes de la grâce divine! J'en remercie Dieu avec vous, mon cher enfant; car il me semble impossible qu'il ne bénisse pas l'effort si violent qu'il vous a fallu faire sur vous-même pour vous consacrer exclusivement à son service, avant même d'avoir fait l'expérience des joies et des illusions de la vie du monde.

« Oui, mon très cher enfant, je le crois comme vous, c'est une grande bénédiction que Dieu accorde à notre famille, non pas en échange, comme vous dites, des pauvres petits services que j'ai essayé de rendre

à son Église, mais pour vous récompenser, vous, de la pureté d'intention que vous avez conservée depuis votre enfance et de votre obéissance à cette voix intérieure contre laquelle regimbaient et la chair et le sang. Oui encore, je crois que vous continuerez à m'aimer avec une filiale tendresse... Je suis sûr que vous vous occuperez de mon âme, et je vous le demande instamment; car, pendant le peu de temps qu'il me reste à vivre, j'ai beaucoup à faire pour me rendre un peu moins indigne des grâces que j'ai reçues et pour profiter des épreuves douloureuses mais salutaires qui m'ont été imposées. Vous me demandez pardon de tout ce qui a pu me déplaire en vous. Mon cher enfant, je n'ai aucun pardon à vous donner; car vous ne m'avez *jamais* ni offensé ni déplu. Je gémissais un peu de ne pas trouver chez vous l'ardeur et l'élan que j'avais à votre âge, mais je reconnais aujourd'hui que c'était là un jugement téméraire, puisque vous réserviez toute cette ardeur et tout cet élan pour en faire l'usage le plus utile et le plus magnanime qu'il soit donné à un chrétien. Vous me demandez ma bénédiction, je vous la donne, malgré mon indignité, du fond d'un cœur profondément ému, d'un cœur *contrit et humilié* par la leçon que vous lui donnez, en suivant avec un si viril courage l'appel de Dieu. Je vous la donne surtout au nom du pauvre père qui eût été certainement heureux et fier comme je le suis moi-même du parti que vous avez pris. »

André de Montalembert avait passé deux ans à lutter contre sa vocation; il passera les cinq années qui lui restent à combattre les défauts de sa nature. Dans cette lutte pénible et incessante, il ne s'arrête pas un instant. Il a pris pour devise ces mots : « En avant! » et son idéal tient en ces quelques lignes : « Après les grâces inouïes que j'ai reçues, je ne puis plus m'en tirer que par une expiation sanglante, et en devenant un saint le plus grand que je pourrai. » Jusqu'alors, il aimait à paraître et à briller au milieu des autres; l'obscurité lui faisait horreur : « Maintenant, dit-il, mon grand désir est de rester obscur et inconnu dans un coin... Si je puis ainsi expier un peu du mal que j'ai fait, et gagner rien qu'une âme à Notre-Seigneur, je m'en estimerai bien heureux et pendant toute l'éternité. »

Parfois encore, il regimbe contre l'aiguillon divin. Ce qui coûte le plus à cette fière nature, c'est l'abnégation du jugement propre et la docilité complète de l'esprit. « Je suis en révolte de la tête aux pieds, écrit-il un jour; j'ai beau prendre ma volonté à deux mains, la courber autant que je puis et mettre mon pied dessus, elle ne se brise pas et se redresse

comme un ressort. » Cependant, il reconnaît lui-même qu'il avance : « Mon âme monte toujours peu à peu, dit-il. L'escalier a eu des marches plus rudes les unes que les autres. Qu'importe, dès qu'elles sont franchies. Notre-Seigneur me tend toujours la main d'en haut. » Et son maître des novices lui rend ce témoignage : « Jamais je n'ai vu de tels progrès et en si peu de temps. »

Voici en quels termes, à la fin de cette rude campagne, le fils des croisés rend compte à son oncle des glorieux combats qu'il a livrés :

« Ce noviciat avec son calme et sa paix, ces murs avec leur silence, m'apparaissent comme un champ clos où j'ai dû combattre à outrance et où, dans un suprême effort, mon âme s'est tout à coup relevée, dirai-je victorieuse ou vaincue? Pourquoi pas vaincue? Il n'est pas honteux d'être vaincu de Dieu ; au contraire, je m'en glorifie. Mais vous savez que Dieu ne m'a pas traité en vaincu. A peine lui ai-je rendu les armes qu'il s'est hâté de guérir mes blessures, de réjouir mon cœur, de le combler d'ardeur et de force. Peu à peu sa main a déchiré les images amoncelées devant mes yeux et qui, bornant mes aspirations aux petitesses et aux laideurs de la terre, m'empêchaient de voir le ciel. Je le vois maintenant. Mon horizon s'est éclairci et s'est étendu au delà de toute mesure. Je tâche d'y voler le plus vite et le plus haut possible, et plus je monte dans cette immensité, plus elle me semble s'agrandir encore, mais aussi plus je me trouve au cœur d'ambition et d'espoir. Quand nous aurons tous les deux touché ce but du ciel, le seul beau et le seul vrai, je me promets de vous raconter, mon cher oncle, mieux que je ne puis le faire sur ce froid papier, comment Dieu sait conquérir une âme en dépit d'elle-même... Adieu, mon cher oncle, gagnons le ciel! »

Pour son compte, il l'eut vite gagné. Après deux ans de juvénat passés à Saint-Acheul et une année d'études théologiques à Rome, le 10 juin 1870, nous retrouvons le jeune religieux dans cette maison de Vaugirard où s'est éveillée sa vocation. Une maladie de langueur consume ses forces et achève d'épurer son âme. Il est vraiment mûr pour le ciel. Quand le P. Olivaint lui annonce que toute espérance humaine est perdue et qu'il va mourir, André l'embrasse avec effusion : « Jamais on ne m'a fait plus de plaisir, dit-il. Mourir! Mais je n'ai vécu que pour cela! Quel bonheur! Je vais aller voir Dieu! » Pendant deux jours que sa vie se pro-

longe, il manifeste une impatience, une allégresse extraordinaires. Comme Mme de Montalembert, sa tante, lui disait : « Tu souffres, mon enfant, dis-moi quelle est ta souffrance? — Ma souffrance, répondit-il, est de ne point mourir assez vite... Mais non, je ne souffre pas; ce n'est pas si dur qu'on le croit de mourir, c'est au contraire bien doux. — Tu ne crains pas la mort? reprit la tante. — Non, je suis ravi; je m'en vais vraiment comme en dansant. » Et voyant pleurer sa mère à ces mots étranges, il se retourna vers elle et, avec un accent indicible : « Oh! maman! maman! Comment pouvez-vous avoir la foi et conserver du chagrin? Je serai plus près de vous que jamais... Je vous aime tant! Je vous aime plus que je ne saurais dire. Soyez tranquille; tous vos enfants iront au ciel. »

Quelques instants après, il y entrait lui-même. C'était le 12 juin 1870. Profondément ému par cette mort triomphale, le P. Olivaint, qui connaissait les âmes et ne les admirait qu'à juste titre, disait : « Cet enfant est un vrai prodige! »

CHAPITRE XIII

VOYAGES A TRAVERS L'EUROPE. 1860-1865.

Montalembert n'a point perdu avec la jeunesse le goût des voyages; il y consacre d'ordinaire plusieurs semaines chaque année. Son but n'est pas de satisfaire une vaine curiosité. Il a entrepris, on le sait, d'écrire l'histoire des moines d'Occident. C'est le souci de cette œuvre capitale qui le dirige dans ses courses à travers la France et l'Europe. Il veut voir par lui-même les lieux où ont vécu saint Bernard et ses précurseurs, rechercher au fond des bibliothèques les traces de leurs vertus et de leur influence. Mais si l'histoire l'occupe avant tout dans ses excursions, il se garde bien de négliger le présent : chemin faisant, il étudie l'état religieux et social des peuples qu'il traverse, visite les monuments, interroge les principaux personnages de chaque cité et de chaque pays, se crée ainsi des amitiés précieuses en même temps qu'il acquiert des connaissances variées. C'est pourquoi, après bientôt un demi-siècle, ses notes de voyage débordent encore de vie et d'intérêt.

Comment suivre l'infatigable voyageur dans les diverses régions de la France? Il les a toutes successivement parcourues. Dès sa jeunesse, il a voulu connaître le Poitou et les départements de l'Ouest qui furent le berceau de sa race. Nous l'avons vu, à plusieurs reprises, attiré comme par instinct vers la catholique Bretagne et rêvant de s'y établir. En Normandie, il s'est extasié devant le mont Saint-Michel et a longuement étudié les ruines de Jumièges, les églises de Caen et la cathédrale de Rouen. Ses nombreux séjours en Belgique lui ont permis d'explorer la Picardie et les provinces du

Nord. Maintes fois, il a traversé la Lorraine où il compte de fidèles amitiés. La Franche-Comté et la Bourgogne n'ont plus de secrets pour lui. Mourant d'ennui à Contrexéville, où les médecins l'ont envoyé, il organise des excursions dans les Vosges et le Jura. De Vichy, en 1854, il part pour l'Auvergne, admire la belle cathédrale de Clermont, Notre-Dame du Port et se rend à la Chaise-Dieu par Issoire et Brioude. « Je passe deux heures, écrit-il, à visiter ce vaste monument de la grandeur monastique cruellement délabré, et la tour dite de Clément VII qui le défendait. » Puis il court au Puy et pénètre dans les Cévennes pour voir les ruines de l'abbaye de Mazan. Au temps de *l'Avenir*, il a sillonné le Lyonnais, le Dauphiné et la vallée du Rhône. Que de fois n'est-il pas venu en Savoie! On montre encore à Évian le chêne sous lequel il se reposait. « Je jouis de ce beau pays, de ce beau lac, pendant les promenades solitaires que je fais vers le soir jusque dans les forêts de châtaigniers qui dominent Evian. J'y lis quelques stances de *Childe Harold* sur le lac Léman, avec une admiration renouvelée de celle qui me transportait dans ma jeunesse pour ce vrai poète, bien au-dessus de Heine, dont j'ai fini ces jours-ci les *Lieder,* charmants, mais trop mélangés de bassesses et d'impiétés. » En 1861, nous le trouvons à Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Saint-Guilhem du Désert, Aniane, Montpellier, Aigues-Mortes, Fontfroide, Saint-Gilles et Montmayor. Quelques années plus tard, il est à Bayonne et s'enfonce au centre des Pyrénées pour y découvrir des ruines monastiques. Les Landes, la Guyenne et le Limousin n'échappent pas davantage à ses ardentes investigations. Mais c'est à l'étranger, dans les principales contrées de l'Europe, que nous voulons à sa suite entraîner rapidement nos lecteurs.

I

Sous le second Empire, hélas! bien peu de Français s'intéressent aux choses d'Allemagne. D'ailleurs, le gouvernement de Napoléon III interdit aux quatre ou cinq Français qui voudraient suivre le mouvement des idées et des opinions en

ce pays, la lecture des journaux qui pourraient les renseigner (1). Montalembert s'en plaint vivement; il est de ceux qui connaissent le mieux les contrées d'Outre-Rhin. N'est-ce pas là qu'il a recueilli les plus pures émotions de sa jeunesse? S'étonnera-t-on qu'il ait gardé pour la patrie de sainte Élisabeth une affection toujours fidèle? « C'est bien décidément le pays où j'aimerais le mieux vivre, écrit-il, parce qu'il réunit l'ancien et le moderne, la poésie et la prose, la nature et l'art, dans les proportions les plus agréables et les plus pratiques. (2) »

Cependant il reste vingt ans sans y revenir. Son dernier voyage date de 1840, et c'est en 1860 que nous le retrouvons à Cologne. Il y vient surtout pour rencontrer son ami Auguste Reichensperger (3). Est-il besoin de présenter au lecteur cet illustre catholique, qui avec son frère Pierre, avec Windthorst et Mallinckrodt, a mené glorieusement la lutte contre le Kulturkampf de M. de Bismarck? Une première fois, en 1847, Reichensperger adresse à Montalembert une de ses belles études sur l'art religieux; à cette occasion, ils échangent des lettres et une correspondance assez suivie s'établit entre eux, car ils ont les mêmes goûts, les mêmes idées, non seulement sur l'art, mais sur la religion et la liberté. On devine que la défense de ces idées les préoccupe avant tout l'un et l'autre et remplit leurs lettres. Reichensperger est député de la seconde Chambre prussienne, et Montalembert suit avec un vif intérêt ses travaux et ses discours. Il le soutient de ses conseils, le félicite de ses succès et le prévient contre les découragements inévitables dans une lutte longue et pénible. « J'espère bien, lui écrit-il, que ni vous ni vos amis ne vous laisserez aller à la tentation de quitter

(1) Entre autres, la *Gazette d'Augsbourg*

(2) Lettre à M. Auguste Reichensperger.

(3) L'illustre historien des *Papes*, le Dr Pastor a publié en deux volumes la vie d'Auguste Reichensperger. Il s'est étendu plus longuement que nous ne pouvons le faire sur les relations du député prussien avec Montalembert. Il serait bien à désirer que cet important ouvrage fût connu — par une traduction ou un abrégé — du public français. Les catholiques y pourraient trouver de très utiles leçons.

les sièges auxquels la confiance éprouvée de vos concitoyens vous a appelés au sein de la représentation nationale. La Prusse commence à peine son éducation parlementaire, et toute éducation, comme toute carrière humaine, n'a de prix que par les épreuves qui l'accompagnent et les efforts qu'elle implique. — ... Il nous faut, cher et honorable ami, une grande force d'âme pour ne pas désespérer de l'avenir en présence de tant de mécomptes; mais vous n'êtes pas homme à vous laisser décourager, ni moi non plus. Tenons-nous donc debout en face de l'orage, en nous serrant la main et en offrant humblement nos ennuis au Dieu de toute justice et de toute miséricorde. (1) »

De son côté, Reichensperger s'attache de plus en plus à Montalembert; il le seconde dans ses recherches historiques et envoie au *Correspondant* d'intéressantes chroniques sur l'Allemagne. Chose curieuse, pendant plus de douze ans ils s'écrivent ainsi sans s'être jamais vus. Chaque année, un obstacle imprévu empêche Montalembert de partir pour l'Allemagne. « Me voilà donc encore obligé de remettre à une époque ultérieure le plaisir de vous rencontrer et de faire votre connaissance personnelle, écrit-il le 10 janvier 1857; mais véritablement elle me semble déjà toute faite, tant je me sens d'accord avec vous sur toutes les questions; et je suis convaincu que si le bon Dieu nous accorde la consolation de passer ensemble quelques jours ou quelques heures, nous aurons l'un vis-à-vis de l'autre l'attitude de vieux amis. » En effet, au mois d'août 1860, en compagnie de sa seconde fille Catherine, Montalembert arrive à Cologne; Reichensperger l'accueille avec une cordialité charmante, et les deux jours qu'ils passent ensemble resserrent encore leur amitié. Puis ils remontent le Rhin, visitent Bonn, Coblentz, Mayence, Spire; et Montalembert retrouve en ces excursions l'enthousiasme de sa jeunesse.

Une année se passe; au mois de juin 1861, Montalembert est à Munich chez Döllinger. Leurs relations datent de 1832 et n'ont jamais cessé depuis. Cependant certains symptômes

(1) A Reichensperger, 11 janvier 1856 et 13 juin 1857.

ne laissent pas d'alarmer déjà l'amitié de Montalembert. Au moment de son arrivée à Munich, il n'est bruit dans la ville que du conflit entre Döllinger et le nonce Mgr Chigi. Dans une réunion publique à laquelle ce dernier assistait, le professeur s'est permis d'attaquer le pouvoir temporel du pape. Sur ce, grande colère de Mgr Chigi, qui se lève et sort pour protester. A son tour, Döllinger furieux de cette sortie, se dit insulté, prend une attitude hostile et cesse même de célébrer la messe. En vain Montalembert s'interpose, le nonce se montre conciliant, mais Döllinger s'obstine en sa colère : « Je ne le reverrai pas, dit-il, qu'il ne soit venu me présenter ses excuses. »

Malgré ce pénible incident, Montalembert jouit beaucoup de Munich qu'il trouve embellie et infiniment agréable. Ses amis de 1834 sont en partie disparus; ceux qui survivent, entre autres les peintres Hess et Cornelius, le reçoivent avec joie. Dans une longue entrevue avec le roi, Montalembert s'efforce vainement de lui montrer les dangers que font courir à la Bavière, ainsi qu'aux autres princes de ce pays, les intrigues du parti unitaire allemand; mais, dit-il, « je ne réussis point à éveiller ses appréhensions ».

Quelques semaines plus tard, les savants et les notabilités politiques de Berlin, M. de Savigny, les princes Boguslaw et Antoine de Radzivill, MM. Aulike, Bruggeman et Stahl, lui font le même accueil. Quittant les grandes voies de communication, il voyage à petites journées et parcourt successivement les duchés de Saxe, le Hanovre, les principautés de Brunswick et de Nassau. Les souvenirs de Charlemagne et de saint Boniface ne l'absorbent pas tellement qu'il ne remarque les progrès considérables faits par l'Allemagne depuis trente ans.

« La prospérité du pays, l'aisance générale et particulière,... non seulement l'agriculture, mais la sylviculture et l'horticulture portées aux dernières limites du progrès,... la merveilleuse condition des routes et des chemins vicinaux, l'excellence et la régularité du service des postes,... le luxe et le bon goût des constructions municipales et scolaires jusque dans les moindres villages, le luxe plus grand encore de la propreté universelle, puis des écoles à foison et de tout ordre, des Universités aussi libres que florissantes dans les moindres États; et avec tout cela, pas

l'ombre de passe-ports ni de police politique, une liberté civile et politique beaucoup plus grande que celle dont la démocratie impériale se vante et se contente parmi nous, une presse aussi généralement répandue que peu gênée, si peu gênée que neuf journaux sur dix attaquent ouvertement tous les jours la constitution actuelle... »

C'est dans cette situation heureuse que Montalembert trouve l'Allemagne en 1861. Mais, au milieu de ces progrès, un point noir l'attriste et l'inquiète.

« L'Allemagne, dit-il, n'aspire qu'à imiter l'Italie. Elle appelle de tous ses vœux l'unité allemande, c'est-à-dire l'uniformité à la française. Elle aspire à la centralisation bureaucratique, qui fait ce qu'on appelle aujourd'hui les grandes nations. Elle déguise, sous le nom de patriotisme allemand le désir passionné d'effacer toutes les traditions de son histoire, de renier le caractère fondamental de son génie national et de pouvoir dire à la France et à la Russie : *Facta sum sicut una ex vobis!*...

«... Or, quand on forme de pareils souhaits, on mérite de les voir écoutés et nous vivons dans un temps où l'on trouve toujours quelqu'un pour exaucer des vœux criminels... Cet homme se présentera, gardez-vous d'en douter... Par qui s'opérera cette transformation, laquelle est la conséquence logique et inévitable de l'unité italienne? Évidemment par la Prusse. C'est elle qui sera le Piémont de cette Allemagne. L'Europe en a déjà l'instinct, et cet instinct deviendra bientôt une certitude. (1) »

Depuis lors, la Prusse et M. de Bismarck ont réalisé la prophétie de Montalembert. Elle ne s'est trouvée fausse qu'en un seul point : pour que cette transformation devienne possible, disait-il, il faudra que l'Allemagne abandonne à la France la rive gauche du Rhin. Cette fois Montalembert jugeait trop favorablement la politique extérieure de Napoléon III.

Suivons-le maintenant en Autriche; il y vient au mois de juin 1861 et, en compagnie de M^me^ de Montalembert et de sa fille Catherine, passe quelques jours à Vienne. Jadis, en 1834, il n'avait pu obtenir de M. de Metternich un passeport pour visiter cette ville. Que les temps sont changés! Son arrivée est à peine connue et l'aristocratie autrichienne, la plus fière et la plus fermée du monde, se dispute sa présence. Les

(1) *Une nation en deuil*, Œuvres polémiques, II, 157-158.

Schwartzenberg, les Thun, les Lichstenstein, les Esterhazy, les Hoyos, rivalisent de zèle. Un matin, au *Römischer Hof,* un tout jeune homme, à la mine élancée, dans un de ces jolis uniformes de l'armée autrichienne, vient se mettre à la disposition des voyageurs. « Mais à qui ai-je l'honneur de parler? demande Montalembert. — Au prince Charles Windischgrätz, » répond modestement l'officier. C'était le fils du vieux et illustre feld-maréchal de ce nom. En l'absence de l'Empereur, sa mère l'archiduchesse Sophie; le premier ministre, M. de Schmerling; le prince de Rechberg, ministre des affaires étrangères; le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, accueillent Montalembert « avec un empressement propre à me toucher, dit-il lui-même, quand on songe que je ne suis plus rien et que cela s'adresse uniquement à mon passé qui n'a pas été favorable à l'Autriche, tant s'en faut ».

C'est le moment où François-Joseph vient d'introniser le libéralisme dans son vaste empire, et l'Autriche s'essaie, depuis quelques mois seulement, au régime constitutionnel. On devine avec quel intérêt Montalembert suit les travaux de ces jeunes assemblées. A la Chambre des pairs, « où se trouvent réunis les plus grands noms et peut-être les plus grandes fortunes du continent »; à la Chambre des députés, mélange confus et curieux de nationalités sans nombre, il est frappé par la tenue pleine de dignité des représentants (les choses ont bien changé depuis lors), par la brièveté et la simplicité de leurs discours; il remarque le grand vide laissé par les 85 députés hongrois. Ceux-ci refusent opiniâtrément de venir siéger au nouveau Reichsrath; ils demandent à grands cris leur autonomie politique, et Montalembert ne les en blâme pas. « Il est évident, écrit-il à Reichensperger, que les Hongrois vont trop loin en réclamant une autonomie absolue, surtout dans les affaires militaires; mais *au fond,* ils ont pour eux le droit, la raison et l'histoire, et je conçois parfaitement qu'ils ne veuillent pas renoncer aux institutions parlementaires et nationales qui sont leur patrimoine depuis huit siècles, pour aller siéger dans un nouveau Parlement dont les destinées sont très incertaines. »

En Autriche, Montalembert se prononce nettement contre le *centralisme,* qui voudrait grouper sous un gouvernement unique et absolu toutes les provinces et toutes les races de l'Empire.

« Le véritable danger de la maison de Habsbourg n'est pas en Hongrie, dit-il, il est à Vienne dans cette bourgeoisie déjà imbue de tous les préjugés de la bourgeoisie française, dans cette presse juive qui fomente et propage chaque jour les passions democratiques, pour détruire toutes les traditions historiques, toutes les libertés anciennes et légitimes. Il me semble qu'en Autriche la monarchie se dispose à faire précisément ce qu'elle a fait en France sous l'ancien régime, c'est-à-dire à jeter le pays tout entier dans le moule de cette uniformité et de cette centralisation, dont la révolution a besoin pour empoisonner la société. »

Le *fédéralisme* au contraire, qui s'efforce de satisfaire les aspirations nationales des différentes contrées de l'Empire, paraît à Montalembert la seule garantie de salut pour la monarchie.

« L'unité et la prépondérance d'un Parlement sont le seul obstacle à l'autocratie dans un pays pulvérisé comme la France; mais là où il existe, comme dans la monarchie autrichienne, une foule d'éléments distincts et pleins d'une vitalité propre, les sacrifier à la manie moderne d'uniformité, me paraît aussi contraire aux intérêts de la liberté que de la monarchie. (1) »

De Vienne, Montalembert se rend en Hongrie et il n'a jamais fait, à l'entendre, de voyage plus délicieux; ses impressions d'Irlande et d'Angleterre pâlissent auprès de celles qu'il recueille à chaque pas. A vrai dire, les Hongrois lui font une réception triomphale. Quand il arrive à la gare de Pesth, de nombreux magnats en costume national, le comte Étienne Caroly, le comte Jean Waldstein, le comte François Zichy, le baron Eotvös et une foule d'autres l'entourent et lui souhaitent la bienvenue. De somptueux équipages attelés de chevaux fringants, escortés de hussards et d'heiduques aux habits chamarrés d'or, conduisent les voyageurs à l'*Hôtel de la Reine d'Angleterre,* où leurs appartements ont été retenus.

Il faut renoncer à décrire les réceptions et les fêtes qui, de jour et de nuit, se succèdent en leur honneur. C'est un en-

(1) A Reichensperger, 9 août 1861.

chantement, un enthousiasme qui les empêche de sentir la fatigue et la chaleur. Le 19 juin au soir, quatorze magnats, la fleur de l'aristocratie hongroise, les Karoly, les Szechenyi, les Zichy, les Palffy, les Szapàry, etc., viennent prendre Montalembert et sa famille. Jeunes, vigoureux, pleins de gaieté et d'entrain, ils portent le costume rouge du club des rameurs. Après une agréable promenade sur le Danube, ils débarquent leurs hôtes à l'île Sainte-Marguerite, autrefois centre d'un monastère célèbre, aujourd'hui rendez-vous de la haute société, transformée en parc et en merveilleux jardins. Le cardinal Szitowski, primat de Hongrie, le savant et éloquent archevêque Lonowicz et deux autres évêques attendent Montalembert sur le rivage. A travers les allées ombreuses et les pelouses verdoyantes, ils l'escortent jusqu'aux ruines du monastère et lui en font les honneurs. On admire, on cause, on prend des rafraîchissements sous les arbres en écoutant la musique. « Cependant la nuit est venue; les jeunes patriciens hongrois reprennent leurs rames, raconte Montalembert, et nous reconduisent en ville, au clair de lune, par ce magnifique Danube. »

Le lendemain, autre surprise. « Le Cardinal primat nous envoie chercher avec un pompeux équipage à quatre chevaux, cocher, postillon, deux hussards galonnés sur toutes les coutures. Tout cela fait un fracas vraiment ridicule. On nous transporte à Bude, où la garde prend les armes avec le drapeau et les tambours battant aux champs... Le Cardinal primat me porte un toast, accompagné d'une longue harangue, où il associe très gracieusement Anna et Catherine à mon passé, et que traduit aussitôt en français le comte Paul Esterhazy. La journée se termine chez le baron Eotvös dans sa retraite de Schwabenberg, d'où l'on a sur Bude, sur Pesth, le Danube et la plaine hongroise une des plus belles vues du monde. Montalembert trouve un grand charme dans la conversation de son hôte, dont il a lu par avance les remarquables écrits. Ils se promettent de continuer leur entretien dans une correspondance assidue et ils tiendront parole. Devenu plus tard ministre de l'instruction publique en son pays, le baron Eotvös ne prendra aucune mesure im-

portante sans avoir au préalable consulté Montalembert.

Comment ne pas suivre encore nos voyageurs dans leur pittoresque excursion à Neutra et au château d'Appony? Les voilà emportés comme le vent par un attelage hongrois à travers la puszta, plaine indéfinie que l'on traverse sans route d'aucune sorte dans le sens où l'on veut aller. Cette façon orientale de voyager les enchante. C'est l'époque de la moisson, et les paysans avec leurs larges chapeaux et leurs costumes bariolés sont occupés à couper les blés. On se croirait dans les plaines de la Judée au temps de Ruth ou de Laban. Plus loin, à perte de vue, au fond de l'immense prairie, paissent des milliers de moutons qui sont la richesse du pays. Cependant la voiture longe les bords de la Neutra et arrive à Appony. Nous ne décrirons point cette somptueuse demeure et la magnifique hospitalité de la comtesse Sophie. Mais il nous faut assister à la fête populaire qu'elle a organisée en l'honneur de Montalembert.

« Le 23, à 6 heures et demie, raconte-t-il, nous partons en char à bancs attelé de quatre chevaux, et escortés par une foule de paysans slaves en costumes pittoresques, pour monter à travers les bois aux ruines de l'ancien et vaste château d'Appony, abandonné depuis deux cents ans, mais dont les restes imposants dominent toute la vallée de la Neutra... C'est le théâtre de la fête... Les Allemands et les Slaves dansent chacun en deux bandes leurs danses nationales, surtout celle de la *czardasz* adoptée avec passion jusque dans les salons. A côté des paysans, les employés de la comtesse et leurs filles ou femmes dansent avec une grâce et un entrain extraordinaires... Car le peuple hongrois est le plus danseur de la terre; il danse à toute heure du jour, dès qu'il entend résonner la musique... Justement celle de Neutra est venue et, après qu'on a chanté en chœur le chant national hongrois, elle accompagne de ses accords ravissants le souper préparé par les soins intelligents de notre hôtesse dans le plus beau site des ruines... Feu d'artifice et, pour couronner le tout, splendide orage qui produit un moment de confusion dangereuse dans les ténèbres. Cependant le retour s'opère sans malheur par le clair de lune... (1) »

Montalembert, on le pense bien, ne se laisse pas absorber par le côté pittoresque du voyage; il étudie, il observe, et ses notes sur la Hongrie formeraient un volume. Il la compare

(1) *Journal*, 23 juin 1861.

à l'Angleterre, autre pays de ses rêves. Leur constitution ne date-t-elle pas du même temps? n'ont-elles pas le même nombre de comtés, le même culte du droit traditionnel, le même amour de l'aristocratie? La Hongrie a été pendant 800 ans une aristocratie libérale comme l'Angleterre et, comme celle-ci, elle s'est transformée démocratiquement au XIX^e^ siècle. « Notre aristocratie est démocratique, dit un magnat à Montalembert, et notre démocratie est aristocratique. » Pourquoi cela? Parce qu'en 1848 la noblesse a renoncé spontanément à tous ses privilèges, parce qu'elle s'est mise résolument à la tête du parti national, parce qu'elle travaille sans relâche avec un patriotique dévouement à augmenter le bien-être du pays. Elle a introduit dans ses propriétés une agriculture rationnelle, elle a amélioré la race ovine et fondé des fabriques. Toutes les entreprises d'intérêt général, la construction de ponts magnifiques, la fondation de la Société de navigation du Danube, des Compagnies d'assurances, des comices agricoles, d'une Académie des sciences, tout cela est l'œuvre des magnats. « Aussi, nous n'avons rien à craindre du peuple, déclare l'un d'eux à Montalembert, et, malgré nos grandes fortunes, le socialisme ne nous effraye pas. Quand je ne sais quel radical a récemment proposé à la Diète la suppression de la Chambre haute, il a été hué par tout le monde. »

Montalembert a un autre motif d'aimer la Hongrie : c'est le premier pays du monde qui ait pratiqué le régime parlementaire et c'est peut-être le pays qui lui demeure le plus attaché. Aussi se rend-il dès le premier jour à la Table des magnats ou Chambre des Seigneurs. Le spectacle ne laisse pas d'être original. Les évêques sont assis à leur banc, en soutane de soie avec des chaînes d'or et le petit manteau cramoisi. Les magnats portent l'attila hongrois bordé de fourrures, le béret national surmonté de la plume d'aigle et, dans un fourreau de velours, le grand sabre recourbé qui leur sert pour applaudir. « Je suis frappé, dit-il, de l'excellente attitude de cette assemblée. Le silence est complet et la tenue parfaite. Personne ne cause ni ne court dans les couloirs. On écoute tous les orateurs; on n'interrompt jamais. Chacun parle de sa place et très facilement, car l'éloquence est naturelle aux Hongrois;

ils sont nés orateurs et savent parler de toutes choses. » Pendant l'interruption, le comte Georges Appony, *judex curiæ*, président de l'Assemblée, vient, avec un grand nombre de magnats, saluer Montalembert. Tous manifestent une ardeur extrême contre l'Autriche. Pas un n'oserait se déclarer pour elle : « Celui-là serait mis en pièces! » déclare l'un d'eux, et le comte Édouard Caroly va jusqu'à dire, à la grande indignation de Montalembert, qu'il préférerait « *le prince Plonplon* » à l'empereur François-Joseph!

A la Table des députés, Montalembert recueille des impressions identiques. Cependant deux hommes plus sages, plus modérés, expriment l'espoir de voir bientôt finir ce dangereux conflit : l'un est le baron Eotvös, l'autre le célèbre patriote François Deak, que Montalembert va visiter en son modeste appartement de l'*Hôtel de la Reine d'Angleterre*. Il lui sera donné, en 1867, de rapprocher son pays de l'Autriche, en décidant l'Empereur à venir à Buda-Pesth ceindre la couronne de saint Étienne.

Quant au clergé hongrois, Montalembert, tout en appréciant son libéralisme et son esprit national, lui reproche sa mondanité et son indifférence envers Rome. Le peuple lui semble bon et religieux, mais arriéré et insuffisamment protégé contre les exactions des Juifs.

III

Depuis trente ans, la Pologne attirait Montalembert par le double prestige de la justice et du malheur. Il s'y rendit en quittant la Hongrie. L'accueil fut plus cordial encore, mais les impressions bien différentes. « C'est une fête continuelle que ce voyage, écrivait-il, mais en Pologne cette fête a un caractère bien autrement sérieux et profond qu'en Hongrie. Là c'était l'opéra, ici c'est la tragédie. »

Successivement, Montalembert traverse la Galicie, pénètre en Silésie et visite en détail les provinces prussiennes de l'ancienne Pologne. Le passage de cet ami fidèle et dévoué est pour ces malheureuses provinces comme un rayon de

joie et d'espérance. A Cracovie, l'évêque Lentowski lui fait les honneurs de son palais et de sa cathédrale, « qui est à la fois le Westminster et le Saint-Denis de l'histoire polonaise. Quand il quitte cette ville, une foule sympathique l'escorte jusqu'à la gare. Dans les haltes on lui apporte des paniers de vivres et des fleurs. « A Rawicz, en Silésie, dit-il, je suis accueilli par une députation de trente gentilshommes en costume polonais, et j'ai à subir deux harangues. » Mgr Przylinski, archevêque de Posen et primat de Pologne, donne en l'honneur de Montalembert un grand banquet, auquel il convie son chapitre et toutes les notabilités des environs. A la fin du repas, il se lève et prononce ces paroles applaudies par toute l'assistance : « Je bois à la santé de M. le comte de Montalembert. — Il a toujours aimé et servi la vérité catholique; — il a défendu l'Église dans ses épreuves les plus difficiles; — il a été, depuis trente ans, un ami dévoué, un ami constant de notre pays; — il a toujours tenu haut la bannière du droit, de la liberté et de l'honneur. Que Dieu le conserve, le protège et bénisse ses nobles travaux! » Parfois, au cours de son voyage, on le supplie, on le contraint de s'arrêter : une réunion a été organisée; des femmes et des vieillards ont fait jusqu'à seize lieues pour le voir. Peut-il résister à de telles instances? Un attelage à six chevaux l'entraîne. En arrivant, il trouve la maison illuminée; tout le monde l'entoure, l'acclame, lui baise les mains. « Je suis plus touché que je ne puis dire de l'accueil si tendre et si cordial que me fait cette foule d'amis inconnus, que j'ai conquis il y a quinze ans par quelques efforts, hélas! trop stériles. » S'il se rend à l'église, l'orgue entonne le *Boze cos Polske* que la foule reprend en chœur; cette fois l'émotion est trop forte et Montalembert ne peut retenir ses larmes :

« J'ai entendu et admiré, dit-il, tous les chefs-d'œuvre de la musique religieuse ou profane, ancienne ou moderne; mais ni les merveilles trop vantées de la chapelle Sixtine, ni les harmonies enchanteresses de Gluck ou de Beethoven, ne m'ont ému et bouleversé comme ce chant, inspiré par le souffle ardent de la foi, de la douleur et du patriotisme et qui en sonde les mystères infinis. Chaque fois que ces accords vraiment célestes ont frappé mon oreille, soit en chœur, dans une église de campagne, où

l'orgue alternait avec le chant des paysans, soit qu'une simple voix d'enfant ou de jeune fille les fît résonner dans un jardin solitaire ou près d'un foyer intime, il m'a toujours semblé entendre une mélodie surhumaine. Jamais l'imploration n'a pu inspirer de modulations plus suaves, plus pénétrantes et plus passionnées. Je plaindrais sincèrement celui qui pourrait l'écouter sans que son cœur fût transpercé et sa paupière mouillée, à mesure que ces notes plaintives s'élèvent et retombent une à une, sur un rhythme de plus en plus pathétique, jusqu'au moment où l'invocation finale éclate avec un irrésistible élan d'angoisse et d'amour : *Seigneur rendez-nous la patrie, rendez-nous la liberté.* »

Montalembert s'arrête aux frontières de la Pologne russe, car le gouvernement moscovite interdit l'accès de Varsovie. Il y eût vu sans cela un spectacle extraordinaire et peut-être unique dans l'histoire. Par bonheur, le P. Procope, provincial des Capucins de Pologne, lui raconte les scènes dont il a été témoin. — Les Polonais de Varsovie ont voulu se réunir pacifiquement et sans armes, afin de célébrer dans les églises ou dans les cimetières, sous forme de service ou de processions, certains anniversaires douloureux de leur histoire. Pour empêcher ces manifestations, les Russes ont employé la violence et rempli les rues de soldats et de canons.

« Les Polonais n'ont point cédé. Je les ai vus, hommes, femmes, enfants, passer impassibles, avec une liberté d'âme entière, devant les baïonnettes et la bouche des canons. A maintes reprises les Russes ont tiré : 30, 40, 50 personnes sont tombées sans émouvoir les autres. Seulement, la ville entière a pris le deuil : aujourd'hui les théâtres sont abandonnés, les jardins publics déserts, les fêtes supprimées; la danse, de toutes les habitudes la plus populaire en Pologne, est sévèrement interdite jusque dans l'intérieur des familles; toutes les femmes sont en deuil de la tête aux pieds. Alors les Russes exaspérés font maintenant la chasse au deuil. Un crêpe au chapeau, un voile, un habit même dont la coupe déplaît leur sert de prétexte. Une proie est-elle signalée, les soldats s'élancent sur le malheureux, le maltraitent et le dépouillent... Le pillage et le meurtre sont aujourd'hui à l'ordre du jour... Et cependant personne ne s'écarte, personne ne fait un pas pour éviter les soldats... Je ne saurais jamais vous faire comprendre le mépris de la mort inouï, enthousiaste qui s'est

emparé de tout un peuple... Ou plutôt, je me trompe, continue le saint religieux, cet héroïsme s'explique quand on songe à l'ardente foi de ce peuple, quand on le suit dans les églises, quand on voit ces foules nombreuses prosternées au pied des autels, tous les rangs, tous les âges confondus, tous criant vers Dieu dans la même angoisse et avec le même amour : « O Dieu grand, Dieu saint, Dieu immortel, cesse de nous châtier; pardonne-nous nos fautes et celles de nos pères, car nous pardonnons à nos ennemis. »

Ce sont ces scènes émouvantes que, de retour en France, Montalembert décrivit dans sa brochure : *Une nation en deuil.* Certes, si l'apathie publique qui en ce siècle a laissé s'accomplir tant de forfaits, eût pu être réveillée, c'était bien par ces pages touchantes. Comme en un tryptique saisissant Montalembert déroule sucessivement aux yeux du lecteur le présent, le passé et l'avenir de la Pologne.

A vrai dire, il se fait une singulière illusion en affirmant que la restauration de ce pays suivra tôt ou tard l'unification de l'Allemagne. L'Empire allemand en effet a plutôt resserré qu'il ne les a relâchées les chaînes de la Posnanie. Combien n'est-il pas plus juste de répéter avec le vieux prince Czartoryski, dont Montalembert nous fait un si bel éloge : « ... Le martyre pour la foi et la patrie annonce toujours la victoire, car il élève la victime également devant Dieu et devant les hommes. Il n'est pas donné aux hommes de prévoir les événements, surtout quand les faits dont nous sommes témoins sont d'un ordre aussi élevé. C'est la Providence qui a aujourd'hui éclairé et inspiré la nation; c'est d'elle que nous devons attendre du secours, et le secours ne nous manquera pas. »

IV

En 1862, c'est le tour de l'Angleterre et de l'Écosse. Montalembert ne connaît que Londres et quelques comtés de l'Ouest, il veut connaître l'île entière et explorer ce qui reste des anciens monastères anglo-saxons. A peine s'arrête-t-il à Londres pour saluer les princes d'Orléans et leur conseiller un rappro-

chement avec le comte de Chambord. Le 21 juillet, il part pour le nord, en compagnie de son ami lord Dunraven. Chemin faisant, il admire les cathédrales de Peterborough et de Lincoln ; il dit de celle-ci « qu'elle est probablement la plus belle de l'Angleterre et très certainement l'un des plus beaux monuments de l'Europe ». Les ruines de Whitby l'enchantent. C'est là qu'en 638 sainte Hilda vint construire, au sommet d'une falaise, à 300 pieds au dessus de la mer du Nord, son célèbre couvent. « De tous les sites choisis par les constructeurs monastiques, après celui du mont Cassin, je n'en connais pas de plus grandiose... La vue erre tour à tour sur les hauteurs, les ravins boisés, les vastes et mornes bruyères de cette partie du Yorkshire, sur les précipices abrupts qui bordent la plage et sur le vaste horizon de cette mer, dont les vagues écumantes viennent se briser contre les parois verticales de l'immense muraille de rochers que domine le monastère. » La cathédrale romane de Durham redouble son enthousiasme. Une pluie torrentielle ne l'empêche pas de se faire conduire aux ruines de Lindisfarne, si célèbre dans les fastes monastiques.

Il entre en Écosse, et nous renonçons à le suivre dans tous les châteaux et abbayes qu'il visite. Ses impressions sont vives et variées, comme au temps de sa jeunesse, mais il trouve surfaite la réputation des paysages écossais. Édimbourg le passionne par son site, ses monuments et ses souvenirs de Marie Stuart. Quels trésors n'y recueille-t-il pas aussi pour ses *Moines!* « Jour et nuit, dit-il, je me livre à des travaux d'extraits sur les gros livres monastiques qui me sont prêtés par tous les aimables savants d'Édimbourg, Robertson, Simpson, etc. Il emporte ces livres chez lui et s'y plonge jusqu'à quatre heures du matin.

L'un de ces aimables savants, Robertson, accompagne Montalembert à Dunfermline et à Saint-Andrews, la métropole religieuse et universitaire du pays. D'Inverness, il pénètre dans les Highlands et reçoit au château de Glenquoich une gracieuse hospitalité. Son hôte, M. Ellice, lui fait traverser la presqu'île et visiter la côte occidentale de l'Écosse «... Nous allons sur une mer aussi tranquille que possible jusqu'à ce que nous soyons en vue des montagnes de l'île de Skie, célèbre par le débar-

quement et les aventures plus que romanesques du prétendant Charles-Édouard en 1745. C'est ici le pays des légendes, des traditions historiques, des clans, surtout des poésies jacobites. Notre aimable hôtesse Mrs Ellice, et sa sœur miss Balfour, me font la grâce de chanter quelques-uns des plus beaux airs écossais ou jacobites, pendant que nous naviguons sur cette mer tranquille, par un beau soleil (si rare ici) et à l'ombre de ces solennelles montagnes. Je suis ému jusqu'aux larmes surtout par celui qui a pour refrain : *Follow thee...* Ces mélodies délicieuses, presque aussi belles que les mélodies irlandaises et polonaises, me reposent et me consolent de mes discussions pendant toute cette promenade avec la comtesse T., qui me donne le triste spectacle d'une femme jeune, agréable, spirituelle et bien née, enthousiaste de Cavour, de Garibaldi et de Napoléon III... »

En quittant Glenquoich, Montalembert redescend par les highlands jusqu'à Oban et s'embarque pour explorer l'archipel qui borde le littoral écossais.

« Qui n'a pas vu, dit-il, les îles et les golfes de la côte occidentale de l'Écosse, qui n'a pas vogué dans cette sombre mer des Hébrides, ne saurait guère s'en représenter l'image. Rien de moins séduisant, au premier abord, que cette âpre et solennelle nature. Le pittoresque y est sans charme et la grandeur sans grâce. On parcourt tristement un archipel d'îlots déserts et dénudés, semés, comme autant de volcans éteints, sur des eaux mornes et ternes, mêlées parfois de courants rapides et de gouffres tournoyants. Sauf les jours si rares où le soleil du Nord vient raviver ces parages, l'œil erre sur une vaste surface d'eau noirâtre, entrecoupée çà et là par la crête blanchissante des vagues, ou par la ligne écumeuse de la houle qui se brise ici contre des récifs allongés, là contre d'immenses falaises et dont on entend bruire au loin le mugissement lugubre. A travers les brumes et les pluies incessantes de ce rude climat, c'est à peine si l'on aperçoit les sommets des chaînes des montagnes, tant les versants abrupts et déboisés baignent leur base dans ces froides ondes toujours agitées par le choc des courants contraires et les tourbillons de vent qui jaillissent des lacs ou des étroits défilés de l'intérieur.

« La mélancolie du paysage n'est relevée que par la configuration particulière de ces côtes déjà décrites par les anciens auteurs, par Tacite surtout, et qui ne se retrouve qu'en Grèce et qu'en Scandinavie. Comme dans les fiords de la Norwège, la mer creuse et découpe les bords des îles et du continent voisin en une foule d'anses et de golfes d'une profondeur étrange et aussi étroits que profonds. Ces golfes prennent les formes les

plus variées, en pénétrant par mille replis tortueux jusque dans le centre des terres, comme pour se confondre avec les lacs allongés et contournés que dominent ces *highlands* de l'intérieur. D'innombrables péninsules terminées par des corps effilés ou par des cimes toujours couronnées de nuages; des isthmes rétrécis au point de laisser voir la mer des deux côtés à la fois; des pertuis si resserrés entre deux murailles de rochers que le regard hésite à s'y engager; d'énormes falaises de basalte ou de granit aux flancs troués de crevasses; des cavernes comme à Staffa, grandes et hautes comme des églises, flanquées dans toute leur longueur de colonnes prismatiques, et où se précipitent en hurlant les flots de l'Océan; puis, çà et là, en guise de contraste avec la farouche majesté de cet ensemble, tantôt dans une île, tantôt sur la rive continentale, une plage sablonneuse, un plateau recouvert d'herbe drue, menue et salée; un havre assez bien clos pour abriter quelques frêles embarcations; partout enfin une combinaison singulièrement variée de la terre et de la mer, mais où la mer l'emporte, domine tout et pénètre partout, comme pour mieux affirmer son empire, et selon le dire de Tacite, *inseri velut in suo.* »

De Glasgow, Montalembert revient à Londres en visitant les abbayes et les principaux châteaux du pays de Galles. Avant de rentrer en France, il fait un pèlerinage à Arundel.

Arundel est la splendide résidence des Norfolk, et la maison de Norfolk est la première de l'Angleterre. Henri, XIV^e^ duc de ce nom, mort depuis deux ans, avait été l'un des meilleurs amis de Montalembert. Leur amitié datait de ces belles années de Louis-Philippe pendant lesquelles Lacordaire et Ravignan groupaient autour de leur chaire l'élite de la jeunesse française. Le jeune comte d'Arundel (c'est le titre que porte le fils aîné du duc de Norfolk) se mêla à cette foule. « Ce fut là que nous nous rencontrâmes d'abord, raconte Montalembert, ce fut là que commença une amitié qui ne s'est jamais démentie et qui m'a valu de sa part des preuves d'un incomparable dévouement (1). Il sortait de ces réunions de francs et fermes catholiques le front haut et l'œil rayonnant. Son bonheur était grand, mais il n'était pas complet. Un jour, je m'en souviens, un jour de Pâques, à la communion générale de Notre-Dame, il avait été suivi par la noble et fidèle compagne de sa vie, qui du haut des galeries de la métropole, contemplait son mari

(1) Rappelons qu'à la nouvelle de la révolution de 1848, le duc de Norfolk, croyant la vie de son ami menacée, lui envoya un homme sûr, muni d'une bonne somme d'argent et chargé d'assurer sa retraite.

sans pouvoir l'imiter. Elle était encore protestante : fille de sir Édouard Lyons, alors envoyé en Grèce et depuis commandant en chef de la flotte anglaise devant Sébastopol, il l'avait rencontrée à Athènes dans son premier voyage de jeune homme; il l'avait aimée et épousée au milieu de la sympathie attentive de l'Angleterre, sans que personne se doutât que l'union de ces deux jeunes cœurs épris, contractée au pied du Parthénon, ne dût se pleinement consommer que sous les voûtes de Notre-Dame de Paris. » Le comte d'Arundel n'eut de repos qu'après avoir converti sa femme au catholicisme. Cette grâce leur fut accordée à l'un et à l'autre; dans un admirable élan de foi, la duchesse disait à Montalembert : « Je lui dois plus que mon bonheur, je lui dois mon âme. »

Avant de remplacer son père à la Chambre des Lords, le comte d'Arundel siégea longtemps aux Communes d'Angleterre. L'incontestable sincérité de ses convictions, la noble candeur de son âme, la droiture et l'aménité de son caractère lui conquirent bientôt une situation sérieuse. Bien qu'il ne fût pas orateur, il intervint avec autant de fermeté que de prudence dans toutes les questions où les intérêts catholiques étaient en jeu. « Je sens amèrement que je n'ai rien de ce qu'il faut pour travailler comme je le voudrais, écrivait-il à Montalembert; mais, avec l'aide de Dieu, je ferai de mon mieux : *I will do my best*... La religion seule m'intéresse; seule, elle échauffe le sang si froid qui coule dans mes veines et le fait circuler assez pour me mettre à même de parler. »

Mais ce n'était pas la vie politique avec ses luttes si entraînantes, ses ardeurs et ses tentations qui devait posséder son âme; c'était la vie cachée en Dieu, l'humble et laborieuse carrière d'un chrétien exclusivement dévoué à ses devoirs domestiques, à l'Église et aux pauvres. Il se regardait littéralement comme l'administrateur de ses biens au service de Dieu et du prochain. « Il n'y a pas, écrivait le cardinal Wiseman, une seule œuvre qui n'ait reçu de lui des secours permanents ou indispensables. Il n'y a pas une forme de la misère qui lui ait échappé... Partout où il y a eu une bonne et sainte œuvre à accomplir, il était là. »

Plus d'une fois, Montalembert fut le confident et le conseiller de ses charités, car Norfolk lui écrivait souvent, il le regardait comme un frère en J.-C. et avait voulu qu'il fût le parrain d'un de ses enfants (1). Aujourd'hui, dans l'oratoire où le duc de Norfolk faisait ses prières, Montalembert trouve son portrait à une place d'honneur. Il parcourt en compagnie de la duchesse les vastes salles de ce magnifique palais, qui n'a de pareil en Angleterre que Windsor, et recueille mille détails touchants sur les vertus de son ami, sur le tendre amour qui l'unissait à sa femme et dont le souvenir continue à embaumer sa vie.

« C'est là, dit-elle, qu'il s'est éteint, c'est là qu'il est demeuré étendu pendant le mois qui a suivi son retour de Spa en septembre 1860. Quand le P. Faber lui a annoncé que les médecins désespéraient de sa guérison, il s'est contenté de répondre : « Eh bien, mon père, puisque je dois mourir, que « je fasse du moins une sainte mort! » Et depuis lors, en effet, il n'a pas eu d'autre préoccupation. Jamais une plainte n'est sortie de ses lèvres. Son visage rayonnait d'un sourire céleste. sa voix affaiblie se ranimait, redevenait forte, quand il récitait les prières de l'Église. Pendant cette lutte suprême, sa dévotion préférée était celle des cinq plaies de N.-S. et il me disait : « C'est là, dans ces saintes plaies, que je vous « retrouverai pour l'éternité. » Au moment de mourir, il m'attira vers lui et me dit : *Sweet wife!* (2) Puis, comme dominé par un amour plus fort encore que celui qui nous unissait, il détacha de moi ses mains défaillantes et les joignit pour répéter une dernière fois, d'une voix qu'on put à peine entendre, les noms de Jésus et de Marie. » Montalembert pleurait en écoutant ce pathétique récit. « Je sens avec confusion, écrit-il, combien je suis indigne d'avoir été honoré d'une amitié comme la sienne. »

(1) Le duc de Norfolk fut aussi, en 1856, parrain de la dernière fille de Montalembert.

(2) Chère femme!

V

Au mois d'octobre 1865, Montalembert, après avoir parcouru le Béarn avec deux savants de ses amis, MM. Antoine d'Abbadie et Pécoul, est venu à Oloron. De cette ville où les catholiques lui font fête, il veut franchir les Pyrénées par le Somport. En vain lui représente-t-on que le choléra désole le nord de l'Espagne, rien ne l'arrête : il y a sur le versant Aragonais une vieille abbaye, San Juan de la Pena, qu'il brûle de connaître.

Le 7 octobre, à quatre heures du matin, nos trois voyageurs, quittant les délicieuses vallées du Béarn, se dirigent vers Urdos. Là, ils revêtent un attirail espagnol et, tous montés sur des mulets garnis de bats, de cacolets, de selles indescriptibles, gravissent le col de Somport. Le cortège est des plus pittoresques. Antoine d'Abbadie, qui souffre d'une sciatique et, malgré les supplications de Montalembert, s'est obstiné à être du voyage, chemine étendu tout de son long sur le dos de son mulet, la tête tournée vers la queue de l'animal; avec son béret blanc, ses longs cheveux, sa barbe inculte, il fait penser à Mazeppa. Cependant trois muletiers aragonais, coiffés d'un mouchoir en diadème, veste bleue, ceinture écarlate, culottes garnies de deux rangées de boutons de corail avec des glands verts, longent le convoi et chantent à tue tête des airs béarnais. On traverse ainsi le passage de Canfranc, dont le site est d'une grandeur et d'une désolation effrayantes. Arrivés au pied de la montagne, du côté de l'Espagne, on déjeune chez un riche entrepreneur de contrebande et l'on décide d'aller coucher à Iaca.

« Mais bientôt, raconte Montalembert, la nuit nous a pris, une nuit sans lune et sans étoiles, et nous avons dû chevaucher cinq heures durant à travers des chemins défoncés, impraticables, tantôt dans des lits de torrents où il y avait encore plus de blocs de rochers que d'eau, tantôt au bord d'affreux précipices, où le sentier qu'on suit s'éboule sans cesse et, dont nous ne pouvons apprécier la profondeur que par le bruit lointain des torrents qui roulent au fond. Pour comble, pen-

dant les deux dernières heures de cette lamentable marche un véritable ouragan de pluie est venu fondre sur nous et a surtout trempé notre pauvre Mazeppa qui, étant obligé de se soutenir sur ses mains, ne pouvait tenir de parapluie. Nous nous en sommes tirés en nous confiant au bon Dieu et à nos mulets. Ces animaux irréprochables savent encore mieux trouver leur chemin la nuit que le jour. Le mien n'a pas bronché une seule fois pendant les douze heures de marche que j'ai parfaitement supportées, et pendant lesquelles tout le monde a admiré mon intrépidité, malgré vos plaisanteries sur ma tournure à cheval... (1) » Il était onze heures du soir lorsqu'ils arrivèrent à Iaca et s'installèrent à la *posada del Catalan*, pauvre auberge tout à fait digne de Gil Blas.

Le lendemain, ils continuent leur route pénible vers San Juan de la Pena. « Une fois arrivés dans la forêt de pins, écrit Montalembert, et surtout une fois introduits par le curé de Santa Cruce de la Serra dans l'intérieur du vieux monastère abandonné, nous oublions toutes nos peines et notre enthousiasme est au comble. Nous y passons deux heures trop courtes, et si je vis assez pour écrire le tome VII des *Moines d'Occident,* on y trouvera le fruit de mes émotions et de mes observations en ce lieu unique, bien au-dessus de la Sainte Baume et même de Subiaco. » Cependant la nuit les surprend encore au milieu de leurs admirations. Que devenir? Ils se décident à frapper chez le curé, Dom Tomas Garcia, qui les reçoit de son mieux, les intéresse par ses explications données en latin, « pendant que sa vieille servante édentée fait rôtir deux perdreaux pour notre souper et rit en se tenant les côtes de notre tournure et de nos exigences ».

Telle fut l'entrée de Montalembert en Espagne. Depuis 1843 il connaissait le midi de la Péninsule; il n'en visite cette fois que le nord. Huesca, Saragosse, Pampelune le retiennent plusieurs jours; à Burgos, il ne se lasse pas de contempler la cathédrale et la sublime chapelle du Connétable. « Il faudrait, répète-t-il après Charles-Quint, il faudrait mettre ce

(1) Lettre à Mlle Madeleine de Montalembert, 8 octobre 1865.

joyau dans un écrin et le traiter comme une chose qui ne se voit pas tous les jours et qui se fait désirer. » A deux lieues au sud-est de Burgos, s'élève l'abbaye de Saint-Pierre de Cardena, la plus ancienne colonie de l'Ordre de Saint-Benoît en Espagne. Le Cid en fut le fondateur. Ses amis l'y ramenèrent de Valence, embaumé, lacé dans son armure, dressé sur son cheval de guerre; ils l'y déposèrent, non point couché dans une tombe comme le vulgaire des morts, mais assis sur un escabeau, enveloppé dans son manteau et la main sur son épée. Quatre ans après, Doña Chimène fut ensevelie à ses pieds. Montalembert y vient en pèlerinage, tout en relisant pour la dixième fois le Romancero du Cid. Mais il ne trouve plus dans l'antique monastère qu'un pauvre moine, Millan Sevilla, qui, pour deux réaux, lui montre les ossements desséchés de Rodrigue et de Chimène.

Le lendemain, il se rend de l'autre côté de Burgos, à Santa Maria de las Huelgas. C'est une forteresse monastique, entourée d'une double enceinte crénelée. Aucun couvent de femmes ne fut si célèbre et si puissant dans la chrétienté. Les dames de las Huelgas avaient la seigneurie de cinquante et un bourgs du voisinage et des privilèges exceptionnels. Là, saint Ferdinand, l'intrépide et pieux monarque espagnol, se fit armer chevalier; là, Alphonse XI, Henri II, Jean I^er^, célébrèrent leur couronnement; là, six infantes de Castille, trois d'Aragon, une de Navarre, une de Portugal, une d'Autriche vinrent chercher le repos du cloître; là, sous les tombes nues et grossièrement sculptées de l'antique église, les souverains espagnols du XIII^e^ siècle dorment leur dernier sommeil. Hélas! la vieille abbaye, déchue comme tant d'autres de sa splendeur, n'est plus qu'une nécropole gardée par quelques pauvres religieuses.

Plus triste encore est la situation d'Ona, autre grand monastère castillan. Il subsiste tout entier, avec sa vaste chapelle, ses cloîtres superposés et ses sépultures royales, mais Montalembert n'y trouve pas même une religieuse pour l'accompagner. « Tout cela, dit-il, a été acheté par un ancien enfant de chœur du monastère, devenu traitant d'esclaves en Amérique, et ce magnifique monument est, depuis sa mort,

disputé par sa veuve bolivienne à sa servante qu'il avait constituée sa légataire universelle. Voilà le progrès! »

Décadence! Décadence! A chaque pas de ce voyage Montalembert éprouve cette impression. En vain Madrid étale devant lui ses musées et l'Escurial ses grands souvenirs; en vain Tolède, « l'incomparable, l'unique », cherche à l'éblouir par la profusion des trésors architecturaux enfouis dans le labyrinthe de ses rues escarpées et tortueuses; Avila, patrie de sainte Thérèse, lui montre en vain ses 86 tours rondes, ses remparts du XI^e^ siècle et ses belles églises dorées par les lueurs du soleil levant (1); en vain les provinces basques et leurs montagnes verdoyantes lui rappellent le Tyrol et la Franche-Comté; en vain les fils de saint Ignace l'accueillent en ami dans leur monastère de Loyola, Montalembert n'est point séduit; il voit sur tout le pays planer l'ombre de la mort; il admire l'Espagne, mais comme on admire les *Campo-Santo* italiens.

« Oh! que l'Espagne était belle, s'écrie-t-il, pendant ces huit siècles merveilleux qu'elle a mis à se créer, à s'affirmer, à se délivrer toute seule et pour toujours des barbares, du joug étranger. Ç'a été une croisade perpétuelle, avec des miracles de vertu, de noblesse, de persévérance surtout, que nos croisés ont ignorés. L'Espagne n'a pas eu de Jeanne d'Arc, soit; mais elle a été elle-même une Jeanne d'Arc, bondissant du sein montueux et verdoyant des Asturies, du flanc décharné des Pyrénées, pour reconquérir, pied à pied et jusqu'au détroit de Gibraltar, la patrie, la liberté, la religion. C'est elle-même qui s'est ainsi reconquise toute seule de l'Ebre au Douro, du Douro au Tage, du Tage à la Guadiana et au Guadalquivir, par une série d'efforts héroïques, souvent vaincue et

(1) Cependant Avila lui fait une impression profonde. Il s'y trouve le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, et décrit dans une lettre charmante à sa fille, M^lle^ Thérèse de Montalembert, alors agée de neuf ans, les vives émotions qu'il a ressenties. « Ni Huesca, ni Saragosse, ni Pampelune, ni même Burgos, malgré ses merveilleux monuments en dentelle de pierre, ne m'ont autant plu qu'Avila. Quand même je n'aurais vu que cette seule ville, je serais récompensé de mon voyage. » Il vénère avec une piété touchante les reliques de sainte Thérèse, « principalement l'os de son doigt, du doigt de la main droite avec lequel elle a écrit tant de pages merveilleuses... Une foule de pauvresses se sont introduites à ma suite dans la chapelle et les ont baisées comme moi avec une grande dévotion... Enfin on nous a donné divers objets qui ont touché au corps de la sainte, et un sac d'amandes de l'arbre qu'elle a planté; je réserve ce petit sac tout entier pour ma chère Teresita, qui reviendra ici un jour quand je ne vivrai plus et qui y priera pour son père... »

forcée de reculer, jamais découragée, jamais abattue, jamais domptée. Et ce n'est pas elle seule, c'est l'Occident tout entier qu'elle a sauvé et préservé de l'invasion musulmane, pendant la décadence carlovingienne, pendant l'obscurité et la faiblesse des premiers Capétiens. »

Mais aujourd'hui et depuis longtemps l'Espagne est en proie à la plus déplorable décadence. Pourquoi? Quelles en sont les causes? Quelle en est l'origine? Montalembert ne le sait que trop et il le dira avant de mourir; cette grave question lui inspirera ses pages enflammées sur *l'Espagne et la liberté*, qui furent les dernières sorties de sa plume et dont nous parlerons plus tard.

CHAPITRE XIV

LES MOINES D'OCCIDENT.

En cette retraite où le second Empire l'a plongé, en ces voyages multiples et variés que nous venons de décrire, Montalembert poursuit avec ardeur ses études historiques. C'est le moment où Guizot rédige ses *Mémoires parlementaires* et publie ses belles études sur l'Angleterre, où Cousin ressuscite les femmes célèbres du dix-septième siècle, où Thiers nous raconte les annales du premier Empire. Ces grands esprits cherchent dans l'histoire des consolations aux déboires de la politique. L'histoire d'ailleurs, n'est-ce pas encore la politique, mais la politique apaisée et, pour ainsi dire, vue à distance?

Pour Montalembert, l'histoire, c'est encore l'Église, vue aussi à distance et dégagée des nuages dont les passions humaines obscurcissent trop souvent sa lumière. L'Église! Puisqu'il ne peut la servir à son gré dans le présent, il la glorifiera, il la vengera dans son passé, sur le terrain même où elle a été le plus méconnue et où elle rencontre encore le plus d'antipathies et de préjugés. Si la conquête de la liberté d'enseignement a été l'œuvre de sa vie publique, *les Moines d'Occident* ont rempli ses dernières années. Cet important ouvrage, enfanté dans la douleur comme toutes les choses qui durent, domine les autres entreprises de Montalembert. « En parcourant la table des matières, ainsi qu'on regarde une cathédrale dans son ensemble, lui écrivait Mgr Dechamps, archevêque de Malines, j'ai remercié Dieu, les larmes aux yeux, d'avoir permis que vous fussiez un peu traité comme Hilaire

de Poitiers. Sans son exil, nous n'eussions jamais eu : *De Trinitate contra Arianos*. Je crois donc que votre exil de la politique du jour a été voulu par la Providence et que rien n'aura été plus fécond dans votre vie que la liberté qu'il vous a faite. (1) »

I

Vers 1835, après avoir publié l'histoire de sainte Élisabeth, Montalembert conçoit le dessein d'écrire la vie d'un grand moine et de contribuer ainsi à la réhabilitation des Ordres religieux. Or nul n'a jeté plus d'éclat que saint Bernard sur la robe du moine; il dépasse tous les autres par le double ascendant du génie et de la sainteté. Plus Montalembert étudie cette noble figure, plus il s'en éprend et s'attache à l'idée de la faire revivre. Mais saint Bernard n'est pas une personnalité isolée au moyen âge et dans l'ordre monastique; il a eu des maîtres, des ancêtres, dont il a étendu le glorieux patrimoine. Il faut bien que son historien connaisse ces origines familiales, qu'il remonte de saint Bernard au grand moine qui s'appela Grégoire VII, de Grégoire VII à saint Anselme et au B. Lanfranc, de ceux-ci au savant Alcuin, à Bède, à saint Grégoire le Grand, à saint Benoît lui-même, le commun patriarche, l'auteur de la grande règle qui, pendant six siècles, régit tous les cénobites de l'Église latine. Ainsi l'horizon s'étend presque à l'infini et l'introduction à la vie de saint Bernard se développe outre mesure. Sous la monarchie de juillet, Montalembert y consacre tous les loisirs que lui laissent ses luttes politiques et religieuses. En 1847, après dix ans d'efforts, il croit toucher au but. Son travail sur les précurseurs de saint Bernard atteint les proportions imprévues de deux volumes. Déjà le premier tome est imprimé et il en soumet les épreuves à ses amis. Impossible d'être plus sévère que ne l'est l'abbé Dupanloup :

« L'ouvrage, dit-il, renferme des beautés de premier ordre, mais il est grossièrement imparfait, indigne du sujet et de l'auteur.... en un mot,

(1) 25 juillet 1860.

impubliable... C'est aujourd'hui la Saint-Bernard. J'ai prié ce matin du fond de mon cœur à ma messe pour vous. J'ai demandé au bon Dieu par l'intercession de ce grand saint toutes les lumières, toutes les grâces dont vous avez besoin dans l'accomplissement de votre grande tâche. J'ai prié de bon cœur, car je vous aime tendrement, non seulement parce que vous êtes un soldat dévoué de l'Église de Jésus-Christ, mais parce que j'aime votre nature, j'aime votre esprit, j'aime votre âme.

« Vous referez votre livre, j'en suis sûr. Dieu ne permettra pas le contraire. Ce serait une trop triste faute. A votre âge, dans votre position, quand la France et presque l'Europe attendent votre saint Bernard depuis huit années, au moment *où vous ne leur donnerez que l'introduction,* il est impossible que cette introduction ne soit pas un chef-d'œuvre et soit une espèce d'avortement... (1) »

Montalembert effrayé, « transpercé de douleur en voyant s'écrouler l'œuvre de sa vie, » en appelle de ce jugement excessif à Dom Guéranger, le restaurateur des Bénédictins de Solesmes. L'abbé se prononce pour la publication immédiate des deux volumes :

« Vous avez bien de la bonté de consulter tant de monde pour n'y voir pas plus clair qu'auparavant. Le plus incompétent de tous est assurément l'abbé Dupanloup, qui jamais de sa vie n'a su ce que c'était que *moines et monachisme*... Quand vous le remettriez vingt fois sur le métier, ajoute-t-il dans sa rude franchise, ce travail est appelé à faire bâiller les trois quarts des lecteurs de sainte Élisabeth. Ce n'est pas votre faute, c'est celle du siècle et du sujet... Mais les lecteurs sérieux trouveront amplement de quoi se satisfaire : il n'existe rien ni dans le passé ni dans le présent d'aussi complet sur les antiquités bénédictines... Soyez donc ferme... Défiez-vous de toute pusillanimité. Ce livre est une dette envers Dieu. Le refaire est impossible. Qu'y a-t-il donc à faire? Le publier... (2) »

Entre deux avis absolument opposés, Montalembert se retourna vers le sage Foisset. « C'est vous, mon très cher ami, qui trancherez la question et dont le suffrage fera loi. Je vous promets de m'y soumettre sans murmure... » Foisset, moins sévère que l'abbé Dupanloup, se prononça néanmoins pour la revision de l'ouvrage.

(1) L'abbé Dupanloup a Montalembert, 17 juillet 1847.
(2) Dom Guéranger à Montalembert, 1847.

II

Les événements de 1848 à 1852, auxquels Montalembert prit une part si active, l'empêchèrent de reviser son travail. Après la proclamation de l'empire, quand la politique lui rendit des loisirs, il revint à ses moines. Mgr Dupanloup et Foisset, consultés de nouveau, insistèrent encore pour qu'il développât davantage la première partie de son œuvre : « Berryer a dit que vous étiez *un homme résolu*, lui écrivait Foisset. Prouvez-le... Il y a de l'héroïsme à refaire un travail si considérable, mais vous n'êtes pas encore un vieillard, et vous pouvez en venir à bout en trois mois. (1) »

Montalembert obéit; il eut le courage de racheter à son éditeur le volume tiré à un grand nombre d'exemplaires, de le mettre au pilon et de reprendre son ouvrage jusqu'aux fondements. « J'ignore, dit Foisset, si notre siècle pourrait citer un pareil exemple de courage littéraire; mais c'est à ce prix que se font les livres qui méritent de vivre. »

Ce n'est pas sans un vif regret qu'il renonçait à saint Bernard. Au lieu d'une vie d'homme, des siècles s'étendaient à perte de vue. Au lieu de la statue originale et fière, attrayante et imposante qu'il eût si bien sculptée, il voyait se lever devant lui tout un peuple de pontifes, de saints, de thaumaturges, le peuple qui a enfanté à la civilisation chrétienne la race celtique, les races germaniques et scandinaves, les races slaves, la race magyare, toutes les races en un mot et toutes les nations de l'Europe moderne. Quelle histoire! Comment arriverait-il à traiter cet immense sujet? Quelles difficultés de toute sorte l'attendaient! Ne se noierait-il pas presque fatalement dans cette mer ténébreuse et inexplorée? Combien n'eût-il pas été plus facile, plus agréable, plus littéraire de concentrer ses efforts sur un seul point lumineux, sur un seul génie supérieur! Montalembert avait d'avance sondé tous ces écueils. « Je m'en garderais bien, disait-il, si je n'écrivais que pour le succès. Mais il y a pour tout chrétien une beauté su-

(1) Foisset à Montalembert, 1853.

périeure à l'art, la beauté de la vérité. Il y a quelque chose qui nous tient plus à cœur que la gloire de tous les héros et même de tous les saints, c'est l'honneur de l'Église et sa marche providentielle au milieu des orages et des ténèbres de l'histoire. Je n'ai pas voulu sacrifier l'honneur d'une institution auguste, trop longtemps calomniée et proscrite, à l'honneur d'un seul homme. »

Ainsi, comme toujours, c'est l'intérêt supérieur de l'Église qui le décide et le désir de réparer une grande injustice. Plus on méconnaît les moines, plus on les hait, plus on les attaque, et plus ils ont besoin qu'on les connaisse mieux, qu'on les aime et qu'on les venge. C'est pourquoi Montalembert veut leur consacrer ce qui lui reste de forces et de vie. Depuis *le Génie du Christianisme,* personne n'avait rendu à l'Église un service plus signalé. S'il fallut du courage à Chateaubriand pour relever et redorer des vieilleries renversées pour toujours, disait-on, par la philosophie et la Révolution, combien n'en fallut-il pas à l'auteur des *Moines* pour revêtir en quelque sorte leur froc impopulaire, pour embrasser, à l'âge où il était parvenu, une si gigantesque entreprise?

En 1853, Montalembert reprend donc son ouvrage, et nous avons décrit ailleurs les veilles, les recherches, les voyages, les fatigues de tout genre auxquels il se livre. Au bout de huit années, en 1860, malgré mille interruptions, malgré les soucis de famille, la direction du *Correspondant* et tant d'autres œuvres improvisées et publiées d'urgence, malgré la maladie qui lentement consume ses forces, il achève ses deux premiers volumes. C'est le moment où Pie IX vient d'être dépouillé d'une grande partie de ses États, et Montalembert est heureux de dédier son travail « à celui qui représente non seulement l'infaillible vérité, mais encore la justice et la bonne foi, le courage et l'honneur indignement méconnus ».

Une vaste *Introduction* de 300 pages précède l'ouvrage et lui sert en quelque sorte de portique. Les *Introductions* étaient inconnues au XVII^e^ siècle; les grands écrits de Fénelon et de Bossuet n'en ont pas. Elles conviennent davantage à nos époques militantes et raisonneuses; il faut aujourd'hui, quand on s'adresse au public, lui dire qui l'on est, d'où l'on vient, où

l'on va et dans quel but on a pris la plume. L'*Introduction* de *Sainte Élisabeth* avait été jadis fort admirée; celle des *Moines* passe à bon droit pour l'œuvre la plus parfaite de son auteur. « Elle ressemble, a dit Pontmartin, à une de ces magnifiques ouvertures de Mozart ou de Weber, où l'oreille peut déjà saisir la pensée du maître, où se dessinent d'avance sur un fond discrètement mêlé de lumière et d'ombre, le sujet, le plan, les figures, les scènes principales. » Toute l'œuvre de Montalembert est là : c'en est la synthèse, la philosophie, la doctrine. Bien plus, son âme tout entière respire en ces pages ardentes, avec les consolations, les joies si pures qu'il a éprouvées en les composant, avec même ses sollicitudes présentes, ses affections, ses répugnances et ses ennuis. Comme ces vieux moines qu'il nous décrit et que poursuivaient au milieu de leurs oraisons des fantômes mondains, l'auteur est hanté lui aussi par le souvenir amer de ses luttes passées. On lui a justement reproché quelques allusions à ses dissidences avec *l'Univers*. A ce sujet, il écrivait à Mgr de Mérode : « En commençant mon œuvre qui n'est pas un livre, mais *une vie* ou au moins *une demi-vie* d'homme, j'ai dû arborer mon pavillon et l'*assurer*, comme on dit en terme de marine, par deux ou trois coups de canon. Par la suite, la navigation sera plus pacifique. (1) »

Tout d'abord, Montalembert se place en présence du monachisme dont il veut raconter l'histoire et il en recherche le but essentiel, le caractère fondamental. Ce n'est pas de défoncer la terre, de copier des manuscrits, de cultiver les lettres et les arts, d'écrire les annales des peuples. L'objet suprême, c'est l'éducation de l'âme humaine, sa conformité plus parfaite avec la loi du Christ. — Et quelles forces mystérieuses entraînèrent tant de millions d'âmes à la poursuite de ce sublime idéal? Un besoin profond de solitude naturel à l'homme, un sentiment raisonné et religieux de la vanité des choses humaines, de la défaite du vrai et du bien sur la terre. Ce n'étaient point des âmes malades qui peuplaient les cloîtres, mais les âmes les plus saines et les plus vigoureuses que notre race ait

(1) A Mgr de Mérode, 11 août 1860.

jamais produites. — Quels services les moines ont-ils rendus à la chrétienté? prier beaucoup, prier toujours pour tous ceux qui prient mal ou qui ne prient point, voilà le premier service, et Montalembert consacre à la nécessité de cette prière d'admirables pages. A l'aumône spirituelle ils joignent l'aumône matérielle, une charité incommensurable pour les pauvres. Ils n'ont pas seulement soulagé la pauvreté, ils l'ont honorée, consacrée, épousée, comme ce qu'il y avait de plus grand, de plus royal ici-bas. Ajoutons tout ce qu'ils ont fait pour développer les lettres et les sciences, pour cultiver et peupler l'Occident, et l'on restera toujours en deçà de la vérité. — Cependant les moines étaient heureux. C'est dans les monastères que la science du vrai bonheur et du véritable amour a été le plus longtemps enseignée et pratiquée. Le chapitre sur le bonheur dans le cloître par le sentiment de la nature, par l'amitié, le travail, l'innocence et la paix, ce chapitre ne s'analyse pas, il faut le lire. On n'a jamais rien écrit de plus suave et de plus touchant. C'est une peinture du ciel plus que de la terre.

Après avoir ainsi replacé la vie monastique dans sa vérité et dans sa grandeur, Montalembert aborde franchement la grave question des griefs contre les moines : richesse excessive, paresse, relâchement et décadence. Il fait aisément justice de l'accusation de paresse; il avoue l'opulence extrême de certains monastères et se montre implacable pour la corruption des Ordres religieux dans les derniers temps de leur existence. Mais cette richesse, si légitime et si sacrée dans son origine, si noblement justifiée dans son emploi, excuse-t-elle par son excès les excès de la rapine? Mais ce relâchement, cette décadence, qui n'étaient pas une conséquence de l'Institut lui même, mais de la *commende*, des vices que le siècle lui avait inoculés, appelaient la réforme, l'expiation peut-être, mais non la vengeance et la ruine. La ruine ! Le chapitre qui porte ce nom est un chef-d'œuvre de grandeur et de tristesse éloquente. Le vandalisme moderne y est marqué au front avec une verve d'indignation inépuisable.

III

Mais si beau que soit le portique, le monument l'est davantage et il est temps d'y pénétrer. « Si quelques lecteurs imitaient ces pèlerins de Cluny qui s'en revenaient émerveillés sans être entrés dans l'église, seulement parce qu'ils avaient pénétré dans le vestibule, je plaindrais beaucoup ces lecteurs-là. (1) »

Nous sommes au IVe siècle de l'ère chrétienne. L'empire romain, corrompu et tout enivré du sang des martyrs, s'effondre peu à peu dans une décadence irrémédiable. Pour préserver l'Occident d'avoir le sort du Bas-Empire, il faut deux invasions : celle des barbares et celle des moines. Les moines paraissent pour remplacer les martyrs et contenir les barbares. L'empire romain sans les barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption ; les barbares sans les moines, c'était le chaos. Les barbares et les moines vont refaire un monde nouveau qui s'appellera la chrétienté.

D'où viennent les moines? de l'Orient. Un instant, Montalembert nous transporte aux plaines de la Thébaïde ; il nous peint le paradis au désert, la sublime épopée de ces ancêtres du monachisme, « naïfs comme des enfants et forts comme des géants ». Mais à peine effleure-t-il ce sujet ; ce n'est pas l'histoire des moines d'Orient qu'il veut écrire. Aussi bien finiront-ils par devenir esclaves de l'Islam et complices du schisme. Nous rentrons en Occident avec saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Martin de Tours, saint Honorat de Lérins. Ces grands hommes sont les précurseurs des moines. Leur véritable père, leur créateur, leur législateur sera saint Benoît.

Saint Benoît naît à Nursie, d'une famille noble, en 480. L'Europe n'a peut-être jamais connu d'époque plus calamiteuse et, en apparence, plus désespérée. La dissolution sociale semble complète. Le monstrueux édifice politique créé par Auguste achève de tomber en poussière sous les coups

(1) M. de Meaux à Montalembert, 1er août 1860.

des barbares. Plus que jamais, l'hérésie, le schisme, les divisions remplissent l'Église. Le monde est à reconquérir par J.-C. une seconde fois.

A l'âge de seize ans, le jeune patricien se retire dans l'abrupte caverne de Subiaco; il y passe trois années livré à la prière et à la pénitence. Au bout de ce temps, on le découvre; les disciples accourent en foule et de nombreux monastères entourent Subiaco d'une couronne glorieuse. Déraciné de son désert par des actes d'une perversité infernale, Benoît transporte au mont Cassin la capitale du monde monastique. C'est là, comme sur un autre Sinaï, qu'il rédige cette règle célèbre, œuvre du génie et de la sainteté, la première qui ait été écrite en Occident et pour l'Occident.

« Pas plus que Romulus en traçant l'enceinte primitive de Rome ne se figurait qu'il enfantait le peuple roi, le plus grand des peuples, Benoît ne se rendait compte de l'œuvre gigantesque qui devait sortir de la grotte de Subiaco et du mont Cassin... L'Occident est sauvé. Un nouvel empire est fondé. Un nouveau monde commence.

« Venez maintenant, ô barbares! s'écrie Montalembert. L'Église n'a plus à vous redouter. Régnez où vous voudrez; la civilisation vous échappera. Ou plutôt c'est vous qui défendrez l'Église et qui referez une civilisation. Vous avez tout vaincu, tout conquis, tout renversé; vous serez à votre tour vaincus, conquis et transformés. Des hommes sont nés qui deviendront vos maîtres. Ils vous prendront vos fils et jusqu'aux fils de vos rois, pour les enrôler dans leur armée. Ils vous prendront vos filles, vos reines, vos princesses, pour en remplir leurs monastères. Ils vous prendront vos âmes pour les enflammer; vos imaginations pour les ravir en les épurant; vos courages pour les tremper dans le sacrifice; vos épées pour les consacrer au service de la foi, de la faiblesse et du droit.

« L'œuvre ne sera ni courte ni facile. Mais ils en viendront à bout. Ils domineront les peuples nouveaux en leur montrant l'idéal de la sainteté, de la grandeur, de la force morale. Ils en feront les instruments du bien et du vrai. Aidés par ces vainqueurs de Rome, ils porteront l'empire et les lois d'une Rome nouvelle bien au delà des frontières qu'avaient jamais fixées le Sénat ou rêvées les Césars. Ils iront vaincre et bénir là où n'ont pénétré ni les aigles ni même les apôtres. Ils seront les pères nourriciers de toutes les nations modernes... (1) »

En effet, pareils aux eaux d'un grand fleuve, les moines descendent des flancs du mont Cassin pour se répandre sur

(1) *Moines d'Occident*, II, p. 73.

tout l'Occident. Ils occupent d'abord l'Italie. Cassiodore, après avoir été pendant cinquante ans l'ami et le ministre de cinq rois, fonde à l'extrémité de la Calabre le fameux monastère de Vivaria. Saint Placide, le disciple chéri de Benoît, porte en Sicile la règle de son maître et la féconde de son sang. Dans toute la péninsule, de nombreuses troupes de moines luttent laborieusement contre la dépravation des mœurs romaines et les violences des barbares.

Les voilà sur le trône pontifical avec le moine Grégoire, « le seul parmi les hommes qui ait reçu à la fois du consentement universel le double surnom de saint et de grand ». Par son génie, mais surtout par l'ascendant de sa vertu, il organise le pouvoir temporel et spirituel des papes; il défend Rome contre les empiètements des Grecs, puis contre les invasions des Lombards et ramène ces derniers de l'arianisme à la foi catholique. A cette heure même, les Francs, les Wisigoths, les Anglo-Saxons entrent en scène et inaugurent les destinées des races qui sont encore, après treize siècles, à la tête de l'humanité. Grégoire devient leur ami, leur éducateur et leur maître; il multiplie ses efforts pour les assimiler à l'Église, pour la plover à leurs instincts, à leurs besoins, sans compromettre l'élément traditionnel et l'autorité souveraine des pontifes romains.

Cependant Léandre, un ami de saint Grégoire, fait fleurir en Espagne l'ordre de saint Benoît et, au troisième concile de Tolède, obtient l'abjuration des Wisigoths ariens. Après lui, son frère, saint Isidore de Séville, saint Ildefonse de Tolède, saint Fructueux de Braga, sèment sur tous les points de la péninsule des monastères, garnisons avancées, qui attendront de pied ferme l'invasion mahométane, sauront la traverser et lui survivre.

Depuis quelques années, les Francs ont conquis la Gaule et se livrent en ce beau pays à leurs passions féroces et désordonnées. Qu'on se rappelle les Mérovée, les Clotaire, les Chilpéric, croisés de Brunehaut et de Frédégonde, vivant dans le crime comme dans leur atmosphère nécessaire. Alors arrivent quelques pauvres moines italiens, avec pour tout bagage un exemplaire de la règle de saint Benoît. Conduits par saint

Maur, ils s'établissent sur les bords de la Loire et de là rayonnent dans toutes les provinces. Montalembert nous décrit les rapports des Mérovingiens avec les moines. Ces barbares offrent de singulières alternatives de libéralité ou de violence, de douceur ou de cruauté, de piété ou de fureur, selon que la passion crie ou que la foi parle, que la bête revient à ses instincts sauvages ou se laisse dominer par l'esprit chrétien. Au milieu de ces temps troublés, en cette mêlée confuse de saints et de scélérats, la douce figure de sainte Radegonde se dresse comme un lys au milieu des épines.

Sur leur chemin, les disciples de Benoît rencontrent d'autres moines, les fils de saint Colomban venus d'Irlande. De Luxeuil, leur centre d'action, ils ont déjà colonisé la Bourgogne, l'Austrasie et une partie de l'Allemagne. Montalembert nous décrit cette singulière figure de Colomban, dont l'œuvre va s'absorber et se perdre pour toujours, comme un affluent obscur dans le grand fleuve bénédictin.

M. Littré admirait beaucoup les chapitres sur *les Moines et la Nature* (1), où Montalembert nous montre les Bénédictins, tout en civilisant les barbares, transformant aussi la nature, qui peu à peu revenait à son état primitif. Ils ne procèdent pas comme les pionniers américains, armés de toutes les ressources de la civilisation moderne. Ces sombres forêts qu'ils défrichent et changent en clairières, ces bruyères dont ils font des champs cultivés, ils y installent la prière, la charité, l'hospitalité, le refuge. Ils deviennent les détenteurs passagers de ces richesses territoriales au profit des pauvres et en l'honneur de Dieu. Les animaux qu'ils troublent dans leurs retraites, ils ne les tuent pas, ils les apprivoisent, ils les enrôlent comme des compagnons et des amis et les amènent à rentrer avec eux dans cet ensemble d'harmonie et de douceur dont ils sont les ouvriers. Ces populations indigènes qui les voient tout à coup paraître au seuil de leurs cabanes, ils ne les persécutent pas, ils ne leur donnent pas la chasse comme à d'autres bêtes fauves qui gêneraient leur installation triomphante, ils leur apprennent à user de ces biens demeurés

(1) Voir son ouvrage, *Rome et les Barbares*.

stériles entre des mains ignorantes, ils leur enseignent une religion de paix, de liberté et de lumière; c'est une vie nouvelle qu'ils apportent dans un pli de leur robe, c'est une place au foyer céleste qu'ils offrent en échange de cet air qu'ils respirent, de ces arbres qu'ils abattent, de cette terre qu'ils fécondent. Le jour, la clarté, le bien-être pénètrent avec eux dans les huttes enfumées; l'image du Dieu crucifié succède aux idoles grossières qui exigeaient du sang humain. Que l'on compare ces conquêtes pacifiques, désintéressées, inspirées par un dévouement sublime, aux entreprises les plus vantées de l'égoïsme et de l'avidité contemporaines.

IV

Les événements que nous venons de résumer forment les deux premiers volumes des *Moines*. A peine ont-ils paru, en 1860, Montalembert se remet à l'œuvre avec énergie. Cette fois, c'est en Angleterre qu'il nous transporte, et on en éprouve d'abord une sorte de déception. Pourquoi n'avoir pas étudié plutôt les origines chrétiennes de notre pays? S'il craignait de donner à son œuvre une étendue démesurée, pourquoi consacrer trois volumes à la conversion des Anglais? Il est évident qu'il cède à sa sympathie pour la libre Angleterre, et il nous en fait dès la première page un magnifique tableau. « Il y a dans l'Europe moderne, à sept lieues de nos plages du nord, un peuple dont l'empire est plus vaste que celui d'Alexandre ou des Césars et qui est à la fois le plus libre et le plus puissant, le plus riche et le plus viril, le plus audacieux et le plus réglé qui soit au monde... »

Mais si Montalembert aime la vieille Angleterre, infidèle et protestante, combien plus l'aime-t-il « à son aurore, à ce premier éveil où tout est grâce, pureté, fraîcheur, force virile et candeur virginale » (1)! La foi est venue à l'Angleterre des papes et des moines, des papes comme instigateurs, des moines comme instruments. Les moines ont formé le peuple

(1) Pontmartin.

anglais comme les évêques ont fait la France ; ils ne l'ont pas fait seulement chrétien ; ils lui ont inspiré cet amour de la liberté qu'il possède encore. Telle est la vérité que Montalembert va établir au prix d'un immense labeur. Nous admirons aujourd'hui les origines chrétiennes de l'Angleterre parce qu'il nous les a révélées ; avant lui, personne, en France du moins, ne les connaissait. Il s'est enfoncé résolument dans le passé comme le plongeur dans les profondeurs de la mer, et comme le plongeur, il a reparu les mains pleines des perles ramassées au fond de ces âges de foi. Pareil aux moines dont il nous décrit la vie, il s'est avancé dans cette obscure et inextricable forêt historique, inexplorée depuis des siècles, il l'a défrichée, il a relevé de leurs ruines et rappelé à la vie les vieux monastères dévastés. Son œuvre est vraiment une résurrection.

Comment en quelques mots donner au lecteur une idée précise de ces trois volumes? Dès le second siècle, l'Angleterre a été évangélisée par les missionnaires romains. Mais les Anglo-Saxons ont noyé dans le sang l'Église bretonne et refoulé les Celtes chrétiens dans le pays de Galles et en Irlande. C'est au sein des montagnes de Cambrie, au milieu des bardes et des moines gallois, que nous suivons d'abord Montalembert. Quelles figures nobles et originales nous y trouvons ! Une des plus attrayantes est assurément le bon saint Cadoc, abbé de Llancarvan, qui ne cesse de prier pour le salut éternel de Virgile. En Irlande, l'Église fondée par saint Patrick est demeurée florissante et féconde. C'est un des principaux foyers de la civilisation chrétienne dans le monde. De ses monastères, les apôtres sortent en plus grand nombre que les Grecs autrefois des flancs du cheval de Troie. De Bangor est parti Columban, l'apôtre de l'Austrasie et de l'Allemagne ; de Clonard va partir Columba pour évangéliser l'Écosse.

Nous connaissions à peine le nom de Columba. Augustin Thierry le confond avec son homonyme, l'abbé de Luxeuil. Montalembert arrache cette saisissante figure du chaos des traditions les plus confuses, il la crée en quelque sorte, il la révèle, il la fait vivre sous nos yeux pendant tout un volume débordant de couleur et de foi. Comment ne pas

aimer cet ardent jeune homme, soldat plutôt que moine, passionné pour la poésie et plus encore pour l'Irlande, associé à toutes les luttes, à toutes les discordes de sa race et de son pays? Comment ne point partager sa douleur, lorsqu'exilé dans l'île sauvage d'Iona, il se retourne vers Erin, « vers Erin où les chants des oiseaux sont si mélodieux et où les clercs chantent comme les oiseaux, où les jeunes gens sont si doux et les vieux si sages, les hommes illustres si nobles à regarder et les femmes si belles à épouser ». Cependant la grâce le transforme; Columba devient le plus humble des pénitents, le plus mortifié des moines. Qu'on se représente « ce grand vieillard aux traits réguliers et doux, à l'accent suave et puissant, tonsuré à l'irlandaise, avec le haut de la tête rasé et les cheveux pendants par derrière, revêtu de la coule monastique, assis à la proue de sa barque d'osier recouverte de peaux, naviguant à travers l'archipel brumeux et les lacs étroits du nord de l'Écosse ». Il affronte les terribles Pictes, les plus dépravés et les plus féroces de tous les barbares; il les dompte, il s'en fait aimer et leur fait aimer N.-S. J.-C; il parsème d'églises et de sanctuaires monastiques leurs forêts, leurs défilés, leurs montagnes inaccessibles, leurs bruyères sauvages, leurs îles à peine habitées. Parvenu au terme de sa carrière, il se consume en veilles, en jeûnes, en macérations formidables et redouble surtout de bonté et de charité. Quel dommage si une critique étroite ou timorée nous avait privés de tant de légendes charmantes dont la vie de saint Columba est comme émaillée, si on ne nous avait conservé ni le songe prophétique de sa mère, ni la vision de ses trois sœurs qui veulent à toute force l'embrasser, ni l'histoire de la pauvre cigogne irlandaise chassée par la tempête comme il l'a été lui-même, ni les larmes de son vieux cheval qui, prévoyant la mort de l'apôtre, vient poser la tête sur son épaule et pleure, ni tant d'autres histoires attendrissantes, où l'imagination et le cœur des poètes d'Iona s'est plu à fixer le souvenir de la charité incomparable de leur père envers tous les hommes, mais particulièrement envers ses enfants!

Columba et ses moines ont évangélisé l'Écosse : mais qui convertira les Anglo-Saxons demeurés païens? Tout d'abord

il répugne aux Bretons Gallois d'annoncer la bonne nouvelle à leurs oppresseurs; Rome y pourvoira. On a cent fois raconté cette scène touchante du rachat des esclaves Angles sur un marché de Rome par le moine Grégoire. Devenu pape, il envoie le moine Augustin avec quarante compagnons pour conquérir à Jésus-Christ les divers royaumes de l'Heptarchie Saxonne. Ces missionnaires débarquent dans le pays de Kent et, précédés de la croix, s'avancent vers le roi Ethelbert qui les accueille avec faveur et finit par se convertir. Ce n'est là qu'un commencement; de nombreuses régions demeurent infidèles. De Cantorbéry, leur monastère central, les disciples de Benoît appellent à la rescousse les disciples de Columba; mais ils ne peuvent s'entendre. Montalembert a définitivement établi l'insignifiance de leurs différends, qui n'avaient d'autre objet que la date de la célébration de la Pâque et la forme de la tonsure monastique. Cette querelle, aggravée d'ailleurs par une réaction païenne, n'en compromet pas moins l'œuvre d'Augustin et de ses compagnons.

Après une courte interruption, la tâche abandonnée par les moines romains est reprise par les Irlandais. Sur l'invitation du roi Oswald, saint Aidan et plus tard Colman, fils spirituels de saint Columba, s'établissent à Lindisfarne et gagnent à J.-C. plus de la moitié de l'Angleterre. Pendant que les Bénédictins, fixés à Cantorbéry, suivent avec un mélange de satisfaction et de dépit les progrès de leurs rivaux, Dieu leur envoie un homme supérieur qui ranime en eux le feu sacré, les ramène dans la mêlée et contraint les moines celtiques à reconnaître l'autorité et les traditions romaines : nous voulons parler de saint Wilfrid.

Saint Wilfrid occupe dans le quatrième volume des *Moines* la même place que saint Columba daus le troisième. Issu d'une noble famille anglo-saxonne, il étudie tour à tour à Lindisfarne, à Cantorbéry et à Rome; en 655, il revient de cette dernière ville, résolu à achever la conversion de son pays et à faire triompher la discipline romaine et la règle bénédictine. Au prix de quels efforts, de quelle énergie, de quelles persécutions il y parvient, Montalembert le raconte longuement. Dans un récit saisissant et dramatique, il expose

les longues vicissitudes de Wilfrid, ses fondations monastiques, ses luttes contre le paganisme et contre les traditions celtiques d'Iona, ses dépositions, ses exils et ses emprisonnements, ses appels et ses voyages à Rome, ses dernières années et sa mort paisible dans son monastère de Ripon. Nul n'a plus fait que Wilfrid pour la propagation et l'affermissement de son ordre en Angleterre. Par cinquante ans de combats, sans qu'on puisse lui reprocher aucune violence contre les vaincus, il a ramené à l'unité les Celtes dissidents et achevé glorieusement la conversion des Iles britanniques. « Il offre le type des qualités et des singularités de son peuple, l'obstination, le courage, l'énergie laborieuse et infatigable, l'opiniâtre amour du travail, la résolution de lutter jusqu'à extinction pour son patrimoine, pour son honneur, pour son droit. »

Ce que Wilfrid a conquis par la lutte, ses successeurs l'affermissent et l'organisent ; saint Cuthbert par la douceur et l'austérité de sa vie ; Benoît Biscop, en initiant les Anglo-Saxons aux lettres, à l'architecture et à l'art sous toutes ses formes ; le vénérable Bède, par sa science encyclopédique et les précieux écrits qui l'ont fait nommer l'Hérodote de l'Angleterre. En résumé, tout ce qui constitue la civilisation d'un peuple : initiation aux arts de la paix, agriculture, instruction publique, respect de la propriété et de la vie humaine, unité dans la législation, commencements de l'histoire nationale, premières libertés, premiers monuments du pays, que sais-je encore? l'Angleterre doit tout cela aux moines.

« Je croyais ma tâche terminée, écrivait Montalembert à la fin de son cinquième volume ; mais j'entends comme un chœur de voix douces et pures, qui semble me reprocher d'avoir laissé dans l'ombre tout un côté du grand édifice dont j'ai entrepris de reconstruire le souvenir... » Ce sont les religieuses anglo-saxonnes qui réclament ainsi, et Montalembert ne résiste pas à ce reproche ; il évoque avec une délicatesse exquise les antiques abbesses, ces nobles filles des conquérants que leurs pères contemplaient avec étonnement et respect ; il les montre rivalisant de zèle et d'influence avec les moines, avec les évêques même, traitant d'égal à égal avec les rois et prenant part aux délibérations des assemblées

nationales ; il nous introduit dans leurs abbayes, qui sont tout à la fois des ateliers de travail et des foyers ardents d'amour divin ; nous assistons à leurs vies toutes remplies d'œuvres admirables, et à leurs morts toutes rayonnantes de clartés célestes et surnaturelles.

V

Au moment où paraît le cinquième volume des *Moines*, Montalembert est déjà terrassé par la maladie qui, deux ans plus tard, doit l'emporter. Son œuvre va rester inachevée, pareille à ces cathédrales du moyen âge que leurs architectes primitifs n'arrivaient presque jamais à édifier. Plus Montalembert travaille et s'enfonce à travers les siècles, plus le but qu'il poursuit recule et s'éloigne presqu'à l'infini. Après l'Angleterre où il s'est si longtemps attardé, la France carolingienne et féodale l'appelle, puis l'Allemagne, les pays slaves et scandinaves, l'Espagne et l'Italie. Il lui faudrait au moins dix ans de santé et cinq nouveaux volumes avant même d'arriver à saint Bernard. « Je n'en viendrai jamais à bout, je le sens bien, dit-il avec tristesse, mais je marcherai quand même jusqu'à extinction. »

Après sa mort, M. le vicomte de Meaux et M. Foisset découvrent, en compulsant ses papiers, deux dossiers importants. Le premier contient 250 pages sous ce titre : *Influence de l'ordre monastique sur la noblesse féodale et la société laïque jusqu'à la fin du XI^e^ siècle*. L'auteur y montre cette noblesse souvent égarée par l'orgueil, par l'enivrement du pouvoir, par la violence, mais modérée et contenue par les moines et expiant presque toujours ses fautes par des merveilles d'humilité, de pénitence et de pieuse largesse. Il y décrit les services rendus par les moines à la science et à l'éducation, aux lettres et aux arts, à l'agriculture et à l'industrie dans les différentes parties de la chrétienté.

L'autre dossier, beaucoup plus considérable, ne renferme pas moins de 500 pages. Montalembert les a écrites presque d'un seul jet pendant les luttes pour l'enseignement en 1844 et 1845. C'est l'histoire de Grégoire VII et de ses suc-

cesseurs jusqu'au Concordat de Worms en 1122. Presque tous ces papes ont été moines avant de ceindre la tiare. On y voit Grégoire VII soutenir contre l'orgueil et le despotisme de Henri IV la célèbre guerre des Investitures. Urbain II continue son œuvre et, avec Pierre l'Ermite, prêche la première croisade, pendant que saint Anselme, leur contemporain, oppose aux desseins tyranniques du roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, une patience et une fermeté inébranlables. Enfin Calixte II a l'honneur de conclure avec l'empereur Henri V une paix définitive, qui assure le triomphe de l'Église et de la civilisation. Ces récits ont été publiés en 1877 et forment les tomes VI et VII des *Moines d'Occident*.

VI

Nous avons raconté la genèse des *Moines d'Occident* et résumé bien rapidement l'œuvre de Montalembert; il reste à la juger. Remarquable en elle-même et par la grandeur de son sujet, elle l'est encore par la manière dont son auteur l'a traitée. Toute incomplète qu'elle soit et malgré des imperfections inévitables, elle reste un monument historique de premier ordre; la France et l'Église en comptent peu de supérieures en ce siècle. Montalembert n'est pas discuté comme orateur, il ne peut l'être davantage comme historien.

Aussi bien, en devenant historien, il est demeuré orateur. Il y a plusieurs manières d'écrire l'histoire. Guizot, et de nos jours Taine, avec une rare puissance d'analyse, raisonnent les évènements, sondent les situations, dégagent du milieu des incidents particuliers l'élément général, et à travers les circonstances diversifiées à l'infini, perçoivent les principes générateurs; ils sont philosophes. Michelet, Ozanam, avec des sentiments et à des degrés divers, excellent à donner du relief et de la vie aux objets; ils ressuscitent par la magie de leur style et de leur imagination les époques et les hommes qu'ils évoquent; ils sont poètes. Montalembert ne manque assurément ni de vues générales, ni de couleur ou de pittoresque; mais ce qui domine chez lui, ce qui donne à ses

ouvrages un cachet spécial, c'est l'émotion, l'accent passionné, la sympathie communicative; il est orateur.

Ce n'est pas à Montalembert qu'il faut demander d'écrire l'histoire d'une façon impersonnelle, *objective,* comme on dit en Allemagne, en sorte que, l'auteur s'effaçant, on ne voie et l'on n'entende que les faits eux-mêmes. On sent au contraire, presque à chaque page, que l'on a affaire non pas à un froid et sceptique annaliste, mais à un homme convaincu, à un homme qui lutte, qui souffre, qui s'épuise avant le temps pour quelque chose de plus grand que lui-même. Sans le vouloir, il décrit sa propre vie en ne songeant qu'à venger ses moines. Pour lui emprunter les paroles qu'il consacre à l'un de ses prédécesseurs du VIII^e^ siècle, « cet historien des âmes nous fait connaître la sienne, car qui ne reconnaît à la façon dont un homme raconte les épreuves de la vertu et de la vérité ici-bas ce qu'il saurait lui-même faire et souffrir pour elle? »

Certes les dons de l'orateur se concilient merveilleusement avec les qualités de l'historien. L'alliance du génie oratoire au sens historique se rencontre chez tous les maîtres du genre, Thucydide, Tite-Live, Salluste, Tacite et Bossuet. Mais l'historien orateur est exposé à certains dangers, entre autres à la surabondance et à l'apologie passionnée. Montalembert a-t-il surmonté ces dangers? A-t-il échappé à la surabondance? Ne parlons point de son style, où l'on croit voir une source incapable de contenir ses eaux bouillonnantes et qui les laisse jaillir et couler dans tous les sens; mais l'impression reste que l'auteur s'est laissé dominer par son vaste sujet, plus qu'il ne l'a dominé lui-même. A-t-il eu dès le début un plan d'ensemble bien précis, bien déterminé? On en peut douter. De là vient qu'avant même d'entamer son sujet, il a déjà, dans son admirable *Introduction,* répandu toutes les ardeurs, toutes les émotions, toutes les indignations de son âme; de là vient qu'il s'est attardé, trois volumes durant, sur les origines de l'Angleterre et n'a jamais abordé cette histoire de saint Bernard, but primitif de ses efforts.

Orateur, Montalembert veut prouver autant que raconter; il écrit ou plutôt il parle comme d'une tribune; il pose nette-

ment sa thèse ; c'est la glorification des moines d'Occident. Ne va-t'il pas tomber dans le panégyrique, dans l'apologie passionnée des institutions qu'il défend? Prévoyant de lui-même cet obstacle, il a promis qu'il n'y tomberait pas, et il tient parole. Les protestants qui se sont occupés de son ouvrage sont presque unanimes à le reconnaître. Évidemment il est épris de ses héros, il les admire, il les aime. Eût-il jamais sans cela osé une telle entreprise? « L'historien complètement impartial, remarque avec raison Prévost-Paradol, est un être purement chimérique, car nous portons tous dans le passé l'esprit qui nous anime. » Mais cette partialité nécessaire et légitime n'altère en rien la sincérité des jugements de Montalembert. S'il exalte la vertu des moines, il flétrit avec véhémence leurs faiblesses et leurs fautes; il reste ferme devant eux, soutenu par un respect plus grand que celui qui leur est dû, le respect de la vérité. Saint Grégoire le Grand est lui-même l'objet d'un blâme sévère à l'occasion de ses félicitations à l'usurpateur Phocas. « Ceux qui ne savent pas défendre ainsi un homme et une cause, dit à ce propos le pasteur Naville, ne les aiment pas véritablement et n'y ont pas une confiance réelle. C'est surtout à la cause par excellence, celle de l'Église de Jésus-Christ et de la vérité, qu'il faut de ces défenseurs courageux et croyants, qui ne permettent pas au monde de confondre dans un même blâme ce qui vient du Dieu saint et ce qui vient de l'homme pécheur ; et ce n'est que par le courage à confesser le mal qui se trouve en elles que l'Église et les institutions chrétiennes peuvent espérer de se relever de leurs chutes et de guérir leurs misères, comme ce n'est que par l'humiliation que se guérit et se relève le chrétien. (1) »

On a fait aux *Moines d'Occident* d'autres reproches. « J'ai conscience, avoue Montalembert lui-même, de n'avoir pas toujours évité la monotonie. » Il est certain que tous ces saints, si grands devant Dieu par la foi, par l'abnégation, par les œuvres qu'ils ont accomplies, se ressemblent singu-

(1) Ce bel article, dont je retrouve le texte dans les papiers de Montalembert, était destiné à la *Bibliothèque universelle de Genève*, qui en refusa l'insertion.

lièrement. De même qu'en mer ou sur le sommet d'une montagne l'implacable lumière du soleil nous éblouit et finit par produire au regard une monotonie douloureuse, de même l'invariable perfection des saints nous fatiguerait à la longue, si Dieu n'avait donné à beaucoup d'entre eux la différence du caractère et du génie. Or Montalembert s'est attaché à faire ressortir ces différences. S'il n'a pas réussi à exclure toute monotonie dans ses récits, il a du moins fait tous ses efforts pour l'atténuer et la rendre supportable. « Vous avez discerné et peint en historien, lui écrit Guizot, les caractères très divers de personnages également saints, mais très divers en effet dans leur nature et leur action humaines. Saint Benoît, saint Grégoire le Grand et saint Columban ne se ressemblent pas du tout sous votre main. (1) »

Il est rare que l'exacte recherche et l'enthousiasme oratoire marchent de pair. Ils ne cessent pas d'être unis dans *les Moines d'Occident*. Personne n'a jamais contesté l'immense érudition de Montalembert. « On me permettra d'affirmer, dit-il lui-même, qu'il est impossible de pousser plus loin la rigueur du scrupule, en ce qui touche à l'exactitude des recherches. Chaque mot de ce que j'ai écrit a été puisé aux sources, et si j'ai cité souvent un fait ou une expression provenant d'un auteur de seconde main, ce n'a jamais été sans en avoir attentivement vérifié l'origine ou complété le texte. Telle date, telle citation, telle note en apparence insignifiante m'a coûté des heures et quelquefois des journées de travail. Je n'ai su ni me contenter de l'à peu près, ni me résigner à rester dans le doute, tant que toute chance d'arriver à la certitude n'a pas été épuisée. (2) » Cette érudition est aussi étendue que scrupuleuse. On demeure ébloui du parti que l'auteur a su tirer de l'immense variété de ses lectures, comme on est confondu de trouver en bas de son texte au tant de renvois à des livres anglais, allemands, italiens, espagnols, américains, aux poètes comme aux historiens, à l'antiquité comme au moyen âge, aux modernes, aux con-

(1) M. Guizot à Montalembert, 16 août 1860.
(2) *Moines d'Occident*, Introduction, CCLII.

temporains, à des articles de journaux et de revues françaises et étrangères.

Cependant, de divers côtés, la sûreté de sa critique a été contestée. Jusqu'en 1867, en dehors du *Correspondant*, la presse catholique, à une seule exception près, a gardé sur *les Moines d'Occident* le plus obstiné silence. « Les écrivains catholiques sont si nombreux! remarque Foisset. Les travaux de l'importance de celui de Montalembert sont si communs! La presse catholique a bien mieux à faire assurément que d'en entretenir ses lecteurs. » Enfin, deux ou trois journaux obscurs se résignent à en parler. L'un d'eux accuse Montalembert « d'avoir peu de goût pour le miracle »! On le taxe de *naturalisme,* parce qu'il appelle le bonheur dans le cloître *un bonheur naturel,* alors qu'il se proposait de combattre le préjugé commun à tant de gens du monde que la vie religieuse est un état contre nature. — « Lecteurs catholiques, tenez-vous en garde! écrit-on. Rendez justice au talent, aux services rendus, aux belles pages écrites; mais ne vous laissez pas surprendre par ce *demi-rationalisme,* par ce *demi-naturalisme*, qui plus d'une fois surprend l'illustre écrivain. (1) »

En revanche, les rationalistes et quelques protestants lui reprochent d'abuser des miracles et des légendes. « Le prodige abonde dans le livre de M. de Montalembert, écrit M. de Pressensé; il se plaît à le raconter, à l'enluminer, et, quand on cherche des preuves, on ne trouve que des traditions sans authenticité, qui sont toutes colorées des teintes de l'imagination populaire, dans un temps où la crédulité était sans

(1) *Le Croisé*, articles de G. Seigneur. Laissons l'archevêque de Reims, Mgr Landriot, consoler Montalembert et répondre à ces exaltés : « Il faut l'énergie de se laisser appeler *naturalistes* et *rationalistes* par ceux qui n'ont étudié la théologie que dans leurs étroits cerveaux et qui, aveuglés par une sorte d'orgueil mystique (du reste, le pire de tous), anathématisent tout ce qui ne pense pas comme eux. Mais c'est un service à rendre à la cause de l'Église que de lutter contre ce parti et de lui montrer qu'on est décidé de plus en plus à ne pas se laisser conduire par une poignée d'hommes dont l'audace et l'ignorance ont tant fait de mal. Depuis dix ans, la cour romaine n'a pas voulu écouter ses vrais amis. Aujourd'hui la parole est aux événements. Je n'entends pas seulement parler de l'Italie, mais aussi et surtout de cette réaction formidable qui partout se lève contre l'Église, qu'on a rendue solidaire des aberrations d'un parti aveuglément patronné. » A Montalembert, 3 septembre 1860.

bornes... On dirait une gageure contre la raison, un défi audacieux lancé contre elle. »

Montalembert en effet rapporte deux sortes de faits, les uns miraculeux, devant lesquels sa foi de chrétien s'incline, s'ils lui semblent suffisamment prouvés, les autres légendaires. Il ne donne pas ces derniers pour de l'histoire (1); il sépare, autant qu'il le peut, des épis mûrs les liserons qui ont poussé, fleuri, foisonné, plus que partout ailleurs, dans l'hagiographie celtique; mais il croit devoir les enlacer, avec un art infini, dans la trame de sa narration. Ces légendes lui semblent instructives, parce qu'elles révèlent les goûts et les aspirations de l'époque, l'idéal dont on se nourrissait, les croyances qui avaient cours en ces temps lointains. Tantôt elles fournissent un renseignement, un détail curieux, tantôt elles jettent une agréable variété dans un récit forcément monotone. « Cette partie de l'œuvre, déclare Prévost-Paradol, est à nos yeux la plus touchante. On est entraîné à travers cette longue série de miracles ingénus, racontés avec une simplicité gracieuse. Certes, le narrateur de tant d'aimables merveilles n'a point la prétention d'en imposer la croyance à tous ses lecteurs, mais il peut revendiquer avec assurance, pour la plupart de ces miracles, l'incontestable avantage d'être favorables à la justice, à la charité, à la liberté des âmes, à une foule de bonnes causes et de nobles sentiments, qui seraient dignes en effet de recevoir quelques secours du ciel. (2) »

Montalembert avait voulu élever un monument, non certes à sa propre renommée, mais à celle de la vertu, de la vé-

(1) « Je ne dis nulle part que *je crois* à ces légendes, et surtout *qu'il faut y croire*, écrit-il à Foisset; et c'est précisément ce que me reprochent G. Seigneur et ses pareils. Mais je dis et je dois dire *qu'on y a cru*, et que ces légendes ont joué un bien plus grand rôle, dans l'esprit public de ce temps là, que les faits les mieux avérés. Méconnaître cela, c'est méconnaître à la fois l'histoire chrétienne et l'histoire païenne pour la réduire aux proportions du scepticisme moderne. Je ne sais pourquoi on est encore plus sévère à cet égard pour les narrations du passé chrétien que pour les copistes des auteurs classiques. Personne ne croit qu'Aréthuse ait été sauvée par Diane des poursuites d'Alphée; néanmoins, si quelqu'un racontait le siège de Syracuse sans parler de cette fontaine et de la légende poétique qui s'y rattachait, son récit serait inexact et incomplet. » 19 avril 1865.

(2) Prévost Paradol, *Courrier du Dimanche*, 12 août 1860.

rité et de la sainteté. « Je cède sans doute à une illusion d'amour-propre, écrivait-il, mais j'aime à me flatter que le lecteur assez patient pour me suivre jusqu'au bout, pourra sortir de cette étude l'âme à la fois rassérénée par la douce influence des plus pures vertus et enflammée par l'amour de tout ce qui retrempe et exalte la nature humaine, comme par l'aversion de tout ce qui l'éteint et l'abaisse. » Ce double résultat, Montalembert l'a obtenu sans conteste. Il n'a pas seulement glorifié et vengé l'ordre monastique, détruit à jamais une foule de préjugés populaires; il a relevé, fortifié et consolé des milliers d'âmes. La grâce de Dieu s'est servie de son livre pour convertir des pécheurs, éclairer des hérétiques et ramener des infidèles. Qui saura jamais combien de vocations cette lecture a suscitées et raffermies! « Comment vous rendre, écrit un saint religieux, l'effet qu'elle produit sur moi et sur cette jeune pépinière de moines qui ne l'écoute pas, mais qui la boit? Rien ne ressemble plus à cette impression que les émotions des Conférences de Notre-Dame. En sortant de la basilique, l'âme exaltée sous l'accent inimitable de cette grande voix, toutes les fibres vivantes noblement émues, ne se disait-on pas : *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via?...* Jouissez du bonheur d'avoir ouvert à plusieurs le chemin du cloître... Je suis moine, par la grâce de Dieu! J'aimais ma vocation : maintenant j'en suis fier. Je la regardais comme le plus précieux don que Dieu m'eût fait et qu'il me pût faire : maintenant j'estime que tous ceux qui auront lu votre livre en jugeront de même. C'est une cause gagnée. Vous avez placé l'ordre monastique à une hauteur où on peut encore l'attaquer, jamais le mépriser... (1) »

C'est par centaines que nous pourrions citer d'autres témoignages, plus expressifs, plus touchants les uns que les autres... Mais la place nous manque... Ils se trouvent d'ailleurs comme résumés dans cette parole de Foisset à son ami, au sujet des *Moines d'Occident :* « Rien ne vous sera compté davantage dans la postérité et dans l'éternité. »

(1) Le P. Chocarne, maître des novices des Dominicains à Saint-Maximin, 5 octobre 1860.

CHAPITRE XV

DERNIÈRES RELATIONS AVEC LACORDAIRE. — UNE RÉUNION A LA ROCHE EN BRENY. — 1861-1862.

Parmi les amis de Montalembert, personne ne l'a plus encouragé que Lacordaire dans son travail monastique. Le grand moine regarde comme l'œuvre capitale de sa propre vie d'avoir inauguré en France la restauration des Ordres religieux. Or, les écrits de son ami éclairent en quelque sorte cette œuvre, la rattachent aux siècles passés et assurent son avenir. « *Les Moines d'Occident,* écrit-il, peuvent achever la réconciliation de ce siècle avec les Ordres religieux et les préserver dans l'avenir des revers et des chutes. C'est ce qui m'explique le dessein que Dieu t'a inspiré, quoique homme politique et du monde, d'écrire sur ces matières. » Aussi, quand paraissent les deux premiers volumes, Lacordaire se déclare ravi, fortifié à la fois dans sa vocation monastique et dans son affection pour Montalembert. « Si j'avais été tenté de regarder en arrière, ton livre m'aurait raffermi et consolé, en me prouvant que j'avais choisi la meilleure part... Nous nous retrouvons dans la région plus calme et plus universelle des idées et des principes, comme ces arbres qui sont à distance par leurs pieds, mais dont les cimes se rejoignent, s'entrelacent et ne font plus qu'une seule ombre dans la lumière qui les environne également. (1) »

Nous avons vu l'amitié de Montalembert et de Lacordaire se lever comme un astre bienfaisant à l'aurore de leur car-

(1) A Montalembert, 2 août 1860.

rière, à l'époque ardente de *l'Avenir*. A part leur désaccord momentané pendant la seconde république, elle a rayonné sur toute leur vie; elle en a été la force, la consolation et l'honneur. N'est-il pas permis de dire aussi qu'elle honore l'humanité et, par son élévation, sa tendresse, sa fidélité constante, et désintéressée peut servir de modèle aux âges à venir? Les derniers jours de cette grande amitié ne sont pas moins beaux à contempler que son printemps.

I

Depuis longtemps, les deux amis vivent éloignés l'un de l'autre, le premier en Bourgogne ou à Paris, le second dans son collège de Sorèze, à l'extrémité de la France. Chaque année, ils projettent de se rencontrer : ils y parviennent rarement. En revanche, ils s'écrivent, et c'est dans leurs lettres qu'il faut chercher le secret de leur affection. Ils se suivent avec une sollicitude mutuelle et se font part de tout ce qui leur arrive d'important. Montalembert s'intéresse aux nouvelles fondations de Lacordaire, il le soutient de ses conseils et de ses deniers, mais il regrette de le voir s'absorber dans des travaux auxquels son génie ne semblait pas l'avoir destiné :

« Te voilà, quoique encore plein de vigueur et de santé, aux portes de la vieillesse, mais tu es évidemment dans la plénitude de ta sève et de ton talent; tu as conservé, par le plus rare des privilèges, l'énergie, l'élan et jusqu'aux grâces de la jeunesse, en même temps que tu as acquis tout ce que la maturité et l'expérience de la vie donnent de perfection et d'autorité aux dons de l'intelligence. Ah! mon ami, enterrer tous ces dons, toute cette force, toute cette grandeur dans les tracas mesquins de la direction d'un collège, dans les tiraillements et les difficultés quotidiennes d'une ou de plusieurs communautés à diriger, c'est certainement un acte méritoire devant Dieu, mais est-ce bien là ce qu'il te demande? Est-ce le moyen le plus sûr, le plus fécond de le bien servir, de mettre en œuvre tous les dons splendides qu'il t'a prodigués? Ce n'est pas à moi à prononcer sur cette redoutable question, mais je puis bien te la poser. Elle m'est dictée, comme tout ce que je t'écris, par l'amour de ta gloire et l'amour de ton âme, mais surtout par la profonde reconnaissance que tu m'inspires; car, comment peut-on assez remercier un homme qui vous

a fait tant de fois ressentir les émotions les plus vives, les plus profondes et les plus pures qu'il soit donné à l'âme humaine d'éprouver? (1) »

« Mon cher ami, répond Lacordaire, une des consolations de ma vie présente est de ne plus vivre qu'avec Dieu et des enfants. Ceux-ci ont leurs défauts, mais ils n'ont encore rien trahi et rien déshonoré. » Et à son tour, il conjure son ami de renoncer à la politique, tant que durera l'Empire : « La disparition complète dans les temps mauvais m'a toujours paru ce qu'il y a de plus digne et de plus fort. »

Montalembert et Lacordaire ne manquent pas de se communiquer ce qu'ils écrivent. Ils sont heureux de se louer, le font souvent, mais ne craignent pas de se reprendre et de se critiquer à l'occasion. Parfois leurs dissentiments passés se réveillent. On sait qu'ils ont jugé différemment la guerre d'Italie et ses suites; sur ce point, l'harmonie n'est point parfaite entre eux; ils continuent dans leurs lettres à discuter la question du pouvoir temporel. Tout en désirant le maintien de ce pouvoir, Lacordaire le trouve bien compromis par l'administration des États romains. Cette administration débonnaire n'est, selon lui, ni bonne, ni simple, ni bien réglée. Il la compare à une vieille machine comme celle de Marly, compliquée par un amas confus de vieilles lois et de vieux usages qui répugnent aux sociétés modernes. Montalembert ne juge pas que tout soit parfait, tant s'en faut, dans le gouvernement pontifical; mais il est plus frappé de l'hypocrisie et de l'injustice des ennemis du Saint-Siège que des lacunes signalées par Lacordaire; il redoute surtout de voir son ami « se lancer sans provocation aucune dans des appréciations publiques, téméraires et partiales sur ces questions brûlantes, et se transformer ainsi en complice et en dupe de la politique la plus astucieuse et la plus égoïste que la France ait subie depuis Louis XI ».

Ils reprennent de même à certains jours leur vieille querelle sur l'ancien régime, la démocratie et la révolution. La dispute s'échauffe, le désaccord est complet, quand

(1) Montalembert à Lacordaire, 7 juillet 1859.

ils veulent juger les événements plus récents. Si Lacordaire attaque Louis-Philippe, Montalembert le défend; si Lacordaire soutient que la République a succombé par l'impatience et la sottise des royalistes, Montalembert réplique qu'elle a été démolie par les républicains eux-mêmes, par les hommes qui ont fait le 15 mai et les journées de juin. Un jour, Lacordaire aigri par ces divergences, peu profondes pourtant et comme il s'en voit entre les meilleurs amis, laisse échapper cette plainte amère : « Depuis *l'Avenir*, nous ne nous sommes pas rencontrés une seule fois sur le même point de vue, et j'ai souvent admiré en moi-même comment, ayant la même foi et les mêmes principes, il nous a été constamment impossible de nous entendre sur quoi que ce soit. » — Mais Montalembert repousse avec énergie cette assertion injuste de son ami :

« Si j'étais plus jeune et moins résigné aux surprises de la vie, je me sentirais peut-être offensé des étranges paroles que tu m'as adressées. Mon impression est toute autre. J'admire comment, avec des caractères si divers et dans des positions si différentes, nous nous sommes constamment entendus sur les points les plus essentiels, et de plus constamment défendus l'un l'autre contre nos antagonistes communs ... Nous n'avons jamais été sérieusement divisés que deux fois et sur la conduite à tenir en deux occasions très graves : la première en 1832, lorsque tu t'es séparé de M. de Lamennais; la seconde en 1848, à l'occasion de la Révolution de février. En 1832, tu as eu pleinement raison contre moi; en 1848, je crois que j'ai eu raison contre toi ... Je repousse donc cette appréciation très injuste à mon sens de nos relations et de notre carrière commune. J'aime mieux me rappeler comme quoi tu m'écrivais en 1852, au sujet de mes *Intérêts Catholiques au XIX^e^ siècle* que tu signerais volontiers ce livre de ton sang; j'aime mieux surtout relire les nobles et touchantes paroles que tu m'adressais, il y a quinze mois, lors de mon procès pour le *Débat sur l'Inde*. L'amitié qui nous unit depuis trente ans est pour moi, comme je te l'ai souvent dit, un grand honneur et un des rares bonheurs de ma vie. Une si longue et si fidèle amitié confère des droits et impose des devoirs : en usant de ces droits, en remplissant ces devoirs, je t'ai souvent importuné. Quand nous étions jeunes et ardents tous les deux, tu m'aimais plus que je ne t'aimais. Aujourd'hui, les rôles sont renversés. Je ne m'en plains pas; je te demande seulement de me supporter et de croire à la sincérité et au désintéressement profond de ma sollicitude pour ta gloire. (1) »

(1) Montalembert à Lacordaire, 28 février 1860.

En effet, ces dissentiments n'atteignent pas le fond de leurs âmes qui demeurent unies par tant de liens sacrés. « Ton amitié m'est très chère, répète pour la centième fois Lacordaire. Un de mes derniers bonheurs dans la vie, serait que nous puissions mourir sur le même champ de bataille. » L'Église de J.-C. reste toujours leur commune mère et ils l'aiment avec une égale passion; ils pensent de même sur son gouvernement, sur son passé, ses besoins présents, son avenir, les dangers qui la menacent. Ils estiment qu'elle a surtout besoin de liberté. La liberté! ils l'aiment comme ils l'aimaient à vingt ans. Et leur douleur est commune aussi de voir leur pays infidèle à cette liberté, de voir le clergé et les catholiques français, qui avaient si longtemps applaudi à la mâle indépendance de leur parole, tomber tout à coup en proie à de funestes illusions. Aussi jugent-ils l'un et l'autre avec une sévérité implacable et très excessive ceux qu'ils regardent comme les chefs et les auteurs de cette défection. Nous n'en voulons citer qu'un témoignage entre bien d'autres :

« J'ai approuvé sans réserves, écrit Lacordaire à son ami, ta nouvelle protestation contre l'odieuse apostasie de tes anciens amis, apostasie persévérante, quoique bien sévèrement punie et qui a été l'une des causes des malheurs présents de l'Église. Grâce à Dieu, mon très cher, toi et moi nous avons été étrangers à cet horrible drame d'orgueil, d'insolence, d'ignorance et de fureur, et rien au monde ne me console plus que cette pensée. C'est là notre éternelle gloire, la preuve inébranlable de notre sincérité, le lien profond de notre amitié publique. Nous n'avons pas été de ceux qui, après avoir demandé la liberté pour tous, la liberté des âmes, la liberté civile, politique et religieuse, ont arboré le drapeau de l'Inquisition et de Philippe II, renié sans pudeur tout ce qu'ils avaient écrit, outragé leurs anciens compagnons d'armes à cause de leur constance et de leur fidélité, déshonoré l'Église, salué César et le despotisme d'une acclamation qui aurait excité le mépris de Tibère, et qui aujourd'hui, malgré la leçon des événements, se drapent encore dans leurs chutes du mal qu'ils ont fait et de la honte dont ils se sont couverts. Séparés d'eux dès le premier jour, toi et moi, mon cher ami, nous n'avons pas une seule fois pressé leur main, et c'est là, encore une fois, qu'est ta justification, si tu t'es trompé, et mon plus grand honneur, ne me fussé-je jamais trompé. A mon dernier souffle et dans mon tombeau, ce sera là mon plus doux souvenir et là que notre amitié apparaîtra toujours sans nuage et sans rupture. *Nous ne fûmes pas d'eux,* cela est plus clair que

le jour et cela couvre tout. Adieu, je t'embrasse et suis toujours pour toi ce que j'étais en 1830. (1) »

Depuis longtemps, Montalembert désire voir entrer Lacordaire à l'Académie française. Ce n'est pas lui pourtant, mais Victor Cousin, qui prend l'initiative de sa candidature et lui propose, en 1860, le siège laissé vacant par M. de Tocqueville. Lacordaire hésite d'abord; il lui répugne de se soumettre à la corvée des visites. Montalembert insiste et triomphe de ses objections : « C'est pour la gloire de l'Académie, beaucoup plus que pour la tienne, que je désire ton élection: et en posant ta candidature, tu rends un vrai service à une grande institution historique et nationale, dont l'indépendance jusqu'à présent maintenue court grand risque d'être compromise. » En même temps, il indique à son ami la voie à suivre, lui gagne des adhérents et lui assure la majorité. Chose curieuse! une des objections faites contre la candidature de Lacordaire, provient de son attitude trop favorable à la guerre d'Italie, et Montalembert est chargé de lui demander des garanties sur ce point (2). Du palais même de l'Institut, le 2 février 1860, il s'empresse de lui annoncer son élection. « Je te dois en grande partie cet honneur, répond Lacordaire, qui est aussi l'honneur de la religion et des Ordres religieux, et je te remercie du fond du cœur de ce que ta vieille amitié a fait pour moi dans cette occasion. » Un an plus tard, le 24 janvier 1861, Lacordaire, ayant comme parrains Montalembert et Berryer, est reçu solennellement par M. Guizot. Il semble bien que le XIXe siècle ait rarement vu si brillante réunion d'orateurs.

(1) Lacordaire à Montalembert, 13 avril 1861.

(2) « Il a été convenu que je t'écrirais pour te demander l'assurance formelle que, dans ton discours de réception, il n'y aurait rien qui pût blesser le sentiment de la majorité de l'Académie sur la guerre d'Italie et le pouvoir temporel du Pape. » (31 décembre 1859.) — Lacordaire répond : « Tu peux te rassurer et rassurer mes électeurs sur mes intentions à cet égard. La pensée ne me serait pas même venue de faire la moindre allusion à l'Italie, au pouvoir temporel du Pape ni à quoi que ce soit qui y touche de près ou de loin. » (2 janvier 1860.)

II

Cependant les auditeurs de Lacordaire à l'Académie ont remarqué son extrême pâleur. Il est visible qu'un mal inconnu le dévore. Les mois suivants, au lieu de ménager ses forces, le directeur de Sorèze achève de les consumer. Il continue de confesser et de prêcher jusqu'à épuisement, heureux de pouvoir dire à ses chers élèves : « Si mon épée s'est usée, Messieurs, c'est à votre service ! » Aussi, quand vient le mois de septembre, l'abbé Perreyve mande-t-il que le mal fait des progrès effrayants. Montalembert est consterné ; il rentre à peine de son voyage de Pologne et sa santé, à lui aussi, est bien compromise. Malgré tout, il décide de partir, « d'aller se réchauffer aux derniers rayons de cette grande et sainte lumière, avant qu'elle ne change d'horizon. (1) »

Il voyage jour et nuit et arrive à Nîmes le 24 septembre ; une voiture le transporte à Sorèze. « J'aperçois, dit-il, sur les marches du portail de l'abbaye, un fantôme, un vrai cadavre ambulant. Hélas ! c'est le Père Lacordaire, enveloppé d'une sorte de houppelande noirè, que surmonte comme une apparition sépulcrale son visage d'une pâleur affreuse, décharné et comme sillonné par la souffrance. Je suis on ne peut plus saisi. Il m'accueille affectueusement et me mène d'un pas lent et tremblant au réfectoire où nous dînons. Après le repas, il essaie de me conduire jusqu'à la chambre qui m'est destinée au premier étage. Rarement de ma vie j'ai vu un spectacle plus douloureux que celui de cet homme si grand par le génie et le caractère, encore dans la force de l'âge et qui m'est si cher à tant de titres, se traînant péniblement, le dos voûté et se soutenant à peine à l'aide d'un bâton. Arrivé à moitié de l'escalier, une terrible syncope d'étouffement le saisit ; elle le reprend dès qu'il est arrivé dans ma chambre. J'en suis épouvanté et veux appeler au secours. Il m'arrête et semble reprendre ses forces. Nous causons un peu, mais d'une façon entrecoupée par les retours de cette crise d'étouffement

(1) Montalembert à l'abbé Perreyve, 12 septembre 1861

qui lui revient après chacun de ses repas insignifiants. Il se meurt d'une extinction totale des forces vitales et il ne peut pas prendre assez de nourriture pour se remonter. (1) »

Comment peindre la douleur de Montalembert pendant ces tristes heures? Il se rend compte que tout va bientôt finir et mesure avec angoisse les progrès de l'œuvre de mort. De son côté, Lacordaire s'oublie pour son ami ; il se désole de ne pouvoir lui faire les honneurs de Sorèze ; il veut du moins qu'il visite en détail la maison et les environs et désigne le P. Mourey pour l'accompagner. Montalembert abrège ces promenades autant qu'il le peut ; il préfère s'installer dans la cellule de Lacordaire, à côté de son pauvre lit, et s'entretenir tendrement avec lui. De quoi parlent-ils? Du passé, de leur passé si rempli de luttes glorieuses, du présent si triste à tant d'égards, mais surtout de l'avenir de l'Église et de tous ces graves problèmes qui divisent les catholiques. C'est un spectacle singulièrement émouvant de voir cet homme épuisé par la souffrance, ce malade qui n'a plus qu'un souffle de vie tressaillir au nom de liberté, se redresser sur son lit et soutenir, pour la défendre, « une thèse très éloquente et très prolongée ». Il pénètre avec une lucidité merveilleuse au cœur de la question ; il expose les droits de la vérité, montre dans quel esprit et avec quelles armes il faut combattre l'erreur ; il parle en théologien précis, animé et pénétrant. Après cet effort, il semble transformé ; le sang et la vie rayonnent sur ses joues amaigries : « Je ne crois pas, dit-il en souriant, que ma fin soit encore venue. Il me reste d'ailleurs à écrire trois volumes de lettres sur la vie chrétienne et un autre sur l'histoire de l'Ordre dominicain. — Oui, cher ami, répond Montalembert, mais tu ferais bien d'écrire d'abord l'histoire de ta propre vie, celle de nos premiers combats et de la restauration de ton Ordre en France. » Montalembert insiste vivement et développe les graves raisons qui lui font désirer ce travail. Lacordaire promet d'y réfléchir sérieusement.

Le lendemain, 29 septembre, est le jour du départ. Montalembert assiste à la messe dans la chambre du cher malade.

(1) *Journal*, 25 septembre 1861.

« De 7 heures 1/2 à 9 heures, dit-il, j'ai une dernière conférence avec cet ami que je vais perdre, qui m'a tant aimé autrefois et que j'aime tant aujourd'hui. Il m'annonce que, conformément à mes conseils, il se décide à écrire le récit de la restauration de son Ordre en France, en y entremêlant la réfutation de l'école dont le fanatisme servile est le plus sérieux obstacle au bien ici-bas. S'il ne peut pas écrire, il dictera deux ou trois pages par jour. Puis, adieux aussi tristes que tendres, en invoquant le souvenir des trente et un ans d'amitié intime et de sympathie presque absolue qui nous ont unis. Je l'embrasse avec larmes; il est aussi très affectueux; il me répète souvent : « *Je t'aime bien !..* » Son dernier regard, en se dressant sur sa pauvre couche pour me dire adieu, au moment où je franchis le seuil de sa cellule, rayonne d'une suave et vive bonté. (1) »

Lacordaire n'avait même plus deux mois à vivre et, de jour en jour, ses forces diminuèrent. Le 4 octobre, il voulut encore remercier Montalembert de sa visite. C'était la dernière fois qu'il lui écrivait. « Cette marque spontanée de ta vieille amitié m'est allée jusqu'au fond du cœur, lui disait-il, et je n'ai eu qu'un regret, celui de ne pouvoir te faire les honneurs de Sorèze comme je l'aurais voulu. Cela m'a fait sentir encore plus l'impuissance où je suis réduit. La grâce de Dieu me soutient et aussi les preuves que je reçois de toutes parts de l'intérêt le plus affectueux. Parmi ces marques, aucune ne m'a été plus sensible que la tienne et j'en ai dit mon *Nunc dimittis.* »

Il ajoutait : « Aussitôt après ton départ et selon son conseil, je me suis mis à l'œuvre pour dicter la notice que tu m'as pressé de faire. Elle marche bien et, si Dieu me donne encore quelques mois de vie, elle sera certainement terminée. Ce ne sera qu'une esquisse, mais animée et colorée et qui sera lue avec plaisir par tous ceux qui ont pris quelque intérêt à ce que j'ai fait dans le monde. (2) » Ces pages qu'il dictait ainsi, avec une sûreté et une rapidité sans égale, ces pages que la mort l'empêcha d'achever, sont un vrai chef-d'œuvre, et il

(1) *Journal,* 29 septembre 1861.
(2) Dernière lettre de Lacordaire à Montalembert, 8 octobre 1861.

faut savoir gré à Montalembert de les avoir inspirées. Retiré à la Roche en Breny pendant ce triste mois de novembre, il suivait avec angoisse les suprêmes combats de son ami. Le 7, apprenant que Lacordaire venait d'être administré, il écrivait : « Il n'y a plus qu'à baisser la tête sous le joug de la volonté mystérieuse de Dieu et à demander la grâce d'une mort résignée comme la sienne. » La fatale nouvelle arriva le 22, et atteignit Montalembert « jusqu'au fond du cœur ». Ce sont les expressions même de son *Journal :*

« Quelque préparé que je fusse au coup impitoyable qui vient de nous frapper, écrivait-il à l'abbé Perreyve, ce coup ne m'en a pas moins navré. Vous aimiez tendrement le P. Lacordaire, mais vous ne pouvez, à votre âge, vous faire une notion exacte de ce qu'est une perte pareille pour un homme qui était depuis plus de trente ans habitué à contempler cette grande lumière avec la plus confiante intimité et la plus sincère admiration. Tendrement unis par le cœur dans notre jeune âge, j'avais toujours continué, malgré l'extrême diversité de nos carrières et d'inévitables dissentiments sur certains points, à aimer son âme et sa gloire plus que personne n'a pu l'aimer ici-bas. Je me croyais sûr de le précéder dans l'autre vie et je me demande encore comment il se fait que, avec une constitution si robuste et une vie si régulière, il ait pris les devants! (1) »

Montalembert ne devait pas être l'historien de Lacordaire; mais, de toutes parts, on le pressait de rendre hommage à l'ami disparu, de rappeler aux catholiques ce qu'avait été l'homme illustre qu'ils venaient de perdre. Il hésitait. « Je ressens, disait-il, en voulant parler de lui, autant de trouble que de tristesse. Le silence semble seul convenir à une grande douleur, surtout quand il s'y mêle un grand regret... Je suis trop sûr d'avance de ne pas faire ce que je voudrais, de ne pas rendre justice à cette vie si grande, si pure et si pleine. » Cependant, après avoir relu les écrits de Lacordaire et ses nombreuses lettres, il se décida à quitter ses vieux moines pour présenter aux lecteurs du *Correspondant* le grand moine du XIX^e^ siècle.

Pouvait-il ne pas être éloquent? il écrivait avec ses larmes; il racontait sa propre vie, sa vie entremêlée à celle de son

(1) Montalembert à l'abbé Perreyve, 29 novembre 1861.

ami comme l'étaient leurs âmes en ces débuts passionnés de leur vie publique; il évoquait les combats de *l'Avenir* et cette lutte fraternelle de l'amitié chrétienne contre le génie fascinateur de Lamennais. On avait oublié, on retrouvait avec émotion cette première éloquence de Lacordaire, « bouillonnante encore, comme le jet d'une source mêlée de pierres et de sable (1) », jusqu'au moment où elle promène entre des rives plus hautes ses flots apaisés et majestueux. Voici en effet Notre-Dame et ses milliers d'hommes enthousiasmés, frémissants à la voix du nouveau prophète; puis voici Rome, la Quercia, le cloître avec ses austérités sublimes, toute cette longue suite d'épreuves et de sacrifices qui aboutirent au rétablissement en France de l'Ordre de Saint-Dominique. Montalembert arrive à la Révolution de Février, et sa plume, loyale avant tout, ne cache point les dissidences qui, à cette époque orageuse, l'ont séparé de son ami; il rappelle de même les illusions de Lacordaire sur l'Italie, marque nettement son hostilité contre l'Empire et sa réprobation énergique de l'école de *l'Univers*.

Ce travail, publié d'abord dans *le Correspondant*, parut ensuite en volume Que dire de ce livre? C'est un hymne sublime à l'amitié, à l'honneur, à la foi, à tous les nobles sentiments de l'âme humaine. Montalembert n'a rien écrit de plus capable d'inspirer à la jeunesse de généreuses vertus. On dirait un vaste tableau dans lequel deux grands peintres ont lutté de génie, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer des citations de Lacordaire, perles précieuses enchâssées par l'auteur dans son récit, ou des développements éloquents qu'il donne lui-même à sa pensée (2).

(1) Aug. Cochin.

(2) Parmi les nombreuses lettres que Montalembert reçoit à l'occasion de son livre, j'en trouve une assez curieuse, datée de la prison de Sainte-Pélagie et signée Eugène Pelletan : « J'ai dévoré cette belle *Vie* d'enthousiasme, écrit-il; elle a porté un rayon de soleil dans ma cellule; ce n'est pas qu'il n'y ait plus d'une page aussi que ma conviction doit contredire et qu'elle voudrait, non pas arracher, ce serait une profanation, mais atténuer. N'importe : la liberté souffle largement dans votre œuvre; on y vit, on y respire. Reprenons tous un nouveau point de départ : marchons, laissons brûler Sodome et ne retournons pas la tête en arrière. » 6 avril 1862.

III

Ne quittons pas Lacordaire sans dire un mot de ce jeune prêtre pour lequel il avait conçu, dans les derniers temps de sa vie, une si profonde tendresse et à qui il léguait, avec tous ses papiers, la tâche délicate d'écrire son histoire. L'abbé Henri Perreyve en était digne sous tous rapports par la distinction séduisante de sa personne, par l'élévation de ses idées, son rare talent d'écrivain et d'orateur et surtout sa tendre et profonde piété. Depuis longtemps, Lacordaire l'avait recommandé à Montalembert : « C'est un esprit d'élite, lui disait-il, et un caractère comme son esprit. » Depuis longtemps, Montalembert appréciait l'abbé Perreyve; à partir de la mort de Lacordaire, il l'aima comme un fils, avec une tendresse de cœur qu'il ne prodiguait point. Et en l'aimant, il lui semblait que c'était Lacordaire qu'il aimait encore et que leur amitié se prolongeait au delà de la tombe :

« J'ai eu, disait-il plus tard, comme une apparition délicieuse qui, à trente ans de distance, m'a fait revoir Lacordaire tel qu'il parut devant la cour des Pairs de France, jeune, éloquent, intrépide, doux et franc, austère et charmant, mais surtout ardent et tendre, muni de cet élan fascinateur, de cette clef des cœurs que l'on rencontre si rarement ici-bas... En lui étincelait un reflet de la grande âme dont il était en quelque sorte le rejeton... En lui renaissait ce grand et tendre regard que nul ne saurait oublier après l'avoir essuyé, cet œil interrogateur et clair comme celui de l'enfant, naïvement étonné des misères de l'homme et gardant cette surprise honnête jusqu'à la fin de sa vie... »

« Mon cher ami, écrivait Montalembert à l'abbé Perreyve, je vous remercie de votre lettre si touchante et si affectueuse. Vous ne pouviez me procurer une plus grande consolation qu'en m'associant dans votre pensée au Père Lacordaire. Je désire ardemment que vous vous sentiez enclin à reporter sur moi quelque chose des sentiments qui vous animaient pour lui, non pas certes l'admiration ou le respect auxquels je n'ai aucun droit, mais un peu de cette confiance et de cette affection qu'il avait sû vous inspirer. Vous verrez que je n'en suis pas indigne. Personne ne compte plus sur vous et sur votre avenir que moi. J'attends de vous de grandes choses!

« Que cette chère et sainte mémoire soit donc toujours entre nous une immortelle médiatrice. (1) »

(1) Montalembert à l'abbé Perreyve, 24 novembre 1862.

Mais ces jugements élogieux, ces pronostics favorables que l'on portait sur lui, troublaient l'humilité sacerdotale du jeune prêtre :

« Hélas! Monsieur le comte, si je me sentais tenté de répondre à vos ardentes paroles par les vulgaires excuses d'une petite modestie, je me tairais, je vous le jure. Mais non, le trouble est plus profond et très sérieux. Non, j'en tremble, je ne suis pas l'homme que vous croyez. Quand je regarde d'une part l'héritage que Dieu m'a imposé, et d'autre part ce que je suis sous le rapport de l'intelligence, de la portée d'esprit, de la volonté, je me sens pris de tristesse et je me demande pourquoi Dieu n'a pas choisi son homme parmi les forts?... C'est une peine immense pour moi, car Dieu sait si je comprends de quels hommes le monde aurait besoin à cette heure!...(1) »

Cette modestie dans un mérite si réel édifiait Montalembert et l'attachait davantage à l'abbé Perreyve. A lire ses lettres, il semble qu'il ne puisse plus se passer de lui : « Il est certain que j'éprouve pour vous quelque chose de singulièrement profond et sérieux. Ne dédaignez pas cette affection de vieillard. Je suis plus vieux que ne l'était le P. Lacordaire quand vous avez commencé à l'aimer. Je ne prétends pas à sa succession, mais je prétends à une certaine place dans votre cœur (2). » Aussi emploie-t-il les instances les plus charmantes pour l'attirer à la Roche en Breny; à Paris, il suit autant qu'il le peut ses prédications et assiste même quelquefois aux cours du jeune professeur en Sorbonne. Quand paraissent les *Entretiens sur l'Église,* œuvre capitale de l'abbé Perreyve, Montalembert est dans le ravissement :

« Ce qui m'a extrêmement consolé et remonté dans mes tristesses depuis trois mois, ce sont vos deux volumes d'*Entretiens sur l'Église* que j'ai lus et annotés avec une admiration et une sympathie chaque jour croissantes. Je vous dis sans phrases que je ne connais pas d'ouvrage mieux fait pour fortifier les fidèles et pour éclairer les incrédules. Vous avez trouvé le secret si rare d'être à la fois toujours clair et toujours ému. Vous avez abordé les questions les plus difficiles, les plus délicates, et vous vous en êtes tiré avec une sagesse et une sincérité parfaites. Vrai, je ne vous croyais pas capable de faire un livre aussi

(1) L'abbé Perreyve à Montalembert, 31 décembre 1862
(2) Montalembert à l'abbé Perreyve, 30 mai 1864.

fort. Je vous savais éloquent, très éloquent, mais je ne vous savais pas aussi bon raisonneur. Enfin vous m'avez charmé et, qui plus est, vous m'avez édifié, instruit, relevé. J'avais le plus grand besoin de retrouver dans la religion autre chose que ce qu'on y montre tous les jours de répugnant à la raison, à l'honneur, à la bonne foi et au bon sens. Vous m'avez rendu ce service et je vous en remercie avec une tendresse à la fois paternelle et fraternelle. (1) »

Hélas! toutes les belles espérances qu'avaient conçues les amis de l'abbé Perreyve ne devaient pas se réaliser. Il ne sut pas contenir le zèle ardent qui dévorait son âme et refusa de prendre les soins que réclamait sa délicate santé. En vain Montalembert, après tant d'autres, le suppliait-il de quitter la France, de s'exiler, soit à Madère, soit à Palerme ou à Alger : « J'étais désolé lorsqu'il me fallut, à votre âge, m'expatrier, j'étais *furieux* de voir ainsi interrompre les débuts de ma carrière politique. Eh bien! loin d'avoir eu à regretter cette absence, c'est là où j'ai puisé la force de livrer les grands combats de 1844 à 1850, c'est là où j'ai commencé *les Moines d'Occident*, c'est là enfin où j'ai peut-être mérité de devenir, non pas quelque chose, mais quelqu'un. Soyez sûr qu'un ou deux ans de silence et de solitude feront le plus grand bien, non seulement à votre larynx ou à vos poumons, mais à votre talent et à votre renommée. (2) » Mais l'abbé Perreyve ne put se résoudre à partir, et la mort le prit. Montalembert le pleura comme un fils.

« C'est une perte irréparable pour mon cœur et pour ma conscience! disait-il... J'ai donc vu deux fois, de mes yeux indignes et de tout près, ce spectacle singulier que l'Église de Jésus-Christ a pu seule produire, du prêtre jeune et imposant, attrayant et austère, virginal et viril, amoureux de tout ce qui est bon, grand, saint, généreux, du prêtre tel qu'il le faut à notre siècle, homme de courage, de liberté et d'honneur, en même temps que de ferveur, de pénitence et de sainteté. J'y pense avec confusion, puisque j'en ai trop peu profité, mais avec une admiration toujours renaissante, avec une tendresse toujours intime et intense. A la fin d'une trop longue vie, écoulée dans des milieux bien divers et des fortunes bien contraires, je veux confesser tout haut que c'est là le plus beau spectacle qu'il m'ait été donné de contempler ici-bas. »

(1) 14 mars 1865.
(2) 5 octobre 1861.

IV

A mesure que les années et la douleur s'appesantissent sur lui, Montalembert s'attache davantage à ses vieilles amitiés; il les cultive assidûment, par une correspondance plus suivie et des entrevues plus fréquentes : Dieu lui ménage là de véritables consolations. On connaît l'amitié qui, depuis trente ans, l'unit à Mgr Dupanloup. A partir de 1862, il semble que cette amitié prenne un caractère plus tendre et plus intime; elle remplit, elle embaume en quelque sorte les dernières années si tristes de Montalembert. Pendant les épreuves de tout genre qu'il va traverser, le grand évêque sera là, à ses côtés, pour le défendre, le soutenir et le consoler.

A l'époque où nous sommes parvenus, au mois de mai 1862, Mgr Dupanloup est à Rome. Pie IX a convoqué près de lui tous les évêques du monde pour la canonisation des martyrs japonais; son but est de donner à sa souveraineté temporelle menacée l'appui moral de l'épiscopat catholique. Plus de trois cents évêques répondent à cet appel ; mais ce triomphe du Souverain Pontife est un triomphe aussi pour le grand défenseur de la papauté. Le pape accueille Mgr Dupanloup avec la plus grande bienveillance, les cardinaux le comblent d'égards, les évêques étrangers affectent de s'effacer devant lui. « Quant aux Romains, déclare *le Temps,* ils n'ont d'yeux que pour l'évêque d'Orléans. » Mais son grand succès a été de faire écarter de l'adresse des évêques au pape un passage contre les libertés modernes que Mgr Wiseman voulait y insérer.

Après ces événements, on le comprend, les deux amis ont hâte de se retrouver. De Lacombe, où il s'est arrêté à son retour de Rome, l'évêque écrit à Montalembert : « J'ai un extrême désir et un extrême besoin de vous voir. Malheureusement je suis au dernier degré de la fatigue. (1) »

(1) 26 juin 1862.

— « Mon cher Seigneur, répond Montalembert, que vous êtes bon d'avoir bien voulu penser à moi ! Il est littéralement vrai que j'allais vous écrire, au moment où votre lettre m'est arrivée ce matin. Il me semble que ma voix vous aurait manqué au milieu du concert d'éloges dont vous devez être un peu assourdi. J'ai du moins l'amour-propre de croire que vous vous seriez aperçu de mon silence. Mon cœur, vous le savez, incline beaucoup plus du côté des vaincus que des triomphateurs : ceux-ci en général me laissent froid et défiant. Mais votre triomphe est avant tout celui de l'Église, de la vérité et de *l'honneur :* c'est pourquoi j'en jouis sans réserve et sans défiance aucune. D'ailleurs il vous serait exclusivement personnel que j'en jouirais encore, parce que je vous aime sincèrement et vivement. Je suis même étonné de ce que mon affection pour vous ait grandi et augmenté avec les années au lieu de diminuer. Je ne sais pourquoi l'on dit que le cœur se refroidit en vieillissant : je ne m'en aperçois pas le moins du monde. J'aime beaucoup moins de choses et de gens qu'autrefois : mais jamais je n'ai mieux et plus aimé ce qui a survécu dans les affections de ma jeunesse aux naufrages et aux injures du temps. (1) »

La réponse de l'évêque n'est pas moins affectueuse :

« ... Mon inclination pour vous retrouver, lui dit-il, est égale à cette profonde tendresse de cœur que j'ai toujours eue pour vous, que les ans et les orages ne font qu'accroître et qui devient, depuis quelque temps, une sorte de fièvre, relativement à vos *Moines d'Occident,* pour lesquels il faut absolument que je vous revoie à fond. (2) »

Au retour du voyage d'Écosse que nous avons raconté, Montalembert vient à Orléans et passe une journée avec Mgr Dupanloup, sous les ombrages de la Chapelle Saint-Mesmin. Il faut bien que l'évêque lui rende sa visite, et une réunion est projetée à la Roche pour le mois d'octobre. Montalembert énumère toutes les raisons de cette visite : MM. de Falloux, Cochin et Foisset se font une fête de le rencontrer; le prince de Broglie, successeur de Lacordaire à l'Académie française, désire soumettre à l'évêque son discours de réception :

« Votre grande chambre verte restera toujours inaccessible et inviolable. J'en ai même une autre nouvellement arrangée à vous offrir, ou

(1) 30 juin 1862.
(2) 2 juillet 1862.

il y a quatre fenêtres donnant dans quatre directions différentes et où l'on n'entend d'autre bruit que le vent.... Songez que nous sommes tous les deux sur le déclin de la vie, et qu'il nous reste bien peu de jours à passer ainsi l'un avec l'autre dans une communauté de vues et de sentiments qui a commencé il y a bientôt quarante ans (1826), qui a traversé bien des épreuves, et qui est pour moi un bonheur et une vraie gloire. Je suis bien sûr aussi qu'elle ne vous est pas indifférente. (1) »

Le jeudi 9 octobre, Mgr Dupanloup était à la Roche ; MM. Foisset et de Meaux s'y trouvaient déjà; MM. de Falloux et Cochin arrivèrent le lendemain; le prince de Broglie ne put qu'envoyer à ses amis son discours de réception. Ils passèrent quatre jours ensemble, s'entretenant de l'Église, de la question romaine, du *Correspondant,* du réveil de l'opinion parlementaire et des prochaines élections. Montalembert savait qu'une série de propositions, résumant les principales erreurs modernes et dressée par son ancien ami Mgr Gerbet, venait d'être soumise à l'examen des congrégations romaines. C'était le futur *Syllabus*. Une de ces propositions condamnait implicitement le libéralisme et tout projet de réconcilier l'Église avec la société moderne. Montalembert s'en inquiétait et suppliait l'évêque d'Orléans de prévenir le dessein de leurs adversaires par un ouvrage qui établirait : 1° ce que veut la société moderne et ce qui lui manque; 2° comme quoi ce qu'elle veut est non seulement utile, mais indispensable à l'Église; 3° mais comme quoi ce qui lui manque ne peut lui être fourni que par l'Église. (2) — « Rien ne saurait être plus important et plus urgent que ce travail, disait-il. Permettez-moi d'ajouter que vous ne retrouverez jamais une occasion aussi favorable, ni une autorité égale à celle dont vous êtes investi dans l'Église universelle, depuis votre dernier voyage de Rome. » Mgr Dupanloup promit de s'en occuper activement. L'accord le plus complet ne cessa de régner entre eux. « L'évêque, M. de Falloux et moi, écrivait Montalembert, formons un faisceau que la mort seule pourra rompre, s'il plaît à Dieu de nous conserver tels que nous sommes. »

(1) 5 et 13 septembre 1862.
(2) Ce sont les principales idées des discours de Malines.

Un seul nuage vint troubler la joie de cette réunion intime : M. de Falloux fut atteint d'une de ces crises névralgiques auxquelles il était sujet. Comme il supportait ses vives souffrances avec une grande sérénité, Montalembert lui exprima l'édification qu'il en ressentait : « Que voulez-vous, mon cher ami, répondit M. de Falloux, je ne suis pas pieux, je ne dis pas mon chapelet tous les jours, je ne communie pas tous les dimanches et ne puis avoir devant Dieu d'autre mérite que mes souffrances. Je ne veux pas diminuer par mes plaintes pendant le jour ce que peuvent me valoir mes nuits d'angoisse aux yeux du Seigneur... Je suis encore dévoré du besoin d'agir, de parler, d'écrire ; mais je vois bien que Dieu ne m'a pas donné d'autre besogne ici-bas que de souffrir. (1) »

Le dimanche 12, ces généreux chrétiens, après avoir assisté aux vêpres de la paroisse, se confessèrent. Le lendemain, Mgr Dupanloup célébra la messe dans la petite chapelle du château ; tous voulurent communier de sa main et consacrer ainsi une fois de plus au service de J.-C. et de son Église leur vie et leur amitié. Déjà M. Cochin s'était agenouillé sur la marche de l'autel, lorsque l'évêque se retourna et, sous le coup d'une vive émotion, prononça ces paroles :

« Messieurs,... je sens bien que dans mon cœur je vous donne un autre nom ; mais il ne s'agit pas ici de moi qui ne suis rien. Il y en a ici un autre qui est tout, qui est au milieu de nous et qui vous dit : Vous êtes mes amis. *Vos estis amici mei.*

« Oui, vous êtes mes amis, parce que vous avez persévéré avec moi dans les épreuves : *Permansistis mecum in tentationibus meis.* Ma cause est la vôtre ; vous avez combattu, vous avez supporté pour moi ; depuis longtemps, aujourd'hui, toujours...

«... En ce moment solennel et touchant où il va descendre en personne dans vos âmes, ranimez donc votre foi et votre amour.

«... Écoutez bien sa voix. Il vous dit d'être fidèles et charitables ; d'être patients, patients envers les hommes, patients envers les événements, parce que les uns et les autres sont dans sa main, qu'il atteint son but avec force et suavité, mais par des voies qui ne sont pas les nôtres, et avec des délais qui ne sont pas à la mesure de notre si courte vie !

« Soyez pieux ; unis à Dieu par la pensée et l'amour, ne laissez pas le trouble extérieur, même lorsqu'il est causé par le désir de servir Dieu,

(1) *Journal*, 12 octobre 1862.

envahir ce fond de votre âme où vous devez l'adorer et le servir de plus en plus.

« Je prie pour vous. Priez aussi pour moi, qui ai tant à combattre et qui suis si faible. Et que ce Dieu, dont vous voulez être à jamais les vrais amis et les généreux serviteurs, vous bénisse, vous, vos amis et toutes ces chères âmes qui vous entourent et qui prient tous les jours pour vous. (1) »

Quelques mois plus tard, pour perpétuer le souvenir de cette scène touchante, Montalembert fit placer dans la chapelle de la Roche cette inscription composée par M. Foisset :

In hoc sacello, Felix, Aurelianensis episcopus, panem verbi tribuit et panem vitæ christianæ amicorum pusillo gregi, qui, pro Ecclesia libera in patria libera commilitare jamdudum soliti, annos vitæ reliquos itidem Deo et libertati devovendi pactum instaurare.

Die Octob. XII, A. D. MDCCCLXII.

Aderant Alfredus comes de Falloux, Theophilus Foisset, Augustinus Cochin, Carolus comes de Montalembert; absens quidem corpore, præsens autem spiritu, Albertus princeps de Broglie.

« Dans cet oratoire, Félix évêque d'Orléans, a distribué le pain de la parole et le pain de la vie chrétienne à un petit troupeau d'amis qui, depuis longtemps accoutumés à combattre ensemble pour l'Église libre dans la patrie libre, ont renouvelé le pacte de vouer de même le reste de leur vie à Dieu et à la liberté.

« 12 octobre 1862.

« Étaient présents : Alfred comte de Falloux, Théophile Foisset, Augustin Cochin, Charles comte de Montalembert; absent de corps, mais présent d'esprit, Albert prince de Broglie (2).

(1) Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, II, 395. Le texte de cette allocution a été conservé par M. Aug. Cochin.

(2) En 1871, l'année qui suivit la mort de Montalembert, M. Louis Veuillot, en résidence à Époisses chez M. de Guitaut, visita le château de la Roche, alors inhabité, pénétra dans la chapelle, copia l'inscription que nous venons de rapporter et la dénonça au monde catholique comme l'acte de naissance « *d'une secte de catholiques selon Cavour,... d'une coterie misérable* ». L'allo-

cution encore inconnue de l'évêque d'Orléans fut présentée comme le manifeste de cette coalition pernicieuse. On trouvait bon d'imaginer *ces mystères de la Roche en Breny* pour diminuer l'influence de Mgr Dupanloup à l'Assemblée nationale et empêcher la nomination de M. Cochin comme ambassadeur auprès du Saint-Siège. Trois ans plus tard, en 1874, dans le but de discréditer le duc de Broglie, alors président du Conseil, on réédita ce que l'évêque d'Orléans appelait « un tissu de calomnies ». Il nous a semblé que la meilleure manière d'y répondre était de raconter fidèlement, d'après le *Journal* et les lettres de Montalembert, l'histoire de cette réunion.

CHAPITRE XVI

LES ÉLECTIONS DE 1863. — UNE VOCATION. — LE CONGRÈS DE MALINES.

Les joies de la famille ne suffisent pas à consoler Montalembert des déboires de sa vie publique. Ni ses nombreuses amitiés, ni ses voyages multiples, ni ses grands travaux d'histoire ne lui font oublier un seul instant les intérêts de l'Église et du pays. Nul ne suit avec plus d'attention la marche des événements. Or, depuis quelques années, de meilleurs symptômes apparaissent à l'horizon politique. D'une part, l'attitude des catholiques envers l'Empire se trouve modifiée par les affaires romaines; un refroidissement entre l'Église et l'État s'est produit, suivi d'une petite guerre, dont le principal incident a été le décret de M. de Persigny contre les Conférences de Saint-Vincent de Paul. D'autre part, les idées libérales sortent de leur engourdissement et Montalembert surprend au Corps législatif et au Sénat des signes d'une opposition sérieuse. Au mois de mars 1861, il suit les débats sur la question romaine au Sénat, et applaudit chaudement au Corps législatif M. Keller, « le champion éloquent de la cause catholique, le seul talent nouveau qui se soit produit depuis l'avènement du Césarisme ». — « J'ai assisté aux deux dernières séances du Corps législatif, écrit-il le 28 mars 1861, et j'ai été très frappé de l'extrême animation qui y régnait. C'était une vraie fourmilière, ou pour mieux dire, une fournaise, tout comme aux jours les plus agités de la Chambre des députés ou de l'Assemblée nationale. Les deux minorités relativement énormes de 61 voix au Sénat et de

91 au Corps législatif (où l'on ne comptait que sur 40 ou 50 au plus), constituent un très grand fait et prouvent la force des instincts catholiques de la France, toujours si bêtement méconnus par les gouvernements libéraux ou révolutionnaires. (1) » Chose curieuse, au lieu d'étouffer ces tendances libérales et ce commencement d'opposition, l'Empereur les a encouragés par le décret du 24 novembre 1860, qui autorise les Chambres à rédiger une adresse au souverain, permet la reproduction intégrale des débats législatifs et accorde aux députés le droit d'amendement.

I

Ces événements ne laissent pas d'exciter les espérances de Montalembert et des vieux parlementaires. Ils voient déjà la tribune relevée et libre, leur parole écoutée, applaudie de la France entière et mise au service des plus nobles causes. Les élections doivent avoir lieu en 1863; il convient de s'y préparer sans retard. Montalembert y pousse surtout les jeunes qu'il réunit autour de lui, Cochin, Léopold de Gaillard, Prévost-Paradol, et son gendre M. de Meaux.

« Il s'agit, écrit-il à ce dernier, de préserver les dernières garanties de la foi et de l'ordre social, sous un régime qui, tout puissant qu'il soit, sait fort bien reculer quand on lui montre les dents, et sous lequel on serait par conséquent inexcusable de ne pas agir avec énergie. Cela est surtout urgent pour les *jeunes gens*, car je vois très bien qu'on ne veut plus des vieux burgraves, la vieillesse étant déjà à elle seule une sorte d'aristocratie, laquelle, jointe au talent et à la notoriété, devient tout à fait intolérable à l'instinct si profondément démocratique de ce pays. (2) »

Cependant, dès le 28 mai 1862, une importante assemblée des « burgraves naufragés » se tient chez M. Daru. Thiers, Guizot, le duc de Broglie, Montalembert, Berryer, Dufaure,

(1) A M. de Meaux, 18 octobre 1861. Quatre-vingt-onze députés contre cent vingt-six avaient demandé que l'on retranchât de l'adresse une phrase peu respectueuse pour le Saint-Père, qui était accusé de *résistance à de sages conseils*.

(2) A M. de Meaux, 18 mars 1861.

Casimir-Perier, Lanjuinais, Changarnier et une dizaine d'autres y assistent. Malgré bien des répugnances, on décide de se laisser porter aux élections prochaines. Montalembert se prononce énergiquement pour l'action; il le fait par devoir, car son ambition politique est bien refroidie et il ne s'illusionne guère sur l'issue de la lutte.

« J'ai souffert cruellement de la destruction de ma carrière publique en 1852, écrit-il, lorsqu'à quarante et un ans, à l'âge où beaucoup de gens ont à peine commencé la leur, je me suis vu précipité de la situation que j'avais gagnée par vingt ans de travaux incessants, et abandonné, insulté même dans ma chute par ceux qui étaient mes disciples et mes obligés. Maintenant, après dix ans écoulés, la plaie est cicatrisée; je me suis fait d'autres habitudes; l'âge avec ses infirmités est venu à l'aide de ma résignation forcée. Je n'ai d'ailleurs plus les illusions que je me faisais sur la vie politique en France. Je sais maintenant que la *France n'aime pas les honnêtes gens,* qu'elle se laisse très volontiers gouverner par ceux qu'elle méprise, plus volontiers que par ceux qu'elle est contrainte d'admirer et dont la supériorité morale ou intellectuelle blesse sa jalousie démocratique. Je sais que les catholiques sont atteints au plus haut point de cette maladie nationale. Je n'ai jamais recherché dans la carrière politique que la faculté de servir la bonne cause, et aussi celle de conquérir une légitime renommée. Quant à la bonne cause, ses défenseurs officiels m'ont éconduit après m'avoir exploité. Quant à la renommée, celle que j'ai ne saurait qu'être compromise et amoindrie dans des luttes sans portée et sans issue. Cependant mes théories contre l'abstention me condamnent à accepter toute candidature qui me sera offerte. Si on veut lutter à mon occasion et avec mon nom contre les progrès chaque jour plus manifestes du *socialisme impérial,* en se plaçant résolument sur le terrain du libéralisme catholique, je suis prêt comme en 1857... (1) »

De divers côtés, à Nîmes, à Rodez, en Vendée, dans la Mayenne et la Haute-Garonne, on met en avant la candidature de Montalembert. Volontiers accepterait-il de se présenter à Toulouse, mais les légitimistes de cette ville, soumis à leur sotte tactique de l'abstention, refusent de le soutenir. A Laval, au seul nom de Montalembert, l'évêque lève les bras au ciel : « M. de Montalembert, s'écrie-t-il, par son nom, par ses antécédents, par ses convictions et par toute son attitude, est précisément l'homme qu'il ne nous faut pas! (2) »

(1) A M. Michel, directeur de *l'Union Franc-Comtoise*, 2 juillet 1862.
(2) Lettre à Foisset, 8 mai 1863. Montalembert ajoute dans cette lettre :

On se rappelle qu'en 1849 Montalembert fut élu à une forte majorité dans les Côtes du Nord : il a gardé en ce pays des partisans dévoués. L'un d'eux, M. H. de Tréveneuc, renonce à sa propre candidature et, dès le mois de janvier 1862, pose nettement celle de Montalembert : « Votre éloquence, Monsieur, vaut une armée, dit-il, et il est temps de la faire revivre (1). — Je suis tout à vous et à vos amis, répond l'orateur ; faites de mon nom ce qu'il vous plaira. »

Va-t-il donc renoncer à ses anciens électeurs de Franche-Comté? Jusqu'en février 1863 il reste indécis. A quoi bon se compromettre pour un résultat misérable? « Avoir comme en 1857 trois mille voix sur trente-cinq mille, c'est bon pour une fois ; mais recommencer pareille campagne, c'est peu tentant. » Ses amis insistent : « Votre nom sera le symbole du catholicisme dans la lutte électorale ; tous ceux qui ont encore une conscience tiendront à honneur d'agir et de voter pour vous. »

« Non, répond Montalembert, les catholiques ne se croiront pas du tout obligés de voter pour moi.., à moins que le clergé ne les y pousse ; et le clergé (sauf quelques honorables exceptions, plus considérables par la qualité que par la quantité) ne fera pas autre chose que ce qu'il a fait en 1857. Il peut fort bien se dispenser de toute agitation sérieuse à propos de la question romaine, puisque l'avènement de M. Drouyn de Lhuys (2) a suffi pour faire déclarer au cardinal Antonelli, sans aucune réserve quant au présent et quant à l'avenir, que le Saint-Siège était plein de *confiance et de reconnaissance* pour l'Empereur. Si le pape n'éprouve que de la confiance et de la reconnaissance, pourquoi voudriez-vous que de simples curés fussent plus défiants et plus ingrats? Or, en dehors de la question romaine, le clergé ne comprend absolument rien aux dangers et aux exigences de la situation... Il lit surtout *le Monde* et il y croit. Or, il y voit que les élections prochaines n'ont aucune importance (n° du 30 septembre) ; que les hommes d'ordre qui s'unissent et agissent

« L'évêque de la Rochelle (*pudentissimum!*) se prononce avec énergie contre Anatole Lemercier, et a eu le front de lui prêcher à lui-même, pendant une heure, que, dans l'intérêt de la religion, il ne devait pas se présenter aux élections. L'archevêque de Rouen a fait prier M. Ancel, l'un des quatre-vingt-onze rejetés, de ne pas se présenter à l'archevêché pendant les élections. » MM. Lemercier et Ancel faisaient partie des quatre-vingt-onze députés qui avaient voté contre le gouvernement dans la question romaine ; ils étaient vivement combattus par le ministère.

(1) Lettre du 5 janvier 1862.

(2) L'avènement de M. Drouyn de Lhuys aux affaires étrangères avait rempli les catholiques d'espérances que Montalembert ne partageait point.

en dehors du gouvernement sont des révolutionnaires (n° du 6 février 1863); que les candidatures officielles sont nécessaires pour diriger le suffrage universel, etc... Le clergé ainsi endoctriné n'a aucun motif pour se compromettre avec le préfet, les maires, les gendarmes, etc., au profit d'un homme que son oracle quotidien lui a appris à ranger parmi les ennemis de l'état normal de la société chrétienne... (1) »

Cependant le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, fait un devoir à Montalembert de se présenter. « Dans les circonstances présentes, dit-il, ce serait pour nous une honte ineffaçable de ne pas vous soutenir. » Il accepte donc, et, sans même quitter Paris, adresse aux électeurs de Saint-Brieuc et de Besançon cette fière profession de foi :

Électeurs, vous me connaissez de vieille date... Je suis ce que j'ai toujours été, catholique et libéral. — Je veux défendre la religion, mais par les seuls moyens que comportent l'esprit moderne et la liberté de tous. — Je veux reconquérir la liberté, mais par les seules armes qu'avouent la justice, la morale et l'honneur... — J'ai l'honneur d'appartenir à ce que M. le ministre de l'intérieur appelle *le régime des rhéteurs*, lequel, soit dit en passant, valait au moins autant que le *régime des viveurs;* il coûtait moins cher et on n'y insultait jamais les vaincus... — Vous savez bien que, redevenu votre député, je ferai mon devoir. — Si vous ne me nommez pas, vous ne me ferez ni tort ni peine. Si vous me nommez, vous donnerez une preuve irrécusable de votre fidélité à la vieille et virile indépendance des Bretons, et vous vous ferez ainsi à vous mêmes autant d'honneur qu'à moi. — Sur quoi je demeure, comme autrefois, votre serviteur et ami.

Ch. de MONTALEMBERT.

Ce 20 mai 1863.

En Bretagne, le comité formé par M. de Tréveneuc (2) mène une campagne ardente, mais la partie n'est pas égale. L'évêque de Saint-Brieuc, Mgr David, d'accord avec le gouvernement impérial, suscite un autre candidat catholique, l'honorable M. Geslin de Bourgogne, ancien lieutenant de Montalembert pendant les grandes luttes. Pour le soutenir, il use et abuse de son autorité épiscopale. L'imprimeur de l'é-

(1) A M. Michel, 9 février 1863.

(2) Parmi les membres de ce comité, nous voulons citer : MM. Rouxe Villeféron, Garnier de Kérigant, H.du Cleuziou, Dalmar, de la Touche, L. de la Barre de Nanteuil, vicomte de Bélizal et de la Guichardière.

vêché, père de douze enfants, et dont la famille était titulaire de cette charge depuis trois siècles, est destitué pour s'être montré favorable à Montalembert et avoir imprimé ses bulletins. A la vérité, l'évêque conteste le motif, mais refuse d'en donner d'autres, et il n'y a pas à s'y tromper. Cet acte est confirmé par une lettre du malheureux libraire, lequel qualifie son évêque de *Cialdini crossé et mitré*. En vain sept des principaux évêques de France invitent-ils par une lettre publique tous les catholiques (1) à soutenir les candidats défenseurs du pouvoir temporel et combattus à ce titre par le gouvernement. En vain Mgr Dupanloup écrit-il à M. de Tréveneuc pour le féliciter et l'encourager; il ne réussit qu'à s'attirer une lettre impertinente de Mgr David (2).

« Le même évêque, raconte Montalembert, a écrit une circulaire à tous les sous-préfets pour leur affirmer qu'il était contre tous les candidats non agréés (y compris Cuverville), et pour les autoriser à l'affirmer en son nom. Il a fait une circulaire spéciale à tous ses recteurs contre moi, laquelle a produit l'allocution suivante du curé de Pleuc qu'on me cite mot à mot :

« Mes chers paroissiens, vous allez faire un grand acte en allant aux « élections. Choisissez un bon chrétien. Il y a deux candidats principaux. « L'un se nomme Montalembert; on dit que c'est un homme qui parle bien, « mais je ne le connais pas. Je ne sais pas s'il pratique et je ne répondrais « pas qu'il ait fait ses Pâques. Quant à M. Geslin, oh! pour celui-là, j'en « suis sûr, car je les lui ai vu faire un dimanche à Saint-Michel... »

(1) Les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, les évêques de Metz, d'Orléans, de Nantes et de Chartres.

(2) « L'indépendance du Saint-Siège, écrivait Mgr Dupanloup, la liberté de l'enseignement, la liberté de l'Église, tant d'autres droits et d'autres saintes causes n'ont jamais eu parmi nous un défenseur plus constant, plus courageux, plus éloquent. Sans faire tort à personne, il est permis de dire que nul choix ne saurait honorer davantage votre religieuse province. » — « Je regrette profondément, riposta Mgr David, cet acte contraire à toutes les délicatesses et à toutes les convenances observées jusqu'ici entre évêques... Qui empêchait V. G. de faire porter par les catholiques de son diocèse l'honorable comte de Montalembert? C'est un triste exemple, Monseigneur, que vous avez donné là aux prêtres et aux fidèles. En dépréciant mon autorité selon votre pouvoir, il n'ajoutera rien à votre gloire, et tôt ou tard votre conscience le jugera plus sévèrement que la mienne. » — Tel n'était pas l'avis de Mgr Guibert, le futur cardinal de Paris; il écrivait à Montalembert : «... Je ne comprendrai jamais la conduite de ceux qui ont combattu votre candidature ou qui ne l'ont pas aidée. A défaut du sentiment des intérêts de l'Église, ils auraient dû s'inspirer de l'honneur de notre pays. » (8 juin 1863.)

« Je vous avoue du reste, continue Montalembert, que les plus mauvais évêques me semblent encore au-dessus du nonce, dont je vous transmets textuellement les paroles, débitées lundi chez Mme de Galliera et telles que je les ai recueillies toutes chaudes encore de la bouche indignée de la duchesse : « Toute cette agitation électorale me déplaît et n'a « aucune importance. Je sors de chez l'Empereur, il est tout à fait bien, « rempli de bonnes intentions et de fort bonne humeur. Il m'a montré une « belle statue qu'on vient de découvrir dans les ruines d'Alaise. J'ai toute « confiance en lui. — Mais, Monseigneur, dit la duchesse, vous oubliez donc « l'invasion des Marches et de l'Ombrie? — Ah! Madame, il faut l'entendre « là dessus; *il a eu ses raisons.* » Puis, reprenant sur les élections : « Les « sept évêques ont eu tort d'écrire leur lettre; ils se mêlent de ce qui ne « les regarde pas. Quant à Cochin, je ne désire pas du tout qu'il soit « nommé : *c'est un brouillon* (*imbroglione*). (1) »

Cependant M. Glais-Bizoin, qui se présente également à Saint-Brieuc, profite habilement de ces divisions et gagne chaque jour du terrain.

A Besançon, la lutte n'est pas moins chaude. M. Michel, directeur de *l'Union Franc-Comtoise,* relève le drapeau de Montalembert et se jette dans la mêlée avec un courage et un dévouement à toute épreuve. L'ancien comité électoral de 1857 se reforme; le cardinal Mathieu, l'abbé Besson et presque tout le clergé le soutiennent énergiquement. Louis Veuillot lui-même, accusé d'avoir attribué à une ambition personnelle déçue l'hostilité de Montalembert à l'Empire, rectifie ses paroles et engage les catholiques à voter pour lui (2).

Mais M. de Persigny a juré que Montalembert ne rentrerait pas au Corps législatif, et son administration agit en conséquence. Par ordre du préfet, maires, juges de paix, inspecteurs d'écoles, agents-voyers, gendarmes, débitants de tabac et cabaretiers entrent en campagne. Faveurs, promesses,

(1) A M. de Falloux, 9 juin 1863.

(2) « Je vous félicite, mon cher Monsieur, écrit-il à M. Jules Sauzay, d'avoir à soutenir la candidature de M. de Montalembert. Persévérez, n'eussiez-vous aucune chance de succès. Protestez ainsi contre la honte de voir un pareil homme exclu des conseils d'une nation catholique et par la nation elle-même. La femme irlandaise criait à son mari, de qui on voulait acheter le suffrage dû à O'Connell : « Souviens-toi de ton âme et de la liberté! » Vous, aux vrais catholiques qui pourraient hésiter entre M. de Montalembert et son concurrent, criez : souvenez-vous de l'Église! *Souvenez-vous de votre mère!* » (17 mai 1863.)

menaces, mensonges et calomnies tout leur est bon. Si Montalembert est nommé, disent-ils, son premier soin sera de faire arracher les vignes pour empêcher les ouvriers de boire du vin. Voici le vin! ajoutent-ils en présentant les bulletins de M. de Conegliano; et montrant ceux de son concurrent : voilà l'eau bénite! — « Voulez-vous que la journée de travail soit réduite à huit sous? Voulez-vous l'ignorance de vos enfants, l'ancien régime et ses abus, la guerre en Italie, le sel à cinq sous la livre et les fromages à trente francs le cent? Votez pour Montalembert. » Ce placard, dit *le Temps,* est affiché dans toutes les communes de l'arrondissement de Besançon la veille de l'élection. Et pour mettre le comble à cette belle exploitation du peuple souverain, on répand le bruit que Montalembert vient de mourir: le lendemain du vote, on dira qu'il s'est suicidé de désespoir.

En dépit de cette pression effrénée, près de dix mille voix se réunissent sur son nom. Il n'en obtient que trois mille à Saint-Brieuc, où M. Glais-Bizoin est nommé au premier tour de scrutin. Bien qu'il n'espérât point le succès, Montalembert ne laisse pas d'être affligé de ce résultat, d'autant que son gendre et la plupart de ses amis politiques, Cochin, Odilon Barrot, Dufaure, Casimir-Perier, Prévost Paradol et bien d'autres sont battus comme lui. Il sent bien que c'est l'anéantissement définitif de sa vie politique, et il en souffre cruellement. Le voyant triste, sa plus jeune fille, âgée de six ans, lui dit en l'embrassant : « Papa, vous avez déjà été député une fois, cela suffit; il faut maintenant être député dans le ciel. » Il est tout consolé par ces naïves paroles. Une autre pensée lui est douce au milieu de sa défaite, c'est d'avoir retrouvé « le cœur du clergé et des honnêtes gens de la Comté, de redevenir l'homme de leurs sympathies, la personnification de leur indépendance reconquise et de leur légitime résistance ». Mais ce qui le touche jusqu'au fond du cœur, c'est de recevoir une adresse des étudiants de Paris; elle lui est remise par une quinzaine d'entre eux, conduits par un jeune homme destiné à un brillant avenir, M. Sabatier (1) :

(1) M. Sabatier est aujourd'hui avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation.

« Nous avons tenu, disent ces jeunes gens, à ne paraître ni indifférents ni complices. Les causes que vous servez sont les nôtres; votre gloire est la nôtre; nous avons partagé vos revers. — Nous ne vous apportons pas des consolations; de tels revers ne vous diminuent pas; mais des regrets, car c'est nous surtout qui sommes atteints — Laissez-nous toutefois vous dire nos espérances : la génération à laquelle nous appartenons, si elle n'a pas reçu vos enseignements directs, en voit chaque jour autour d'elle l'éclatante confirmation. Instruite par l'expérience, elle comprend que l'avenir est tout entier aux grands principes qui ont dirigé votre vie. — Nous avons foi dans cet avenir, et nous y marcherons, à travers les trahisons et les défaillances, fidèles à votre nom, comme à ceux d'O'Connell et de Lacordaire. »

II

Pendant que Montalembert s'attristait de cette défaite électorale qui ruinait ses dernières espérances politiques, il fut tout à coup atteint jusqu'au plus intime de son être par une blesure bien autrement profonde. « J'entre, dit-il, dans l'ère de ces grandes douleurs que m'avait prédites M^me^ Swetchine. » Sa seconde fille Catherine était l'honneur et la joie de son foyer. Il y avait vingt-deux ans que leurs vies pour ainsi dire se confondaient. En 1853, il avait failli la perdre, à la suite d'une fièvre maligne, au moment où elle allait faire sa première communion. Il faut suivre dans le *Journal* ses angoisses paternelles, ses sombres pressentiments devant les progrès du mal, sa joie profonde lorsque tout danger semble conjuré. Depuis lors, à mesure qu'elle-même avance en âge et à mesure aussi que les épreuves fondent sur lui, les liens entre eux se resserrent. Ne partage-t-elle pas ses travaux quotidiens? N'est-elle pas devenue sa fidèle collaboratrice? Dans ses tristesses et ses déceptions la présence de sa fille lui est un baume; il admire sa vive intelligence, sa haute sagesse, son humeur toujours égale; il jouit de sa gaieté, de sa douceur et de sa tendresse. Jadis, son départ pour le couvent du Roule lui a *fait saigner le cœur*, et il écarte comme un cauchemar l'idée de « cette séparation bien autrement longue et redoutable, que son mariage m'imposera, hélas! bientôt et toujours trop tôt. »

Or, le 5 juin 1863, Catherine entre dans la chambre de son

père, se jette dans ses bras et lui dit en pleurant : « Il faut que je vous quitte! » Elle lui annonce que sa vocation religieuse, étudiée et méditée pendant cinq ans dans son cœur, est devenue impérieuse. Montalembert demeure *comme foudroyé :* « Je ne crois pas, dit-il, avoir jamais éprouvé dans ma vie si orageuse une douleur plus subite et plus cuisante. (1) » Sainte Thérèse parle quelque part d'un aigle puissant qui fond tout à coup sur les âmes et les enlève, sans qu'on ait pu prévoir l'heure de sa venue, ni même entendre de loin son vol. Montalembert subit quelque chose de semblable ; il semble qu'on lui arrache l'âme. Quand il s'est ressaisi, il s'enquiert auprès de sa fille des motifs qui la font agir. « Plus je l'interroge, dit-il, plus j'admire la fermeté de sa résolution et la beauté d'une vocation qui découle non d'aucun mécompte, ni d'aucune souffrance, mais de la seule idée qu'il y a mieux à faire ici-bas pour servir Dieu qu'à mener une vie heureuse et paisible. Elle aime le monde, la vie active et animée, elle jouit de tout cela, mais elle aime Dieu bien davantage et jouit plus encore de tout sacrifier pour lui. » En vain Montalembert la supplie-t-il de retarder de quelques semaines l'accomplissement de son dessein et d'accorder aux siens le léger adoucissement d'un séjour en commun à la campagne; Catherine oppose aux prières de son père une résistance pleine de tendresse et de fermeté. Le bon Dieu la presse, dit-elle, et on ne peut lui résister sans une grande faute, car il est maître des voies de chacun et aussi du temps. Quant à ces jolis endroits de la Roche et de Maîche, témoins de son heureuse jeunesse, elle en emportera dans son cœur les chères images, mais elle doit les laisser pour quelque chose de meilleur, qu'elle ne voit pas encore, mais qui la dédommagera certainement un jour de son sacrifice.

Qui eût suivi Montalembert dans la journée du 7 juin 1853, l'eût vu se diriger vers l'église Saint-Sulpice et s'agenouiller dans la chapelle de la sainte Vierge. C'est là qu'au milieu des principales crises de sa vie il est toujours venu chercher la lumière et la consolation. Pendant deux heures il y reste en

(1) *Journal*, 5 juin 1863.

proie à ses solitaires angoisses; il y épanche ses larmes avec ses prières. Il ne lutte pas contre Dieu, loin de là; mais il implore ardemment la force qui lui manque, la force d'accepter son sacrifice à la manière d'Abraham. La volonté de Dieu l'accable ; tant qu'il ne l'embrassera pas avec une obéissance pleine d'amour, il le sent bien, le fer restera dans la plaie, y entretenant une indicible douleur. Quelques jours après, il communie une dernière fois avec sa fille, puis il la conduit au couvent des Dames du Sacré-Cœur, à Conflans. « Aimez-moi toujours, lui dit-elle en le quittant, et si ce n'est plus comme un enfant de joie, donnez-moi le sentiment particulier qu'on a pour l'enfant de ses douleurs; elles seront vives pour le temps, mais quel centuple nous recueillerons tous dans l'éternité, si nous sommes vaillants! »

Le lendemain, Montalembert s'enfuit à la Roche en Breny; il y arrive par une splendide journée d'été. « Les bois et les environs du château sont dans toute leur beauté. » Mais l'image de sa fille le poursuit ; tout lui paraît comme dépeuplé, et rien ne le distrait de sa peine. « Je ne puis tarir, dit-il, la source des larmes que fait couler ce grand dépouillement de moi-même. » Pour le consoler, ses amis s'empressent; ils lui font entendre des paroles d'une beauté sublime qui endorment un instant la blessure de son cœur :

« Mon ami, lui écrit l'évêque d'Orléans, Dieu ne nous traite vraiment selon sa grande miséricorde que quand il nous blesse au cœur et dans le meilleur, le plus intime et le plus pur de notre cœur... Je ne puis m'empêcher de voir là le prix spécial de vos travaux monastiques. Vous avez dit et écrit d'avance ce qui vous arrive : il était juste de le faire après l'avoir dit. Vous ne pouviez vous immoler vous-même, Dieu vous a pris votre fille; il ne l'a pas prise seulement dans la mort, il l'a prise toute vivante, et votre cœur, pleurant toujours, ne la verra que de loin, toujours vivante et immolée... Ainsi Dieu accomplissait déjà ses merveilles et ces jeux où il se plaît, au fond de cette âme, en cette jeune créature si brillante et si vive, mais en qui on entrevoyait bien parfois que, sans rien mépriser, elle en viendrait peut-être à tout dédaigner un jour et, pour parler sa langue, à ne chanter que le *Magnificat*.... (1) »

(1) Mgr Dupanloup à Montalembert, 14 août 1863.

Après Mgr Dupanloup vient Augustin Cochin, et les paroles qu'il adresse à son ami sont plus belles encore :

« Je ne suis pas du nombre de ces consolateurs qui s'édifient sans frais du martyre d'autrui, et ces deux sentiments sont bien gravés dans mon âme quand je pense à votre fille et à vous : je l'admire franchement et je vous plains franchement. Puis, quand je veux vous le dire, je ne sais plus que dire; rien ne prouve notre néant comme le désir et l'impuissance de consoler ou de soulager ceux qu'on aime. Nous n'avons pas le choix des moyens, nous n'en avons qu'un, la prière à Dieu, pour lui demander de faire ce que nous ne pouvons pas faire. Je le prie pour vous et je le conjure de vous donner une conviction croissante de la présence de Jésus-Christ sur la terre. C'est un vivant; il est là qui nous regarde quand nous nous croyons seuls; il est là, et il est le maître, aussi absolu que miséricordieux; il n'est pas seulement la conséquence de raisonnements bâtis dans l'esprit, l'objet de notre imagination quand nous fermons les yeux et que nous échauffons nos ferveurs artificielles; il est là, nous avons à compter, à vivre, à mourir avec lui. Je bénis votre sainte, aimable et valeureuse enfant d'avoir réveillé en moi cette croyance trop endormie au Dieu vivant qui l'a si visiblement appelée; je ne puis penser à elle, sans le voir debout, à deux pas de moi, et sans m'incliner. (1) »

Quatre mois se passent, pendant lesquels la vocation de Mlle de Montalembert ne fait que s'affermir. « Ma sécurité sur l'appel de Notre-Seigneur, dit-elle, est aussi complète qu'elle pourra jamais l'être. » Le 26 octobre, a lieu à Conflans la cérémonie de la prise d'habit qui renouvelle toutes les douleurs de Montalembert. Laissons M. Cochin nous raconter les émouvants détails de cette journée :

« Faites-vous à vous-même le tableau : une église haute, élégante et claire; au milieu, dans les stalles, quarante religieuses et un essaim de jeunes filles; dans les côtés, des parents, des amies comme Mme de Gontaut; tous les enfants Montalembert et Mérode; deux amis, M. Steinmetz et moi; le silence animé par un orgue solennel et mélancolique, et sur tous ces figurants secondaires, ce reflet mêlé des lumières et du jour qui donne aux églises une teinte particulière, sorte d'image du combat de la nature et de la foi dans nos âmes, à l'attente de la cérémonie; devant l'autel orné de fleurs, un prie-Dieu de satin bleu, mais un seul; une corbeille élégante contenant un voile de lin.

« A neuf heures a commencé le mariage, car c'était un mariage qu'on célébrait. La famille est entrée : la mère d'abord, ferme, digne, presque fière, et allant d'un pas rapide avec ses dernières filles au pied de

(1) Aug. Cochin à Montalembert, 18 novembre 1863.

l'autel; puis le père, notre ami, vrai père, accablé par ses larmes et semblant ralentir ses pas et gagner encore du temps, une minute, une seconde, avant de toucher au moment, à la place du sacrifice. Vous souvient-il du beau cri : Qui m'aimera jamais comme elle? L'évêque d'Orléans a paru à l'autel, plus homme qu'évêque, avec plus de larmes que de paroles : puis une sœur a amené la fiancée au prie-Dieu : elle était souriante, colorée, tranquille, belle avec la guirlande de mariée, la robe et les souliers de satin, les gants blancs, les cheveux charmants, la démarche élégante. Vous souvient-il de ce gracieux visage, un peu moqueur, observant tout sans se livrer, et comme une abeille qui passerait sur les fleurs en leur disant : « Je vous aime, mais vous n'avez pas encore le miel que je veux. » Cette fois, elle semblait arrivée à la béatitude de la possession. L'évêque a parlé, s'entrecoupant à chaque mot; puis il a béni le voile, l'a posé sur la tête de la fiancée, lui disant : « Son « joug est doux et son fardeau léger. »

« On l'a emmenée; puis elle est revenue en robe de bure, gants de laine, bonnet, ce bonnet qui immole tout attrait, mais laisse encore la beauté du regard et de l'expression; et elle s'est agenouillée sur le même prie-Dieu solitaire, attendant le divin époux qui allait descendre sur l'autel. A la communion, à ce baiser que Dieu daigne recevoir de l'homme et lui rendre, M^me^ de Montalembert, admirable de force et de recueillement, s'est placée près de sa fille avec M^lle^ Madeleine; le pauvre père s'est affaissé au coin de la balustrade, comme s'il n'avait pas la force de frôler cette robe noire et ce voile léger, murs dressés entre son enfant et lui. Dieu s'est chargé de le fortifier, comme nous le lui demandions tous en pleurant, mêlant au sacrifice le sang de l'âme, comme saint Augustin appelle les larmes. Elle s'est relevée, la jeune sœur, avec tant de vaillance et d'illumination dans son humilité! Puis, la messe finie, elle est allée embrasser une à une les sœurs, comme on embrasse une nouvelle famille après la messe du mariage, avant de quitter sa mère. Quelques minutes après, elle venait au milieu de nous, riante, heureuse, prenant dans ses deux mains la tête de son père et lui redisant : « Ne querellez « point votre gendre, c'est Dieu! (1) »

Peu à peu, sous l'action de la grâce, la douleur de Montalembert se transforma. Au fond de son sacrifice, Dieu lui ménagea les plus douces consolations. Que de fois, au milieu des amertumes et des souffrances qui accablèrent ses dernières années, sa fille parut à ses côtés comme une sainte amie, comme l'ange du jardin de Gethsémani, pour le consoler et le fortifier! L'heure n'est pas venue de révéler ces touchants mystères des âmes, mais il faut redire l'acte de foi sublime

(1) Aug. Cochin à M. de Falloux, 28 octobre 1863.

que le souvenir de ces évènements inspira plus tard à Montalembert, à la fin du v^e^ volume des *Moines :*

« Quel est donc cet amant invisible, mort sur un gibet, il y a dix-huit siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour? qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auquel elles ne peuvent résister? qui fond tout à coup sur elles et en fait sa proie? qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'abreuve du plus pur de notre sang? Est-ce un homme? Non : c'est un Dieu. Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un Dieu seul peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons. Ce Jésus, dont la divinité est tous les jours insultée ou niée, la prouve tous les jours, entre mille autres preuves, par les miracles de désintéressement et de courage qui s'appellent des vocations. Des cœurs jeunes et innocents se donnent à lui pour le récompenser du don qu'il nous a fait de lui-même; et ce sacrifice qui nous crucifie n'est que la réponse de l'amour humain à l'amour d'un Dieu qui s'est fait crucifier pour nous. »

III

Entre le départ de sa fille pour Conflans et la cérémonie de la prise d'habit, un grave événement arracha pour quelque temps Montalembert à sa tristesse. Le baron de Gerlache, MM. Ducpétiaux, Dechamps et autres catholiques belges, eurent l'idée de convoquer à Malines une assemblée générale de leurs coreligionnaires. Créer des relations entre les catholiques les plus éminents de chaque pays; les faire sortir de leur isolement funeste; en présence des dangers qui, de toutes parts, menacent l'Église, provoquer sur tous les terrains une entente et une action communes; tel était leur but, et ce but réalisait un des plus ardents désirs de Montalembert. Ils insistèrent vivement pour obtenir sa présence et son concours. «... Une tribune retentissante s'ouvre pour vous, lui écrivait M. Dechamps; un auditoire composé de catholiques de toute nation, de cardinaux, d'évêques, de prêtres, de religieux de tous les ordres, de fidèles de toutes les œuvres, s'apprête à vous applaudir. Cette tribune, il faut vous en emparer; cet auditoire, il faut vous en servir au profit de notre commune cause... Il importe au plus haut point que le résultat soit libéral et que le programme qui en sortira soit le vôtre : le catholicisme et

la liberté... Si vous nous manquez, le but sera manqué. Il y a là un grand bien à faire et, dès lors, un devoir à remplir... (1) »

Après de longues hésitations, Montalembert promit d'assister au Congrès, d'y prendre la parole et d'y exprimer toute sa pensée sur l'avenir de la société moderne et de l'Église. « Je dirai tout : je sens que je n'ai plus beaucoup de temps devant moi, et je ne veux plus perdre ce peu de temps qui me reste en vaines tergiversations ou en dissimulations misérables... Il s'agit moins pour moi de persuader l'Assemblée de Malines et d'y être applaudi que de faire ainsi en public mon testament politique... (2) »

Ce fut à Maiche, au milieu de ses chères montagnes de Franche-Comté, qu'il composa ses deux célèbres discours. Les plus graves préoccupations troublèrent son travail. Pendant une promenade en voiture, Mme de Montalembert et sa fille, Mme de Meaux, furent projetées avec violence sur le sol et cruellement blessées. Un instant même on trembla pour leur vie. Puis une crise aiguë de son mal de reins reprit Montalembert lui-même, et il fut sur le point de renoncer au voyage de Belgique. Avant de partir, il communiqua ses discours à M. de Meaux, son gendre, au prince de Broglie et à M. Foisset. Le premier, malgré sa haute prudence, n'y vit rien à reprendre; M. Foisset conseilla quelques retranchements; M. de Broglie fut alarmé des hardiesses de son ami; il prévit que son langage allait susciter des tempêtes et le supplia de le modifier; comme celui-ci refusait, le prince faillit même ne pas l'accompagner en Belgique.

Montalembert et ses amis de Broglie, Cochin et Léopold de Gaillard arrivent à Malines le 20 août. Depuis deux jours, le Congrès est ouvert; il tient ses séances dans les vastes salles du petit séminaire. Les catholiques français s'y rendent aussitôt. L'entrée de Montalembert est « saluée par une explosion d'applaudissements tels, dit-il lui-même, que je n'en ai jamais entendu de ma vie ». L'assemblée entière (plus de trois

(1) M. Dechamps à Montalembert, 20 juillet et 3 août 1863.
(2) Lettres à Foisset, août 1863.

mille hommes) se lève et l'acclame : « Vive le fils des croisés! Vive le comte de Montalembert! » Les cardinaux de Malines et de Westminster, les évêques de Gand, de Namur et de Tournai s'empressent autour de lui. Il prend la parole le soir même, parlant assis à cause de sa grande fatigue, et tenant son discours à la main, comme à l'Académie française. Mais bientôt l'intérêt du sujet, l'importance de l'auditoire, sa sympathie qui se manifeste par des applaudissements chaleureux, enflamment l'orateur, et il paraît, en ce dernier discours de sa vie, plus éloquent qu'il ne l'a jamais été.

Montalembert expose d'abord les motifs qui l'ont amené à Malines : rendre hommage à la libre et religieuse Belgique, se retremper au grand air de la vie publique qu'on respire en ce pays.

« La vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité, qui enseigne à l'homme l'art de se confier en soi et de se contrôler soi-même (*self reliance and self control*), c'est là ce qui manque le plus, en dehors de la Belgique, aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes ou leurs oppresseurs; tantôt par les incrédules, tantôt par les protestants, ici par les démocrates, là par les despotes. »

Pourquoi cela? Parce que les catholiques n'ont pas encore pris leur parti de la grande révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Beaucoup d'entre eux sont encore par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admet ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience. Or, quelles qu'aient été les beautés de l'ancien régime, il est mort et ne ressuscitera jamais. Quels que soient les défauts du nouveau régime, il existe :

« La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler par son nom, existe; on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie. Dans une moitié de l'Europe elle est déjà souveraine; elle le sera demain dans l'autre moitié, et elle ne changera ni de principe, ni de nature tant que nous vivrons... Je regarde devant moi et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours,

tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effraierais volontiers comme homme; je ne m'en effraie pas comme chrétien, car en même temps que le deluge, je vois l'arche. (*Longs applaudissements.*) Sur cet immense océan de la démocratie avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point et le pilote qui ne fait jamais défaut. »

Dans l'ordre nouveau, les catholiques auront à combattre, mais rien à redouter. « Si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour y élever nos autels, y planter notre tente, le féconder par nos travaux, le purifier par notre dévouement et y lutter contre les dangers inséparables de la démocratie, avec les immortelles ressources de la liberté; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles. »

Il s'agit de corriger la démocratie par la liberté et de concilier le catholicisme avec la démocratie. Celle-ci, toujours ballottée entre l'esprit révolutionnaire et le despotisme, cherche son équilibre. A nous de le lui donner. Mais pour exercer sur elle une action féconde, il faut en accepter les conditions vitales, renoncer au vain espoir de voir renaître une monarchie absolue, favorable au catholicisme, désavouer sans relâche tout rêve théocratique, proclamer l'indépendance du pouvoir civil, le droit qu'a chacun d'aspirer à tout, c'est-à-dire l'égalité politique, puis la suppression de tout privilège et de toute contrainte en fait de religion, c'est-à-dire la liberté des cultes. Le temps des privilèges est passé pour l'Église. La liberté est pour elle le premier des biens et elle ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale. Dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec les libertés publiques, Montalembert voit un progrès immense. Il a soin d'ailleurs de déclarer qu'il ne fait point de théorie, encore moins de théologie, qu'il se place sur le terrain des faits et parle en homme politique et en historien. Or, qu'enseigne l'histoire? Toutes les tentatives faites sous Louis XIV, sous la Restauration et plus récemment sous Napoléon III pour consolider l'autel en l'appuyant sur le trône, ont misérablement échoué; au contraire, toutes les fois que l'Église a lutté contre ses adversaires avec résolution, avec indépendance, en se plaçant sur le terrain du droit commun, l'Église a remporté la victoire.

Après avoir ainsi indiqué aux catholiques l'esprit avec lequel ils doivent aborder la démocratie, l'orateur leur signale les dangers de ce nouveau régime. C'est d'abord l'esprit révolutionnaire qui trop souvent se confond avec la démocratie, qui, « par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps » ; — c'est la soif désordonnée de l'égalité qui fomente une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse, « qui noie le talent, l'éloquence, la vertu, la justice sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtiment n'atteint, que nulle leçon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominent trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émeute, aux honteuses douceurs de la servitude ; » — c'est cette centralisation insensée, chaque jour plus envahissante, cette lèpre sociale qui se répand sur l'Europe entière, cette passion universelle et furibonde des places qui fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, cette assimilation graduelle entre les législations et les institutions de tous les pays, qui prépare l'avènement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau, et finira par tuer la notion de patrie, en même temps que le sentiment de la dignité individuelle.

Voilà pour la vie politique. Dans la vie morale, les périls sont plus sérieux encore. Parmi eux, Montalembert signale « la passion universelle et exclusive du bien-être, la disparition du frein de l'honneur, le culte dépravé du succès immoral, l'humilité chrétienne remplacée par la servilité, la vogue d'une publicité sans bornes acquise à tout ce qui attaque le dogme et la morale chrétienne ; l'effrayante popularité d'écrivains sans pudeur et sans foi, si bien qualifiés par M. Guizot de *malfaiteurs intellectuels ;* l'éducation de nos enfants, celle même de nos filles, convoitée, disputée par la main insatiable des monopoleurs incrédules qui, sous le nom et les couleurs de l'État, nous les arracheraient pour les enfermer dans des prisons intellectuelles et les y retenir jusqu'à ce que la trace des croyances domestiques soit oblitérée de leurs âmes ; la religion, enfin, victime de l'indifférence

des masses, de l'acharnement des lettrés, de la défiance ou de l'hostilité du pouvoir. » en attendant qu'on lui livre le suprême assaut.

Certes, ces maux sont graves, ces périls sont terribles. Ils ne le sont pas plus que ceux dont nos pères ont triomphé et il nous est parfaitement possible de les vaincre.

Montalembert s'élève à la plus haute éloquence quand il présente les remèdes que l'Église réserve aux maux de la démocratie. Non seulement elle peut guérir ces maux, mais elle a tout à espérer du développement des principes et des libertés modernes. Et l'orateur prend l'une après l'autre ces idées modernes, le suffrage universel, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des charges et des obligations civiles et sociales, la liberté d'enseignement, la liberté d'association; il n'a pas de peine à montrer quel grand parti les catholiques en pourraient tirer. « Il n'y a pas, dit-il, une seule de ces libertés dont les catholiques n'aient encore plus besoin que les démocrates. » Oui, et même la liberté de la presse! Certes, Montalembert n'en méconnaît pas les abus; il ne demande ni son impunité absolue ni sa liberté illimitée; mais elle a pour nous d'immenses avantages. « Pour nous, catholiques, qui sommes en minorité dans tant d'États modernes, et qui, là même où nous sommes en majorité, n'en avons ni les droits ni la force, c'est le premier de nos besoins. La liberté de la presse, c'est la liberté de la plainte; et la plainte, quand elle a pour auxiliaire la publicité, c'est le levier qui renverse les murailles des citadelles et des cachots. (*Très bien!*) Oui, si oppressive que soit la légalité, si violents que soient les préjugés populaires, la plainte armée du droit d'écrire et de parler saura en venir à bout. » (*Nouveaux bravos.*)

Reste la *liberté des cultes*. Montalembert remet au lendemain à traiter ce sujet immense et délicat entre tous. Ce premier discours, dont nous ne pouvons donner qu'une sèche analyse, est accueilli par d'unanimes applaudissements.

IV

Le 21 août, Montalembert reprend la parole; il précise d'abord l'objet de son discours et l'on peut regretter qu'il ne l'ait pas fait avec plus de force encore. Est-il besoin de dire qu'il repousse avec horreur « la ridicule et coupable doctrine qui tient que toutes les religions sont également vraies et bonnes en elles-mêmes, ou que l'autorité spirituelle n'oblige pas la conscience ». Avec les fidèles évêques qui ont approuvé la Constitution belge, « j'admets pleinement, dit-il, la distinction si justement consacrée entre *l'intolérance dogmatique et la tolérance civile,* l'une nécessaire à la vérité éternelle et l'autre nécessaire à la société moderne ». Cette distinction essentielle, catégorique, que l'on n'a pas assez remarquée, réfute par avance la plupart des objections faites à Montalembert à propos de ce discours. Aussi bien, il ajoute qu'il ne revendique point la liberté de conscience contre l'Église, mais contre l'État et ses prétentions à imposer la vérité religieuse par des décrets ou des châtiments corporels.

« A Dieu ne plaise, dit-il encore, que je prétende discuter un dogme, dresser un formulaire, inventer ou corriger une théologie. Je ne saurais assez répéter que je ne fais pas de la théologie, mais de la politique et surtout de l'histoire. Toutes les fois que je parlerai de l'Église, ce ne sera pas en interprète de ses lois ou de ses doctrines, mais en simple chrétien, *en homme politique, dominé par le sentiment de ce qui est possible et de ce qui ne l'est plus.* Et là même, je ne professe pas une théorie absolue, mais une doctrine pratique, tirée de la leçon des événements; je n'entends pas transformer en question d'orthodoxie une question de conduite. En un mot, je ne me donne pas pour un docteur, mais pour un soldat et un soldat d'avant-garde, obligé de se rendre compte du terrain où il doit combattre. »

Non seulement il ne se place point sur le terrain théologique, mais il déclare qu'il parle uniquement pour le temps actuel, sans vouloir juger ou condamner le passé :

« Je ne juge ni ne condamne les combinaisons si diverses qui ont présidé dans le passé aux rapports de l'Église avec les États. Pour juger le passé, il aurait fallu y vivre; pour le condamner, il faudrait ne rien lui devoir. L'Europe lui doit d'être demeurée chrétienne. »

Ces réserves faites, et il convient de ne point les perdre de vue, l'orateur déclare que la liberté de conscience est à ses yeux « la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, a plus nécessaire ». Il en fait un magnifique éloge et se demande pourquoi les catholiques la regardent avec défiance. — *La liberté de conscience a une origine anti-chrétienne,* disent ses adversaires. Non, répond Montalembert; elle a au contraire la même origine que le christianisme; c'est par elle que l'Église a été fondée, a opéré toutes ses conquêtes et réparé toutes ses défaites. — *La liberté de conscience est surtout invoquée par les ennemis de l'Église,* dit-on encore. Je le nie, répond Montalembert. Ce n'est pas contre nous qu'on l'invoque, c'est contre nous qu'on la viole et même qu'on l'a toujours violée. En vain la tourbe des écrivains superficiels répète à l'envi que la réforme a été faite au nom de la liberté de conscience. Jamais elle n'a été plus odieusement outragée que par le protestantisme et la révolution française, les deux plus redoutables adversaires de l'Église. — *Nous avons plus à y perdre qu'à y gagner,* ajoute-t-on enfin. Au contraire, réplique Montalembert. Nous seuls en avons besoin, car nous seuls alarmons les oppresseurs de la conscience religieuse. Dans le passé, la foi catholique n'a rien dû, ou presque rien, à l'emploi de la force, de la contrainte matérielle contre ses adversaires. En tout cas, ce système est voué à une impuissance radicale dans le siècle où nous sommes. L'Italie, l'Espagne et le Portugal le prouvent assez. Partout, à l'heure actuelle, en Amérique, en France, en Angleterre, en Suisse, en Turquie, en Suède, en Russie, l'Église ne peut se défendre, ne peut vivre qu'à l'abri du principe de la liberté de conscience. Le plus insensé des rêves serait de supposer qu'on peut obtenir, n'importe où, l'entière liberté des consciences catholiques avec l'asservissement ou simplement la gêne de celles qui ne le sont pas. Est-ce un malheur? Est-ce un progrès? En tout cas, c'est un fait. Et Montalembert cite à l'appui de sa thèse nombre d'évêques : Frayssinous, Parisis, Salinis, Ketteler et bien d'autres, qui, en ce siècle, ont réclamé hautement la liberté de conscience comme suffisant à l'Église, en dehors du privilège.

Il en conclut : 1° que l'Église peut parfaitement s'accorder avec l'État moderne qui a pour base la liberté religieuse; 2° que chacun est libre de trouver l'État moderne préférable à celui qui l'a précédé. Quant à Montalembert, sans vouloir faire du nouveau régime l'*état normal de la société*, il le préfère à l'ancien. Il comprend qu'on pense autrement; il ne met point en doute l'orthodoxie de ceux qui le font et demande qu'on ne conteste pas la sienne. Il accepte franchement toutes les conséquences de la liberté de conscience que la morale publique ne réprouve point et que l'équité commande. De ce discours, sur lequel on ferait aujourd'hui encore bien des réserves, nous citerons le passage le plus incriminé :

« Peut-on *aujourd'hui* demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai), et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous? — Je réponds nettement : Non. Ici, je le sens bien, *incedo per ignes*. Aussi je me hâte d'ajouter, encore une fois, que je n'ai d'autre prétention que celle d'exprimer une opinion individuelle : je m'incline devant tous les textes, tous les canons qu'on voudra me citer. Je n'en contesterai ni n'en discuterai aucun. Mais je ne puis refouler aujourd'hui la conviction qui règne dans ma conscience et dans mon cœur. Je ne puis pas ne pas l'exprimer, après avoir lu depuis douze ans ces essais de réhabilitation d'hommes et de choses que personne, dans ma jeunesse, personne, parmi les catholiques, ne songeait à défendre. Je le déclare donc, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité sous prétexte de servir ou de défendre la religion. Les bûchers allumés par une main catholique me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. (*Mouvement et applaudissements.*) Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres, et j'en frémis de douleur. (*Nouveau mouvement.*) Quand j'évoque par la pensée les glorieux martyrs de la liberté des consciences catholiques; quand je songe à Thomas Morus et aux autres victimes du fondateur de l'Église anglicane, à tous ces pieux Jésuites qui, avec un héroïsme si modeste et si indomptable, ont arrosé de leur sang la cruelle Angleterre; aux Franciscains de Gorcum, aux prêtres innombrables qui ont gravi les marches de la guillotine ou pourri dans les pontons de Rochefort; à la Vendée égorgée, à l'Irlande affamée, à la Pologne agonisante; je ne veux pas que le bienheureux privilège, que la sainte joie de pouvoir admirer, invoquer de tels martyrs, soit jamais troublée ou ternie par la nécessité d'approuver ou d'excuser d'autres supplices et d'autres crimes, si enfouis qu'ils soient

dans la nuit sanglante du passé. L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : *la vérité ou la mort!* m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : *la liberté, la fraternité ou la mort!* (*Acclamations.*) La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. (*Nouveaux applaudissements.*) »

Dans une péroraison non moins éloquente, Montalembert évoque l'ère nouvelle qu'il voit poindre à l'horizon et qu'il appelle l'ère de la liberté de l'Église. De grandes luttes suivront l'avènement nécessaire de la démocratie. Ces luttes seront aussi rudes qu'aux temps barbares, sous la féodalité, sous la monarchie absolue. Mais, pour aborder cette lutte, l'Église a de nouvelles armes, de nouveaux moyens d'action; et c'est dans les grandes innovations modernes, dans la publicité, l'égalité, la liberté politique, l'émancipation des masses démocratiques, qu'on peut déjà les apercevoir. Et l'orateur nous décrit « ce que sera la douce et imposante majesté de l'Église quand, dégagée de toute solidarité compromettante, de tout engagement de parti ou de dynastie, elle apparaîtra au milieu des flots vacillants et agités de la démocratie, seule immobile, seule inébranlable, seule sûre d'elle-même et de Dieu, ouvrant ses bras maternels à tout ce qu'il y a de légitime, de souffrant, d'innocent, de repentant, dans tous les camps, dans tous les pays. »

« Alors pourront disparaître tous ces malentendus funestes, nés de la perversité des uns, de l'imprudence des autres, qui la représentent comme l'ennemie du travail, de l'instruction populaire, du bien-être des classes laborieuses, des découvertes économiques et scientifiques, des progrès et des splendeurs de la civilisation, comme si l'Église, qui, de l'aveu unanime, a tant fait dans le passé pour la cité, pour la science, pour l'art, pour l'agriculture, pour tous les grands besoins de la vie sociale, pouvait jamais être indifférente ou hostile aux nouveaux besoins de la société humaine! Comme si cette divine institutrice de tous les peuples chrétiens n'était pas nécessaire plus que jamais à ces masses qui surgissent à une vie nouvelle, sans direction, sans chefs naturels, mais exposés à toutes les tentations et à tous les vices dont la morale chrétienne est le seul antidote! Comme si celle qui a fait mieux qu'organiser le travail, qui l'a sanctifié; qui en a fait un frein et une expiation, non pour les pauvres, mais pour les riches; une obligation, non pour quelques-uns, mais pour tous; une condition de bonheur, non sur la terre, mais dans le ciel; comme si elle pouvait être jamais infidèle à sa tâche maternelle

et perpétuelle envers les enfants du travail! (*Adhésion prolongée.*) Ah! croyons-le, ces nuages amoncelés pas des mains ennemies ou égarées entre la mère et ses fils, disparaîtront un jour, et quand l'Église aura retrouvé dans le cœur des peuples modernes la place qui lui appartient. et rempli le vide immense qu'y laisse son absence, elle n'aura rien a regretter ni rien à envier au passé. On aura beau lui refuser toute influence dans les conseils des princes, toute intervention dans les lois et les traités, toute pompe officielle ou légale; elle n'en sera pas moins puissante et populaire, plus puissante peut-être que lorsqu'elle partageait le trône de Charlemagne, de saint Louis ou de Rodolphe de Habsbourg. »

Les dernières paroles de Montalembert sont un acte de soumission filiale :

« Je ne saurais terminer une étude où j'ai touché, sur tant de points, à des matières religieuses d'une nature si délicate, sans remplir mon devoir de catholique, en soumettant toutes mes expressions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Église. (*Assentiment.*) Après quoi je dirai avec M. de Maistre : Quand même ma respectueuse voix s'élèverait jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture un accent qui ne peut être ni contrefait ni méconnu. »

Quand Montalembert eut terminé, l'assemblée enthousiasmée, délirante, l'acclama longtemps. Le cardinal Stercks, archevêque de Malines, lui dit en propres termes : « Votre discours est excellent; vous avez eu beau dire que vous ne vouliez pas faire de la théologie, vous avez parlé en parfait théologien. » Quelques jours plus tard, M. Dechamps, ministre d'État, dans un toast aux catholiques étrangers, disait :

« Ce discours est un événement qui retentira longtemps dans le monde politique et religieux; mais c'est surtout en Belgique qu'il doit retentir. M. le comte de Montalembert nous a dit qu'il avait conçu son discours au pied de la colonne de notre roi. En effet, ces pages éloquentes ne sont qu'un magnifique commentaire de la Constitution belge. Je vous déclare, Messieurs, que je me promets bien, lorsque je remonterai à la tribune de mon pays, d'y porter en main le discours de mon illustre ami. Je dirai à nos adversaires : voilà un programme démocratique et libéral! Nous le signons; osez-vous le signer? »

Le roi Léopold envoya à l'orateur ses vives félicitations. — « Vous avez eu dans cette circonstance de votre vie, lui écri-

vait M. Guizot, le courage, le talent et le succès. Triple fortune rare, et dont vos amis absents ont joui avec le regret de n'y avoir pas assisté. Il restera des traces de votre passage sur la terre : vous y avez servi en même temps la foi chrétienne et la liberté. (1) »

Cependant le *Journal* de Montalembert nous le montre retiré à Rixensart, le château des Mérode, avec M. Cochin. Les deux amis se réjouissent ensemble du succès que leur cause vient de remporter ; puis ils vont s'agenouiller au pied d'un calvaire entouré de sapins et rendent grâces à Dieu de l'efficacité qu'il a donnée à leur parole. Car Cochin, lui aussi, a prononcé au Congrès, sur les sciences et la religion, un discours merveilleux de verve et très applaudi. En se relevant, ils se jettent dans les bras l'un de l'autre. « Je l'embrasse de tout mon cœur, raconte Montalembert, tant pour le féliciter de son immense succès à Malines que pour le remercier de son infatigable dévouement pour moi. » Mais l'orateur ne peut se le dissimuler, il a heurté de front des idées généralement reçues jusqu'alors à Rome et dans le monde catholique. Un nuage qui d'heure en heure va grandir et provoquer une tempête, s'aperçoit déjà à l'horizon. On a remarqué la froideur visible du cardinal Wiseman et de certains catholiques anglais. Le nonce de Bruxelles, Ledochowski, s'est montré glacial envers Montalembert. Celui-ci prévoit que ses discours vont être disséqués avec soin et dénoncés au Saint-Office. « Il faudra peut-être, écrit-il, que je me prépare à subir une épreuve plus grave et plus imprévue que toutes celles qui m'ont accablé jusqu'ici, celle d'une censure à Rome. Dieu sait que je ne me suis embarqué dans cette campagne de Malines qu'à contre-cœur et avec les motifs les plus purs. Il me donnera, je l'espère, la force de me soumettre patiemment à tout ce qui m'arrivera. »

(1) 29 octobre 1863.

CHAPITRE XVII.

ROME ET LES LIBERTÉS MODERNES. — 1863-1864.

I

Dans son encyclique *Immortale Dei*, Léon XIII explique lui-même l'idéal politique, — certes bien différent du régime moderne — dont l'Église souhaiterait la réalisation. D'après cet idéal, les deux puissances spirituelle et temporelle doivent vivre, non point séparées ou indépendantes l'une de l'autre, mais unies harmonieusement comme l'âme et le corps. Chacune d'elles a son but déterminé : l'Église s'occupe avant tout de sauver les âmes, l'État a pour objet principal les biens de la vie présente. Chacune d'elles sans doute est souveraine dans son domaine : mais comme l'Église revêt les gouvernements d'un caractère auguste et oblige les citoyens à observer religieusement les lois, elle désire que ces mêmes gouvernements soient officiellement catholiques. L'État doit mettre ses lois d'accord avec celles de l'Église, faire prévaloir les enseignements et les préceptes chrétiens, et employer à la défense de la foi les forces dont il dispose. Elle n'admet pas que l'erreur soit l'égale de la vérité et que l'homme qui se trompe en matière de religion ait le *droit absolu* de propager ses erreurs. La vraie religion ne saurait être placée sur un pied d'égalité avec les autres cultes ; mais ceux-ci peuvent être tolérés, et personne ne doit être forcé d'embrasser malgré soi la foi catholique.

Voilà ce qu'on a appelé la *thèse*. Mais, sans renoncer à cet idéal, l'Église comprend qu'elle ne saurait présentement le réaliser; elle sait qu'aujourd'hui il n'y a de possible qu'un régime de franche et loyale liberté; divinement intransigeante quand il s'agit des principes, elle montre dans la pratique la plus sage et la plus maternelle condescendance. Les libertés de conscience et de la presse, si on les regarde comme des *principes universels et absolus*, sont condamnables; mais, « *à titre d'hypothèse,* c'est-à-dire considérées comme des dispositions appropriées aux conditions spéciales de tels et tels peuples, elles peuvent être *légitimes* et les catholiques peuvent les *aimer* et les défendre; ils font une bonne et très profitable chose, quand ils usent de ces mêmes libertés le plus efficacement possible pour servir la religion et la justice. (1) »

Cette doctrine de l'hypothèse, généralement admise aujourd'hui, n'apparut pas d'abord dans un jour très lumineux (2). Cependant Montalembert à Malines semble l'avoir mise en relief sous toutes ses formes, puisque laissant de côté le droit strict et la théorie, il ne s'est occupé que de l'état présent de l'Église et des moyens d'assurer son influence sur la société moderne. Voilà pourquoi le cardinal Stercks, archevêque de Malines et président du Congrès, l'a félicité d'avoir parlé en parfait théologien. — Voilà pourquoi un des esprits les plus éminents de l'Église de France, Mgr d'Hulst, a écrit en 1891 : « Nous venons de relire ces deux admirables harangues, les plus belles peut-être, les plus enflammées, mais aussi les plus persuasives, les plus lumineuses dont l'histoire de l'éloquence mise au service de la foi nous ait gardé le souvenir. Or, contrairement à l'impression lointaine qui nous en était restée, nous y avons trouvé les réserves les plus expresses en faveur des droits supérieurs de la vérité... Monta-

(1) *Civiltà cattolica* du 17 octobre 1863, p. 147.

(2) A vrai dire, quand cette distinction fut formulée par la *Civiltà*, Montalembert eut quelque peine à l'admettre. Volontiers eût-il dit comme son beau frère Mgr de Mérode : « Personne n'admire plus que moi l'Apollon du Belvédère; mais quand je commande une paire de souliers, ce n'est pas sur le pied d'Apollon, mais sur le mien que mon cordonnier va prendre mesure; voilà la thèse et voilà l'hypothèse. »

lembert a parlé en homme d'État, passionné pour la liberté de l'Église; il a parlé aussi en chrétien instruit qui connaît les écueils de doctrine et qui les évite. Un théologien qui ferait l'analyse impartiale de ses discours de 1863 pour les comparer aux documents du Saint-Siège, à l'encyclique *Quanta Cura* de Pie IX, à l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, aurait peine, croyons-nous, à extraire des pages de l'orateur une seule proposition contraire aux enseignements pontificaux. (1) » — Voilà pourquoi aussi le cardinal Dechamps, dont personne n'a jamais contesté la sévère orthodoxie, déclarait en 1871 qu'à son avis les discours de Malines ne méritaient aucune censure. Mais les appréciations de ces hommes éminents ne furent point acceptées par tout le monde.

La division de plus en plus profonde des catholiques français explique les regrettables événements que nous allons raconter. Entre l'école de *l'Univers* et l'école libérale, la lutte en est arrivée à l'état aigu. Du terrain des faits, du domaine purement politique sur lequel se renferment les libéraux, leurs adversaires s'efforcent sans cesse de les ramener sur le terrain dangereux des principes absolus; puis, de déductions en déductions, ils découvrent des erreurs jusque dans les paroles en apparence les plus inoffensives. Cette tactique, ils vont l'employer à propos des discours de Malines, d'autant plus facilement qu'au cours de ces longues harangues, il a pu échapper à l'orateur certaines affirmations trop hardies et certains jugements au moins contestables. En exaltant outre mesure l'édit de Nantes, en déclarant que l'Église n'avait rien à regretter dans le passé, en présentant surtout le régime moderne comme un progrès immense,

(1) Mgr d'Hulst, *Correspondant* du 25 septembre 1891. Le R. P. Martin, ancien professeur de dogme à Chalais et à St-Maximin, et le plus grand théologien de l'Ordre dominicain en France, disait : « Je me charge de soutenir toutes les idées et toute la doctrine de M. de Montalembert à Malines. Il a été admirable de précision, de vérité, en même temps que de courage et de hardiesse. Lui seul voit vraiment les choses et comprend à fond la situation. Il n'y a de victoire et de salut que dans la voie qu'il ouvre et où il convie les catholiques de notre époque. » Lettre du P. Chocarne à Montalembert, 1864.

il a paru attaquer la thèse et fourni des armes à ses adversaires.

Le Monde, qui a succédé à *l'Univers,* ne publie point les discours de Malines, mais il en parle avec réserve, de telle sorte que ses milliers de lecteurs ecclésiastiques sont persuadés que des paroles scandaleuses et contraires à la foi catholique y ont été prononcées. « Sachez, écrit Montalembert à Foisset, que des prêtres, d'ailleurs très respectables, mais abonnés du *Monde,* ont fait prendre des renseignements, il y a quelque temps, auprès du clergé de Maîche, pour savoir : 1° si j'avais vraiment la foi; 2° si j'allais à la messe; 3° si je me confessais, tout cela leur semblant incompatible avec la qualité d'adversaire des doctrines orthodoxes de M. Veuillot et C^ie^. (1) » Quelques semaines après, *le Monde* publiait cette nouvelle : « On s'occupe à Rome d'un examen approfondi des doctrines nouvelles, dites en France catholiques libérales. Cette mesure a été demandée, dit-on, par divers membres de l'épiscopat français. »

Le Monde savait mieux que personne d'où venait le coup, et que M^gr^ Pie était l'instigateur principal de cette dénonciation. Intimement lié avec Louis Veuillot, partisan absolu de la thèse qu'il espérait voir un jour réalisée par le comte de Chambord, ce prélat poursuivit la condamnation de Montalembert avec toute l'autorité que lui donnaient à Rome son grand talent et les services qu'il avait rendus.

« Votre Sainteté, dans sa haute et suprême sagesse, écrivait-il au pape, ne jugera-t-elle point que, soit pour éclairer cet orateur lui-même, soit pour détruire l'effet de ses paroles dans l'esprit de tant de milliers de lecteurs, il y aurait lieu de lui faire adresser, par exemple par le cardinal-préfet de l'*Index*, une lettre où, en le louant de sa subordination à l'autorité du Saint-Siège, il lui serait déclaré que ce discours, en effet, contient beaucoup de pensées, d'assertions et de propositions qui s'éloignent de la doctrine et de la pratique de l'Église, et qui sont en opposition avec les brefs de Pie VI en 1791 et 1792, avec les réclamations de Pie VII en 1814, avec les encycliques de Grégoire XVI et les allocutions du Pape régnant?

(1) 1^er^ octobre 1863.

« Que Votre Sainteté me pardonne la liberté respectueuse que je prends de lui soumettre humblement et confidentiellement cette pensée. Je crois voir que le mal résultant du discours est très grand, soit dans le clergé belge, soit dans le clergé français, principalement de la capitale; et j'entends déjà plusieurs de ces ecclésiastiques pseudo-libéraux se targuer du silence du Saint-Siège, à qui l'orateur a publiquement soumis son discours. »

L'évêque de Poitiers ne se contenta pas d'écrire; il envoya à Rome son vicaire général, l'abbé de Briey, avec mission d'appuyer sa demande. Celui-ci trouva Pie IX très excité contre la liberté de conscience; mais, raconte Mgr Baunard, « quand le vicaire général lui parla pour conclure du besoin de procurer l'union par une parole d'autorité et de bonté, le pape se recueillit et garda le silence. » — « Je crois, écrivait l'abbé de Briey, que la question des personnes embarrasse beaucoup la question des idées. On craint notamment de blesser des hommes qui ont rendu des services et en pourraient rendre encore. Mais, somme toute, il est très clair pour moi que l'ouvrage auquel travaille présentement Votre Grandeur sera particulièrement agréable au pape. Ce sera entrer dans ses idées et lui venir en aide. »

Mgr Pie vient en aide au pape et lance contre les erreurs contemporaines sa troisième *Synodale*, dans laquelle il condamne à la fois le naturalisme, le rationalisme et le libéralisme catholique. En même temps, d'autres évêques, Français, Belges, Irlandais et Anglais, auxquels se joint le nonce de Bruxelles Ledochowski, réclament aussi l'intervention pontificale. C'est un étonnement douloureux pour Montalembert de voir les catholiques anglais, à peine sortis des persécutions qu'ils ont soutenues pour l'affranchissement de leur religion, se prononcer âprement contre la liberté. On a nommé parmi eux le cardinal Wiseman, qui s'en défend avec énergie (1). Toutes ces dénonciations sont accueillies

(1) « En ce qui me concerne, écrivait le cardinal Wiseman à M. Phillipps de Lisle, je n'ai jamais écrit un mot à Rome pour parler défavorablement de son éloquent discours, et n'ai chargé personne de le faire en mon nom. A plus forte raison, n'est-il jamais entré dans mon esprit de le dénoncer

et entretenues à Rome par les Jésuites de la *Civiltà*, par Mgr Talbot, camérier du pape, et par le cardinal Pitra. Ce dernier prélat se montre le plus ardent de tous, « ne voyant partout que paganisme, naturalisme, etc., déclarant qu'il n'y a d'autre chance de salut que le retour au régime de saint Louis, et que le gouvernement temporel du pape est le type de tous les pouvoirs terrestres. (1) » — « Il se forme ainsi, écrit Mgr Place, une véritable émeute contre les deux discours de Malines. » Pendant six mois, les adversaires de Montalembert redoublent d'efforts, fatiguent le Souverain Pontife de leurs accusations et le supplient d'agir, sous quelque forme que ce soit. A un Anglais qui lui affirme que la condamnation de Montalembert ferait grand plaisir aux protestants, Pie IX répond : « Je connais des catholiques auxquels elle ferait plus de plaisir encore. (2) »

II

Ces nouvelles se répandent rapidement. Déjà les partisans du *Monde* ne cachent plus leur joie et se disent assurés du succès. Dans une réunion du clergé de Nîmes, l'abbé d'Alzon, un ancien ami, annonce publiquement la censure des discours de Malines et la suppression du *Correspondant*. « Je ne déplie jamais *le Monde*, écrit le bon Foisset, sans appréhender d'y trouver en tête le document pontifical dont nous sommes menacés. Si la scène était à Paris et non à Rome, le temps qu'on a laissé écouler sans lancer la

a l'Index, ni de solliciter une censure, encore moins une condamnation. Bien que je n'aie point partagé et que je ne partage point encore ses principes et ses tendances politiques, *son discours ne renfermait contre la foi et la morale aucune erreur* de nature à provoquer une dénonciation, surtout de la part d'un étranger, en présence du métropolitain. Vous pouvez affirmer tout ceci au Comte, et l'assurer que mon respect et mon affection pour lui ne sont diminués en rien... » (15 mars 1864.)

(1) Lettre de M. Werner de Mérode à Montalembert.

(2) Montalembert à Foisset, 24 décembre 1863.

foudre me rassurerait tout à fait; mais je sais qu'à Rome on ne se presse jamais. » — Les catholiques libéraux ne s'alarment pas seulement, ils se défendent.

Le 28 novembre 1863, Pie IX reçoit en audience privée le comte Werner de Mérode, et la conversation s'engage sur Montalembert :

« Il a parlé de vous, écrit le comte à son beau-frère, en termes on ne peut plus bienveillants,... m'a demandé si je vous écrivais quelquefois et m'a chargé de vous transmettre sa bénédiction qu'il donnait à vous et aux vôtres, mais non à tout ce que vous aviez dit à Malines. Il s'est alors assez animé et a dit : « On me demande de tous côtés de dire quelque chose; « j'aurais bien voulu ne rien dire, mais je serai peut-être obligé de parler « un peu... Enfin, j'examinerai... Mais il a été beaucoup trop loin... On ne « peut pas admettre tout ce qu'il a dit. »

« J'ai cherché à vous défendre de mon mieux. J'ai soutenu que vous n'entendiez parler que de la liberté civile, de la tolérance politique, et nullement d'indifférence dogmatique, théologique; que vous ne vouliez que soustraire l'Église à la tutelle des gouvernements schismatiques, rationalistes, etc. Il a répondu : « Oh! à cela il n'y a rien à dire; mais, mon « cher ami, *c'est un péché que de ne pas croire que hors de l'Église point de « salut!* »... Vous voyez sur quelle équivoque roulent toujours les conversations, indifférence dogmatique confondue avec tolérance civile... Je ne peux rien vous dire de plus, sinon que le travail de la coterie est très vif pour obtenir une condamnation, un blâme de votre discours. On voit à merveille que le Saint-Père n'y a pas de goût, mais qu'il finira peut-être par y condescendre, s'il croit que cela est nécessaire pour arrêter une opinion fausse... (1) »

Cette communication officieuse désole Montalembert, d'autant qu'il ne croit pas avoir donné lieu dans ses discours à ces reproches du Saint-Père.

« En présence de ce témoignage authentique d'improbation, écrit-il à Mgr de Mérode, il ne me reste plus qu'à m'incliner respectueusement,

(1) M. Werner de Mérode voit également le P. Modena, secrétaire de l'*Index*, qui lui paraît extrêmement sage et modéré. « Il faudra bien, dit-il, que le Saint-Père fasse quelque chose, en présence des réclamations épiscopales qui se produisent : ce sera probablement une encyclique comme celle de Grégoire XVI, quelque chose de vague et d'élastique. M. de Montalembert, ajoute-t-il, est trop pressé... Il faut laisser agir le temps, ce grand maître des choses de ce monde. »

non sans douleur, mais avec la soumission sincère que j'ai exprimée à la fin de mes discours de Malines.

« Je pourrais me demander, toujours en me référant au récit de Werner, si Sa Sainteté a eu vraiment sous les yeux le texte complet de de mes discours, puisqu'Elle a dit à votre frère, comme un reproche à mon adresse : « C'est un péché que de ne pas croire que hors l'Église il « n'y a point de salut. » J'ose affirmer que je n'ai pas dit un seul mot qui puisse être interprété comme la négation de ce dogme, et tout au contraire, j'ai dit expressément que l'intolérance dogmatique est inséparable de la vérité éternelle. J'ai dit que j'entendais les mots de liberté, tolérance, etc., uniquement dans le sens adopté par les évêques belges depuis 1830. Je croyais naïvement être resté absolument dans les mêmes termes que ceux que j'avais employés pour commenter l'allocution pontificale dans ma seconde lettre à Cavour, commentaire dont Sa Sainteté s'est montrée on ne peut plus satisfaite, ainsi qu'Elle a daigné vous charger de me l'écrire le 28 avril 1861.

« Mais je ne prétends pas discuter avec le Pape ni même avec vous. Je vous prie seulement de m'aider à détourner le coup qui me menace, s'il en est temps encore, et si votre conscience vous le permet... Je vous prie de considérer combien il serait dur et douloureux pour moi, au déclin d'une vie consacrée tout entière à la défense du catholicisme, d'être l'objet d'une animadversion *personnelle* de la part du Saint-Siège. Si j'étais sûr de mourir le lendemain, j'emporterais volontiers cette humiliation au pied du tribunal de Dieu pour m'aider à expier mes péchés. Mais comme je puis avoir encore quelques années à traîner ici-bas, je voudrais bien n'être pas condamné à végéter dans une inaction complète. J'ai déjà perdu ma carrière politique, et cela uniquement à cause de mon dévouement à l'Église et en particulier au pouvoir temporel du Pape... Il ne me reste pour occuper ma vieillesse que les travaux historiques dont je me suis permis d'offrir au pape Pie IX les premiers résultats. Il me serait impossible de les continuer, si j'étais frappé d'une mise à l'*Index* ou de toute autre censure analogue, car cette censure suffirait, dans l'état actuel des esprits en France, pour ôter toute autorité et toute utilité à mes œuvres passées ou futures. (1) »

Profondément touché, M^gr^ de Mérode lit cette lettre au Pape lui-même, « non sans éprouver, dit-il, une émotion qui a été aperçue et partagée ». Puis il s'efforce de rassurer son beau-frère :

« Vos inquiétudes sont très peu fondées, écrit-il... Ce qui me semble certain et m'a été assuré, c'est qu'il ne sera absolument rien fait sans que

(1) Montalembert à M^gr^ de Mérode, 10 décembre 1860.

vous ayez été entendu et interpellé, et encore n'est-il pour le moment nullement question de vous interpeller. Vous êtes l'objet d'une affection beaucoup plus grande et beaucoup plus vive que vous ne le pensez, ce qui ne veut pas dire que le : *amicus Plato, sed magis amica veritas*, ne s'applique point dans le cas présent. Il y a toutefois bien des manières d'exprimer l'amour pour la vérité. Ne croyez pas que l'on choisisse celle qui pourrait vous affliger. (1) »

Malgré tout, Montalembert reste inquiet, et avant même d'avoir reçu la lettre de son beau-frère, il prend le parti d'écrire au cardinal Antonelli, secrétaire d'État. En termes élevés et touchants, il proteste d'abord de son dévouement et de sa soumission filiale :

« Votre Éminence me pardonnera, j'en suis sûr, de ne pas choisir un autre intermédiaire qu'elle-même pour la prier de déposer aux pieds du Souverain Pontife l'émotion dont mon âme est remplie par la pensée que mes paroles ont pu ajouter quelque chose au poids des sollicitudes dont Sa Sainteté est accablée.

« En déclarant à la fin de mon discours de Malines que je soumettais toutes mes opinions et toutes mes expressions à l'infaillible autorité de l'Église, je n'ai point employé une vaine formule. J'ai exprimé la ferme et sincère résolution de mon cœur. Le Saint-Siège trouvera toujours en moi non seulement un soldat dévoué, mais un enfant docile qui incline son âme encore plus que sa tête devant le Vicaire de Jésus-Christ, et à qui il ne coûtera jamais de dire : *Pater meus major me est.*

« Si ceux qui me dénoncent ont cru qu'en me poursuivant jusque dans le cœur du père commun des fidèles, ils me toucheraient dans le point le plus sensible de mon être, leur attente n'a point été trompée. Les ennemis de l'Église ne se trompent pas non plus, en me renvoyant au Juge que j'accepte : ils ne savent pas quelle dignité réside dans l'obéissance qui vient purifier la conscience et démontrer la bonne foi. »

Après avoir répété une fois de plus qu'il n'a pas voulu poser une thèse théologique, ni formuler une doctrine absolue et universelle même dans l'ordre politique, Montalembert examine l'une après l'autre les principales imputations formulées contre ses discours, et s'efforce de les expliquer ou de les réfuter :

(1) Mgr de Mérode à Montalembert, 17 décembre 1863.

« J'entends sans cesse répéter par les organes habituels de ceux qui ont appelé sur mes paroles les rigueurs du Saint-Siège que *l'erreur n'a pas de droits*. Qui pourrait nier cette vérité évidente? Sachons toutefois le reconnaître; la question n'est pas de savoir si l'erreur a des droits, mais si les hommes qui se trompent de bonne foi n'en ont pas. J'ai dit qu'ils avaient, dans l'état actuel de la société européenne, le droit de ne pas être persécutés, le droit d'être tolérés civilement. Étant donné l'état actuel du monde, demander la liberté pour les autres en la demandant pour soi, c'est reconnaître, non pas les droits de l'erreur, mais les exigeances inévitables et invincibles de ses adversaires; mais demander la liberté pour soi, en déclarant qu'on s'en servira pour la refuser aux autres, c'est perdre d'avance sa cause et la perdre en la déshonorant.

« En ce qui touche le passé, j'ai dit que je ne blâmais pas nos pères d'avoir employé la puissance coactive pour protéger la religion contre ses ennemis. Si j'ai réprouvé certains excès sanglants commis au nom de la religion, c'est parce que nous les avons vus servir d'arguments à toutes les persécutions dont l'Église est victime, c'est parce qu'ils sont encore chaque jour évoqués par des adversaires aussi habiles qu'acharnés, et que cette évocation ne manque jamais ni nulle part son effet sur le public. Je crois donc indispensable, dans la polémique ordinaire, de prouver au monde moderne que nul parmi nous ne rêve le retour de ces violences. Et si ma conviction à cet égard avait été flottante, je l'aurais consolidée en étudiant les sages tempéraments dont l'Église romaine a donné et donne encore tous les jours le précepte et l'exemple dans sa conduite avec les puissances et les peuples hétérodoxes, comme envers les protestants et les Israélites qui se trouvent à Rome.

« Votre Éminence aura peut-être entendu dire que j'avais vanté comme *un bien en soi*, comme *un progrès* religieux et social, la liberté et la diversité des cultes. Je la supplie de croire que je n'ai rien dit de pareil. J'ai seulement dit que je voyais un progrès réel dans la solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, là où ces deux libertés peuvent coexister, et que, pour ma part, je préférais infiniment cet état de choses à celui où l'on a vu l'Église investie de privilèges apparents, mais soumise en réalité, comme sous Louis XV et Charles III, aux vexations et aux persécutions du pouvoir arbitraire. »

Montalembert termine par l'exposition claire et saisissante du but qu'il s'est proposé à Malines :

« Diviser l'innombrable armée que l'Église trouve dans tous les pays rangée en bataille contre ses droits, détacher de ces ennemis impies et haineux ceux qu'entraîne seulement l'ignorance ou la crainte de rencontrer dans le catholicisme un obstacle au progrès et à la liberté, prouver à ceux-ci que l'Église ne proscrit rien de ce qu'ils peuvent légitimement désirer; d'un autre côté, rassurer les catholiques sur certaines conditions

inséparables de la société moderne, les réconcilier avec la situation que Dieu leur a faite au sein de cette société, leur montrer le bien qu'ils peuvent y faire, sans évoquer des souvenirs alarmants ou des thèses absolues, sans recourir à des voies de contrainte aujourd'hui impossibles, et sans invoquer une protection qui a si souvent trahi ou trompé leur confiance; enfin les exciter à l'action, à la lutte virile, immédiate, permanente, contre les ennemis de Dieu et de l'Église, à l'accomplissement de leur devoir *actuel*, dans les conditions de la vie *actuelle*, au lieu d'attendre en gémissant le retour du passé ou les chances de l'avenir : tel a été le but constant de ma trop longue carrière, et tel a été aussi celui du discours prononcé au Congrès de Malines. Si j'ai omis, bien involontairement, les précautions et les réserves nécessaires pour mettre ma pensée à l'abri de tout soupçon, je le regrette profondément et suis prêt à faire tout ce qui me sera prescrit ou indiqué pour réparer cette omission, comme pour reconnaître toute erreur qui me serait signalée. (1) »

III

En même temps que Montalembert se défend dans un langage à la fois si fier et si catholique, ses amis s'indignent et s'émeuvent des dénonciations portées contre lui; les évêques les plus éminents en France et en Belgique interviennent en sa faveur. Dans une lettre touchante, M. de Corcelles supplie le Saint-Père d'épargner celui qui a dévoué sa vie entière au service de l'Église (2). M. Adolphe Dechamps, ministre d'État en Belgique, expose au pape les résultats déplorables que produirait la condamnation des libertés modernes :

(1) Montalembert au cardinal Antonelli, 19 décembre 1863. Nous n'avons pas besoin de rappeler que tous ces documents sont inédits.

(2) Nous en citerons seulement ces quelques lignes : « Combien il importe, au milieu de tous nos périls, de ne pas décourager les âmes vaillantes qui ont soutenu tant de bons combats!... J'aime de toute mon âme le vicaire de N.-S. J.-C.; c'est à son cœur que je m'adresse. L'ami dont je parle est bien éprouvé déjà par la vocation de sa digne fille et le sacrifice qui en est la suite. Faudrait-il que cette victoire, qui coûte d'involontaires larmes, se terminât en une incurable douleur? Sainte Catherine a précisément sous son patronage les docteurs, parfois exposés aux fougues de l'éloquence... N'est-ce pas l'occasion de dire avec le Bréviaire romain : *Quæ machina brevi Catharinæ oratione confracta est?* » (16 décembre 1863.)

« 1° Dangers extrêmes et peut-être imminents créés pour la souveraineté temporelle pontificale, en offrant à celui qui peut et qui veut la détruire, une arme formidable pour l'accomplissement de ses desseins. 2° On va aider puissamment à fonder un gallicanisme impérial, dont tous les éléments existent, et dont Mgr Darboy sera le Bossuet. 3° On va voir se former, dans tous les pays libres, où les catholiques luttent depuis un demi-siècle avec les armes de la liberté religieuse et politique, un gallicanisme libéral. Les faits seront plus forts que les thèses théologiques. 4° On jette dans le découragement et le doute cette foule de catholiques intelligents, qui étaient revenus à l'Église par la porte de la liberté qu'on semble leur fermer ; et l'on repousse toute cette jeunesse qui se trouve au seuil de cette porte, et à laquelle on ne peut pas demander de renoncer à toutes les idées de notre temps, sans la rejeter dans le rationalisme. (1) »

Il ajoutait textuellement : « Nous craignons qu'une telle encyclique, sans application au siècle présent et à la plupart des nations modernes, n'ait pour résultat de briser dans nos mains la seule arme que Dieu nous laisse pour défendre la liberté de l'Église, et de servir de raison ou de prétexte à nos éternels adversaires pour nous refuser ou nous ravir cette liberté de l'Église, qu'il est impossible d'obtenir ou de maintenir, sinon comme une condition de la liberté générale. Je viens plaider franchement en faveur du silence. M. le comte de Montalembert et ses amis m'ont autorisé à faire parvenir à Votre Sainteté la promesse formelle de leur silence sur ces questions. La conciliation est donc faite. Elle est faite sans éclat, sans humilier inutilement d'illustres dévouements, sans blesser des amours-propres dignes d'être respectés, sans amoindrir ou peut-être détruire l'influence précieuse des plus célèbres défenseurs de l'Église en notre temps, sans jeter dans la joie les ennemis de la religion... »

Le cardinal Stercks, archevêque de Malines, Mgr Guibert, archevêque de Tours (2), le jeune évêque de Nancy, Mgr Lavigerie (3), et bien d'autres, agissent à Rome dans le même

(1) Je trouve ce résumé dans une lettre à Montalembert, mars 1864.

(2) « J'ai fait quelques observations au Saint-Père sur les inconvénients de prononcer, au milieu des controverses actuelles, des condamnations sur certains points qui présentent un caractère plus politique que religieux... C'est une grande force pour notre cause de réunir les hommes politiques de la plus haute valeur, et ce serait un malheur de les éloigner de nous par des décisions que je ne crois nullement nécessaires quant à présent. » (Lettre à Mgr Regnault, 1864.)

(3) « Mgr Lavigerie, écrit-on à Montalembert, est d'un libéralisme à toute épreuve, un vrai disciple de Mgr Dupanloup... En correspondance régulière avec le Saint-Père, il lui a écrit *ex professo* en faveur du libéralisme catholique. » (Lettre de l'abbé Guthlin à Montalembert.

sens. Les principaux Jésuites de Paris, les Pères de Pontlevoy et Matignon entre autres, témoignent à Montalembert, en cette crise pénible, les plus affectueux égards. « J'en suis très content, écrit-il; ils semblent mettre un certain point d'honneur à se distinguer de ceux de la *Civiltà*. » Le P. Olivaint supplie son provincial de rappeler au Saint-Père les services éminents que Montalembert a rendus à l'Église.

Mais son ami le plus dévoué, le plus actif en cette circonstance, est Mgr Dupanloup. A peine connaît-il les dénonciations portées contre Montalembert et les dangers qui le menacent, bien qu'il soit lui-même fort souffrant, il renonce au voyage d'Espagne qu'il projetait alors et part pour Rome. Du mois de novembre 1863 au mois de mars 1864, il prend en mains la cause de son ami avec une ardeur qui déconcerte la cour pontificale. Il voit presque chaque jour le cardinal Antonelli et n'a pas de peine à lui faire partager son sentiment. « Soyez tranquille, lui répète le secrétaire d'État, on ne fera rien, *absolument rien*. Il n'y a rien à reprendre dans le discours de Montalembert. Dans dix ans tout le monde dira ce qu'il a dit. Je l'ai déjà écrit à M. Dechamps, de la part du Pape : on ne fera rien contre lui, encore moins une déclaration de principes. » — Le cardinal Patrizzi tient le même langage. — « Si vous traduisez les discours de Malines devant l'*Index*, déclare l'évêque d'Orléans au préfet de cette Congrégation, j'irai moi-même les défendre comme c'est mon droit. Quatorze fois pendant ce séjour, Pie IX reçoit Mgr Dupanloup. Aux vives instances que l'évêque lui adresse, le pape, tout en faisant des réserves au sujet des discours, répond qu'il traitera avec les plus grands égards « l'homme qui le premier, en toutes circonstances, a donné le signal de sa défense et qu'il considère comme un de ses meilleurs amis. » (1)

En même temps, par ordre du cardinal Antonelli, le nonce de Paris, Mgr Chigi, se rend chez Montalembert, à l'une de ses réceptions : « J'espère, lui dit-il, que vous n'avez

(1) *Journal* de Montalembert.

ajouté aucune foi aux rumeurs dont il est question. Il y a des gens qui veulent nous brouiller. Je me crois autorisé à vous dire que, dans la pensée du Saint-Père, toutes ces questions doivent être librement débattues entre les journaux catholiques de diverses nuances : *la Civiltà* a répondu au *Correspondant*, *le Correspondant* répliquera à *la Civilta*. Il ne doit pas y avoir autre chose. (1) »

IV

Et cependant il y eut autre chose. En cette affaire Pie IX hésita longtemps. D'une part, il aimait sincèrement Montalembert et craignait de le blesser. Le cardinal Antonelli, très avisé, fort au courant de l'état des esprits en Europe et dans le monde, conseillait l'abstention. Tout d'abord ses conseils prévalurent. Mais les dénonciations arrivaient chaque jour plus nombreuses et plus pressantes. Alors la conscience du pape s'alarma ; il consulta des hommes d'école, des théologiens de profession, qui voient avant tout les principes et tiennent peu de compte de la situation politique. Leur avis ne faisait point de doute : ils déclarèrent les discours de Malines contraires à la tradition de l'Église et qu'il fallait à tout prix empêcher Montalembert de redire jamais des paroles comme celles-ci : « Catholiques, donnez la liberté (de la presse et des cultes) là où vous êtes les maîtres! » (A Rome!) Dès lors, le pape décida que Montalembert serait averti et blâmé, mais secrètement et avec les ménagements les plus affectueux. Il rédigea de sa propre main une lettre de quatre pages, puis, malheureusement, se ravisa. Comme l'orateur de Malines avait écrit au cardinal Antonelli, le pape jugea plus naturel de lui faire parvenir, sous forme de réponse à cette lettre, ce qu'on avait à lui dire. Il paraît certain que le secrétaire d'État ne fut

(1) Montalembert à Foisset, 3 mars 1864.

point mêlé à cette affaire et ne rédigea point lui-même la lettre qu'on lui fit signer.

Lorsque, dans les derniers jours de février, Antonelli annonça à Mgr Dupanloup qu'une lettre de blâme allait être adressée à Montalembert, l'évêque protesta de toutes ses forces. Ce fut bien autre chose quand il connut le sens de cette lettre. « Vous n'enverrez pas cela! ... » s'écriait-il. Et comme le cardinal répondait : « Je ne puis faire autrement Cette lettre est d'ailleurs toute confidentielle... », l'évêque l'interrompit : « Je veux voir le pape, je demande à être entendu. Je le demande comme ami de M. de Montalembert. Je le demande surtout comme évêque français... Il s'agit d'une affaire qui intéresse la France au plus haut degré... Quels sont les juges? Quels sont les examinateurs qui ont prononcé cette sentence? Je demande à les voir, à les entendre, à discuter avec eux... » (1)

Il écrivit au pape qui lui envoya Mgr Franchi pour le calmer. Celui-ci promit que la lettre serait corrigée et adoucie. Il demanda à l'évêque de la porter lui-même. Mgr Dupanloup refusa et quitta Rome le lendemain, pénétré de tristesse et blessé jusqu'au fond du cœur.

La lettre fut remise à son destinataire dans les premiers jours de mars; elle est restée secrète jusqu'à ce jour. Après avoir loué les religieux sentiments de Montalembert, ses vives et affectueuses protestations de filiale obéissance, le cardinal ajoute :

« ... C'est précisément dans ces dispositions si dignes de votre personne que le Saint-Père a vu l'occasion de vous faire, par mon entremise, une communication pleine d'amour sur le sujet qui vous a porté à m'écrire.

« Vous n'ignorez pas que, depuis les discours que vous avez prononcés au récent Congrès de Malines, des plaintes se sont élevées de divers côtés, leur attribuant un sens qui n'est pas conciliable avec la doctrine catholique. Le dégoût (*il disgusto*!) qu'en ont éprouvé des personnes aussi doctes que consciencieuses, les a portées à en proposer des critiques au

(1) Récit fait par l'évêque d'Orléans à Montalembert et relaté dans son *Journal*.

Saint-Siège; et vous pouvez bien imaginer quelle préoccupation cet incident a causé à l'âme du Pontife, si remplie de bienveillance pour vous.

« Ce fut alors que, poussé par le devoir d'examiner l'affaire, pour se bien assurer de la réalité des erreurs dénoncées, il se détermina à ordonner un examen soigneux et approfondi des discours critiqués; il voulut d'autre part qu'on y joignît la réserve conseillée par les égards charitables et délicats avec lesquels il aime à procéder dans les cas de ce genre. Ces égards convenaient particulièrement envers un personnage de grande célébrité comme vous, et d'une âme constamment dévouée au Saint-Siège.

« Je regrette de vous dire que le résultat de l'examen a prouvé que les accusations portées contre les susdits discours ne manquaient pas de fondement. On les reconnaît répréhensibles par le conflit dans lequel ils se trouvent avec les enseignements de l'Église catholique, avec les actes émanés de divers Souverains Pontifes, spécialement avec les maximes enseignées dans divers brefs et allocutions de Pie VI, dans l'une desquelles, portant la date du 26 septembre 1791, il caractérise comme *plane exitiosum et pestilens* cet édit de Nantes exalté avec tant d'éloges dans les susdits discours. Ces maximes sont rappelées et confirmées dans la lettre de Pie VII à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, en 1814 (1); dans l'encyclique de Grégoire XVI du 15 août 1832, que vous connaissez bien; et depuis, dans divers actes solennels du Souverain Pontife régnant. »

Le cardinal exprime de nouveau la peine éprouvée par le Saint-Père en constatant le résultat de l'enquête faite par ses ordres, mais aussi la pleine confiance que lui inspirent la foi profonde et le dévouement filial de Montalembert. Le pape est certain que l'orateur s'appliquera désormais « à dissiper et à détruire les tristes effets résultant des erreurs des susdits discours.., d'autant, ajoute-t-il en terminant, que le chef de l'Église ne pourra se taire sur le mérite de certaines doctrines que l'on répand au préjudice de la religion catholique et de la société. (2) »

(1) Dans cette lettre très peu connue, et dont on n'avait tenu aucun compte, le pape protestait contre l'article de la Charte qui, après avoir reconnu la religion catholique comme religion d'État, accordait néanmoins la liberté de conscience et des cultes.

(2) Rome, 5 mars 1864.

V

Cette lettre, est-il besoin de le dire? causa à Montalembert une indicible peine. On le sent bien dans la brève et noble réponse qu'il adressa au cardinal Antonelli :

Bibliothèque des Pères Jésuites U. O.

Paris, le 18 mars 1861.

Éminentissime Seigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le cinq de ce mois. Plus que personne Votre Éminence doit comprendre à quel point j'ai été surpris et affligé. Cet étonnement et cette douleur ne peuvent être égalées ou surmontées dans mon cœur que par mon inaltérable dévouement à l'Église et ma déférence filiale pour son auguste chef. Daignez renouveler à Sa Sainteté l'hommage de ces sentiments. Je chercherai et je trouverai peut-être encore l'occasion de lui en donner de nouvelles preuves : cet espoir est la seule consolation qui m'est laissée après avoir lu la lettre de Votre Éminence.

Agréez, Éminentissime Seigneur, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de Montalembert.

Après cela, il résolut de se taire, de prier et d'attendre, cachant au monde la blessure de son cœur, ne la révélant qu'à Dieu et à quelques amis fidèles qui s'efforçaient de le consoler. Ils y parvenaient le plus souvent. Quand des flots d'amertume inondaient son âme, le souvenir de sa fille et de son héroïque sacrifice le calmait mieux que tout le reste. « J'offre votre âme toute meurtrie et blessée en holocauste à Dieu avec la mienne, lui disait-elle, et je lui demande de ne pas trop charger celle de son serviteur, qui a déjà tant souffert et travaillé en ce monde, tandis qu'il a la mienne toute vouée à Lui et à sa disposition. » — « Ne sentez-vous pas que Dieu veut faire de vous un saint? lui écrivait un pieux ecclésiastique... Une couronne d'épines donnée en récompense de luttes sacrées et fécondes de toute une vie, tout le christianisme est dans cette seule parole, et l'idéal de l'antique sagesse est devenu le fait universel et permanent de la vie chrétienne. »

Cependant Mgr Dupanloup s'était hâté de revenir de Rome et d'accourir auprès de son ami. Ils se rencontrèrent d'abord à Saint-Séverin, dans la délicieuse église que l'évêque aimait tant et où il célébra la messe. Puis ils passèrent ensemble une partie de la journée, échangeant leur tristesse et se consolant mutuellement. En lisant la lettre du cardinal, dont il ne connaissait pas le texte, Mgr Dupanloup ne put retenir ses larmes. « J'aime à vous dire, écrivait Montalembert à Foisset, que l'évêque est non seulement le plus grand des évêques, mais encore le plus tendre des hommes. C'est par là qu'il est à mes yeux vraiment grand. » De retour à Orléans pour les cérémonies de la Semaine sainte, Mgr Dupanloup, obsédé par la pensée de son ami, lui écrivait cette lettre admirable qu'il faut citer tout entière :

Orléans, 25 mars 1864.

Mon cher ami,

Il n'y a pas un jour de cette semaine, je dirais avec vérité pas une heure, où je n'aie pensé à vous et voulu vous écrire; mais les accablements de mon retour, les prédications, les confessions, les offices, en un mot les devoirs de chaque jour et de chaque heure pendant cette sainte semaine m'ont fait des obstacles absolument insurmontables. Mais il m'est arrivé par là ce qui m'arrive avec ceux que j'aime et qui souffrent, et vers lesquels mon âme est violemment attirée, c'est que ne pouvant leur dire comme je le voudrais les sentiments de mon cœur, je les leur dis sans cesse et pense toujours à eux.

Mais ce soir du Vendredi Saint, je rencontre quelques moments de liberté, et j'en profite pour venir mettre mon âme près de la vôtre, et vous dire combien vous m'avez profondément ému et édifié dans cette suprême épreuve de votre vie. Le calme et la douceur que j'ai vus sur vos lèvres et dans votre cœur m'ont attaché à vous plus que jamais. Depuis cette triste journée, il me semble que la bénédiction de Dieu est sur vous sensiblement dans cette grande amertume. Je me suis donné la joie de m'en souvenir à mon retour, dans ma cathédrale, devant une immense et admirable assemblée. Je vous enverrai cela pour vous distraire. La vérité est que, depuis le sacrifice de votre fille, et depuis ce coup d'une douloureuse ingratitude, vous êtes à mes yeux devenu un vrai ami de Dieu. Ne croyez pas que je vous fasse ici des phrases. J'en aurais horreur, et je ne vous dis que ce qui est pour moi la simple vérité.

Il m'arriva pendant mon séjour à Rome, au milieu d'une peine très vive (je n'en ai eu dans ma vie que deux aussi pénétrantes), il m'arriva en entendant chanter les litanies de la très sainte Vierge et les paroles :

Causa nostræ lætitiæ, d'éprouver une douceur d'une profondeur et d'une simplicité extrêmes, dans un sentiment que j'exprimai en rentrant chez moi par ces mots que je transcris pour vous en ce moment : « *Sentiment très vif que la vraie joie, c'est d'être trahi, d'avoir le cœur foulé aux pieds.* » Je ne partage pas, et vous n'éprouvez plus, j'espère, ce sentiment d'une vie inutilement dépensée et d'études désormais stériles. Non, non, ce n'aura pas été là une existence inutile, et si, comme je l'espère, comme je vous en conjure, vous vous remettez courageusement, chrétiennement, et la croix dans le cœur, à votre grande étude trop longtemps abandonnée, vous verrez si Dieu n'est pas avec vous. Non, non, vous n'êtes pas abandonné du Maître suprême, ô mon ami, ô le vrai ami de mon âme, le vrai ami de Celui qui a voulu nous faire savoir de son Cœur que, lui aussi, *cœpit pavere, tædere et contristari et mæstus esse et tristis usque ad mortem!* Trois fois il demanda que le calice s'éloignât de Lui et trois fois il ajoutait : *Non mea voluntas, sed tua fiat!* Non, ce n'est pas la mort d'une grande vie chrétienne qui se trouve dans la souffrance, dans le sacrifice. Et celui qui, comme Jésus-Christ dans sa peine, peut se plaindre de l'abandon paternel et dire au Père dont il a pendant trente années défendu l'honneur et les droits : *Ut quid dereliquisti me?* Celui-là sans doute peut descendre un moment dans un tombeau passager et y laisser ce qui lui restait peut-être encore de trop humain, mais le troisième jour ne manquera jamais. J'en ai pour vous une certitude infaillible.

Laissez-moi donc vous embrasser pour cette belle fête de Pâques, avec toute la tendresse d'un cœur que Dieu vous a donné depuis longtemps, depuis cette Roche-Guyon de si chère mémoire, que rien n'a pu séparer de vous, et qui vous dit maintenant avec les derniers sentiments et les derniers regards d'une vie qui s'en va à son terme : Adieu, et que ce soit à jamais entre nous, comme le voulait saint Paul, entre les amis de Jésus-Christ, *ad convivendum et commoriendum!*

Félix, év. d'Orléans.

CHAPITRE XVIII.

L'ENCYCLIQUE *QUANTA CURA* ET LE *SYLLABUS*.
1864-1865

I

En cette année 1864, un second Congrès catholique eut lieu à Malines. Montalembert s'abstint d'y paraître, mais son souvenir ne cessa de planer sur l'assemblée; maintes fois son nom fut évoqué par les orateurs et acclamé par la salle entière. D'ailleurs Mgr Dupanloup qu'il avait vivement, sollicité de s'y rendre, y triompha à sa place; à sa place encore, un Jésuite illustre, le R. P. Félix, prédicateur de Notre-Dame, défendit la liberté. Après avoir montré l'Église résistant à travers les siècles à la persécution et à la protection des princes :

« Que deviendra-t-elle dans les temps modernes, se demanda-t-il? Acceptera-t-elle les conditions qui lui seront faites en ce monde nouveau dont la liberté sera le grand soleil? Et si elle les accepte, supportera-t-elle l'action de cette dévorante atmosphère? Qu'adviendra-t-il si tous les puissants de la terre, venant à lui retirer leur appui, la laissent passer comme une étrangère, sans insulte, mais sans défense, à travers leurs républiques, leurs royaumes et leurs empires, sous la seule sauvegarde d'une commune liberté?...

« Quoi! l'Église qui n'aime rien tant que sa liberté, l'Église qui a donné au monde la liberté, la fraternité, elle-même aurait peur de ces biens dont elle seule a doté des générations ingrates? Quoi! cette vie qui n'a pu tarir sous le glaive d'aucune persécution; cette vie que n'a pu étouffer le poids d'aucune protection; cette vie qui a poussé à travers tant d'obstacles conjurés sa sève indestructible, vraiment vous croyez qu'elle ne pourrait se déployer dans un ciel vaste et libre? Vous croyez

qu'elle périrait infailliblement dans cette atmosphère qui la fait refleurir chaque jour, et dans la Grande-Bretagne, où chaque degré ascendant de la liberté publique mesure le progrès croissant de la vie catholique, et dans la vaste Amérique, où cinquante nouveaux diocèses, fondés en moin de cinquante ans, montrent, à ceux qui savent voir et comprendre, comment la liberté nous tue?

« La liberté nous tuer! Ah! si vous en êtes convaincus, allez, allez dire à tous les potentats de retirer de partout et le glaive qui frappe et la main qui protège. Qu'ils vous prennent à témoins et qu'ils jurent devant le ciel et la terre que, partout désormais, la liberté pour tous ne sera plus un mot mais une chose. Qu'ils jurent qu'ils ne protégeront pas la vérité, mais qu'ils jurent aussi qu'ils ne protégeront pas l'erreur. Qu'ils n'aient plus une main visiblement étendue pour défendre l'Église, mais qu'ils n'aient pas non plus une main tendue dans l'ombre à tous ceux qui l'attaquent. Qu'ils réalisent enfin ce qu'ils ont annoncé, mais avec une sincérité absolue et une vérité complète; qu'ils laissent à notre Église toute la liberté de sa parole, de sa charité, de sa prière, de son enseignement et de son gouvernement, et alors les miracles nouveaux de notre vitalité vous diront avec éclat pourquoi nous ne craignons pas la liberté. (1) »

Avec quelle joie Montalembert dévora cet éloquent discours!

« Je l'ai lu avec un vif intérêt et une sympathie plus vive encore, écrivait-il au P. Félix. Mon admiration n'a été tempérée que par la crainte peut-être téméraire de me trop complaire, en vous admirant, dans mes propres idées. En effet, il n'y a pas un mot de ce discours que je ne voulusse signer. Me sera-t-il permis de remarquer que, dans ce fameux discours de l'an dernier qu'on m'a tant reproché et qu'on a dénoncé à Rome avec un acharnement si infatigable, je n'ai pas dit ou du moins voulu dire autre chose que ce que vous venez de dire vous-même sous une autre forme et avec une toute autre autorité. Pas plus que vous, mon Révérend Père, je n'ai prétendu traiter la question *de doctrine et de droit,* mais comme vous j'ai dit que, « bien loin de redouter pour l'Église « l'épreuve de la liberté, il fallait tout espérer et ne rien craindre de cette « ère nouvelle ». Comme vous aussi j'ai exprimé les doutes les plus sérieux sur la bonne foi et les intentions libérales des gouvernements de l'avenir, et comme vous j'ai signalé dans la centralisation le danger et l'obstacle suprêmes. Laissez-moi ajouter entre nous, et au risque de vous scandaliser un peu, que cette centralisation est au moins aussi menaçante et aussi funeste dans l'Église que dans l'État. Je souhaite d'ailleurs que vos généreuses paroles ne vous attirent aucune des amertumes qui m'ont été prodiguées par les délateurs attitrés de notre temps et de notre pays.

(1) Discours prononcé à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, le 3 septembre 1864.

Heureux de voir, n'importe à quel prix, le progrès des idées que je tiens pour essentielles à la bonne conduite des affaires catholiques, je saluerai désormais en vous l'un de ses plus heureux et de ses plus utiles champions. (1) »

La joie de Montalembert fut courte. Sa blessure de Rome saignait toujours. Il sentait qu'on lui tenait rigueur et qu'il n'était pas au bout de ses épreuves. Dans sa réponse au cardinal Antonelli, il avait promis de chercher et de trouver une prochaine occasion de prouver au Pape son inaltérable dévouement et sa filiale déférence. Pie IX ayant prononcé, le 24 avril 1864, un éloquent et généreux discours en faveur de la Pologne, Montalembert publia dans *le Correspondant* son bel article *Le Pape et la Pologne* dont nous parlons plus loin. Il y faisait ressortir la noble attitude du chef de l'Église ; il le félicitait, le remerciait d'avoir montré un cœur plein de courage et de pitié. « Ce vieillard désarmé était là seul debout, au milieu de l'Europe dégénérée et prosternée devant la Russie, seul en face de la prétendue Sainte-Alliance que le czar voudrait reconstituer, et au moment où la diplomatie européenne s'épuise en ménagements et en adulations pour le potentat moscovite, seul il demandait compte du sang de la Pologne. » L'auteur se permit d'adresser son article au Souverain Pontife.

A la douleur de rester sans réponse s'ajouta pour Montalembert le chagrin de voir ses adversaires comblés d'éloges. Au mois de juillet 1864, le pape écrivait à l'ancien directeur de *l'Univers,* à l'occasion de sa *Vie de Jésus,* une lettre dont ses amis ont pu dire avec raison que nulle autre personne au monde n'avait reçu de Pie IX pareil témoignage de tendresse, d'admiration et de reconnaissance. Un jeune inconnu de nationalité belge, M. du Val de Beaulieu, entreprit de réfuter les discours de Malines sous ce titre significatif : *L'erreur libre dans l'État libre.* Sa brochure reflétait les idées émises tous les jours dans *le Monde,* par MM. Chantrel, Coquille et l'abbé Jules Morel. Montalembert y était apostrophé et attaqué 75 fois en 93 pages. Cependant une lettre

(1) Au R. P. Félix, 27 septembre 1864.

publique de félicitations fut adressée à M. de Beaulieu. Cette lettre signalait à la réprobation du monde catholique le mal fait à l'Église dans les temps actuels par ceux dont le pieux auteur réfutait les erreurs, *detrimentum a se illatum Ecclesiæ causæ*. Montalembert ne sortit point de son silence; mais ce document et les commentaires dont il fut l'objet renouvelèrent toutes ses douleurs. L'amour de la vérité ne pouvait-il donc s'accorder avec certains égards pour un illustre défenseur de l'Église (1)?

II

Le bref à M. du Val de Beaulieu n'était pourtant qu'un prélude. Montalembert le savait bien. Ne lui disait-on pas dans la lettre du cardinal Antonelli que le chef de l'Église ne pourrait se taire? « *Il capo della Chiesa stessa non potra tacere.* » Depuis plusieurs années, Pie IX songeait à condamner par une encyclique solennelle les principales erreurs modernes. Un grand nombre d'évêques, consultés sur l'opportunité de cet acte, l'avaient déconseillé; les intransigeants au contraire y poussaient de toutes leurs forces. Les catholiques libéraux redoutaient l'encyclique plus pour l'Église que pour eux-mêmes. M. Foisset, que ses amis chargeaient volontiers de prendre la parole en leur nom et qui, dans *le Correspondant* du 25 février 1864, s'était placé sur le terrain de la plus rigoureuse orthodoxie, M. Foisset écrivait à Montalembert : « Je prie le moins mal que je puis pour que le calice d'amertume, qu'on nous souhaite et nous promet, passe loin de nous, et surtout loin de l'Église (car c'est à nous que je pense le moins, Dieu m'en est témoin). » Il disait encore :

« Je suis bien décidé à me soumettre, sans restrictions mentales inutiles, à la doctrine qui sera formulée par le Souverain Pontife, sans disputer contre le plus ou moins haut degré d'autorité dogmatique de l'acte dont nous sommes menacés.

(1) La lettre à M. du Val de Beaulieu fut ajoutée en Appendice dans la brochure officielle qui contenait l'encyclique et le *Syllabus*.

Je demeurerai persuadé, contrairement à ce que j'ai pensé jusqu'ici, contrairement à ce que je pense encore en ce moment, que l'acte en question, puisque Dieu l'aura permis, est pour le plus grand bien de la religion, quelles qu'aient été et quelles que soient mes appréhensions en sens inverse. Je croirai que nous avions besoin d'être avertis..., et je m'efforcerai de dire du fond du cœur : *Bonum est mihi quia humiliasti me.* » Montalembert approuvait le langage de son ami et partageait ses sentiments.

Cependant Napoléon III, disposant du pape sans même l'en prévenir, avait signé avec le Piémont la convention du 15 septembre 1864. Elle stipulait le départ des troupes françaises qui protégeaient les États pontificaux; le transfert à Florence de la capitale de l'Italie, moyennant l'engagement pris par Victor-Emmanuel de ne pas attaquer ni laisser attaquer Rome par la force; la faculté laissée au pape de se refaire une armée, qui toutefois ne pût dégénérer en menace pour l'Italie. Celle-ci, d'ailleurs, se réservait expressément l'emploi des moyens moraux pour se faire ouvrir les portes de Rome. On ne pouvait s'y méprendre : ce traité était une nouvelle concession, plus grave que les autres, de Napoléon III aux ennemis du Saint-Siège.

Trois mois après, le 8 décembre, parut l'encyclique *Quanta Cura.* A ce document était annexé le *Syllabus,* ou catalogue des erreurs condamnées précédemment par le Souverain Pontife. L'ordre naturel et surnaturel, les droits de Dieu et les devoirs de l'homme, les rapports de l'Église et de l'État, la question de l'autorité, celle de la société civile et de la société conjugale, le pape abordait tout cela, refutant les erreurs émises de nos jours sur ces divers points et affirmant les vrais principes chrétiens.

III

La page de l'encyclique et les quatre articles du *Syllabus* qui visent spécialement le libéralisme soulèvent en France et dans le monde entier une émotion considérable. Arguant que la lettre du pape contient plusieurs propositions contraires à

la Constitution, le gouvernement défend aux évêques de la publier, défense ridicule, dont il n'est pas tenu compte et qui contribue plutôt à propager la parole pontificale. D'ailleurs les journaux impies et révolutionnaires se chargent bien de la répandre. « C'est un suprême défi jeté au monde par la papauté qui s'en va, déclarent-ils... Voilà qui va aider nos affaires, détacher la jeunesse de l'Église et la jeter pour toujours dans l'anticléricalisme et la philosophie positive. » En attendant, ils traduisent l'encyclique et la défigurent de leur mieux; dans la seule version du *Journal des Débats*, affirme l'évêque d'Orléans, on ne relève pas moins de soixante-dix contre-sens. Puis ils la commentent et l'interprètent à leur manière, lui font dire les choses les plus absurdes et les plus mensongères. Ces déclamations haineuses remplissent les journaux, circulent dans tous les villages, pénètrent dans toutes les maisons et troublent profondément les âmes.

Au lieu de réfuter ces interprétations fausses et de venger la vérité dénaturée par les ennemis de l'Église, les journaux catholiques, intransigeants pour la plupart, triomphent bruyamment du libéralisme et partent en guerre contre la société moderne. « Tout libéral tombe nécessairement sous la réprobation de l'encyclique. En aucun sens, un catholique ne peut être ni se dire libéral... » — « Ah! l'encyclique était bien nécessaire pour foudroyer ces idées modernes qui lèvent ici la tête comme des batraciens coassant hors de leur marais fétide! (1) » — « L'encyclique a déjà produit de grands avantages : ce sont ces attaques furieuses, ces diatribes folles, ces insultes enragées contre la sainte Église du Christ... Le Pape sauve les gouvernements et les rois. Peu importe que les gouvernements et les rois nient ce soleil ou ne sachent pas le voir... (2) » Le 13 janvier, *le Monde* reproduit, avec force éloges, un article du *Pensamiento Español*, journal qui prend désormais pour devise la 80e proposition condamnée par le *Syllabus* :

(1) *Monde*, 18 février 1865.
(2) *Monde*, 15 janvier 1865.

« Notre foi unique, dit-il, est de stigmatiser comme anticatholiques le libéralisme, le progrès et la civilisation moderne. Nous condamnons comme anticatholiques ces avortons de l'enfer,... parce que ces trois points sont absolument contraires au dogme, à la morale et à l'enseignement unanime de tous les docteurs catholiques... Jusqu'à présent nos réponses ont respecté les intentions de nos adversaires; mais dès aujourd'hui nous leur dirons avec une sainte assurance : « Vous n'êtes pas catholiques; si vous l'avez été, vous avez cessé de l'être. » A ceux qui nous fatigueront l'ouïe avec l'impertinent bavardage du progrès et de la civilisation moderne, en toute sécurité de conscience nous pouvons dire dorénavant : « Vous n'êtes pas catholiques. » — « En province, écrit-on à Montalembert, la situation des catholiques libéraux est fort triste; les gens du *Monde* les traitent comme des hérétiques, comme des *pestiférés*, et les incrédules avec une commisération outrageante. »

Tout d'abord Montalembert et ses amis sont profondément troublés. Que faire? Que devenir? On brise entre leurs mains les armes dont ils se servent : comment pourront-ils combattre pour l'Église? *Le Correspondant* leur semble désormais impossible. Tel est l'avis de Montalembert, de Cochin, du prince de Broglie, présents à Paris; ils annoncent à leurs amis de province la résolution qu'ils viennent de prendre :

« Très cher ami, écrit Montalembert à M. de Falloux, je pars à l'instant pour aller ensevelir dans la solitude du Morvan ma douleur et, il faut bien l'avouer, ma honte. Je n'ai plus qu'une ambition, celle de nous voir rester unis dans notre naufrage, comme nous l'avons été dans nos luttes depuis plus de vingt ans... Je trouve qu'il faut tout simplement nous retirer de la rédaction du *Correspondant* et annoncer sans fracas, déclaration ou explication quelconque, dans le prochain numéro, que le *Comité de rédaction* est changé; puis laisser au bruit public et aux correspondances de province le soin d'annoncer que *nous quatre* — vous, Broglie, Cochin et moi, — nous avons fait place à des gens moins compromis et moins désarmés. J'avoue que je serais on ne peut plus *déconcerté* si vous vous sépariez de moi en cette circonstance et si vous ne me couvriez pas à Rome, comme vous l'avez si souvent fait à Paris et ailleurs. Je sens le besoin impérieux de voir votre nom à côté du mien dans cette circonstance, suprême et je crois sincèrement que *devant Dieu et la postérité*, comme vous le dites dans la lettre dont je vous remercie cordialement, ils ne doivent pas être séparés. (1) »

Mais MM. de Falloux, Foisset, de Meaux protestent avec énergie contre cette débandade. Ils ont lu les documents

(1) 30 décembre 1864.

pontificaux dans la solitude, avec le calme qui convient; ils ont comparé l'encyclique *Quanta Cura* de Pie IX à l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI et n'y ont pas trouvé de différences notables; pour s'expliquer certaines propositions du *Syllabus,* ils sont remontés aux sources indiquées à la suite de chacune d'elles, c'est-à-dire aux différentes lettres et allocutions du Souverain Pontife, et ils en ont mieux saisi la vraie portée. Le premier qui rassure Montalembert est son gendre, M. de Meaux, et il le fait avec une sagesse et une hauteur de vue tout à fait supérieures :

« L'encyclique, lui écrit-il dès le 28 décembre, n'entend porter aucune sentence nouvelle. Elle rappelle des condamnations déjà prononcées, et, prise dans son ensemble, je ne crois pas qu'elle aille plus loin que l'encyclique de 1832. C'est sous l'empire de ces jugements du Saint-Siège que nous n'avons cessé de parler et d'agir. Nous avons toujours fait profession de les accepter. Il peut être pénible, il peut paraître inopportun que le Pape les renouvelle; mais il ne faut donner à personne, ami ou ennemi, le droit de mettre en doute la sincérité de notre soumission antérieure... — Les dangers qui menacent le Saint-Père, les malheurs qui bientôt peuvent fondre sur lui nous font un devoir de ne pas quitter le champ de bataille... Hélas! Vous ne pouvez, nous ne pouvons en ce moment défendre le Pape comme nous voudrions et comme il faudrait, *et c'est en tout ceci, je vous l'avoue, ce qui m'afflige davantage;* mais, au moins, ne soyons pas un moyen de plus contre lui. Sa faiblesse enchaîne l'homme d'honneur, autant que son autorité s'impose au chrétien.

« Au fond, la déclaration que vous méditez ne serait pas sans analogie avec celle de M. de Lamennais, que « par beaucoup de motifs et principa« lement parce qu'il appartient au Saint-Siège de décider ce qui est bon « et utile à l'Église, il est résolu de rester étranger aux affaires qui la tou« chent ». Vous ne le dites pas, mais c'est ce que votre acte signifierait; c'est ainsi que tout le monde l'interpréterait... Aujourd'hui comme en 1832, il faut commencer par un acte de foi, et j'ai la confiance que maintenant, aussi bien qu'en ce temps-là, cet acte de foi sera récompensé. Il se fera sur l'encyclique de Pie IX un travail d'interprétation analogue à celui qui s'est opéré sur l'encyclique de Grégoire XVI; ce travail sera plus prompt et, tout compensé, moins difficile. Il me semble que j'en entrevois les bases. Nous restons libres dans l'appréciation des nécessités et des circonstances contemporaines. Il nous est seulement défendu d'ériger ces nécessités et ces circonstances *en principe absolu et universel, en idéal de perfection sociale* (1). Ce terrain pratique et politique est le nôtre.

(1) Lettre du 28 décembre 1864. Montalembert a souligné ces mots dans la lettre que je transcris.

Si nous en sommes sortis, ça été par échappées plutôt qu'avec préméditation. Il faut y revenir et nous y renfermer. Soyons de notre temps, sans le canoniser. »

Ces conseils étaient la sagesse même; MM. de Falloux et Foisset abondèrent dans le même sens, et Montalembert se rendit à leurs hautes raisons. Dans les derniers jours de janvier 1865, un conseil extraordinaire du *Correspondant* se tint à Dijon, où demeurait M. Foisset. Le prince de Broglie, MM. Cochin, de Vogüé, de Meaux, Léopold de Gaillard y assistèrent. M. de Falloux était malade, et Montalembert préféra s'abstenir. Là, au milieu de leur commune et profonde tristesse, « tandis que Foisset se lamentait, que Broglie, selon sa propre expression, se sentait *à la géhenne*, que Cochin, très ouvert à toutes les idées et à tous les progrès modernes, mais ignorant l'histoire et peu versé dans les questions de droit public et de droit ecclésiastique, demeurait stupéfait autant que consterné », ils discutèrent le maintien ou la disparition du *Correspondant*. M. de Meaux se prononça avec tant de force pour la continuation de la revue que son avis prévalut. Il semblait que la direction et la responsabilité du *Correspondant* allaient retomber sur lui, lorsque parut la brochure de l'évêque d'Orléans.

IV

De tous côtés on l'avait pressé de parler; Montalembert l'en suppliait plus que personne. Il se mit à l'œuvre, et le 23 janvier 1865, lança sa fameuse brochure : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*. Après avoir mis en pièces la première, il abordait la seconde. Malgré l'amertume qui lui restait de son dernier voyage à Rome, malgré ses appréhensions profondes, il défendait le pape et montrait la grandeur de l'acte qu'il venait d'accomplir :

« Fussè-je un simple philosophe, aussi bien que je suis un chrétien et un évêque, oui je trouverais que c'est un beau spectacle que celui de ce vieil-

lard en proie aux plus grandes tristesses, menacé plus que jamais, et qui, au milieu du frémissement de tous ses ennemis qui l'assiègent dans ses dernières petites frontières, oublie tous ses périls et ne songe qu'à élever la voix pour défendre l'ordre divin, l'ordre moral et toute la société européenne, contre les monstres d'erreurs qui la menacent, contre les illusions, les faux principes, les doctrines erronées, prévoyant d'ailleurs l'effroyable tumulte qui va se faire autour de nous. »

Puis, quand il eut fait justice des interprétations fantaisistes, des mensonges et des calomnies, l'évêque commenta à son tour. En somme, on ne s'attaquait qu'à certaines propositions du *Syllabus* qui ont trait à la société moderne. On reprochait au pape de condamner la civilisation, le progrès, la liberté. Avec son tempérament oratoire, avec autant de force que de précision, Mgr Dupanloup faisait, entre les idées et les faits, entre la théorie et la pratique, ces distinctions nécessaires que Pie IX avait omises, mais que Léon XIII a si bien établies dans ses lettres sur la civilisation et ses immortelles encycliques.

« Dans ce que nos adversaires désignent sous ce nom si vaguement complexe de *civilisation moderne*, disait l'évêque, il y a du bon, de l'indifférent, et il y a aussi du mauvais. — Avec ce qui est bon ou indifférent dans la civilisation moderne, le Pape n'a pas à se réconcilier : le dire serait une impertinence et une injure, comme si on disait à un honnête homme : réconciliez-vous avec la justice. — Avec ce qui est mauvais, le Pape ne doit ni ne peut se réconcilier ni transiger. Le prétendre serait une horreur. »

Et, par une délicate attention, Mgr Dupanloup appelait Montalembert lui-même à commenter et à défendre la proposition incriminée du *Syllabus*.

« Cette condamnation date de 1861 ; elle est tirée de l'allocution *Jamdudum cernimus*. Or, M. de Montalembert défendant à cette même époque contre M. de Cavour et expliquant sa formule : *l'Église libre dans l'État libre*, s'armait précisément des paroles mêmes du pontife pour poser la distinction qui doit faire tomber ici toutes les clameurs :

« Le Pape vous a répondu d'avance, disait M. de Montalembert, dans « cette allocution misérablement traduite dans le numéro du *Moniteur* qui « publie votre discours. *A certains hommes* qui lui demandent de se re- « concilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne, il « répond : *à une pareille civilisation, hujusmodi civilitati*, à celle qui a

« pour système prémédité d'affaiblir et peut-être d'anéantir l'Église, « comment veut-on que la papauté, *mère et nourrice de toute vraie civi-* « *lisation*, tende la main? Le pape rappelle ensuite les institutions libé- « rales qu'il a accordées : *liberiorem administrationem... liberiores ins-* « *titutiones*, et il ajoute, dans un magnifique langage qu'il ne vous sera « jamais donné de tenir : « Comment le pontife romain, qui tire toute sa « force des principes de l'éternelle justice, pourrait-il la trahir? etc. » « Belles paroles, et qui rappellent le mot de M. Barthe au Sénat fran- « çais, « que le Pape est le principal représentant de la force morale « dans le monde. » Et savez-vous, ajoutait l'évêque, qui a donné l'ordre de traduire en italien l'écrit de M. de Montalembert? Le Saint-Père lui-même. »

Pour la liberté de conscience et la liberté de la presse, — sujets brûlants — l'évêque faisait les mêmes distinctions. L'Église, en revendiquant les droits supérieurs de la vérité, en réclamant pour elle le rang suprême, n'a jamais condamné la tolérance et la liberté politique des cultes. Elle ne veut pas qu'on proclame ces libertés comme un droit absolu et primordial, comme un idéal universel et obligatoire, mais elle ordonne à ses fidèles d'accepter sincèrement la Constitution et les libertés de leur pays. Dire que les catholiques réclament la liberté quand ils sont faibles et qu'ils la refuseraient aux autres s'ils étaient les plus forts, c'est une accusation insupportable et calomnieuse.

La brochure de Mgr Dupanloup eut un succès immense. Quinze jours après sa publication, l'auteur écrivait à Montalembert :

« Dieu m'a soutenu miraculeusement dans cet effroyable travail. Ça été certainement le plus grand effort de mon pauvre esprit que j'aie jamais fait de ma vie... Et le succès est sans aucune proportion avec le mérite de l'œuvre. Il y a, à l'heure actuelle, cent mille exemplaires de la brochure, indépendamment de la reproduction des journaux et des traductions. Cinq en Angleterre, à ma connaissance, trois en Espagne, au moins trois en Allemagne, deux en Hollande, deux en flamand, une à Dublin à douze mille exemplaires, trois à Florence seulement. Les nonces de Lisbonne, de Munich, de Vienne ont écrit au nonce de Paris, de qui je le tiens, pour lui dire quel bien faisait cette brochure autour d'eux. Quant aux lettres innombrables que je reçois, elles expriment surtout un sentiment, celui du bonheur : on respire, c'est le mot le plus fréquent. (1) »

(1) 12 février 1865.

Les semaines suivantes, la manifestation prend des proportions extraordinaires. *Six cent trente* évêques, c'est-à-dire l'épiscopat catholique presque tout entier, félicitent et remercient Mgr Dupanloup. La phrase suivante de Mgr Guibert, le futur archevêque de Paris, résume bien toutes ces félicitations : « *Vous avez rendu beaucoup de services à l'Eglise depuis que vous êtes évêque; celui-ci est le plus grand de tous.* (1) » Le pape lui-même approuve la brochure et en complimente l'auteur : « Vous retournez en France, déclare-t-il à un ami de Mgr Dupanloup, et sans doute vous y verrez l'évêque d'Orléans que vous aimez et vénérez beaucoup, je le sais. L'écrit qu'il vient de publier a été pour moi une bien grande joie. Il a rendu par là un grand service à l'Église. J'ai été très satisfait de la conduite de tous les évêques de France au sujet de l'encyclique; mais l'évêque d'Orléans a fait plus et mieux que tous les autres, car il a expliqué et fait comprendre l'encyclique comme il faut qu'on la comprenne. Je vais du reste lui écrire pour le lui dire moi-même. Je regarde cela non seulement comme un devoir, mais comme un besoin de mon cœur. (2) » En effet, le 4 février 1865, Pie IX adresse à Mgr Dupanloup un bref des plus élogieux.

V

Il faut avoir vécu à Paris dans le monde catholique de cette époque pour se faire une idée du revirement soudain produit par la brochure libératrice de l'évêque d'Orléans. On passe presque sans transition du découragement à l'allégresse. Les directeurs du *Correspondant* participent à la joie générale. Ils se relèvent, regardent autour d'eux et reprennent espoir. On dirait, remarque une femme d'es-

(1) 2 février 1865.

(2) Lettre inédite de Mme la comtesse de Biron, du 4 février 1865, communiquée à Montalembert par l'évêque d'Orléans.

prit (1), des gens prêts à être exécutés, auxquels on apporterait leur grâce au pied de l'échafaud.

« Nous avons vu, écrit Augustin Cochin à Montalembert, à quel point la France tient au christianisme par le fond de ses entrailles et comme elle l'aime quand il est aimable. S'il se montre farouche ou trop exigeant, elle s'en va comme le jeune homme de l'Évangile, tristement, *abiit mærens;* mais que l'Église se retourne en souriant, quel soulagement, et qu'on lui donne aisément raison, dès qu'elle a la bonté d'être raisonnable. Notre ami triomphe, grâce à ce sentiment; et ce triomphe est immense, inattendu. S'il est paraphé à Rome, et je l'espère, ce sera un des coups du ciel et un des effets de la parole et du courage les plus surprenants qui se soient vus depuis longtemps. Remerciez-le bien. Il a été admirable de cœur, d'entrain, d'honneur, de probité; et votre nom était sur ses lèvres (aussi sur les miennes, allez!) quand il défaillait un instant. Il a fait cela pour Notre-Seigneur, mais aussi et beaucoup pour vous, et comme s'il lui était donné de panser les plaies de votre âme. Il était beau, ce vieillard blanchi, que nous avons vu comme un soldat qui perd son sang, se relevant, saisissant le drapeau et poussant de sa poitrine ce cri valeureux : Dieu, l'honneur et la liberté! Remerciez-le bien en le félicitant. Bien des rancunes vont fermenter; c'est le tour de l'écume après le flot, et nous n'avons pas fini. Mais on respire et le vent a tourné... »

Quant à Montalembert, atteint plus profondément que tous les autres, humilié, désavoué dans les idées de sa vie entière, il a souffert en ces quelques mois plus peut-être que dans le reste de sa vie. Sans cesse il se rappelle Lamennais, mais pour ne point l'imiter. « Je relis avec soin les *Affaires de Rome*, écrit-il, afin d'apprendre à ne pas faire ce qu'il a fait. » Son esprit demeure obscur, mais il incline sa volonté à la résignation, à la soumission. Quand cela lui coûte trop, il prie, il crie à Dieu de toutes ses forces : *Bonum mihi quia humiliasti me!* Ce verset des Psaumes se retrouve en tête de tous les carnets de cette époque. On y lit de même — non sans émotion — ces belles paroles de Bossuet qu'il applique à sa propre situation : « C'eût été un soutien sensible à une âme comme la sienne d'accomplir de *grands ouvrages* pour le service de Dieu ;

(1) Madame de Forbin, 7 février 1865.

mais elle est menée par une autre voie, par celle qui crucifie davantage, qui, sans rien laisser entreprendre à un esprit courageux, le tient accablé et anéanti sous la rude loi de souffrir. » On lit encore, dans le *Journal* du 18 janvier 1865 : « Aujourd'hui, fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, dont nous avions fait la fête de notre agence pour la liberté religieuse en 1831... Course à travers la neige pour communier à l'intention de cette fête... Je demande la grâce de la résignation et du respect pour cette autorité pontificale, qui, pour prix de trente-quatre ans de travaux incessants et désintéressés, me condamne à l'humiliation et au néant dans l'ordre spirituel, absolument comme l'a fait l'Empereur dans l'ordre temporel. »

Trois jours plus tard, le 21 janvier, il écrit à l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes :

«... En considération de l'affectueux dévouement que vous m'avez toujours témoigné, je vais vous parler avec ma franchise ordinaire et d'une façon toute confidentielle. Je crois qu'à l'aide de certaines interprétations, la conscience d'un catholique libéral comme moi peut se trouver à l'aise dans les termes de l'encyclique. D'ailleurs, dans tout ce qui nous regarde, il ne s'agit que de politique et non de théologie. Ni moi, ni aucun de mes amis, n'avons jamais soutenu les thèses absolues que condamne le *Syllabus*.

« Mais, en présence d'une pareille situation, mon devoir comme chrétien est d'accepter l'encyclique, et votre devoir comme prêtre est de me prêcher la soumission à cette grande loi de la souffrance, de l'épreuve, de l'expiation, qui est le fond de la vie, surtout de la vie chrétienne, et la condition du salut. En dehors de cela, croyez-le bien, mon cher ami, toutes les explications et toutes les interprétations, en ce qui me touche, sont vaines et dérisoires. Je vous dis tout cela pour vous seul, et en vous défendant expressément d'en rien communiquer à d'autres avant ma mort. Je vous le dis, parce que je vous regarde comme un ami spirituel, parce que je compte bien vous revoir de temps à autre en Franche-Comté, parce qu'alors, et même avant cela, vous pouvez être utile à mon âme, en aidant ma fille la religieuse à me faire un atmosphère de résignation et d'humilité où je puisse achever ma vie en silence, et en offrant à Dieu le sacrifice de mon âme navrée et de ma carrière deux fois brisée. Encore un coup, votre devoir, comme prêtre et comme ami, est de m'y aider, et j'y compte. (1) »

(1) 21 janvier 1865.

Tel est l'état d'âme de Montalembert, au milieu de janvier 1865, un mois après l'encyclique, avant même la brochure de Mgr Dupanloup. A ce moment lui arrive une lettre de M. Léon de Malleville, ancien ministre sous la prédence de Louis-Napoléon. Ce protestant, homme de foi vive, se désole de voir le christianisme battu en brèche de toutes parts et perdant chaque jour son influence sur les âmes. Il est persuadé que le *Syllabus* va augmenter le mal et qu'il n'y a pas d'autre moyen de défendre et de sauver la religion que la liberté. Il supplie donc Montalembert, non pas de se révolter, mais de se placer sur le terrain politique et de protester publiquement contre l'encyclique :

Il ne s'agit plus aujourd'hui pour l'Église d'une discorde intestine que l'autorité suprême a le droit d'étouffer par une décision souveraine et que chacun doit accepter; il s'agit de son avenir, de son existence, et pour ne laisser aucun voile sur ma pensée, de quelque chose de plus, du maintien de la foi chrétienne. Vous le savez, ce n'est pas seulement l'Église catholique que le vent du siècle bat en brèche. L'Église protestante qui n'a d'autre fondement que la foi aux saintes Écritures, est minée chaque jour par un trop grand nombre de ses propres lévites, infidèles à leurs vœux librement contractés, et usurpant insolemment le droit de faire asseoir dans la Chaire de Vérité l'incrédulité et le mensonge. Aussi, loin de sourire aux dangers de l'Église de Rome et de se préparer à recueillir ses dépouilles, l'Église protestante s'alarme des périls de son ancienne ennemie; elle sait trop bien que l'héritage de saint Pierre ne lui sera pas transmis par les vainqueurs... En ce moment solennel, ne désertez pas la cause que vous avez vaillamment servie, celle de l'union du siècle et de l'Eglise, de la liberté et de la religion. Rattachez à vous ceux que le divorce prononcé par l'encyclique entre ces deux grands principes pourrait égarer. Osez dire au Saint-Père que son infaillibilité ne s'étend pas au domaine temporel, politique ou civil, et que vous répudiez ses doctrines illibérales. Vous rentrerez plus fort dans la lutte et notre concours ne vous fera pas défaut.

Si vous restez sourd à notre appel, *orate et silete*, car votre voix sera désormais sans écho; et si, comme tout chrétien l'espère, les portes de l'enfer ne doivent point prévaloir contre la parole du Christ, il ne vous sera pas donné de concourir à son triomphe, puisque vous aurez décliné au moment suprême l'honneur de concourir à sa défense. (1)

La réponse de Montalembert est admirable. Est-il besoin

(1) 18 janvier 1865.

de dire, qu'après avoir remercié avec effusion M. de Malleville de sa démarche, il repousse nettement ses propositions?

Quant à l'encyclique, à ses conséquences désastreuses surtout pour mes amis et pour moi, au parti que vous me proposez de prendre en protestant contre elle, souffrez que j'écarte toute discussion par un seul mot : quelles que soient mes souffrances intérieures et ma déconfiture publique, ma conscience me défend impérieusement de songer à elever la voix contre celui que je crois chargé par Dieu de régir son Église.

Vous me plaindrez sans doute, cher ancien collègue, et vous ne me comprendrez pas. Cela est tout naturel, parce que la différence de nos symboles entraîne une différence radicale dans notre façon de concevoir le rôle de l'autorité constituée par Dieu dans l'Église. Mais il est un terrain où je suis bien sûr d'être compris et approuvé de vous dès que je vous y aurai transporté, c'est celui de l'honneur, de l'honneur purement humain, si vous le voulez, mais dont je n'ai jamais compris qu'un chrétien honnête homme puisse faire abstraction.

Supposez qu'il ne s'agisse pas d'une autorité spirituelle, d'une question religieuse. N'envisageons que les devoirs d'un homme public engagé par conviction au service de son pays ou de son prince. Le Pape est un roi, roi absolu selon les uns, roi constitutionnel selon les autres, mais toujours roi, roi suprême et incontesté de cette patrie des âmes qui s'appelle l'Église. Cette royauté spirituelle, je l'ai librement acceptée et proclamée au début de ma vie; je l'ai loyalement servie pendant trente-cinq ans. Au déclin de ma carrière, je me vois désavoué, blâmé, humilié, sacrifié à de tristes et fanatiques délateurs; soit. Mais qu'importe? Est-ce que le vieux soldat a le droit de renier son drapeau parce que son général le renvoie dans ses foyers? Est-ce qu'il lui est permis de s'insurger ou de trahir, parce qu'il est jugé incapable de commander ou de combattre désormais pour la cause qui a été celle de toute sa vie? N'est-ce pas encore servir cette cause que de souffrir pour elle et surtout de souffrir en silence?

Et à quel moment irais-je ainsi accroître par ma résistance les épreuves et les difficultés du père commun des fidèles? Au moment où ce vieux Pape est en butte à un ouragan de mensonges et d'invectives? Au moment où les gens que vous qualifiez si bien poursuivent en lui, non pas le souverain qui se trompe ou le docteur qui exagère ses prérogatives, mais la plus vivante et la plus auguste personnification de Jésus-Christ sur la terre? Au moment enfin où il va perdre son pouvoir temporel, retrouver dans l'histoire les traces de ses prédécesseurs détrônés ou exilés et tomber en proie aux complots tramés contre lui par Napoléon III, par la démocratie impériale? Quoi! c'est alors que j'irais lever le petit étendard de mon mécontentement individuel! J'irais, entre Guéroult et About, entre Baroche et de la Guéronnière, grossir le cortège de ce César que vous avez, bien avant moi, deviné, repoussé et méprisé!

Ah! mon cher Malleville, vous n'y avez pas assez songé, et, quand

vous y aurez réfléchi, vous reconnaîtrez qu'à ma place vous ne diriez pas le premier mot de ce que vous me conseillez.

En résumé, je ne suis pas chargé du gouvernement de l'Église; je ne suis chargé que du salut de mon âme et du soin de mon honneur. L'un et l'autre m'interdisent jusqu'à la pensée d'une insurrection contre le chef de l'Église dont j'ai été le soldat et dont je reste l'enfant.

Vous me dites que, si je ne proteste pas contre le divorce prononcé par l'encyclique entre la religion et la liberté, il n'y aura d'autre ressource pour moi que de me taire à jamais, et vous citez le texte : *Orate et silete.* C'est bien ainsi que je l'entends. Plus fidèle que jamais à la liberté, plus convaincu que jamais de sa souveraine nécessité pour le triomphe de la vérité, je puis et je dois renfermer dans le secret de mon cœur, avec mes indestructibles convictions, les mécomptes et les amertumes de ma vie. Pour apprendre la résignation et la patience, je n'ai qu'à promener mon regard sur tant d'autres victimes de l'ingratitude et de l'injustice des hommes, victimes plus augustes et plus innocentes que moi; je n'ai qu'à me rappeler tant d'éloquentes voix, prématurément éteintes dans un silence perpétuel; tant de princes, honnêtes gens, exilés pour toujours; tant de grands citoyens éconduits, oubliés, trahis par la France encore plus que par la fortune. Je n'ai surtout qu'à me rappeler la loi suprême de l'épreuve, de la souffrance, de l'expiation, dont la religion de ce Christ que vous adorez comme moi, a fait la condition indispensable du salut. (1)

Ainsi la blessure de son cœur fait resplendir davantage la force de sa foi, selon la vieille devise qu'il adopte pour sienne : *Virtus vulnere virescit.* Mais cette blessure demeurera jusqu'à la fin aussi profondément douloureuse, et il finira par en mourir. Souffrir pour l'Église, rien ne lui serait plus doux; mais souffrir par elle; être frappé, réduit à l'impuissance par ces mains si chères; la pensée qu'il est sacrifié, trompé par sa mère, le poursuit et l'obsède comme un cauchemar. L'avenir ne le tourmente pas moins que le présent : « On nous a blâmés et désavoués... Soit. Mais que de terrain nous avons perdu depuis dix ans! Que de terrain nous allons perdre encore! Vous allez voir quel parti nos adversaires vont tirer du *Syllabus!* Ce mot va devenir leur cri de guerre. Dans un siècle, ils le jetteront encore comme un défi à la tête de nos enfants... » C'est à Mgr Dupanloup que Montalembert parle ainsi, en se promenant avec lui dans les bois de

(1) 25 janvier 1865.

Ferrières. Certes, le succès que l'évêque vient de recueillir lui cause une grande joie; mais il ne se sent pas pleinement rassuré par ses interprétations; la brochure a-t-elle exprimé toute la pensée du Pape? L'évêque console son ami et le remonte de son mieux. Quelque temps après leur entrevue, le 16 mai 1865, il lui adresse cette lettre débordante d'affection et de sagesse chrétienne :

... Certes, je comprends, mon cher ami, la tentation, la tempête dont votre âme est troublée. L'Ecriture exprime admirablement, quoique douloureusement, cet état-là : *Obscuratum est cor meum et tempestas demersit me...;* mais le mérite et la gloire d'un homme, ce n'est pas de n'être jamais tenté, c'est de vaincre la tentation. Au fond, celle-ci n'est pas difficile à vaincre; il suffit pour cela de vous placer dans la vérité...

... L'Église, mon ami, ce ne sont pas les hommes de l'Église. Les hommes passent, l'institution de Jésus-Christ reste. Les hommes ne sont pas saints, l'institution de Jésus-Christ est sainte. En un mot, l'institution de Jésus-Christ est divine, mais les hommes sont des hommes et c'est précisément ce qui reste en eux d'humanité qui fait ressortir la divinité de l'institution...

Non, l'Église ne vous a pas *trompé*, mais vous vous êtes trompé sur l'Église... Vous vous la représentiez un peu comme une princesse, belle, charmante, parfaite, malheureuse et persécutée; et vous vous étiez pris pour elle d'une sorte d'amour chevaleresque; et cela vous semblait beau, comme c'est beau en effet, d'en être le champion en ce siècle... Vous aimiez à la défendre envers et contre tous, telle qu'elle est, et telle aussi que vous la voyiez, à travers le prisme qui pour vous colorait tout d'un reflet un peu poétique; et de là les nobles et grandes luttes qui sont l'éternel honneur de votre vie... Mais il y a certaines choses qu'il ne faut plus voir dans l'Église, parce qu'elles n'y sont pas.

Cette découverte aujourd'hui vous trouble et, parce que vous êtes atteint personnellement dans certaines fibres des plus sensibles, votre âme intérieurement bondit, et il vous arrive, pardonnez-moi cette comparaison, ce qui arrive à ceux dont l'affection s'est trompée d'une manière ou de l'autre; quand tout à coup ils viennent à le reconnaître, ils sont trop près de perdre avec le calme, la justice et le respect... Quant à moi, j'éprouve de tout cela, que j'ai vu d'aussi près, de plus près que vous peut-être, un sentiment bien différent du vôtre : ma foi grandit à ces spectacles. La colonne et le fondement de la vérité (c'est le mot de saint Paul), posant sur des hommes en qui sont les passions des hommes, qui peuvent faire, qui ont fait, qui font et qui feront des fautes de conduite de tout genre; la mère des saints gouvernée par des hommes qui devraient être et qui ne sont pas toujours des saints; et cela dure depuis dix-huit siècles; et malgré cela, les saints ne cessent pas d'être dans l'Église, des vierges

comme Catherine, des chrétiens et des prêtres comme j'en connais, et le *Credo* catholique toujours intact dans le monde, et la grande figure de l'Église resplendissant à travers les siècles, bien au-dessus de ces faiblesses, dans une lumière inaccessible aux misères humaines, voilà qui est divin!

Ah! il faut qu'il y ait là un chef invisible qui soutient tout et inspire tout ce dont saint Paul disait : *Si qua laus, si qua virtus, quæcumque amabilia, quæcumque pudica, quæcumque bona, quæcumque vera*... Autrement tout aurait mille fois croulé : Voilà la vérité!

Et l'évêque montre à son ami les fruits divins qu'il peut tirer de ses épreuves :

... Et si Dieu veut les faire plus utiles en les faisant plus amères, en permettant qu'elles viennent de là d'où on ne devait peut-être pas les attendre, faut-il n'écouter comme les âmes vulgaires que les soulèvements de notre cœur et peut-être de notre orgueil, qui ne peut supporter aucune humiliation et ne veut à aucun prix être maté? Non, soyons plus grands que cela, soyons plus chrétiens, plus fermes dans la foi, plus raisonnables, je dirai même : plus sincères et plus humbles. Car enfin, n'avons-nous jamais besoin d'épreuves? N'avons-nous pas toujours besoin d'expier, de nous purifier, de nous détacher? Je dirai donc : Ayons plus de vertu. Je dirai même : Ayons plus de dignité. Au moins renfermons notre douleur intérieure dans ce silence dont l'Écriture dit : *In silentio fortitudo et spes.*

Mais surtout ne souffrons pas la moindre atteinte à notre amour pour Jésus-Christ et pour son Église. Après tout, la politique humaine n'est que la cause du temps ; la cause de l'Église est celle de l'éternité. Et une vie obstinément, implacablement dévouée à servir l'Église, même à travers les amertumes et les injustices, est plus grande, plus belle, plus heureuse qu'une vie qui n'aurait servi, après tout, que la politique humaine et les intérêts passagers de cette pauvre terre.

CHAPITRE XIX

DERNIERS TRAVAUX. — LA MALADIE. — (1865-1868.)

I

Il faut lire les lettres intimes qu'échangent entre eux les directeurs du *Correspondant* pour comprendre ce qu'ils ont souffert des derniers événements. « Nous avons subi dans nos sentiments religieux, déclare l'un d'eux, un coup plus terrible que 1852 ne l'avait été pour nos sentiments politiques. Le désenchantement, le dégoût, qui par une volonté mystérieuse de la Providence m'a frappé dans toutes les convictions de ma vie, est venu me trouver jusqu'au fond du sanctuaire; et peu s'en faut que l'Église ne m'ait repoussé comme l'État et pour les mêmes raisons, pour avoir péché par excès de délicatesse et de scrupule dans les moyens de la servir. Ce triste résultat de tant d'efforts me pénètre d'une douleur profonde; j'ai le sentiment d'une grande dévastation intérieure... (1) » Tous font entendre les mêmes plaintes éloquentes et respectueuses.

Cependant MM. de Falloux, Foisset, de Meaux se sont remis en selle les premiers, résolus à poursuivre dans *le Correspondant*, tout en tenant compte des directions pontificales, l'œuvre politique et religieuse des années précédentes. Au contraire, MM. de Broglie, Cochin, Léopold de Gaillard per-

(1) A. de Broglie à Montalembert, 10 décembre 1865.

sistent à vouloir quitter la revue. Ils se disent découragés. Ne vaut-il pas mieux se taire que de parler un bâillon dans la bouche? *Le Correspondant* leur semble désormais un instrument usé et dangereux.

On n'a pas oublié les difficultés de Montalembert en 1855, pour grouper ses principaux collaborateurs : en 1865, il se donne la même peine pour les retenir. Le vieux lutteur, oubliant qu'il est lui-même frappé à mort, va de l'un à l'autre de ses compagnons d'armes; il les excite, les gourmande, leur indique les écueils à éviter et les points sur lesquels doivent maintenant porter leurs efforts.

« ... Il ne s'agit que d'éviter le terrain de la *théologie* et de la *polémique théologique*, lequel n'intéresse plus que vos ennemis, sur lequel nous sommes sûrs d'être battus et où d'ailleurs votre public, loin de vous attirer, vous demande en grâce de ne pas le mener. En dehors de ce défilé semé de chausse-trapes, il vous reste l'immense, l'incommensurable domaine de l'histoire, de la littérature, de la charité, de l'économie sociale, de la politique intérieure et extérieure, de la statistique morale, industrielle, économique des deux mondes, des découvertes et des discussions de tout ordre; de ces sciences naturelles et physiques, auxquelles je ne me suis jamais intéressé, mais qui, je le vois bien, vont tenir chaque jour une plus grande place dans le monde moderne, et qui n'arrivent au grand public que par des canaux matérialistes, faute de chrétiens actifs et sensés pour en parler. »

Montalembert n'admet pas qu'on parle de découragement. Jamais, au milieu des plus dures épreuves, pareil sentiment n'entra dans son âme.

«... Vous n'êtes pas, dites-vous, *aussi dispos qu'il y a dix ans!* Pourquoi donc pas, s'il vous plaît? A quoi donc vous attendiez-vous? A ce que le Pape vous fît cardinal ou prince romain, comme si vous étiez un prélat d'antichambre ou un boulanger enrichi? Non certes : vous ne vous attendiez comme moi qu'à des luttes et à des déboires; vous ne vous attendiez pas à l'encyclique, je le sais, ni moi non plus. Mais vous ne pouviez pas vous attendre à une victoire facile et complète. Rappelez-vous la parole de Berryer au prince de Broglie, le lendemain de l'encyclique : « *Ce qui vous arrive aujourd'hui m'est arrivé toute ma vie.* » Vous ne deviez pas même compter sur le succès, à mon sens très considérable, que nous avons obtenu. Quoi! avoir passé, en dix ans, de 800 abonnés à

4 500 (1), au milieu du flot toujours montant de l'impopularité des catholiques, ce n'est rien? Mais qui donc, parmi les honnêtes gens de France, a obtenu, depuis dix ans, pareil succès? *Pas aussi dispos qu'il y a dix ans!* Encore une fois, pourquoi donc pas? Est-ce parce que vous avez de plus l'expérience, la notoriété et l'autorité, cette grande chose qui ne s'acquiert qu'avec le temps et les épreuves? Est-ce parce que vous êtes arrivé tout jeune à l'Institut? Étant ce que vous êtes, c'est-à-dire un chrétien libéral, un honnête homme indépendant, je cherche en vain ce que vous auriez pu faire de plus ou de mieux que ce que vous faites depuis dix ans. »

C'est à Cochin que Montalembert parle ainsi. *Le Correspondant,* depuis sa renaissance en 1855, demeure soumis à une direction multiple et compliquée. Montalembert voit de graves inconvénients dans cet état de choses; il voudrait un directeur unique, s'occupant à fond de la revue, lui consacrant le meilleur de son temps et de ses forces. Il presse Augustin Cochin d'accepter ce poste de dévouement :

« Vos trois amis, Falloux, le prince Albert et moi, dit-il, nous ne resterons autour de vous que pour vous aider et au besoin vous couvrir, dans les très rares occasions où vous aurez besoin de nous. Quant à moi, je vous promets d'être votre lieutenant dans la mesure que vous-même m'indiquerez, *ni plus ni moins*, comme j'ai été celui de Falloux dans sa campagne ministérielle de 1848-49. Une fois que je vous verrai décidé à exercer l'autorité et à endosser la responsabilité qui vous appartiennent, personne n'abdiquera plus volontiers que moi devant vous; personne ne vous importunera moins de ses doutes, de ses avis, de ses scrupules... (2) »

M. de Broglie resta fidèle au *Correspondant,* M. Cochin aussi; mais ce dernier, absorbé par des occupations et des intérêts de toute sorte, ne se résigna pas à en devenir le directeur. Cette charge importante devait être occupée, quelques années plus tard, par un jeune écrivain, doué de rares facultés, que Montalembert avait fait entrer à la revue, qu'il défendait de toutes ses forces contre certaines antipathies, et dont il écrivait le 2 septembre 1864 à M. Reichensperger : « M. Léon Lavedan est devenu la cheville ou-

(1) Dans les mois qui suivirent l'encyclique, le nombre des abonnés monta de plusieurs centaines.

(2) A M. Cochin, 7 septembre 1865.

vrière du *Correspondant*... C'est un homme plein de talent, de courage et d'honneur, qui a été formé aux luttes de notre temps par le grand évêque d'Orléans. Il a le mérite, aujourd'hui si rare en France, d'avoir préféré, étant pauvre et père de famille, le service laborieux et tout à fait désintéressé de la vérité et de la liberté, aux fonctions lucratives et aux bénéfices rapides qui sont le partage assuré des innombrables suppôts de la politique césarienne dans la presse comme ailleurs. (1) »

II

Montalembert ne se contente pas d'exhorter ses amis à l'action, il prêche d'exemple; il agit de la seule manière laissée à sa disposition, par la plume. Souvent, le sage Foisset essaie de le contenir, il s'effraye de tout ce qui pourrait compromettre son ami, l'engage à se consacrer avant tout aux *Moines d'Occident,* à éviter ce qui pourrait blesser les catholiques. Montalembert ne l'entend pas de la sorte :

A vous entendre, dit-il, je devrais rester comme une baleine échouée sur la plage, en attendant que le flot de l'inconstance des catholiques vienne me rechercher et me remettre en pleine mer. C'est tout ce qu'il y a de moins conforme à mon caractère ou à ma vie passée... *Les Moines d'Occident!* je m'en occupe *faute de mieux* et vous savez mieux que personne avec quelle conscience, quel travail minutieux et, selon vous-même, excessif. Mais je déclare que cet ouvrage, demeuré sans écho et sans aucune application directe ou pratique, ne saurait suffire pour occuper mon esprit *tout entier*. D'ailleurs, il est au fond tout aussi blessant pour le sentiment *actuel* des catholiques que n'importe laquelle de mes œuvres ...

Montalembert veut bien garder un respectueux silence sur les points réservés par le Souverain Pontife.

Mais le silence *universel* sur tout ce qui touche aux intérêts politiques, à l'histoire du passé ou du présent, au grand mouvement de l'humanité contemporaine, je ne m'y suis jamais ni engagé ni résigné. Tant que je conserverai l'usage de mes yeux et une santé suffisante pour faire

(1) A M. Aug. Reichensperger, 2 septembre 1864.

face aux exigences du travail intellectuel, je compte bien témoigner de ma fidélité aux convictions, aux instincts, aux passions légitimes et généreuses qui ont régné sur mon âme et ma vie tout entière. Je le ferai d'autant plus librement que je n'ai plus et n'aurai plus jamais à garder les ménagements que prescrivent quelquefois à un chef de parti les exigences et les susceptibilités de ce parti, en vertu de l'axiome si bien formulé par Ledru-Rollin devant la Haute-Cour en 1845 : « *Il me fallait « bien les suivre puisque j'étais leur chef.* »

Je ne suis plus le chef de personne et je rentre par conséquent en pleine possession de ma liberté, pour en user, sans autres restrictions que celles de ma conscience, pendant le peu de temps qui me reste à vivre... (1)

On se rappelle en quel état d'exaspération Montalembert avait trouvé la Pologne pendant son voyage de 1861. Depuis lors, *la nation en deuil* est devenue la nation en flammes. Poussés à bout par les exactions de leurs conquérants, les Polonais se sont soulevés une dernière fois. *Faucheurs de la mort* et *Légions du Désespoir* luttent avec énergie contre un ennemi cent fois supérieur en nombre. L'Europe va-t-elle laisser égorger les restes de ce peuple héroïque? Qui résoudra ce problème sanglant? Dans un éloquent article du *Correspondant*, sous ce titre : *l'Insurrection polonaise* (2), Montalembert se le demande. Il supplie la Russie de s'arrêter, d'abandonner une tâche aussi inextricable qu'immorale. Il supplie la France d'intervenir, sinon par les armes, du moins par la diplomatie, comme elle l'a fait pour la Grèce, pour l'Italie, pour le Mexique.

Un instant, il a l'illusion de croire que Napoléon III songe vraiment à restaurer la Pologne. Le 9 avril, Montalembert reçoit M. Pope Hennessy (3) qui sort des Tuileries. « Il me raconte toute sa conversation avec notre autocrate et j'en conclus comme lui que Napoléon III fera la guerre pour la Pologne. S'il en était autrement, il serait *inutilement* le plus menteur des hommes. Il a parlé de son intention d'attaquer par la Baltique, de la lettre que le Pape va lui écrire sur la Pologne,

(1) Montalembert à Foisset, 17 mai 1865.

(2) Février 1863.

(3) Membre de la Chambre des communes, où son ardent dévouement à la cause polonaise l'avait fait surnommer Popeneski.

de la nécessité de ne pas attendre trop de temps, *when the Poles are losing so many lives, and we are losing our character* (1). La conférence a eu lieu en anglais. Hennessy part pour Vienne, avec la commission formelle d'engager l'Autriche dans la politique française, afin de se réconcilier sur le terrain de cet intérêt commun. Ce sont les propres paroles de l'Empereur. »

Hélas ! Ces pourparlers n'aboutissent pas, et la Pologne est abandonnée de l'Europe. En vain se dresse-t-elle dans sa tombe, invoquant tour à tour par des adjurations poignantes la civilisation, l'humanité, le droit des gens, le droit nouveau, les idées modernes, la liberté, le progrès, l'honneur, la reconnaissance, la pitié, la conscience publique... A ses déchirants appels personne ne répond. Seul, le vicaire de J.-C., du Fils de Dieu mort pour les hommes sur la croix parle pour la nation crucifiée. Le 24 avril 1864, il fait entendre en sa faveur des paroles d'indignation et de pitié. C'est le moment critique où Montalembert vient de recevoir du cardinal Antonelli la lettre que nous avons rapportée. Ce coup douloureux ne l'empêche pas de proclamer dans son article *Le Pape et la Pologne* « qu'il n'y a de grand en Europe que deux opprimés, le Pape et le peuple polonais ».

Pendant qu'au centre de l'Europe le czar consomme la ruine de la Pologne, au nord, la Prusse et l'Autriche s'unissent pour démembrer le Danemark. Montalembert proteste avec indignation contre cet abus de la force ; il protestera également contre l'écrasement de l'Autriche et les agrandissements territoriaux de la Prusse. « Grand partisan du fédéralisme et systématiquement hostile aux grands États, écrit-il à Reichensperger, je déplore pour cette seule raison ajoutée à beaucoup d'autres les accroissements de la Prusse et l'absorption de l'Allemagne par cette puissance, dont l'histoire, sauf pendant les années de 1806 à 1814, n'est qu'un tissu d'iniquités. (2) »

Une fois pourtant, Montalembert se trouve dans le camp

(1) « Alors que les Polonais perdent tant d'hommes, et que nous, nous perdons notre caractère. » *Journal.*

(2) A Reichensperger, 1er février 1867.

des vainqueurs. Il a suivi avec un intérêt passionné la guerre de Sécession aux États-Unis. On sait que l'affranchissement des esclaves, réclamé par les États du Nord, est l'enjeu de cette guerre. Elle se fait de part et d'autre avec une énergie et un élan incroyables, et lorsqu'enfin le Nord triomphe, assurant l'abolition de l'esclavage, sans que l'Amérique devienne, comme on l'avait annoncé, la proie de la dictature, sans qu'aucun excès, aucune représaille vienne ternir la victoire de la justice et de la liberté, alors Montalembert laisse échapper dans *le Correspondant* un cri de joie et d'enthousiasme :

> Il faut remercier Dieu, s'écrie-t-il, parce qu'une grande nation se relève, parce qu'elle se purifie à jamais d'une lèpre hideuse, qui servait de prétexte et de raison à tous les ennemis de la liberté pour la maudire et la diffamer; parce qu'elle justifie en ce moment toutes les espérances qui reposaient sur elle, parce que nous avions besoin d'elle, et qu'elle nous est rendue, repentante, triomphante et sauvée.
>
> Oui, il faut remercier Dieu, parce que cette lèpre de l'esclavage a disparu sous le fer des vainqueurs de Richmond, extirpée pour toujours du seul des grands peuples chrétiens qui, avec l'Espagne, en fût encore infecté ; parce que ce grand marché d'hommes est fermé, et qu'on ne verra plus jamais, sur le glorieux continent de l'Amérique septentrionale, mettre à l'enchère une créature humaine, faite à l'image de Dieu, pour être adjugée et livrée en proie, avec sa femelle et ses petits, à l'arbitraire, à l'égoïsme cruel, au lucre infâme, aux viles passions d'un de ses semblables. (1)

Montalembert applaudira de même, quelques années plus tard, lorsque les Communes d'Angleterre, à l'instigation de M. Gladstone, aboliront la domination de l'Église anglicane en Irlande. Cette Église de garnisaires, installée par les vainqueurs chez les vaincus et à leurs frais, dans le but de transformer des catholiques en protestants, n'avait servi qu'à rendre les Irlandais plus papistes, plus ultramontains qu'on ne l'est dans le reste du monde. Elle était la véritable cause de l'abîme qui a toujours séparé l'Irlande de l'Angleterre. « Le peuple anglais, dit Montalembert, a mis longtemps à reconnaître son iniquité ; mais enfin il l'a reconnue et désa-

(1) *La victoire du Nord aux États-Unis*, 25 mai 1865.

vouée; il veut la réparer, il la réparera. » Il complétera cette œuvre de justice en accordant aux Irlandais les autres concessions légitimes qu'ils réclament, pour l'éducation religieuse de leurs enfants, pour l'affranchissement de l'agriculture et de l'industrie dans leur pays.

Montalembert prédit ensuite que la séparation de l'Église et de l'État en Irlande aura pour résultat, dans un avenir prochain, le *desestablishment* de l'Église établie en Angleterre. Un jour aussi cette grave question se posera pour la France.

« L'interrègne de quinze années qu'ont subi nos libertés les plus essentielles a préparé une révolution auprès de laquelle les crises de 1830 et de 1848 paraîtront des jeux d'enfants... On peut être sûr que le budget des cultes disparaîtra dans l'orage... Il est à craindre qu'il ne soit jamais rétabli. Que feront les catholiques, s'ils ne possèdent pas la liberté d'association, la liberté de posséder, d'hériter, d'acquérir, avec les seules conditions imposées par la loi commune? »

Qu'on y songe, déclare Montalembert en terminant. « Nous avons le droit de nous préoccuper du sort qui nous attend, le devoir aussi de nous y préparer, de travailler à le rendre plus digne de nous et de la sainte cause dont nous sommes les représentants. Ce droit ne peut être revendiqué, ce devoir ne peut être accompli que par une étude sérieuse et pratique des faits de la société moderne, des lois qui en découlent, des grands courants de la vie contemporaine, où nous sommes condamnés, bon gré mal gré, à puiser notre force et notre lumière pour les combats et les périls de l'avenir. (1) »

Parmi les correspondances que Montalembert entretient avec d'illustres étrangers, Brownson aux États-Unis, Döllinger en Bavière, Reichensperger en Prusse, César Cantu en Italie, etc., et sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter, une des plus intéressantes est celle du baron Eotvös, le distingué Hongrois qui l'a reçu à Budapesth en 1861. Elle révèle avec quelle sollicitude et quelle intelligence Montalembert suit les évènements qui se déroulent en Autriche. La réconciliation de la Hongrie avec la maison de Habsbourg le comble de joie. « C'est du fond de mon âme, écrit-il, que je vous félicite, vous et vos amis, de la persévérance infatigable et de la

(1) *L'Irlande et l'Autriche,* 25 mai 1868.

modération héroïque que vous avez déployées dans cette lutte prolongée, d'un côté contre la routine bureaucratique et l'aveuglement absolutiste, de l'autre contre l'aveuglement révolutionnaire. Quel que soit l'avenir, vous aurez au moins réussi à obtenir, quant au présent, une solution honorable et désirable pour tout le monde. »

Cependant la monarchie austro-hongroise entre résolument dans la voie des réformes libérales, et le baron Eotvös devient ministre de l'instruction publique. Ayant à résoudre les problèmes les plus graves pour l'avenir de son pays, le jeune ministre, avant de prendre une décision, tient à consulter Montalembert. Les conseils qu'il en reçoit et que malheureusement il ne peut suivre toujours sont dictés, est-il besoin de le dire? par l'intérêt supérieur de l'Église et par le désir de concilier cet intérêt avec le développement des libertés publiques. C'est ainsi qu'il supplie Eotvös de s'employer de toutes ses forces à faire maintenir le Concordat de 1855. « J'ai relu attentivement ce Concordat, lui dit-il, et je n'y trouve absolument rien d'incompatible avec le principe de la liberté religieuse et moins encore avec les libertés politiques, qui doivent être désormais l'apanage de tous les peuples de l'Empire. Admettons toutefois qu'il y ait des stipulations gênantes ou fâcheuses; il faut savoir les supporter comme on supporte les inconvénients inséparables de toutes les choses humaines... »

Lorsqu'il s'agit de réorganiser l'enseignement public en Hongrie, Montalembert engage Eotvös à faire intervenir les laïques catholiques, c'est-à-dire les pères de famille, dans le gouvernement des écoles; et les raisons par lesquelles il justifie son conseil méritent d'être rapportées :

... Ce sera un premier pas vers ce réveil du sentiment religieux chez les laïques et de cette énergie virile chez les fidèles, qui leur fait si cruellement défaut, depuis que la crainte trop légitime du protestantisme a altéré l'ancienne vitalité des peuples. Pour résister aux aggressions du dehors, l'Église a, depuis le XVI^e^ siècle, revêtu une forme de plus en plus monarchique, et la papauté, comme la royauté, est devenue beaucoup plus centralisatrice et plus absolue qu'elle ne l'était au moyen âge. Il en est résulté dans l'ordre spirituel, précisément ce que nous avons vu

dans l'ordre temporel, c'est-à-dire un dépérissement général des forces individuelles et locales, au grand détriment de l'ensemble. Dieu qui a promis l'immortalité à son Eglise, ne souffrira pas que ce mal atteigne, comme cela est arrivé dans la société politique, les dernières limites. Il y aura une réaction salutaire qui se combinera avec le progrès des libertés publiques, là où ces libertés seront bien entendues. Nos enfants, si ce n'est pas nous, pourront lutter contre le système aujourd'hui trop prépondérant, qui, comme l'écrivait ces jours-ci le célèbre Newman à l'un de mes amis, tend à maintenir les catholiques dans un état d'infériorité politique et sociale, afin de les rendre plus dociles à l'autorité spirituelle. (1)

Il est juste de remarquer que Montalembert n'approuve pas dans leur ensemble les projets de réforme sur l'instruction publique qu'Eotvös lui communique; il lui reproche de trop sacrifier les droits de l'Église et de la liberté individuelle aux exigences tracassières de l'État. Il blâme plus vivement encore les modifications apportées par le gouvernement autrichien au Concordat de 1855, sans l'assentiment de Rome; mais il ne peut s'empêcher de trouver excessives et trop violentes dans la forme les réclamations du Saint-Siège à ce sujet. « Les nouvelles lois, dit-il, inspirées sans doute par un mauvais esprit et votées au mépris d'un traité solennel, remettent les conditions religieuses de l'Empire dans l'état où elles étaient en 1854, époque où l'Autriche était regardée à Rome comme le boulevard de l'Église et de la société. Elles reconnaissent et maintiennent une situation où l'Église reste infiniment plus puissante, plus riche et même plus libre qu'en France. Et cependant ces lois sont qualifiées de : *infandæ, reprobandæ, damnandæ, abominabiles, divinæ constitutioni vel ipsi naturali juri maxime adversantes!* Que restera-t-il donc à dire, si la nouvelle Autriche, marchant sur les traces de la Révolution française, comme on semble l'y provoquer, envoie les vases sacrés à la Monnaie et les prêtres à l'échafaud? » C'est avec un vif regret, et pour ne pas se trouver en désaccord avec le Saint-Siège, que Montalembert s'abstient d'écrire sur ces délicates matières, comme il en avait l'intention.

(1) A Eotvös, 12 juin 1867.

III

D'autres travaux, publiés à la même époque, attestent encore son activité : ce sont les articles dans lesquels il rend un dernier hommage aux amis disparus, aux vieux compagnons d'armes frappés par la mort. *Laudavi mortuos magis quam viventes,* répète-t-il volontiers avec l'Écriture. Rien de convenu ni de banal dans ces écrits, mais un accent personnel, pénétrant et très élevé, une éloquence qui rappelle les meilleurs discours de l'orateur. Le premier en date, du 25 avril 1865, est consacré au comte Arthur Beugnot, membre de l'Institut et ancien pair de France. Beugnot avait été, pendant la conquête de la liberté d'enseignement, le fidèle lieutenant de Montalembert; celui-ci se plaît à le reconnaître. Il le montre intervenant dans ce grand débat, « à la manière de ces champions imprévus que les romans du moyen âge font apparaître tout à coup dans la lice des combats judiciaires pour secourir quelque victime innocente, et qui vont hardiment frapper du bout de leur lance l'écu du vainqueur, dont nul n'osait avant eux affronter le courroux ». Il rappelle les combats oratoires de Beugnot contre le monopole en 1844, sa défense des Jésuites en 1845, et la part honorable qu'il prit au triomphe définitif, comme rapporteur de la loi de 1850. Quelques jours après, le 2 mai 1865, à la réunion annuelle de la *Société d'histoire de France,* Montalembert prononce l'éloge du savant que fut aussi le comte Beugnot; il apprécie les importantes publications dues à son zèle infatigable et à sa rare érudition, la collection des *Olim,* les *Coutumes du Beauvaisis,* les *Assises de Jérusalem,* etc. (1)

Une amitié de trente années unit Montalembert au comte Ladislas Zamoyski. Depuis le jour où le jeune héros polonais s'est retiré en France, après les glorieuses luttes de 1830, Montalembert l'a suivi avec un fraternel intérêt, en Belgique, au Piémont, en Hongrie, en Crimée, sur tous les théâtres de

(1) *Le comte Beugnot et la liberté religieus* (avril 1865). *Le comte Beugnot et ses travaux historiques* (mai 1865).

son aventureuse carrière; il est devenu son confident intime et le parrain d'un de ses enfants. Quand Zamoyski meurt en 1868, il lui consacre une touchante notice, et rien n'honore la mémoire de Zamoyski comme l'admiration profonde que Montalembert a conçue pour lui. En considérant la patience héroïque de l'exilé polonais, la force d'âme avec laquelle il a supporté ses longues épreuves, Montalembert n'ose plus se plaindre de ses propres souffrances.

Tous ses desseins ont été déjoués, toutes ses entreprises ont avorté, toutes ses espérances ont été trompées... Il ne s'est jamais lassé, jamais arrêté et il n'a jamais réussi... Il a connu les longs ennuis, les obscurs dégoûts, les sombres défaillances de la maladie, et il les a supportées avec le même calme imperturbable, le même tranquille et invincible courage qui l'avaient soutenu dans les agitations douloureuses de sa vie publique. Tant de vertus couronnées par tant de souffrances! C'est là un grand et mystérieux enseignement, et c'est par là surtout que Dieu semble l'avoir destiné à nous instruire et à nous édifier... Toute pensée de révolte contre les lenteurs de la justice divine, tout éclat d'une trop âpre douleur nous est interdit par le seul souvenir de ce cher défunt... (1)

Il éprouve les mêmes sentiments, et plus vifs encore, au mois de septembre 1865, en apprenant la mort subite de Lamoricière. On se rappelle l'enthousiasme de Montalembert lorsque le général partit, en compagnie de M^gr^ de Mérode, pour défendre le pape. La famille de M^me^ de Lamoricière était alliée à celle de M^me^ de Montalembert; mais combien plus les deux hommes étaient-ils parents par les âmes! C'est ce que Cochin exprimait éloquemment dans cette lettre à son ami :

... Si vous n'êtes pas assez parents pour que je dise que le même sang coule dans vos veines, au moins le même feu brûle dans votre sang, et vos carrières, sauf l'habit, sont pareilles. Colonel à l'âge où vous étiez orateur, attaquant les Arabes au moment où vous braviez les impies, célèbre en pleine jeunesse, terrassant le désordre dans la rue au moment où vous lui teniez tête à la tribune, brisé comme vous le fûtes bientôt quand la loi fut brisée; détenu depuis par la conscience dans une captivité oisive aggravée par l'exil; osant livrer son nom et sa vie et sa gloire pour le service de la plus désertée des puissances; vaincu d'avance et le

(1) *Correspondant*, 25 janvier 1868.

sachant, par le tourbillon des plats calomniateurs de la vertu désintéressée, mais content d'avoir taché de sang, comme vous les avez tachés de honte, les mains hypocrites ou brutales qui allaient se poser sur l'épaule et sur la tunique blanche du vicaire de Jésus-Christ; silencieux devant l'injustice et l'insulte, poursuivi par le malheur, perdant son enfant après sa renommée, et mourant enfin tout seul, exposé aux sarcasmes des méchants; ah! cet homme héroïque mérite nos pleurs et nos couronnes. Les vers et les journaux se disputeront son corps, mais son âme sera enlevée par les anges, et sa mémoire gardée par les honnêtes gens... Parlez pour eux, je vous en conjure... (1)

Il parla; il retraça dans *le Correspondant* la carrière si remplie du preux chevalier; il rappela ses exploits prodigieux de l'expédition de Constantine, immortalisés par Horace Vernet, la création des zouaves et la prise d'Abd-el-Kader; il peignit en termes saisissants l'éloquence toute militaire du général dans les Assemblées républicaines, son intrépidité pendant les journées de Juin, puis l'écroulement, au coup d'Etat, de sa brillante fortune; les douleurs de l'exil, l'amertume d'être condamné à l'impuissance à un âge où on a conscience de la plénitude de ses forces et de ses moyens; il fit ressortir le détachement sublime avec lequel, n'ayant plus d'autre bien que sa popularité et le souvenir de ses vieilles victoires, il avait sacrifié tout cela pour servir la cause désespérée du Souverain Pontife : *se et anteactos triumphos libenter devovit.* « Il osa être impopulaire, dit-il, et il le fut jusqu'à l'héroïsme. » Enfin, après avoir décrit les souffrances et la mort de Lamoricière, il termina en faisant ressortir les enseignements qui se dégageaient d'une si noble vie. Cet article, improvisé en quelques nuits d'un labeur opiniâtre, parut dans *le Correspondant* du 25 septembre 1865. « Je viens de lire l'article ou plutôt l'éloquent discours de Montalembert, écrivait le duc d'Aumale à M. Bocher... Dites-lui combien j'en ai été ému. La péroraison semble écrite par Bossuet. (2) »

(1) 13 septembre 1865.
(2) 11 octobre 1865.

IV

C'est encore une jouissance pour Montalembert de suivre le mouvement général du monde, de raconter de temps à autre ses impressions de spectateur; Dieu va lui enlever en grande partie cette jouissance. Son échec aux élections de 1863, la vocation de sa fille, la lettre du cardinal Antonelli et l'encyclique *Quanta Cura,* toutes ces épreuves douloureuses ont profondément altéré sa santé. A vrai dire, il ne ménage point ses forces, travaillant à ses *Moines* comme il ne l'a jamais fait de sa vie, et prolongeant ses veilles jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Au début de 1865, il revient d'Espagne, et en compagnie de trois jeunes gens qu'il affectionne, MM. Guillaume de Chabrol, Léon Lefébure et de Lubersac, se dispose à partir pour l'Amérique. Voir des catholiques d'une autre trempe que ceux de l'Europe, plus énergiques, plus entreprenants, moins soucieux d'un passé à jamais fini que d'un avenir plein de promesses, c'est depuis longtemps le désir de Montalembert. Là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique, on se prépare à lui faire fête : son article sur *la victoire du Nord* a produit une vive impression, et le ministre des États-Unis, M. Bigelow, est venu le remercier au nom du président. Mais, la veille même du départ, un frisson terrible, accompagné de violentes douleurs dans les reins, saisit Montalembert. Les docteurs Nélaton et Trousseau reconnaissent qu'une pierre s'est formée dans le rein gauche et a déterminé un abcès. Une opération a lieu et sauve d'abord le malade; mais le mal est trop caché et trop profond; les médecins ne parviendront jamais ni à broyer la pierre, ni à cicatriser la plaie qu'ils viennent d'ouvrir, ni à arrêter la suppuration qui se produit chaque jour en abondance. Pendant de longs mois Montalembert demeure cloué sur son lit de souffrances : toute nourriture le dégoûte, le sommeil lui devient impossible, la fièvre le dévore; il sent la vie lui échapper, pour ainsi dire, goutte à goutte, et finit par perdre tout espoir de rétablissement.

En cette nouvelle et cruelle épreuve les consolations ne manquent pas à Montalembert. Il puise les meilleures dans sa foi si

profonde, si absolue. Dès la première heure, il trace d'une main défaillante ces lignes dans son *Journal :* « Les desseins de Dieu sont justes... Puissé-je expier par mes souffrances mes trop nombreux péchés !... Je pardonne à tous ceux qui ont brisé ma vie. » Il s'efforce d'accepter cet état d'impuissance si pénible à sa nature, d'acquérir cette sérénité calme et résignée du chrétien qui porte la croix de Jésus-Christ. « Celui qui souffre sans vouloir souffrir, répète-t-il avec Fénelon, ne trouve dans ses peines qu'un commencement des éternelles douleurs. Quiconque se soumet dans sa souffrance, la change en un bien infini. Je veux donc, ô mon Dieu, souffrir en paix et avec amour... (1) » Tous les huit jours, il se confesse au Père Matignon et reçoit Notre-Seigneur avec une piété touchante. Pendant vingt dimanches, il souffre de ne pouvoir assister à la messe, jusqu'à ce que le P. Longhaye, son ancien correspondant de Rouen devenu Jésuite, vienne célébrer dans sa chambre le saint sacrifice. Puis, pour que rien ne manque à ses consolations religieuses, le P. Gratry lui fait chaque semaine une homélie sur l'Évangile. Il aime aussi à réciter le chapelet avec la sœur Saint-Marcellin, religieuse du Bon-Secours, qui, pendant plus de deux ans, lui prodigue les soins les plus dévoués ; mais ce qui lui est plus doux que tout le reste, c'est de prier avec sa femme et ses enfants agenouillés autour de son lit : « Thérèse fait chaque jour la prière à côté de mon lit, écrit-il. Quelle expression délicieuse dans ses yeux tournés tantôt vers le ciel et tantôt vers son père malade !

« Beatrice in suso, ed io in lei guardava. (2) »

Cependant, à la nouvelle que la vie de Montalembert est menacée, l'émotion et la sympathie sont générales. Rue du Bac, les visiteurs affluent et les registres se couvrent de noms de toutes les classes et de tous les partis. En dehors des vieux et fidèles amis, Cornudet, Rio, Cochin, de Broglie, d'Abbadie qui viennent presque chaque jour, MM. Thiers, Guizot, Berryer, Changarnier, Trochu, de Corcelles, Prévost-Paradol, Daru, le duc de Noailles, le baron de Hübner, les duchesses de Nor-

(1) *Journal.*
(2) *Journal*, 12 juin 1866. Beatrix regardait le ciel, et moi je la regardais.

folk et de Galliera, Mmes Craven, de Forbin et de Blacas, sont les plus assidus. Plusieurs fois par semaine, la princesse Marcelline Czartoryska, avec une bonté qui n'a d'égale que son merveilleux talent, distrait le pauvre malade en lui jouant les plus beaux morceaux de son répertoire. Par son empressement, le clergé surprend Montalembert lui-même. Inutile de nommer Mgr Dupanloup, dont la correspondance est plus active que jamais; un grand nombre d'autres prélats, parmi lesquels les archevêques de Paris, de Bourges, de Rouen, de Bordeaux, de Reims, de Cambrai, Mgr Lavigerie, Mgr Meignan, etc., viennent exprimer leur sollicitude; d'autres écrivent et font prier leur clergé pour la guérison de l'orateur catholique.

Un jour, on annonce Mgr Pie, évêque de Poitiers. S'il a jadis causé à Montalembert une des plus grandes peines de sa vie, il lui apporte aujourd'hui une consolation sans pareille : « Il m'annonce que le Pape, avec une bonté tout à fait paternelle, l'a chargé d'apporter à Catherine l'autorisation de venir me voir pendant ma maladie, et cela tous les huit ou quinze jours, tant que cette maladie durera, et surtout sans qu'on tire de cette extrême faveur des conséquences contraires à la prolongation de son séjour à Paris, où le Pape désire formellement qu'elle reste. Le Saint-Père a accompagné cette grâce vraiment signalée des expressions les plus affectueuses sur la reconnaissance qui m'est due pour mes services anciens. Et il a certainement mis une singulière délicatesse à charger l'évêque le plus opposé à mes idées de m'apporter cette marque de sa sollicitude. Impossible d'ailleurs d'être plus gracieux et plus aimable que n'est ce fameux évêque, encore tout jeune et plein de vigueur et de vie. (1) » Quelques semaines après, le Saint-Père lui-même adresse à Mme de Montalembert une lettre fort touchante sur la santé de son mari.

Les étrangers ne montrent pas moins d'intérêt. Le cardinal de Reisach, archevêque de Munich; Mgr Strossmayer, le célèbre évêque de Diakovar; le patriarche d'Antioche et d'Alexandrie; Mgr Dechamps, évêque de Namur, visitent à plusieurs reprises Montalembert. — « La miséricordieuse Providence, lui écrit

(1) *Journal*, 11 juillet 1866.

Newman, s'est obstinée à vous refuser en cette vie la récompense de vos grands travaux, afin de vous glorifier surabondamment dans un monde meilleur. C'est pour cela qu'il plaît à Dieu aujourd'hui encore de vous visiter par une cruelle maladie. Je vous demande de me faire parfois l'aumône d'une prière ; quant à moi, j'ai pris l'habitude, chaque fois que je me rends devant le Saint Sacrement, de me souvenir de vous. »

Mais voici, raconte le *Journal,* « un homme que je ne puis mieux définir que par l'expression dont il se sert si souvent, *first rate* (1). C'est le P. Hecker, Pauliste de New-York que j'avais déjà vu il y a dix ans, à Paris, mais qui ne m'avait pas frappé comme aujourd'hui. J'ai entendu de fort beaux sermons dans ma vie, mais aucun ne m'a plus ému que le récit fait par lui, ce soir, dans la cour, en un français à peine intelligible, de la marche qu'a suivie son âme pour passer des questions politiques et sociales aux questions religieuses, et pour arriver, après *sept ans* de recherches, du néant au dogme de la présence réelle et perpétuelle de Dieu dans l'Eucharistie. Depuis de longues années, je n'ai rencontré personne qui m'ait autant frappé. Il m'édifie par ses réflexions sur l'absence de charité entre catholiques, autant qu'il m'intéresse par ses idées sur les Ordres anciens et nouveaux et ses renseignements sur les progrès prodigieux de la religion en Amérique. »

V

C'est au château de Rixensart, près Bruxelles, que Montalembert reçoit cette dernière visite. Après de longs mois de souffrance, les médecins ont permis d'y transporter le malade. Il y séjourne de juin à octobre 1867, espérant, à l'ombre des grands bois du manoir des Mérode, retrouver le calme et la santé. Mais sa présence est vite connue en Belgique, et de toutes parts les visiteurs affluent. Au commencement de septembre, a lieu le troisième Congrès catholique de Malines ; à cette occasion, Mgr de Mérode, Mgr Dupanloup et M. de Falloux passent quelques jours à Rixensart. Chaque fois qu'au

(1) De premier ordre.

sein de l'assemblée catholique le nom de Montalembert est prononcé, il y excite d'unanimes applaudissements. Combien plus encore le 6 septembre, lorsque M. de Falloux donne lecture au Congrès de la lettre que lui adresse son ami :

... Et moi aussi, écrit-il, je garde un souvenir ineffaçable de cette grande assemblée où s'est accompli le dernier acte de ma vie militante.

Sans doute il est dur pour moi d'être retenu loin d'elle par une infirmité invincible; mais je ne veux pas que la tristesse ou le regret vienne m'assombrir, au moment où il me semble respirer le souffle vivifiant de la libre et catholique Belgique, réunie dans ses comices périodiques.

Dites donc à nos amis que je suis comme vous plein de confiance et de résolution.

Je me sens confirmer dans cette résolution, en voyant que la troisième assemblée du Congrès se montre toujours animée du même esprit qu'en 1863 et 1864, que l'amour passionné de l'Église s'y concilie avec toutes les aspirations généreuses et sensées de la vie publique, qu'elle est toujours décidée à revendiquer pour défendre nos vieilles croyances tout ce qu'il y a de si puissant et de si légitime dans les idées nouvelles, dans les institutions libérales, dans les progrès modernes; qu'elle compte bien par conséquent ne pas laisser à nos adversaires le droit de se poser en représentants exclusifs de la civilisation et de la société contemporaines... » (*Acclamations universelles. Vive Montalembert!*)

Un mois auparavant, à la fin de juillet, le comte de Paris et le duc d'Aumale étaient venus à Rixensart et avaient passé la journée près de Montalembert. « Pendant les deux ou trois heures de conversation que j'ai avec les princes, écrit-il, je retrouve chez eux toutes les qualités que je leur avais déjà reconnues lors des visites que je leur ai faites en Angleterre. Ils ont tout ce qu'il faut pour comprendre, intéresser et gouverner les hommes de leur temps. (1) » Le réveil des idées libérales en France, la question romaine, les dangers de l'unité allemande, tels sont, à n'en pas douter, les sujets de ces entretiens. On en retrouve l'écho dans les lettres que les princes échangent avec Montalembert après cette visite, lettres remarquables et qui mériteraient d'être publiées. Ils sont d'accord sur tous les points ; cependant Montalembert se permet de reprocher aux princes leurs ménagements pour l'Italie, et la réserve

(1) *Journal*, 23 juillet 1867.

excessive qu'ils ont gardée à l'endroit du pouvoir temporel du Pape. Ils réprouvent évidemment les attentats commis contre le Saint-Siège; mais il est déplorable qu'ils n'aient pas fait entendre une protestation publique et gagné ainsi les sympathies du clergé et des catholiques.

Sur les dangers de l'unité allemande, leurs craintes sont les mêmes; le comte de Paris rend Napoléon III responsable de ce grave péril. « En effet, écrit-il à Montalembert, c'est parce que la France a abdiqué la direction de ses affaires et remis tout entre les mains d'un seul homme, que les Allemands, alarmés d'un pareil voisinage, ont recherché l'unité avec une nouvelle passion. C'est malheureusement à notre exemple que, sacrifiant la cause libérale à de trompeuses chimères, ils ont, par leur ardeur à poursuivre cette unité, provoqué son établissement au profit d'une monarchie militaire et excusé les violences qui l'ont accompagnée. Aussi le césarisme prussien est-il le produit naturel du césarisme français, et quoi qu'on en dise, sont-ils tous les deux solidaires... (1) »

La presse ne manqua pas de s'occuper de la visite des princes d'Orléans à Rixensart. Un journal belge, *l'Époque*, attaqua Montalembert et ses prétendues variations politiques. Celui-ci eut la surprise d'être défendu en cette circonstance par Louis Veuillot. Dans un article « à la fois très habile et très vrai (2) », le directeur de *l'Univers* justifiait l'attitude politique de Montalembert et terminait de la sorte :

En quoi donc est-il étonnant que les princes de la maison d'Orléans viennent saluer cet illustre homme de bien? Ils n'ont rien à lui remettre, il n'a rien à leur promettre. La cruelle maladie de M. de Montalembert est un sujet d'affliction pour la religion et pour les lettres, comme pour ses amis et pour sa famille; des princes français n'ont pas besoin d'un motif particulier pour lui témoigner une sympathie qui est, Dieu merci, générale. Tout cœur chrétien serait heureux de pouvoir donner cette marque de respect à l'orateur de la liberté de l'Église, à l'auteur de *l'Histoire des Moines d'Occident*. Une telle démarche sied surtout aux princes.

Les princes de notre temps sont sujets à rendre des visites qui leur font moins d'honneur, nous dirons même qui se justifient moins à titre

(1) Le comte de Paris à Montalembert, 4 février 1868.
(2) *Journal*.

de curiosité. Un homme de si grande valeur, l'un des maîtres de l'éloquence, si savant, si parfaitement né pour manier les grandes affaires du monde, et qui néanmoins a si fermement tenu la voie qui l'éloignait des faveurs du trône et des faveurs de la popularité, c'est une rareté de premier ordre dans les principautés, dans les démocraties et jusque dans les empires. (1)

Cette avance honorait M. Veuillot, soit qu'il obéît au désir du Souverain Pontife, soit plutôt qu'il suivît les inspirations de son propre cœur. A plusieurs reprises d'ailleurs, depuis la maladie de Montalembert, il avait tenté de s'en rapprocher. Le premier numéro de *l'Univers* ressuscité (avril 1867) contenait un article favorable aux *Moines d'Occident*. Se trouvant à Plombières, au mois de juillet 1866, en même temps que M. Foisset, Louis Veuillot allait chaque jour lui demander des nouvelles de l'illustre malade et ne cachait pas son désir d'une réconciliation suprême. Lorsqu'au mois de décembre de la même année, Mgr Mermillod prit l'initiative de ce rapprochement, Louis Veuillot répondit :

Oui, c'est toujours le moment de se réunir, et ce moment est aujourd'hui plus opportun et plus pressant que jamais. J'ose dire devant Dieu et du plus profond de mon âme que je suis, pour ma part, tout prêt. *Mais où se réunir, Monseigneur, et* QUI MARQUERA LE TERRAIN? S'il n'y avait que des difficultés de personnes, je suis convaincu qu'elles seraient partout aussi parfaitement, aussi aisément annulées qu'en mon cœur. La maladie si longue et encore si redoutable d'un de nos frères m'a mis dans une véritable angoisse, et j'éprouve un tourment indicible à penser qu'il peut mourir avant que je lui aie serré la main. Je n'ai rien négligé de ce que la discrétion me permettait pour le lui faire savoir. J'ignore s'il l'a su. (2)

Louis Veuillot avait raison d'écrire : « Où se réunir et qui marquera le terrain? » Il sentait lui-même que sa tentative ne

(1) *Univers*, 30 juillet 1867. Quoiqu'il répète dans son *Journal* le vers de Virgile :

Non tali auxilio, nec defensoribus istis
Tempus eget...,

Montalembert écrit d'autre part : « Cet acte doit désormais m'imposer silence sur *mes griefs personnels* contre lui, en laissant subsister tous nos *dissentiments politiques et religieux*. »

(2) Louis Veuillot à Mgr Mermillod, 16 décembre 1866.

pouvait aboutir. Ses attaques publiques et persistantes restaient gravées au cœur de Montalembert comme avec un fer rouge. Le directeur de *l'Univers* ne venait-il pas encore de publier *l'Illusion libérale*, où il traite les catholiques libéraux de « gens de peu de fierté et de peu de foi..., de cœurs défaillants, pleins de l'appétit d'Ésaü et de sa passion pour les lentilles,... de gens sentant l'hérésie et qui ont pour vrai nom sectaires »? Comme chrétien, Montalembert devait pardonner; il l'avait fait généreusement dès le premier jour de sa maladie. Eût-il été saint François de Sales, il ne pouvait se réconcilier avec un homme dont l'œuvre lui paraissait funeste à l'Église et dont les idées étaient si opposées aux siennes. Sa réponse ne fut pas d'un saint, mais d'un soldat vaincu, blessé, passionné, résolu à combattre jusqu'à la mort :

Cette réconciliation, dit-il, est, selon moi, également impossible et *indésirable*.

Il ne s'agit pas ici du *pardon des injures*. J'espère être en règle sur ce point, mais il s'agit d'abord de l'*honneur*, dont les catholiques contemporains ont appris à faire trop peu de cas ; il s'agit ensuite de la cause catholique, telle du moins que je l'ai comprise et servie jusqu'ici.

Je n'ai rien à réparer envers M. Veuillot. J'ai combattu ses doctrines et son influence sur l'Église, sans jamais attaquer sa personne, directement ni indirectement. Son nom même ne s'est jamais trouvé sous ma plume qu'une seule fois (dans *le Correspondant* du 25 juin 1863), et cela pour blâmer la mesure exceptionnellement arbitraire dont il a été l'objet (1).

Lui, au contraire, m'a personnellement insulté et indignement calomnié pendant plusieurs années de suite dans une série d'articles de *l'Univers*, articles qu'il a reproduits dans les douze volumes de ses *Mélanges*, sans avoir par conséquent la chétive excuse des excitations de la polémique quotidienne; mais avec l'orgueil trop naturel de l'homme qui, comblé des éloges du pape et de l'épiscopat, a pu redire encore une fois dans *les Odeurs de Paris* : « Je ne m'excuse ni ne m'accuse de rien. »

Si M. Veuillot rétractait *publiquement* les injures et les calomnies dont il m'a *publiquement* gratifié, je ne l'en regarderais pas moins comme l'ennemi le plus redoutable de la religion que le XIXe siècle ait produit, mais je pourrais et je devrais avoir envers lui l'attitude prescrite par la courtoisie à des gens comme il faut. Tant qu'il ne l'aura pas faite cette rétractation, je le tiendrai pour un calomniateur et un insulteur public, avec le-

(1) Montalembert se trompait. Dans sa notice sur Lacordaire, il avait extrait de la correspondance de son ami et publié des passages particulièrement blessants pour Louis Veuillot.

quel le respect de ma bonne renommée m'interdit toutes relations, sous peine d'accepter tacitement les accusations ou les insinuations dont j'ai été l'objet de sa part...

Voilà pour la question personnelle. Mais la question générale est bien autrement grave. Se peut-il qu'un homme comme Mgr Mermillod croie à l'utilité, pour la défense de la cause catholique, d'une confusion qui donnerait lieu de croire et de dire qu'il n'y a plus d'autre catholicisme en Europe que celui de *l'Illusion libérale* et des *Oeuvres de Paris*? Quoi! c'est en l'année même où cet homme (autorisé, je ne le nie pas, par les encouragements du Pape et des évêques) a osé dénoncer publiquement comme *hérétiques ou sentant l'hérésie* tous les catholiques qui ne pensaient pas comme lui sur la théologie, la politique et l'histoire, c'est au moment où il vient de dépasser toutes les bornes jusqu'à présent connues de l'invective et de l'injustice contre cette société contemporaine qu'il a contribué plus que personne à dépraver et à désorienter, c'est alors que nous devrions faire tomber toutes les barrières, hélas! trop peu visibles et trop peu connues qui nous séparent de lui? Est-ce donc là ce que Mgr d'Hébron trouve de plus propre à désarmer et à ramener les protestants suisses? Est-ce là ce qu'il a rapporté de toutes ses pérégrinations et prédications dans les quatre coins du monde? En vérité, mon ami, cela est non moins triste qu'incompréhensible...

Je suppose, par impossible, cette réconciliation opérée pour le passé. Mais *quid* de l'avenir? Sur quel point serons-nous d'accord pour défendre la religion et la société? Je défie qu'on m'en cite un seul. Nous n'avons les mêmes convictions, les mêmes espérances, les mêmes répugnances sur rien, ni sur le rôle de la papauté, ni sur l'influence du clergé, ni sur l'Europe, ni sur l'Amérique, ni sur l'éducation, ni sur la liberté, ni sur la royauté, ni sur la littérature, ni sur le ciel, ni sur l'enfer. Car, grâce à Dieu, je ne pense pas, comme M. Veuillot, que *l'enfer soit ce que Dieu a fait de mieux*...

Vous me dites, mon ami, que personne ne veut plus de la lutte. Eh bien, moi, j'en veux encore, et tant que j'aurai encore un souffle de vie, j'en voudrai. Je puis bien subir les entraves et le bâillon que les circonstances m'imposent; mais absoudre les traîtres et les fous qui nous ont conduits où nous sommes, jamais! On pourra m'empêcher de parler ou d'écrire désormais, mais jamais je ne dirai ni n'écrirai une parole qui ne soit une protestation directe ou indirecte contre l'esprit dont M. Veuillot est la funeste personnification parmi nous. (1)

Non moins rigoureux le jugement de Montalembert sur Mgr de Salinis et certains évêques ralliés servilement au second Empire. Nous devons l'enregistrer impartialement, quoiqu'il nous en coûte. Tout en constatant la passion qui inspire ces

(1) A M. Foisset, 26 décembre 1866.

lignes, l'histoire ne trouvera-t-elle pas que, cette fois, la passion a parlé le langage sévère de la justice et de la vérité?

Royaliste exalté sous la Restauration, libéral prudent et candidat à l'épiscopat *par mon entremise* sous Louis-Philippe, admirateur du peuple souverain et candidat à ses suffrages sous la République, panégyriste effronté du pouvoir absolu sous le second Empire, Mgr de Salinis est un de ceux qui, par leur exemple même plus que par leurs doctrines, ont enseigné à la France à passer de main en main comme une prostituée. Je vous déclare, monsieur l'abbé, que j'ai horreur de ces hommes-là et que je ne manquerai jamais une occasion de les dénoncer à la justice de l'histoire. Le caractère sacerdotal et pontifical dont Mgr de Salinis a été revêtu, le rend à mes yeux infiniment plus coupable, infiniment moins excusable que les sénateurs et les chambellans dont les transformations et les prostrations excitent la risée publique. De tous les souvenirs de ma vie, le plus douloureux est certainement celui de la grande palinodie des catholiques français de 1852 à 1860, alors qu'on les vit renier misérablement les idées et les institutions qu'ils avaient proclamées, encensées, exploitées de 1830 à 1850. Mgr de Salinis et Mgr Parisis ont été les principaux acteurs de cette honteuse comédie. Témoin et victime de leur apostasie, je suis là pour déposer contre eux devant le tribunal de Dieu et des hommes. Tenez pour certain que je ne manquerai pas à ce devoir. Et quand même je n'y serais pas, tenez également pour certain que la vérité n'en serait pas moins connue et proclamée. Tôt ou tard tout se sait et tout se dit, surtout quand il s'agit des bassesses et des scandales qui ont terni la divine majesté de l'Église ici-bas : *Quidquid latet apparebit*. Vous le voyez par l'exemple du livre de M. d'Haussonville qui vient, après soixante ans écoulés, verser des torrents de lumière sur les recoins ignorés où les courtisans, mitrés et autres, du premier Empire, croyaient avoir enseveli leur infamie; mais qui, en rendant un tardif hommage à la vérité, fait resplendir d'un éclat désormais ineffaçable la gloire du Pontife persécuté, comme celle des trop rares chrétiens qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

Pardonnez, monsieur l'abbé, l'énergie de ces expressions à un homme chez qui l'âge et la souffrance n'ont encore étouffé ni l'indignation ni les convictions d'autrefois. Je n'en demeure pas moins, avec un profond et sincère respect, votre très humble et dévoué serviteur.

Ch. de Montalembert (1).

VI

Pendant quatre années, Montalembert traînera ainsi de Paris à la Roche en Breny, de Maîche à Rixensart, sa vie de souffrance

(1) A M. l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général de Mgr de Salinis, 13 juillet 1868.

et de désenchantement. De temps à autre, son mal s'endort; il éprouve de passagères améliorations; mais le vautour reprend bientôt son œuvre de mort, et le malade gémit de ne pouvoir mourir. « Je lis avec une profonde sympathie, écrit-il, le beau passage de Shakespeare, où le vieux Mortimer, malade et captif de ses ennemis, appelle et obtient la mort pour finir ses souffrances : « Depuis que Monmouth a commencé de régner, « — hélas! avant son élévation je brillais à la guerre! — j'ai « été confiné dans cette odieuse prison... Je souffre dans tous « mes membres endoloris comme un malheureux à peine « échappé à la torture... Ces yeux, tels que des lampes dont « l'huile est consumée, s'obscurcissent de plus en plus comme « prêts à s'éteindre. Mes épaules fléchissent sous le poids du « chagrin et mes bras languissants tombent comme une vigne « flétrie, dont les rameaux desséchés rampent sur la terre. Et « cependant ces pieds, dont la plante sans force ne peut plus « soutenir cette masse d'argile, semblent prendre des ailes « dans le désir de me porter au tombeau, comme s'ils com- « prenaient qu'il ne me reste plus d'autre refuge. (1) »

Cependant, si le corps est atteint, l'âme reste au-dessus de toute défaillance. Ceux qui visitent Montalembert dans sa bibliothèque de la rue du Bac, sur son grabat, comme il a coutume de dire, sont saisis de son extraordinaire activité. Ils le retrouvent ce qu'ils l'ont connu jadis, aussi passionné, plus passionné peut-être, pour le travail, pour l'honneur, pour la liberté de la France et de l'Église. — « J'ai vu la mort de près, dit-il lui-même. Pendant plusieurs mois de suite, je l'ai contemplée chaque jour, attendue, désirée; car la vie que je mène n'a plus aucun attrait ni aucun intérêt pour moi. Mais, délivré, comme je l'étais alors, comme j'espère l'être encore, de toute attache à ce monde, je n'ai jamais cessé de porter un intérêt passionné aux grandes causes que j'ai servies ici-bas. »

« C'est un grand spectacle, remarque à ce sujet Prévost-Paradol (2), de le voir poursuivre ses travaux accoutumés au milieu des plus vives douleurs, s'intéresser avec la même

(1) *Henri VI*, acte II, scène v.
(2) *Courrier du Dimanche*, article sur *les Moines d'Occident*.

ardeur aux vicissitudes de ce monde qu'il pouvait alors se croire près de quitter, et servir de toutes les forces qui lui restaient encore, les grandes causes auxquelles il a dévoué sa vie. Quand l'existence terrestre semble se dérober sous nos pas, comme une embarcation qui ferait eau de toutes parts, il faut une force d'âme peu commune pour ne pas replier et concentrer notre vue sur nous-mêmes, et surtout pour ne point retirer aux questions abstraites et aux intérêts généraux cette part de notre cœur que nous leur avions généreusement livrée dans la fleur de l'âge, à ce beau moment où la vie qui fermente en nous ne cherche qu'à déborder et à se répandre. C'est la maladie, c'est surtout l'idée vraie ou fausse de notre fin prochaine, qui met à l'épreuve la sincérité de nos passions les plus ardentes et les plus nobles. »

Dans les premiers temps de sa maladie, Montalembert contemple avec désolation les matériaux immenses réunis pour ses *Moines*. « Si je pouvais seulement, dit-il à Nélaton, y travailler deux heures par jour! — Et moi aussi, répond Nélaton, je voudrais bien pouvoir travailler deux heures par jour et je n'y réussis pas. » Montalembert fait si bien qu'il y réussit. Avant la fin de 1866, il a achevé le cinquième volume de ses *Moines* et écrit les admirables pages sur les vocations religieuses dont nous avons parlé.

Cela ne l'empêche pas de s'intéresser à la politique générale, de suivre avec angoisse les opérations de la guerre entre la Prusse et l'Autriche. Que n'est-il à la tribune! Que ne lui est-il donné de protester contre ce honteux triomphe de la force, « contre l'œuvre vraiment diabolique dont Bismarck a mené la trame à Biarritz, comme Cavour avait mené la sienne à Plombières! » Du moins, il dicte une longue lettre à Thiers pour le supplier de parler en faveur de l'Autriche Plus tard, il le soutient énergiquement dans sa revendication des libertés nécessaires et le félicite de ses succès oratoires :

Personne, croyez-le bien, n'aura joui avec un plus intime bonheur de votre nouvelle victoire. Éloigné autrefois par les circonstances et désormais par l'âge et une maladie incurable du champ de bataille où j'ai figuré avec vous et quelquefois contre vous, il me semble que je puis déjà me placer à votre égard au point de vue de la postérité, en vous

jugeant avec un calme désintéressé et indépendant de l'affectueuse admiration dont je suis pénétré pour vous. C'est donc à ce point de vue que je ne crains pas de ranger parmi les plus belles journées de notre histoire parlementaire et libérale, cette merveilleuse lutte entreprise par vous contre les aberrations du gouvernement personnel et les folles complaisances de la France... Ce qui m'a surtout ému, ce sont les grandes vérités que vous avez proclamées avec tant d'autorité; c'est le grand souffle moral qui règne dans toute votre œuvre, qui vous élève et vous grandit en même temps que vos auditeurs ou vos lecteurs, qui nous remonte tous et nous console de tout! Non, tout n'est pas perdu, puisqu'une voix comme la vôtre peut encore se faire entendre et applaudir, puisqu'elle peut dominer, de l'aveu même du misérable *Journal des Débats,* cette assemblée hostile et servile; puisqu'un homme seul, sans parti, sans appui dans la presse ni dans la foule, peut, par la seule force de la raison éloquente et d'un patriotisme intrépide, tenir tête à la coalition de toutes les bassesses et de toutes les folies dont nous sommes témoins et victimes... (1)

Quand les États pontificaux sont envahis par les bandes garibaldiennes, Montalembert voudrait, de son lit de souffrances, jeter un dernier appel en faveur de la papauté, mais, hélas! « il faudrait tout dire, c'est-à-dire désigner nettement le vrai coupable, *l'unique coupable,* s'attirer, dans l'état où il est, un nouveau procès, une nouvelle grâce » ; Montalembert se résigne au silence et se contente d'applaudir aux victorieux discours de Thiers et de Berryer.

Je vous ai lu, écrit-il à M. Thiers, avec un bonheur dont je ne saurais sans ingratitude ne pas vous remercier. Qu'eût-ce donc été si je vous avais entendu! Ceux qui ont eu cette jouissance me disent que vous aviez vingt ans, tant la vigueur, l'aisance, l'énergie, l'entrain de votre parole dominait et entraînait tout l'auditoire.

Voilà donc le gouvernement parlementaire ressuscité, grâce à vous :

> Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque
> Quæ nunc sunt in honore...

Voilà le pape sauvé, au moins provisoirement, par vous et aussi par cet empire de la parole publique, de la libre discussion, de la lutte au grand jour que tant d'aveugles catholiques ont si lâchement reniés depuis 1852. Nous voici revenus, grâce à vous, aux grands jours de 1848 et 1849, où la vieille fibre religieuse de la France vibrait d'accord avec les meilleurs instincts sociaux et politiques du pays. Dieu vous a en quelque sorte res-

(1) A M. Thiers, 24mars 1867.

suscité, après douze ans de silence forcé, pour ajouter cet étonnant triomphe à une carrière déjà si pleine et si belle. Je le remercie de m'avoir laissé, au sein de ma triste infirmité, assez de vie pour jouir de votre gloire et pour avoir le droit de me compter comme autrefois parmi vos plus sincères et plus dévoués amis. (1)

On connaît les touchants adieux que Montalembert adresse à Berryer mourant. Le récit des derniers moments de son ami et de ses imposantes funérailles l'émeut jusqu'au fond du cœur.

Ce génie honnête, cette majesté souriante, ce roi de la parole, *dux verbi*, ce type non seulement du grand patriote et du grand citoyen, mais du grand et humble chrétien, ce Français accompli, comme il ne s'en est pas vu depuis Henri IV, appartenait à tous les partis, mais avant tout au parti du vieux droit, de l'autorité séculaire, de la tradition catholique et monarchique dans notre pays. Après soixante ans de combats, de victoires, de labeurs pour ce vieux droit, il meurt, mais debout et intrépide comme au jour de ses plus éblouissantes batailles. De son lit de mort, il écrit à son roi exilé dès le berceau, exilé depuis quarante ans; il lui écrit cette lettre qui est peut-être le plus beau cri de l'âme qu'un homme public ait jamais poussé dans notre siècle. Et que lui dit-il? Il lui annonce qu'il va « porter au ciel ses vœux, non seulement pour le triomphe de « ses droits héréditaires, mais pour l'établissement et le développement des « libertés dont notre patrie a besoin ». Sur quoi il ajoute : « Pour qu'ils « soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie, armé de « tous les secours de notre sainte religion. » Sublime et consolant rayon de lumière, que nous a légué la souveraine majesté de cette mort! C'est le soleil qui, au dernier moment de cette rude et glorieuse journée, sort vainqueur de nos ténèbres et de nos orages, pour se coucher dans toute sa splendeur. (2)

Pendant la maladie de Montalembert, son immense correspondance, loin de se relâcher, devient plus active. Par elle il continue de s'entretenir avec l'univers entier. S'il n'écrit plus lui-même, *manu propria*, il dicte et se contente d'apposer son ample signature. Avec cela, il trouve encore moyen de lire tout ce qui se publie. Le Play, dont les hautes études sociales viennent de paraître, est alors son auteur préféré.

(1) A M. Thiers, 9 décembre 1867.
(2) *L'Espagne et la liberté.*

... Je vous lis, je vous annote, lui écrit-il, et je m'imbibe de vous goutte à goutte, à raison de trois ou quatre pages par jour. Je suis arrivé ainsi à la fin du premier volume, où j'ose croire que rien ne m'a échappé; et cette lecture achevée, je n'hésite pas à dire que vous avez fait le livre le plus original, le plus utile, le plus courageux, et sous tous les rapports, *le plus fort* de ce siècle. Vous avez, non pas plus d'éloquence que l'illustre Tocqueville, mais beaucoup plus de perspicacité pratique et surtout de courage moral. Oui, ce que j'admire surtout chez vous, c'est le courage qui vous a permis de lutter à visage découvert contre la plupart des préjugés dominants de votre temps et de votre pays, comme vous l'avez fait très spécialement dans votre excellent chapitre sur l'enseignement, et partout où vous confessez si nettement la chute originelle de l'homme, cette doctrine qui répugne si profondément à l'orgueil servile de nos contemporains. C'est par là, encore plus que par votre prodigieuse science des faits et votre rare talent d'exposition, c'est par la noble indépendance de votre esprit et de votre cœur, que vous serez vraiment grand dans l'histoire intellectuelle du XIX^e^ siècle.

Montalembert ne se contente pas de lire Le Play. Dans la correspondance amicale qui s'établit entre eux, il critique certaines opinions du grand économiste sur le clergé et les classes dirigeantes; il lui décrit en termes saisissants l'envahissement de la tyrannie administrative dans les campagnes, qui rend impossible toute action individuelle et toute influence sérieuse.

L'Académie française occupe aussi une place importante dans les pensées de Montalembert. A cette époque, nul n'a plus contribué que lui à maintenir cette grande institution dans un état d'indépendance et de dignité envers le pouvoir. Après avoir soutenu avec énergie les candidatures libérales de M. de Laprade, du prince de Broglie, de M. Prévost-Paradol, de M de Carné, etc.; après avoir assuré par ses démarches l'élection du P. Gratry, il voulut, quoique très souffrant, aller voter en sa faveur. M. de Meaux l'accompagnait. En descendant de voiture, ils trouvèrent au bas de l'escalier M. Nisard et deux ou trois autres académiciens bonapartistes, occupés évidemment à se concerter contre la candidature qu'il venait soutenir. « Son arrivée imprévue ne pouvait manquer de déranger leurs calculs. Ils l'abordèrent néanmoins affectueusement et se félicitèrent de le revoir au milieu d'eux. « Oui, leur dit-il, je viens vous montrer qu'une âme guerrière est maîtresse

du corps qu'elle anime. (1) » Lorsqu'il entra dans la salle des séances, le jour de la réception du P. Gratry, auquel il servait de parrain, Montalembert fut salué d'une triple salve d'applaudissements : touché et surpris de cet accueil, il écrivit : le soir dans son *Journal :* « Je ne suis donc pas aussi oublié et aussi impopulaire que je le croyais. »

VII

Vers ce temps-là, Montalembert reçut d'un jeune homme de Rennes, M. Oheix, une lettre dans laquelle, au nom d'un groupe d'étudiants, était posée la question suivante : « L'Académie admet-elle maintenant ses membres sans considération du mérite littéraire, et uniquement parce qu'ils sont de l'opposition? en un mot, est-elle devenue une coterie? »

Et quand même, répondit Montalembert, quand même, comme le supposent certains de vos camarades, cette Académie serait animée d'une *opposition systématique*, quel grand mal et quel grand danger y aurait-il à ce que, au milieu de la servilité, de l'adulation, de la prostration contemporaines, le premier corps littéraire de l'Europe se tînt à l'abri de la contagion universelle? « *Puisque les évêques ont des cœurs de filles*, disait Jacqueline Pascal, *il est bon que les filles aient des cœurs d'évêques.* » Puisque les jeunes gens du second Empire, dirai-je, sont déjà infectés par le césarisme, il serait utile et nécessaire que les barbons sussent se tenir debout et montrer les dents...

L'Académie, croyez-m'en, ne demanderait pas mieux que de se recruter parmi les écrivains, s'il y en avait. Ce n'est pas sa faute si le second Empire, à la différence des deux régimes monarchiques qui l'ont précédé, n'a fait éclore aucun talent hors ligne, excepté le seul M. Taine. Celui-là est certainement un écrivain, et même un grand écrivain; mais je pense que lui-même, dont le matérialisme pittoresque est si conforme aux goûts et aux intérêts de l'autocratie impériale, ne doit guère tenir à faire partie de l'Académie, avant que les chrétiens et les libéraux qui en constituent la majorité actuelle, n'aient été rejoindre dans la tombe leurs ancêtres Royer-Collard et Chateaubriand.

Adieu, Monsieur, ne craignez pas de me consulter de nouveau quand vous en aurez envie; et si ma santé ou mes occupations m'empêchent de vous répondre, n'en concluez pas que je vous trouve importun... Rien ne me touche plus que l'épanchement d'un cœur jeune et sincère, et

(1) Vicomte de Meaux, *Mémoires inédits.*

rien ne m'intéresse autant que de connaître les dispositions actuelles de la jeunesse, puisque c'est d'elles seules que dépend notre avenir... (1)

Les jeunes gens! Qui dira jamais comment Montalembert les aime? Au déclin de sa vie, ce sentiment devient chez lui une sorte de passion. « Je ne veux plus, dit-il, faire de connaissances nouvelles, à l'exception des tout jeunes gens en qui je m'applique à démêler les symptômes de l'avenir qui nous attend ou qui nous menace. » Nous renonçons à nommer tous ceux qu'il a reçus à son foyer et pénétrés de son influence. Son accueil est plein de cordialité. « On a répété cent fois, écrivait un étudiant, qu'il n'y a pas d'homme plus affable que ce grand seigneur; on entre là avec tremblement, et l'on si trouve si à l'aise qu'on semble avoir toujours vécu dans la connaissance de cet homme illustre. La seule chose qui impressionne singulièrement est ce regard profond et scrutateur, dominateur aussi et pourtant affectueux qui est resté comme la partie vivante de ce corps épuisé. » Il questionne ses jeunes visiteurs avec un paternel intérêt. Études, travaux, projets, idées, sentiments, rien ne le laisse indifférent. Avec quelle délicatesse il donne un bon conseil et redresse une erreur de jugement! Avec quelle énergie surtout il entraîne à l'action les volontés hésitantes! Veut-on, après cinquante ans, recueillir l'écho des généreuses paroles de Montalembert, qu'on lise sa lettre aux étudiants suisses.

Je tremble toujours, leur dit-il, de voir les jeunes gens céder au découragement ou à l'indifférence, comme la génération qui a surgi en France après la révolution de 1849 et le coup d'État de 1851. Même quand ils ne me demandent rien, je me sens toujours porté à leur crier : « Courage et confiance! Travaillez énergiquement pour la bonne cause, pour la vérité, la justice et la liberté, et soyez sûrs que vous ne vous en repentirez jamais. » On a mauvaise grâce à se donner soi-même pour exemple, mais on ne peut guère rendre service à la jeunesse qu'en la faisant profiter de l'expérience d'autrui. Laissez-moi donc vous l'avouer : moi qui ai tant lutté, tant parlé, tant écrit, et le plus souvent sans aucun succès immédiat, je n'ai qu'un regret, celui de n'avoir pas écrit, parlé, lutté davantage, pendant que cela m'était encore possible. A la fin de toute carrière longue ou courte, brillante ou obscure, il ne reste de lumineux et de con-

(1) A M. Robert Oheix, 12 février 1866.

solant ici-bas que le souvenir des efforts et des sacrifices consacrés à l'éternelle lutte du bien contre le mal, du vrai contre le faux.

Il faut savoir labourer et semer sans compter sur la moisson, mais avec la certitude que cette moisson, même faite par d'autres, profitera au triomphe du bien. Ce bien est toujours difficile à faire, mais il se fait; et depuis la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ en ce monde, il a lentement mais incontestablement progressé. L'histoire, d'accord avec la raison, le prouve chaque jour davantage à ceux qui l'étudient sincèrement. Le présent vaut mieux que le passé, et l'avenir vaudra mieux que le présent.

C'est vous, bons et chers jeunes gens, qui êtes les hommes de l'avenir et qui en aurez, chacun en ce qui le concerne, la responsabilité. Vous ne sacrifierez pas cette mission à d'aveugles regrets ou à des utopies puériles. J'ai été, comme historien et comme polémiste, l'apologiste laborieux du passé catholique, mais je me révolte avec indignation contre ceux qui vont y puiser, comme la plupart des oracles actuels de la publicité religieuse, de ridicules et furibondes diatribes contre l'esprit moderne, ou des programmes d'institutions théocratiques ou autocratiques que cet esprit, Dieu merci, n'acceptera jamais.

Résolus à rester inviolablement fidèles aux lois et aux dogmes de vos pères, vous avez tous le droit et le devoir de vous arranger du temps et du pays où Dieu vous a fait naître. Vous n'y manquerez jamais d'épreuves ni de périls; mais en subissant les uns, en bravant les autres, avec l'humble et viril courage du chrétien, demeurez convaincus que vos pères ont eu tout autant et même plus à souffrir que vous. Rien ne contribuera plus qu'une telle conviction à vous donner le calme et la persévérance qui vous seront nécessaires dans la suite de votre vie... (1)

Chose curieuse, ce vaincu ne parle que de victoires, du triomphe certain et définitif de ses saintes causes; ce malade, cet impotent, comme il s'appelle lui-même, a le don de guérir nos langueurs contemporaines. En le quittant, sous l'étreinte de sa main vaillante, on n'emporte pas seulement une affection profonde pour sa personne, on se sent l'âme enflammée, pleine de courage, de foi, d'espérance en un meilleur avenir. C'est ce qu'exprime à merveille une lettre retrouvée parmi cent autres dans les papiers de Montalembert, la lettre d'un jeune, qui depuis lors a noblement combattu pour l'Église :

... Je veux vous dire que votre souvenir, vos exemples, auront une très grande part dans tout ce que je pourrai faire de bien. C'est dans vos

(1) 25 août 1869.

écrits, dans vos discours, dans vos conversations que j'ai puisé cet amour décisif de la vérité et de la justice qui anime, j'ose le dire, ma vie tout entière. J'ai ce même et unique but qui a inspiré toutes vos pensées et toutes vos actions. J'ai appris de vous à respecter la liberté des âmes, humainement faciles à l'erreur, divinement faciles à la vérité, capables au milieu des luttes de faiblir, mais capables aussi de se relever vigoureusement, si l'œuvre tyrannique des hommes n'empêche pas l'œuvre libératrice de Dieu. J'ai appris de vous à comprendre ce qu'il y a de beau et de généreux même chez nos ennemis, et à le reconnaître, à le reconnaître hautement...

Je ne sais comment vous dire tout ce que j'éprouve : c'est de l'affection, une affection profonde, respectueuse, filiale, dévouée, pleine d'admiration et pleine aussi de douleur, puisque vous souffrez tant... (1)

(1) Le baron d'Yvoire à Montalembert, juillet 1869.

CHAPITRE XX

LES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE DU VATICAN. — 1868-1869.

Au mois d'août 1868, Montalembert veut revoir une fois encore sa chère Franche-Comté. A peine arrivé à Maiche, il se trouve mieux. Il passe une partie de ses journées dans la grande allée de tilleuls centenaires que nous avons décrite. Son plaisir est de s'entretenir avec les curés du pays qui viennent le visiter ; il aime aussi à se faire porter en voiture sur quelque éminence pour contempler à son aise l'immense horizon des montagnes. Le 26 août, au retour d'une de ces excursions, le cheval trop ardent s'emporte en descendant la côte, s'élance contre une voiture chargée de sapins, brise le char à bancs et précipite les voyageurs sur le sol. Le cocher est tué, et Montalembert atteint de dix-neuf blessures. Pendant plusieurs mois ses yeux lui refusent tout service ; il ne peut ni lire ni écrire. Mais ce qui le désole le plus, c'est la mort de son pauvre cocher : « Mon Dieu, dit-il, combien j'eusse été heureux de disparaître de ce monde à la place de ce brave homme, qui aimait la vie et qui était fort utile à sa famille... Mais sans doute vous n'avez pas trouvé que j'eusse assez expié mes péchés. Il me faut longtemps encore peut-être attendre la délivrance. Je me soumets humblement à la longue et lourde croix que vous m'infligez. (1) »

Cet accident aggrave naturellement l'état général de Montalembert ; les crises de son mal deviennent plus fréquentes ;

(1) *Journal.*

les insomnies se prolongent pendant des semaines : il en résulte une surexcitation nerveuse, qui explique en partie son attitude au cours des événements que nous allons raconter. Dans la lutte ardente où Montalembert va se jeter malgré la maladie qui le dévore, il lui échappera des jugements excessifs et des emportements regrettables. Néanmoins, le lecteur jugera comme nous que son activité prodigieuse au milieu des plus grandes souffrances est un des plus beaux spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler.

I

L'annonce du Concile général a causé à Montalembert un mélange d'étonnement et de joie. La joie, il l'exprime dans la lettre que M. de Falloux a lue en 1867, au Congrès de Malines. « La convocation de ce Concile nous reporte, dit-il, aux époques les plus agitées, mais aussi les plus fécondes et les plus glorieuses de notre histoire. Je salue avec autant de bonheur que de respect cette inspiration providentielle de Pie IX, qui met ainsi le comble aux grandeurs de son pontificat; qui, au moment même où la trahison et l'abandon aggravent tous ses périls, répond aux menaces de mort par une surabondance de vie, et au sein de l'orage, nous inonde de force, de confiance et de lumière. » L'étonnement se fait voir dans ses notes plus intimes : « Qui aurait pu croire écrit-il que Pie IX... serait celui-là même qui appellerait les conciles à renaître, après trois siècles d'interruption, après la prédiction absurde du grand de Maistre sur l'impossibilité et l'inutilité de leur renaissance? Quel prodige et quel mystère! »

Sans contester aucune des prérogatives spirituelles du pape, Montalembert regrette de voir le gouvernement de l'Église se transformer de plus en plus en monarchie absolue. Il n'est pas devenu gallican; il combattrait encore, s'il le fallait, les prétentions ridicules des Dupin et des Hébert; il est resté ultramontain libéral, mais il comprend mieux, dit-il, « les réserves salutaires, les garanties, quoique mêlées d'exagérations blâ-

mables, que nos ancêtres gallicans avaient toujours su maintenir, depuis Hincmar, contre les abus de la puissance ecclésiastique. Toute puissance exercée par des hommes est exposée aux abus. L'assistance divine, promise à l'Église catholique par son fondateur, n'en a jamais totalement préservé ses chefs ou ses organes mortels. Voilà ce que démontre irréfutablement une étude sérieuse de l'histoire, et voilà ce que nous avons oublié ou ignoré. (1) » Depuis son retour de Gaëte et l'avènement du second Empire, Pie IX a tout dirigé dans le sens de l'autocratie théocratique ; il a arrêté le grand mouvement libéral qui avait produit de si heureux résultats ; il a condamné toutes les libertés. Le Concile, Montalembert l'espère, arrêtera, à son tour, ce mouvement de recul. « Il y aura discussion, il y aura opposition ; des voix éloquentes se feront entendre pour exposer les besoins des sociétés modernes, pour défendre et revendiquer les libertés nécessaires. »

Mais bientôt le programme du futur Concile se précise ; non seulement l'infaillibilité du pape domine toutes les autres questions, les Jésuites de Rome publient l'esquisse d'une transformation du *Syllabus* en propositions affirmatives et annoncent hautement que le Concile va les convertir en articles de foi. La *Civiltà Cattolica*, l'*Unità* de Turin, *l'Univers* et *le Monde* applaudissent à cette nouvelle ; ils tracent le programme du concile, limitent sa durée, prédisent ses décrets, sous une forme qui ressemble à des ordres et avec autant d'assurance que s'ils avaient reçu les confidences du Saint-Esprit. Dès le mois d'août 1867, Montalembert écrit à Mgr Dupanloup : « L'évêque de Dijon est revenu de Rome avec une impression très différente de la vôtre. Il croit les prélats romains et les cardinaux plus enclins à étendre la portée du *Syllabus* qu'à la restreindre. L'archevêque Manning compte sur le futur Concile pour nous donner le coup de grâce. »

Ces nouvelles troublent profondément Montalembert. L'infaillibilité doctrinale du pape ne l'effraye pas en elle-même ;

(1) A Foisset, 31 mai 1869.

mais il redoute qu'on ne l'étende outre mesure. Il l'a professée et défendue toute sa vie; mais il ne juge pas qu'il faille, en définissant cette vérité, accroître indéfiniment le pouvoir personnel du pape; et l'arrogance avec laquelle certains publicistes réclament cette définition l'excite à la combattre plus vivement encore. « Toutefois, dit-il, je ne suis pas théologien, je ne suis pas philosophe. Les définitions dogmatiques me trouveront toujours obéissant, quelles qu'elles soient... C'est au point de vue politique et social que je m'occupe des questions religieuses. » Ce qui l'effraye, c'est la crainte d'une rupture de l'Église avec les sociétés modernes, par suite de la transformation des propositions du *Syllabus* en articles de foi (1). Il se rappelle l'Angleterre et l'Allemagne arrachées il y a trois siècles du sein de l'Église catholique.

A qui faut-il attribuer, demande-t-il, la responsabilité de cette terrible catastrophe, à laquelle les catholiques ne songent pas assez, et dont surtout ils ne s'affligent pas assez, quand on songe aux myriades d'âmes qui ont pu se perdre depuis la séparation, quand on voit ce fleuve immense de la race anglo-saxonne, qui de toutes parts enserre et recouvre les quatre parties du monde, en dehors de l'Europe? Oui, encore une fois, à qui la faute? Ce n'est pas vous, certes, qui essayerez de me faire croire que Luther, Calvin, Henri VIII, Zwingle, etc., ont eu assez de génie et de force pour détruire à eux tout seuls l'œuvre des apôtres et des saints qui avaient constitué la chrétienté. L'histoire vous a appris comme à moi, qu'il faut, après avoir tenu compte de la perversité naturelle et *toujours la même* de notre pauvre humanité déchue, reconnaître la cause de cette lamentable ruine dans la corruption odieuse et inexcusable dont l'Église elle-même s'était laissée souiller pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, dans la lenteur incurable, dans l'impuissance radicale des réformes venues d'en haut; et en ce qui touche spécialement l'Angleterre, c'est-à-dire le foyer de la plus nombreuse race chrétienne de l'univers, dans la déplorable confusion établie entre la vérité catholique et les entreprises de la Papauté contre la souveraineté nationale. Le Concile de Trente est venu. Avec l'aide des Jésuites, il a sauvé, réparé, purifié, consolidé le reste de l'Église, cette moitié de la chrétienté qui était encore restée entre les mains de l'Église. Mais il n'a rien reconquis, pas un pouce de terrain, et peut-être pas une âme. Le catholicisme est resté pendant deux

(1) « Je vous engage beaucoup, écrit-il à M^gr^ Dupanloup, à ne pas permettre à la question de l'infaillibilité, quelque souveraine qu'elle soit, de l'emporter dans votre esprit sur celle du *Syllabus* ou des relations de la société moderne avec l'Église... Comment cette question de l'infaillibilité, à laquelle personne ne songeait, est-elle devenue prédominante? » Octobre 1869.

siècles dans le *statu quo*, non sans honneur assurément et sans grandeur, mais sans la vigueur ou la fécondité d'autrefois, et au milieu de mille abus et de mille scandales impossibles à nier.

Or Montalembert redoute qu'un semblable déchirement se produise, si la papauté s'obstine à repousser et à maudire les revendications légitimes des peuples modernes :

Lorsque le Concile aura érigé en articles de foi le système politique et social qui ressort des actes de Pie IX, ce que je vous signalais plus haut ne peut pas manquer d'arriver. L'Église perdra graduellement la moitié de ce qui lui reste. La séparation se fera sans bruit, sans guerre, sans une goutte de sang versé, même sans abjurations nationales ou individuelles! Elle se fera non par pays, par royaumes comme autrefois, mais par classes, par catégories, par couches sociales. L'Église gardera partout beaucoup de femmes et d'enfants; dans les populations rurales, une minorité de plus en plus décroissante; dans les classes dirigeantes, une rare élite d'âmes ferventes, capables d'aller au delà du martyre pour rester fidèles à l'enseignement de l'Église. Mais elle perdra nécessairement et en masse ces classes dirigeantes; toute la bourgeoisie qui revenait à elle peu à peu; tous les hommes actifs, intelligents, laborieux; tous ceux enfin qui voudront user des libertés nécessaires et compter pour quoi que ce soit dans leur pays ou dans leur village.... (1)

Les inquiétudes de Montalembert étaient assurément excessives. Qui pourrait dire cependant jusqu'à quel point la guerre de 1870 a amorti les passions religieuses et empêché les funestes conséquences qu'il redoutait? En tout cas, l'amour seul de l'Église et des âmes inspirait ses craintes et justifie son opposition pendant le Concile. S'il n'eût pas, en dépit des étreintes et des défaillances de la maladie, combattu de toutes ses forces des desseins qu'il jugeait funestes à l'Église, il eût pour la première fois de sa vie manqué à sa conscience : « Je tiens, écrivait-il à l'évêque d'Orléans, qu'il faut servir la vérité ou ce qu'on tient pour elle contre vents et marées. Telles ont été les allures de toute ma vie; je suis trop vieux pour en changer. »

(1) A M. Ad. Dechamps, 2 octobre 1869.

II

Mais, hélas! Comment combattre? gémit-il avec angoisse. Les forces m'abandonnent progressivement. « Je ne travaille plus comme autrefois le jour et la nuit. Quand j'ai été successivement pansé, repansé, voituré, pâturé, abreuvé, assoupi et réassoupi, comme un animal ruminant, pendant 23 heures sur 24, il me reste une heure au plus (et encore pas tous les jours, il s'en faut), que je consacre quelquefois à jeter sur le papier quelques étincelles du feu intérieur qui brûle encore en moi. Mais avec cela, on ne va pas loin. (1) »

Ne pouvant combattre lui-même, il pousse du moins ses amis à la lutte. Avec quelle chaleur, avec quelles supplications éloquentes, il leur demande de parler et d'agir! Eh quoi! nos adversaires remplissent le monde de leurs projets funestes! Ils se préparent à nous bâillonner, à nous étouffer, et vous vous taisez! Vous n'osez dire tout haut ce que nous souffrons depuis si longtemps, ce que nous attendons des grandes assises de la chrétienté qui vont bientôt s'ouvrir!

Ah! écrit-il à Foisset qui achève en ce moment sa *Vie de Lacordaire* ah! si j'étais à votre place, de quel *cri de douleur* ne ferais-je pas retentir le ciel et la terre, en présentant au monde le spectacle des périls et des bassesses où l'on nous a précipités. Tel que je suis, et sans aucun titre ou aucune occasion spéciale pour m'adresser au public, il ne faut rien moins que l'impossibilité matérielle qui résulte de l'aggravation récente de mon mal pour m'imposer silence. Mais vous qui êtes plein de vie et de force! vous que rien ne devrait arrêter ou intimider ici-bas! vous à qui nul ne peut objecter un dépit d'amour-propre, une révolte de l'orgueil ou de l'ambition trompée... (2)

C'est surtout Mgr Dupanloup que, depuis longtemps et plus que les autres, Montalembert presse d'entrer en lice, d'écrire un livre, une brochure sur les besoins de la société moderne :

(1) A Aug. Cochin, 14 novembre 1868.
(2) A M. Foisset, 31 mai 1869.

Voici maintenant bien des années que je vous montre ce devoir, cette obligation de votre conscience, cette conséquence naturelle et nécessaire de votre gloire et de votre empire sur les âmes. Vous m'avez toujours écouté avec sympathie, vous m'avez toujours dit : *Oui*. Mais vous n'avez *rien* fait et vous ne me paraissez pas disposé à faire quoi que ce soit de *prompt* et de *sérieux*. Vous vous laissez sans cesse aller à la première impression venue, tantôt sur La Moricière, tantôt sur les inondations, et vous continuez à vous taire sur le *porro unum est necessarium*, sur ce que VOUS SEUL POUVEZ ET DEVEZ DIRE, dans la situation douloureuse où nous sommes. Vous oubliez que les années se passent et que bientôt je ne serai plus là pour vous exciter, ni vous, pour m'écouter. Je ne vous demande plus une œuvre de doctrine, de discussion, de longue haleine : vous n'en auriez ni la force ni le loisir. Je ne vous demande *qu'un grand cri*, CLAMOREM VALIDUM, comme dit saint Paul en parlant du dernier cri de Jésus-Christ sur le Calvaire.

Vous êtes le premier des évêques de votre siècle. Seul parmi tous, vous êtes assuré d'être écouté d'abord, puis de n'être pas étouffé ou dévoré par les serpents sur lesquels vous aurez marché. Mes études historiques si prolongées et si consciencieuses m'ont donné la conviction que voici : tout le mal qui s'est fait dans l'Église (et il est immense) vient de de ce que les hommes ayant autorité comme vous n'ont pas *su* ou *osé* dire la vérité quand il en était temps encore, TOUTE LA VÉRITÉ et rien que la vérité; de ce qu'ils ont laissé ce grand rôle à des génies dévoyés comme Luther ou à des sots prétentieux comme le cardinal d'Andréa... (1)

Et comme l'évêque, dont la vie est dévorée par ses multiples occupations, ne se met pas assez vite en besogne, Montalembert s'y met pour lui; il rédige sous le titre de *Questions à soumettre au futur Concile*, la longue série des plaintes et des griefs dont son âme déborde. Puis il se figure qu'évêque lui-même, il s'adresse à tous ses frères de la chrétienté; il les adjure de songer, non pas au passé, dont Dieu laisse échapper chaque jour jusqu'aux dernières traces, mais au temps présent, à ce monde moderne dont nous sommes tous, dont nous devons partager, honorer, servir de toutes nos forces les instincts, les désirs, les aspirations légitimes. La grande question, l'unique question est de retenir ces foules qui nous échappent, c'est de travailler au salut des âmes, *hic et nunc*, par tous les moyens possibles, c'est-à-dire par les seuls moyens adaptés aux générations et aux

(1) A Mgr Dupanloup, 2 mars 1867.

institutions qui nous entourent. Commençons donc d'abord par étudier les principaux besoins de la société présente, et combattons énergiquement les soupçons désastreux qui l'éloignent de l'Église.

Pour ma part, déclare-t-il en terminant, si toutes choses étaient entières, si tous devaient attendre dans un respectueux silence les délibérations et les décrets du futur Concile, je ne dirais rien en ce moment; je me réserverais pour le temps où j'aurais à m'expliquer devant le Concile assemblé.

Mais comme une foule d'esprits faux et violents, déjà maîtres du terrain de la publicité, s'y établissent en autocrates et en revendiquent le monopole pour faire pleuvoir de là sur le public un déluge de sophismes, d'invectives et de fausses prophéties;

Je veux et je dois élever la voix pour qu'on sache bien que dans l'Église catholique, que dans l'Église de France surtout, tous n'en sont pas là. Je veux et je dois supplier mes frères dans l'épiscopat de se tenir pour avertis du péril peut-être le plus grave de tous ceux dont nous sommes entourés et de se concerter d'avance sur le moyen d'y échapper. Je veux enfin et je dois apprendre à tous mes frères chrétiens, à mes enfants spirituels, à ceux-là même qui ne voient en moi qu'un étranger ou un ennemi, quel est l'esprit qui m'anime; esprit qui n'est pas un esprit de guerre, de mépris, de contention, de dénigrement, mais un esprit de paix, d'amour, d'union, de liberté, de conciliation; esprit qui, Dieu merci, n'est pas seulement le mien, mais celui de l'immense majorité du corps épiscopal et aussi de cet admirable clergé des deux mondes, intrépide champion à travers mille épreuves de la vertu et de la vérité, dont j'invoque les prières avec une sympathie passionnée pour l'heureuse consommation de la plus grande œuvre des temps modernes. (1)

Pendant l'année 1868 et la première partie de 1869, Montalembert attend vainement. Aucune voix épiscopale ne répond à ses préoccupations. « Pas un cri, dit-il, pas un mot, pas même un soupir. » *Le Correspondant* se tait; *le Français*, récemment fondé à l'instigation de Mgr Dupanloup, semble à Montalembert plus timide encore. Vainement souhaite-t-il à ses jeunes rédacteurs les généreuses passions qui l'enflammaient au temps de *l'Avenir*. « Je voudrais, écrit-il à Fr. Beslay, directeur du *Français*, inspirer la foi, l'ardeur, la pas-

(1) Papiers inédits.

sion qui m'animaient alors à tous ceux de la génération actuelle, qui ont su dérober au second Empire un reste de conscience, de courage, de chaleur et de vie. N'est-ce pas assez vous dire que, tout en rendant justice et hommage au dévouement qui vous inspire, vous et vos collaborateurs, je vous trouve tous d'une sagesse, d'une prudence et, pour tout dire, d'une froideur qui me déconcerte? (1) »

Enfin, au mois de juillet 1869, Montalembert découvre dans un journal allemand une lettre de trente avocats et professeurs catholiques de Coblentz à l'évêque de Trèves, pour protester contre les doctrines de la *Civiltà* et réclamer les réformes nécessaires. Il les félicite publiquement, ce qui le fait accuser par Louis Veuillot « *d'être passé aux Volsques* ».

« Je ne saurais vous dire, leur écrit-il, à quel point j'ai été ému et charmé par ce glorieux manifeste de la conscience et de la raison des catholiques d'autrefois. J'ai cru voir luire un éclair au milieu des ténèbres et entendre enfin un accent viril et chrétien, au milieu des déclamations et des adulations écœurantes dont nous sommes assourdis... (2) » Peu de temps après, les évêques allemands, réunis à Fulda, dénoncent les projets des théologiens absolutistes comme impraticables et dangereux. L'illustre évêque de Mayence, Mgr Ketteler, se prononce à son tour contre l'infaillibilité. Chose étrange, Montalembert ne peut obtenir du *Français* qu'il publie la lettre des catholiques de Coblentz. Il est obligé de s'adresser à M. Cuvillier-Fleury pour la faire paraître dans le *Journal des Débats*. « Quand je considère, dit-il à ses amis, la pitoyable infériorité de la France catholique comparée à l'Allemagne, je me sens pénétré à la fois d'indignation et de pitié... »

(1) A. Fr. Beslay, 27 octobre 1868.
(2) Aux catholiques de Coblentz, juillet 1869.

III

Pourquoi donc les amis de Montalembert s'obstinent-ils ainsi à garder le silence? Penseraient-ils autrement que lui sur ces graves questions? Ils partagent, à n'en pas douter, ses idées et ses inquiétudes, mais ils les trouvent excessives et s'efforcent de calmer son impatience.

La modération dans les travaux préparatoires du Concile se met à l'ordre du jour, lui écrit M. de Falloux. Le Pape aurait dit lui-même tout récemment : « Le *Syllabus* est une viande crue qui demande à être cuite « et assaisonnée. » Le *Syllabus*, ajoute-t-on, serait tenu dans l'ombre, ou s'il en était question, c'est l'assaisonnement de l'évêque d'Orléans qui prévaudrait... Espérons donc, cher ami, que cette patience qui nous coûte tant et très justement, à vous plus qu'à personne, nous aura valu ce qu'elle nous aura coûté et sera bientôt récompensée par un de ces coups de lumière et de grâce qui illuminent toute l'histoire de l'Église. » Il ajoute, au sujet de l'infaillibilité, ces paroles sensées : « Un concile ne peut la proclamer sans la définir, et il ne peut la définir sans la limiter... Nous ne manquions pas de docteurs pour faire entrer dans l'infaillibilité pontificale tous les Fioramonti et les Mercurelli imaginables, avec toutes les lettres latines ou même italiennes qu'ils pouvaient présenter à la signature isolée du Pape. Si une définition solennelle est donnée, toutes ces exagérations puériles seront mises à néant; le mot *ex cathedra* sera expliqué; il aura ses conditions et ses lois.

Les directeurs du *Correspondant* estiment d'ailleurs qu'une attitude expectante et silencieuse est plus habile et qu'il serait dangereux de trop surexciter les passions avant le Concile. Ce sont ces conseils diplomatiques que Montalembert repousse avec énergie :

... Je me demande quelquefois, écrit-il à M. de Falloux, si vous savez bien à qui vous parlez et qui vous avez pour ami, c'est-à-dire, avant tout, un homme d'action, de lutte et de publicité, et ce n'est certes pas à l'approche de mes soixante ans que j'irai changer d'allures. Je reviens des portes de la mort : Dieu sait que je n'ai point désiré la vie, qui n'a plus conservé l'ombre d'un attrait ou d'une illusion pour moi. Mais, puisqu'il a jugé à propos de me la rendre pour quelque temps, j'imagine que c'est pour en user comme j'en ai usé jusqu'ici. L'*action* donc, c'est-à-dire

l'action sans calcul, sans aucune préoccupation du succès et surtout sans aucune pensée d'être ou de devenir « *inattaquable* », voilà ma vie. Vous me tracez un programme qui est l'antipode de ma nature, qui peut et doit être excellent pour d'autres, mais qui me réduirait au néant : « Ne pas écrire ce qui me réjouirait le plus, me contenir, me défendre de mes impressions les plus vives, etc. »

Je n'ai jamais rien valu et ne vaudrai jamais rien que par l'épanchement public de mon âme, le jet vigoureux et spontané de ma pensée. Je n'ai jamais eu qu'une seule tactique; aller au feu tout simplement, toutes les fois que je l'ai dû et que je l'ai pu...

... Réduit au rang de simple publiciste, je n'ai plus qu'un devoir et qu'un besoin : celui de parler quand ma conscience m'y excite; de servir la vérité en la disant le plus haut que je puis; de chercher la lumière et de la répandre de mon mieux. Cela a déplu et cela déplaira toujours à beaucoup de gens, surtout parmi les catholiques. Nous leur avions fait violence de 1830 à 1850 : ils sont rentrés dans les habitudes de *muets du sérail* que leur ont fait contracter trois cents ans d'alliance intime entre le pouvoir absolu et l'Église. Je n'en puis mais; mais je n'ai jamais été et je ne veux en aucune façon me mettre à leur niveau pendant les quelques jours qui me restent à passer ici-bas. Mieux aurait valu mille fois tomber dans l'idiotisme que de retrouver toutes mes facultés pour végéter dans un lâche silence ou une inaction calculée. (1)

Cependant une grave révolution vient d'éclater en Espagne. Après trente-cinq ans de règne, la reine Isabelle II, en raison de ses tendances absolutistes, a été renversée du trône, proscrite et remplacée par un gouvernement insurrectionnel. Montalembert a suivi de près ces événements, et dans les intervalles de paix que lui laisse la maladie, il entreprend d'en dégager les importantes leçons. Après avoir retracé dans un tableau plein de vie et de couleur le glorieux passé de l'Espagne au moyen âge, il montre que sa décadence a commencé le jour où l'Église est devenue, sous Charles-Quint et Philippe II, l'instrument et le complice du despotisme. Montalembert n'est pas de ceux qui essaient de réhabiliter l'Inquisition; il en flétrit énergiquement les excès et lui reproche d'avoir créé, dans les deux mondes, pour l'impiété, pour la haine et le discrédit du catholicisme, un aliment inépuisable. « Il n'y a pas dans l'histoire du monde, dit-il, un second exemple d'un grand pays ainsi ruiné, ainsi abattu, ainsi déchu, sans que

(1) A M. de Falloux, 24 mai 1868.

la guerre étrangère ou la guerre civile y soient pour rien, mais par le seul et simple effet des institutions dont il est la proie. » Faut-il rendre le catholicisme responsable de cette décadence? Ce serait un blasphème et une absurdité. La foi religieuse du peuple espagnol a fait sa grandeur au moyen âge; mais il est trop vrai, et il faut avoir le courage de le dire, que l'alliance trop intime de l'Église avec la monarchie absolue, sous la maison d'Autriche et depuis, n'a pas été étrangère à la catastrophe la plus triste et la plus étrange des temps modernes.

Montalembert arrive à la révolution qui vient de s'accomplir; il examine les causes et les conséquences de la chute d'Isabelle. Le gouvernement provisoire vient de proclamer toutes les libertés nécessaires, entre autres la liberté des cultes. Sur quoi, certains catholiques s'écrient : tout est perdu. — Non, tout n'est pas perdu, répond Montalembert, et il répète ce qu'il a déjà affirmé au Congrès de Malines, ce qui est resté malgré tout son opinion inébranlable, à savoir qu'il n'est plus donné à personne d'arracher du monde moderne le principe de la liberté de conscience et qu'il est indispensable aux catholiques de l'accepter et de s'y accommoder.

Cela dit, il se retourne vers les ministres espagnols, qui, après avoir ainsi proclamé bruyamment la liberté des cultes, se sont empressés de la violer en ordonnant la suppression des Jésuites et la confiscation de leurs biens. Montalembert élève contre cette tyrannie révolutionnaire une éloquente protestation. Il ne s'indigne pas moins vivement contre les démocrates français, qui au mépris de leurs déclarations réitérées sur la liberté de conscience, au mépris des croyances, des affections et des besoins de la majorité de leurs concitoyens, prodiguent aux persécuteurs espagnols des applaudissements passionnés. Ces pages vibrantes forment, pour ainsi dire, le cœur du travail de Montalembert; elles sont malheureusement plus actuelles que jamais. Nous n'en citerons que les dernières lignes :

Ce qui console, c'est la profonde inutilité de toutes ces violences, l'impuissance dérisoire et la confusion définitive de tous ces tyranneaux et

de tous ces persécuteurs. Car l'expérience est là pour le prouver, on aura beau les chasser, les dépouiller et les proscrire, aujourd'hui en Espagne ou demain en France ; après demain les congrégations religieuses reviendront comme elles sont déjà revenues partout et toujours. Puisqu'elles sont aujourd'hui parmi nous plus nombreuses, plus ferventes, plus actives de beaucoup qu'elles ne l'étaient avant la Révolution française, et cela sans impulsion du pouvoir, sans protection, sans fracas, par la simple et naturelle évolution des choses, qui pourrait douter de l'avenir?... Si la Révolution française n'a pas réussi à détruire l'Eglise et ses institutions essentielles, vous, pygmées, vous n'y réussirez pas davantage!

C'est à la liberté que toutes ces violences et ces folies nuisent le plus; c'est à la démocratie, cette forme si naturelle, si simple et si légitime de la liberté moderne... Sachez-le bien, tant que la démocratie française n'aura pas flétri et désavoué de tels hommes et de tels principes, elle méritera tous les affronts, tous les déboires qui ont déjà trop souvent fait de son histoire la risée à la fois des habiles et des simples de ce monde... La simple menace, mais la menace trop fondée de leur triomphe possible, suffit pour allumer toutes les paniques... Persécuteurs affichés de la conscience chrétienne, comme de toute religion révélée, c'est vous qui jetez les peuples sous le talon des autocrates, des conquérants à l'intérieur. Vous avez beau vous associer à la réprobation des âmes libérales contre les dix-huit brumaire et les deux décembre, vous faites sourire de pitié, car c'est vous qui rendez ces journées inévitables et ces dictatures triomphantes; c'est vous qui en êtes les précurseurs et les véritables auteurs, en condamnant les nations à l'affreuse alternative du despotisme ou du terrorisme sacrilège... Séparez-vous ouvertement de la liberté, comme la liberté se sépare de vous. Vous en êtes les vrais, les pires, les éternels ennemis.

Montalembert s'adresse ensuite aux catholiques; il s'adresse aux Jésuites, non pas à ceux de France et de Belgique auxquels il porte le plus tendre intérêt, mais aux Pères de la *Civiltà cattolica*. Par quelle étrange aberration, ces religieux, ayant un si pressant besoin de liberté, déclarent-ils chaque jour « qu'il n'y a pas de liberté moderne qui ne soit en elle-même une chose déréglée, pernicieuse et mortelle en ses effets; que la liberté, non pas la liberté absolue et illimitée, mais toute liberté en soi, est une peste, une peste spirituelle et bien plus funeste que la peste corporelle : le tout assaisonné de citations, de définitions et dissertations théologiques, que l'on a parfaitement résumées, en bon français, ainsi qu'il suit : il n'y a pas de liberté saine, toute liberté

est une maladie; il n'y a pas de liberté sage, toute liberté est un délire, etc. »

Ces déclarations sont au moins parfaitement maladroites, ajoute Montalembert; mais c'est précisément cette maladresse qui les excuse et qui les sauve. Ils savent sans doute ce qu'ils disent, mais ils ne savent certainement pas ce qu'ils font. S'ils avaient l'ombre de prévoyance, je ne dis pas de cette politique profonde et calculatrice que leur attribue le vulgaire, mais de ce bon sens qui sait simplement ouvrir les yeux sur ce qui se passe dans un monde où, après tout, on tient beaucoup à vivre et à prospérer, ils seraient les derniers à professer de telles doctrines et à se créer de tels antécédents. Le passé, un passé si rapproché, aurait pu et dû les éclairer, en attendant les leçons, les dangers, surtout les besoins d'un très prochain avenir. Si un seul Jésuite, tant soit peu accrédité à Rome, s'était exprimé de 1848 à 1850 comme la *Civiltà* de nos jours, on peut être bien sûr que pas un seul collège de Jésuites n'eût été ouvert en France, et, en outre, que pas un soldat français n'eût marché pour rétablir le pouvoir temporel a Rome. — Voilà pour le passé; et quant à l'avenir, sans se poser en prophète, on peut affirmer que plus d'un Jésuite des deux mondes versera des larmes amères, en retrouvant sur le chemin de la Compagnie les pages que leurs confrères romains viennent d'imprimer dans leur journal officiel...

En terminant, Montalembert signale aux catholiques les nuages menaçants qui s'amoncellent à l'horizon. Ce n'est pas seulement en Espagne et en France, c'est partout que l'esprit révolutionnaire reprend ses anciennes allures d'aversion et d'hostilité contre la religion. Ce qui se fait n'est encore rien auprès de ce qui se prépare. Les choses ont bien changé depuis 1848, et la responsabilité terrible de ce changement incombe pour une bonne part « aux publicistes et aux journalistes catholiques qui, en Espagne comme ailleurs, depuis la résurrection de l'empire napoléonien, n'ont pas cessé de proscrire et de renier, avec une opiniâtre étourderie, toute autre liberté que la leur, et de prêcher la renaissance du pouvoir absolu, au nom d'une théologie surannée et d'une histoire frelatée ».

Il est temps d'ouvrir les yeux et les oreilles. Si vous réclamez franchement, loyalement, la liberté pour tous, vous pourrez peut-être l'obtenir pour vous-mêmes. Si vous ne voulez pas du droit commun, si vous réclamez un droit primordial et privilégié, soyez sûr qu'on vous écoutera très volon-

tiers. Le rationalisme impie ne demande que cela. Seulement on appliquera le privilège, non pas pour vous, mais contre vous. Pendant que tout le monde sera admis à réclamer ou à exercer le droit commun, on fera une exception, mais à votre détriment exclusif, et cette exception sera motivée et justifiée par celle que vous avez vous-même commencé par revendiquer à votre profit.

Voilà la vérité, toute la vérité! Pour la dernière fois de sa vie, Montalembert vient de la proclamer, « sans espoir et sans peur », et il en éprouve une joie véritable. *Gaudium de veritate!*

La vérité! conclut-il, qu'il est doux de l'aimer dans ses vieux jours, et de la servir avec une passion encore plus désintéressée que dans sa jeunesse! Quand j'étais jeune, je défendais passionnément ce que je croyais juste et vrai; mais en rêvant toujours la lutte, le bruit, la publicité, et pourquoi ne le dirais-je pas? la gloire. Aujourd'hui, refoulé dans l'obscurité, l'inaction et l'oubli, confiné dans mon sombre coin, tête à tête avec une infirmité implacable, je sens que j'aime la vérité plus passionnément que jamais. Je l'aime pour elle-même, *comme on aime d'amour une personne* (1). Mon dernier effort, mon dernier soupir sera pour elle. Pour la vérité éternelle d'abord, celle que la seule vraie religion possède et proclame. Puis aussi pour la vérité humaine, la vérité qui est la condition et la garantie de l'équité dans les choses humaines, mais qui a encore plus besoin que la vérité religieuse d'être servie, défendue, comprise par les pauvres humains même caducs et infirmes comme moi.

IV

Hélas! il faut bien l'avouer, il était très difficile alors de faire entendre aux catholiques certaines vérités, et il était très dangereux de les proclamer. Depuis quelques années, une sorte de terreur religieuse, la terreur noire, paralysait les catholiques du *Correspondant*. En apprenant que Montalembert allait écrire sur les événements d'Espagne, Mgr Dupanloup et M. Foisset l'avaient conjuré de n'en rien faire. Il refusa de les écouter.

On ne doit, selon vous, rien *prévoir* ni rien *prédire*. Ça été de ma part un crime et une folie, à propos du refus de tout budget par le clergé

(1) Madame Swetchine.

catholique irlandais, d'avertir les catholiques français qu'un jour viendrait où leur propre budget pourrait bien leur être refusé. Vous ne croyez pas qu'autre chose soit permis que de gémir entre soi et d'inonder ses amis d'un déluge de lettres confidentielles et plaintives. Ce système se réduit pour vous à trembler et à pleurer en silence dans une antichambre ou dans une sacristie. Ce n'est pas le mien. (1)

Mais quand Montalembert communiqua à ses collègues du *Correspondant* son manuscrit de trois cents pages, ils refusèrent unanimement de l'insérer. Réveiller en ce moment, disaient-ils, les doctrines du Congrès de Malines serait une souveraine imprudence. Voulez-vous provoquer une encyclique nouvelle qui, cette fois, n'épargnerait pas nos personnes? Voulez-vous faire excommunier définitivement la liberté et faire condamner *le Correspondant* que vous avez relevé en 1855? Voulez-vous terminer votre glorieuse carrière par une mise à l'Index? Nous en serions inconsolables pour vous et plus encore pour l'Église. Notre douleur est commune « de voir une autorité qui nous est sacrée et pour laquelle nous avons combattu toute notre vie, désavouer tout ce que nous avons fait pour l'amour et le service de l'Église et s'engager de plus en plus dans une voie qui, suivant notre façon de voir, accule la religion dans une impasse et la réduit à une impuissance absolue à l'endroit des sociétés humaines. (2) » Mais nous ne pouvons en ce moment faire autre chose qu'endurer et espérer.

Cette décision, inspirée par l'amitié la plus clairvoyante, justifiée par les plus sages raisons, fut profondément douloureuse à Montalembert. Il s'indigna, il se rebiffa avec véhémence, comme un vieux capitaine auquel on déroberait ses armes pour l'empêcher de livrer une bataille inégale et perdue d'avance. Ses lettres à MM. de Falloux, de Broglie, Foisset, et Cochin débordent à ce sujet de reproches éloquents, mais injustes. Il déclare qu'il se retire du *Correspondant;* il exige que cette séparation soit rendue publique. Ses amis répondent par des supplications pleines de tendresse.

(1) Montalembert à Foisset, 23 novembre 1868.
(2) Foisset à Montalembert, 1868.

... N'insistez pas, cher ami, écrit M. de Falloux, je vous en supplie à mains jointes, pour que je vous donne acte d'une séparation contre laquelle je proteste plus que qui que ce soit, contre laquelle se révolte tout mon cœur, toute ma fidélité depuis trente ans et tout ce qui peut nous rester encore d'action commune, de services communs dans un avenir que la Providence semble moins que jamais nous interdire d'espérer... Si vous avez quelque chose à nous pardonner, cher ami, pardonnez-nous. Nous ne pouvons pas en être absolument indignes, et vous n'en êtes pas incapable. Si nous avons eu des torts, ils sont ceux de notre esprit, non ceux de notre affection. Supprimez-les par générosité, ou ajournez-les par pure complaisance jusqu'à des temps meilleurs... Non, non, cher ami, ne nous séparons pas, serrons-nous au contraire plus étroitement que jamais sous les plis de notre vieux drapeau et embrassons-nous; ou si vous ne voulez pas m'embrasser aujourd'hui, laissez-moi vous embrasser bon gré mal gré avec la plus tendre, la plus confiante et la plus inaltérable affection.

Montalembert accepta que sa démission ne fût pas rendue publique, mais il la maintint obstinément. « Je suis et je veux rester votre ami, répondit-il, mais c'en est fait de notre action commune. Désormais je ne connais plus *le Correspondant*. » Le temps et la réflexion auraient certainement calmé l'irritation excessive de Montalembert; mais ses jours étaient comptés. A la suite de ces dissensions pénibles, une crise aigüe de son mal faillit l'emporter. « La douleur que j'en ai éprouvée, écrit-il, a cruellement aggravé mon état, en me révélant des profondeurs d'amertume et d'humiliation dont je ne me doutais pas encore dans l'abîme où je suis tombé... Mon Dieu! mon Dieu! quand donc mettrez-vous un terme à cette si longue épreuve? Je veux tout! J'accepte tout!... Je vous fais un sacrifice de tout, et j'unis ce sacrifice à celui de Jésus-Christ, mon divin Sauveur... »

A quelque temps de là, eut lieu la première communion de sa plus jeune fille. Ce fut pour lui une nouvelle douleur de n'y pouvoir assister. « Dès sept heures du matin, écrit-il, à travers le crépuscule artificiel de ma chambre de malade, je vois pénétrer notre chère Thérèse dans son costume de *première communiante*. Elle est charmante et touchante. Elle part bientôt pour Sainte-Clotilde avec Anna, Élisabeth et Madeleine. *C'est la seule de mes enfants dont je n'aurai pas vu la pre-*

mière communion... Je n'essaie pas de dire un mot de tout ce que j'éprouve à ce sujet, ni de mes propres souvenirs du 9 mai 1822. C'est ce jour-là que j'ai désiré pour la première fois et si sincèrement mourir : *dissolvi et esse cum Christo!* Pourquoi n'ai-je pas été exaucé? (1) »

V

Montalembert devait, avant de mourir, subir une épreuve plus douloureuse encore. En 1864, il assistait par hasard aux vêpres de la Madeleine; un religieux qu'il ne connaissait pas, un Carme déchaussé était en chaire. Frappé de son éloquence, Montalembert demanda son nom ; on lui dit qu'il s'appelait le P. Hyacinthe; il voulut le voir, le trouva très séduisant, très libéral, et le recommanda chaudement à l'archevêque de Paris. Personne n'applaudit plus que Montalembert aux triomphes oratoires du P. Hyacinthe à Notre-Dame; il sentait de jour en jour grandir son affection pour ce jeune moine qui lui rappelait Lacordaire et réveillait l'enthousiasme de la jeunesse catholique. Il l'encourageait, le défendait contre ses détracteurs et s'indignait contre ceux qui dénonçaient à Rome ses hardiesses et ses tendances. Telle devint bientôt leur amitié que Montalembert désigna le P. Hyacinthe comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, en ce qui concernait ses papiers et ses livres; il lui légua aussi le chapelet du P. Lacordaire, qui contenait une précieuse relique dans chacun de ses grains.

Cependant l'attitude du P. Hyacinthe aux approches du Concile, ne tarde pas à inquiéter Montalembert. Bien qu'il soit lui-même très excité contre l'école de *l'Univers* et les tendances absolutistes de Rome, il entend rester dans les limites d'une opposition trop hardie peut-être, mais permise et toujours filiale. Le langage du P. Hyacinthe au contraire ne garde aucune mesure. On sent passer à travers ses lettres comme le souffle d'une révolte prochaine.

(1) *Journal*, 29 avril 1869.

Quand il revient d'Angleterre au mois d'octobre, il exalte l'anglicanisme aux dépens du catholicisme (1). A Rome, malgré l'affectueux accueil de Pie IX, le sol lui brûle les pieds comme à Luther, et dès qu'il est libre, il s'enfuit d'une traite jusqu'à Florence.

Que ne fait pas Montalembert pour calmer l'irritation du malheureux Père? Pendant toute cette année 1869, alors qu'il ne cesse de pousser à l'action ses amis du *Correspondant,* il engage au contraire le P. Hyacinthe au silence et à la soumission. Au milieu de ses crises les plus douloureuses, il le reçoit et lui adresse de tendres et paternelles exhortations. « Nuit d'insomnie, agitée, au sujet du P. Hyacinthe, dit-il le 27 juin... Je lui écris pour le prier de venir me voir... Ce grand orateur m'effraye toujours par son penchant vers le protestantisme. J'épuise le peu de forces qui me restent à lui démontrer que, s'il cédait jamais à ses tentations quant à cela, il tomberait au-dessous de Lamennais. » — « Je l'ai vu plus que personne, écrit-il à Foisset, et même quand je ne voyais plus personne, au plus fort de mes crises quasi mortelles. Je me suis consumé en efforts et en exhortations pour lui faire comprendre la nécessité de ne faire la guerre au pharisaïsme qu'en restant sur le terrain légal et orthodoxe... En quittant Paris, je l'avais recommandé expressément à l'évêque d'Orléans, si bon maître en fait de traitement des âmes, quand il s'en occupe sérieusement. Mais je crois que le pauvre Père n'a pas plus voulu aller à Orléans qu'il n'a voulu venir ici, où j'espérais l'attirer et l'entreprendre à fond, autant que le comporte ma faiblesse chaque jour croissante. »

Cependant Montalembert ne jugeait pas le danger si rapproché. Le 21 septembre, le général Changarnier arriva à la Roche et lui remit un numéro du *Temps* qui contenait une lettre du P. Hyacinthe. Il déclarait qu'il quittait son couvent,

(1) *Journal* du 23 janvier 1869. « Visite du pauvre cher P. Hyacinthe. Il m'effraie par les conséquences qu'il tire de l'abus révoltant qu'on fait de l'infaillibilité. Il ne craint pas de manifester ses préférences pour le protestantisme, tel qu'il vient de le voir en Angleterre, et je tremble qu'il ne finisse par là. »

devenu pour lui une prison de l'âme; il protestait contre les abus de l'ultramontanisme, en appelait au Concile pour remédier à une situation intolérable et ajoutait ces graves paroles : « Si des craintes que je ne veux point partager venaient à se réaliser. si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, je crierais vers Dieu et vers les hommes pour en réclamer un autre véritablement réuni dans le Saint-Esprit, non dans l'esprit des partis; représentant réellement l'Église universelle, non le silence des uns et l'oppression des autres. »

Montalembert est bouleversé « de cette catastrophe, de cette défection, de cette faute inexcusable et irréparable ». Pendant plusieurs jours il demeure en proie à une fièvre intense accompagnée de frissons. Devant ses yeux se dresse le spectre de Lamennais. Est-ce donc comme lui que doit finir l'homme, à qui son amitié promettait jadis les destinées de Lacordaire, l'homme qui, hier encore, jouissait dans l'Église de France d'une renommée sans égale? Les nombreux amis du P. Hyacinthe ne sont pas moins désespérés. Tous disent à Montalembert comme M^gr^ Dechamps, archevêque de Malines : « Votre voix trouvera mieux que toute autre le chemin de son cœur. Aidez tous ceux qui prient d'une parole à cette âme. Quelque chose me fait espérer que vous la lui avez déjà donnée. »

Il l'avait donnée en effet, et sa lettre au P. Hyacinthe demeure, comme on l'a dit justement, « un des cris les plus pathétiques qui soient sortis du cœur humain » (1). Elle mérite d'être citée tout entière :

(1) Émile Ollivier, *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, I, p. 454. Tout en gardant copie de cette lettre, Montalembert avait pris ses précautions pour qu'elle ne fût pas connue du public. Mais, au mois de janvier 1876, le P. Hyacinthe, devenu M. H. Loyson, ayant sans autorisation préalable publié dans la *Revue suisse* la brochure *Espagne et liberté*, dont il avait eu la copie en sa possession, les héritiers de Montalembert le citèrent en justice. Au cours du procès, M. Loyson, pour attester ses relations intimes avec Montalembert, livra au public les premières lettres qu'il avait reçues de son ami. Dès lors, la famille crut pouvoir communiquer aussi les dernières lettres que M. Loyson n'avouait pas, parce qu'elles contenaient un désaveu accablant de sa conduite.

La Roche en Breny, le 28 septembre 1869.

Mon pauvre cher ami,

Huit jours se sont écoulés depuis le coup terrible que vous m'avez infligé par la publication de votre lettre dans *le Temps,* et je n'en suis pas encore revenu. Pourquoi donc faut-il que j'aie été condamné à assister deux fois dans ma trop longue vie et de si près à des catastrophes comme celles de M. de Lamennais et la vôtre! La sienne, du moins, s'est fait attendre trois ans, et pendant tout ce temps j'ai fait tous les efforts que comportaient ma jeunesse et ma faiblesse pour détourner le coup. Mais vous, mon pauvre ami, vous m'avez foudroyé! Comment avez-vous pu mépriser à ce point mes conseils, mes avertissements, mes prières? Je vous ai aimé avec la tendresse d'un vieillard et d'un mourant pour le fils chéri de son âme. Je vous ai prodigué toute la lumière que je puisais dans cette affection, dans les nombreuses et profondes sympathies qui nous unissaient, et aussi dans une longue et rude expérience des luttes d'ici-bas. Et vous avez pris cet affreux parti, que vous nous laissiez à peine entrevoir, non seulement sans me consulter, mais sans même daigner discuter avec moi les termes de ce congé injurieux et calomnieux que vous venez de signifier à l'Église et à vos frères, à vos amis les plus chers et les plus dévoués!

Vous avez méprisé bien plus encore que mon amitié : le grand exemple du P. Lacordaire, que je vous ai tant de fois cité, qui a rencontré, tout le long de sa vie, des croix bien autrement lourdes, des calices bien autrement amers que les vôtres, et dont le nom surgit dans toutes les mémoires et sur toutes les lèvres, dans cet orage que vous venez de soulever si follement.

Si vous aviez su vous borner aux cinq premiers alinéas de votre lettre, vous eussiez grandi de cent coudées aux yeux du public, tout en restant irréprochable devant tous ceux d'entre vos amis qui veulent rester catholiques. Mais dans tout ce qui suit, tout est inexcusable.

Vous n'avez pas été persécuté comme on le croirait à vous entendre; à ce pharisaïsme que vous avez mille fois raison de détester et de dénoncer, personne n'a moins souffert que vous, puisqu'il ne vous a pas empêché d'acquérir avant quarante ans une autorité et une renommée sans rivale dans l'Église de France. Vos supérieurs religieux eux-mêmes vous avaient traité jusqu'ici avec une indulgence singulière et vous avaient laissé une liberté à peu près complète. Ce qui a manqué précisément à votre gloire, ce sont les persécutions et les adversités où le génie et le cœur de Lacordaire ont pris leur trempe surnaturelle.

Vous auriez eu encore mille fois raison de signaler la guerre déclarée par l'école dominante à la société moderne et à la nature humaine; mais nul chrétien ne comprendra que vous en ayez rendu responsable le catholicisme tout entier, et qu'un prêtre, un religieux, en parlant de la

façon dont la religion est depuis longtemps comprise et pratiquée, n'ait pas trouvé un mot, un seul mot de justice et de vérité au profit de ces merveilles de charité, de chasteté, d'humilité et d'abnégation que l'Église enfante chaque jour avec une fécondité sans pareille dans son histoire.

Vous en appelez au Concile et vous ne l'attendez pas, alors que deux mois à peine nous séparent de sa réunion. Mais d'avance vous l'accusez, vous le déclarez suspect, et, avec une iniquité par trop criante, vous lui imputez de n'être pas libre dans sa préparation, au moment où les évêques d'Allemagne viennent de manifester à la fois leur souveraine indépendance et leur résolution de « n'admettre aucun décret incompatible avec la civilisation et la science, avec la juste liberté des peuples et les besoins des temps actuels »; au moment où vingt symptômes divers démontrent que ce qui a tout arrêté jusqu'à présent, ce n'est pas la pression d'en haut, mais la mollesse et la diplomatie mal avisée de ceux qui avaient le droit et le devoir d'agir et de parler, qui allaient enfin se réveiller et que votre chute va peut-être replonger dans une inaction et une prostration, dont vous, mon pauvre cher ami, vous serez responsable devant Dieu et devant les hommes.

Mais le plus grand des reproches que j'ai à vous adresser, c'est d'avoir trahi vos amis, vos frères d'armes, en procurant le triomphe le plus éclatant aux délations et aux prévisions insultantes de nos adversaires. J'ai vu, pendant quinze ans, le nom de Lamennais servir d'épouvantail, exploité par tous les esprits étroits et soupçonneux, serviles et jaloux. Si j'avais le malheur de vivre quinze ans de plus, j'entendrais de même opposer chaque jour votre nom à tout prêtre, à tout chrétien chez qui l'on verrait poindre une étincelle d'intelligence ou de générosité.

En trahissant vos amis, vous avez surtout trahi notre cause, celle que nous vous avions tous confiée, nous, champions jeunes et vieux de cette *royale liberté* qui est la loi propre du chrétien. Vous avez agi comme agirait M. Thiers, s'il s'avisait de quitter le terrain légal et constitutionnel où il a remporté des victoires si imprévues et si fécondes, pour aller construire une barricade dans le faubourg Saint-Antoine.

Hélas! mon pauvre ami, que votre châtiment sera terrible! En perdant toute autorité sur le vrai public, vous avez perdu tout moyen de servir la liberté, la justice, la vérité que vous avez si noblement servie jusqu'à présent, que vous avez tant aimée, que vous aimez encore avec une passion si légitime.

Je ne dis pas du reste que votre faute soit aussi irréparable qu'elle me paraît inexcusable. Si après cette explosion terrifiante vous savez vous tenir tranquille, vous condamner au silence, à un silence absolu pendant plusieurs années; si vous savez réclamer une place obscure, mais régulièrement obtenue, dans les rangs du clergé séculier et pratiquer avec lui les vertus modestes et austères qui le distinguent; si vous êtes capable, comme je n'en doute pas, de vous imposer ce sacrifice, ne fût-ce qu'en expiation de la douleur cuisante où vous venez de plonger tant d'âmes

chrétiennes, alors vous pourrez désarmer non seulement l'acharnement de vos trop heureux adversaires, mais encore le désespoir de vos amis et admirateurs, et avec l'aide du temps et des événements, vous remonterez peut-être dans la chaire où vous aviez encore tant de conquêtes à faire, et qui est la seule tribune où vous puissiez parler avec honneur, je dirai même avec décence. Mais si vous avez le malheur de céder aux invitations, aux provocations, dont les libres penseurs et les protestants surtout vont vous assaillir; si vous entreprenez de vous justifier en attaquant de plus en plus l'Église votre mère; si vous devenez un orateur de réunions profanes et vulgaires, vous tomberez dans le néant, au-dessous de Lamennais lui-même, qui a au moins fini par se retrancher dans le silence, et tandis que vos amis comme moi, ne pourront que pleurer en silence sur votre déchéance, vous deviendrez le jouet d'une publicité sans entrailles et sans frein, *ludibrium vulgi*, comme ces gladiateurs captifs exploités et déshonorés, malgré leur noblesse naturelle, par les caprices de la foule obscène des païens.

Vous le voyez, je vous parle sans détour, sans précaution, sans réserve; je ne vous parle pas en chrétien, en confesseur, en docteur. Je n'en aurais pas plus le droit que l'envie. Je vous parle uniquement en ami, en homme du monde, en vieux libéral, en vieux soldat amoureux de la lutte, de l'honneur, de la gloire et de la vôtre, non moins et peut-être plus que de la sienne. Écoutez, je vous en conjure, cette voix qui ne vous a jamais trompé, jamais trahi, jamais flatté, et qui vous indique aujourd'hui votre dernière chance de salut.

Laissez-moi vous donner encore une dernière preuve de cette affection dont vous n'avez évidemment jamais mesuré la profondeur, ni compris l'intensité. Mon âge me donne à la fois la triste expérience des nécessités de la vie et le droit de prendre avec vous une liberté devant laquelle d'autres reculeraient peut-être. Vous devez être sans ressources matérielles, et cette pénurie ne peut qu'aggraver les difficultés inexprimables de votre situation. Eh bien! je vous en supplie, confiez-moi vos embarras, et pour en sortir, ne vous adressez qu'à moi et à ceux qui, comme moi, sont avant tout les amis de votre passé. Je ne suis pas opulent, mais j'ai une grande aisance, et jamais je n'aurai fait du superflu que Dieu m'a accordé un usage plus doux à mon cœur.

C'est ce cœur et lui seul qui a dicté cette lettre. Pardonnez à ce cœur blessé, meurtri, profondément troublé par vous; pardonnez l'âpre franchise de mon langage. Sachez reconnaître cette « colère de l'amour », dont parle M. de Maistre. Surtout plaignez-moi de cette épreuve dont vous êtes l'auteur, épreuve ajoutée à tant d'autres, et d'autant plus cruelle qu'elle tombe sur moi au moment où vient de m'être arrachée cette chère sœur Saint-Marcellin, que vous avez vue chez moi et dont les soins incomparables, prodigués depuis plus de trois ans, avaient un peu adouci mon triste sort (1). Mais, certes, de toutes les peines qui pouvaient m'être

(1) Le départ de la sœur Saint-Marcellin lui causa une peine profonde. Il écri-

encore infligées avant ma fin, aucune ne saurait dépasser ni même égaler la cuisante amertume que vous me vaudriez, si je vous voyais poursuivre la voie fatale où vous êtes entré, et sortir misérablement de cette Église que vous êtes fait pour servir, pour affranchir, pour honorer mieux que tous vos contemporains. Je m'arrête, après en avoir dit beaucoup trop pour ce qu'il nous reste, à moi de force, à vous peut-être de patience. Je vous embrasse encore avec une triste, mais invincible affection.

Le P. Hyacinthe ne comprit pas ce langage inspiré par l'amour passionné de son âme. Il répondit qu'il plaçait la voix de sa conscience bien au-dessus de la voix de l'amitié. Loin de quitter l'Église, il s'était sacrifié tout entier pour elle. Cependant il priait Montalembert de lui pardonner la plaie qu'il venait de lui faire, en songeant à celle non moins profonde et non moins cuisante qu'il s'était faite à lui-même. Montalembert biffa silencieusement de son testament le nom du P. Hyacinthe; il lui reprit le chapelet du P. Lacordaire, relique vénérée dont il ne le jugeait plus digne, mais il lui garda au fond du cœur, pendant les quelques mois qui lui restaient à vivre, une affection fidèle. Son rêve était de le retenir, de l'empêcher de rouler jusqu'au fond de l'abîme et de le replacer, après quelques années de silence et de repentir, dans la haute situation d'où il venait de déchoir.

Ce n'est pas l'orgueil qui l'a perdu, écrivait-il, mais bien un zèle trop ardent, trop imprudent pour la justice et la vérité, joint à une rare inexpérience des hommes et des choses de ce monde. L'événement a prouvé qu'il n'avait pris d'ailleurs jamais suffisamment à cœur les devoirs et les pratiques de la sainte profession où il était entré avec une légèreté trop fréquente parmi nous.

vait à Mgr Dupanloup à ce sujet : « ... J'ai été ému jusqu'au fin fond du reste de mon cœur lorsque j'ai découvert que moi, pauvre vieux, usé et blanchi par tant d'épreuves, encore plus malade de cœur que de corps, n'ayant plus même ce rayon éphémère de célébrité qui pouvait naguère éblouir ou séduire des esprits légers, j'inspirais une si infatigable tendresse, une si vigilante sollicitude à cette étrangère, à cette petite bourgeoise de Paris, transformée par un miracle de la vraie religion en une héroïne d'abnégation, de constance et de charité. J'en ai été ému et reconnaissant envers Dieu plus que je ne puis dire. J'en demeure encore tout pénétré d'une admiration attendrie et aussi d'une joie retrempée par ma reconnaissance même en la religion qui sait enfanter de telles merveilles. » 7 août 1869.

Nous devons donc le condamner sans réserve dans le secret de nos cœurs, mais en gardant toujours envers lui l'indulgence et la charité dont nous avons tant besoin pour nous-mêmes. Vous serez, j'en suis sûr, d'accord avec moi, pour avoir horreur de l'exécrable joie, non seulement des protestants et des libres penseurs, mais surtout de ces ultramontains forcenés qui le traitent déjà de renégat, qui veulent à tout prix le chasser de l'Église *qu'il n'a point encore quittée*, en lui criant tous les jours : *Apostat, apostasie donc!* Cela est effroyable! Comme l'a si bien dit M. Cochin : que ceux qui l'ont poussé à bout s'accusent eux-mêmes en l'accusant. J'entends par là, non pas ses chefs légitimes qui l'ont toujours ménagé, mais ces janissaires de la *Civiltà*, de *l'Univers*, du *Monde*, auxquels on a si malheureusement livré la direction des esprits et des intérêts catholiques, dans la sphère de plus en plus étendue et influente de la publicité périodique.

Dans cette lettre adressée à une protestante convertie, lady Herbert of Lea, pour laquelle il professait la plus respectueuse sympathie, Montalembert ajoute ces paroles qui font vivement ressortir l'attachement profondément filial qu'il gardait plus que jamais pour l'Église romaine :

En ce qui touche la direction actuelle des affaires catholiques dans le monde, je suis de l'opposition autant qu'on peut l'être, mais de l'opposition que je crois permise : et je suis bien résolu, QUOI QU'IL ARRIVE ET QUOI QU'IL M'EN COÛTE, à ne jamais franchir les limites inviolables... Les misères et les infirmités des hommes qui gouvernent ou représentent l'Église sont justement ce qui rend d'autant plus méritoire notre foi en son autorité légitime et en sa durée immortelle. L'Église n'en reste pas moins l'Église, c'est-à-dire le dépositaire *unique* des vérités, des vertus qui sont à la fois les plus nécessaires et les plus *difficiles* d'accès à la société moderne, de la chasteté, de l'humilité et de la charité. Elle a plus que jamais et elle a toute seule la clef des deux grands mystères de la vie humaine, la douleur et le péché. Aussi je demeure pénétré pour elle d'une tendresse et d'un respect qui n'ont fait qu'augmenter avec l'âge. A soixante ans que je vais avoir bientôt, je sens que je l'aime et que je crois en elle avec une toute autre énergie qu'à vingt ans. Les prodiges de vertu et de sainteté qu'elle offre à mon admiration quotidienne, dans les recoins les plus obscurs du monde, me touchent jusqu'au fond des entrailles, et font bien plus que me consoler des nuages et des ombres qui obscurcissent ses régions les plus élevées. Je promène un regard de plus en plus attendri sur les myriades de prêtres laborieux et de religieuses héroïques qu'elle enfante avec une fécondité si miraculeuse en France et dans les pays où domine l'esprit moderne avec la liberté. Ne pouvant plus la servir ici-bas, je lui garderai du moins jusqu'au jour

où ses derniers secours viendront adoucir la fin de mes trop longues souffrances, je lui garderai une âme plus que jamais docile à ses sublimes enseignements, plus que jamais avide de ses consolations surnaturelles, plus que jamais éprise de sa divine beauté. (1)

(1) A Lady Herbert, 9 octobre 1869

CHAPITRE XXI

L'EMPIRE LIBÉRAL. — LE CONCILE. — LA MORT.
1869-1870

I

Montalembert passa à la Roche en Breny la seconde partie de l'année 1869, la seule qui lui restât à vivre. Quand il y arriva, dans les premières semaines de juillet, les bois étaient encore dans toute leur fraîcheur. Il en jouit un peu. L'été passa, suivi de l'automne; l'hiver vint à son tour, sans remédier à son état, lui apportant au contraire, comme nous l'avons vu, des souffrances et des épreuves nouvelles. Étendu sur sa chaise longue, à l'ombre des arbres qui avoisinent le château, il s'abandonnait à ses tristes pensées. «... Automne stérile, hiver désespéré! disait-il avec le P. Gratry (1). J'ai perdu par ma faute toute beauté d'automne ou d'hiver... Je n'ai point véritablement établi entre mon âme et Dieu la grande union, l'union des saints... J'ai maintenant à vouloir la mort, j'ai à la regarder en face... O mort, tous mes chagrins, tous mes malheurs viennent de ne t'avoir pas connue et pratiquée. Je n'ai voulu que la vie seule et je l'ai trop voulue pour moi... Elle m'a brisé, elle m'a brûlé. C'est pourquoi je ne suis plus bientôt que cendres ou bois mort. Feuilles et fruits, branches et tronc, tout sera bientôt dévoré. »

Cependant les visiteurs ne sont pas moins nombreux que les années précédentes. Voici parmi eux un jeune Domini-

(1) *Connaissance de l'Ame.* Je trouve ce passage transcrit par Montalembert dans son *Journal.*

cain de Nancy, le P. Didon, destiné au plus brillant avenir, et « animé de l'esprit libéral et généreux du P. Lacordaire. » L'abbé Besson a raconté le séjour qu'il fit lui-même à la Roche et ses entretiens avec Montalembert. Il lui prête ces paroles :

Le gouvernement de l'Église me préoccupe beaucoup plus que la définition de l'infaillibilité pontificale. J'aime un gouvernement à haute portée, à larges vues, à grandes directions. Je voudrais voir tous les hommes d'élite, de quelque nation qu'ils fussent, prendre part aux affaires de la catholicité; Rome élargir son centre pour atteindre encore plus sûrement aux extrémités, et l'esprit catholique animer jusque dans ses moindres détails cette vaste administration de l'Église, où la souplesse et la patience des Italiens peuvent rendre sans doute de grands services, mais où l'on pourrait souhaiter aussi un peu plus de la science allemande, de l'activité française et de l'initiative propre à la race anglo-saxonne. Quand vous irez à Rome, vous serez frappé de la manière dont on y parle quelquefois des *forestieri*. Certaines gens tiennent qu'il faut laisser les étrangers se plaindre sans les écouter, et qu'on ne doit faire aucune réforme. Dieu sait ce qu'a souffert Lamoricière (1), et combien il lui a fallu d'énergie et de persévérance pour créer cette petite armée, vaincue, il est vrai, à Castelfidardo, mais triomphante à Mentana, et qui ne cesse de se recruter parmi les meilleurs soldats de l'Europe. C'est Lamoricière qui a forcé l'opinion et la langue à changer le sens ironique avec lequel on prononçait autrefois le nom de *soldat du pape*. (2)

Bientôt arrive Mgr de Mérode, tout disposé à confirmer les dires de Montalembert; il se montre comme toujours animé et spirituel, mais plein de tristesse quand il parle du *mal governo* des États pontificaux qu'il n'a pas réussi à modifier. Malgré sa vive affection pour Pie IX, il l'appelle « le Louis XIV de la papauté », lui reproche de se laisser griser par les flatteries qu'on lui prodigue, de ne pouvoir supporter la moindre contradiction et de ne pas se connaître en hommes. Bien qu'opposé à la définition de l'infaillibilité (3),

(1) « Le cardinal Pitra, écrivait Montalembert à Mgr Dupanloup, a dit à quelqu'un de très sûr que la défaite de Castelfidardo avait été providentielle, parce que, si le général Lamoricière avait été vainqueur, il eût certainement introduit l'*esprit moderne* à Rome! » 15 septembre 1865.

(2) *Montalembert en Franche-Comté*, p. 281.

(3) On a insinué (*Histoire du cardinal Pie*, t. II, p. 417) que Mgr de Mérode s'était repenti jusqu'à en pleurer du vote négatif qu'il avait émis contre l'infaillibilité. Outre que cette attitude ne s'accorde guère avec le caractère bien

il essaie de rassurer son beau-frère sur les conséquences du Concile.

Mme Craven, le général Changarnier, MM. Steinmetz et Foisset, ne manquent pas, suivant leur habitude, de visiter Montalembert. Augustin Cochin vient lui communiquer un remarquable article d'Albert de Broglie sur le prochain Concile. En termes élevés et modérés l'auteur exprime, au nom du *Correspondant*, l'espoir que le Concile écartera la définition de l'infaillibilité et surtout ne condamnera pas les libertés modernes. « L'article est fort beau, déclare Montalembert, mais il est bien tard pour saisir l'opinion publique, et d'ailleurs je ne m'occupe plus de ce qui se fait au *Correspondant.* »

Mgr Dupanloup veut aussi, avant de partir pour Rome, embrasser son ami et arrive à la Roche le 23 novembre. Quelques jours auparavant, il avait publié son fameux mandement contre la définition de l'infaillibilité et son *Avertissement* à Louis Veuillot, réponse virulente aux attaques de *l'Univers*. Aussi Montalembert accueille-t-il l'évêque avec plus d'affection que jamais : « *Anima nostra sicut passer erepta est*, s'écrie-t-il ; *laqueus contritus est et nos liberati sumus!* » Néanmoins ces deux écrits ne répondent pas entièrement à son attente. Il n'eût pas en effet engagé la lutte sur le terrain de l'infaillibilité, et surtout, il eût parlé plus tôt. « Ça été, selon moi, une grave erreur, écrit-il à Foisset, de se figurer qu'il suffirait du son de sa trompette pour faire tomber les murs de Jéricho (il parle ici de l'influence de *l'Univers*), tandis qu'il aurait fallu un siège en règle, six mois ou un an de tranchée ouverte et un feu d'enfer, comme à Sébastopol! » Mais enfin le courage avec lequel l'évêque s'expose aux attaques furieuses qui vont fatalement pleuvoir sur lui l'honore grandement. Avec sa nature trop portée aux illusions, Montalembert se figure que le mandement d'Orléans et la déclaration des évêques allemands empêcheront la définition de

connu de l'archevêque de Mélitène, elle est en contradiction formelle avec les documents que nous avons entre les mains. Ayant obéi à sa conscience, il n'avait rien à regretter et ne regretta rien, *pas même devant le pape;* il se soumit simplement comme il devait le faire.

l'infaillibilité. Mais, dit-il, nos adversaires « vaincus sur cette question se rejetteront sur le *Syllabus* et les libertés modernes. Là, ils ont pour eux la tradition, une sorte de tradition. J'insiste auprès de notre illustre champion sur *le prix des âmes*, et par conséquent sur la nécessité absolue, non pas de désavouer le passé, mais d'y renoncer pour l'avenir, d'admettre la transformation sociale du monde moderne, sous peine de perdre ce qui reste à l'Église d'influence. Je le trouve d'accord avec moi sur tout... (1) » Après quoi, les deux amis, plus unis que jamais, se séparent pour ne jamais se revoir. « Je lui dis que j'espère bien ne plus le revoir ici-bas, écrit Montalembert, car ma délivrance se fait vraiment trop attendre. (2) »

Quelques semaines auparavant, sur la demande expresse de l'évêque d'Orléans, Montalembert avait écrit à Newman et à Döllinger. Il les suppliait de se rendre au Concile, le premier comme théologien de Mgr Dupanloup, le second comme auxiliaire du cardinal Schwartzenberg, archevêque de Prague.

... Je n'ai aucun titre à exercer sur vous une autorité ou une influence quelconque, disait-il à Döllinger; mais vous n'êtes pas de ceux qui dédaignent la voix d'un ami. Or je suis pour vous cet ami, et sa voix vous vient en quelque sorte de l'autre monde. Je suis déjà entré tout vivant dans mon cercueil; mais ce cercueil n'est pas encore fermé. C'est de là que je contemple, avec le désintéressement et l'impartialité d'un mort, tout ce qui se passe en ce monde; et c'est de là que je veux parler avec l'autorité d'un mort à ceux qui veulent encore m'écouter.

Aucune considération ne justifierait à mes yeux votre absence de ce Concile, si vous avez le moyen d'y assister : et si, comme me l'affirme Mgr Dupanloup, le cardinal Schwartzenberg a insisté et insiste encore auprès des autorités romaines pour que vous y soyez appelé, aucun obstacle ne doit vous empêcher de vous conformer à ce désir.

Je vous jure que si j'entrevoyais un moyen quelconque pour moi, simple laïc, d'être admis au Concile, rien ne m'arrêterait. Tout misérable que je suis, j'essayerais de me traîner jusqu'à Rome, dussè-je périr en route, et quand même, une fois arrivé, je ne dusse point obtenir la parole....

Et moi, je ne suis rien, et n'ai jamais rien été dans l'Église. Mais

(1) *Journal*, 24 novembre 1869.
(2) *Journal*, 25 novembre 1869.

vous qui êtes incontestablement le premier homme de l'Église d'Allemagne, comment pourrez-vous décliner la mission de la défendre et de la représenter dans cette crise formidable? Dieu vous a conféré un bienfait dont vous ne saurez jamais le prix, en vous accordant non pas seulement une longue vie, ce qui est bien peu de chose, mais *une vieillesse sans infirmités*. Vous lui devez en retour de consacrer ce don inestimable à la gloire de son Église et à la défense de la vérité... (1)

Newman, très touché de l'offre de Mgr Dupanloup, refusa pour des raisons qu'il n'indiqua point, mais qui se devinent. Il eût cru faire injure aux évêques et à l'Église catholique d'Angleterre, si, n'étant pas appelé par eux, il se fût présenté au Concile à la suite d'un évêque étranger. Quant à Döllinger, il ne cacha pas les motifs de son refus; sa réponse respire une défiance de Rome incurable et un orgueil profond qui laisse déjà prévoir la révolte fatale.

Si j'étais laïque comme vous, je crois que j'irais à Rome, que je tâcherais de m'insinuer dans la confiance et les bonnes grâces des évêques et de leur persuader ce que la vérité et le salut de l'Église demandent d'eux. Mais je suis prêtre, simple prêtre, ni plus ni moins que les caudataires qui y portent la queue du manteau des cardinaux. Vous savez ce que c'est qu'un prêtre séculier à Rome, tout ce qu'il y a de plus obscur, de plus insignifiant. Qui est-ce qui s'y soucierait de ce que je pense? Si j'ouvrais la bouche sur les matières dont le Concile s'occupe, tout le monde me trouverait ridicule, arrogant, importun. Je ne parle pas en l'air. *Experto crede Ruperto*. En 1857, je me fis présenter par le Père Theiner à un cardinal qu'il m'avait vanté comme le meilleur ou même le seul théologien du Sacré-Collège; l'audience fut bien courte, il me regarda de haut en bas, me fit un signe de tête et me congédia. Il semblait tout étonné de l'insolence de cet insecte théologique de s'introduire chez un cardinal. Et ce n'est pas la seule expérience de ce genre que j'aie faite lors de mon séjour à Rome; il s'en faut beaucoup. Et puis le péché originel, aux yeux d'un prélat italien, d'être Allemand! Savez-vous que pendant les cinq semaines de mon séjour à Rome, pas un seul homme ne m'a adressé une question, à commencer du pape!

Et puis notez qu'en 1857 je passais encore pour innocent; mais, depuis ce temps-là les Jésuites de Rome ont souillé et condamné tout ce que j'ai écrit, à commencer par mon ouvrage sur le paganisme. Le pape ne voit et n'entend que par eux; ils sont tout-puissants à Rome; je suis l'objet de leur haine implacable... Vous me direz : il faut savoir se sacrifier et se laisser abreuver d'amertumes pour remplir un devoir sacré.

(1) Au professeur Döllinger, 7 novembre 1869.

Sans doute, mais alors il faut qu'il y ait une espérance raisonnable de pouvoir faire du bien. Et moi je n'ai pas une étincelle de cette espérance. Vous ne pouvez pas connaître l'esprit hiérarchique comme je le connais, moi. Quand on est prêtre et qu'on n'a pas la mission d'office, il faut se taire. Par exemple, depuis quinze ans, je n'ai pas eu une seule occasion de donner un avis, un conseil, à l'archevêque de Munich. On ne m'a jamais demandé mon opinion. Qu'irais-je donc faire à Rome? Il est vrai que, pendant les débats du Concile, j'y pourrais étudier les antiquités, mais je suis trop vieux pour cela... (1)

Montalembert continue ainsi pendant les derniers mois de cette année si douloureuse pour lui de manifester une activité extraordinaire. En même temps que sa correspondance s'en va d'un bout du monde à l'autre encourager les combattants et secouer les endormis (2), il met sur le chantier de nouveaux travaux. C'est alors, pour répondre aux insinuations malveillantes de Taxile Delord, qu'il rédige sous forme de *Lettre à M. Daru,* un récit détaillé des événements qui ont précédé et suivi le Deux Décembre. C'est alors aussi qu'il écrit une préface vibrante au *Testament du Père Lacordaire.* Ne dirait-on pas qu'impuissant à réveiller les vivants, il voudrait faire sortir de son tombeau le grand moine du XIX^e^ siècle et le lancer dans la bataille? « Pauvre et décrépit débris d'un passé où l'avenir saura bien distinguer l'ombre et la lumière, que ne puis-je faire vibrer encore un écho de ces voix célestes, et offrir ainsi aux âmes troublées ou attristées par les misères de notre temps, comme de tous les temps, les exemples et les souvenirs qui ne cessent de me consoler moi-même et de m'élever vers un monde meilleur! »

Enfin, Montalembert prépare son *Testament politique et*

(1) Le professeur Döllinger à Montalembert, 23 novembre 1869.

(2) « Je passe tout mon petit temps de loisir et de liberté à dicter ou à écrire des lettres qui n'intéressent plus personne, mais qui servent à épancher, au moins partiellement, le flot d'idées et de passions politiques et religieuses dont je suis toujours inondé. » *Journal,* 9 août 1869 — Il nous est doux d'insérer ces autres lignes datées du 27 novembre : « Je passe mes bonnes heures à lire *Notre-Dame de Lourdes,* par Henri Lasserre, et suis étonné de l'intérêt que m'inspire ce récit, que j'avais entamé avec beaucoup de préjugés contraires. C'est aussi ce qu'a éprouvé le P. Gratry, d'après ce qu'il m'écrit. »

religieux, résumé des aspirations de sa vie, œuvre inachevée, informe, fiévreuse, où brillent çà et là quelques beautés. Il y raconte, entre autres, ses impressions à la lecture de la *Vie de Jésus* par Renan, le trouble et l'indignation qui s'emparent de lui en parcourant ces pages « d'une érudition frelatée », offensantes pour son cœur et son intelligence. Tout à coup, au fond de la grande allée où il est assis, il lui semble voir se dresser « l'image, l'ombre de mon Sauveur, de mon Seigneur, de mon Jésus... Il est là devant moi, dit-il, plus vivant, plus nécessaire, plus adorable que jamais. » Longtemps il contemple cette apparition saisissante, puis il s'écrie tout débordant de foi et d'amour : « Un jour j'ai vu frémir une grande assemblée parce que j'avais dit avec un certain accent : *L'Église est une mère!* En ce moment, je voudrais dire au monde entier réuni : Ce Jésus travesti, diffamé, ce Jésus est notre père, et qui plus est, ce Jésus est notre Dieu...! »

II

Ce fut le 13 janvier 1870, par un temps affreux entremêlé de tonnerre et de rafales de neige, que Montalembert quitta la Roche en Breny avec le triste désir de n'y plus revenir. En arrivant à Paris, il trouva l'Empire transformé et le parti libéral au pouvoir : ce devait être sa dernière joie.

Il éprouvait en effet une joie profonde de voir s'effondrer peu à peu le régime absolutiste, et nul n'avait applaudi plus chaleureusement aux coups vigoureux que, depuis cinq ans, lui portait l'opposition. Sans doute tout n'était pas pur dans cette opposition, et l'avenir apparaissait gros de dangers. Le parti révolutionnaire, en même temps qu'il attaquait l'Empire, entreprenait contre Dieu et son Église une guerre acharnée. Que de fois Montalembert avait annoncé la réaction violente que nous subissons encore! « Après avoir arraché la liberté aux valets et aux fripons du second Empire, disait-il, il faudra bientôt la défendre contre les énergumènes de la démagogie... Eh bien, nos successeurs batailleront comme

nous l'avons fait de 1848 à 1850. Tout vaut mieux que l'assoupissement honteux dans lequel la France languit depuis dix-huit ans. »

Les élections au Corps législatif avaient eu lieu le 23 mai 1869. Montalembert était trop malade pour se présenter. Dans le Doubs, les Francs-Comtois, qui à deux reprises lui avaient préféré un chambellan muet, remplacèrent cette fois le chambellan par un socialiste bègue. Le Dr Ordinaire battit le marquis de Conegliano. Affranchi désormais pour lui-même de toute ambition personnelle, Montalembert s'occupa davantage de ses amis. Avec quel affectueux intérêt il suivit dans leur campagne électorale, MM. Cochin, de Broglie et de Falloux, malgré les dissentiments qui venaient de s'élever entre eux! M. de Meaux, son gendre, devait se présenter dans la Loire. Au moment où il allait partir, Montalembert le fit venir près de son lit : « Je ne sais trop, lui dit-il, quels sont les droits d'un beau-père sur son gendre; mais autant que j'ai sur vous autorité, je vous défends, quoi que ce soit que vous appreniez sur ma santé, d'interrompre votre campagne et de revenir près de moi avant les élections. » Il dit aussi à Mme de Meaux, sa fille : « Si j'avais à choisir entre ma guérison et l'élection de votre mari, je choisirais son élection. »

Hélas! M. de Meaux ne fut pas élu, et Montalembert en éprouva « une douleur très vive ». MM. de Broglie, de Falloux et Cochin échouèrent pareillement. On sait que ce dernier se portait à Paris contre Jules Ferry. Au cours d'une réunion électorale, un citoyen s'avisa de lui demander : Que pensez-vous du *Syllabus?* La question fut répétée dix fois, vingt fois, avec la persistance d'un refrain. « Je crois bien, disait avec raison M. Cochin, que le *Syllabus* sera le fusil à aiguille qui tuera ma candidature. »

Cependant les choses allèrent plus vite que Montalembert n'eût osé l'espérer. Le 8 septembre 1869, un sénatus-consulte modifia profondément la Constitution impériale. Le Corps législatif, délivré de toute entrave, recouvrait les privilèges du régime parlementaire; le Sénat devenait une véritable Chambre des pairs; les ministres pouvaient dé-

sormais faire partie des assemblées et seraient responsables devant elles, tout en demeurant soumis à l'Empereur. En conséquence, le 27 décembre, Napoléon III chargeait Émile Ollivier de former « un cabinet homogène, représentant fidèlement la majorité du Corps législatif ». — « C'est une véritable abdication, remarquait Montalembert, en même temps que l'installation solennelle et complète du régime parlementaire. »

Sa joie redoubla lorsqu'il connut les noms des nouveaux ministres. Il professait pour Émile Ollivier la plus affectueuse estime. Sans partager toutes ses idées, il aimait son caractère élevé, son libéralisme généreux, son éloquence entraînante. Il l'avait, aux débuts de sa carrière, deviné, encouragé, recherché jusqu'en son appartement de la rue Saint-Guillaume. « Qui m'eût dit alors, écrivait-il, que de nous deux ce serait lui qui deviendrait premier ministre ? » De son côté, le jeune député assistait souvent aux réceptions de Montalembert. Nous le trouvons en 1867, escortant à travers les galeries de l'Exposition Universelle la chaise roulante du pauvre malade, qui fut touché de cette attention délicate et l'exprima dans son *Journal*. — M. de Talhouët, ministre des travaux publics, et M. Buffet, ministre des finances, avaient été ses collègues dans les Assemblées et demeuraient ses amis. Quant à M. Daru, ministre des Affaires étrangères, on jugera de leurs relations par les lettres qu'ils échangèrent alors.

Mon cher ami, écrivait Montalembert le 5 janvier 1870, je suis sûr que, même au milieu des accablements de votre installation au ministère, vous trouverez un moment pour lire ces lignes de votre vieux compère et compagnon, et aussi que vous lui saurez gré de vous parler de sa joie comme de son affection plus vive que jamais. Cette joie est vraiment la première bien sentie et bien profonde qu'il m'ait été donné d'éprouver depuis le Deux Décembre... Jamais, dans le cours de ma trop longue vie, je n'ai vu arriver un événement qui m'ait plus réconcilié avec la Providence, plus fait croire au triomphe bien rare, mais possible, du bon droit et du bon sens en ce monde. Voyez combien j'avais raison de vous exhorter, malgré vos répugnances et vos hésitations, à courir les chances de la lutte électorale; mais, je l'avoue, j'étais bien loin de supposer que les choses marcheraient si vite et si bien. Laissez-moi ajouter à ma satis-

faction de citoyen et d'ancien homme public, l'expression intime du bonheur de l'ami. Car, je le sais, vous ne dédaignerez pas au sein de la victoire le camarade des anciennes luttes, l'ami, le confident des heures sombres et des temps mauvais. Que de souvenirs communs à nos deux vies s'évoquent et se rangent devant moi, depuis la première démarche que nous avons faite à nous deux, pour être admis aux délibérations secrètes de la cour des Pairs, — jusqu'à notre désespoir trop fondé le 24 février, lorsqu'assis sur les marches de la salle du Trône au Luxembourg, nous pleurions la démolition insensée de la monarchie constitutionnelle! Et puis nos courses et nos exhortations si fréquentes et si stériles à l'Élysée!... J'ai bien de la peine à me défendre contre le dépit et une mélancolie noire en songeant que je ne pourrai jamais rien faire pour vous, que condamné à une douloureuse et incurable inaction, je ne pourrai ni vous seconder, ni vous défendre, ni même vous suivre, comme il m'a été si doux de le faire quand Falloux est devenu ministre. Plaignez-moi, tout en comptant sur ma vive sympathie...

— Votre lettre, mon ami, m'a bien touché, répondit Daru, elle me rappelait de si chers souvenirs; elle m'allait au fond du cœur... Hier, j'avais à répondre à des interpellations du Sénat; je m'essayais dans cette Assemblée que je n'avais pas revue depuis vingt ans. Elle est la même; c'est notre ancienne salle des séances, on n'y a pas touché. Ce sont les mêmes habits brodés, non plus les mêmes hommes, puisqu'à bien peu d'exceptions près le temps les a tous emportés. Involontairement je cherchais à leur ancienne place les figures de ceux que j'y avais connus; je ne les retrouvais pas. C'était M. Rouher qui occupait et remplissait le siège d'où M. Pasquier nous admonestait autrefois. M. Vuitry et M. Leverrier étaient assis sur les deux fauteuils où nous étions, vous et moi. Tous les visages que je regardais du haut de la tribune m'étaient inconnus; et cependant je n'ai pu me défendre d'une assez grande émotion, en me retrouvant et en parlant dans cette enceinte. Combien j'aurais voulu ne pas trop demeurer au-dessous de ma tâche, en traitant cette grande question religieuse que le gallican sénateur Rouland avait soulevée! J'ai pensé à vous tout le temps que j'ai été là. En acceptant l'interpellation, j'ai eu pour but de venir en aide à ceux de nos évêques qui soutiennent si courageusement à Rome notre cause. Je parlais pour être entendu à Rome, beaucoup plus que pour le Sénat. Mais je doute du succès; les nouvelles que je reçois de là sont assez tristes. Ah! que n'étiez-vous à ma place! Quel beau discours vous auriez fait, au lieu de ma petite harangue qui se traînait difficilement jusqu'à la fin. Il vous appartenait de défendre cette grande et belle cause. Il me semble que Dieu aurait dû vous guérir et l'Empereur vous faire son ministre pour cela... (1)

(1) Le comte Daru à Montalembert, 12 janvier 1870.

III

Cette renaissance de la vie politique jette un pâle rayon de joie sur les derniers jours si tristes de Montalembert. A plusieurs reprises, le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères viennent rue du Bac s'asseoir à son chevet et converser avec lui. M. Daru lui raconte la formation du ministère libéral et dans quels sentiments, après vingt ans de séparation, il a retrouvé l'Empereur. La Prusse l'inquiète beaucoup et il se demande avec angoisse comment il pourrait amener M. de Bismarck au désarmement. Mais il est pardessus tout préoccupé du Concile et communique à son ami les instructions énergiques envoyées à l'ambassadeur à Rome, pour empêcher toute définition contraire aux droits de l'État et aux libertés modernes. A son tour, Émile Ollivier l'entretient des nominations épiscopales ; il rêve de nommer Albert de Broglie ambassadeur à Rome, et Prévost-Paradol à Washington. Montalembert, lui, voudrait faire entrer Émile Ollivier à l'Académie française en remplacement de Lamartine, et ce projet, qui lui tenait tant à cœur, se réalisera plus tard.

Après les ministres, voici deux illustres survivants des anciennes luttes, MM. Odilon Barrot et Guizot. Le premier, tout guilleret malgré ses 80 ans, « aussi vigoureux que jamais, revenant de ses chasses à Mortefontaine en veston court, est très occupé de la grande commission de décentralisation qu'il doit présider ». M. Guizot vient d'être nommé président de la commission pour la liberté d'enseignement supérieur. Il discute avec Montalembert les noms de ceux qui doivent composer cette commission, mais n'a pas même l'idée de lui offrir d'en faire partie, « ce qui achève de me démontrer, dit-il, à quel point je suis enterré avant d'être mort ».

Cependant, depuis le 8 décembre, le Concile est ouvert. La question de l'infaillibilité domine toutes les autres. Il est évident, dès le premier jour, que la majorité des évêques et du clergé penche pour la définition ; mais une minorité importante en réclame l'ajournement. Des deux côtés on discute, on s'échauffe, on se passionne, non seulement à Rome, mais

dans le monde entier. Nous n'avons pas à raconter ces luttes ardentes, mais à faire connaître l'état d'esprit de Montalembert. Qu'aperçoit-il de son lit de souffrances? Malgré sa foi profonde, il n'est malheureusement pas assez calme, assez maître de lui pour considérer uniquement le Saint-Esprit dirigeant l'Église, dégageant la vérité de la confusion des hommes et des choses. Il regarde trop le côté humain de l'Église, pas assez le côté divin. Il voit la papauté devenue omnipotente, absolue, condamnant les libertés modernes, au moment même où elles renaissent en France, s'exposant ainsi à perdre comme au XVI^e^ siècle la moitié de ce qui lui reste d'influence. Il voit ses amis dans la lutte, M^gr^ Dupanloup en tête, suivi du P. Gratry, et il se désole de ne pouvoir, à côté d'eux, combattre encore pour ce qu'il regarde comme la vérité, comme l'intérêt sacré de l'Église.

Il lit *l'Univers;* ses amis y sont vilipendés, traités d'hérétiques et de blasphémateurs. Les listes de souscription qu'on y publie chaque jour, et où, pour cinq francs, pour un franc, le premier vicaire venu se paie le plaisir d'adresser à son évêque quelque lazzi injurieux, excite l'indignation de Montalembert. Il y relève aussi des affirmations qui dépassent toute vérité et lui paraissent des flatteries excessives à l'adresse du Pape : « Qu'est-ce que le Pape? — C'est le Christ sur la terre. — Donc il est infaillible. » On en est venu à ne plus distinguer entre Dieu et son vicaire. C'est le moment où un pieux prélat met sur le même rang la dévotion au Pape et la dévotion à la Sainte Eucharistie; où M^gr^ Mermillod prêche sur les trois incarnations du Fils de Dieu, dans le sein d'une Vierge, dans l'Eucharistie et dans le vieillard du Vatican.

A cette heure aussi, un jeune avocat du barreau de Paris, M. Lallemand, écrit à Montalembert pour lui demander comment il concilie son gallicanisme d'aujourd'hui avec l'ultramontanisme qu'il professait autrefois. C'est alors qu'il répond par la lettre suivante que beaucoup de ses amis ont vivement regrettée :

Je vous prie de remarquer, que le gallicanisme dont j'étais l'adversaire résolu et victorieux il y a vingt-cinq ans, n'avait de commun que le nom avec celui que vous reprochez au R. P. Gratry. Ce gallicanisme, que je traitais de *momie*, n'était autre que celui dont mon ancien

collègue et ami, le comte Daru, se moquait l'autre jour, en répondant à M. Rouland et en lui disant : *Vous vous trompez de siècle !* C'était uniquement l'intervention oppressive ou tracassière du pouvoir temporel dans les intérêts spirituels, intervention qu'une portion de notre ancien et illustre clergé de France avait quelquefois trop facilement acceptée...

Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat *libéral* de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par *l'Univers* et la *Civiltà?* Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la *liberté comme en Belgique*, de la liberté *en tout* et *pour tous*, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852? Qui est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salinis, et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïcs de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican?

Que si ce mot d'*idole* vous semble trop fort, veuillez vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevêque de Paris :

« La nouvelle école ultramontaine nous mène à une double idolâtrie : idolâtrie du pouvoir temporel et idolâtrie du pouvoir spirituel. Quand vous avez fait autrefois comme nous, monsieur le comte, profession éclatante d'ultramontanisme, vous n'entendiez pas les choses ainsi. Nous défendions contre les prétentions et les empiètements du pouvoir temporel, l'indépendance du pouvoir spirituel, mais nous respections la constitution de l'État et la constitution de l'Église. Nous ne faisions pas disparaître tout pouvoir intermédiaire, toute hiérarchie, toute discussion raisonnable, toute résistance légitime, toute individualité, toute spontanéité. Le Pape et l'Empereur n'étaient pas l'un toute l'Église et l'autre tout l'État.

Sans doute, il y a des temps où le Pape peut s'élever au-dessus de toutes les règles, qui ne sont que pour les temps ordinaires, où son pouvoir est aussi étendu que les nécessités de l'Église... Les ultramontains anciens en tenaient compte; mais ils ne faisaient pas de l'exception la règle. Les nouveaux ultramontains ont poussé tout à l'extrême et ont raisonné à outrance contre toutes les libertés, celles de l'État comme celles de l'Église.

« Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à compromettre les plus graves intérêts de la religion dans le présent et surtout dans l'avenir, on pourrait se contenter de les mépriser; mais quand on a le pressentiment des maux qu'ils nous préparent, il est difficile de se taire et de se résigner. Vous avez donc bien fait, monsieur le comte, de les stigmatiser. (1) »

(1) Montalembert aurait pu ajouter au témoignage de l'archevêque de Pa-

Voilà, Monsieur, comment s'exprimait, il y a dix-sept ans, le pasteur du plus vaste diocèse de la chrétienté, en me félicitant d'une de mes premières protestations contre l'esprit que je n'ai cessé de combattre depuis lors. — Car, ce n'est pas aujourd'hui, c'est dès 1852 que j'ai commencé à lutter contre les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain.

Voilà donc, tracée par la plume d'un archevêque de Paris, l'explication du *mystère* qui vous préoccupe et du *contraste* que vous signalez entre mon ultramontanisme de 1847 et mon gallicanisme de 1870.

C'est pourquoi, *sans pouvoir ni vouloir entrer dans la discussion de la question qui va se décider au Concile*, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. — Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. — Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire, de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. — Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent.

Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces *litanies d'injures*, journellement décochées contre mes illustres amis, par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé, qui se prépare de si tristes destinées, et que j'ai autrefois aimé, défendu et honoré, comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne.

Du reste, j'ai pleine confiance en l'avenir.

Dans l'ordre politique, nous sommes déjà délivrés du régime que tant d'esprits faux et serviles avaient acclamé comme l'apogée de l'ordre et du progrès; et nous voyons renaître la vie publique avec la liberté.

Dans l'ordre religieux, je reste convaincu, malgré toutes les apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération

ris celui de l'archevêque de Reims, Mgr Landriot, qui lui écrivait bien avant le Concile, en un temps où les passions étaient moins excitées : « L'Église de France est désorganisée. A qui la faute? Elle est à ce parti de fanatiques qui a *empoisonné* depuis dix ans les oreilles du Souverain Pontife... Je demande qui nous garantira de l'influence dangereuse des intrigants, des ambitieux, des hommes qui veulent que Rome soit un centre de dépêches télégraphiques enregistrées par les évêques... (*Historique.*)

« Avez-vous lu le mandement de Mgr de Tulle sur la question romaine? C'est inimaginable, à tous les points de vue... Si ce n'est pas l'*idolâtrie de la papauté*, les mots n'ont plus de valeur. « *Le Pape*, dit-il, *c'est le Verbe incarné qui se continue!!!* » Lisez tout, car comme me l'écrivait l'autre jour le vénérable archevêque de Tours, « *c'est le Tertullien du parti, c'est leur grand théologien*, etc. »

« Pauvre Église! que diraient devant ce spectacle du monde spirituel et catholique les Chrysostome, les Cyrille, les Grégoire et les Basile!.. »

dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain.

Cette lettre une fois écrite, Montalembert l'envoya à la *Gazette de France,* qui l'inséra le 7 mars. Publication regrettable assurément, mais il étouffait de ne pouvoir parler. Son intervention ne fit que surexciter davantage les passions. Eugène Veuillot en parla dans *l'Univers* avec une certaine modération; mais la *Civiltà,* affectant de la représenter comme un outrage au Saint-Père et à la majorité du Concile, déclara qu'il y avait dans le catholicisme libéral quelque chose *de presque satanique, quasi di satanico!* Déjà, l'abbé Combalot, prêchant à Saint-André della Valle, après avoir pris pour texte le mot de l'Évangile : *Satan est entré dans Judas,* avait qualifié d'« œuvre satanique » la lettre de son ancien ami. Chose infiniment plus douloureuse, Pie IX qui ne pouvait se rendre compte à distance de l'état de santé et des vrais sentiments de Montalembert, Pie IX blessé par cette lettre et emporté lui aussi par sa nature impétueuse, exprima dans un bref à Dom Guéranger l'irritation qu'il éprouvait :

Les adversaires de l'infaillibilité, dit-il, sont des hommes qui, tout en se faisant gloire du nom de catholiques, se montrent complètement imbus de principes corrompus, ressassent des chicanes, des calomnies, des sophismes, pour abaisser l'autorité du chef suprême que le Christ a préposé à l'Église et dont ils redoutent les prérogatives. Ils ne croient pas comme les autres catholiques que le Concile est gouverné par le Saint-Esprit; pleins d'audace, de folie, de déraison, d'imprudence, de haine, de violence, pour exciter les gens de leur faction, ils emploient les menées à l'aide desquelles on a coutume de capter les suffrages dans les assemblées populaires; ils entreprennent de refaire la divine Constitution de l'Église et de l'adapter aux formes des gouvernements civils... etc.

N'est-ce pas le cas de répéter les sages paroles de saint François de Sales : « En cet âge qui redonde en cervelles chaudes, aigües et contentieuses, il est malaisé de dire choses qui n'offensent ceux qui, faisant les bons valets soit du Pape soit des Princes, ne veulent que jamais on s'arrête hors des extrémités. » Toutes ces passions sont heureusement refroidies aujourd'hui. Il est entendu que Montalembert se trompait;

mais, s'il faut regretter ses emportements, il faut regretter également qu'on se soit montré violent et injuste à son égard. Pour juger sa lettre, nous l'avons dit, on ne doit pas perdre de vue les circonstances qui la lui dictèrent. Son invective contre les théologiens laïques qui se sont érigé une idole au Vatican, ne vise dans sa pensée ni la personne sacrée du Saint Père, ni la majorité des évêques; elle s'adresse uniquement aux ultras qui réclamaient une infaillibilité absolue, inconditionnelle, illimitée, universelle, et se flattaient de voir le Concile sanctionner et renforcer le *Syllabus*.

Assurément, Montalembert ne partageait pas les tendances politiques de Pie IX; il s'en exprimait souvent dans ses lettres avec une grande liberté. Que d'exemples de pareilles dissidences on pourrait trouver chez les saints, au cours de l'histoire! Qu'on nous permette de rappeler à ce propos le courageux témoignage que rendit alors à Montalembert le R. P. Perraud, de l'Oratoire, devenu depuis évêque d'Autun et cardinal. Quinze jours après la mort de l'illustre catholique, il voulut prononcer son éloge en Sorbonne et ne craignit pas de justifier publiquement sa récente lettre à M. Lallemand : « Je n'hésite pas à l'affirmer, s'écriait-il, il obéissait à cette noble passion de l'amour de l'Église lorsque sa main défaillante traçait naguère ces lignes où plusieurs ont cru entendre un cri de révolte, oubliant qu'à certaines époques critiques, des saints ont tenu un langage aussi ferme, aussi courageux, souvent plus hardi. En quel temps sommes-nous donc, en vérité, pour qu'on puisse se méprendre à ce point sur les intentions d'un des fils les plus dévoués de la sainte Église? Ah! on eût bien étonné un saint Bernard, on eût bien affligé une sainte Catherine de Sienne, si on leur eût reproché d'être des factieux, parce que le vif sentiment des périls de l'Église leur arrachait, comme malgré eux, des cris de douleur et de sévères représentations. En se taisant, ils auraient cru trahir. Et l'Église qui a profité de leurs pieuses audaces n'a jamais cessé de leur en être reconnaissante... (1) »

En ce siècle même, Joseph de Maistre qui avait tant écrit en

(1) *Le comte de Montalembert*, conférence faite à la Sorbonne, le 23 mars 1870, p. 22.

faveur du Saint-Siège et de son autorité, se laisse aller à de bien autres intempérances de langage que Montalembert; il exprime dans ses lettres bien d'autres critiques amères, parce que Pie VII ne comprend pas comme lui les intérêts de l'Église et qu'il est venu à Paris sacrer Napoléon Ier (1). Cela n'empêche pas Joseph de Maistre, et Montalembert plus encore, de compter parmi les meilleurs catholiques que l'Église ait jamais produits.

Dans les mois qui suivirent la mort de Montalembert, celle qui l'a le mieux connu et le plus aimé ici-bas, qui l'a entouré pendant sa longue maladie de sa tendre et infatigable sollicitude, recueillait pour la duchesse de Norfolk ses derniers entretiens avec lui. « Ce qui m'est une bien intime consolation religieuse, écrivait-elle, c'est que, tout en étant résolu à lutter jusqu'au bout, *tant qu'on en avait le droit,* il était décidé d'avance avec la même netteté à se soumettre sur la question de l'infaillibilité, le jour où elle serait votée... Ce n'est pas l'infaillibilité du Pape en matière de foi qui me répugne à moi, me disait-il; ce n'est que son omnipotence sur les questions d'un autre genre, politique, sciences, etc., que certains fanatiques cherchent à ériger derrière son infaillibilité dogmatique. La même lettre raconte qu'un membre de sa famille lui ayant demandé ce qu'il ferait si l'infaillibilité était votée, Montalembert parut surpris d'une question si simple et répondit qu'il se soumettrait. — « Oui, vous vous soumettrez *extérieurement*. Mais comment arriverez-vous à arranger cette soumission avec vos idées et vos convictions? — Je n'arrangerai rien du tout, répondit-il vivement; je soumettrai ma volonté comme on la soumet à toutes sortes d'autres questions de foi. (2) »

(1) Voir Joseph de Maistre, *Mémoires politiques et correspondance diplomatique*, publiés par Albert Blanc; Paris, 1858; p. 138 et 139. — Je n'en veux citer que ce passage beaucoup plus modéré que les autres : « Je n'ai point de termes pour vous peindre le chagrin que me cause la démarche que va faire le Pape. S'il doit l'accomplir, je lui souhaite de tout mon cœur la mort, de la même manière et par la même raison que je la souhaiterais à mon père, s'il devait se déshonorer demain. »

(2) « Voilà notre Coriolan, écrivait Louis Veuillot, l'homme qui a dit : « *l'Église, c'est une mère!* » Qui peut craindre que cet homme meure hors du giron de sa mère et résiste à sa voix ne le connaît point. Nous, nous le connaissons. » *Univers*, 1er septembre 1869.

IV

Mais il avait le pressentiment qu'il ne verrait pas la fin du Concile, que Dieu abrégerait ses souffrances et l'appellerait à lui. La pensée de la mort et des jugements divins ne le quittait guère depuis sa maladie, et il ne passait pas un jour sans s'y préparer. Il aimait à réciter cette belle prière de l'abbé Perreyve dans la *Journée des Malades :* « J'ose vous demander, Seigneur, la grâce d'aimer la mort, et parce qu'il faut craindre les surprises et se défier beaucoup des appareils imprévus du spectre, je vous demande de mettre dans mon esprit une méditation continuelle, incessante de la mort. » Près de lui se trouvaient toujours un certain nombre d'ouvrages, les uns traitant de la science de bien mourir, d'autres racontant les plus belles morts des saints. En tête de son *Journal* de 1870 qu'il rédigea jusqu'au dernier jour, il a réuni les textes de la Sainte Écriture et les pensées les plus propres à lui inspirer la résignation, le détachement suprême et surtout le repentir de ses péchés; car, disait-il avec saint Augustin : « Il vaut mieux voir ses péchés que de voir toutes les merveilles de l'univers. »

Dans les derniers temps de sa maladie, il se confessait et communiait chaque semaine. Le 6 février, il put encore se rendre à l'église. « Pour la première fois depuis mon retour à Paris cette année et même depuis le mois de mars de l'année dernière, je me traîne à la messe dans la tribune de Saint-Thomas d'Aquin. Je ne m'aperçois que trop de tout ce que j'ai perdu de forces. La distance me semble trois fois plus longue que l'an dernier, quoiqu'il n'y ait toujours que la rue du Bac à traverser. Après la messe et la sainte communion à l'intention d'obtenir la résignation dont j'ai tant besoin, je rentre exténué de fatigue et de malaise. »

Le samedi 12 mars, veille de sa mort, ressembla à tous les autres jours. Il se leva plusieurs heures et rien ne fut remarqué, sinon qu'il semblait plus dispos, plus animé, plus visiblement heureux des affections qui l'entouraient. Il reçut quelques amis, entre autres Émile Ollivier qu'il entretint de

sa candidature à l'Académie. Il écrivit au comte de Champagny qui venait de prononcer l'éloge de Berryer, et au baron de Hübner à l'occasion de sa *Vie de Sixte-Quint*. Cette lettre, la dernière sortie de sa plume, fut trouvée sur sa table le lendemain. Elle contient ces lignes :

« Vous avez compris et jugé la grande réaction catholique de la seconde moitié du seizième siècle, avec une sagesse et une impartialité dont je vous remercie d'abord comme chrétien, dont je vous félicite comme publiciste et comme historien, moi aussi, mais d'une époque plus reculée et plus oubliée que celle dont vous allez faire revivre les annales. Vous n'avez dissimulé ni les ombres ni les taches qui sont inséparables de l'élément humain, toujours si visible et si puissant dans l'Église, et par cela même vous faites d'autant mieux ressortir l'élément divin, qui finit toujours par prévaloir et par nous consoler en nous inondant de sa douce et convaincante lumière. »

A dix heures, Montalembert prenait péniblement le chemin de sa chambre. Pour abréger la longueur de ses nuits trop souvent sans sommeil, il se livrait à la lecture. « *Ce que j'ôte à mes nuits, je l'ajoute à mes jours* », répétait-il avec Rotrou. Il lut ce soir-là plus longuement que d'habitude, comme pour faire par ce dernier excès un dernier adieu à la passion qui avait consumé sa vie. — « Vous m'excuserez, monsieur le comte, lui dit à minuit la sœur qui le soignait, mais je ne puis vraiment pas vous laisser la lampe plus longtemps. » Le lendemain matin, avant de partir pour la messe, la religieuse s'informa de son malade. Il répondit qu'il se sentait bien et prit son livre de prières toujours placé à sa portée.

Quand la sœur rentra, vers sept heures, la mort avait commencé son œuvre. La figure était livide, le regard trouble, la parole à peine perceptible. « Mon Dieu! que je souffre! » murmura-t-il. La religieuse n'eut que le temps de s'écrier : « Faisons ensemble l'acte de contrition! » Le malade comprit et, levant les yeux au ciel avec un regard inexprimable, il dit par deux fois d'une voix forte encore : » Pardon, mon Dieu, pardon! » Puis il inclina la tête vers le crucifix placé entre ses mains et tomba dans l'assoupissement avant-coureur de l'éternité.

Cependant M^me^ de Montalembert, accourue au premier

signal, avait envoyé chercher le prêtre et le médecin. Grâce à elle, on eut le temps d'administrer le malade, de lui donner l'indulgence plénière et de réciter les dernières prières. Ce fut à huit heures et demie, après une agonie paisible, que son grand cœur cessa de battre.

Cette nouvelle ne tarda pas à se répandre dans Paris; elle y causa une émotion profonde. Dès le matin, le P. Olivaint l'annonça aux pères de famille chrétiens réunis dans la chapelle de la rue de Sèvres. « Comme un cri à peine retenu par la présence du Saint Sacrement sortit de toutes les poitrines, raconte un spectateur. Bien des têtes se sont inclinées ensuite et des larmes ont coulé. Le révérend Père a eu de la peine à réciter le *De profundis*. L'émotion de tous était indicible. » Elle ne fut pas moindre l'après-midi, à Notre-Dame, quand le Père Félix prononça ces paroles : « J'ai regret de venir jeter une si grande tristesse dans vos âmes, mais je crois qu'il est de mon devoir de vous apporter ici cette douloureuse nouvelle, moi qui fais partie de cette Compagnie de Jésus qu'il appelait sa cliente! Je viens d'apprendre que ce matin est mort M. le comte de Montalembert... » Un sentiment de profonde angoisse étreignit les âmes, et celle du prédicateur lui-même, qui après quelques instants de silence, continua : « L'Église ne sera pas ingrate. Elle se souviendra de lui, elle qu'il a si vaillamment défendue, elle qu'il appelait sa mère. Tous les catholiques ressentiront la perte qu'ils viennent de faire dans la personne de ce grand homme, et vous, Messieurs, vous n'oublierez pas de prier pour le soulagement de cette âme maintenant en présence de N.-S. J.-C. »

Cette citation est empruntée à *l'Univers* qui parut le lendemain encadré de deuil Il manifesta en cette circonstance un chagrin sincère et même affectueux. D'ailleurs, depuis que la maladie avait frappé Montalembert, Louis Veuillot le ménageait visiblement. Le 14 mars, *l'Univers* écrivait dans son article nécrologique cette phrase d'une justesse parfaite : « M. de Montalembert a été de tous les laïques de ce temps celui qui a rendu à l'Église les services les plus grands et les plus dévoués. »

Les catholiques ne furent pas seuls à louer Montalembert.

En France, tous les partis s'inclinèrent devant l'illustre mort. En Europe et en Amérique, la presse de tous les pays lui consacra des articles si nombreux qu'il est impossible de les résumer. On racontait les traits saillants de sa vie si remplie; on exaltait son talent d'orateur et d'écrivain, son libéralisme élevé et généreux, mais surtout son caractère, un des plus nobles dont s'honore l'humanité.

La nouvelle de la mort de Montalembert parvint à Rome presque en même temps que sa lettre à M. Lallemand. C'est ce qui explique les paroles trop vives échappées au Souverain Pontife et le regrettable incident dont nous empruntons le récit à Émile Ollivier : « Le premier mouvement de Pie IX ne fut pas généreux. « Il est mort, dit-il, en « France un homme qui avait rendu les plus grands services « à l'Église. J'ignore quelles ont été ses dernières pensées, ses « dernières paroles; mais ce que je sais, parce que je l'ai lu « de mes yeux, c'est que cet homme avait un grand ennemi, « la superbe! » M^gr de Mérode, beau-frère du défunt, avait commandé un service solennel pour le 17 à dix heures, dans l'église franciscaine d'*Ara Cæli* au Capitole; quoiqu'il eût pris soin de convoquer les prélats de la majorité aussi bien que ceux de la minorité et d'annoncer qu'aucun discours ne serait prononcé, un ordre du cardinal-vicaire interdit la cérémonie (1)... Pie IX comprit (quelques jours plus tard) ce qu'il devait aux longs et éminents services que le grand catholique avait rendus à l'Église et à lui-même; il commanda un office à Santa-Maria Transpontina, église paroissiale du Vatican, sans dire d'avance pour qui, dans la crainte d'une manifestation, et il vint y assister dans une loge grillée. (2) »

Cette dernière démarche du Souverain Pontife était peut-être dans sa pensée une réparation de son jugement trop précipité. Quoi qu'il en soit, peu de temps après la mort de Pie IX, M^me de Montalembert, reçue au Vatican, recueillait

(1) Le service lui était dû à l'*Ara Cæli*, près le Capitole, en sa qualité de citoyen romain.

(2) Émile Ollivier, *L'Église et l'État au Concile du Vatican*, II, p. 175.

d'une bouche auguste des paroles d'affection et de regret qui la consolèrent de ce qu'elle avait souffert alors.

V

Cependant le corps de Montalembert était étendu sur sa couche funèbre. Pendant trois jours, une foule recueillie ne cessa de défiler devant ces pauvres restes. Beaucoup pleuraient ; des prêtres baisaient avec respect ces mains vaillantes, consacrées à la défense des plus saintes causes.

Son testament contenait ces lignes touchantes : « Je veux mourir comme j'ai vécu dans la profession de foi catholique, apostolique et romaine, et dans la communion de notre mère la sainte Église, que j'ai toujours cherché à servir et à honorer. J'invoque avec une humble confiance la miséricorde de N.-S. Jésus-Christ et la protection de la très sainte Vierge, pour obtenir la rémission de mes nombreux péchés... Je supplie du plus profond de mon cœur ma femme, mes enfants et mes amis de me pardonner tous les torts que j'ai pu avoir envers eux, et de prier, de beaucoup prier, de prier toujours pour ma pauvre âme qui aura tant besoin de leur secours. C'est pourquoi je désire que l'on grave sur ma tombe l'inscription suivante : *Miserere mei, Domine, sana animam meam quia peccavi tibi.* (Ps. XI.) *Miseremini mei saltem vos, amici mei.* »

Relevons encore dans ce testament une des dernières volontés de Montalembert, — volonté exécutée depuis par ses héritiers — de consacrer les bénéfices des *Moines d'Occident* à fonder une maison de secours pour les malheureux. « La somme, disait-il, est trop peu importante pour se prêter à une fondation considérable, mais on peut certainement en tirer parti pour soulager les pauvres malades, infirmes, vieillards, incurables, abandonnés de leur famille, dont le sort a si souvent excité notre trop juste pitié, et cela dans ce pays de la Roche en Breny que nous avons souvent habité, et où j'ai travaillé plus que partout ailleurs à l'œuvre qui m'a valu ce petit surcroît de capital. »

Les obsèques de Montalembert eurent lieu le jeudi 17 mars à Sainte-Clotilde, au milieu d'un concours immense. La foule entassée dans l'église débordait sur la place. Tout ce que Paris contenait de célébrités dans le monde politique et littéraire était là. Le clergé, les religieux de tous ordres affluaient, et les journaux du temps signalent aussi la présence de nombreux jeunes gens. Après la messe, célébrée simplement, sans fleurs, sans tentures et sans discours, car le défunt avait demandé que les prières de l'Église fussent les seules et dernières paroles prononcées sur sa tombe, le triste cortège sortit, se dirigeant par les quais de la rive droite vers le cimetière de Picpus. Il faisait un temps sombre et pluvieux. Un étudiant a raconté que dans le faubourg Saint-Antoine des ouvriers, frappés de voir ce défilé plus nombreux et plus recueilli que de coutume, lui demandèrent : « Qui donc est-ce qu'on enterre-là? » L'étudiant répondit : « Mais c'est Montalembert! — Ah! s'écrièrent-ils, comment? c'est Montalembert! » Et une expression émue et religieuse à la fois se peignit sur leur visage. « C'est qu'il était *populaire*, ajoutait l'étudiant, et très estimé des petites gens. »

On arriva place de la Nation. C'est là que, du 14 juin au 17 juillet 1794, les 1.300 dernières victimes de la Terreur avaient été décapitées. Puis les corps furent enfouis pêle-mêle dans un terrain vague, dépendant de l'abbaye de Picpus. Plus tard, par les soins de la marquise de Montagu, grand-tante de M^me^ de Montalembert, ce charnier funèbre fut découvert, acheté, béni, réservé comme cimetière aux descendants des principales victimes. On y pénètre par le couvent des Dames-Blanches; on traverse de vastes jardins où les moniales viennent prier, où chantent aussi de nombreux oiseaux. Le cimetière est contigu à ces jardins. Rien de plus simple et de plus grand : un espace nu, entouré de murs et planté de tombes. Mais quelle éloquence dans ces tombes et quels souvenirs éveillent tous ces noms gravés sur la pierre : Montmorency, Noailles, La Rochefoucauld, Polignac, Gontaut-Biron, Grammont, Lafayette, Rohan-Chabot, Crillon, Clermont-Tonnerre, Lévis, Choiseul, et bien d'autres! Montalembert est bien à sa place, près de cette maison de prière,

en ce champ consacré par le sang des martyrs et parmi ces descendants de nos vieilles races françaises. Plus tard Viollet-le-Duc a dessiné son tombeau : un carré en pierres de forme massive, autour duquel des saints et des moines se tiennent debout, semblant entrouvrir le lourd couvercle du sépulcre. Sur le couvercle on lit ces mots :

HIC REQUIESCIT,
EXSPECTANS RESURRECTIONEM,
BONUS MILES CHRISTI,
CAROLUS DE MONTALEMBERT.

Je voudrais maintenant, sur la tombe de cet intrépide soldat du Christ, comme l'appelait Pie IX lui-même, convier les jeunes gens pour lesquels j'ai écrit cet ouvrage. Là, au milieu du recueillement et de la prière, ils verraient bientôt le grand mort se dresser dans son tombeau; ils entendraient sa voix véhémente les exciter encore aux saints combats de la parole et de l'action chrétienne.

« Hé quoi, leur dirait-il, voilà que l'œuvre de ma vie menace de s'effondrer sous les coups des ennemis de Dieu! Aurai-je donc en vain accompli tant de travaux, livré tant de combats et subi tant d'épreuves? Laisserez-vous périr entre vos mains ces libertés précieuses, conquises au prix de si pénibles efforts et auxquelles vous devez tout ce que vous êtes? Laisserez-vous toujours à vos adversaires le monopole de l'audace et du courage? Voilà que vos frères d'Allemagne et de Belgique vous donnent l'exemple. Qu'attendez-vous pour les imiter, pour vous unir, vous organiser, former contre les sectes qui oppriment votre religion une ligue catholique et nationale? Rien n'est perdu si vous savez vouloir. Nous étions cinq ou six à peine en 1845 : vous êtes aujourd'hui des milliers. Élevez-vous, du moins pour un temps, au dessus des querelles politiques qui vous divisent et placez-vous résolument sur le terrain de la liberté. Tra-

vaillez à grouper dans toute l'étendue du pays les chrétiens actifs, militants, qui pensent comme vous et n'attendent qu'une impulsion. Établissez des comités, créez des journaux, suscitez partout des candidatures libérales, en exigeant de ceux que vous soutiendrez des garanties pour votre foi. Si vous agissez ainsi; si, vaincus cent fois comme je l'ai été moi-même, vous reprenez la lutte le lendemain avec plus d'ardeur; si vous savez braver les découragements, les dégoûts, les trahisons, les résistances même de ceux que vous voulez défendre, vous deviendrez vite ce que j'appelais autrefois « *un embarras sérieux* »; vos ennemis finiront par compter avec vous et la victoire ne tardera pas à couronner vos efforts. »

Ainsi parlerait Montalembert, dégageant lui-même les grandes et salutaires leçons de sa vie. A sa voix, les jeunes chrétiens sentiraient leurs cœurs s'emplir d'énergie, de zèle, de résolutions généreuses. Transformés comme les Apôtres, ils jureraient de se vouer jusqu'à la mort aux luttes sacrées de la liberté religieuse. Ce serait le salut de l'Église de France; ce serait le salut de la France elle-même!

FIN.

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE PREMIER

LA LUTTE ENTRE L'ASSEMBLÉE ET LE PRÉSIDENT.

1850-1851

Progrès du socialisme en 1850 ; vives alarmes des chefs de la majorité. 1
La loi du 31 mai..... 3
Discours en faveur de cette loi..... 5
Division du parti conservateur. Louis Veuillot légitimiste..... 8
Pourquoi Montalembert reste favorable au Président..... 10
Ses relations avec le prince Louis..... 11
L'opposition de Changarnier; il est destitué..... 14
Rapport sur la loi du dimanche..... 16
Discours sur la dotation du Président..... 18
Irritation des amis de Montalembert contre lui..... 20

CHAPITRE II

LE COUP D'ÉTAT.

1851

Nécessité et difficulté de reviser la constitution de 1848..... 21
Échec du projet de revision..... 24
Bruits de coup d'État..... 25
Lettre de Montalembert à Louis-Napoléon pour l'en détourner..... 26
La lutte s'accentue entre les deux pouvoirs; proposition des questeurs 28
Montalembert et ses amis préparent un nouveau projet de revision.... 29
Le coup d'État. Protestation de Montalembert..... 30
Il hésite à entrer dans la commission consultative..... 33
Avis différents de ses amis..... 34

Pages.
Le péril révolutionnaire le décide à accepter. Approbation du pape.... 35
Le plébiscite du 26 décembre. Montalembert engage les catholiques à voter pour Louis-Napoléon.... 38
Combien il a regretté plus tard d'avoir agi de la sorte.... 39
Explication de son attitude.... 41

CHAPITRE III

LA DICTATURE. — LA CONFISCATION DES BIENS D'ORLÉANS. LE CORPS LÉGISLATIF.

1852.

Succès de Louis-Napoléon. Relations de Montalembert avec lui.... 42
Il s'efforce d'obtenir du prince l'abrogation des articles organiques.... 45
Il réclame en vain la liberté de l'enseignement supérieur et la liberté d'association.... 46
Organisation de la dictature. Montalembert refuse d'entrer au Sénat. 49
Confiscation des biens des d'Orléans. Montalembert sort de la Commission consultative.... 50
Destitution de M. Léon Cornudet. Rupture complète avec le nouveau régime.... 51
Montalembert est élu député de Besançon.... 54
Réunion du Corps législatif.... 55
Discours sur le budget.... 56
Irritation du gouvernement.... 58
Montalembert proteste contre les décrets de confiscation.... 59
Voyage en Belgique. Mort d'Herman de Mérode.... 61

CHAPITRE IV

LES INTÉRÊTS CATHOLIQUES AU XIX^e^ SIÈCLE.

1852.

Les catholiques vont se diviser au sujet de l'attitude à garder envers la dictature.... 63
Montalembert reste neutre dans la querelle des classiques païens.... 64
Mais il reproche à Louis Veuillot d'approuver sans réserve tous les décrets contre la liberté.... 66
Lettre à M. Cramer sur ce sujet.... 67
Montalembert se décide à écrire *les Intérêts catholiques au XIX^e^ siècle.* 69
Analyse de cet ouvrage.... 69
Son grand succès dans le monde laïque. Lettre de M. de Tocqueville.. 75
Réponses variées des évêques.... 76
Correspondance avec M^gr^ Pie.... 78
Récriminations de Dom Guéranger ; rupture avec lui.... 79
Réconciliation avec Lacordaire.... 81
L'Univers attaque *les Intérêts catholiques*.... 83
Dernières relations avec Louis Veuillot.... 83
Religieux désintéressement de Montalembert.... 84

CHAPITRE V

DIVISION DES CATHOLIQUES. — LA POLITIQUE DE *L'UNIVERS*.

1852-1856.

Pages
La division s'accentue; mandements de divers évêques... 86
Adhésion enthousiaste de *l'Univers* à l'Empire... 88
Ses opinions absolues en histoire et en politique... 89
Ses attaques contre la liberté... 92
Ses invectives publiques contre Montalembert et autres catholiques... 96
Le ralliement à l'Empire a été une vaste déception pour l'Église... 97
Echec de toutes les revendications catholiques... 98
La presse voltairienne multiplie ses attaques contre la religion, sans que « le bras séculier » intervienne jamais... 100
La majorité du clergé suit *l'Univers*... 101
Graves dangers de cet état de choses... 102
Inquiétudes de certains évêques. Mgr Guibert dénonce *l'Univers* à Rome. 103
Lettre de Mgr Sibour à Montalembert... 104

CHAPITRE VI

LA RENAISSANCE DU *CORRESPONDANT*.

1855.

Montalembert décide de relever *le Correspondant* et de l'opposer à *l'Univers*... 111
Il gagne à son idée le prince Albert de Broglie... 112
Il a plus de peine à obtenir la collaboration de M. de Falloux... 113
Adhésions de M. Cochin, de M. Foisset et du P. Lacordaire... 114
Le comité de direction du *Correspondant*... 116
Un article du prince de Broglie sur *l'Apologétique contemporaine* expose le programme de la revue... 117
Direction énergique que Montalembert imprime au *Correspondant*... 120
Il lui assure une brillante rédaction... 121
Le Correspondant est un organe d'opposition politique... 122
Mais son œuvre est surtout apologétique... 124
Ses luttes avec *l'Univers*... 125
Efforts de Rome pour calmer les divisions entre catholiques... 128

CHAPITRE VII

L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — *DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE*.

1855-1856.

Pourquoi Montalembert n'a pas remplacé Chateaubriand à l'Académie française... 130
Son élection en 1851... 131

Pages
Sa réception par M. Guizot. Éloge de M. Droz..... 132
L'Académie sous le second Empire; caractère de son opposition..... 135
Réceptions de Mgr Dupanloup et de M. de Falloux..... 136
A l'Académie, Montalembert reste avant tout catholique..... 138
Relations amicales avec Donoso Cortès..... 140
Réserves sur son pessimisme..... 141
Éloge de Saint-Simon. Pourquoi Montalembert apprécie-t-il si fort l'auteur des *Mémoires*?..... 142
Voyage en Angleterre. Macaulay..... 143
Visite aux princes d'Orléans. Le duc d'Aumale..... 144
Le palais de Westminster. Un débat à la Chambre des Communes. Gladstone..... 145
Montalembert est reçu docteur de l'Université d'Oxford..... 147
De retour en France, il écrit son livre : *De l'avenir politique de l'Angleterre*..... 148
Analyse et jugement..... 149

CHAPITRE VIII

L'OPPOSITION AU CORPS LÉGISLATIF. — LA LETTRE A M. DUPIN. — LES ÉLECTIONS DE 1857.

Motifs élevés qui ont retenu Montalembert au Corps législatif..... 153
Attitude fière et indépendante qu'il y conserve. Le bal de l'Impératrice. 154
Discussions auxquelles il prend part. Éloge de l'armée française..... 156
Souffrances que lui cause l'étouffement de sa parole..... 158
M. Dupin à la Roche en Breny. Son discours de Corbigny..... 159
Lettre que lui adresse Montalembert..... 160
Cette lettre paraît en Belgique; le gouvernement en poursuit l'auteur..... 161
Montalembert présente sa défense devant le Corps législatif..... 163
Abandon des poursuites. Lettres de Dufaure et de Berryer..... 166
Protestation contre les pensions accordées aux princesses d'Orléans.. 167
Mort du comte Félix de Mérode..... 168
La Franche-Comté et le château de Maiche..... 169
Naissance de Mme Thérèse de Montalembert..... 170
Une tournée électorale en 1857. Le siège d'Alaise et Vercingétorix..... 171
Les élections de 1857. La candidature officielle dans le Doubs..... 173
Échec de Montalembert. Ses sentiments..... 174

CHAPITRE IX

UN PROCÈS DE PRESSE SOUS LE SECOND EMPIRE.

1858.

Mort de Mme Swetchine..... 176
Nouvelles attaques de *l'Univers*..... 177
Discours à l'Académie sur le rôle de la jeunesse..... 178
Progrès du *Correspondant*; divers articles de Montalembert..... 179

Pages.
Voyage à Londres; entrevue avec la duchesse d'Orléans et mort de cette princesse..... 181
Un débat sur l'Inde au Parlement anglais..... 182
Montalembert raconte ce débat dans *le Corespondant*..... 184
Nouvelles poursuites intentées contre lui..... 185
Berryer et Dufaure acceptent de le défendre..... 186
Correspondance avec le comte de Paris..... 187
Premiers plaidoyers de Berryer et de Dufaure..... 188
Montalembert est condamné à six mois de prison..... 189
L'Empereur lui fait grâce à l'occasion du Deux Décembre..... 190
Refus dédaigneux de Montalembert; il en appelle du premier jugement. 191
Nouveaux discours de Dufaure et de Berryer..... 192
Issue et conséquences du procès..... 194
Voyage de Napoléon III en Bretagne..... 196
Enthousiasme du clergé et de *l'Univers*..... 197
Une prophétie de Montalembert..... 198

CHAPITRE X

LA GUERRE D'ITALIE. — LA DÉFENSE DU POUVOIR TEMPOREL.

1856-1861.

Lettre de Montalembert à l'évêque d'Angoulême sur le rôle de Louis-Napoléon dans l'expédition de 1849..... 199
Napoléon III et l'unité de l'Italie. Entrevue de Montalembert et de M. de Cavour..... 201
Au Congrès de Paris en 1856, le gouvernement pontifical est attaqué et menacé..... 202
Montalembert le défend dans sa brochure *Pie IX et lord Palmerston*.. 203
La Guerre d'Italie. Dissentiment avec Lacordaire..... 204
Tristes impressions de Montalembert sur les événements d'Italie..... 207
Confiscation des Romagnes par le Piémont. Protestation des évêques.. 208
Montalembert malade écrit son article *Pie IX et la France en 1849 et en 1859*..... 209
Il est poursuivi de nouveau. Félicitations du Saint-Père..... 213
Napoléon III abandonne Pie IX..... 214
L'Univers est supprimé pour avoir reproduit l'encyclique pontificale... 215
Impressions de Montalembert sur cet événement..... 216
Le Correspondant défend avec énergie le pouvoir temporel du pape... 218
Les Académiciens et les parlementaires protestent aussi contre la politique impériale..... 219
Montalembert et Mgr de Mérode..... 221
Lamoricière part pour Rome. Joie de Montalembert..... 222
Castelfidardo..... 223
Première lettre de Montalembert à M. de Cavour..... 224
Seconde lettre à M. de Cavour..... 225
L'Unité italienne appelle l'Unité allemande..... 227

CHAPITRE XI

LE CHATEAU DE LA ROCHE EN BRENY.

Pages
La vie intime. Le salon de la rue du Bac..... 229
Une réception chez Montalembert..... 230
Le château de la Roche en Breny..... 232
La bibliothèque..... 233
La famille. Mme de Montalembert..... 235
L'éducation des enfants..... 236
L'emploi du temps; la matinée..... 237
Montalembert sylviculteur..... 238
Une soirée à la Roche en Breny..... 239
Le travail de nuit. Une évocation saisissante..... 240
Rapports avec les habitants du pays; les environs de la Roche en Breny. 241
Le monastère de la Pierre qui Vire et son fondateur, le Père Muard.... 242

CHAPITRE XII

LA FAMILLE ET LES AMIS. — LE COLONEL ARTHUR DE MONTALEMBERT.

L'hospitalité à la Roche en Breny; visites de Mgr Dupanloup..... 243
Théophile Foisset; son amitié tendre et dévouée..... 244
Montalembert et ses amis Augustin Cochin et Albert de Broglie..... 245
Le général Changarnier à la Roche..... 246
Visites à Angerville et au Bourg d'Iré..... 247
M. Camille de Meaux..... 248
Mariage de Mlle Élisabeth de Montalembert..... 249
Montalembert prévient ses enfants contre l'engourdissement de la vie de province..... 250
Il excite son gendre à l'action politique..... 251
Le château d'Écotay. Baptême du petit-fils de Montalembert..... 252
Le colonel de Montalembert; affection qui unit les deux frères..... 253
Campagne au Maroc et mort héroïque du colonel..... 255
Sollicitude de Montalembert pour ses neveux..... 258
Énergiques conseils qu'il leur adresse..... 259
Vocation religieuse d'André de Montalembert..... 260
Il entre au noviciat des Jésuites; félicitations de son oncle..... 261
Ses rapides progrès dans la vertu; il meurt en prédestiné..... 263

CHAPITRE XIII

VOYAGES A TRAVERS L'EUROPE.

1860-1865.

But et intérêt des voyages de Montalembert..... 265
Il a visité toutes les régions de la France..... 266

Pages.
Son amitié pour Auguste Reichensperger; leur correspondance et leurs relations..... 267
Séjour chez Döllinger; la Bavière et l'Allemagne en 1861..... 269
Arrivée à Vienne; accueil de l'aristocratie; impressions sur l'Autriche.. 271
Réception triomphale en Hongrie..... 272
Le baron Eotvös..... 273
Excursion au château d'Appony..... 274
L'aristocratie et le régime parlementaire en Hongrie..... 275
Accueil enthousiaste des Polonais..... 277
Une nation en deuil..... 278
Voyage de Montalembert en Écosse..... 280
Sur la mer des Hébrides..... 281
Pèlerinage au château d'Arundel..... 282
Le duc de Norfolk ; ses relations intimes avec Montalembert..... 283
Son admirable mort..... 284
Entrée pittoresque en Espagne..... 285
Le monastère de San Juan de la Peña..... 287
Tristes impressions sur l'Espagne contemporaine..... 288

CHAPITRE XIV

LES MOINES D'OCCIDENT.

C'est pour se renseigner sur *les Moines d'Occident* que Montalembert voyage; ce grand travail remplit les vingt dernières années de sa vie..... 290
Projet d'écrire la *Vie de saint Bernard;* l'étude sur les précurseurs de ce saint comprend deux volumes..... 291
Mgr Dupanloup et M. Foisset les trouvent insuffisants et lui conseillent de les refaire..... 292
Montalembert abandonne saint Bernard et entreprend *les Moines d'Occident ;* grandeur de ce dessein..... 293
Il publie en 1860 les deux premiers volumes..... 294
L'Introduction..... 295
Saint Benoît père et législateur des moines d'Occident..... 297
Les Bénédictins colonisent la France..... 299
Les moines en Angleterre. — Saint Columba..... 302
Saint Wilfrid et ses successeurs..... 305
Les deux volumes posthumes publiés par M. de Meaux..... 306
Critique de l'œuvre. En devenant historien, Montalembert reste orateur. 307
Il s'est laissé dominer par son sujet; manque de plan d'ensemble et de proportions..... 308
Son impartialité est réelle..... 309
Son érudition est immense..... 310
Que penser de sa critique? Les légendes dans *les Moines d'Occident*..... 312
Précieux résultats de l'œuvre de Montalembert..... 313

CHAPITRE XV

DERNIÈRES RELATIONS AVEC LACORDAIRE. UNE RÉUNION A LA ROCHE EN BRENY

1861-1862.

Pages.

Lacordaire et *les Moines d'Occident*..... 314
Une grande amitié; Montalembert regrette de voir Lacordaire se retirer à Sorèze; réponse de Lacordaire..... 315
Discussions entre les deux amis sur le pouvoir temporel et sur la révolution de Février..... 316
Ils sont d'accord pour tout le reste; comment Lacordaire juge *l'Univers*. 318
Réception de Lacordaire à l'Académie française..... 319
Il tombe malade; Montalembert à Sorèze..... 320
Derniers entretiens; Montalembert obtient de Lacordaire qu'il écrive ses *Mémoires*..... 321
Adieux touchants; mort de Lacordaire..... 322
Montalembert écrit son livre : *Le Père Lacordaire*..... 323
Attachement de Montalembert pour l'abbé Perreyve..... 325
Leur correspondance..... 326
Mort de l'abbé Perreyve; douleur de Montalembert..... 327
Relations plus intimes avec Mgr Dupanloup..... 329
La réunion de 1862 à la Roche en Breny..... 330
Avant de se séparer, Montalembert et ses amis communient ensemble; discours de l'évêque d'Orléans..... 331
Commentaires faux et malveillants de *l'Univers*..... 333

CHAPITRE XVI

LES ÉLECTIONS DE 1863. — UNE VOCATION. — LE CONGRÈS DE MALINES.

Réveil de l'opinion libérale; l'Empereur étend les attributions des Chambres..... 335
Tout en poussant ses amis à l'action, Montalembert hésite à se présenter aux élections de 1863..... 336
Sa candidature est posée à Saint-Brieuc et à Besançon..... 338
Elle est vivement combattue dans les Côtes-du-Nord par Mgr David.... 339
Pression administrative dans le Doubs; échec de Montalembert..... 341
Mlle Catherine de Montalembert..... 342
Sa vocation religieuse; douleur de son père..... 343
Elle entre chez les Dames du Sacré-Cœur; consolations touchantes..... 344
Une prise d'habit à Conflans, racontée par M. Cochin..... 345
Invitation au Congrès de Malines..... 347
Montalembert décide de s'y rendre et d'y exprimer toute sa pensée sur l'avenir de la société moderne et de l'Église..... 348
Premier discours : progrès croissants de la démocratie..... 349
Ses dangers; l'Église peut les conjurer et christianiser la démocratie.... 350
Mais à la condition de satisfaire ses aspirations légitimes; les libertés modernes..... 350

Pages.
Second discours : la liberté de conscience; les réserves nécessaires.... 353
Éloge de la liberté de conscience; l'Église peut parfaitement s'y accommoder..... 354
Brillant avenir qui attend l'Église quand la démocratie sera chrétienne. 356
Immense succès des discours de Montalembert..... 357
Cependant il n'est pas rassuré sur leurs conséquences..... 358

CHAPITRE XVII

ROME ET LES LIBERTÉS MODERNES.

1863-1864.

La *thèse* catholique sur les rapports de l'Église et de l'État..... 359
L'*hypothèse*. Montalembert à Malines s'est placé sur le terrain de l'hypothèse..... 360
C'est pourquoi le cardinal Stercks, Mgr Dechamps, Mgr d'Hulst et bien d'autres le déclarent irréprochable..... 360
Cependant Mgr Pie dénonce à Rome les discours de Malines..... 362
Efforts de ses adversaires pour faire condamner Montalembert..... 363
Entrevue de Pie IX avec le comte Werner de Mérode..... 365
Appel touchant à Mgr de Mérode..... 366
Dans une lettre au cardinal Antonelli, Montalembert justifie ses discours..... 367
Interventions en sa faveur; lettre de M. Adolphe Dechamps au pape.... 369
Les Jésuites de Paris prennent la défense de Montalembert; Mgr Dupanloup à Rome..... 371
Hésitations de Pie IX; il décide de rassurer publiquement Montalembert et de le blâmer secrètement..... 372
Indignation de Mgr Dupanloup à cette nouvelle..... 373
Lettre de blâme du cardinal Antonelli..... 373
Réponse de Montalembert; sa profonde douleur..... 375
Mgr Dupanloup s'empresse de consoler son ami; lettre admirable qu'il lui adresse..... 376

CHAPITRE XVIII

L'ENCYCLIQUE *QUANTA CURA* ET LE *SYLLABUS*.

1864-1865

Le second Congrès de Malines en 1864. Le P. Félix y défend la liberté..... 378
Félicitations de Montalembert..... 379
Il adresse à Pie IX son écrit *Le Pape et la Pologne*, et n'en reçoit pas de réponse..... 380
Bref élogieux du Pape à M. du Val de Beaulieu pour sa réfutation des discours de Malines..... 381
Dans quels sentiments les directeurs du *Correspondant* attendent l'encyclique..... 382

Pages.
L'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus* paraissent le 8 décembre 1864. 382
Déchaînement de haine parmi les impies; triomphe des catholiques absolutistes..... 383
Consternation des directeurs du *Correspondant;* Montalembert veut quitter la revue..... 384
MM. de Falloux, Foisset et de Meaux s'y opposent; sages conseils de ce dernier..... 385
Mgr Dupanloup commente l'encyclique..... 387
Immense succès de sa brochure..... 388
Joie des amis de Montalembert..... 389
Comment il s'est soumis chrétiennement dès le premier jour..... 390
Un protestant, M. de Malleville, lui conseille de désavouer publiquement l'encyclique..... 392
Noble réponse de Montalembert..... 393
Cependant il souffre d'être frappé de la sorte, et ne peut s'expliquer l'opportunité du *Syllabus*..... 394
L'évêque d'Orléans le relève et le console..... 395

CHAPITRE XIX

DERNIERS TRAVAUX. — LA MALADIE.

1865-1868.

Cependant plusieurs des directeurs du *Correspondant* découragés, s'obstinent à quitter la revue..... 397
Montalembert les en empêche: énergiques conseils qu'il leur adresse... 398
Il se remet lui-même à l'œuvre; derniers écrits pour la Pologne..... 401
La victoire du Nord aux États-Unis..... 403
L'Irlande et l'Autriche..... 404
Correspondance avec le baron Eotvös..... 404
Éloges du comte Beugnot et du général Ladislas Zamoyski..... 407
Éloge de Lamoricière..... 409
Au moment de partir pour les États-Unis, Montalembert tombe gravement malade..... 410
Sa foi profonde le soutient en cette nouvelle épreuve..... 411
Témoignages de sympathie qu'il reçoit; le pape autorise sa fille religieuse à le voir souvent..... 412
Le Père Hecker à Rixensart..... 413
Visite des princes d'Orléans..... 414
Article bienveillant de Louis Veuillot à ce sujet..... 415
Tentative de rapprochement entre le polémiste et l'orateur; elle échoue..... 417
Jugement sévère sur Mgr de Salinis..... 419
Activité dans la souffrance; Montalembert travaille à ses *Moines* et s'intéresse à tout ce qui se passe dans le monde..... 420
Il applaudit aux succès oratoires de M. Thiers..... 421
Mort de Berryer; correspondance avec M. Le Play..... 423
Réception du P. Gratry à l'Académie française..... 424
Lettre à M. Robert Oheix sur l'attitude de l'Académie pendant le second Empire..... 425

Pages.
Intérêt passionné que Montalembert porte aux jeunes gens; sa lettre aux étudiants suisses..... 426

CHAPITRE XX

LES PRÉLIMINAIRES DU CONCILE DU VATICAN.

1868-1869.

Aggravation de la maladie de Montalembert..... 429
Ses sentiments à l'annonce du Concile œcuménique..... 430
La crainte de voir le *Syllabus* transformé en articles de foi le jette dans l'opposition..... 431
Il redoute la rupture des sociétés modernes avec l'Église; sa lettre à M. Dechamps..... 432
Éloquents appels à ses amis pour les pousser à la lutte..... 434
Il rédige les *Questions à soumettre au futur Concile*..... 436
Manifeste des catholiques de Coblentz; Montalembert les félicite..... 438
Réponse à M. de Falloux qui lui conseille le calme et le silence..... 439
Chute d'Isabelle II. L'article *Espagne et liberté*..... 440
Défense des Ordres religieux dépouillés et exilés..... 441
Derniers conseils aux catholiques sur les luttes de l'avenir..... 442
Les directeurs du *Correspondant* refusent d'insérer son article..... 444
Indignation et douleur de Montalembert; il rompt avec *le Correspondant*..... 445
Le P. Hyacinthe; son attitude inquiète vivement Montalembert..... 446
Ses efforts pour le calmer..... 447
Désolation que lui cause sa révolte..... 448
Lettre admirable qu'il lui écrit..... 449
Filiale soumission de Montalembert à l'Église romaine..... 453

CHAPITRE XXI

L'EMPIRE LIBÉRAL. — LE CONCILE. — LA MORT.

1869-1870.

Dernier séjour à la Roche en Breny..... 455
Entretiens avec l'abbé Besson et Mgr de Mérode..... 456
Visite de Mgr Dupanloup; conseils et adieux suprêmes..... 457
Lettre à Döllinger pour l'engager à se rendre au Concile..... 458
Refus dédaigneux de Döllinger..... 459
Mémoire à M. Daru sur le coup d'État..... 460
Les élections de 1869 et l'Empire libéral..... 462
Le ministère Émile Ollivier; félicitations à M. Daru..... 463
Ouverture du Concile; débats passionnés; état d'esprit de Montalembert. 466
La lettre à M. Lallemand..... 467
Irritation qu'elle produit; bref de Pie IX à Dom Guéranger..... 469
Comment juger ces regrettables incidents; opinion du P. Adolphe Perraud..... 470

Pages
Soumission anticipée de Montalembert aux décisions du Concile..... 471
Sentiments chrétiens avec lesquels il voit venir la mort..... 472
La dernière journée; la mort..... 473
Vive émotion des catholiques; jugement de *l'Univers*..... 474
Impression produite à Rome..... 475
Le testament de Montalembert..... 476
Ses obsèques au cimetière de Picpus..... 477
Suprême appel à la jeunesse catholique..... 478

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libr
University o
Date Du

07 AVR'84
09 MAR'84
APR 17 1991
11 AVR. 1991

DC 255 .M6L 1905-10 V. 3

a39003 001445989b